



2022

Plan de gestion

2022-2031 : Section A diagnostics



Réserve naturelle nationale Tourbière des Duges Réserve naturelle régionale Les Sauvages

Saint-Léger la Montagne/Saint-Sylvestre/Ambazac (87)

05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6 ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence

LISTE DES CARTES	4
LISTE DES FIGURES	9
LISTE DES ABREVIATIONS	13
INTRODUCTION	16
I- CONTEXTE GENERAL	18
I-1. Historique des RN	18
I-2. Identification des sites	20
I-2.1. Localisation et limites administratives	20
I-2.2. Le régime foncier actuel	24
I-2.3. Toponymie des deux sites	28
I-3. Cadre réglementaire des RN	30
I-3.1. Cadre réglementaire général	30
I-3.2. Réglementation des deux réserves naturelles	31
I-3.3. Mission de police	41
I-4. Gouvernance des réserves naturelles	43
I-4.1. Le gestionnaire des réserves naturelles : le CEN NA	43
I-4.2. Instances de gouvernance	44
I-5. Moyens de fonctionnement des RN	52
I-5.1. Moyens propres	52
I-5.2. Autres moyens à disposition	53
I-6. Autres outils territoriaux et biodiversité	56
I-6.1. Outils d'aménagement du territoire	56
I-6.2. Outils au service de la conservation du patrimoine naturel	59
I-6.3. Outils de politiques publiques à des niveaux supra	64
I-7. Evolution historique de l'occupation du sol	67
I-8. Historique de gestion	88
II- ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	91
II-1 Climat et météorologie	91
II-1.1. Contexte climatique actuel	91
II-1.2. Evolution climatique dans le contexte de changements globaux	95
II-2. Contexte topographique	100
II-2.1. Contexte topographique général	100
II-2.2. Les étangs	103
II-3. Hydrographie et hydrologie	105

II-3.1. Bassin hydrographique	105
II-3.2. Hydrogéologie des réserves naturelles	108
II-3.3. Réseau hydrographique et infrastructures hydrauliques	110
II-4. Contexte hydrologique à ce jour	115
II-4.1. Dynamique hydraulique	115
II-4.2. Propriétés physico-chimiques de l'eau	124
III- GEOLOGIE ET BIODIVERSITE	127
III-1. Diversité géologique et pédologie	127
III-1-1. Diversité géologique	127
III-1-2. Pédologie	132
III-2. Méthodologie générale de l'évaluation des responsabilités des réserves	142
III-2-1. Les habitats et espèces naturels à enjeux	142
III-2-2. Détermination des responsabilités des réserves pour les habitats et les espèces naturels	143
III-2-3. Attribution de niveau de responsabilité	144
III-3. Habitats naturels	144
III-3.1. Bilan des connaissances et des données disponibles	144
III-3.2. Méthodologie de présentation	145
III-3.3. Cartographie et présentation des habitats naturels	146
III-3.4. Evaluation des responsabilités pour les habitats	198
III-3.5. Fonctionnalité des habitats	204
III-3.6. Synthèse de l'état de conservation	207
III-4. Espèces	215
III-4.1. Flore vasculaire	216
III-4.2. Bryoflore	225
III-4.3. Lichens	232
III-4.4. Faune	236
III-4.5. Bilan de la connaissance naturaliste	280
III-5. Services écosystémiques	284
IV- DIAGNOSTIC SOCIO-CULTUREL	290
IV-1. Usages et activités dans et autour des réserves naturelles	290
IV-1.1. Faits historiques et usages ayant marqué le site	290
IV-1.2. Activités et pratiques actuelles sur le site	296
IV-2. Vocation des réserves naturelles à accueillir du public	302
IV-2.1. Moyens mis à disposition	302

IV-2.2. Potentiel et contraintes	309
IV-2.3. Description de la fréquentation	313
IV-3. Appropriation des RN sur leur territoire	317
IV-4. Leviers et pressions liés à l'Homme au sein des réserves naturelles	318
V- ENJEUX	320
V-1. Synthèse des responsabilités de conservation	320
V-2. Enjeux de conservation et facteur clés de réussite	321
V-3. Correspondances entre les enjeux des réserves et enjeux Natura 2000	321
BIBLIOGRAPHIE	322
ANNEXES	324
Annexe 1 : Décret de classement de la RNN de la Tourbière des Dauges n° 98-842 du 15 septembre 1998	325
Annexe 2 : Conventions de gestion RNR Les Sauvages	328
Annexe 3 : Délibération de classement de la Réserve Naturelle Régionale des Sauvages du Conseil régional du Limousin du 20 novembre 2015 (N° SP15-11-0068) et réglementation	339
Annexe 4 : Arrêté municipal de la commune de Saint-Sylvestre du 1er décembre 2014 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules à moteur	349
Annexe 5 : Arrêté préfectoral de classement en barrage de la digue de l'étang des Chênes (RNR Les Sauvages)	351
Annexe 6 : Arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques des étangs de l'abbaye de Grandmont... (RNR Les Sauvages)	355
Annexe 7 : Arrêté n°2016-27 portant renouvellement de la composition consultatif de RNN de la tourbière des Dauges	361
Annexe 8 : Arrêté instituant le comité consultatif de la RNR Les Sauvages du 17 octobre 2017 (N°ENV-LIM-2017-004)	364
Annexe 9 : Liste des membres du Conseil scientifique du CEN NA	368
Annexe 10 : Listes fusionnées des espèces des deux réserves naturelles	369
Annexe 11 : Tableau d'analyse des responsabilités des réserves naturelles des Dauges et des Sauvages	493

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation des deux réserves naturelles au niveau national et régional	22
Carte 2 : Périmètres des deux réserves naturelles	23
Carte 3 : Répartition de la maîtrise foncière du CEN Nouvelle à la RNN de la Tourbière des Dauges .	25
Carte 4 : Parcellaire de la RNR Les Sauvages	27
Carte 5 : Caractérisation des chemins de la RNR des Sauvages	28
Carte 6 : Toponymie utilisée pour la RNN Dauges	29
Carte 7 : Toponymie utilisée pour la RNR Les Sauvages	29
Carte 8 : Localisation des sources aménagées dans la RNR Les Sauvages	36
Carte 9 : Carte des cours d'eau à la RNR des Sauvages selon définition de la police de l'eau	36
Carte 10 : Localisation des étangs selon la numérotation de la DDT (Source SABV)	37
Carte 11 : Carte des ouvrages classés au titre des Monuments historiques (extrait de l'arrêté de classement de la DRAC)	40
Carte 12 : Carte du périmètre du site classé et du site inscrit de Grandmont	40
Carte 13 : Localisation de la RNR Les Sauvages dans la masse d'eau du Parleur dans le périmètre du SABV (Source SABV)	49
Carte 14 : Bassin de la Gartempe	54
Carte 15 : Masses d'eau de la partie aval du Taurion (source Etat des lieux CTMA)	55
Carte 16 : Carte du périmètre du SCoT (d'après SIEPAL)	57
Carte 17 : Carte des zonages réglementaires d'après le SCoT	58
Carte 18 : Zonage ZNIEFF	60
Carte 19 : Périmètre Natura 2000 au regard des réserves naturelles	62
Carte 20 : Contrats en cours liés au dispositif Natura 2000 - Site FR7401135	63
Carte 21 : Détail des continuités écologiques du SCoT	64
Carte 22 : Carte des continuités écologiques selon le SCoT	65
Carte 23 : Topographie du plancher tourbeux RNN de la Tourbière des Dauges d'après Etude hydrodynamique de la Tourbière des Dauges (Arlette LAPLACE DOLONDE, Université de Lyon II, 2007)	67
Carte 24 : Localisation du mur d'emprise de la franchise des moines de Grandmont (d'après LARRATE M. et POPINEAU J.-M. (2021) p.104)	70

Carte 25 : Localisation de la RNR des Sauvages sur la carte de Cassini	74
Carte 26 : Localisation de la RNR des Sauvages sur la carte d'état-major	74
Carte 27 : Feuillet du cadastre napoléonien	75
Carte 28 : Carte des sites CEN des Monts d'Ambazac	89
Carte 29 : Carte des climats de France Métropolitaine. (Source Wikipedia.org, Climat de la France)	91
<i>Carte 30 : Topographie RNN Dauges</i>	100
Carte 31 : Carte du contexte topographique RNR Les Sauvages	101
Carte 32 : Rangs Strahler RNN Dauges	105
Carte 33 : Localisation de la RNR Les Sauvages dans le bassin hydrographique Loire-Bretagne	106
Carte 34 : Localisation de la RNR Les Sauvages dans la masse d'eau du Parleur	107
Carte 35 : Transects tomographiques (Thèse Arnaud DURANEL, 2016)	108
Carte 36 : Hydrogéologie du site minier RNN Dauges	109
Carte 37 : Carte de l'état fonctionnel des rigoles RNN Dauges	110
Carte 38 : Positionnement de l'appareillage pour la mesure des débits- RNN Dauges	111
Carte 39 : Localisation des piézomètres RNN Dauges	112
Carte 40 : Carte des rangs de Strahler et des étangs de la RNR Les Sauvages	114
Carte 41 : Numérotation des étangs des Sauvages	117
Carte 42 : Carte géologique des deux réserves naturelles	128
Carte 43 : Vue en 3 dimensions de la tourbière des Dauges (Thèse Arnaud DURANEL, 2016)	130
Carte 44 : Géologie du bassin versant de la RNN de la tourbière des Dauges d'après Etude hydrodynamique de la Tourbière des Dauges (Arlette LAPLACE DOLONDE, Université de Lyon II, 2007)	131
Carte 45 : Profondeurs de tourbes sur la réserve naturelle (Thèse Arnaud DURANEL, 2016)	133
Carte 46 : Localisation des sondages pédologiques réalisés en août 2020	139
Carte 47 : Cartographie des habitats des deux réserves naturelles	156
Carte 48 : Localisation des lichens à statut à la RNR Les Sauvages	235
Carte 49 : Les milieux naturels en gestion par le CEN Nouvelle-Aquitaine dans les monts d'Ambazac	286
Carte 50 : Localisation des pêcheries sur la RNN de la tourbière des Dauges	291

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Identification de la RNN de la Tourbière des Dauges	20
Tableau 2 : Localisation, limites administratives et masse d'eau de la RNN de la Tourbière des Dauges	20
Tableau 3 : Identification de la RNR des Sauvages	21
Tableau 4 : Localisation, limite administrative et masse d'eau de la RNR des Sauvages	21
Tableau 5 : Répartition communale des surfaces parcellaires de la RNR des Sauvages	21
Tableau 6 : Répartition surfacique des propriétaires à la RNN Tourbière des Dauges	24
Tableau 7 : champs de compétence et texte de référence des agents assermentés des réserves naturelles	41
Tableau 8 : Liste du matériel de la RNN Tourbière des Dauges	52
Tableau 9 : Prévisions climatiques selon le scénario RCP4.5 (climat DRIAS) sur les monts d'Ambazac	97
Tableau 10 : Données maximales en période de crue du Taurion	115
Tableau 11 : Débits des sous bassins versants du Taurion	116
Tableau 12 : Résultats des analyses physico-chimiques-RNN Dauges	124
Tableau 13 : Résultats des analyses des eaux RNN Dauges	125
Tableau 14 : Résultats des mesures de l'ARS au captage des Sauvages	125
Tableau 15 : Analyse physico-chimique des étangs des Sauvages 2019	126
Tableau 16 : Analyse ETM, métalloïdes et radioéléments des étangs des Sauvages (source DECOU, 2019)	126
Tableau 17 : Type d'habitats EUNIS par prélèvement pédologique de la RNR Les Sauvages	140
Tableau 18 : Sources bibliographiques des végétations de la RNN Dauges	145
Tableau 19 : Répartition des habitats par grands types	147
Tableau 20 : Synthèse des habitats des Dauges et des Sauvages	149
Tableau 21 : Liste des habitats à enjeux recensés sur les deux réserves	198
Tableau 22 : Evaluation des responsabilités des réserves	202
Tableau 23 : Synthèse de l'état de conservation des milieux, RNR Les Sauvages	208
Tableau 24 : Sources des données flore de la RNR Les Sauvages	216
Tableau 25 : Espèces à statut des deux réserves naturelles	218

Tableau 26 : Evaluation des responsabilités des réserves pour la flore	220
Tableau 27 : Données de la bryoflore RNN tourbière des Duges	225
Tableau 28 : Liste de la bryoflore à statut	227
Tableau 29 : Responsabilités des réserves pour la Bryoflore	230
Tableau 30 : Données lichens de la RNN des Duges	233
Tableau 31 : Liste des espèces de Lichen des réserves	234
Tableau 32 : Données chiroptères de la RNN Duges	236
Tableau 33 : Liste des Chiroptères à statut des réserves	237
Tableau 34 : Responsabilités des réserves pour les Chiroptères	239
Tableau 35 : Données mammalogiques (hors chiroptères) de la RNN des Duges	240
Tableau 36 : Source des données mammifères (hors chiroptères) pour la RNR Les Sauvages	240
Tableau 37 : Liste des mammifères à statut (hors chiroptères) des réserves	241
Tableau 38 : Responsabilités des réserves pour les mammifères (hors chiroptères)	243
Tableau 39 : Données des reptiles et amphibiens de la RNN des Duges	244
Tableau 40 : Sources des données Reptiles et Amphibiens pour la RNR Les Sauvages	245
Tableau 41 : Liste des espèces de reptiles et d'amphibiens «à statut» des réserves	247
Tableau 42 : Responsabilités de la réserve pour l'herpétofaune	248
Tableau 43 : Données ichtyologiques de la RNN des Duges	251
Tableau 44 : Sources des données ichtyologiques de la RNR Les Sauvages	251
Tableau 45 : Liste des espèces de poissons "à statut" recensées au sein des RN	252
Tableau 46 : Responsabilités des réserves pour les poissons	252
Tableau 47 : Données ornithologiques de la RNN des Duges	254
Tableau 48 : Sources des données ornithologiques, RNR Les Sauvages	254
Tableau 49 : Liste des espèces d'oiseaux "à statut" des réserves Noms latins à rajouter	256
Tableau 50 : Responsabilités des réserves pour les oiseaux	259
Tableau 51 : Données odonatologiques de la RNN des Duges	262
Tableau 52 : Sources des données odonatologiques de la RNR Les Sauvages	262

Tableau 53 : Liste des espèces d'odonates "à statut" des réserves	264
Tableau 54 : Responsabilités des réserves pour les odonates	265
Tableau 55 : Données des coléoptères de la RNN de la Tourbière des dauges	267
Tableau 56 : Sources des données coléoptères, RNR Les Sauvages	267
Tableau 57 : Liste des coléoptères "à statut" des réserves	268
Tableau 58 : Responsabilités des réserves pour les coléoptères	269
Tableau 59 : Données de lépidoptères de la RNN Dauges	270
Tableau 60 : Source des données Lépidoptères de la RNR Les Sauvages	270
Tableau 61 : Liste des espèces de lépidoptères "à statut" des réserves	271
Tableau 62 : Responsabilités des réserves pour les Lépidoptères	272
Tableau 63 : Données orthoptères de la RNN des Dauges	274
Tableau 64 : Sources des données orthoptères, RNR Les Sauvages	274
Tableau 65 : Liste des Orthoptères "à statut" sur les réserves	275
Tableau 66 : Responsabilité des réserves pour les Orthoptères	276
Tableau 67 : Données arachnologiques de la RNN Dauges	278
Tableau 68 : Sources des données arachnologiques de la RNR Les sauvages	278
Tableau 69 : Liste des espèces d'arachnides "à statut" des réserves	279
Tableau 70 : Responsabilités de la RNN pour les arachnides	280
Tableau 71 : Bilan des connaissances par groupe taxonomique de la RNN Dauges	281
Tableau 72 : Répartition du nombre d'espèce par groupe et nombre d'espèces remarquables à la RNR Les Sauvages	283
Tableau 73 : Evaluation des services écosystémiques des réserves	289
Tableau 74 : Correspondance des enjeux des réserves avec ceux de Natura 2000	321

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Processus d'élaboration d'un plan de gestion (selon Collectif, 2017)	17
Figure 2 : Panneau B7B d'interdiction de circulation de véhicule à moteur	31
Figure 3 : La Tourbière des Duges (vallée de la misère, 1950)	68
Figure 4 : Vue du mur d'emprise nord de la franchise grandmontaine (d'après LARRATE M. et POPINEAU J.-M. (2021) p.104)	69
Figure 5 : Ruines de la ferme des Vieux Sauvages	72
Figure 6 : Schéma de l'espace vivrier de l'abbaye de Grandmont (d'après LARRATE M. et POPINEAU J.-M. (2021) p.105)	73
Figure 7 : Carte postale du « Château des Sauvages » vers 1911, collection Marthe Moreau	76
Figure 8 : Carte postale du « Château » des Sauvages et de l'établissement de pisciculture vers 1911, collection Marthe Moreau	76
Figure 9 : Vue actuelle à l'emplacement de l'ancien établissement de pisciculture.	77
Figure 10 : Bâtiment abritant une turbine électrique sur la digue de l'étang des Chênes (vue générale et détail)	78
Figure 11 : Carte postale du « Château » des Sauvages vers 1938, collection Marthe Moreau	78
Figure 12 : Carte postale du « Château » des Sauvages vers 1956, collection Marthe Moreau	79
Figure 13 : Carte postale du « Château » des Sauvages vers 1971, collection Marthe Moreau	79
Figure 14 : Vue actuelle du "château", RNR Les Sauvages	79
Figure 15 : Analyse paysagère milieu du 19 ^{ème} siècle, RNR Les Sauvages	80
Figure 16 : Analyse paysagère milieu du XX ^{ème} siècle, RNR Les Sauvages	81
Figure 17 : Analyse paysagère années 2000-2005, RNR Les Sauvages	82
Figure 18 : Vue aérienne 2021, RNR Les Sauvages	82
Figure 19 : Vue sur la "grande hêtraie" RNR Les Sauvages, parcelle 8	83
Figure 20 : Vue aérienne de la partie haute de la RNR Les Sauvages, en direction de la grande hêtraie et du Puy de la Garde, à gauche vue sur la RNN de la tourbière des Duges et le Puy de Sauvagnac83	
Figure 21 : Vue du chemin bordier de la RNR, grande hêtraie à droite et plantation de douglas du Puy de la Garde à gauche	84
Figure 22 : Allée de gros hêtres, chemin de découverte RNR Les Sauvages	84
Figure 23 : Digue bordée d'alignement d'arbres, Petit étang des Chênes, RNR Les Sauvages	85

Figure 24 : Etang des Sauvages	85
Figure 25 : Vue aérienne de la tourbière, RNR Les Sauvages	86
Figure 26 : Loge de berger	87
Figure 27 : Source maçonnée	87
Figure 28 : Mur de talus et déversoir d'étang	87
Figure 29 : Diagramme climatique Saint-Léger-la-Montagne (1982-2012)	92
Figure 30 : Evolution des températures 2010-2013 à la RNN Dauges	92
Figure 31 : Bloc diagramme schématique d'un alvéole (d'après Valadas)	102
Figure 32 : Vue aérienne de l'alvéole occupée par la RNR Les Sauvages	102
Figure 33 : Carte bathymétrique de l'étang des Sauvages - Bathymétrie en 3D (DECOU, 2019)	103
Figure 34 : Carte bathymétrique de l'étang des Chênes (DECOU, 2019)	104
Figure 35 : Débit du ruisseau des Dauges, pont de pierre	111
Figure 36 : Débits mensuels du bassin versant du Taurion (1980-2018) (source CTMA)	115
Figure 37 : Profil du ruisseau du Parleur	116
Figure 38 : Relevé en coupe de la digue de l'étang des Sauvages au niveau de la vanne haute (Cloquier, 2016)	118
Figure 39 : Vanne haute et digue amont de l'étang des Sauvages	118
Figure 40 : Evacuation centrale et déversoir droit de l'étang des Sauvages	119
Figure 41 : Déversoir gauche empierreé de l'étang des Sauvages	119
Figure 42 : Digue de l'étang des Chênes rive droite, coursier et évacuation centrale passant dans l'ancienne turbine	120
Figure 43 : Digue de l'étang des Chênes et vanne haute	121
Figure 44 : Canal maçonné d'évacuation des eaux de l'étang des Chênes vers le Petit étang des Chênes	121
Figure 45 : Vue des vannes hautes et basses insérées dans la digue du Petit étang des Chênes (été 2020)	122
Figure 46 : Structure en pierre et béton à l'aval du Petit étang des Chênes	122
Figure 47 : Déversoir empierreé rive gauche du Petit étang des Chênes	123
Figure 48 : Source du Beuvreix à l'aval du Petit étang des Chênes	123

Figure 49 : Etude hydrodynamique de la Tourbière des Dauges (Arlette LAPLACE DOLONDE, Université de Lyon II, 2007)	135
Figure 50 : Profondeurs des minéraux meubles (DURANEL A., 2016)	136
Figure 51 : Etude hydrodynamique de la Tourbière des Dauges (Arlette LAPLACE DOLONDE, Université de Lyon II, 2007)	137
Figure 52 : Types de niveaux minéraux sous la tourbe (Etude hydrodynamique de la Tourbière des Dauges, Arlette LAPLACE DOLONDE, Université de Lyon II, 2007)	138
Figure 53 : Sondage n° 7 en prairie RNR Les Sauvages	140
Figure 54 : Sondage n° 1 dans la hêtraie RNR Les Sauvages	141
Figure 55 : Sondage n°2 dans la tourbière	141
Figure 56 : Sondage n°4 dans la prairie par-tourbeuse	141
Figure 57 : Sondage n°5 dans la zone à Littorelle	142
Figure 58 : Répartition par grands types d'habitats des réserves	147
Figure 59 : Etang des Sauvages	
Figure 60 : Etang des Chênes	157
Figure 61 : Schéma des dynamiques d'évolutions naturelles et anthropiques	205
Figure 62 : Hêtraie du bois du Rocher, RNN Dauges	209
Figure 63 : Évaluation de l'intégrité écologique de la hêtraie par la méthode Sirph the net, RNN Dauges	210
Figure 64 : Intégrité écologique des stades de la hêtraie, RNN Dauges	211
Figure 65 : Évaluation de l'intégrité écologique de la chênaie par la méthode Sirph the net, RNN Dauges	212
Figure 66 : Évaluation de l'intégrité écologique des milieux ouverts par la méthode Sirph the net, RNN Dauges	213
Figure 67 : Répartition des espèces par groupe à la RNN des Dauges	281
Figure 68 : Nombre total d'espèces et nombre d'espèces remarquables par groupe taxonomique .	282
Figure 69 : Répartition du nombre d'espèces par groupe à la RNR Les Sauvages	282
Figure 70 : Nombre d'espèces et nombre d'espèces remarquables par groupe à la RNR Les Sauvages	284
Figure 71 : Croquis du silex taillé trouvé sur la RNN Dauges (auteur inconnu, archives de la RNN Dauges)	290
Figure 72 : Carte postale ancienne, RNN Dauges	292

Figure 73 : La bergerie de Claudi, RNN Dauges	293
Figure 74 : Plan de projection des galeries d'uranium, RNN Dauges	297
Figure 75 : Réseaux sur la RNN Dauges	298
Figure 76 : Aqueduc et lavoir, RNN Dauges	299
Figure 77 : Localisation des parcelles agricoles, RNR Les Sauvages	300
Figure 78 : Maison de la réserve (avant et après restauration), Sauvagnac	302
Figure 79 : Signalétiques, RNN Dauges	303
Figure 80 : Signalétiques réglementaire, RNN Dauges	303
Figure 81 : Panneau d'accueil, RNN Dauges	304
Figure 82 : Plaquette de communication, RNN Dauges	304
Figure 83 : Plaquette "Police de la nature", RNN Dauges	305
Figure 84 : Tableau blanc d'information, RNN Dauges	305
Figure 85 : Livret-cd audio de la RNN dauges	306
Figure 86 : Sentier de découverte, RNN Dauges	307
Figure 87 : Animatrice avec le sac à dos "qui a vu Lulu?", RNN Dauges	307
Figure 88 : Joëlette, RNN Dauges	308
Figure 89 : Panneau d'accueil, RNR Les Sauvages	308
Figure 90 : Signalétiques réglementaire et position des panneaux d'information, RNR Les Sauvages	309
Figure 91 : Vues de la RNN Dauges	309
Figure 92 : Visite guidée, RNN Dauges	311
Figure 93 : Parking du Conseil départemental et parking communal, RNN Dauges	312
Figure 94 : Dépliants des sorties de découverte, RNN Dauges	313
Figure 95 : Participants à la fête des 20 ans, RNN Dauges	314
Figure 96 : Ecocompteur, RNN Dauges	315
Figure 97 : Fréquentation du chemin de découverte, RNN Dauges	315
Figure 98 : Fréquentation mensuelle et hebdomadaire, RNN Dauges	315
Figure 99 : Evolution de la fréquentation, 2009 à 2018, RNN Dauges	316

LISTE DES ABREVIATIONS

ACCA : Association communale de chasse agréée

APB (ou APPB) : Arrêté de protection de biotope

APPMA : Association pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

CATZH : Cellule d'Assistance Technique des Zones humides

CC : Comité consultatif

CdC : Communauté de communes

CdC ELAN : Communauté de communes ELan Avenir Nature

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CEN NA : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

CATZH : Cellule d'Assistance Technique des Zones humides

CLE : Commission Locale de l'Eau

CNPN : Conseil national de la protection de la nature

CODEV : Comité de développement

CREN : Conservatoire régional d'espaces naturels

CR : Conseil régional

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

CST : Conseil scientifique territorial

CTMA : Contrat territorial milieux aquatiques

CUC : Comité unique de concertation

DDT : Direction départementale des territoires

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ELAN : ELan Avenir Nature

ENP : Espace naturel protégé

ENS : Espaces naturels sensibles

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal

FEDER : Fonds européens de développement régional

FFC : Fédération française de cyclisme

INPG : Inventaire national du patrimoine géologique

IOTA : installations, ouvrages, travaux et activités

MAE : Mesures AgriEnvironnementales Climatiques

MAEC : Mesures AgriEnvironnementales Climatiques

N2000 : Natura 2000

OFB : Office français de la biodiversité

ONF : Office national des forêts

PdG : Plan de gestion

PDM : Programme de mesures

PDR : Programme de développement rural

PLU : Plan local d'urbanisme

PNR : Parc naturel régional

PSDRF : Protocole de Suivi Dentrométrique des Réserves Forestières

PSG : Plan simple de gestion

RN : Réserve naturelle

RNR : Réserve naturelle régionale

RNN : Réserve naturelle nationale

RZH : Réseau zones humides

SABV : Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SASSAG : Société des amis de Saint-Sylvestre et de l'abbaye de Grandmont

SAUR : Société d'aménagement urbain et rural

SIAEP : Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SIEPAL : Syndicat d'Etude et de Programmation de l'Agglomération de Limoges

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SMAGBA : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents

SMCRG : Syndicat mixte contrat de rivière Gartempe

SRADET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

VTA : Visite technique approfondie

TVB : Trame verte et bleue

UHR : unité hydrographique de référence

ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique

INTRODUCTION

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a été désigné par l'Etat, gestionnaire, en 1999, de la réserve naturelle nationale de la Tourbière des Duges sur la commune de Saint Léger la Montagne. Quelques années après, en 2015, la Région Nouvelle-Aquitaine a également nommé le CEN Nouvelle-Aquitaine, gestionnaire de la réserve naturelle régionale des Sauvages.

C'est en 2019, qu'au cours de la réunion annuelle de La DREAL Nouvelle-Aquitaine, que Mesdames Sophie AUDOUART et Sophie KERLOC'H ont eu l'idée d'un plan de gestion commun de la RNN de la Tourbière des Duges et la RNR Les Sauvages : les deux réserves naturelles se jouxtent et ont le même gestionnaire. Ainsi aujourd'hui, voit le jour ce document, qui outrepassa les frontières administratives pour se concentrer sur les espaces naturels et leur biodiversité.

En tant qu'organisme gestionnaire, le CEN Nouvelle-Aquitaine doit établir un plan de gestion décennal pour ces réserves naturelles dont le contenu doit définir une stratégie de gestion permettant de répondre aux finalités de création des réserves naturelles que sont :

- ✓ Le bon état des espèces et habitats à statut,
- ✓ Le bon état des espèces et habitats hors statut,
- ✓ Le rendu des fonctions écologiques,
- ✓ La valeur ajoutée sociale, économique, scientifique ou éducative.

Le présent plan de gestion est le premier depuis le classement de la réserve naturelle régionale des Sauvages ; c'est la quatrième version pour la « vieille » réserve naturelle nationale des Duges.

Son élaboration s'appuie sur la nouvelle version du *Guide d'élaboration de plan de gestion d'espaces naturels protégés* élaboré par l'Agence Française de Biodiversité avec les Ateliers Techniques des Espaces Naturels et Réserves Naturelles de France (Collectif, 2017). La méthodologie propose d'élaborer le plan de de gestion autour de l'évaluation selon 5 étapes telles qu'exposées dans le schéma ci-après (Fig.1), afin de déterminer :

- ✓ Les enjeux pour lesquels les réserves naturelles ont une responsabilité et les facteurs clés de réussite,
- ✓ Les objectifs de gestion à long terme,
- ✓ Le plan d'action.

Figure 1 : Processus d'élaboration d'un plan de gestion (selon Collectif, 2017)



Conformément à cette méthodologie le plan de gestion des deux réserves naturelles s'articule en trois parties.

La première (A) est un diagnostic qui fait état des lieux des connaissances au travers d'une description des réserves naturelles selon quatre axes :

- ✓ Le contexte général (aspects administratifs, juridiques et historiques).
- ✓ La composante écosystème (environnement physique).
- ✓ La place de l'homme (cadre socio-économique, activités et usages).
- ✓ Le paysage (lien entre l'homme et la nature).

Cet état des lieux aboutit à l'identification et à la hiérarchisation des enjeux, des responsabilités et des facteurs clés des sites.

La seconde partie (B) s'appuie sur la première et sur le bilan des actions de gestion déjà réalisées pour déterminer la stratégie au travers d'objectifs de gestion à long terme, d'un tableau de bord, d'une méthode d'évaluation et du programme d'actions pour 10 ans.

Pour des raisons de facilité de lecture, une typographie de couleurs différentes distinguera les sites :

- ✓ Bleu pour la tourbière des Duges
- ✓ Orange pour les Sauvages
- ✓ Noir pour les parties communes.

I- CONTEXTE GENERAL

I-1. Historique des RN

La réserve naturelle de la Tourbière des Dauges est bien plus ancienne (1998) que celle des Sauvages (2015).

Processus de création RNN Dauges

1949 : le Commissariat à l’Energie Atomique met en évidence les premières anomalies radioactives sur ce secteur.

1959 : le creusement de tranchées confirme l’intérêt uranifère de cette zone.

1963 : les premiers forages de reconnaissance sont réalisés.

1970 : Monsieur VERGER (Maître de conférences en pédologie, Université de Limoges) repère le site de la tourbière des Dauges et fait part de sa découverte à Monsieur VILKS (Maître de conférences, Laboratoire de Biologie Végétale, Université de Limoges).

1973 : premiers relevés botaniques montrant l’intérêt du site.

1975 : première demande de classement en réserve naturelle, sur l’initiative de Messieurs GHESTEM et VILKS, pour le compte de l’Association Universitaire Limousine pour l’Etude et la Protection de l’Environnement (AULEPE).

1976 : réunion de concertation en Préfecture avec la COGEMA, afin d’éviter l’exploitation à ciel ouvert de l’Uranium sur le site. Décision est prise par la COGEMA d’exploiter en souterrain.

1977 : début de l’exploitation des gisements d’Uranium situés sous la tourbière. Construction d’une ligne moyenne tension traversant la tourbière selon une direction sud-ouest, nord-est.

1978 : réunion du comité permanent du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN). Examen du projet de réserve naturelle et de l’exploitation de gisements d’Uranium par la COGEMA. Arrêt de la procédure de mise en réserve naturelle de la tourbière des Dauges. Le Conseil municipal de Saint Léger la Montagne s’oppose aussi à ce projet de classement.

1980 : le ministère de l’Environnement demande au Préfet de la Haute-Vienne de prendre un Arrêté de Protection de Biotope assurant une protection minimale de la faune et de la flore de cette tourbière.

1982 : le Préfet de la Haute-Vienne prend cet arrêté de protection de biotope couvrant 199ha 17a et 45ca.

1986 : des inventaires complémentaires permettent à la tourbière des Dauges d’être intégrée à l’inventaire national des ZNIEFF.

1991 : arrêt de l’exploitation des gisements uranifères.

1992 : la tourbière des Dauges est un Espace Naturel Sensible du département de la Haute-Vienne. Création du Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. La DIREN relance le projet de réserve naturelle.

1995 : réalisation par le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin d’un plan de gestion des parcelles du Conseil Général de la Haute-Vienne, acquises sur le site. Mise en place des premières actions de gestion.

1997 : le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin, dans le cadre du programme « LIFE » concernant les tourbières de France, met en place des travaux de restauration sur la tourbière des Dauges, ainsi que des suivis écologiques.

1998 : parution du Décret de création de la RNN de la tourbière des Dauges (n°144) (Annexe 1).

Processus de création de la RNR des Sauvages

Les propriétaires actuels ont acquis le site en 1999. Dès 2001, ils se sont rapprochés de l'équipe de la réserve de la Tourbière des Duges pour bénéficier de conseils afin de gérer écologiquement leur propriété. S'en est suivi un accompagnement par le CEN qui a mené à la création de la RNR des Sauvages.

2004 : première étude écologique réalisée par le CEN (GUERBAA K., 2004).

2012 : demande d'extension du périmètre Natura 2000 de la Tourbière des Duges pour y inclure entre autres la propriété des Sauvages.

2016 : validation de la demande d'extension du périmètre N2000.

2010-2019 : le CEN rédige un document de gestion pour le domaine des Sauvages, pour la période 2010-2019 (GUERBAA K., 2009), à la suite de la signature d'une convention de gestion avec les propriétaires (2008) (Annexe 2).

Octobre 2009 : dépôt du dossier de pré-candidature auprès des services de la Région Limousin. Le projet porte alors sur 73 ha et sur 13 ha supplémentaires en cours d'acquisition. Les collectivités concernées sont informées, ainsi que les agriculteurs. S'agissant d'une propriété privée d'un seul tenant et que les propriétaires sont volontaires dans la démarche, aucune réunion publique n'est réalisée.

18 juin et 14 décembre 2009 : validation du dossier de pré-candidature par le CSRPN Limousin.

20 mai 2010 : La Commission permanente du Conseil régional du Limousin valide le dossier de pré-candidature pour la création de la Réserve naturelle des Sauvages, en même temps que celui des « Etangs, landes et tourbière du bassin de Marcy (Saint-Merd-les-Oussines), Tarnac » classé RNR de la Haute-Vallée de la Vézère. Une aide financière de 10 000 € maximum est octroyée aux propriétaires des Sauvages afin d'élaborer le dossier de demande de classement, dans un délai de 12 mois maximum après signature de la convention financière.

2010-2011 : Le CEN rédige le dossier de demande de classement et complète l'étude écologique réalisée en 2004 par d'autres inventaires, dont trois réalisés par des associations locales :

- ✓ Un inventaire mammalogique et herpétologique, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (G.M.H.L., 2011).
- ✓ Un inventaire des Coléoptères saproxyliques dans la grande hêtraie acidiphile à houx, Société Entomologique du Limousin (S.E.L., 2011).
- ✓ Un inventaire des odonates, Société Limousine d'Odonatologie (S.L.O., 2011).

Les accords des titulaires et ayant droit sont demandés et obtenus par écrit, conformément à la réglementation de constitution du dossier. Tous ces éléments ont été joints en annexes à la demande de classement, ainsi que le Plan de gestion du domaine des Sauvages (site CEN) 2010-2019 (GUERBAA K. 2009) et le Plan Simple de gestion, rédigés par le CEN.

Janvier 2012 : Le dossier de demande de classement est déposé auprès des services de la Région Limousin.

20 novembre 2015 : Le classement de la Réserve naturelle régionale des Sauvages est approuvé par délibération du Conseil régional du Limousin du 20 novembre 2015 (N° SP15-11-0068) (Annexe 3), pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction. Le CEN Nouvelle-Aquitaine est désigné comme organisme gestionnaire. La surface classée couvre 82ha 56a 65ca d'un seul tenant, soit 77 parcelles. Ce classement vise à protéger la richesse spécifique et les milieux. Le règlement de la réserve est annexé à la délibération de classement.

Septembre 2017 : recrutement de la conservatrice (1/3 temps) par le CEN.

I-2. Identification des sites

Les deux réserves naturelles se situent en Haute-Vienne (87, Nouvelle-Aquitaine,) dans le massif des Monts d'Ambazac à une trentaine de kilomètres au nord-est de Limoges. Elles se jouxtent presque en un point situé sur un chemin. Elles sont de part et d'autre d'une ligne haute de puys. Chacune des réserves s'étend sur un versant hydrographique opposé (Cartes 1 et 2) .

I-2.1. Localisation et limites administratives

Localisation et limites administratives de la RNN Dauges

La réserve naturelle de la Tourbière des Dauges se situe en totalité sur la commune de Saint-Léger-la-Montagne (87340).

Sa superficie est de 199 hectares 51 ares 96 centiares. Au total, 549 parcelles sont concernées.

Tableau 1 : Identification de la RNN de la Tourbière des Dauges

Nom du site	Tourbière des Dauges
Statut de protection juridique	Protection réglementaire : Classement en Réserve naturelle nationale (RNN) le 15/09/1998 par décret ministériel (n°98-842) JO du 22/09/98
Classification UICN	Catégorie III, IV (Monument naturel/ Elément marquant, Aire de gestion des habitats/espèces) (Lefebvre T., Moncorps S., 2010, p. 26)
Superficie	199 hectares 51 ares 96 centiares
Site numéro CEN NA	004
Code du site (abrev)	DAUG
N° de réserve naturelle	RNN144

Tableau 2 : Localisation, limites administratives et masse d'eau de la RNN de la Tourbière des Dauges

Coordonnées géographiques (Lambert 93)	X : 577696 / Y : 6549940 -Lambert 93, EPSG : 2154)
Altitude	Moyenne : 571 m (543 à 641 m)
Déclinaison administrative	Région : Nouvelle Aquitaine Territoire : Limousin Département : Haute-Vienne EPCI : Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN) Commune : Saint-Léger-la-Montagne
Unité paysagère	11- Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud
Masse d'eau / Bassin hydrographique	Masse d'eau : FRGR0416a « La Couze et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Saint-Marc » Bassin hydrographique Loire-Bretagne - Bassin versant de la Gartempe Amont

Localisation et limites administratives RNR Les Sauvages

La réserve des Sauvages s'étend sur les communes de Saint-Sylvestre et d'Ambazac (87240). Sa superficie est de 82 ha 56 ares et 65 centiares selon arrêté de classement et de 82ha 33a 76ca en cumulant la surface des 76 parcelles classées.

Tableau 3 : Identification de la RNR des Sauvages

Nom du site	Les Sauvages
Statut de protection juridique	Protection réglementaire : classement en Réserve naturelle régionale (RNR) le 20/11/2015 par délibération du Conseil Régional du Limousin (N° SP15-11-0068)
Classification UICN	Catégorie III, IV (Monument naturel/ Élément marquant, Aire de gestion des habitats/espèces) (Lefebvre T., Moncorps S., 2010, p. 26)
Superficie	82 hectares 56 ares et 65 centiares
Site numéro CEN NA	106
Code du site (abrev)	SAUV
N° de réserve naturelle	RNR 308

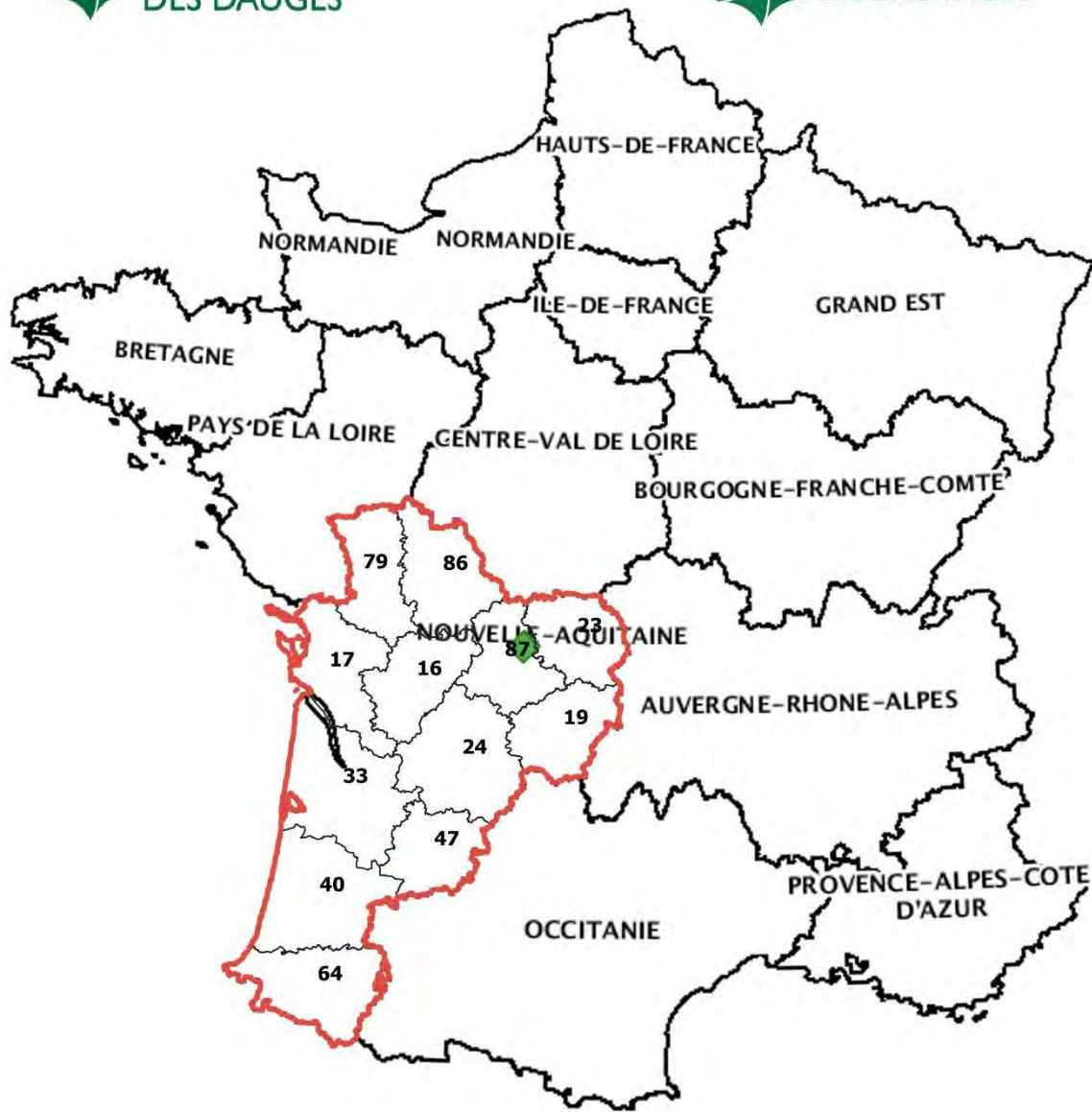
Tableau 4 : Localisation, limite administrative et masse d'eau de la RNR des Sauvages

	RNR Les Sauvages
Coordonnées géographiques (Lambert 93)	X : 576590 / Y : 6545960 -Lambert 93, EPSG : 2154)
Altitude	Moyenne : 610 m (580 à 640 m)
Déclinaison administrative	Région : Nouvelle Aquitaine Territoire : Limousin Département : Haute-Vienne EPCI : Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN) Communes : Saint-Sylvestre et Ambazac
Unité paysagère	11- Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud
Masse d'eau / Bassin hydrographique	Masse d'eau : FRGR1672 « Le Parleur et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Saint-Marc » Bassin hydrographique Loire-Bretagne - Bassin versant de la Vienne Amont

Tableau 5: Répartition communale des surfaces parcellaires de la RNR des Sauvages

Réserves naturelle	Région/ Département	EPCI	Commune	Valeur de la Surface des RN	Part de la surface des RN
Les Sauvages	Nouvelle Aquitaine/ Haute-Vienne	Communauté de Communes ELAN	Saint-Sylvestre	67ha 80a 91ca	82,35 %
			Ambazac	14ha 52ca 85ca	17,65 %

Carte 1 : Localisation des deux réserves naturelles au niveau national et régional



◆ Localisation des deux réserves



Réalisation CEN NA 2021
Sources : IGN adminexpress 2018



Carte 2 : Périmètres des deux réserves naturelles



Périmètre des réserves naturelles



Réalisation CEN NA 2021
Fonds cartographiques : IGN Scan 25

1 : 25000



I-2.2. Le régime foncier actuel

Le régime foncier actuel de la RNN Duges

Au total, on dénombre 549 parcelles sur la réserve naturelle. La majorité d'entre elles appartient désormais, soit à une collectivité territoriale, soit au Conservatoire :

Tableau 6 : Répartition surfacique des propriétaires à la RNN Tourbière des Duges

CEN Nouvelle Aquitaine	49ha 98a 07ca
Commune Saint-Léger-la-Montagne	20ha 90a 80ca
Conseil départemental 87	66ha 49a 80ca
Propriétaires privés	62ha 13a 29ca
	199ha 51a 96ca

L'acquisition foncière était une priorité du plan de gestion précédent, pour sécuriser le foncier et les habitats inféodés, ce que le décret de création de la réserve ne permet pas toujours (exploitation forestière, par exemple).

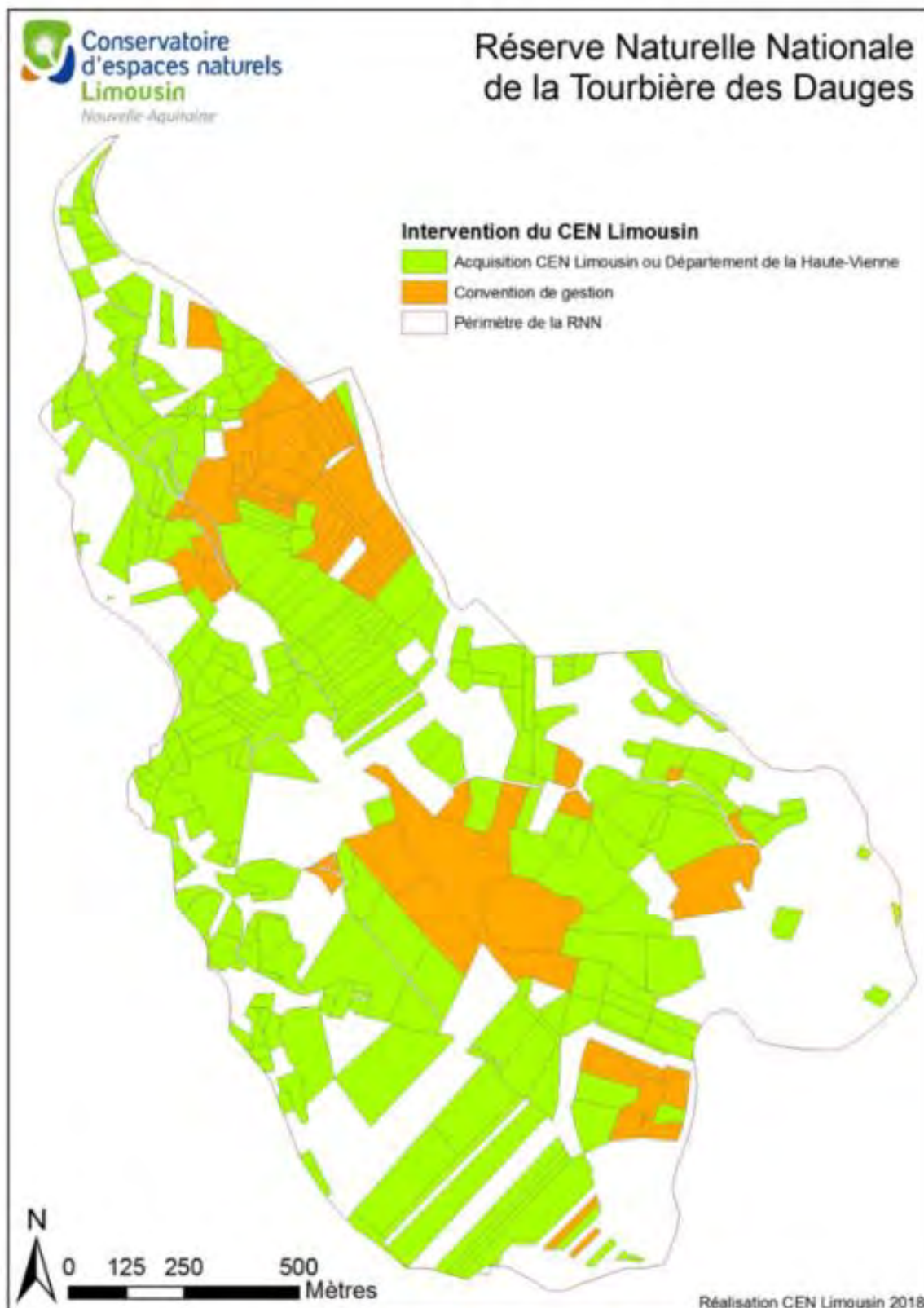
Certaines parcelles communales forestières (8 ha) bénéficient du régime forestier. L'Office National des Forêts a décidé, dans son plan d'aménagement forestier, de laisser ces peuplements à l'évolution libre, en conformité avec les préconisations du plan de gestion de la réserve.

62,13 hectares appartiennent encore à des propriétaires privés épars, majoritairement des parcelles forestières. Le temps passant, les opportunités d'achat voient le jour et le CEN Nouvelle-Aquitaine se portera acquéreur via la SAFER qui fixe les prix.

En termes de sécurité foncière, on distingue 3 catégories :

- ✓ A long terme, pour 116.47 hectares : acquisition Conseil départemental et CEN Nouvelle-Aquitaine.
- ✓ A moyen terme, pour 27.41 hectares : conventions de gestion commune et privés.
- ✓ Sans maîtrise, pour 52.63 hectares.

Carte 3 : Répartition de la maîtrise foncière du CEN Nouvelle à la RNN de la Tourbière des Dauges



Le régime foncier actuel de la RNR Les Sauvages

Sur les 89 parcelles de la propriété des Sauvages, 76 sont comprises dans le périmètre de la réserve naturelle.

Les parcelles de la propriété qui ont été exclues du périmètre de la réserve correspondent :

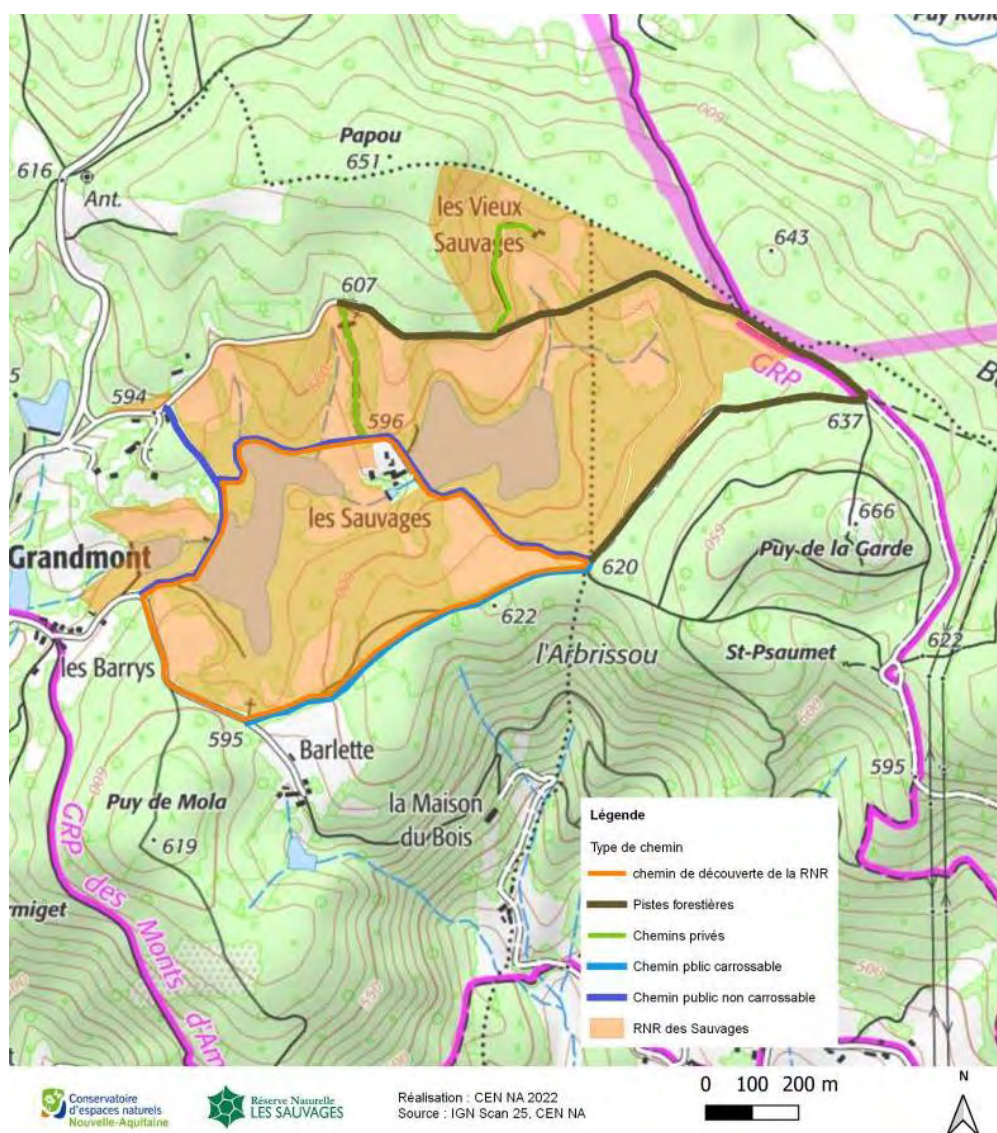
- Au lieu d'habitation et à celles à proximité directe.
- A deux parcelles se situant dans le périmètre de la réserve naturelle de la Tourbière des Duges.

L'intégralité des parcelles constituant la réserve appartient à une seule famille en indivision. Toutes les parcelles classées en réserve font l'objet d'une convention de gestion passée entre le CEN, les propriétaires et l'usufruitière (2019-2029) (carte 4 ci-après, Annexe 2).

La réserve est traversée et bordée pour partie par des chemins (carte 5). Celui qui la traverse et la borde dans sa partie sud et ouest dépend de la commune de Saint-Sylvestre. Il est interdit à la circulation des véhicules à moteur dans sa partie ouest et centrale (arrêté municipal du 1^{er} septembre 2014, Annexe 4). Sa partie sud reste ouverte à la circulation des véhicules à moteur. Au nord et au nord-est, une piste forestière traverse et borde la réserve. Cette piste dépend des communes d'Ambazac et de Saint-Sylvestre. Ces chemins et pistes forestières sont exclus du périmètre de la réserve.

Le chemin de Saint-Sylvestre formant une boucle dans la partie sud de la réserve est balisé comme chemin de découverte de la RNR (voir partie IV-2)

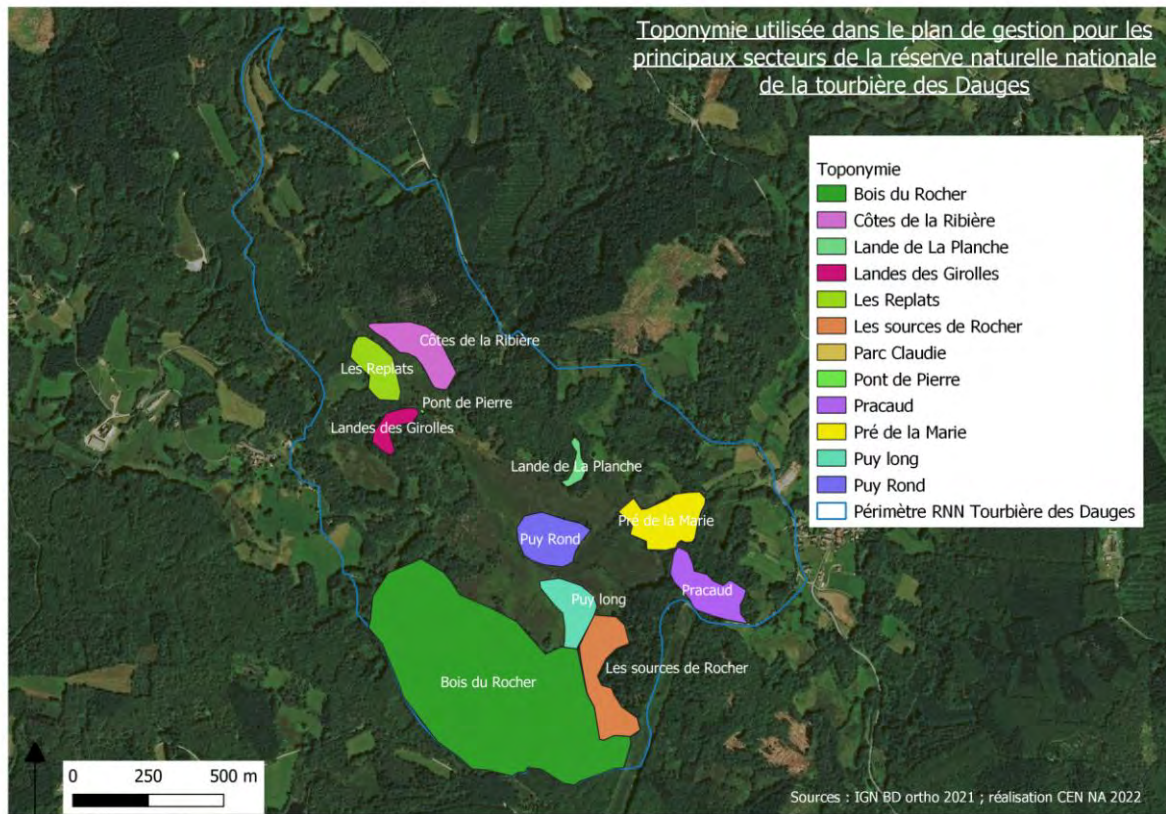
Carte 5 : Caractérisation des chemins de la RNR des Sauvages



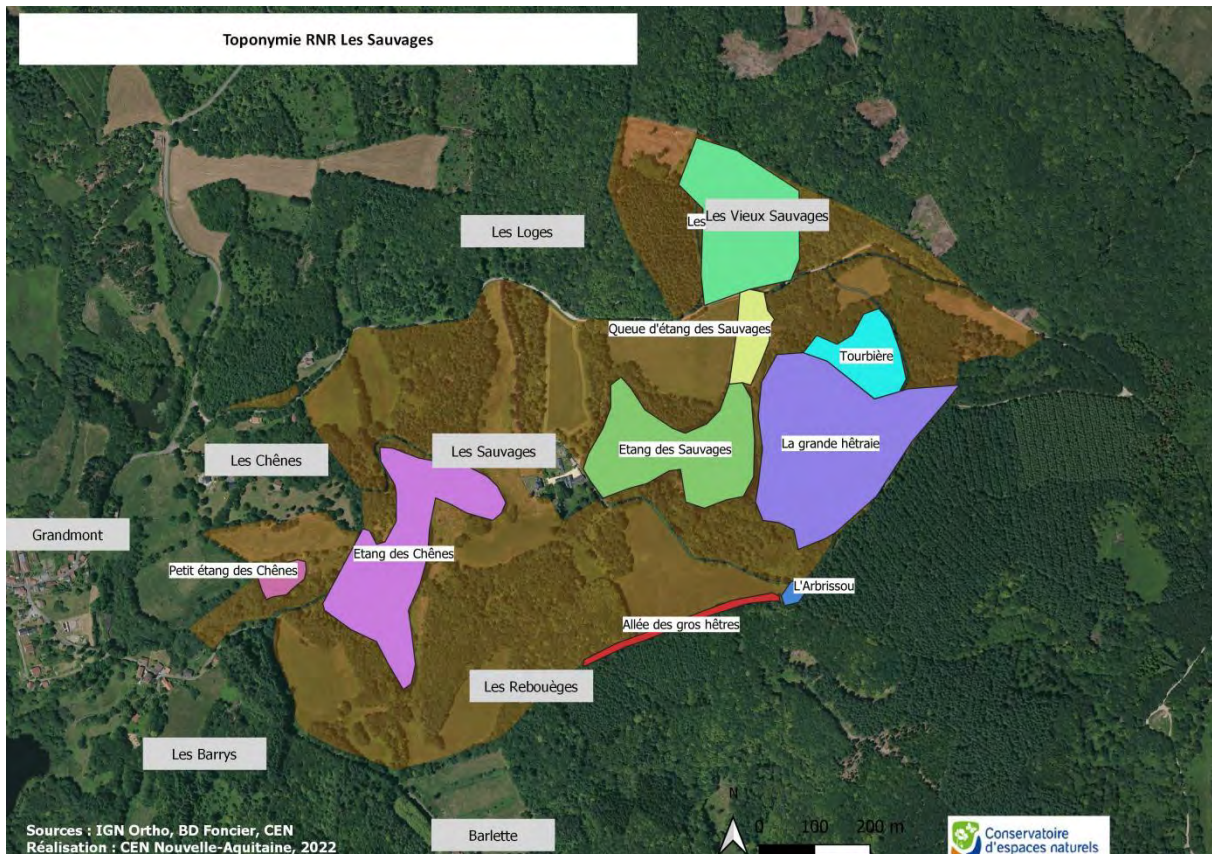
I-2.3. Toponymie des deux sites

Pour faciliter la localisation des parcelles des toponymes sont souvent employés. Ces toponymes correspondent dans la majorité des cas à la réalité cadastrale mais parfois sont des appellations locales couramment utilisées. Les deux cartes ci-après proposent une synthèse pour chacun des sites.

Carte 6 : Toponymie utilisée pour la RNN Dauges



Carte 7 : Toponymie utilisée pour la RNR Les Sauvages



I-3. Cadre réglementaire des RN

I-3.1. Cadre réglementaire général

I-3.1.1. La législation et la réglementation liées à l'eau

En plus du cadre réglementaire des réserves, la législation générale de l'environnement s'applique bien évidemment, en particulier celle liée à l'eau car les deux réserves sont constituées pour une large part de milieux humides notamment des tourbières, prairies humides, sources, ruisseaux et, en plus pour les Sauvages, d'étangs.

En France, la **législation et la réglementation sur l'eau** ne sont pas codifiées dans un document unique. En fonction des usages, les textes sont compilés dans le code de l'environnement, dans le Code civil ou encore dans le Code rural. La principale réglementation sur l'eau est la loi N°92-3 du 3 janvier 1992 (réformée en 2006), dite Loi sur l'eau, codifiée dans le Code l'environnement. De façon générale, y est instaurée et précisée la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques (articles L.210-1 et L.211-1 du Code de l'Environnement) pour assurer :

- ✓ La préservation des systèmes aquatiques, des sites et des zones humides.
- ✓ La protection contre toute pollution.
- ✓ Le développement et la protection de la ressource en eau.
- ✓ La valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource.

L'objectif général de la Loi sur l'eau est repris dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour les bassins versants et le cas échéant les Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) pour les sous-bassins.

Pour assurer cette gestion équilibrée et durable de la ressource la Loi sur l'eau soumet les **Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA)** à une autorisation environnementale (article L.214-3 du Code de l'environnement) pour les opérations susceptibles de :

- ✓ Présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique.
- ✓ Nuire au libre écoulement des eaux.
- ✓ Réduire la ressource en eaux.
- ✓ Accroître notablement le risque d'inondation.
- ✓ Porter gravement atteinte à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique.

Les autres ne présentant pas ce danger sont soumis à déclaration mais doivent respecter les règles générales de préservation de la qualité et de la répartition des eaux superficielles, souterraines et des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, édictées en application de l'article L.211-2.

Cette réglementation s'applique pour tous les travaux et activités dans les zones humides et cours d'eau des deux réserves.

Les sources : La propriété des eaux souterraines, dont les sources, sont précisées dans l'article 552 du Code civil. Les sources relèvent de « la propriété du sol » si elles ne forment pas un cours d'eau courante d'un débit suffisant, à la sortie du fond d'où elles surgissent. Les propriétaires disposent donc librement des eaux de source et des nappes souterraines qui ne sont pas considérées comme un cours d'eau.

Les cours d'eau sont définis par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et codifiée dans l'article L215-7-1 du code de l'environnement : « *Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une*

source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales ». Ils relèvent de l'article 643 du Code civil, ces eaux courantes sont des choses communes (article 714 du Code civil).

Le préfet coordonnateur de bassin (article L.214.17 du Code de l'environnement) classe les cours d'eau en liste 1 et/ou 2, soit cours d'eau classé ou réservé. Ce classement participe à la mise en œuvre du SDAGE en intégrant les enjeux liés à la continuité écologique. Il permet de réglementer les usages du cours d'eau notamment ceux liés aux barrages. Les arrêtés de classement des cours d'eau de la Haute-Vienne, en liste 1 et en liste 2, ont été signés le 10 juillet 2012 par le préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne et publiés au journal officiel le 22 juillet de la même année.

Les zones humides sont définies par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement : « *On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

I-3.1.2. Les dispositions relatives aux réserves naturelles

Ces dispositions sont précisées aux articles L.332-1 à L.332-24 du Code de l'environnement. De façon générale :

- ✓ « *Les territoires classés en réserve ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect* » sauf autorisation spéciale de l'autorité de tutelle. La publicité est interdite dans les réserves naturelles (.L332-14).
- ✓ Les créations de réseaux électriques (inférieurs à 19 000 volts) et de lignes téléphoniques doivent être enfouis.
- ✓ Le survol et l'exploitation géologique peuvent être réglementés dans les réserves nationales uniquement.
- ✓ Les autres activités prévues à l'article L.332-3 peuvent être interdites ou réglementées : chasse, pêche, agriculture, activités de loisirs....

Ainsi chaque réserve a une réglementation spécifique qui prévoit les conditions d'exercice des activités dans la réserve et le maintien de la faune et la flore.

I-3.2. Réglementation des deux réserves naturelles

La réglementation de la réserve régionale des Sauvages est plus stricte que celle de la Tourbière des Duges car elle a été constituée en se référant au code de l'environnement, ce qui n'est pas le cas pour la Tourbière des Duges car ce code n'existait pas au moment de son classement.

Pour informer correctement le public, des panneaux d'accueil et de rappel de la réglementation sont installés sur les deux réserves aux entrées et le long des chemins. Ils respectent la charte graphique de Réserve Naturelle de France et utilisent leurs pictogrammes. Des panneaux officiels (B7B) précisent les interdictions de circulation de véhicule à moteur.

Figure 2 : Panneau B7B d'interdiction de circulation de véhicule à moteur



Le tableau ci-après synthétise les réglementations sur les deux réserves en mettant en évidence les éléments communs et les différences.

Tableau 7 : Synthèse et comparaison des réglementations des deux réserves

	RNN Tourbière des Dauges (Décret d'Etat n° 98-842 du 15/09/1998)	RNR Sauvages (Délibération Conseil Régional n° SP15-11-0068 du 30/11/2015)	Commentaires
Durée du classement	Pas de durée.	10 ans (renouvelables par tacite reconduction)	
Plan de gestion	1 ^{er} Plan de gestion agréé par le Ministre après avis du CNPN, les suivants validés en CSRPN	Validé par le Conseil régional après passages aux CC et CSRPN.	Le CS des RN est constitué par le CSRPN qui donne son avis
Activités agricoles et pastorales	Elles s'exercent librement. Réglementées par Préfet après avis du CC.	Elles s'exercent selon les préconisations du PDG.	
Activités forestières	Plantation interdite au centre de la réserve. Renouveau en préservant la diversité et l'équilibre des essences. Plantation, coupe rase et défrichage de plus de 4 ha d'un seul tenant soumis à autorisation préfectorale après avis du CC.	Travaux d'exploitation forestière soumis à autorisation du CR après avis du CC sauf pour travaux prévus dans le PDG ou dans le PSG (validés par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre Régional de la Propriété Forestière).	Forêt mieux protégée dans la RNR. Présence d'un PSG à vocation environnementale dans la RNR.
Chasse, pêche	Elles s'exercent selon la réglementation générale.	Elles s'exercent selon la réglementation générale.	Chasse et pêche privées aux Sauvages
Faune	Interdiction d'introduire des espèces non domestiques, de troubler, de déranger, de porter atteinte. Dérogation préfectorale après avis du CC.	Interdiction d'introduire des espèces non domestiques, de troubler, de déranger, de porter atteinte. Dérogation préfectorale après avis du CC, dérogations président région après avis du CC.	
Flore	Interdiction d'introduire des espèces, sauf à des fins agricoles, pastorales ou forestières. Interdiction de porter atteinte. Dérogations préfectorales après avis du CC. Cueillette autorisée de Jonquilles et végétaux comestibles à des fins de consommation familiale.	Interdiction d'introduire des espèces non cultivées, de porter atteinte. Dérogation préfectorale pour espèces protégées, dérogation du Président de région après avis du CC pour les autres espèces. Interdiction cueillette fruits sauvages et champignons, sauf ayants droit (Code rural).	
Espèces Exotiques Envahissantes	Lutte contre, via dérogation préfectorale après avis du CC.	Lutte contre les espèces réglementées après avis du CSRPN et information du CC	Intervention selon statut (réglementé ou non). Articles L.411.8 et R.411. du code de l'environnement

	RNN Tourbière des Dauges (Décret d'Etat n° 98-842 du 15/09/1998)	RNR Sauvages (Délibération Conseil Régional n° SP15-11-0068 du 30/11/2015)	Commentaires
Atteintes au milieu	Interdit de polluer, déchets, perturbations sonores, faire des inscriptions, faire du feu sauf pour la gestion.	Interdit de polluer, déchets, perturbations sonores, faire des inscriptions, faire du feu sauf pour la gestion.	
Travaux	Interdits sauf sécurité biens et personnes, entretien de la réserve, ligne électrique, transport d'eau, rénovation chemin et clôtures.	Interdits sauf entretien de la réserve et travaux prévus dans le PDG.	
Industrie, commerce	Interdits sauf en lien avec l'activité de la réserve. Pas d'exploitation minière, ni de tourbe.	Publicité interdite. Utilisation de l'appellation "réserve naturelle" soumis à autorisation régionale.	
Eau	Pompage interdit.	/	
Circulation, stationnement	Réglementation préfectorale possible pour les personnes après avis du CC. Interdit véhicules à moteurs à des fins de loisirs.	Interdits pour les personnes, vélos, véhicules à moteur en dehors des chemins publics, sauf ayants droits.	Chemins publics inclus dans le périmètre de la RNN ; exclus dans celui de la RNR
Bivouac	Interdit. Autorisation préfectorale possible après avis du CC.	Interdit, comme le pique-nique, sauf ayants droit.	
Prises de vues, sons	/	Interdit en dehors des chemins publics. Dérogation régionale possible.	
Etangs	/	Gestion hydraulique et piscicole conformément au PDG	
Animaux domestiques	/	Interdits à l'exception des missions de police ou secours, ayants droit et activités agricoles. Chiens tenus en laisse sur les chemins ouverts au public.	
Manifestations de loisirs	/	Autorisées sur chemin public, sans entraîner de dérangement sinon : demande d'autorisation. Manifestations sportives, baignades, jets d'objets dans l'eau sont interdits.	

Abréviation

RNN	Réserve naturelle nationale
RNR	Réserve naturelle régionale
CC	Comité consultatif
PDG	Plan de gestion
PSG	Plan simple de gestion
CSRPN	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CNP	Conseil national de protection de la nature
CR	Conseil régional
CRPF	Centre régional de la propriété forestière

Spécificités de la RNN Duges

Le décret n° 98-842 du 15 septembre 1998 porte création de la réserve naturelle nationale de la Tourbière des Duges (Annexe 1). Réparti en 3 chapitres et 19 articles, ce décret permet de contrôler les usages et pratiques susceptibles de porter atteinte au patrimoine naturel.

Le site est également en arrêté de protection de biotope depuis le 4 janvier 1982. Il reste en vigueur. Un récent avis du CSRPN demande sa reformulation en occultant une partie de l'article 3 empêchant le défrichement, pour des raisons évidentes de besoins de restauration de milieux ouverts sur la réserve.

Spécificités de la RNR des Sauvages

● **La réglementation de la réserve des Sauvages** est annexée à sa délibération de classement du 20 novembre 2015 (N° SP15-11-0068). Elle comporte 8 articles et 22 sous-articles qui précisent le périmètre de la réserve, les textes de références en cas d'infraction, les prescriptions de contrôle la durée du classement et qui réglementent la protection du milieu, des espèces et l'activité sur la réserve (Annexe 2).

Contrairement à la RNN des Duges, les chiens doivent être tenus en laisse aux Sauvages. Ce point de la réglementation de la RNR est souvent difficile à faire accepter.

● **La réglementation liée à l'eau et aux étangs aux Sauvages**

Captages d'eau potable : la réserve compte plusieurs sources souterraines, dont une qui fait l'objet d'un captage d'eau potable (nommé captage de Saint-Sylvestre sur la carte 8 ci-après). Situé sur la commune d'Ambazac, ce captage est géré par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Saint-Sylvestre / Compreignac pour alimenter une partie des habitants de la commune de Saint-Sylvestre. Il se trouve en amont de la tourbière. Le trop plein du captage repart à la tourbière sous forme d'un ru. Il n'y a pas de périmètre de protection matérialisé à ce jour. Le captage n'est plus utilisé depuis fin 2021, pour des raisons de non-conformités sanitaires : «*Présence naturelle de radon faisant l'objet d'un suivi renforcé (...) Eau très peu calcaire, acide (pH et conductivité faibles non conformes) et agressive favorisant la corrosion des canalisations..*» (Extrait des conclusions sanitaires de l'Agence régionale de santé - délégation de la Haute-Vienne).

Un ancien captage abandonné se situe dans la parcelle B120 (nommé ancien captage sur la carte 8 ci-après). Son usage était sans doute privé.

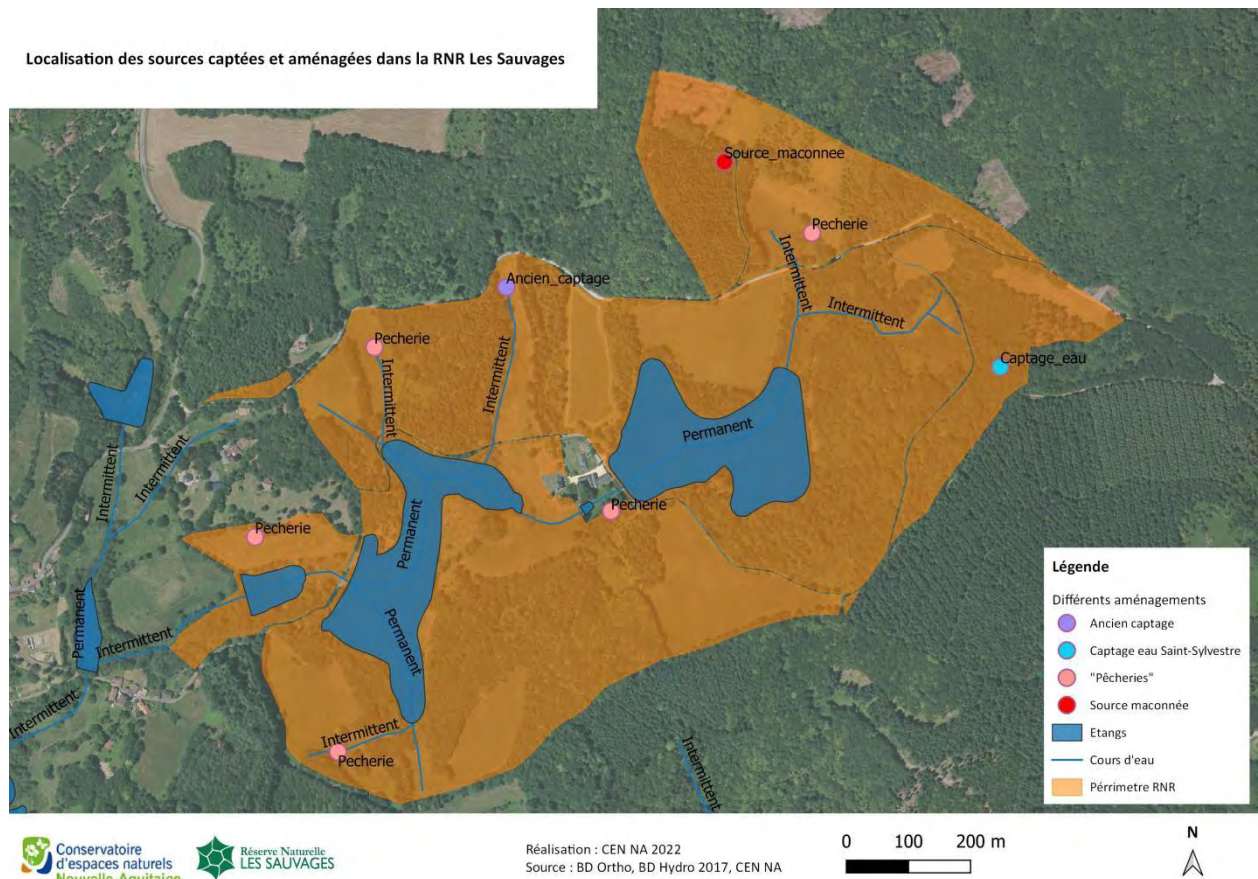
Les sources : les propriétaires disposent librement de l'eau des sources souterraines de la propriété. Ils ont fait réaliser leur propre captage près des bâtiments d'habitation et ont un droit sur l'eau captée par le S.I.A.E.P. Leur captage privé ne se trouve pas dans le périmètre de la réserve et pour des raisons de confidentialité, son emplacement n'a pas été précisé sur la carte 8 ci-après.

Certaines sources au fil du temps ont fait l'objet de captage et d'aménagement pour des utilisations agricoles (pêcheries, puits, sources « maçonnées », rigoles, « levades »...). En raison de la configuration du terrain et des différents aménagements réalisés par les moines, elles alimentent toutes les étangs (Carte 14).

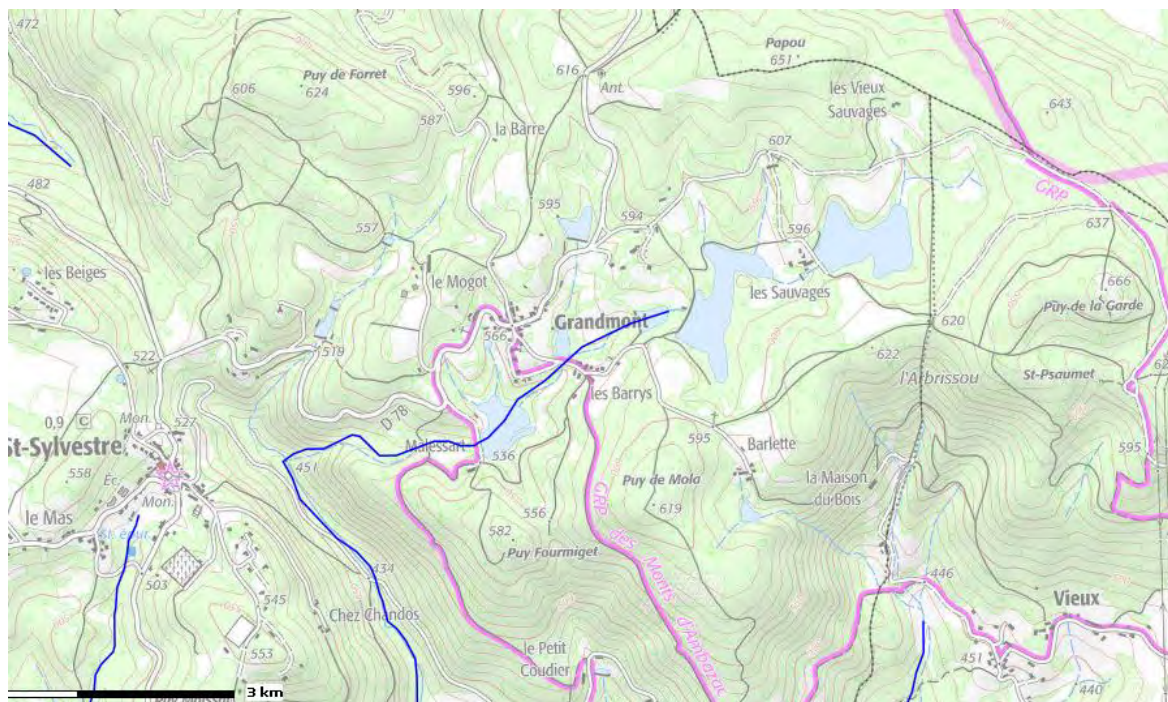
Les cours d'eau : La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article L.215-7-1 du Code de l'environnement) définit les cours d'eau : «*Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales*».

Selon cette définition des cours d'eau, pour la police de l'eau et d'après la cartographie progressive des cours d'eau réalisée par la Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne (2022), aux Sauvages, seul est considéré comme cours d'eau celui qui se situe en aval de l'étang des Chênes (Carte 9). Il est appelé dans la littérature « ruisseau de Grandmont » mais il ne porte pas de nom sur les cartes actuelles. C'est un affluent du Parleur (Beuvreix). Ce dernier est une rivière de 14,1 km de longueur qui est alimentée par divers affluents prenant leurs sources dans les Monts d'Ambazac. Elle se jette dans le Taurion, affluent de la Vienne. Plusieurs moulins sont installés le long de son cours. Le cours d'eau est en liste 1, aucune nouvelle construction d'ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique n'est autorisée.

Carte 8 : Localisation des sources aménagées dans la RNR Les Sauvages



Carte 9 : Carte des cours d'eau à la RNR des Sauvages selon définition de la police de l'eau (extrait de la cartographie progressive des cours d'eau de la Haute-Vienne de la DDT87 (<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=afca13d5-a200-4caa-b5fb-4eccee1b107f>))



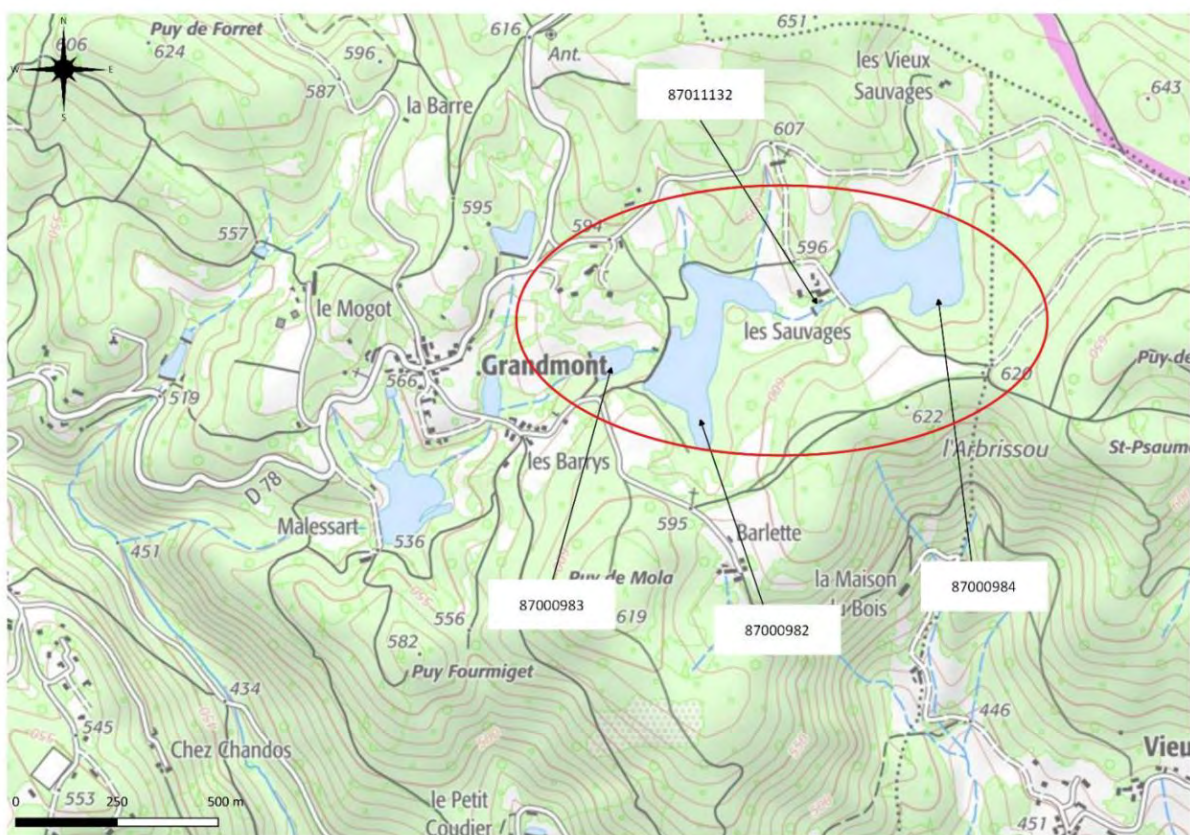
Les étangs : La gestion des plans d'eau est réglementée tant pour assurer la pérennité des ouvrages, la gestion piscicole, que pour préserver les milieux aquatiques et le patrimoine archéologique.

Les étangs des Sauvages sont enregistrés à la Direction départementale des territoires ainsi (Carte 10 ci-après) :

- ✓ Etang des Sauvages ; n° 87000984 ; 4,66 ha.
- ✓ Etang des Chênes ; n° 87000982 ; 4,78 ha.
- ✓ Petit étang des Chênes ; n°8700983 ; 0,50 ha.

Un autre étang qualifié de « pêcherie » est aussi enregistré à la DDT (Étang n°87011132 : 300 m²), il est en contrebas des habitations, entre l'étang des Sauvages et celui des Chênes, dans une zone exclue du périmètre de la RNR. Il s'agit d'un ancien bassin de pisciculture du début du XX^e siècle.

Carte 10 : Localisation des étangs selon la numérotation de la DDT (Source SABV)



Les propriétaires bénéficient **d'un droit d'eau** lié aux trois étangs car ils sont **fondés en titre** sur des cours d'eau non domaniaux. Ce droit fondé en titre concerne tous les ouvrages présents avant le 4 août 1789. Il diffère des droits des ouvrages sur cours d'eau non domaniaux, fondés sur titre, postérieurs à 1789 qui doivent posséder une pièce administrative dite « règlement d'eau ». La présence des étangs des Sauvages est attestée dans les textes liés aux moines de Grandmont (conservés aux archives départementales de la Haute-Vienne) et sur la carte de Cassini.

Ce droit d'eau est perpétuel pour un usage particulier, il est dispensé de toute procédure d'autorisation ou de renouvellement (IOTA). Ce droit, en cas de manquement lié à l'intérêt général, peut être retiré par l'administration publique (code de l'environnement, article L.214-4) et ne dispense pas les propriétaires des obligations relatives à la loi sur l'eau : débit réservé, continuité

écologique, droits des tiers... Les trois étangs sont donc réputés réguliers. Il convient de ne pas en changer l'usage pour préserver cette situation.

Droit de pêche et gestion du patrimoine piscicole

Les trois étangs des Chênes, des Sauvages et des Petits Chênes sont considérés en « **eau close** » par la DDT (étangs inscrits sous les n° 982, 983, 984). Ils ont été établis et mis en eau avant le 15 avril 1829. Ils ne sont donc pas soumis à la réglementation sur la pêche, à l'exception des articles L.432-2, L.432-10, L.436-9 et L.432-12 du code de l'environnement. Les propriétaires ont le droit de pêche. Ce dernier doit s'exercer en conformité avec la réglementation en vigueur et sans porter atteinte au milieu, ni aux espèces, en dehors des espèces piscicoles.

Ce statut a été confirmé aux propriétaires par un courrier de la DDT datant du 21 février 2011. Le maintien de ce statut est conditionné :

- ✓ A « *la présence d'un dispositif permanent et fonctionnel, à l'amont et à l'aval de chaque plan d'eau (grilles), empêchant la libre circulation des poissons entre l'étang et les eaux avec lesquelles il communique* ». Les grilles conformes ont été installées en aval des étangs des Chênes et des Sauvages mais pas en amont car les étangs sont sur source et connectés entre eux. Des grilles ont été installées sur l'aval du Petit étang des Chênes mais elles ne sont pas aux normes (mise en conformité prévue en 2022).
- ✓ Au maintien du statut de pisciculture car le classement du cours d'eau, sur lequel sont établis les barrages, au titre I de l'article L.214-17 du code de l'environnement est susceptible de remettre en cause ce statut, et pourrait imposer la mise en place de dispositifs pour rétablir le franchissement des ouvrages par les poissons migrateurs, comme la truite.

La **gestion hydraulique** des étangs (article 3.8 du règlement de la RNR) doit se faire « conformément au plan de gestion de la réserve. ». Elle sera donc prévue dans le présent document.

La vidange des étangs est autorisée toute l'année, même s'il est toutefois préférable de le faire en octobre ou novembre. Tout projet de vidange doit être notifié au service de la DDT, un mois au préalable par écrit.

Les propriétaires actuels exercent leur **droit de pêche** sous forme de loisir en famille. Ils n'ont jamais utilisé les étangs à des fins de pisciculture, ni pour organiser des pêches payantes. Ils n'ont pas non plus loué les étangs à des comités d'entreprise ou des privés. Ils n'ont pas établi de plan de gestion piscicole, ni d'alevinage.

L'article 3.8 du règlement de la RNR prévoit que les conditions de la **gestion piscicole** soient fixées dans le plan de gestion : « *Elles doivent assurer une gestion extensive respectueuse de la conservation du milieu. Les alevinages et les repeuplements de poissons sont autorisés après avis du comité consultatif et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.* »

La digue de l'étang des Chênes a été classée en barrage, par arrêté préfectoral complémentaire du 4 avril 2011 (Annexe 5), conformément au décret du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques modifiant le Code de l'environnement (articles R.214-112 et suivants). Elle est donc considérée comme barrage autorisé au titre de la loi sur l'eau relevant de la classe C. Selon la nomenclature, les ouvrages relevant de la classe C sont des ouvrages non classés en A ou B, pour lesquels $H^2 \times V^{0,5} \geq 20$ et hauteur ≥ 5 m.

La digue de l'étang des Chêne mesure 8 mètres de haut, le volume d'eau retenu est de 140 000m³. L'indice est de 24. Les obligations en matière de surveillance et d'entretien sont les suivantes :

- ✓ Mettre en place un dispositif de surveillance,
- ✓ Faire un rapport de surveillance à transmettre au service de contrôle tous les 5 ans à partir du 1^{er} en 2012,

- ✓ Faire un rapport d'auscultation surveillance à transmettre au service de contrôle tous les 5 ans à partir du 1^{er} en 2012. Il n'y a pas de système d'auscultation sur l'étang des Chênes et il n'est pas fait obligation d'en installer un, en dehors d'un système de graduation pour contrôler les niveaux de crue. La prescription de l'arrêté préfectoral est donc caduque.
- ✓ Faire réaliser des visites techniques approfondie (VTA) et les transmettre au service de contrôle tous les 5 ans à partir du 1^{er} en 2012. La dernière visite a été réalisée en septembre 2020 par la SAFEGE. Les propriétaires des Sauvages ont convié la conservatrice à assister à cette visite technique.

Les services instructeurs du dossier étaient la DDT puis la DREAL.

En 2017, une partie de l'alignement des gros arbres situés sur la digue de cet étang a été abattue par les propriétaires conformément à la mise en demeure de le faire par les services de l'Etat. En 2018, la conservatrice s'est fait connaître des services de l'Etat et les a informés de la nécessité de contacter le CEN NA pour toute nouvelle demande de travaux susceptibles de porter atteinte au milieu.

● **Protection incendie :**

Les étangs des Sauvages (87000984) et des Chênes (87000982) sont répertoriés comme réserve incendie, sous la codification :

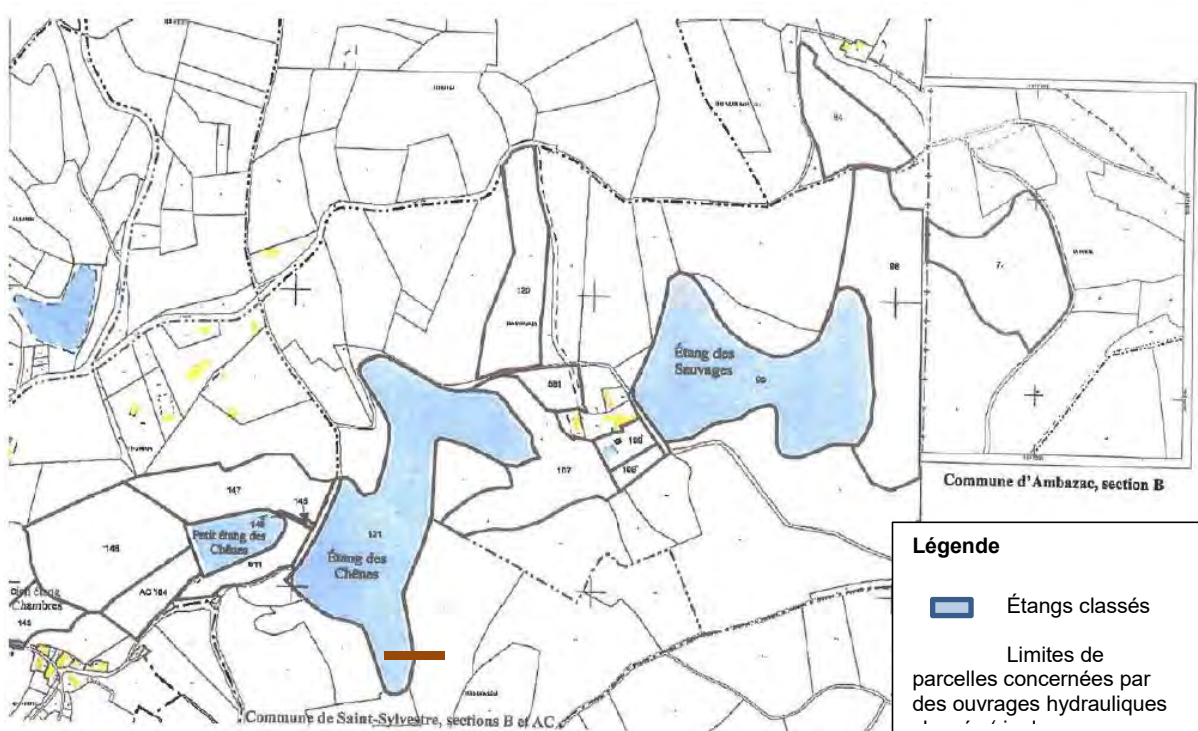
- ✓ Etang des Sauvages : R183005,
- ✓ Etang des Chênes : R183006.

● **Monuments historiques**

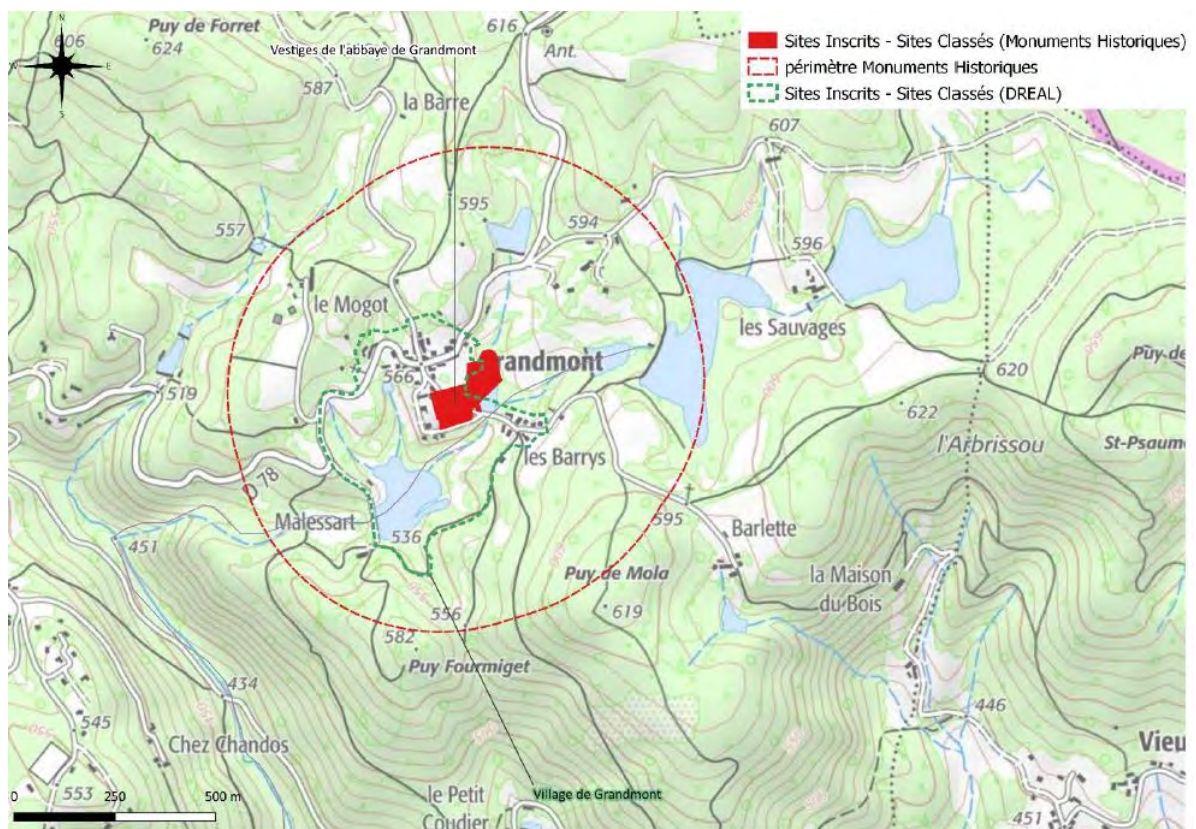
Dans la réserve naturelle des Sauvages, les étangs (parcelles 99, 131 et 146) et leurs réseaux hydrauliques (parcelles 7, 84, 96, 107, 108, 120, 145, 147, 184 et 611) sont inscrits au titre des monuments historiques (arrêté du 27 juin 2017 du préfet de Nouvelle-Aquitaine, Annexe 6). Les parties du chemin qui passent sur la digue de l'étang des Chênes et sur celle de l'étang des Sauvages sont aussi classées (voir carte 11 ci-après). Obligation est faite de les préserver car ils *«présentent un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'ancienneté, du caractère monumental et représentatif de la gestion de l'eau dans la région de ces étangs étroitement liés à l'abbaye chef d'ordre de Grandmont.»*. En dehors de l'entretien, les travaux ou toutes modifications sur la structure des étangs ou sur leur système hydraulique (rigoles, «levades»...) sont soumis à autorisation du préfet sous le contrôle du conservateur régional de la DRAC de Nouvelle-Aquitaine. Il en est de même pour les actions de prospections archéologiques.

Le site de l'abbaye de Grandmont est lui-même inscrit au titre des monuments historiques et est aussi un site classé (voir carte 12 ci-après). La partie sud-ouest de la RNR est comprise dans le périmètre de protection.

Carte 11 : Carte des ouvrages classés au titre des Monuments historiques (extrait de l'arrêté de classement de la DRAC)



Carte 12 : Carte du périmètre du site classé et du site inscrit de Grandmont



● La réglementation liée à la chasse

Sur un territoire de plus de 60 hectares d'un seul tenant, un propriétaire peut se réserver personnellement le droit de chasse. Il peut aussi en faire bénéficier toutes les personnes (gracieusement, avec location, par un bail...). La création d'une chasse privée est régie par l'article L.422-13 du Code de l'environnement.

Le domaine des Sauvages est en chasse privée depuis l'acquisition par les propriétaires actuels. La gestion est confiée à un «garde-chasse». Il n'y a pas de plan de chasse, les propriétaires sollicitent le «garde-chasse» lorsqu'ils constatent trop de dégâts dans les prairies. Il n'y a plus de planification de la gestion des populations de ragondins. Le «garde-chasse» est piégeur agréé mais le piégeage n'est plus pratiqué aux Sauvages depuis le classement en RNR. Les ragondins sont régulés par tir de carabine.

I-3.3. Mission de police

Les compétences des agents des réserves naturelles

Le personnel des réserves peut être formé et assermenté pour exercer les pouvoirs de police sur leurs sites d'affectation, voire à l'échelle départementale dans le cadre des demandes d'extension de compétences. Il est commissionné dans le cadre des règles édictées par le code de procédure pénale et l'article L.332.20 du Code de l'environnement. Le tableau ci-après précise leurs champs de compétence :

Tableau 7 : champs de compétence et texte de référence des agents assermentés des réserves naturelles



LA COMPÉTENCE MATÉRIELLE DES AGENTS DE RÉSERVE NATURELLE

QUELLES INFRACTIONS?	TEXTE D'HABILITATION
EAU ET MILIEUX AQUATIQUES ET MARINS	Article L 216-3 du code de l'environnement
RÉSERVE NATURELLE	Article L 332-20 du code de l'environnement
SITES INSCRITS ET SITES CLASSÉS	Article L 341-20 du code de l'environnement
CIRCULATION DES VÉHICULES TERRESTRES MOTORISÉS	Article L 362-5 du code de l'environnement
PATRIMOINE NATUREL (FAUNE, FLORE ET HABITATS PROTÉGÉS)	Article L 415-1 du code de l'environnement
CHASSE	Article L 428-20 du code de l'environnement
PÊCHE EN EAU DOUCE	Article L 437-1 du code de l'environnement
PUBLICITÉ, ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES	Article L 581-40 du code de l'environnement
CODE FORESTIER (agents publics)	Article L 161-5 du code forestier

Le conservateur de la RNN des Duges y est assermenté depuis 1999.

La chargée de mission de cette réserve et la conservatrice de la RNR des Sauvages ont été formées en 2021, elles sont en cours d'assermentation (date d'audience prévue le 10/11/2022). Elles ont

demandé une extension de compétences pour pouvoir exercer leur pouvoir de police conjointement sur les deux réserves (Arrêté de commissionnement TREL2200207Adu 01/02/2022).

La police de l'environnement à la RNN des Duges

Depuis la création de la réserve naturelle et malgré du personnel commissionné et assermenté, aucun procès-verbal d'infraction n'a été relevé et instruit. Le site et sa réglementation sont désormais acceptés par tous. Les agents de la réserve restent toutefois vigilants et sont à même de constater des infractions s'ils y sont confrontés (véhicules à moteur à des fins de loisirs notamment). Chaque année, un point est fait avec l'OFB (l'Office Français de la Biodiversité). La gendarmerie nationale brigade territoriale de Saint-Sulpice Laurière (Bessine sur Gartempe), juridiquement compétente pour la RNR, fait partie du Comité consultatif et est régulièrement présente.

La police de l'environnement à la RNR Les Sauvages

La brigade territoriale juridiquement compétente pour les Sauvages est celle d'Ambazac.

Onze panneaux rappelant la réglementation et trois panneaux d'accueil ont été créés en 2017 et installés en 2018.

Depuis 2018, des tournées de surveillance sont régulièrement réalisées pour informer le public de la réglementation, en principe 10 jours par an. Ces tournées sont faites par une salariée assermentée du CEN Nouvelle-Aquitaine et depuis 2020, systématiquement en binôme avec la conservatrice.

L'activité de police se fait en concertation avec l'OFB (l'Office Français de la Biodiversité).

Les panneaux sont régulièrement détériorés depuis leur installation (graffitis, tentative d'arrachage...). Un grand panneau a été abîmé par des tirs d'arme à feu. Une plainte a été déposée à la gendarmerie d'Ambazac, lors du constat en avril 2020. A ce jour aucune suite n'a été donnée.

La majorité des visiteurs respecte la réglementation. Cependant, des problèmes récurrents sont constatés avec des personnes, souvent des riverains, qui sortent des chemins et d'autres qui ne tiennent pas leur chien en laisse.

Les actions de police seront à organiser en concertation avec : les services de l'OFB, la gendarmerie. La mission se fera sous l'autorité du Procureur de la république. Le Parquet devra être rencontré pour définir une politique pénale.

I-4. Gouvernance des réserves naturelles

I-4.1. Le gestionnaire des réserves naturelles : le CEN NA

L'article L.332.8 du code de l'environnement prévoit que la gestion soit confiée par voie de convention à diverses structures dont les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901, comme le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine qui gère 41 sites NATURA 2000 et 7 réserves naturelles, dont les Sauvages et la Tourbière des Duges.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine, créé en 1992 est reconnu d'intérêt général et agréé depuis 2012, par l'Etat et la Région. Il adhère à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Depuis 1992, le CEN Nouvelle-Aquitaine contribue à préserver les espaces naturels et les paysages remarquables de notre région.

Cette association est composée de représentants de la société civile, d'organismes liés à la protection de l'environnement, des collectivités territoriales... Toutes ces composantes de la société intègrent son conseil d'administration. Avec l'appui d'un conseil scientifique guidé par des spécialistes, elle assure une gestion adaptée des milieux naturels qu'elle maîtrise. Le CEN NA porte les enjeux environnementaux au cœur du tissu économique rural et assure la transmission de ce patrimoine naturel aux générations futures.

Ses missions sont:

✓ **Connaître**

Étudier, analyser les milieux naturels et les espèces pour mieux les protéger et les gérer.

✓ **Protéger**

Négocier à l'amiable la maîtrise foncière ou d'usage à long terme des espaces naturels.

✓ **Gérer**

Mettre en place des opérations de gestion nécessaires au maintien de la biodiversité.

✓ **Valoriser**

Sensibiliser les populations à la protection de la nature et à ses enjeux.

✓ **Accompagner**

Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques environnementales.

La maîtrise foncière fonde l'action des CEN. Le CEN Nouvelle-Aquitaine en quelques chiffres c'est :

- ✓ 625 sites, 6000 ha en propriété, 17 000 ha en gestion (convention de gestion, location et acquisition)
- ✓ 103 sites ouverts au public, 350 agriculteurs partenaires
- ✓ 450 adhérents, 120 salariés.

Plusieurs partenaires soutiennent financièrement les actions du CEN Nouvelle-Aquitaine : l'Union Européenne, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, les conseils départementaux, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, l'Agence de l'eau Adour Garonne, ainsi que de mécènes privés.

C'est le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, qui est désigné gestionnaire de la réserve naturelle nationale de la Tourbière des Duges, le 15 avril 1999 par l'Etat. A ce jour, 3 personnes sont affectées à la gestion de la réserve : Philippe DUREPAIRE (Conservateur), Anaïs LEBRUN (chargée de missions, suivis scientifiques) et Véronique LUCAIN (responsable pédagogique).

Le CEN a été désigné organisme gestionnaire de la RNR Les Sauvages par le Conseil Régional du Limousin par arrêté du 31 décembre 2015 pour une durée de 5 ans, renouvelable pour 5 ans par tacite reconduction.

Une convention cadre signée entre le CEN Limousin et la Région Limousin précise les conditions d'organisation de la gestion sur la réserve. Des conventions annuelles fixent les conditions financières et prévoient la réalisation du Plan de Gestion et l'animation par le CEN de la Réserve naturelle des Sauvages.

Depuis septembre 2017, une personne est affectée à la réserve, Véronique LUCAIN, comme conservatrice (à 30 % jusqu'au 1^{er} avril 2010 puis à 70%).

I-4.2. Instances de gouvernance

I-4.2.1. Le comité consultatif

Le code de l'environnement prévoit que l'administration de tutelle institue un comité consultatif pour les réserves naturelles et précise sa composition et son rôle (articles R.332.15 à R.332.17 et R.332-41). Ce sont des organes d'aide à la décision, ils donnent un avis :

- ✓ Sur la gestion de la réserve.
- ✓ Sur les demandes d'autorisation relatives à la réglementation ou aux travaux, sur la réalisation du programme d'action annuel, sur le bilan d'activité et sur le programme prévisionnel de l'année suivante.

Le comité consultatif examine aussi toutes questions relatives à la réserve qui lui sont soumises par l'administration de tutelle.

Chacune des deux réserves a son comité consultatif.

Le premier comité consultatif de la RNN des Duges a été constitué par arrêté préfectoral du 21 décembre 1998. Il a été renouvelé le 18 décembre 2001, le 16 décembre 2004, le 18 décembre 2007 et le 07 mars 2016. Il est actuellement composé de 30 membres (Annexe 7). C'est un organe d'aide à la décision préfectorale, en charge du suivi de la gestion confiée au gestionnaire.

Pour les Sauvages le comité consultatif doit se réunir au moins une fois par an sur convocation de l'administration. Le CEN Nouvelle-Aquitaine participe à la préparation de la réunion et à son animation. Sa composition a été fixée par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine par l'arrêté N° ENV-LIM-2017-004 du 17 octobre 2017 pour une durée de 10 ans (Annexe 8). Il est présidé par le Président du Conseil régional ou son représentant. Il est constitué de 28 membres répartis en 4 collèges :

- ✓ Collectivités territoriales et leurs regroupements.
- ✓ Administrations et établissements publics de l'Etat.
- ✓ Propriétaires, exploitants et usagers.
- ✓ Personnalités scientifiques qualifiées et des organismes agréés ayant pour objet principal la protection des espaces naturels et la préservation du patrimoine.

I-4.2.2. Les conseils scientifiques

● Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Le conseil scientifique désigné pour chacune des deux réserves naturelles est le CSRPN, par décision du Conseil régional du Limousin pour la RNR des Sauvages lors du classement (délibération du 20 novembre 2015, n°SP15-11-0068) et par arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 pour la RNN de la Tourbière des Duges. Le référent pour les deux réserves naturelles est Alexis LEBRETON.

- **Le conseil scientifique du CEN Nouvelle-Aquitaine**

Le conseil scientifique du CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire Limousin, nommé CST), présidé par Jérôme THIBAULT (liste des membres en annexe 9) est également sollicité pour le suivi de la gestion. Le référent des deux réserves est Laurent CHABROL.

I-4.2.3. Autres parties prenantes

- **La communauté de communes « Elan Limousin Avenir Nature » (CdC ELAN)**



La CdC ELAN regroupe 24 communes pour 28 255 habitants. Créée le 1^{er} janvier 2017, elle a une superficie de 611.5 km², pour une densité de 46.2 habitants au km². Le siège de cette communauté de communes est à Ambazac (87240).

Le CEN NA participe à la gouvernance de ce territoire par sa présence aux :

- ✓ CUC (Comité Unique de Concertation) qui statue sur l'éligibilité des projets au regard des financements FEADER (dont une partie environnementale).
- ✓ CODEV (Comité de Développement), qui est une émanation de la société civile, mais qui n'a qu'un avis consultatif d'aide à la décision des élus.

Elle exerce les compétences tourisme et environnement. A ce titre les deux réserves travaillent avec les services de la CdC ELAN sur des dossiers relatifs :

- ✓ A la fréquentation touristique sur les sites et à la maison de la réserve.
- ✓ Aux sports de pleine nature. La CdC ELAN aménage et balise en partenariat avec les communes et les associations sportives des chemins de randonnée et de VTT.
- ✓ A la Charte Forestière des Monts d'Ambazac qu'elle anime.

- **La commune de Saint-Léger-la-Montagne**

A 28 km au Nord Est de Limoges, cette petite commune compte 351 habitants (mairie 2018) et couvre une surface de 3 262 hectares (11 habitants au km²). Elle abrite 21 hameaux. A son apogée, en 1876, elle comptait 1 200 habitants.

Suite à la défection de Claude PERICAUD, maire élu en 2001, sa première adjointe, Gisèle JOUANNETAUD, a repris ses fonctions en janvier 2016. C'est une commune forestière, qui possède plus de 300 hectares en majorité enrésinés, gérés par l'Office National des Forêts.

La commune est également propriétaire de la maison de la réserve, le Conservatoire en est le locataire.

- **L'association de chasse communale agréée (ACCA)**

Cette association est partie prenante du Comité consultatif de la réserve. Elle a entériné, sous l'impulsion de l'Etat, de classer le centre de la réserve naturelle en réserve de chasse (70 hectares), afin de préserver d'un potentiel accident les visiteurs de la réserve.

- **L'association Nature et Patrimoine**

Basée sur le canton de Laurière, cette association se préoccupe du patrimoine naturel et culturel (chemins de randonnée). Le partenariat avec le Conservatoire ici est fort et ancien.

- **L'association « Team Mont Trail »**

Nouvelle association prônant le sport pédestre de Nature et basée sur la commune ; un partenariat avec le CEN NA s'est installé tout naturellement et a conduit récemment à la création d'un sentier de randonnée des Tourbières, de 8 km, passant pas plusieurs sites CEN NA des Monts d'Ambazac.

- **L'Office national des forêts (ONF)**

Il gère la forêt communale de la réserve naturelle (8 hectares). Le travail en partenariat est constructif. Le postulat est l'évolution libre de ce petit bout de forêt, inscrit dans chaque plan d'aménagement forestier. L'ONF gère aussi l'arboretum de la Jonchère, site touristique complémentaire dans les Monts d'Ambazac.

- **Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF)**

Majorité des boisements sont l'apanage de propriétaires privés, sur la réserve naturelle. A ce titre ; Le CRPF est une entité ressource pour des conseils de gestion de la forêt ici. Le CEN acquérant des parcelles forestières au cours des ans, ces boisements nécessiteront vraisemblablement à l'avenir un Plan Simple de Gestion.

- **Le conseil départemental de la Haute-Vienne**



Cette collectivité s'est intéressée très tôt à la RNN de la Tourbière des Dauges, via la mise en place de la taxe Espaces Naturels Sensibles (ENS) et y a acquis en 1992, 36 hectares. Elle participe avec régularité aux financements chaque année de l'éducation à l'environnement, ainsi qu'aux travaux de génie écologique. Le Conseil départemental de la Haute-Vienne a également acquis des terrains au village de Sauvagnac pour y réaliser une aire intégrée de stationnement et a participé aux travaux de réhabilitation de la maison de la réserve.

Le Conseil départemental compte 375 856 habitants (en 2016), pour une surface de 5 520 km², donc une concentration de 67.2 habitants au km². Il abrite 201 communes. Une personne est chargée du suivi des Espaces naturels sensibles au sein du Pôle développement de la Direction du développement de l'aménagement territorial, sous direction aménagement et transition écologique.

- **L'APPMA « la gaule razelaude »**

Cette association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, siège au sein du comité consultatif de la réserve naturelle de la Tourbière des Duges, sur laquelle, rappelons-le, la pêche est autorisée. Elle a été d'une aide réelle pour la réalisation de la pêche électrique du ruisseau.

- **Le SMAGBA**

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents, siège également au comité consultatif. Son aide est précieuse sur cette zone humide (conseils, matériels ...). Ce syndicat est aussi en mesure de financer des aménagements, liés au maintien de la qualité de l'eau, comme des descentes aménagées afin que les troupeaux de bovins puissent accéder au ruisseau sans nuire.

- **Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine**

La région Nouvelle-Aquitaine a été créée à la suite de la réforme territoriale de 2015. Elle couvre le grand sud-ouest de la France. Elle résulte de la fusion des anciennes régions d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et du Limousin. Elle regroupe 12 départements et s'étend sur 84 036 km². Elle compte 5 911 482 habitants (2015). La densité de population est très disparate avec 21 hab./ km² en Creuse contre 159 en Gironde. Les deux réserves se situent dans l'ancien Limousin, à l'est de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les régions ont la compétence « Aménagement du territoire et environnement » depuis la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), 2016. Elles doivent élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Celui de la région Nouvelle-Aquitaine a été adopté le 16 décembre 2019, puis approuvé par le préfet de Région le 27 mars 2020. Il couvre jusqu'en 2030 avec un axe 4 consacré à la préservation de l'environnement.

Depuis 2002 avec la loi "Dé démocratie de proximité" les Régions ont la compétence pour créer des réserves naturelles régionales. La région Nouvelle-Aquitaine en compte 9, dont 3 sur l'ex-territoire Limousin classées en même temps le 20 novembre 2015 :

- ✓ RNR les sauvages.
- ✓ RNR de la Haute-Vallée de la Vézère.
- ✓ RNR du Réseau des Landes Atlantiques du PNR Périgord Limousin.

Les deux premières sont gérées par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Ce dernier a réalisé le Plan de gestion de la 3^{ème} qui est gérée par le PNR Périgord-Limousin. Le CEN Nouvelle-Aquitaine est aussi gestionnaire des réserves naturelles de :

- ✓ La Vallée de la Renaudie (16), classée en 1998 puis en 2012.
- ✓ Du Site des carrières de Tercis-les-Bains (40), classée en 2015.
- ✓ De l'Étang de Chourroumillas (64), classée en 2014.
- ✓ De Errota Handia (64), classée en 2001 puis 2008.

La direction de l'environnement de la Région anime un réseau de gestionnaires des espaces naturels avec notamment une réunion annuelle à laquelle participent les salariés du CEN Nouvelle-Aquitaine, dont le personnel des réserves des Sauvages et de la Tourbière des Duges.

- **La commune d'Ambazac**

La réserve naturelle des Sauvages se situe pour partie sur la commune d'Ambazac. Le bourg d'Ambazac est à 21 km au nord-est de Limoges sur le piémont méridional des monts d'Ambazac et à une quinzaine de km au sud de la réserve naturelle. La commune fait une superficie de près de 58 km², avec une population de 5 630 habitants en 2018, en légère augmentation depuis 2013. La

densité de population est de 97 hab./ km². C'est une commune rurale incluse dans la couronne de Limoges.

L'altitude varie de 243 m à 664 m. Les milieux forestiers et semi-naturels occupent plus de la moitié des surfaces, la part en agricole est aussi importante avec un peu plus de 36 % tandis que les zones urbanisées occupent environ 10 %. La commune possède les plantations de résineux qui jouxtent la réserve des Sauvages, dans son bassin versant sur le puy de la Garde, point culminant de la commune. En dehors des présentations d'usage, aucune relation de travail n'a été instaurée avec la commune à ce jour.

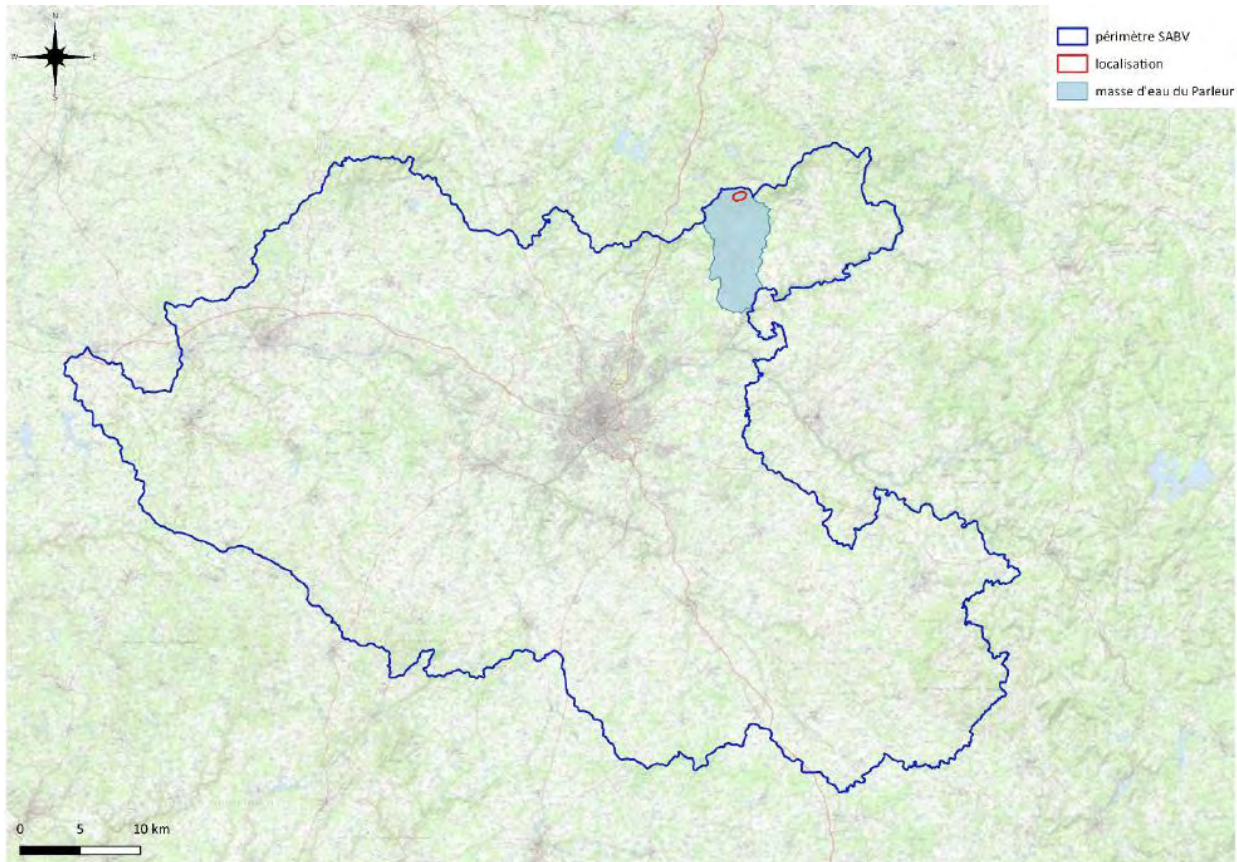
- **La commune de Saint-Sylvestre**

La réserve des Sauvages se trouve pour une large part sur la commune de Saint-Sylvestre. C'est une commune rurale qui couvre une superficie de 30,91 km². Elle compte, en 2018, 922 habitants, soit une densité de population de 30 hab./km². Elle dépend du canton d'Ambazac. Le bourg est à une vingtaine de kilomètres de Limoges et à 8 km sud-ouest de la réserve.. L'altitude varie de 379 m à 651 m. Ce point culminant jouxte la réserve sur son bassin versant, au Puy Papou. Les milieux forestiers et semi-naturels couvrent plus de 76 % du territoire, les milieux agricoles en couvrent 20 % et les zones urbanisées seulement 1,5 %. La surface en eau est assez importante avec 2,4 %. Cette forte proportion est due à la présence de deux étangs artificiels, réserves d'eau de la ville de Limoges. La maire nouvellement élue en 2020 a été rencontrée, comme les précédents maires à plusieurs reprises par la conservatrice des Sauvages. La commune ne possède que peu de foncier et seulement un petit boisement. Elle a soutenu, en 2021, le CEN NA dans le cadre d'une acquisition foncière en contre-bas du bourg (Vallée des Bros).

- **Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)**

Le SABV est depuis 2020, l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE). Le syndicat apporte des conseils techniques de gestion des zones humides. Opérateur du CTMA, il peut financer des aménagements en lien avec la restauration de continuité écologique aquatique et le maintien de la qualité de l'eau.

Carte 13 : Localisation de la RNR Les Sauvages dans la masse d'eau du Parleur dans le périmètre du SABV (Source SABV)



- **Le Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau Potable de Saint-Sylvestre Compreignac (SIAEP)**

Il couvre la commune de Saint-Sylvestre et de Compreignac. Il a pour compétence la production, la distribution, le transfert intercommunal d'eau potable. Par délégation de service public, c'est la SAUR qui gère les réseaux et intervient sur le captage situé aux Vieux Sauvages.

- **Les propriétaires et l'usufruitière**

Les parcelles de la réserve naturelle appartiennent à une seule famille (deux propriétaires en indivision). L'usufruitière réside dans une maison située au milieu de la réserve naturelle. Elle est la principale interlocutrice du CEN Nouvelle-Aquitaine. Très attachée au site, elle a œuvré pour la préservation du patrimoine écologique de la propriété et a été moteur pour engager le classement des parcelles. Impliquée dans la gestion du site, elle est associée, ainsi que les propriétaires, à toutes les décisions de gestion et d'animation qui y sont prises par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Elle-même associe le CEN en amont de toute décision de gestion qu'elle souhaite mettre en œuvre. Ce travail en collaboration est indispensable pour le bon fonctionnement de la réserve naturelle.

- **Le Syndicat des étangs de la Haute-Vienne**

Les propriétaires des Sauvages sont adhérents de ce syndicat créé en 1916 qui regroupe plus de 740 adhérents pour 11 000 ha d'étangs. Ce syndicat conseille les propriétaires sur la réglementation et la gestion des étangs.

● **Les chasseurs**

La propriété est en chasse privée depuis l'an 2000. Sa gestion a été confiée à un chasseur de l'ACCA d'Ambazac. Il intervient avec une unité de chasse 1 à 5 fois par an, à la demande des propriétaires pour gérer la population de sangliers. Il peut être sollicité pour la gestion des ragondins.

● **Agriculteur et apiculteur**

Depuis le 1^{er} novembre 2020, le gérant de l'EARL du Coudier à Ambazac exploite les terres agricoles de la réserve naturelle à la suite de la cessation d'activité du précédent exploitant. Le CEN travaille avec ce nouvel éleveur pour améliorer les pratiques de pâturage sur le site. Ce dernier est très ouvert à cette démarche.

Un rucher est en place depuis plus de 20 ans. Il est exploité par un apiculteur installé à la Chaize à Saint-Sylvestre. Il n'a pas encore été rencontré par la conservatrice. Les échanges si besoin passent par l'usufruitière.

● **Jardinier et gardien**

Deux jardiniers ont en charge l'entretien de la propriété. En plus, un gardien réside sur place et intervient régulièrement sur le petit entretien et sur le suivi des étangs. Il est aussi en contact avec les usagers du site et est amené à constater diverses infractions. C'est un interlocuteur important, avec qui la conservatrice a régulièrement des échanges.

● **La Société des Amis de Saint-Sylvestre et de l'abbaye de Grandmont (SASSAG), archéologues et historiens**

Cette association a été créée en 1934. Elle a pour objet de :

- ✓ Sauvegarder les objets artistiques conservés dans l'église paroissiale.
- ✓ Faire connaître l'histoire de l'Abbaye de Grandmont.
- ✓ Retrouver les vestiges, les classer, les organiser pour l'instruction et le plaisir des touristes curieux des vestiges du passé.

Elle est très active depuis une dizaine d'années notamment pour organiser les fouilles des vestiges de l'abbaye, recenser le petit patrimoine bâti des Monts d'Ambazac et réaliser des visites guidées lors des journées du patrimoine sur l'ancienne emprise de l'abbaye.

Les membres de cette association ont été rencontrés à plusieurs reprises afin de concilier leurs objectifs de mise en valeur du patrimoine historique présent sur la réserve avec les objectifs de préservation du patrimoine naturel et de respect de la propriété privée.

Des archéologues et universitaires impliqués dans les fouilles du site de l'abbaye de Grandmont, sur l'histoire de l'occupation du sol par les moines ont fait des études sur le site des Sauvages, notamment dans l'étang des Sauvages.

● **Les riverains et promeneurs locaux**

Les habitants du village de Grandmont et les promeneurs locaux sont à prendre en compte dans le plan de gestion car ils empruntent régulièrement le chemin de découverte communal qui la traverse. Le rapport au site entraîne souvent des conflits d'usage avec les propriétaires car les promeneurs sortent des chemins, pique-niquent, cueillent les champignons ou se baignent dans les étangs. Le classement en réserve naturelle est perçu comme une contrainte supplémentaire pour les usagers, puisque le classement renforce les interdictions.

- **Ambazac sprinter club**

Les sentiers balisés pour les randonnées et les VTT, autour et dans la réserve naturelle sont très empruntés par tous les clubs de randonnées, les vététistes et les cavaliers du secteur. Les principaux organisateurs d'événement ont été sensibilisés aux enjeux de conservation et au fait que les activités événementielles sur le site soient réglementées. Le travail en concertation avec eux est à poursuivre.

L'Ambazac sprinter club est association créée en 1992. C'est un club de VTT qui s'est étendu au trail. Elle compte 115 licenciés dont 70 enfants de l'école de VTT. Ce club affilié à l'Ufolep et à la Fédération française de cyclisme (FFC) est très actif dans les Monts d'Ambazac. Il est soutenu par la commune et la communauté de communes ELAN. Il balise les 300 km de chemins de VTT. Les bénévoles de l'association organisent tous les ans, depuis 2009, la Granit'Montana qui passe sur le chemin bordier de la réserve des Sauvages ainsi que celui des Dauges.

- **Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)**

Les boisements de la propriété font l'objet d'un Plan Simple de Gestion instruit par le CRPF de Nouvelle-Aquitaine dont l'antenne Limousin est située à Panazol à côté de Limoges. Les différents techniciens référents se sont rendus plusieurs fois sur site pour apporter une assistance lors de la rédaction des deux plans simples de gestions successifs qui ont été rédigés depuis 2010 par le CEN NA.

I-5. Moyens de fonctionnement des RN

I-5.1. Moyens propres

Le CEN Nouvelle-Aquitaine dispose d'une **équipe technique** de 4 personnes, basée au siège de l'association à Saint-Gence. Cette équipe a du matériel permettant d'intervenir sur différents milieux. Les deux réserves font chaque année appel à leur service pour réaliser les travaux de gestion courante (broyage et roulage de fougères, installation et reprise de clôtures, entretien des chemins de découverte...) mais aussi pour des travaux plus spécifiques (démontage d'arbres, ...) ou de restauration de milieux (creusement de mare, restauration de pêcheries, ouvertures d'anciennes zones de landes sèches...).

La réserve naturelle nationale génère chaque année via des ventes et des prestations d'animations un **autofinancement** oscillant entre 2 500 et 5 000 euros par an. Trois personnes y travaillent : Conservateur à plein temps, Chargée de suivis scientifiques à mi-temps et Animatrice à tiers temps. Concernant le matériel, l'antériorité du site implique une dotation assez importante :

Tableau 8 : Liste du matériel de la RNN Tourbière des Dauges

Informatique et bureau	Suivi écologique
Bureaux, classeur, armoires, lampes	Jumelle Swarovski 10 x 42 EL
Ordinateur fixe	Lampe étanche
Photocopieur Konica minolta	Chargeur et piles rechargeables
12 fauteuils bois et tréteaux	2 Dictaphones
Téléphones sans fil Giagset	Loupe trinoculaire
Vidéoprojecteur	Lumière froide Euromex
Chaudière gaz	GPS portable « Garmin 12 »
3 Ordinateurs portables HP	Perches métalliques STOC
Police de la Nature	Gîtes chauve-souris
Uniforme RN	Détecteur de métaux
3 talkie-walkie Motorola	30 ouvrages de détermination
Communication	2 sonde à pression (débimètres)
Appareil photo reflex Canon EOS 50	Station météo
Objectif 24 x 80, 100 macro	Sonde multiparamètres de qualité de l'eau
Projecteur Diapo Leica, 250W	Carotier russe
Table lumineuse	Gestion
Table de projection	Tronçonneuses Stihl et Husqwarna
Ecran portable	Casque et pantalon de sécurité
Rétroprojecteur ELMO, 400W	Débroussailleuses husqwarna et zenoha
Appareil photo numérique	Gyrobroyeur
Téléobjectif, pied	Électrificateurs, batteries et chargeur
Micro parabole prise de sons	Fendeur de bûches hydraulique
Enregistreur numérique	Scie à bûches électrique
Plastifieuse	Tondeuse débroussailleuse
Hauts parleurs ordinateur	Elagueuse
	Tracteur Renault 851 4S
	Benette 1,80 m
	Poste électrique solaire
	Remorque tribenne
	Débroussailleur électrique
	Tronçonneuse électrique
	Pompe solaire
	Bacs pour l'abreuvement
	Compresseur

La réserve naturelle des Sauvages ne réalise aucune prestation.

Les **moyens matériels** sont actuellement limités au poste informatique et aux vêtements de terrain (uniforme et waders) de la conservatrice. Lors des prospections de terrain la conservatrice emprunte le matériel de la réserve naturelle de la Tourbière des Dauges.

La conservatrice est la seule salariée à la RNR. Une autre salariée du CEN NA réalise 10 jours par an la mission de Police de l'environnement. D'autres personnes du conservatoire interviennent de façon variable chaque année pour la bonne réalisation des fonctions supports (management, SIG, finances, communication...).

A ce jour, les **moyens financiers** de la RNR Les Sauvages sont tous issus de la Région Nouvelle-Aquitaine et du FEDER. Les proportions varient selon les années, parfois la région est le seul financeur. Une fois le Plan de gestion de la RNR établi d'autres financeurs seront sollicités. Les propriétaires prennent régulièrement des travaux de gestion à leur charge, indépendamment du plan de financement soumis tous les ans pour validation aux services de la Région Nouvelle-Aquitaine.

I-5.2. Autres moyens à disposition

I-5.2.1. Natura 2000

Via le classement des deux réserves en Natura 2000, des financements peuvent être obtenus pour :

- ✓ La restauration ou l'entretien de milieux d'intérêt communautaire via des contrats ni agricoles, ni forestiers.
- ✓ La mise en place de Mesures AgriEnvironnementales Climatiques (MAEC), subventions agricoles contraignantes supplémentaires, à l'endroit des éleveurs.
- ✓ La mise en place de contrats forestiers pour le maintien des gros arbres.

Ces financements vont aux propriétaires ou aux exploitants selon le type de contrat.

I-5.2.2. La maîtrise foncière ou d'usage

Le CEN NA pour assurer une conservation durable vise la maîtrise foncière des espaces qu'il a en gestion, soit par acquisition, soit en signant des baux civils ou des baux emphytéotiques lorsque les propriétaires ne sont pas vendeurs. Les parcelles en maîtrise foncière font l'objet d'un plan de gestion.

Depuis 2019, le CEN dispose d'un soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de Néo Terra.

I-5.2.3. Le CTMA « Bassin de la Gartempe amont » 2019-2022

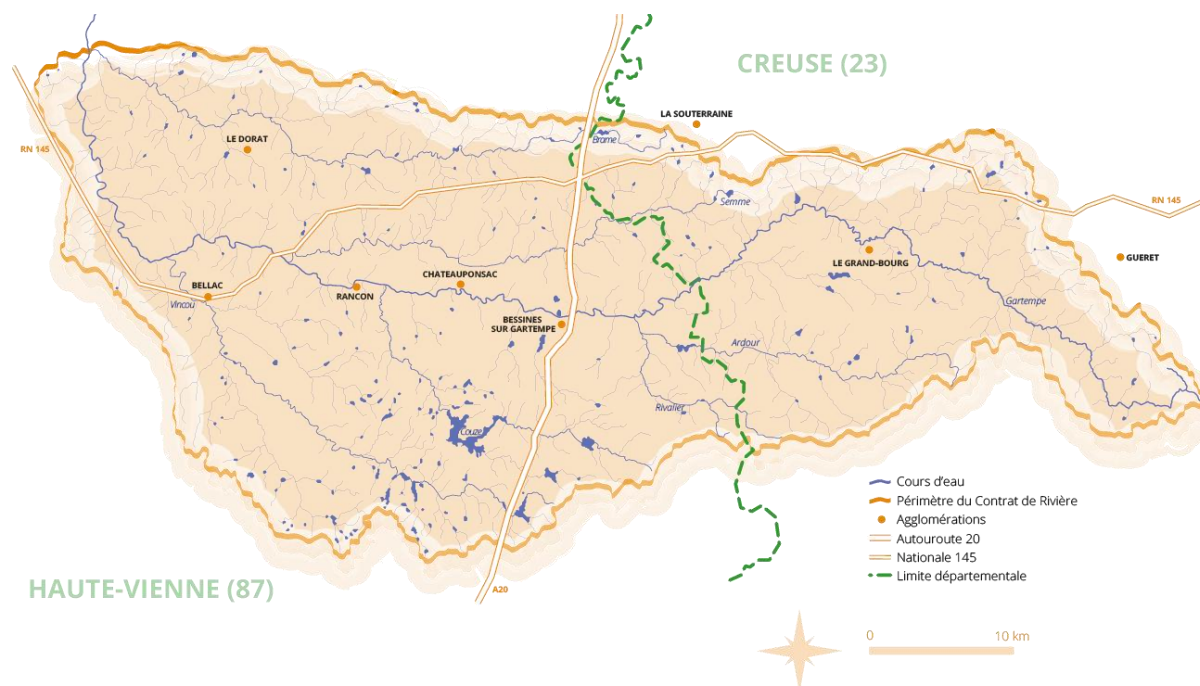
Ce Contrat territorial concerne le bassin de la Gartempe Limousine (CTMA « Bassin de la Gartempe Amont ») et intègre une dizaine de maîtres d'ouvrage. Il succède à un premier Contrat de rivière Gartempe 2011-2018.

Ce CTMA est opérationnel depuis le 29 mars 2019, suite à un travail de préparation réalisé sur l'année 2018.

La structure porteuse et animatrice de ce contrat est le syndicat mixte « Contrat de Rivière Gartempe » (SMCRG), créé en mars 2006 et composé de collectivités territoriales. Ce syndicat apporte une partie des financements, assure la communication, l'information, met en œuvre les études complémentaires et coordonne les actions des différents partenaires.

La mise en place des points d'abreuvements, de clôtures le long des cours d'eau, la restauration de ripisylve font, à titre d'exemple, partie des solutions apportées pour permettre de restaurer le bon état écologique des cours d'eau concernés.

Carte 14 : Bassin de la Gartempe



L'Etat, via une subvention de fonctionnement annuel, est la colonne vertébrale du budget de fonctionnement de la réserve naturelle de la Tourbière des Dauges. Il est le financeur principal de la réserve.

L'Europe, via un financement FEDER, participe chaque année aux co-financements des travaux et de l'accueil du public.

Le département de la Haute-Vienne est un partenaire historique : la Tourbière des Dauges est un espace naturel sensible ; le Conseil départemental finance chaque année de l'accueil du public et des travaux de gestion.

Le rôle du syndicat mixte Contrat de rivière Gartempe est de s'attarder sur la problématique de la gestion de l'eau en général, mais avec un particularisme quant à la gestion de nos cours d'eau et des zones humides. La compétence GEMAPI de ce syndicat est de continuer à mettre en œuvre la politique européenne de l'eau ; Directive Cadre Européenne sur l'Eau - DCE (2000/60/CE).

I-5.2.4. Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Vienne-Amont « sources en action »

Engagé en 2011, le programme « Sources en action » constitue une démarche innovante et d'envergure associant de nombreux porteurs de projets menant des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides des têtes de bassin de la Vienne amont. Il s'inscrit dans un objectif général de maintien et de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en lien avec la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vienne.



Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne. Engagés dans la démarche, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine, les départements de la Creuse et de la Corrèze ont décidé de soutenir ce projet d'un montant prévisionnel de plus 10 millions d'euros.

Aquitaine, avec des moyens financiers dédiés dans le cadre de cette feuille de route, déploie une politique forte d'acquisition foncière pour protéger durablement les milieux naturels. Cet outil est utilisé aux Duges actuellement pour acquérir des parcelles ainsi que dans le périmètre autour ou à proximité des Sauvages. Cette démarche d'acquisition foncière est réalisée en collaboration avec la SAFER de Nouvelle-aquitaine qui réalise les estimations et la publicité. Le CEN NA se charge de l'animation foncière puis de la gestion des parcelles acquises.

I-5.2.6. Le Réseau Zones Humides (RZH) et la Cellule d'Assistance Technique des Zones humides (CATZH)

Parce que la question de la préservation des milieux humides concerne le plus grand nombre, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a souhaité démultiplier son action sur les sites qu'il gère en développant un réseau de gestionnaires qui s'adresse aux exploitants agricoles ou forestiers, collectivités territoriales ou particuliers. L'adhésion au réseau est gratuite. Elle se matérialise par la signature d'une convention.



Le but du réseau est de permettre des échanges d'informations entre les adhérents et les animateurs du Conservatoire sur la connaissance des milieux naturels et les pratiques de gestion adaptées. Un diagnostic écologique des zones humides est ainsi réalisé de manière concertée chez chaque adhérent afin de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique et la richesse biologique de chacune d'elles. Des pratiques de gestion et d'entretien sont ensuite proposées en tenant compte à la fois de la préservation des milieux et de l'activité économique de l'adhérent quand elle existe. Chacun est libre de les mettre en pratique ou non. Le Conservatoire et les gestionnaires assurent un suivi des parcelles humides conventionnées.

La première Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH) a été créée en 2001 sur le bassin Adour-Garonne. Depuis, le réseau des CATZH s'est développé aux autres bassins. Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine en anime une depuis 2003, tout d'abord dans le département des Pyrénées atlantiques. C'est une cellule d'assistance et de conseils pour tout acteur souhaitant gérer durablement ces zones humides (agriculteurs, particuliers, collectivités, forestiers). Le CEN NA et les gestionnaires assurent un suivi des parcelles humides conventionnées. En 2020, cette cellule compte 135 adhérents pour 1063 ha conventionnées.

L'agriculteur qui a repris l'exploitation des parcelles de la RNR des Sauvages devrait adhérer au réseau pour l'ensemble de son exploitation.

I-6. Autres outils territoriaux et biodiversité

I-6.1. Outils d'aménagement du territoire

I-6.1.1. Parc naturel régional (PNR) :

Un projet de parc naturel régional des Monts d'Ambazac et de l'ouest creusois est porté par un collectif d'associations locales. Il n'a pas abouti à ce jour.

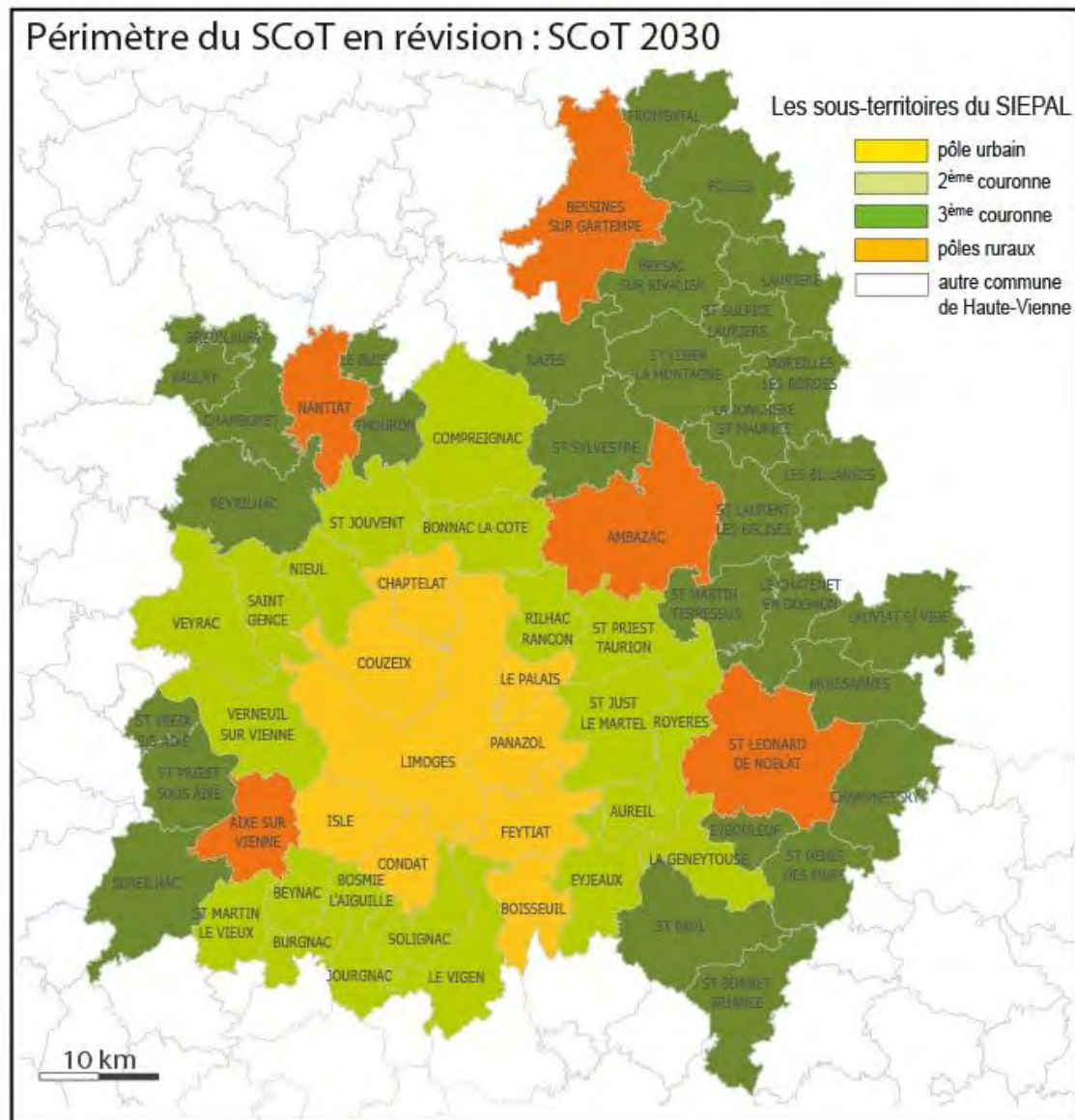
I-6.1.2. La Charte forestière territoriale (CFT)

Elle a été mise en place par la communauté de communes ELAN, en 2016, actuellement à l'abandon et qui a fait fi de toute action environnementale durant 5 ans.

I-6.1.3. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

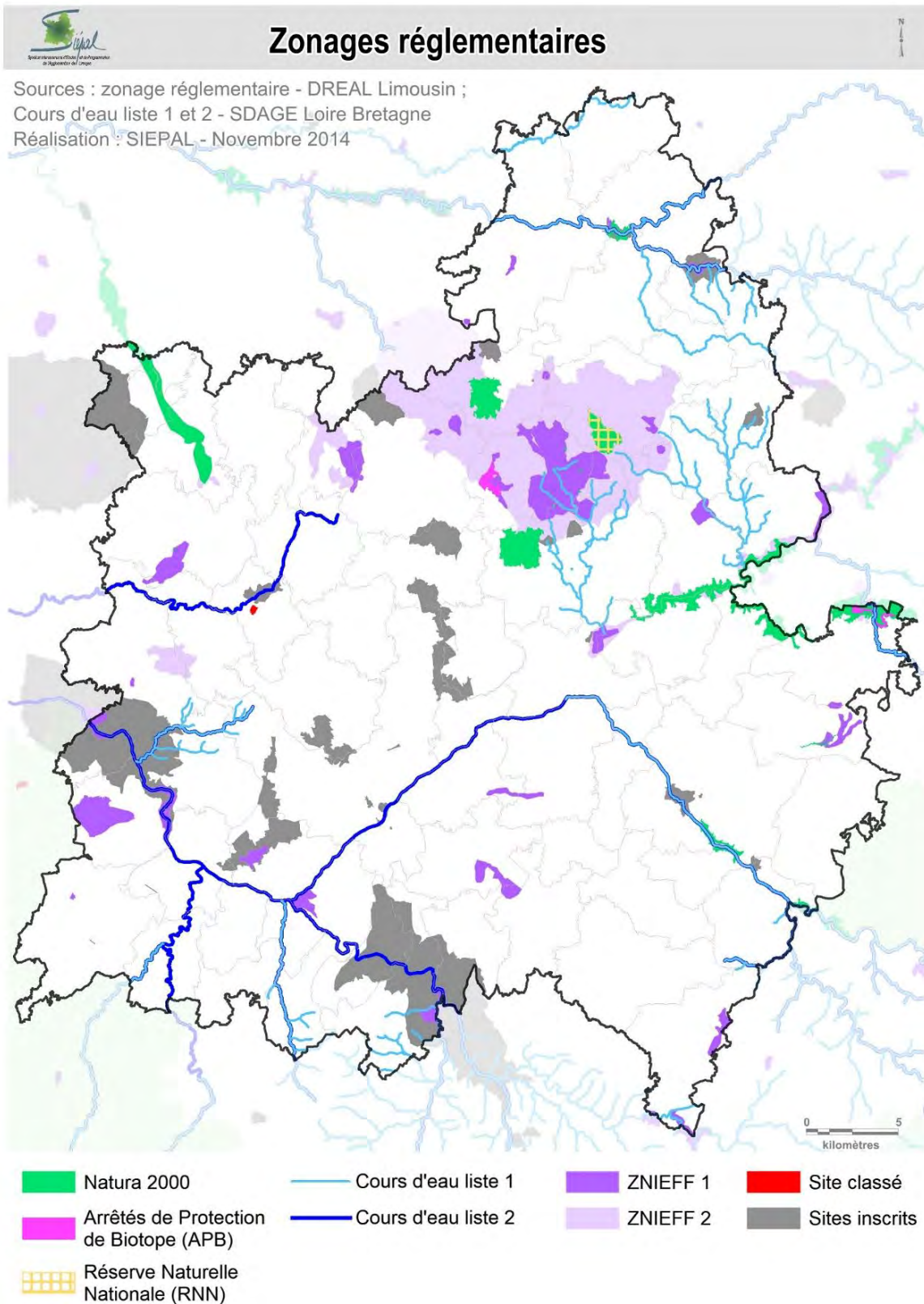
Les deux réserves sont dans le périmètre du SCoT de Limoges porté par le SIEPAL (Syndicat d'Etude et de Programmation de l'Agglomération de Limoges). Le SIEPAL a approuvé le SCoT 2030 de l'agglomération de Limoges le 7 juillet 2021. Ce SCoT couvre 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dont la CdC ELAN, soit 65 communes. Les élus en charge de la révision du SCoT ont validé le diagnostic de territoire en décembre 2015. Les trois communes concernées par les réserves naturelles sont dans la troisième couronne. La commune d'Ambazac figure comme pôle rural.

Carte 16 : Carte du périmètre du SCoT (d'après SIEPAL)



La carte ci-après issue du SCoT rappelle les zonages réglementaires. La RNN y figure mais pas la RNR, bien que le document soit postérieur à sa création mais les données sont de 2014. La RNR n'apparaît pas non plus comme incluse dans le périmètre Natura 2000.

Carte 17 : Carte des zonages réglementaires d'après le SCoT



I-6.1.4. Les Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales

Il n'y a pas de PLU sur la commune de Saint-Léger-la-Montagne, seulement une carte communale révisée le 31 janvier 2011.

Un plan d'aménagement forestier est mis en place par l'ONF sur les parcelles communales forestières, dont certaines à l'intérieur de la réserve naturelle.

Le PLU de Saint-Sylvestre a été approuvé par délibération du conseil municipal du 26 juillet 2019 et celui de la commune d'Ambazac par la délibération du 26 septembre 2017. La partie 3- Orientations d'aménagement et de programmation prévoit un projet pour l'amélioration du stationnement et la mise en valeur touristique du village de Grandmont situé à proximité de la réserve. Ce projet pourrait avoir un impact sur la fréquentation de cette dernière dont l'existence est prise en compte sans plus de commentaire.

I-6.2. Outils au service de la conservation du patrimoine naturel

I-6.2.1. Arrêté de protection de biotope (APB)

Un arrêté de protection de biotope couvre le site de la Tourbière des Dauges voir infra I-3.2.

Les arrêtés de protection de biotope (APB ou APPB) sont des actes administratifs qui préservent les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux pour garantir l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées. Les mesures qu'ils fixent permettent de favoriser la protection ou la conservation de biotopes, elles peuvent le cas échéant interdire certaines actions préalables à des constructions ou aménagements (par exemple, en cas d'interdiction d'affouillement, de destruction, d'assèchement de zones humides...) ou certains des types de constructions (en tant qu'activités pouvant porter atteinte aux équilibres biologiques).

Ils sont pris par le préfet, pour les espaces terrestres ou par le représentant de l'État en mer, pour les espaces maritimes.

I-6.2.2. Zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Les deux réserves sont incluses dans le périmètre de la ZNIEFF de type II, « Monts d'Ambazac et vallée de la Couze » (SPN 740006188). Sa surface est de 11 577 hectares (<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/740006188.pdf>).

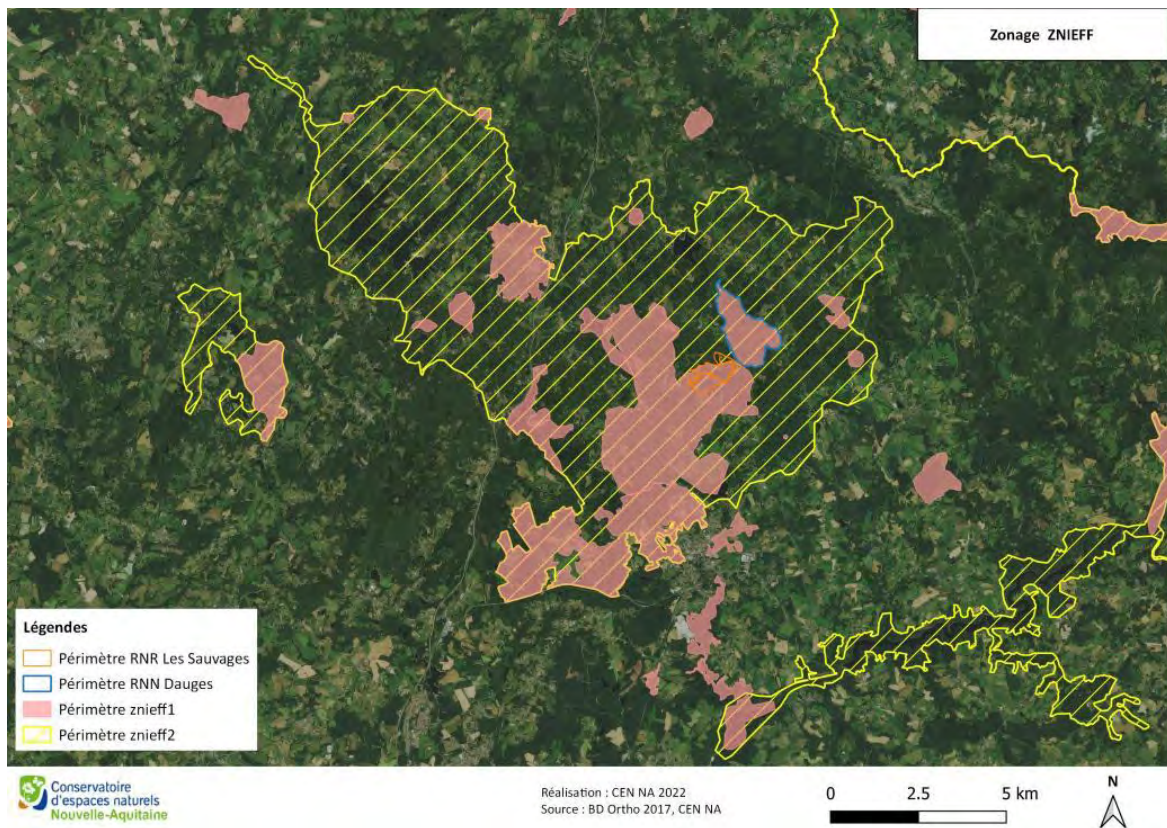
La tourbière des Dauges est une ZNIEFF de type I (SPN 740000090) reprenant le périmètre de la réserve. Elle est incluse dans une ZNIEFF de type II, « Monts d'Ambazac et vallée de la Couze » (SPN 740006188) de 11 262 hectares.

Les Sauvages sont compris pour une large part dans la ZNIEFF de type 1 (SPN 740120060) « Bois et caves de la zone centrale (Monts d'Ambazac) »

(<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/740120060.pdf>).

Cette ZNIEFF est liée à la présence de 10 espèces de chauves-souris dont le Grand Murin, la Barbastelle et le Murin à Moustache. Dans cette zone se trouvent de nombreux territoires de chasses, des gîtes et des sites d'hivernage : bois de feuillus âgés, lisières forestières, souterrains, anciennes mines et habitations abandonnées.

Carte 18 : Zonage ZNIEFF



I-6.2.3. Inventaire national du patrimoine géologique (INPG)

Le site de la tourbière des Dauges est inscrit à l'Inventaire national du patrimoine géologique (LIM0064). Cet inventaire lancé par le ministère en charge de l'environnement en 2007 sur tout le territoire français (Loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, Code de l'environnement, Art. L. 411-5), a pour objectif :

- ✓ d'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique, in situ et ex situ
- ✓ de collecter et saisir leurs caractéristiques sur des fiches appropriées
- ✓ de hiérarchiser et valider les sites à vocation patrimoniale
- ✓ d'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection.

I-6.2.4. Espace « Nature et Découverte » du Conseil départemental

En 1992, le site de la Tourbière des Dauges est inscrit aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de la Haute-Vienne. Dès lors, 36 hectares sont achetés dans le cadre d'un lot SAFER. En 1996, une convention est signée entre le Conservatoire et le Département pour la gestion de ces parcelles. Aujourd'hui, le Conseil départemental est propriétaire de 67 hectares sur la réserve naturelle.

I-6.2.5. Réserve Communale de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS)

L'association de chasse communale (ACCA) de Saint-Léger-la-Montagne, sous l'impulsion de la DREAL, a décidé dans les années 2000 de classer les 77 hectares centraux (le chemin de découverte le délimitant) de la réserve naturelle, en réserve de chasse permanente. Le but est de minimiser les potentiels accidents de chasse, cette activité ayant lieu le week-end tout comme la découverte par le grand public.

I-6.2.6. NATURA 2000

Les deux réserves font partie du site Natura 2000 de la Tourbière de la source du ruisseau des Duges (FR 7401135), d'une surface de 647 hectares, créé le 04 avril 2017.

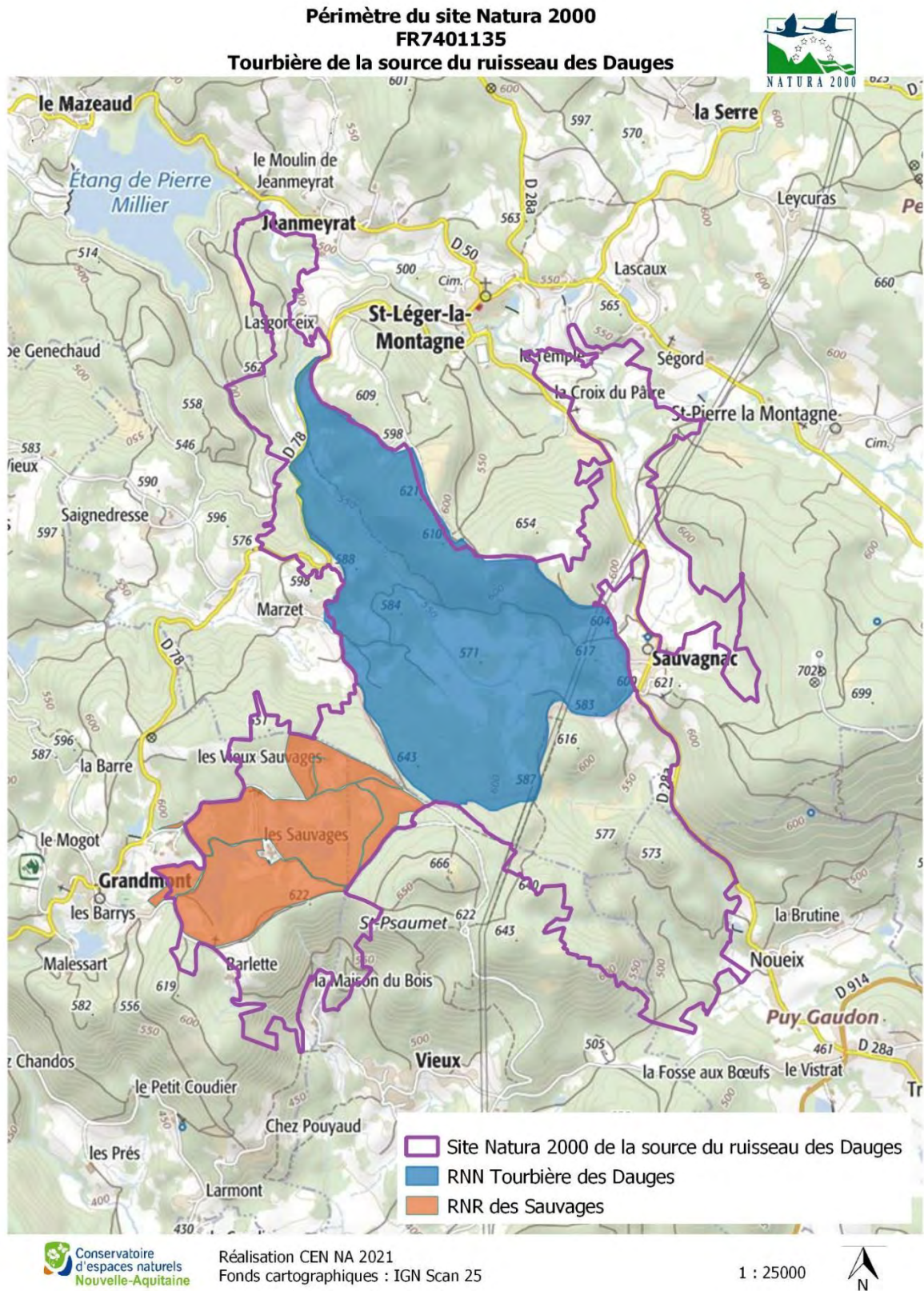
Sur la tourbière des Duges, actuellement une Charte Natura 2000 est signée pour 13,12 ha et des contrats sont en cours sur 14,97 ha.

Deux exploitants agricoles sont engagés en MAE pour une surface totale de 32,5 ha.

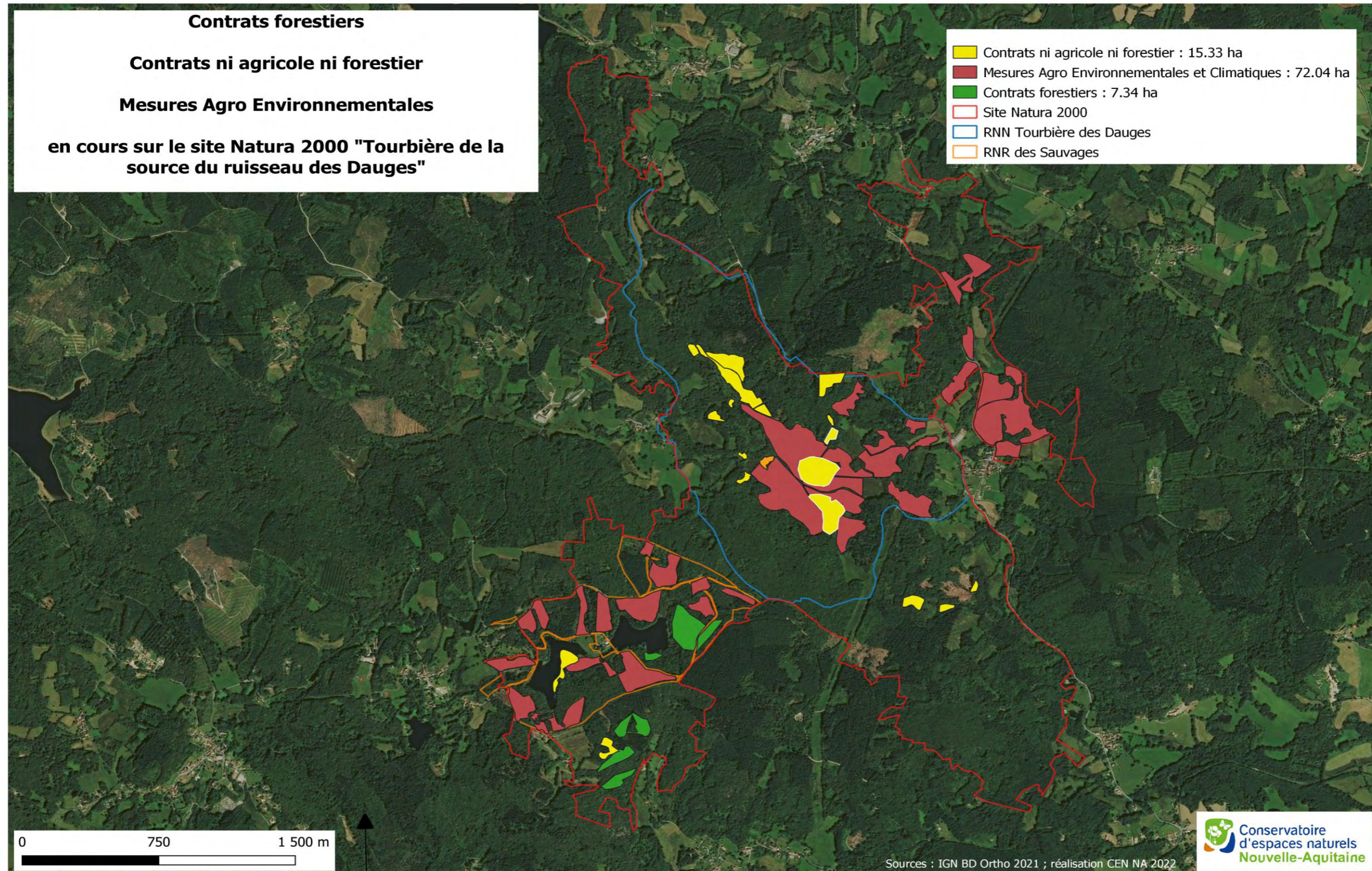
Les propriétaires des Sauvages ont signé la Charte N2000 le 23 octobre 2014 et ont contractualisé, dans le cadre du Programme de Développement Rural Limousin (PDR, 2014-2020) un contrat forestier « arbres sénescents disséminés et îlot de sénescence » en décembre 2020.

Le précédent agriculteur avait contractualisé des MAE pour la gestion de la Tourbière. Le nouvel agriculteur a engagé, en 2021, pour un an 22,69 ha de zones humides dont la tourbière et des prairies sèches.

Carte 19 : Périmètre Natura 2000 au regard des réserves naturelles



Carte 20 : Contrats en cours liés au dispositif Natura 2000 - Site FR7401135



I-6.3. Outils de politiques publiques à des niveaux supra

I-6.3.1. La trame verte et bleue

On considère la fragmentation, la dégradation et la consommation des milieux naturels comme les causes principales de l'érosion de la biodiversité, réduisant la taille des territoires disponibles pour les différentes espèces et isolant les populations les unes des autres.

Au-delà de la protection des habitats, la survie de nombreuses populations végétales et animales dépend de la possibilité de circulation entre les milieux naturels.

La Trame verte et bleue (TVB) a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques entre les espaces naturels, tout en prenant en compte les activités humaines.

Pour l'instant, aucun programme d'action concret concernant cette trame verte et bleue, n'implique les réserves naturelles.

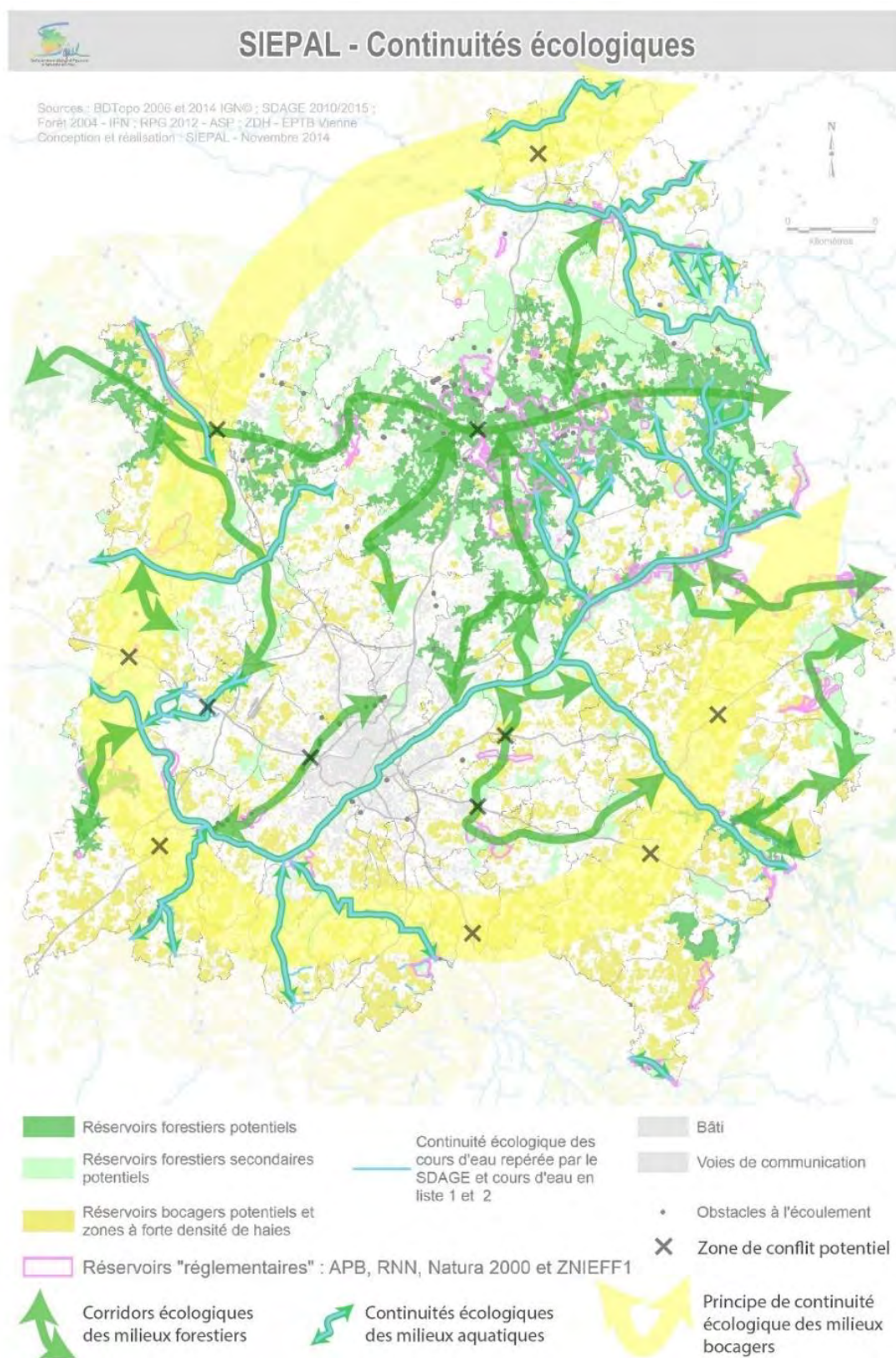
Les cartes ci-après reprennent les continuités écologiques telles que présentées dans le SCoT, avec un zoom sur la zone des réserves naturelles. Les deux réserves apparaissent en « réservoirs réglementaires » même si la RNR des Sauvages n'y est qu'au titre de Natura 2000. La RNN des Dauges est traversée d'est en ouest par une trame verte « corridor écologique des milieux forestiers » qui passe au nord de la RNR des Sauvages. Les forêts des deux sites sont en « réservoirs forestiers potentiels » et pour une part moins importante en « réservoirs forestiers potentiels secondaires ».

Le Parleur (Beuvreix) est depuis sa source, au sortir des étangs des Sauvages en trame bleue « continuité écologique des milieux aquatiques ». Les digues des étangs sont signalées comme obstacles en amont de cette trame bleue. Quelques zones de la RNR sont signalées comme « réservoirs bocagers potentiels et zones à forte densité de haies ».

Carte 21 : Détail des continuités écologiques du SCoT



Carte 22 : Carte des continuités écologiques selon le SCoT



I-6.3.2. Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) :

Le SRADDET remplace l'ancien Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Il a été adopté par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le 16 décembre 2019, et approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.

Il est constitué de 4 priorités :

- ✓ Bien vivre sur le territoire.
- ✓ Consommer autrement.
- ✓ Lutter contre la déprise et gagner en mobilité.
- ✓ Protéger notre environnement nature et notre santé.

Les 4 priorités sont déclinées en trois orientations et 80 objectifs. Certains objectifs sont des leviers pour la mise en place des actions de conservation et de gestion des espaces naturels menées par le CEN Nouvelle-Aquitaine :

- ✓ Objectif : 45 de l'orientation 1 : Valoriser la ressource en bois avec une gestion durable et multifonctionnelle des forêts
- ✓ Tous les objectifs de l'objectif stratégique 2.2 : Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau
 - 38 Garantir la ressource en eau en quantité et qualité, en préservant l'alimentation en eau potable, usage prioritaire, et en économisant l'eau dans tous ses types d'usage.
 - 39 Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier.
 - 40 Préserver et restaurer les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques).
 - 41 Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin.
 - 42 Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité.

Dans l'objectif stratégique 2.5 « Être inventif pour limiter les impacts du changement climatique », l'objectif 62 prévoit de :

- ✓ Définir et appliquer les stratégies locales d'adaptation par une anticipation des risques.

Enfin, le SRADDET définit des règles générales, opposables pour les différents documents d'urbanismes en particulier pour la protection et la restauration de la biodiversité.

I-6.3.3. SDAGE et SAGE

La réserve naturelle de la tourbière des Duges se situe sur la masse d'eau FRGR0416a « La Couze et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Saint-Pardoux », rattaché au SDAGE du bassin Loire-Bretagne mais hors SAGE.

La RNR Les Sauvages est dans la masse d'eau du ruisseau du Parleur, qui appartient au **SDAGE du bassin Loire-Bretagne**. Le dossier révisé a été approuvé le 4 novembre 2015. Les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs à atteindre y sont précisés. Le programme de mesures (PDM) 2016-2021 prévoit les actions (techniques, financières, réglementaires) à conduire par unité hydrographique de référence (UHR) pour les eaux superficielles, pour atteindre l'objectif général de 61 % des eaux de surface en bon état écologique en 2021.

Le Parleur est dans le périmètre du **SAGE Vienne** approuvé par le préfet le 8 mars 2013. Il fixe les orientations en matière de politique de l'eau décidées par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et les mesures associées.

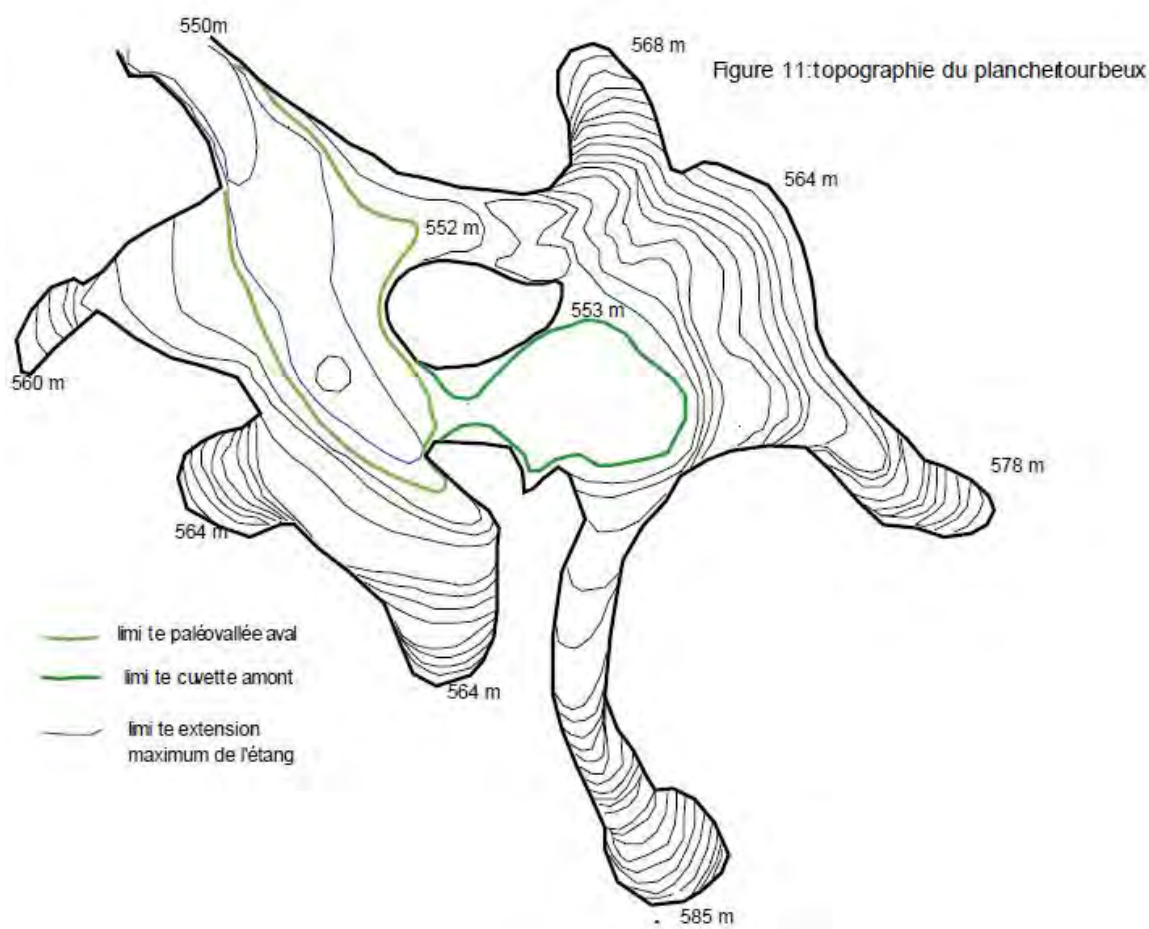
I-7. Evolution historique de l'occupation du sol

Evolution historique de l'occupation du sol de la RNN Dauges

L'étude palynologique, réalisée par Yannick MIRAS en 2004, montre clairement que le processus de tourbification a commencé il y a 11 000 ans, à la faveur de pièces d'eau libre disséminées au sein de l'alvéole. A cette époque, les Monts d'Ambazac étaient une vaste toundra de graminées, à laquelle a succédé une forêt de bouleaux, de chênes ou de pins puis de noisetiers qui deviennent dominant. Ces derniers régressent au profit du chêne, du bouleau puis du hêtre. L'activité humaine est importante il y a 2 200 ans, avec la présence de nombreuses céréales et de noyers. Les prairies naturelles sont présentes ainsi que les landes.

Avant le XII^e siècle, on sait peu de choses sur Sauvagnac et ses alentours. On peut remarquer que le chemin menant à Marzet, pendant 200 mètres, a la largeur des « trailles » gauloises. La région a été marquée également par l'ordre Grandmontain, que l'on soupçonne être à l'origine de la création sur la réserve, d'un étang, caractérisée par une sédimentation fine typique des eaux calmes (encore à l'état d'hypothèse).

Carte 23 : Topographie du plancher tourbeux RNN de la Tourbière des Dauges d'après Etude hydrodynamique de la Tourbière des Dauges (Arlette LAPLACE DOLONDE, Université de Lyon II, 2007)



Plus proche de nous, au début du siècle dernier, l'activité agricole était importante, comme partout en Limousin. En 1945, 10 fermes exploitaient la tourbière et son bassin versant, principalement pour l'élevage et quelques cultures vivrières : pomme de terre, sarrasin, topinambour, rutabaga...Il ne reste aujourd'hui que 4 éleveurs de bovins sur le site.

Les prairies étaient utilisées pour le pâturage des bêtes et pour le fourrage hivernal. Les landes sèches, quant à elles, étaient omniprésentes et servaient au pâturage des ovins et à la récolte de litière. Elles étaient parfois rajeunies par écobuage, principalement du côté de Marzet (Replats et Girolles).

Le Puy rond, jadis en lande, a subi un reboisement «personnel» dans sa partie Est, à partir plants de jeunes Pins sylvestre, par M. VERGER, le découvreur du site. A l'époque, le côté « pauvre, désolé » de ce bouton l'a vraisemblablement ému !

Figure 3 : La Tourbière des Dauges (vallée de la misère, 1950)



Le ruisseau des Dauges servait de clôture naturelle entre les paysans de Sauvagnac et Marzet. Son lit naturel a été dévié vers l'exutoire (parcelle 704) pour servir de limite parcellaire.

Le bassin versant boisé était exploité principalement pour le bois de chauffage, ou planté en châtaigniers pour la récolte des fruits. A la fin des années 1960, quelques parcelles ont fait l'objet de sylviculture résineuse, en particulier celles appartenant à la congrégation des moines Bénédictins de Notre Dame de Sauvagnac.

L'exode rural passant, les anciennes cultures, prairies et landes se boisent progressivement. Ainsi se constitue une mosaïque d'entités forestières au gré des différentes essences et propriétaires.

Evolution historique de l'occupation du sol de la RNR Les Sauvages

L'étude palynologique, réalisée par Yannick MIRAS en 2004 sur la réserve naturelle de la Tourbière des Duges apporte des éléments sur la végétation des Monts d'Ambazac. Il y a 11 000 ans, La tourbification de la tourbière des Duges a commencé à cette époque mais nous n'avons pas d'élément pour dater celle des Sauvages. Des carottages pour datation au Carbone 14 et étude palynologique apporterait des éléments de connaissance.

A cette époque, une toundra de graminées recouvrait les monts d'Ambazac, puis se fût une succession de divers boisements : bouleaux, chênes et pins, noisetiers, pour finir par des hêtres. Une activité humaine est attestée sur le site des Duges, il y a 2 200 ans, avec la présence de nombreuses céréales et de noyers. Les prairies naturelles sont présentes ainsi que les landes. Pour les Sauvages, une occupation à l'époque gauloise est attestée, à proximité directe du site, à Grandmont et sur le Puy Formiget (POPINEAU, 2013).

L'histoire du site est mieux connue à partir du XI^e siècle grâce :

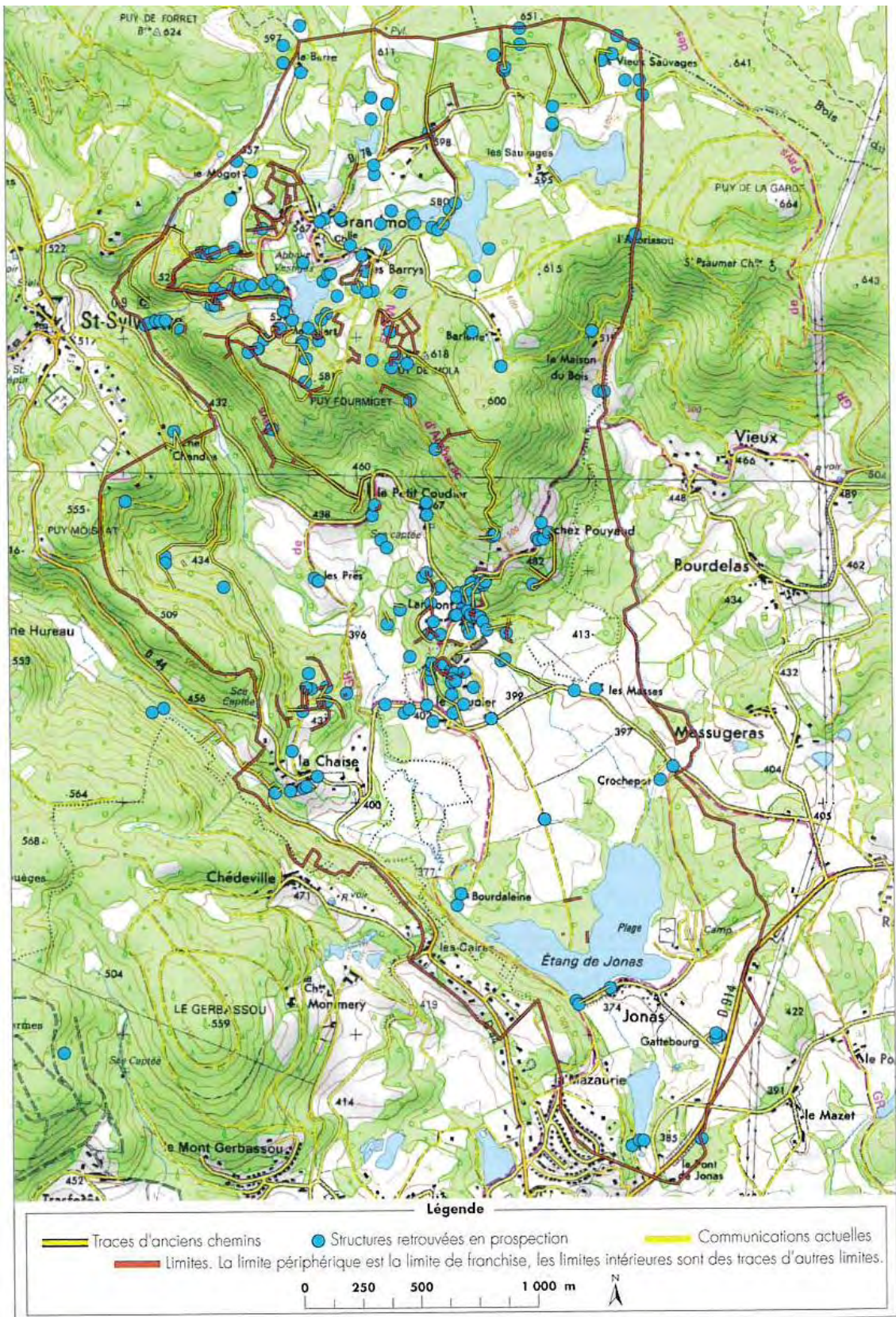
- ✓ Au terrier de l'abbaye de Grandmont de 1496 et aux actes notariés conservés aux archives départementales (87).
- ✓ Au travail de compilation des données réalisé par une érudite locale, Marthe Moreau (MOREAU, 2009).
- ✓ Aux recherches d'historiens et d'archéologues qui ont étudié l'ordre religieux de Grandmont.

Cet ordre religieux majeur qui s'étendait jusqu'en Angleterre et en Espagne à son apogée, était l'un des plus puissant entre le milieu du XI^e et la moitié du XVIII^e siècle. Son abbaye chef-d'ordre, implantée à Grandmont, avait une emprise qui s'étendait des Sauvages jusqu'à Ambazac. En 1496, selon le terrier, le territoire de la franchise de Grandmont était de 854 hectares. Le mur d'emprise septentrional est toujours présent en limite nord de la réserve naturelle (Carte 24 et Fig.4).

Figure 4 : Vue du mur d'emprise nord de la franchise grandmontaine (d'après LARRATE M. et POPINEAU J.-M. (2021) p.104)



Carte 24 : Localisation du mur d'emprise de la franchise des moines de Grandmont (d'après LARRATE M. et POPINEAU J.-M. (2021) p.104)



Cet ordre prônait une vie érémitique et une vie de dénuement, impliquant un petit nombre de moines. Aussi, au fur et à mesure que le nombre de moines ermites grandit, des « Celles » (autres lieux d'ermitage) sont créées localement puis partout en France. Cette expansion rapide de l'ordre s'explique en grande partie par la protection accordée par la Maison Royale d'Angleterre, dont d'Henri II Plantagenêt, mais aussi des rois de France (LANTHONIE, 2006). Ces derniers se rendront à plusieurs reprises sur le site.

L'implantation originelle de l'ermitage Etienne, fondateur de l'ordre, se situait à proximité d'Ambazac, sur le domaine du Muret, terre des seigneurs de Montcocu. Puis, en 1124 et en 1232, Amélius de Montcocu leur donnera « la forêt de Grandmont » et « *tout le bois qui était en la montagne de Grandmont* ». Ces dons correspondent au site de l'abbaye de Grandmont et aux alentours immédiats, dont sans doute une partie de la réserve naturelle actuelle. Probablement en 1125, Amblard, abbé de Saint-Martial, leur donna un mas dénommé « les Sauvages » (*Mansus sylvaticus*, de *silva*, forêt), qui se situait à l'endroit actuel des Vieux Sauvages, et de « ses appartenances dont l'étang près de la forêt de Grandmont » (POPINEAU, 2014(?)). La donation représente une cinquantaine d'hectares. Une dîme était perçue pour ce mas. La ferme est toujours présente mais en ruine (Carte 24 et Fig. 5).

La création de l'étang des Sauvages est donc antérieure à l'occupation du sol par les moines. Au moment de sa donation, il est précisé que cet étang artificiel fait 5 ha et qu'il est muni d'une chaussée digue de 84 mètres de long. Une datation au carbone 14 réalisée par les archéologues donne une fourchette entre 1029 et 1183 (POPINEAU, *op. cit.*).

Un étang existait et les prairies de la ferme des Vieux Sauvages étaient donc déjà exploitées avant le XII^e siècle mais l'essentiel des terres de l'actuelle réserve et aux alentours étaient des forêts, des landes et des tourbières. Les terres données sont dites « *incultes* », Lanthonie (*op.cit.*) les décrit ainsi :

« *Le pays est beau, sauvage, mais très pauvre, plateau de granit avec de maigres terres de bruyères, entrecoupé de tourbières. Le climat y est rude : glacial, l'hiver, quand souffle le vent du Nord et humide, quand les nuages s'accrochent aux sommets. Pas de route pour y accéder, sauf, sans doute, quelques chemins de terre. Pays de solitude et de pénitence.* ».

Les moines, dès leur arrivée et au fil des siècles, ont modifié le paysage, en défrichant une large part des forêts pour cultiver les terres. Ils ont refaçonné l'étang des Sauvages et créé les deux autres. Les ouvrages hydrauliques datent de cette époque que ce soient les digues, les systèmes de vidange, les simples rigoles creusées, les déversoirs empierrés et les nombreuses pêcheries. Ils sont désormais inscrits à l'inventaire des Monuments historiques (Annexe 6).

Figure 5 : Ruines de la ferme des Vieux Sauvages

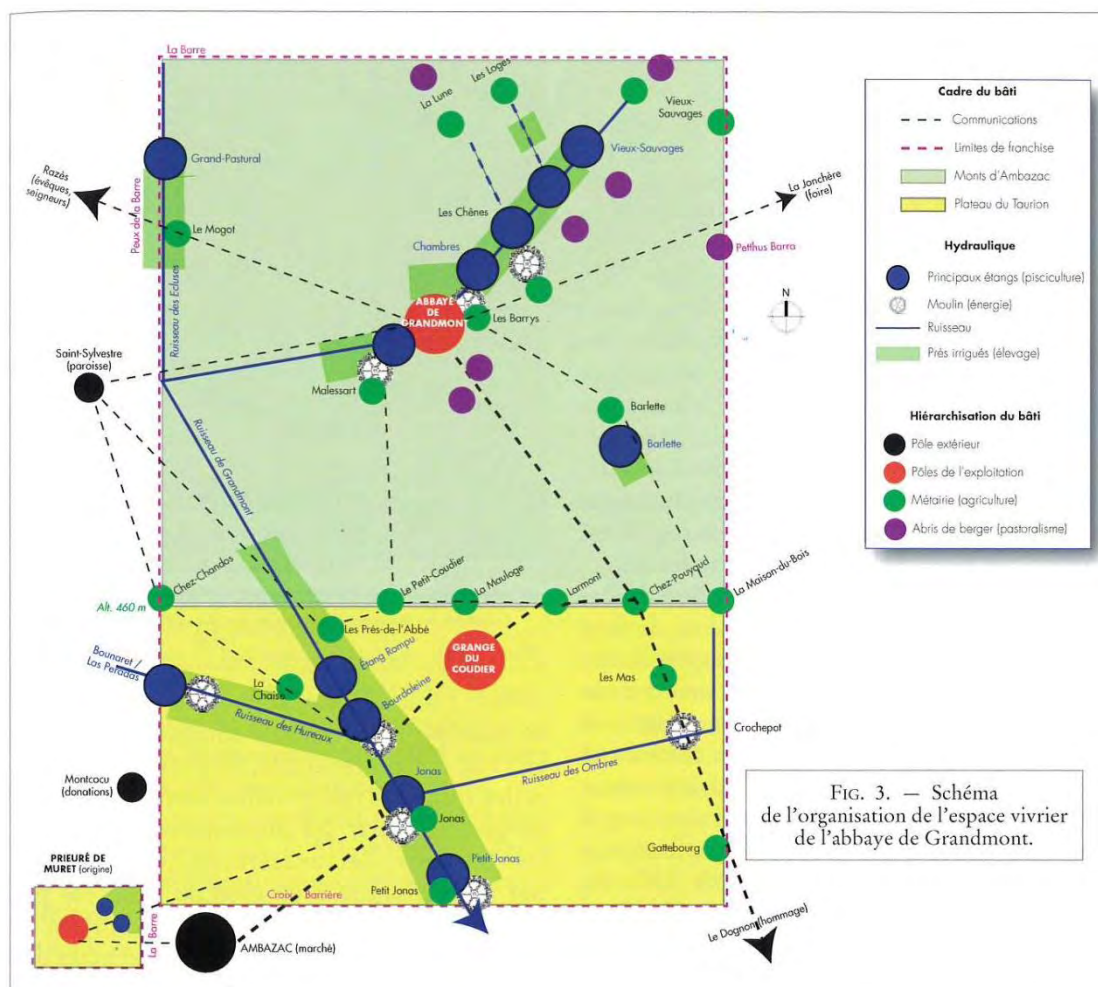


Au fur et à mesure des donations et des siècles les moines ont étendu la franchise jusqu'à Ambazac et créé d'autres étangs. La franchise d'un seul tenant semble constituée dès le XIII^e siècle. Les moines l'entourent alors d'une grande muraille (Fig. 4 et carte 24).

La gestion de l'eau et les étangs occupaient une place majeure dans le système grandmontain. Il y avait 9 étangs en chaîne depuis les Sauvages jusqu'à Ambazac, tous dotés de digues monumentales en pierre. Ces étangs étaient exploités à des fins de pisciculture. Les moines ne consommaient pas de viande mais du poisson. Il y avait de nombreux moulins mais la plupart étaient situés en dehors du périmètre de la réserve actuelle. Il semblerait cependant qu'un moulin ait été présent près de la digue du Petit étang des Chênes. Un autre se situait près de l'étang des Chambres (en dehors du périmètre actuel de la réserve naturelle). Il ne sont plus visibles de nos jours.

La communauté était constituée de clercs dédiés à la vie spirituelle et de convers en charge de l'intendance. Ces derniers cultivaient les terres et pratiquaient la cueillette. Le fermage était aussi d'usage surtout sur les derniers siècles. C'était le cas de la ferme des Vieux Sauvages. La zone était surtout dédiée au pastoralisme en particulier l'élevage de moutons. Des restes de loges sont encore visibles sur le site. les bovins étaient réservés aux terres plus riches. Les moines faisaient commerce de leurs productions sur les différents marchés locaux. L'organisation de l'espace vivrier des moines a été étudiée par des historiens et archéologues (LARRATE M. et POPINEAU J.-M. (2021) ; POPINEAU J.-M., RACINET P. (coord.) (2013) ; POPINEAU J.-M., 2014 (?)). Le schéma ci-après en propose une synthèse (Fig.6).

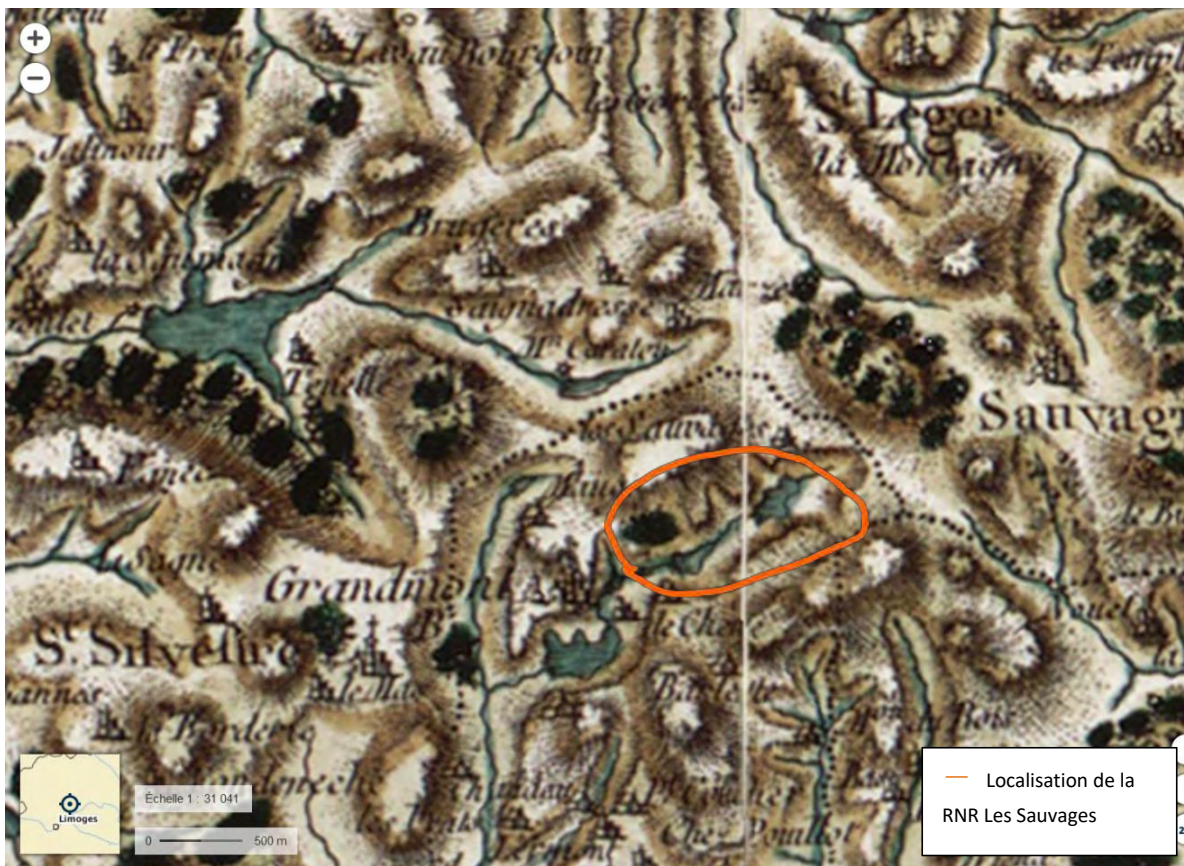
Figure 6 : Schéma de l'espace vivrier de l'abbaye de Grandmont (d'après LARRATE M. et POPINEAU J.-M. (2021) p.105)



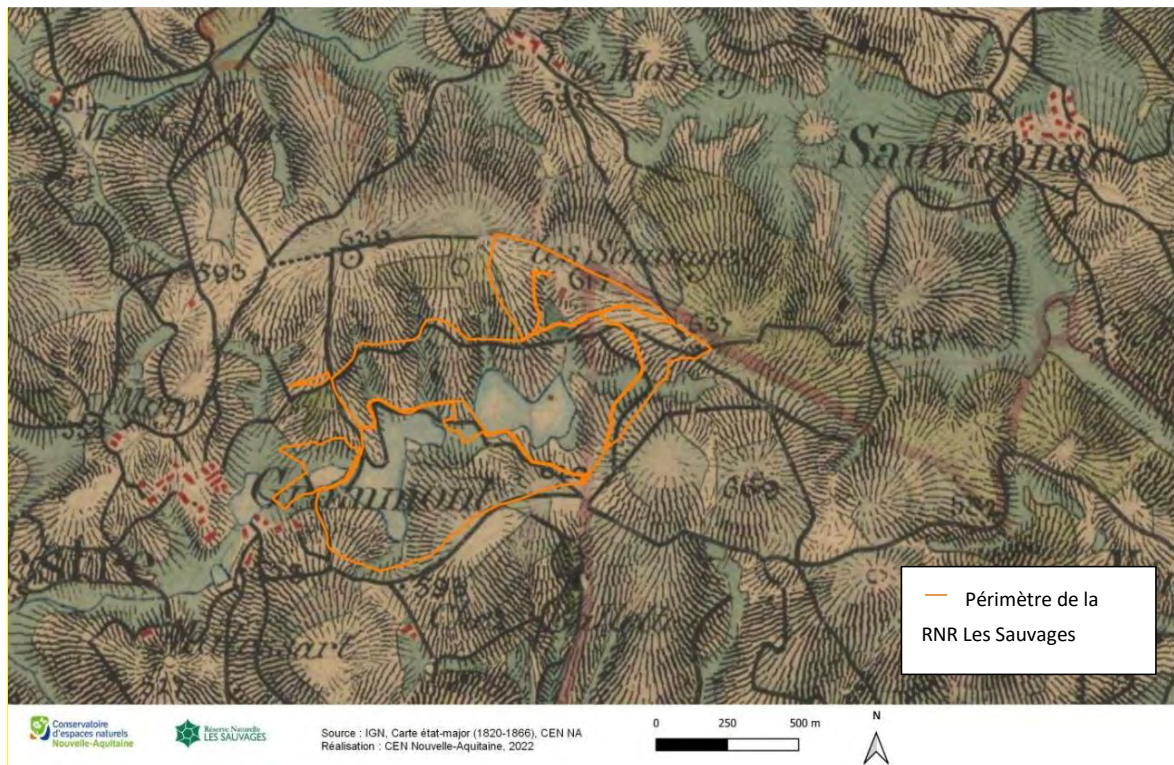
A la dissolution de l'ordre au milieu du XVIII^e siècle, les terres et les étangs ont été achetés par les fermiers locaux et des notables. Les bâtiments de l'abbaye qui se situaient à Grandmont ont été démantelés et les pierres vendues à des carriers. Les étangs ont été conservés et la ferme des Vieux Sauvages est restée exploitée. Les actes notariés lors de la vente des terres des moines permettent de connaître la nature des terres : il s'agit de bois, de taillis, de landes, de cultures et de pâtures.

Les cartes de Cassini (Carte 25) et de l'état-major (Carte 26) renseignent sur les grandes unités paysagères présentes au XVIII^e siècle et au début XIX^e. Les étangs figurent déjà sur les deux cartes. Sur la carte d'état-major, la forme des étangs est quasi identique à leur forme actuelle. La ferme des Vieux Sauvages est mentionnée à son emplacement actuel. Elle porte le nom « Les Sauvages ». Aucun bâtiment ne figure dans la zone d'habitation, ni de moulin dans le périmètre de la RNR. Sur les deux cartes, les prairies et les fonds de vallée humide dominent en proportion sur les boisements. Les chemins actuels sont déjà présents sur la carte d'état-major.

Carte 25 : Localisation de la RNR des Sauvages sur la carte de Cassini

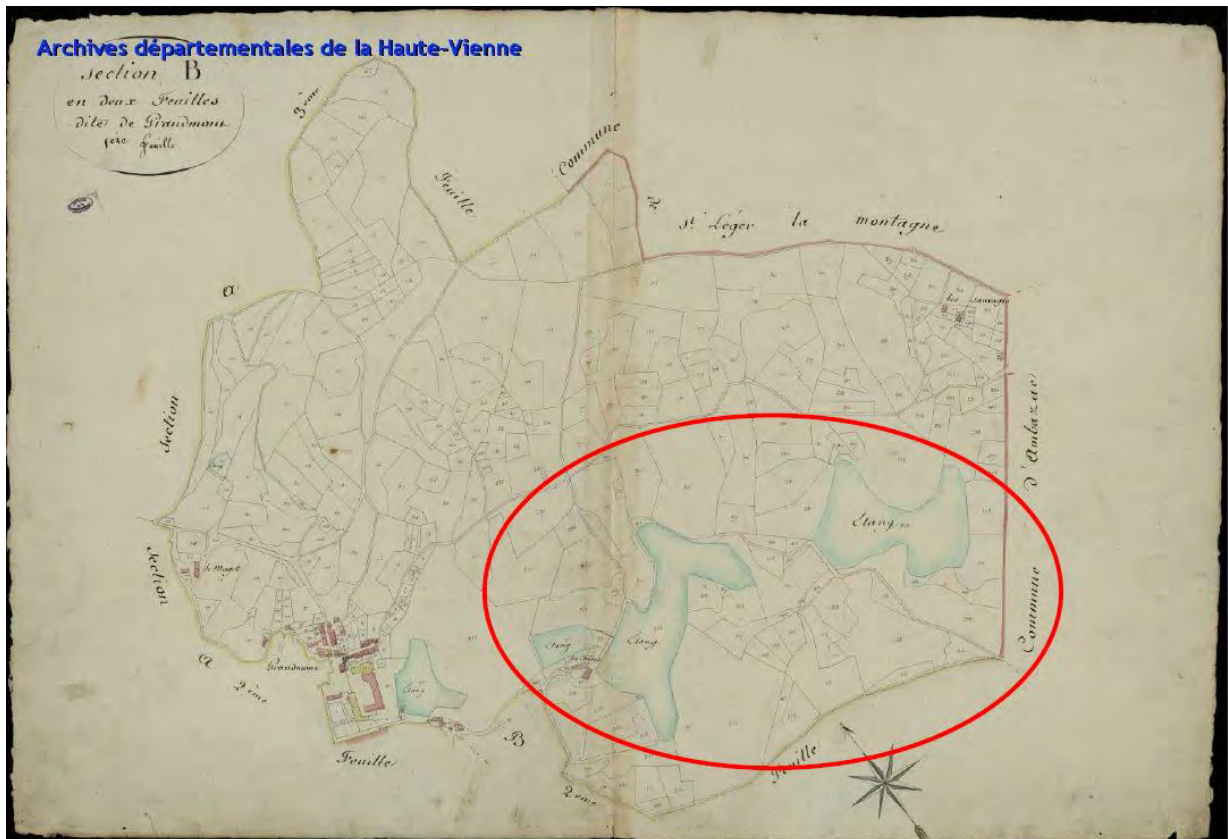


Carte 26 : Localisation de la RNR des Sauvages sur la carte d'état-major



Le cadastre napoléonien (Carte 27) apporte des informations complémentaires. La maison et la grange des Vieux Sauvages sont en place et des bâtiments (ou des ruines) figurent un peu plus bas, au sud-est. Plusieurs bâtiments prennent place à l'angle sud-ouest de l'étang des Chênes ; peut-être un moulin et / ou la ferme des Chênes dont il est fait mention dans les textes notariés. Aucun bâtiment ni ruine ne figure en aval du Petit étang des Chênes à l'endroit supposé du moulin des moines de Grandmont.

Carte 27 : Feuille du cadastre napoléonien



La propriété dans sa quasi-forme actuelle est constituée au début du XX^e siècle par un membre d'une grande famille de porcelainiers de Limoges, Amédée Vandermarcq. Les biens acquis auprès de plusieurs propriétaires sont de même nature qu'au XVIII^e siècle : étangs, taillis, immeubles avec cheptels d'exploitation, pêche, chènevière, parcelles de bruyères, châtaigneraies, prés, terres et pâturages. Le nouveau propriétaire fait bâtir la demeure actuelle au centre de la propriété (Figure 7), La voie d'accès à la propriété est alors créée, ainsi qu'un établissement de pisciculture (Figure 8).

La propriété est saisie en 1910. La nature des terres décrites dans les procès-verbaux de saisie immobilière apporte des informations sur l'utilisation du site : les bâtiments annexes au « château » servaient d'habitations aux domestiques et les granges avaient une utilisation agricole et domestique (granges, écuries, poulaillers...). L'établissement de pisciculture était toujours en place (Figure 8). De nos jours, il n'en subsiste qu'un bassin et un bâtiment (près des habitations en dehors du périmètre de la RNR) (Figure 9).

Figure 7 : Carte postale du « Château des Sauvages » vers 1911, collection Marthe Moreau



Figure 8 : Carte postale du « Château » des Sauvages et de l'établissement de pisciculture vers 1911, collection Marthe Moreau



Figure 9 : Vue actuelle à l'emplacement de l'ancien établissement de pisciculture.



En 1910, au moment de la saisie, plusieurs fermes sont décrites, dont celles des Vieux Sauvages. Les terres apparaissent en chaumes, taillis, près, futaies, terres, plantations, pâtures et bruyères. La propriété faisait alors près de 46 ha dont une partie n'est plus dans la propriété actuelle. Un éleveur louait des terres mais pas celles aux abords du château, ni les bois et taillis. Des plantations d'arbres en bordure d'étang et des grandes prairies sont mentionnées. Il s'agissait certainement des plantations de Douglas, de Pins noirs et d'autres résineux d'ornement, aujourd'hui encore partiellement présents.

Entre 1910 et 1947, la propriété changera plusieurs fois de propriétaires mais restera un domaine exploité à des fins agricoles et de pisciculture. M. Péricaud, fabricant de chaussures à Limoges, alors propriétaire du domaine construira une turbine, en 1920, à la bonde de l'étang des Chênes pour fournir en électricité la propriété et le village de Grandmont (Figure 10). Des plantations de résineux aux abords du « château » et des étangs sont réalisées à des fins paysagères (Figure 11). Entre 1939 et 1945, la propriété est occupée par l'institution religieuse Sainte-Thérèse. Un incendie accidentel a ravagé le château en 1944.

En 1947, la propriété de 62 ha est vendue à une famille de porcelainiers de Limoges. L'endroit est désormais un lieu de villégiature et de loisirs. La chasse y est pratiquée et des plantations de résineux à des fins d'exploitation sont réalisées (Figures 12 et 13). Les terres agricoles sont louées à plusieurs éleveurs de bovins et un étang à un comité d'entreprise pour la pêche de loisir. Celui-ci sera régulièrement empoissonné.

En 1999, la propriété est vendue aux actuels propriétaires qui l'agrandiront avec l'acquisition, en 2015, de prairies et de boisements. Une petite partie est vendue à la même époque pour faire un jardin d'agrément à une maison des Barrys. La propriété, désormais un lieu de résidence fait plus de 80 ha. Le pâturage est toujours d'actualité. Les résineux le long de l'allée d'accès à la propriété ont été exploités et une part des plantations a été détruite par la tempête hivernale de 1999. Les autres forêts de résineux ont été en partie exploitées et celles encore en place le seront prochainement. Les milieux aux abords de la propriété sont désormais plus ouverts (Fig.14).

Figure 10 : Bâtiment abritant une turbine électrique sur la digue de l'étang des Chênes (vue générale et détail)



Figure 11 : Carte postale du « Château » des Sauvages vers 1938, collection Marthe Moreau



Figure 12 : Carte postale du « Château » des Sauvages vers 1956, collection Marthe Moreau



Figure 13 : Carte postale du « Château » des Sauvages vers 1971, collection Marthe Moreau



Figure 14 : Vue actuelle du "château", RNR Les Sauvages



● Analyse de l'évolution paysagère de la RNR Les Sauvages

L'historique de la propriété montre que l'activité agricole est antérieure à l'arrivée des moines de Grandmont au XI^e siècle. Ces derniers ont défriché d'autres parcelles à des fins agricoles. Les puy étaient souvent recouverts de landes, de pâtures maigres, de quelques taillis et les fonds de vallons de prairies humides, de tourbières ou d'étangs aménagés. La carte d'Etat major (Fig. 15) illustre bien le caractère agricole que la zone avait conservé, avec la présence de près dans les fonds de vallons (1), de landes sur les puy (2). La forêt est peu présente en dehors du bois du rocher (3) et d'une petite zone au nord du périmètre actuelle de la RNR (4). La grande hêtraie n'apparaît pas en boisement (5).

Le pâturage et la polyculture sont restés dominants jusqu'aux années 1950-60. Le paysage et la toponymie sont encore très marqués par les usages (Les Chênes, les Loges...). La photo aérienne de la période (Figure 16) montre un espace dominé par les zones de culture sur les replats (1) et les pâtures dans les fonds de vallons (2). Les boisements sont encore peu présents mais commencent à s'installer (3). La grande hêtraie est déjà bien place (4). Le Puy de la Garde à proximité immédiate de celle-dernière est encore en lande (5).

Figure 15 : Analyse paysagère milieu du 19^{ème} siècle, RNR Les Sauvages

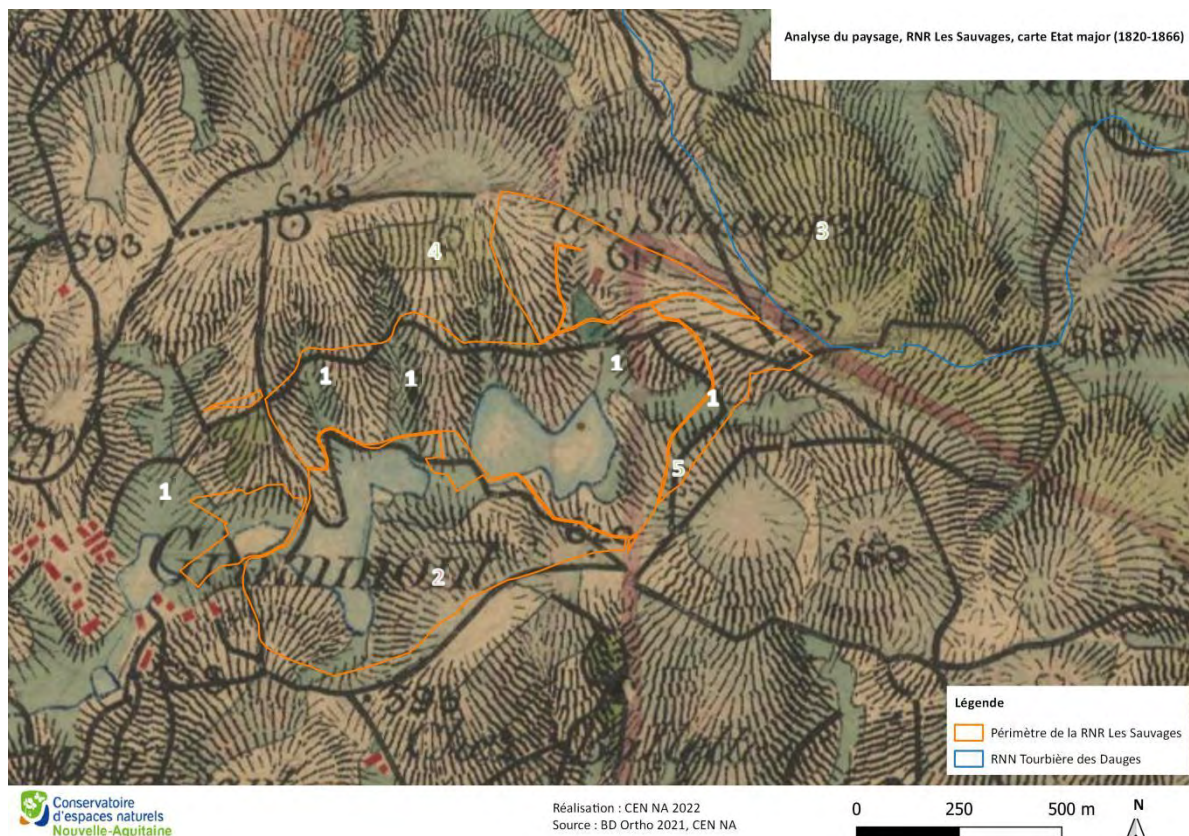
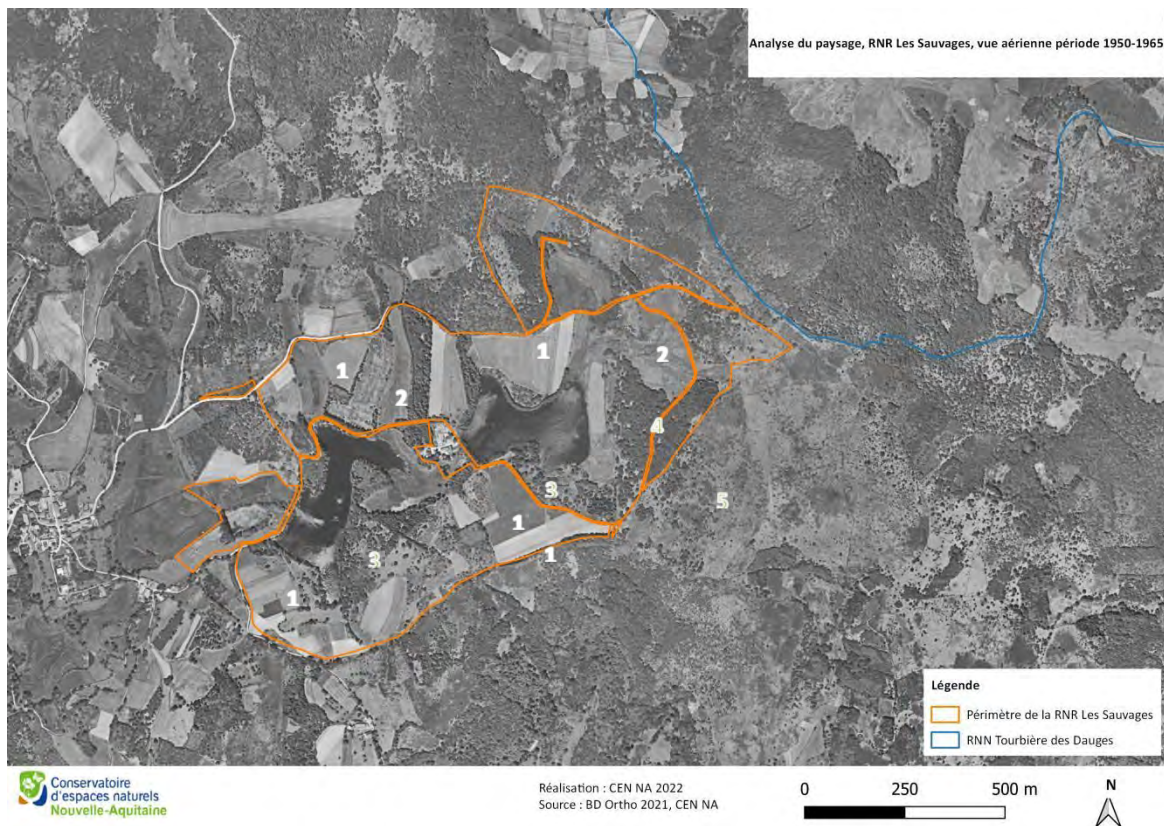


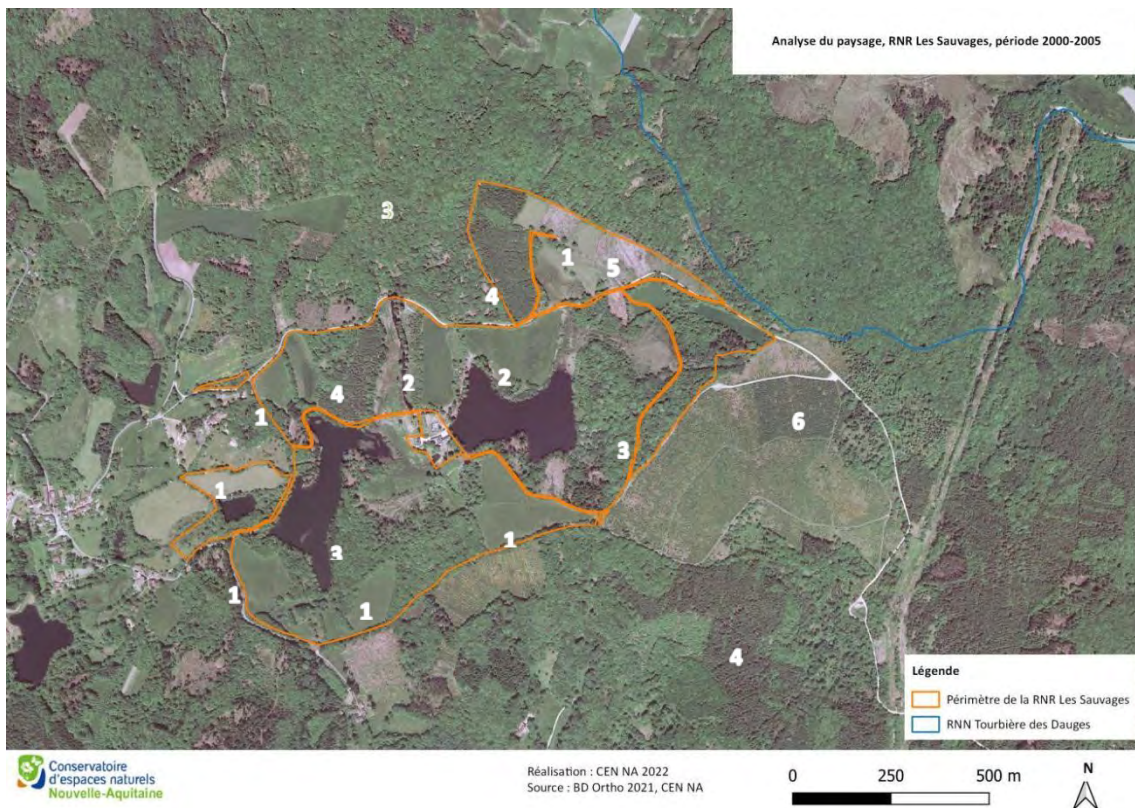
Figure 16 : Analyse paysagère milieu du XX^{ème} siècle, RNR Les Sauvages



Dès lors, l'évolution des pratiques agricoles et de l'usage de la propriété à des fins de loisirs ont mené à la fermeture progressive du milieu. La déprise agricole et les politiques gouvernementales en faveur de la valorisation des terres par sylviculture ont profondément modifié le paysage : enrésinement des landes et des prairies pauvres, boisement progressif des terres à l'abandon, dégradation du petit patrimoine bâti lié aux usages agricoles. Les cartes postales (cf Infra partie I-7) illustrent cette fermeture du milieu, notamment l'enrésinement des abords du château et des étangs à des fins paysagères mais dans la propriété pour l'exploitation.

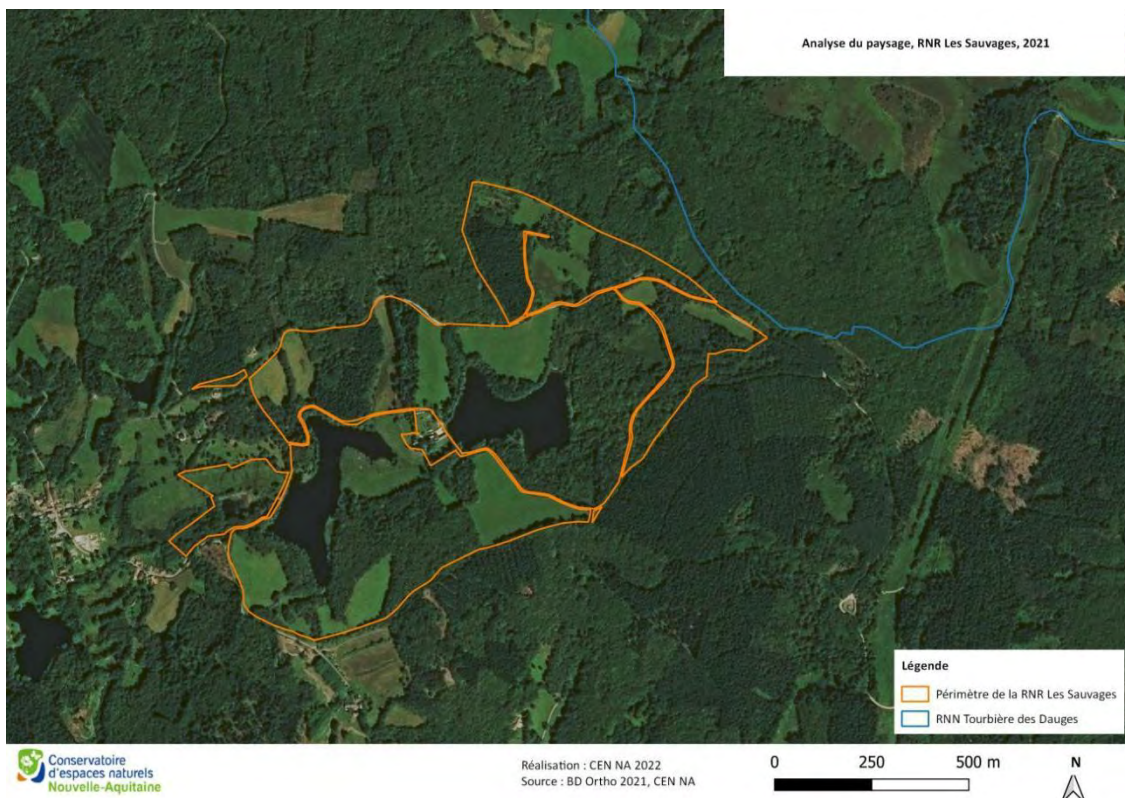
L'analyse des vues aériennes des années 2000-2005 (Figure 17) montre que les prairies (pâtures et prairies de fauches) (1) dominent désormais sur les cultures (2) témoignant de l'abandon de la polyculture-élevage au profit de l'élevage bovin. Le paysage est dominé par les boisements naturels (3) et les plantations de résineux (4). Le paysage porte aussi les traces de la tempête hivernale de 1999 (5). Une partie du puy de la Garde a été planté en résineux (6).

Figure 17 : Analyse paysagère années 2000-2005, RNR Les Sauvages



En 2020, hormis les abords des habitations le paysage de la réserve naturelle est encore plus fermé (Figure 18). Les parcelles agricoles au cours du temps ont changé d'usage mais pour l'essentiel se sont maintenues.

Figure 18 : Vue aérienne 2021, RNR Les Sauvages



- **Les principales entités paysagères et les éléments remarquables**

Les boisements naturels de feuillus des Sauvages sont relativement récents, en dehors de la grande hêtraie plus ancienne pour laquelle nous n'avons pas d'information sur son usage. Elle ne figure pas sur la carte d'Etat major mais est déjà bien en place dans les années 1950-1965. La physionomie de ce boisement (gros hêtres relativement espacés avec des alignements) suggère une gestion ancienne par coupe sélective, probablement pour du bois de chauffage ou encore des anciennes délimitations de parcelles et de chemins (Fig.19).

Figure 19 : Vue sur la "grande hêtraie" RNR Les Sauvages, parcelle 8



Les plantations de résineux, essentiellement des Douglas, ont été partiellement détruites par la tempête de 1999, d'autres ont été récemment exploitées et le reste le sera prochainement. Certains résineux dont ceux en bordure de l'étang des Sauvages montrent des signes de dépérissement, en particulier les épicéas victimes des scolytes et des modifications des conditions climatiques.

Le Puy de la garde, en bordure de la réserve, sur le bassin versant à l'ouest (Fig.17 n°6) est recouvert de plantations de résineux, datant des années 1990. Ce boisement influe sur les conditions abiotiques des boisements bordiers, en particulier sur la hêtraie à houx (Fig.17 n°3, Fig. 20 et 21). D'un point de vue paysager, ce grand massif contribue fortement à l'ambiance forestière. Il appartient à la commune d'Ambazac. Il est parcouru de nombreux sentiers très prisés des randonneurs et des vététistes. En son centre, prend place un petit chaos rocheux offrant un point de vue vers la Jonchère, Ambazac et aussi Sauvagnac. Une table d'orientation y a été aménagée.

Figure 20 : Vue aérienne de la partie haute de la RNR Les Sauvages, en direction de la grande hêtraie et du Puy de la Garde, à gauche vue sur la RNN de la tourbière des Dauges et le Puy de Sauvagnac



Figure 21 : Vue du chemin bordier de la RNR, grande hêtre à droite et plantation de douglas du Puy de la Garde à gauche

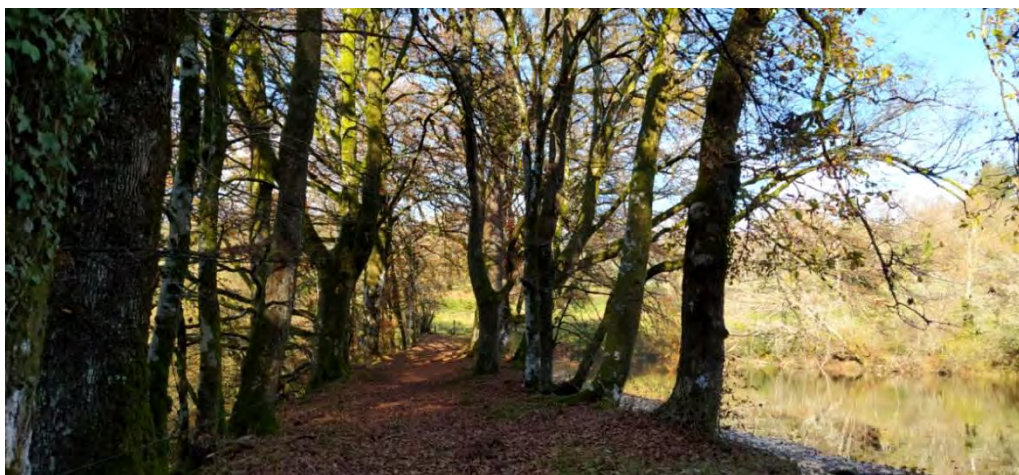


Des gros douglas et autres résineux en bordure de l'étang des Chênes sont des éléments constitutifs du paysage. Un bouquet de pins noirs, de douglas et d'épicéas de grandes tailles subsiste aussi en bordure de l'étang des Sauvages. Des résineux proches de l'habitation ont été, pour une grande part, détruits en 1999 ou exploités. Dans l'allée de la propriété, leur exploitation a laissé s'épanouir des Hêtres pourpres remarquables. Une autre allée de hêtres remarquables se situe en bordure du chemin de découverte menant de Barlette au lieu-dit l'Arbrissou (Fig. 22). Ces arbres plus que centenaires sont un des éléments forts du paysage et sont aussi des supports de biodiversité. Ils sont pour la plupart dépérissants et présentent de nombreux micro-habitats (cavités, fissures, fentes, fourches, mousses...). Les digues des étangs étaient elles aussi bordées de grands arbres, majoritairement des hêtres. La plupart ont été coupés (en 2017 et 2020) pour des raisons de sécurité. Seule subsiste une partie des alignements sur la digue de l'étang des Chênes et les grands arbres de la digue du Petit étang des Chênes (Fig.23).

Figure 22 : Allée de gros hêtres, chemin de découverte RNR Les Sauvages



Figure 23 : Digue bordée d'alignement d'arbres, Petit étang des Chênes, RNR Les Sauvages



Les étangs

Les trois étangs médiévaux façonnent la réserve. Ils lui confèrent son ambiance. Les nombreux visiteurs apprécient ce paysage et, comme les propriétaires, y sont attachés. Les digues et leur système hydraulique apportent une dimension historique. Il se dégage du site une grande quiétude intemporelle (Fig.24).

Figure 24 : Etang des Sauvages



Les prairies, les fonds humides, la tourbière

Les milieux ouverts sont en mosaïque avec les boisements et les étangs. L'analyse diachronique a montré que l'exploitation des parcelles agricoles actuelles n'a jamais cessé depuis le Moyen-Age même si les pratiques ont évolué. La surface exploitée a été réduite, surtout depuis la seconde guerre mondiale, suite à la déprise agricole et l'enrésinement. Seul subsiste le pâturage.

La tourbière est cachée au fond d'un alvéole granitique, elle n'est pas visible du sentier de découverte (Fig.25) mais elle constitue un élément fort du paysage.

Figure 25 : Vue aérienne de la tourbière, RNR Les Sauvages



● **Éléments remarquables du patrimoine bâti**

Témoins des activités agricoles anciennes et de l'histoire grandmontaine du site, de nombreux éléments de patrimoine bâti ponctuent le paysage :

- ✓ digues des étangs et leurs aménagements hydrauliques,
- ✓ Pêcheries,
- ✓ Rigoles et levades parfois empierrées,
- ✓ Puits, source maçonnée (Fig. 27)
- ✓ Murets de pierres (Fig.28),
- ✓ Loges de berger (Fig.26),
- ✓ Ruines de ferme et de bâtiments,
- ✓ Bâtiments d'une ancienne turbine électrique,
- ✓ «Château» des Sauvages au cœur de la réserve et ses bâtiments annexes.

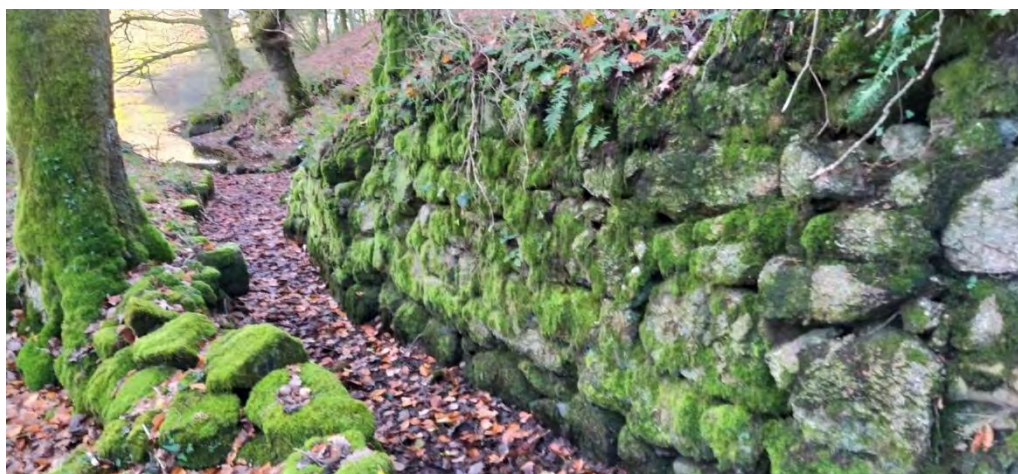
Figure 26 : Loge de berger



Figure 27 : Source maçonnée



Figure 28 : Mur de talus et déversoir d'étang



I-8. Historique de gestion

Historique de gestion RNN Duges

1999 : le CEN Nouvelle Aquitaine est désigné gestionnaire par l'Etat.

2003 : le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) approuve et valide le plan de gestion 2002-2006.

2008 : deuxième plan de gestion 2008-2012.

2015 : troisième plan de gestion 2015-2019.

2022 - 2031 : quatrième plan de gestion.

2002-2006 (P. DUREPAIRE) : ce premier plan de gestion pose les bases des objectifs à long terme du site (validé en CNPN, Conseil National de Protection de la Nature) dont le chamboulement impliquerait une nouvelle validation. Ce document fait la part belle aux travaux de restauration des milieux ouverts et à leur remise en pâturage. Il met en place les fondements des suivis écologiques, contigus aux acquis naturalistes importants. Enfin, l'accueil du public est balbutiant, mais deux sentiers de découverte sont balisés, un cd-rom créé et la maison de la réserve voit le jour en 2004.

2008-2012 (P. DUREPAIRE, K. GUERBAA) : ce deuxième plan de gestion garde l'intégralité des objectifs à long terme premiers. Il en rajoute deux : I.8 gestion et suivi du ruisseau des Duges, I.9 contribuer au bon état de conservation des milieux patrimoniaux en connexion avec la réserve.

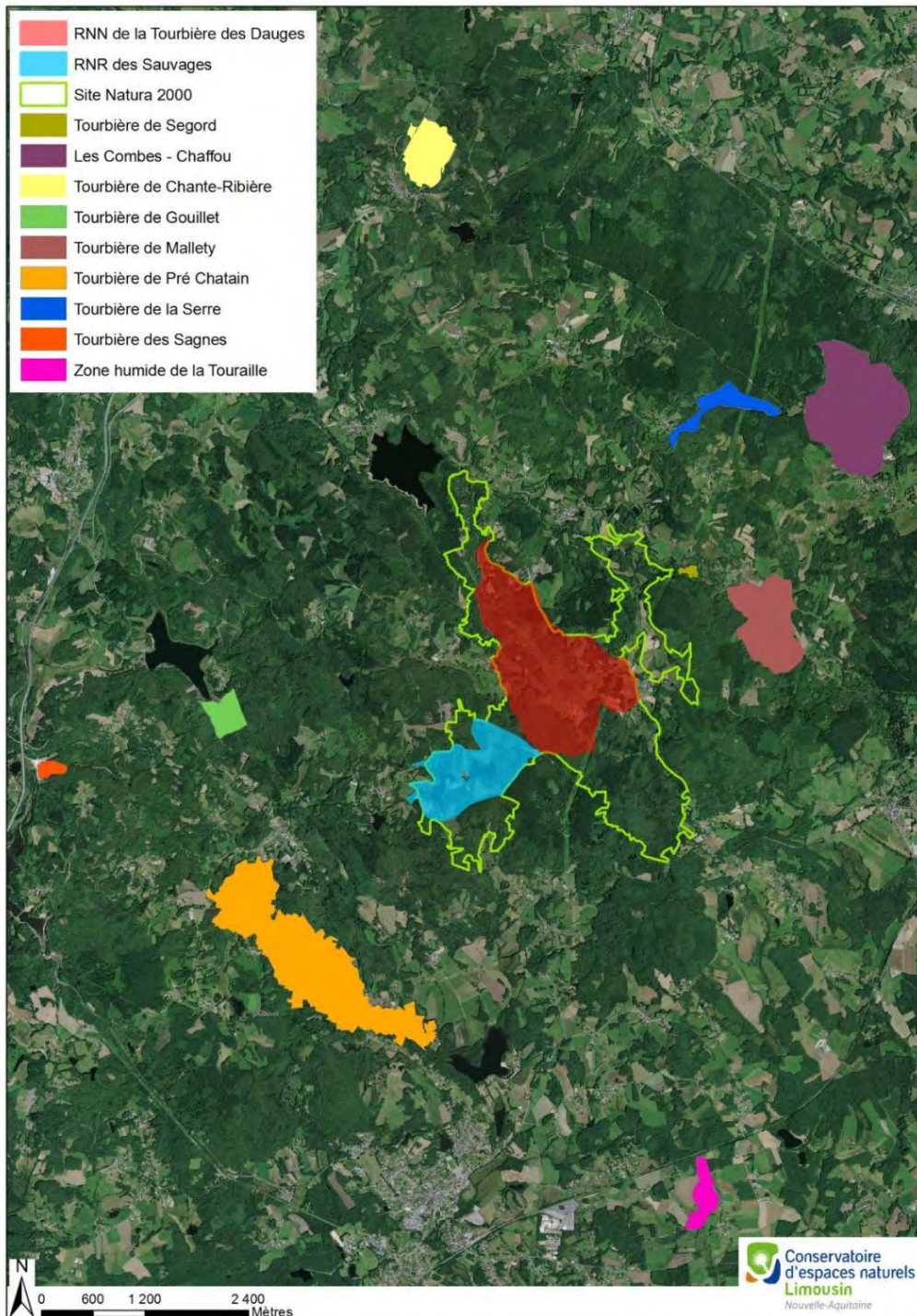
La restauration des milieux ouverts est encore de mise (prairies, landes sèches et tourbeuses), la gestion commence à s'intéresser au bassin versant boisé et au patrimoine bâti, l'accueil du public se structure autour de la maison de la réserve et l'éducation à l'environnement bat son plein (GPS d'interprétation, CD audio, projets pédagogiques...), le fonctionnement hydrique du site pose question (étude hydrogéologique, université de Lyon II) et la cartographie des habitats et des espèces s'informatise (SIG).

2015-2019 (P. DUREPAIRE, A. LEBRUN, M. LENCROZ) : ce troisième plan de gestion supprime l'objectif à long terme I.8 gestion et suivi du ruisseau des Duges ; la thèse réalisée sur l'hydrologie (Arnaud DURANEL, 2016) de la tourbière montrant que la gestion du lit du ruisseau des Duges n'était plus d'actualité. Toutefois, l'action concernant l'état des lieux piscicole par pêche électrique est maintenue. Un autre objectif voit le jour : I.9 sensibiliser et éduquer à la nature pour une appropriation et donc une conservation à long terme du patrimoine naturel. Ce plan de gestion se voit entaché par l'impossibilité de financements de contrats Natura 2000 (faute de crédits), donc de travaux coûteux de restauration. Ce quinquennat voit également les financements alloués à l'accueil du public diminuer drastiquement, la maison de la réserve n'est ouverte qu'en juillet et août. Les suivis scientifiques intéressent aussi désormais le bassin versant forestier.

Historique de gestion de la RNR Les Sauvages

L'implication du CEN Nouvelle-Aquitaine dans les Monts d'Ambazac est historique. Divers inventaires ont été réalisés dont celui des zones humides. Plusieurs sites des monts sont en maîtrise foncière ou d'usage, dont la réserve naturelle des Dauges, en gestion depuis son classement en 1998, et la propriété de Barlette qui jouxte les Sauvages (Carte 28). Les trois sites sont dans le même périmètre Natura 2000 animé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Deux autres sites, gérés par le CEN, sont sur la même masse d'eau que la réserve des Sauvages (Le Parleur) : la tourbière de Pré Chatain (Saint-Sylvestre) et la zone humide de La Touraille (Ambazac).

Carte 28 : Carte des sites CEN des Monts d'Ambazac



2003-2009 : Pour le domaine des Sauvages, l'implication du CEN Nouvelle-Aquitaine remonte à 2003 avec la réalisation de prospections naturalistes (GUERBAA K., 2004) et l'accompagnement des propriétaires pour le classement du site en réserve naturelle.

2010-2019 : Premier Plan de gestion. Les premières actions de gestion sont par les propriétaires, les agriculteurs et le CEN.

2015 : classement en réserve naturelle et désignation du CEN NA comme organisme gestionnaire. L'implication du CEN s'est renforcée sur le site après l'arrivée de la conservatrice en 2017.

Les actions réalisées sont conformes au document de gestion et, à partir de 2017, prévues par les plans annuels prévisionnels d'actions présentés au Conseil Régional.

Les principales actions de gestion mises en place depuis 2004 sont précisées en partie B, paragraphe I-2.

2012-2021 : 1^{er} plan simple de gestion 2012-2021. Ce document programme les opérations de gestion forestière pour une surface de 44ha environ. Il a été rédigé par le CEN Nouvelle-Aquitaine.

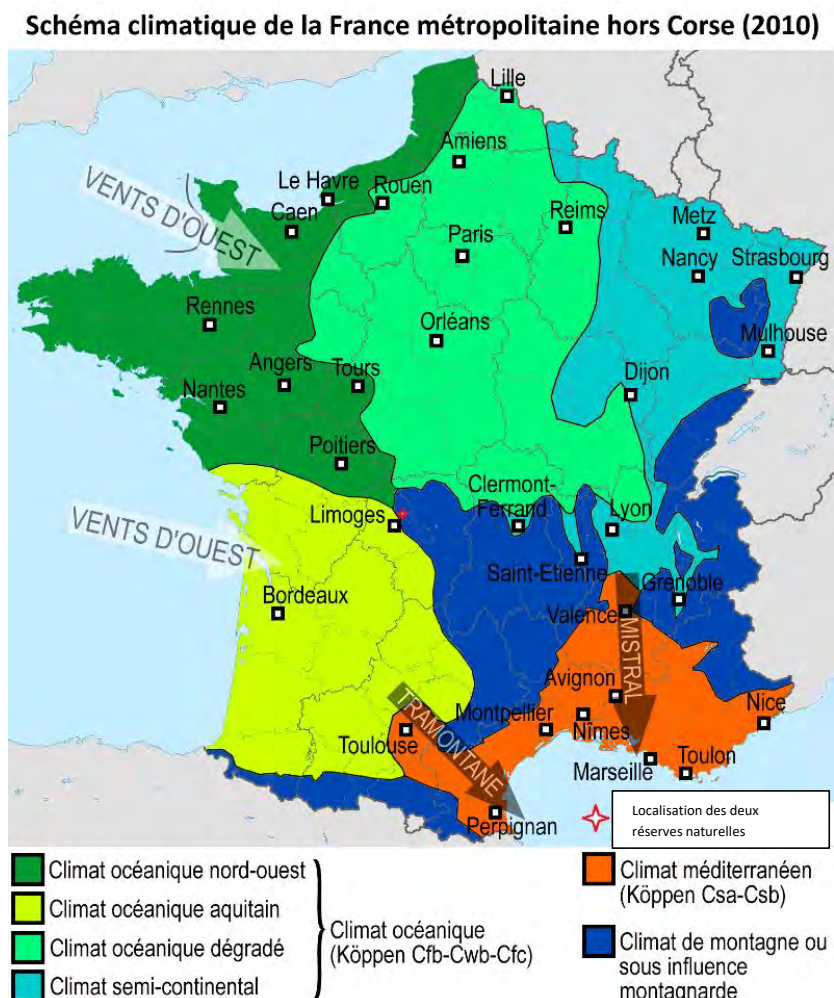
2021-2030 : Actualisation du Plan simple de gestion. Le document a été à nouveau rédigé par le CEN NA.

II- ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

II-1 Climat et météorologie

II-1.1. Contexte climatique actuel

Carte 29 : Carte des climats de France Métropolitaine. (Source Wikipedia.org, Climat de la France)



Contexte climatique de la RNN Duges

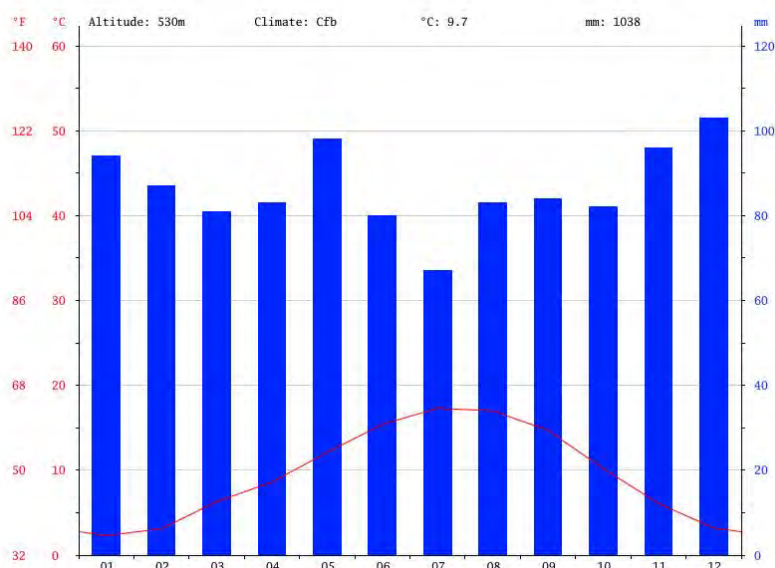
➤ [Données climatiques locales \(1982-2012, climate-data.org\)](http://climate-data.org)

Un climat tempéré chaud est présent à Saint-Léger-la-Montagne. Des précipitations importantes sont enregistrées toute l'année, y compris lors des mois les plus secs. La température moyenne annuelle est de 9.7 °C à Saint-Léger-la-Montagne.

Sur l'année, la précipitation moyenne est de 1038mm/an.

Avec une température moyenne de 17.3 °C, le mois de Juillet est le plus chaud de l'année. Avec une température moyenne de 2.3 °C, le mois de Janvier est le plus froid de l'année.

Figure 29 : Diagramme climatique Saint-Léger-la-Montagne (1982-2012)

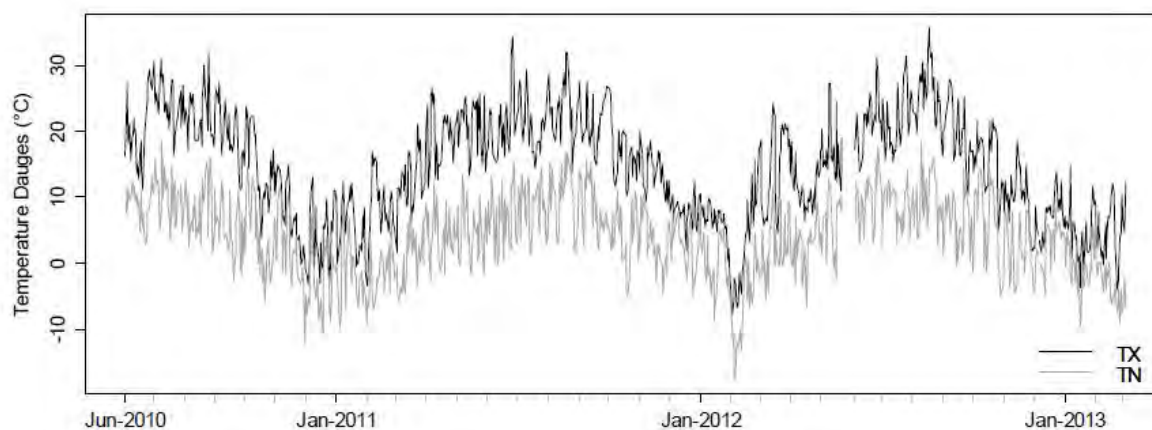


➤ Données climatiques stationnelles

Une mini station météo est présente sur le site depuis les années 2000, avec des aléas de fonctionnement. Une analyse fine climatique a été réalisée par Arnaud DURANEL, pour sa thèse concernant l'hydrologie, de 2010 à 2012, corrélée aux données de la station météo de St-Léger-la Montagne, afin de mettre en exergue les spécificités de cet alvéole.

La corrélation entre les précipitations enregistrées aux Dauges et dans les stations météo France les plus proches, n'est bonne que pour la station de Saint-Léger-la-Montagne. Le total moyen de précipitation calculé sur la réserve naturelle de 1998 à 2013 est de 1 299mm/an. La différence constatée avec les 1 038mm/an de la station de Saint-Léger est due à de très fortes différences entre les sites correspondant à des épisodes orageux localisés.

Figure 30 : Evolution des températures 2010-2013 à la RNN Dauges



Les températures maximales journalières sur le site sont très bien corrélées à celles enregistrées par Météo France localement. Les températures minimales sont par contre très mal reliées : elles sont souvent inférieures (jusqu'à 10°C). On retrouve ce phénomène en comparant les températures enregistrées dans la zone humide et en partie supérieure du bassin versant : les températures diurnes sont similaires, mais les températures nocturnes sont très souvent inférieures dans la zone humide. On a un phénomène d'inversion de température, lié notamment à la dépression topographique : l'air froid s'accumule dans le fond de l'alvéole !

Les corrélations avec les stations de Météo France sont relativement correctes pour l'humidité relative minimale, mais très souvent mauvaises pour l'humidité relative maximale. L'air, au-dessus de la tourbière, est souvent proche de la saturation durant la nuit, du fait des températures inférieures, d'une forte évapotranspiration et de vents plus faibles.

Concernant les vents, ils sont généralement plus faibles au niveau de la tourbière, du fait de sa situation topographique.

Contexte climatique de la RNR Sauvages

Les données retenues ici pour caractériser la météorologie sont celles de Saint-Sylvestre car elles correspondent plus que celles d'Ambazac qui se trouve au pied des Monts tandis que la réserve est proche du point culminant de la commune de Saint-Sylvestre.

Le climat est tempéré humide, de type océanique altéré. Du fait de l'altitude, il est sous influence montagnarde. Les précipitations moyennes sont importantes, comprises entre 1100 et 1200 mm par an. La température moyenne est plutôt basse : 9-10°. L'ensoleillement est de 1900 heures/an.

Les vents dominants proviennent du sud-ouest (influence océanique). En hiver les vents du nord et du nord-est (continentaux) sont très présents.

Les températures les plus extrêmes en moyenne varient de 5° à 30° / Le mois de janvier étant en principe le plus froid, et juillet le plus chaud. Les chutes de neige sont fréquentes en hiver.

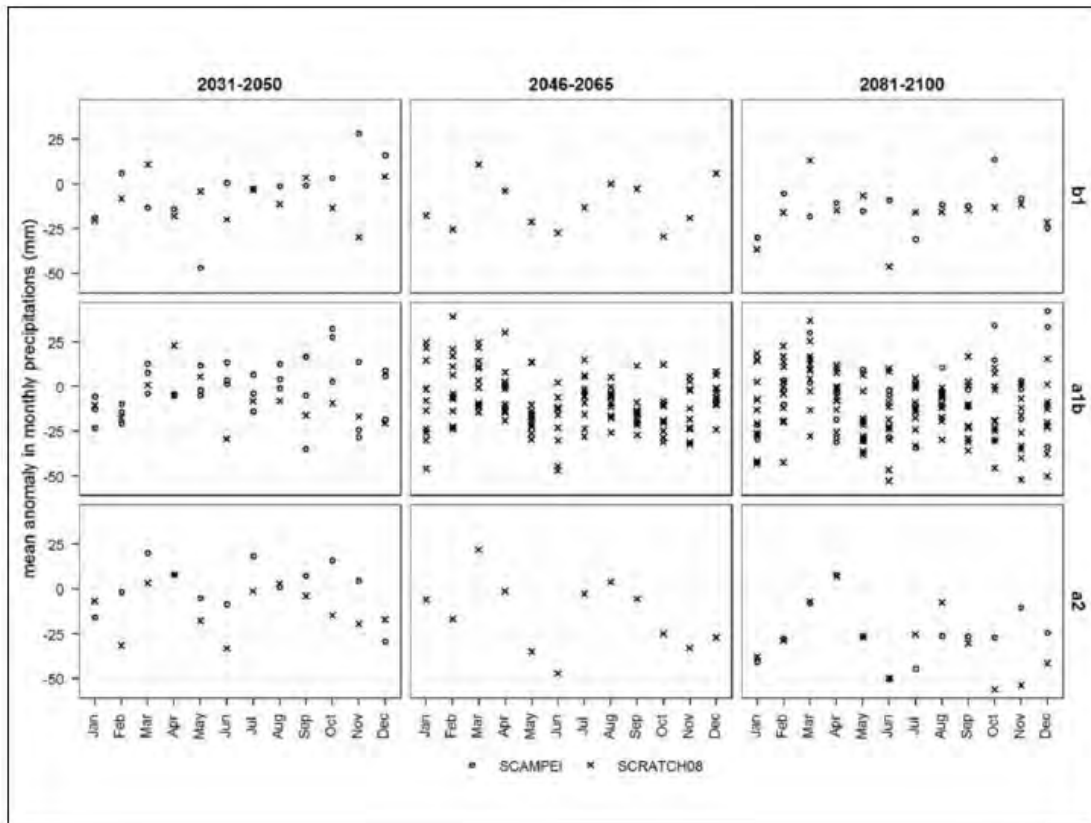
Le nombre de jours de gelée par an est estimé à 90. Les gelées tardives sont fréquentes au printemps.

Le site ne dispose pas de données stationnelles. L'impact des étangs n'a pas été étudié à ce jour, pas plus que les microclimats selon les milieux.

II-1.2. Evolution climatique dans le contexte de changements globaux

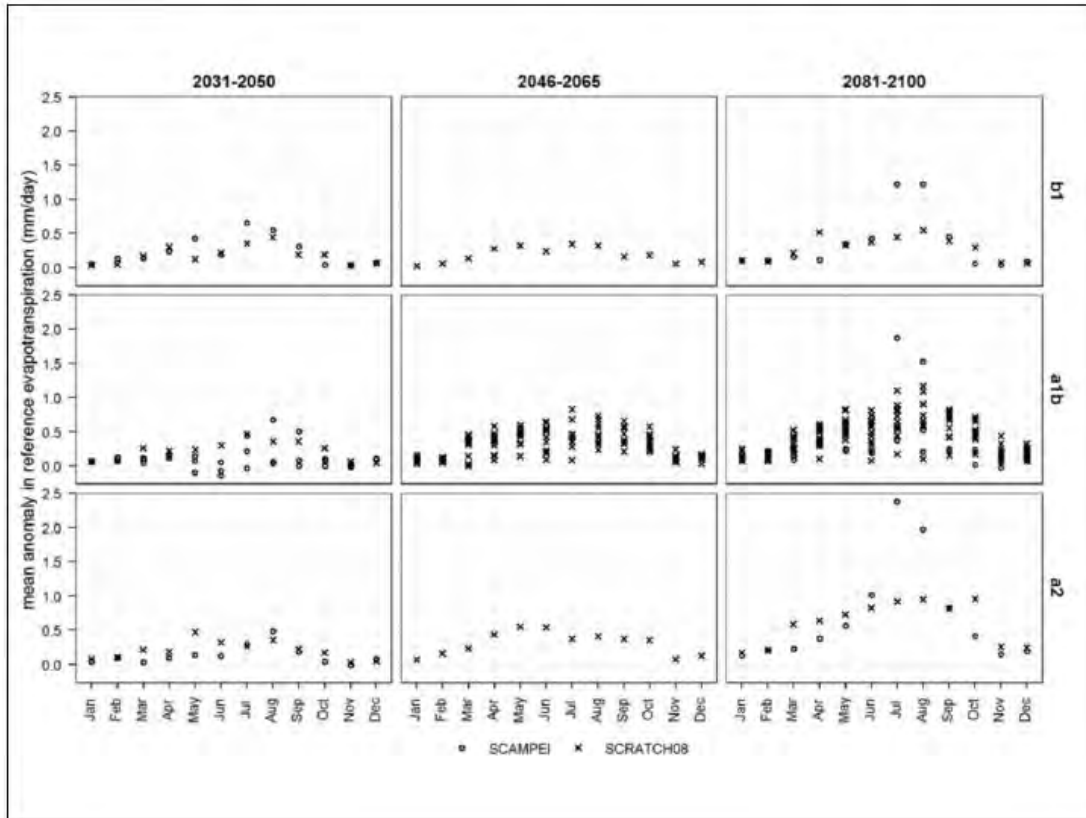
Données sur l'évolution climatique à la RNN Dauges

Arnaud DURANEL, dans la partie finale de sa thèse a essayé de construire un modèle informatique, afin de mieux apprécier les conséquences des variations des boisements du bassin versant et les variations météorologiques, sur l'hydrologie de la Tourbière.



(Thèse Arnaud DURANEL, 2016)

Le graphique ci-dessus illustre l'anomalie de précipitation prédite par les modèles climatiques SCAMPEI et SCRATCH08, de descente d'échelle sur le secteur des Dauges.



(Thèse Arnaud DURANEL, 2016)

Même chose pour l'évapotranspiration potentielle, qui augmente dans tous les cas de figure, parfois de plusieurs mm par jour en période estivale.

Malheureusement, son modèle est très sensible à la durée de la période de simulation. Ces problèmes semblent liés aux soucis de convergence du modèle de ruissellement de surface. Ces difficultés doivent être résolues avant d'envisager une évaluation de l'impact du changement climatique sur l'hydrologie de la tourbière.

Cette piste de travail semble très intéressante : il faut chercher des financements spécifiques pour en savoir plus et mieux appréhender la gestion future d'un site naturel qui évoluera inévitablement.

Données sur l'évolution climatique à la RNR Les Sauvages

La réserve des Sauvages n'a bénéficié d'aucune étude spécifique et n'est incluse dans aucun programme d'étude sur le changement climatique .

Prospective pour les deux réserves naturelles

Selon « Climat HD » de météo France (<https://meteofrance.com/climathd>), la hausse des températures moyennes en limousin est de 0.3°C par décennie, sur la période 1959-2009. On observe une accélération du réchauffement depuis les années 1980, les précipitations quant à elles sont stables. Les périodes de sécheresse sont en progression, les 3 années les plus chaudes étant 2014, 2018 et 2020.

Selon météo France, le réchauffement climatique se poursuit au cours du XXI^e siècle, quelque soit le scénario. Le nombre de jours de gel diminue et celui des journées chaudes (>25°C) augmente. L'assèchement des sols est de plus en plus marqué, en toutes saisons.

En se focalisant plus précisément sur les monts d'Ambazac (Climat DRIAS, Ministère de la transition écologique : <http://www.drias-climat.fr/accompagnement/sections/221>), des estimations chiffrées permettent de quantifier l'évolution, en prenant pour référence le scénario médian (RCP4.5°) lié au réchauffement climatique.

Tableau 9 : Prévisions climatiques selon le scénario RCP4.5 (climat DRIAS) sur les monts d'Ambazac

Années	Températures moyennes	Températures minimales Moyennes.	Températures maximales Moyennes.	Nbre de journées > à 25°C	Nbre de jours de gel	Nbre de nuits tropicales (>20°C)
1976 - 2005	11.12°C	7.61°C	13.63°C	26	40	3
2021 - 2050	11.77°C					
2051 - 2070	12.24°C					
2071 - 2100	13.21°C	9,6 °C	15.82°C	46	22	16

L'augmentation de la température moyenne serait de 2.09°C à l'horizon 2100. Les précipitations seraient stables, allant de 1157 mm aujourd'hui, à 1141 mm en 2100. Le nombre de jours de sécheresse consécutifs pourrait passer de 20 à 24 jours à ce même horizon.

Evolution climatique des réserves naturelles

L'eau est bien évidemment un facteur déterminant. La saturation en eau des sols en permanence est nécessaire à la turfigénèse dans les tourbières. Selon Vincent JASSEY (*in* LEBOURGEOIS V., 2020), une diminution de 20 à 30 cm de niveau d'eau suffit à enclencher le processus de minéralisation : la tourbière de piège à carbone deviendrait émettrice.

Le diagnostic hydrique fonctionnel, montré en 2016 par Arnaud DURANEL (DURANEL D., 2016), quantifie les provenances des apports d'eau arrivant au sein de la tourbière des Duges : 40% proviennent de ruissellements, 32% des précipitations et 28% d'apports souterrains.

De récentes analyses tendraient à confirmer (Arnaud DURANEL, communication personnelle), que les eaux souterraines des Duges et des Sauvages communiquent : leur composition en isotopes de l'eau est similaire. Malgré des bassins versants dissemblables de part et d'autre d'une chaîne de puys, les sites semblent hydrologiquement liés.

Quelles sont les pressions identifiées influant sur l'eau dans ces milieux naturels ?

L'abreuvement des troupeaux : sur la réserve des Duges, l'eau est prélevée via une pompe solaire au sein de la nappe d'eau de la Tourbière pour 14 bœufs highland sur 7 mois, buvant en moyenne chacun 35 litres d'eau par jour. Une centaine de chèvres pâturent les landes sèches également et s'abreuvent principalement aux abords du ruisseau. Sur les Sauvages, l'eau d'abreuvement provient d'écoulements superficiels, de pêcheries, de gouilles en tourbière et des étangs : 45 vaches limousines sur 8 mois, buvant en moyenne chacune 50 litres d'eau par jour.

La présence de captage d'eau : sur les Sauvages, un tel captage est présent en amont de la tourbière au -dessus de l'étang des Sauvages. Pour l'instant, il n'est plus utilisé à des fins d'eau potable par la commune de Saint Sylvestre, mais pourrait de nouveau l'être si la ressource devait localement se tarir.

Le type d'essence d'arbres du bassin versant d'une zone humide à une influence sur la quantité d'eau disponible. L'étude d'Arnaud DURANEL (DURANEL A., 2016) a abouti à un modèle informatique, avec lequel on peut forcer certains paramètres. Si le bassin versant de la Tourbière des Duges était à 100% recouvert de résineux, il y aurait une réduction de 50% des apports d'eau de ruissellement vers la tourbière et réduction de 14% des apports d'eau souterrains.

Les perspectives de réchauffement impliqueront de facto un réchauffement des eaux de surface des étangs des Sauvages, particulièrement en été. Cependant, pas de dégradation à priori de la qualité de l'eau en aval, en cette période, car les déversoirs sont en général à secs. Les eaux d'exhaure proviennent de petites fuites en partie basse des dispositifs de vidange. En revanche, il y aura accentuation des pertes d'eau par évaporation.

Evolution prospective des milieux naturels humides.

Les milieux tourbeux

Le niveau d'eau dans le sol va baisser, entraînant une disparition des espèces de sphaignes et une minéralisation de la tourbe, à la faveur des graminées et des ligneux. Cette minéralisation va s'accompagner d'une émission de CO₂ et d'un relargage des métaux lourds et radionucléides piégés dans la tourbe depuis des siècles. Dans le cas de la tourbière des Duges, ces éléments vont se retrouver en aval dans l'étang du Mazeau, principal réservoir d'eau potable pour la ville de Limoges. De nombreuses espèces à enjeux de conservation pourraient disparaître : Lézard vivipare, Cordulie arctique, Musaraigne aquatique, Lycopode inondé...

Les milieux para-tourbeux

Ces milieux sont vraisemblablement destinés à évoluer vers des prairies mésophiles.

Les cours d'eau

Les rus ou ruisseaux vont se tarir systématiquement en été, provoquant la dévalaison des poissons comme la Truite Fario. Les modèles annoncent un glissement des espèces de tête de bassin versant à des zones refuges plus en altitude.

Etangs

Les habitats amphibies pourraient régresser, au profit du saule ou de l'aulne. Les assecs sont plutôt favorables au développement des gazons à Litorelle des lacs (*Litorella uniflora*) sous réserve de période de submersion. Une baisse des apports en eau entraînera une disparition du Petit étang des Chênes qui est bien moins profond que les deux autres et qui souffre d'une fuite.

Moyens de gestion

Ressource en eau : il n'y a pas de captation d'eau en amont des 2 réserves naturelles pour l'instant, donc la ressource est pleine et entière (têtes de bassin) ; pas de possibilité en revanche de jouer sur les apports d'eau (souterrains et ruissellements) dépendant étroitement des effets combinés de la pluviométrie et de l'évapotranspiration.

Sur les Duges, pas de moyen de maintenir le niveau d'eau. Sur les Sauvages, il pourrait y avoir possibilité de jouer sur le niveau d'eau de l'étang des chênes (vannage) mais pas sur les deux autres dans l'état actuel des choses, les dispositifs de vidange étant défectueux.

Rigoles de surface ou fossés : Cette pratique, désormais moins fréquente aujourd'hui, est à bannir : elle favorise, à l'échelle d'un bassin versant, les pertes d'eau en aval et diminue l'effet tampon qui retient l'eau dans les sols. La qualité des cours d'eau peut être également dégradée ponctuellement.

Pâturage : les partenaires agricoles sont très intéressés à intervenir sur des zones humides toujours appétentes en été. Les moyens d'action sont de diminuer la pression de pâturage si nécessaire et d'adapter le pâturage tournant en fonction de l'humidité des parcelles et de la présence de plantes toxiques (Narthécie ossifrage notamment) : privilégier le pâturage printanier et automnal des

parcelles tourbeuses (ressources en eau disponible) et les prairies de pente en été (plus près des chemins et accessibles pour y amener de l'eau).

Activités pédagogiques

Les actions d'éducation à l'environnement sont prégnantes pour expliquer le rôle des zones humides, les services qu'elles rendent à la société : biodiversité et ressources en eau.

La fréquentation de la réserve naturelle sera moindre lors des épisodes de fortes chaleurs, en revanche elle se prolongera dans la saison au regard des automnes plus cléments.

Les aléas climatiques extrêmes deviendront plus importants : il faudra une plus grande vigilance quant aux risques liés aux chutes d'arbres et de branches sur les sentiers balisés de découverte. Chaque année, un état des lieux doit être fait et des travaux engagés (le cas échéant) pour minimiser ce risque.

Forêts

Aux Duges, le seul moyen de pouvoir agir sur ce type de milieu et de l'acquérir, pour le gérer en fonction de prérogatives écologiques. Les propriétaires de parcelles forestières n'y sont pas sensibles, contrairement aux propositions « coupe à blanc » des forestiers. Une fois acquise, l'itinéraire sylvicole de la parcelle peut être défini : privilégier les essences feuillues diversifiées en âge et en essences et un peuplement à faible densité (futaie claire), éviter les interventions trop brutales, préserver les sols (Pistes de bonne pratiques, Julien FIQUEPRON, CNPF-IDF, 26/11/19 St Brisson).

Relativisons tout de même cette prospective et les connaissances parcellaires de l'état de conservation des milieux naturels qui nous occupent !

Les suivis normés mis en place sur les réserves naturelles concernant l'évaluation de l'intégrité écologiques des milieux naturels (Syrph the Net, PSDRF...) sont capitaux pour la mise en place d'actions de gestion interventionnistes adaptées.

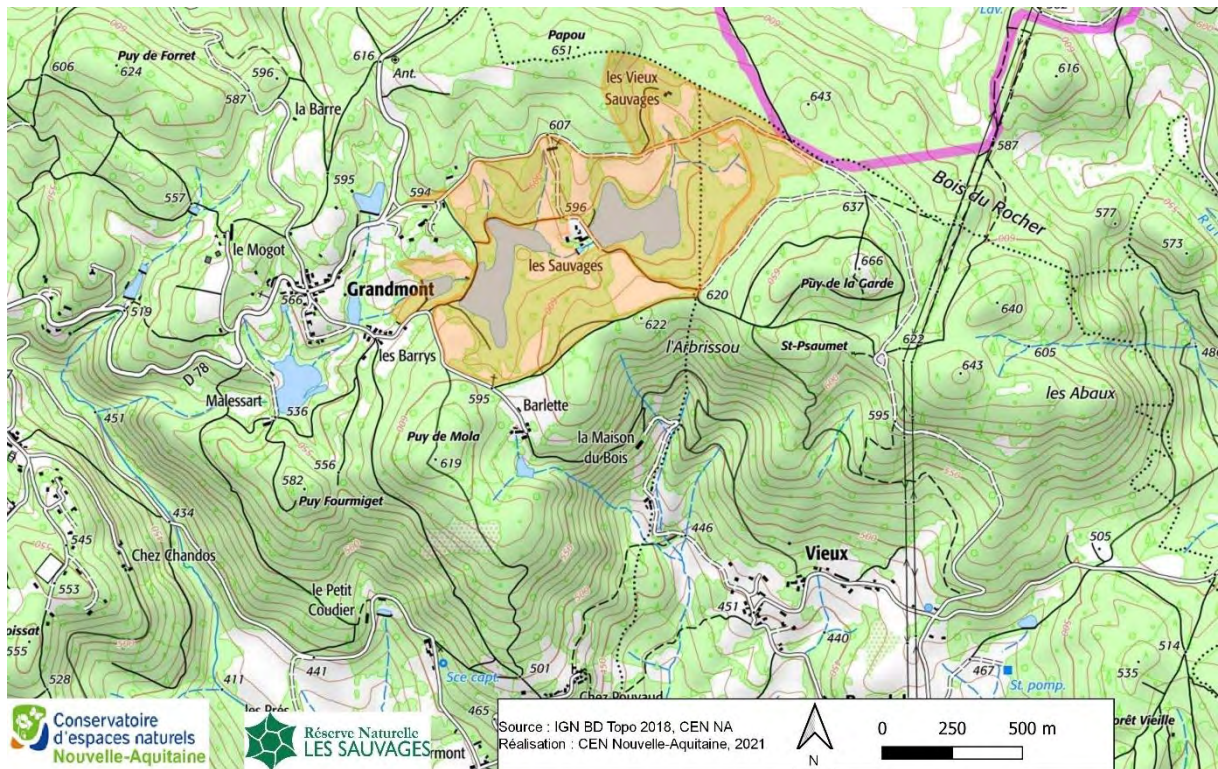
Il paraît également important d'envisager la conception d'un modèle informatique (Action PR1 : modèle informatique réchauffement climatique), au regard du fonctionnement hydrologique des milieux humides, pour une modélisation de l'impact du changement climatique (modèles Drias) sur l'hydrologie future de la Tourbière des Duges et de son bassin versant, le niveau et le flux de décharge de la nappe dans la tourbière, afin de mieux appréhender le pas de temps qui nous sépare de la minéralisation de la tourbe et mettre en application préalablement les moyens d'adaptation à notre disposition. Pour les Sauvages, un préalable à la conception de ce modèle informatique est la réalisation d'une étude hydrologique sur le site.

L'évolution des pratiques liées à l'exploitation des milieux naturels peut aussi devenir drastique, au regard de besoins cruciaux (nourriture, énergie) qui pourraient voir le jour : retournement des prairies, cultures intensives, intensification des itinéraires agricoles et sylvicoles, accaparement de la ressource en eau...à l'aune d'un avenir funeste s'il en est pour la biodiversité.

Contexte topographique de la RNR Les Sauvages

La commune de Saint-Sylvestre se situe entre le « Plateau du Taurion (partie du plateau du Limousin) façonné par les rivières du Taurion et de la Vienne et d'autre part, les monts d'Ambazac et les monts de la Marche, au nord » (POPINEAU, 2013). Les Monts d'Ambazac forment les contreforts du Massif Central dans la continuité des monts de la Marche. Ils séparent le bassin de la Vienne, au sud, de celui de la Gartempe, au nord. Le massif s'étend sur une vingtaine de kilomètres du nord au sud et sur une quarantaine de kilomètres d'est en ouest.

Carte 31 : Carte du contexte topographique RNR Les Sauvages



La réserve naturelle des Sauvages est implantée au cœur d'un alvéole granitique plus ou moins creux formant une sorte de pseudo-vallée dans laquelle prennent place une tourbière, des prairies para tourbeuses et les étangs artificiels (Carte 31 et Fig.31). Les replats sont occupés par les prairies tandis que les sommets sont boisés. La topographie ressemble à une sorte de plateau qui ondule à une altitude allant de 640 à 550 du nord-est vers le sud-ouest.

Le site est entouré de monts : le Puy de la Garde (664 m, point culminant de la commune d'Ambazac) à l'est et sud-est ; Papou (651 m, point culminant de la commune) au nord ; puy de Forret (624 m) au nord-ouest ; puy Fourmiget (581 m) et puy de Mola (618 m) au sud-ouest et au sud. Les pentes sont relativement douces et orientées vers le sud-sud-ouest, protégées du vent du nord par les Monts mais très exposées au vent d'est pour certaines. La vallée en contrebas de la réserve, au sud-est, comprise entre les puyes de Mola et de la Garde, est très encaissée avec des pentes abruptes (vallée du ruisseau des ombres).

La topographie de la réserve est typique d'un alvéole granitique tel que le décrit B. Valadas (VALADAS et al., 1991). C'est une cuvette évasée aux contours sinueux (Figure 31) :

- ✓ Avec un fond plat, ici légèrement en pente, hydromorphe.
- ✓ Entourée de puyes aux formes convexes organisées de façon circulaire autour formant une cloison périphérique.
- ✓ De replat en bas de pente faisant lien entre les versants et le fond tourbeux.

Figure 31 : Bloc diagramme schématique d'un alvéole (d'après Valadas)

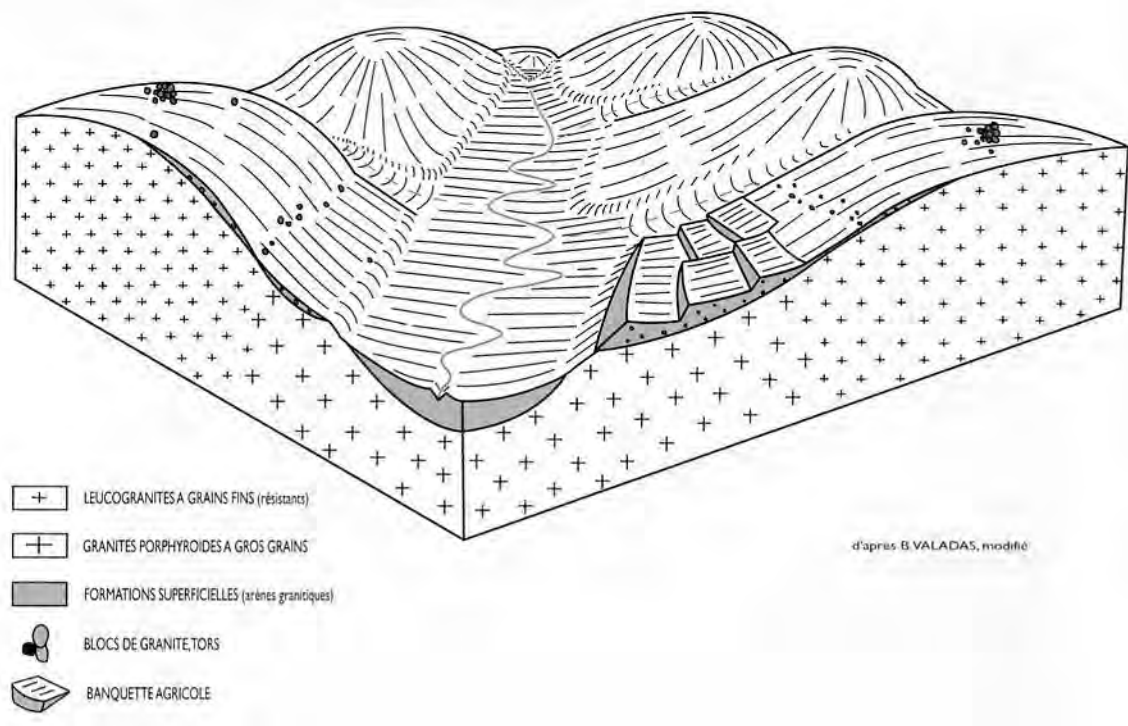


Figure 32 : Vue aérienne de l'alvéole occupée par la RNR Les Sauvages



II-2.2. Les étangs

La bathymétrie des étangs est connue pour celui des Sauvages et celui des Chênes, grâce à deux études :

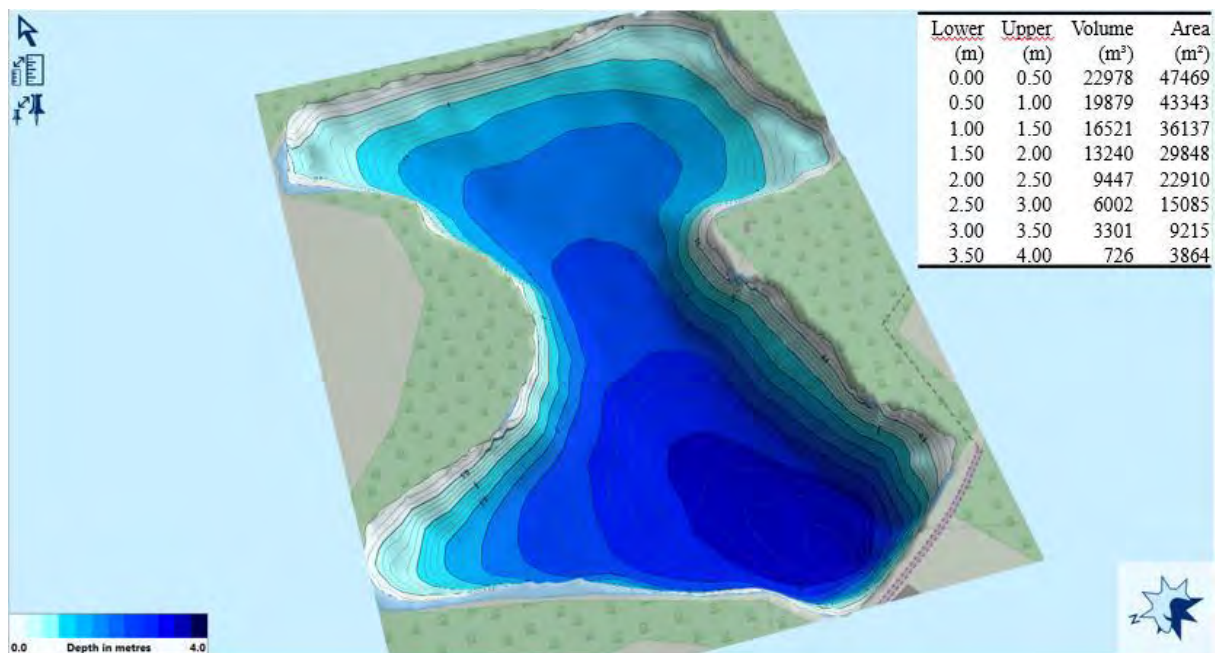
- ✓ Etang des Chênes et étang des Sauvages : une étude réalisée par l'université de Limoges sur les sédiments des étangs du Limousin (DECOU, 2019).
- ✓ Etang des Chênes : une étude d'Impact conseil de 2016 relative au classement de la digue en barrage (IMPACT CONSEIL, 2016).

II-2.2.1. Etang des Sauvages

Il se situe le plus en amont de la chaîne des étangs de la RNR des Sauvages, en sortie de tourbière. Il présente une forme polylobée, allongée d'ouest en est avec deux lobes aux extrémités s'étirant légèrement au nord et au sud, rappelant un 8 couché. Sa morphologie suit le relief originel de la vallée. Une digue en pierre, la ferme au sud-est. L'étang mesure 320 m de long au droit de la digue pour une largeur comprise entre 211 et 228 m (CLOQUIER, 2016). Il est à une altitude de 595 m. Sa superficie est de 4,66 ha (Source : DDT). La profondeur est croissante de l'amont vers l'aval. Les résultats de l'étude de la faculté de Limoges (DECOU, 2019) évaluent :

- ✓ La surface à 4,75 ha
- ✓ La profondeur à 3,98 m au maximum pour une moyenne de 1,94 m
- ✓ Le volume à 92 095 m³.

Figure 33 : Carte bathymétrique de l'étang des Sauvages - Bathymétrie en 3D (DECOU, 2019)



C. Cloquier (CLOQUIER, 2016), qui a réalisé des sondages archéologiques, estime la profondeur maximale à 6 mètres, au niveau de la vanne basse. Il fait mention d'un envasement important de l'ordre de 1,50 m à cet endroit. Cet auteur a réalisé des relevés bathymétriques en 2014 que nous n'avons pas pu nous procurer.

La profondeur de l'étang serait donc de 6 m environ au maximum, ce qui correspond à la hauteur de digue.

II-2.2.2. Etang des Chênes

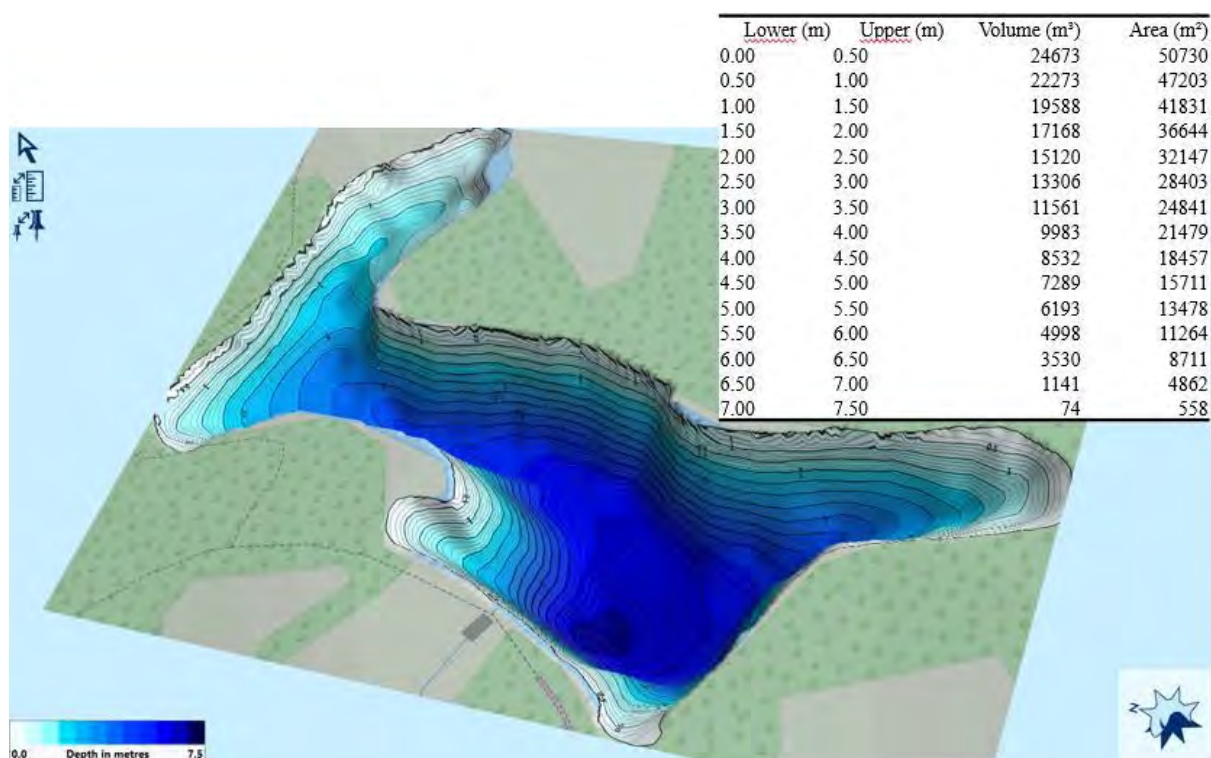
Il se situe en contrebas de celui des Sauvages. Il est de forme polylobée, plus allongée que celui des Sauvages. Il s'étire d'est en ouest puis du nord vers le sud. Il suit la forme de la vallée initiale. Cette

dernière a été barrée par une digue monumentale en pierre à l'est. Il est à une altitude de 580 m. Il mesure 463 m de long dans sa plus longue diagonale et 342 m dans son axe nord-est/sud-ouest. La largeur au droit de la digue est de 135 m et de 255 m au plus large. Sa superficie est de 5,10 ha (Source : DDT). La profondeur est croissante de l'amont vers l'aval. Les résultats de l'étude de la faculté de Limoges (DECOU, 2019) évaluent :

- ✓ La surface à 5,10 ha
- ✓ La profondeur à 7,35 m au maximum pour une moyenne de 3,26 m
- ✓ Le volume à 165 427 m³.

L'étude d'Impact Conseil de 2016 présente des résultats sensiblement différents avec un volume estimé à 241 616 m³. Les deux études ont été réalisées en juin. La hauteur maximale était alors évaluée à près de 8 m.

Figure 34 : Carte bathymétrique de l'étang des Chênes (DECOU, 2019)



II-2.2.3. Petit étang des Chênes

Aucune donnée bathymétrique n'est disponible pour cet étang. Il se situe en contrebas de l'étang des Chênes, à environ 570 m d'altitude. Il est de forme presque carrée. Il mesure 75 m de long à l'aplomb de la digue sur 50 m de large. Du fait d'une fuite importante sur la digue, il est régulièrement quasi à sec du printemps à l'automne.

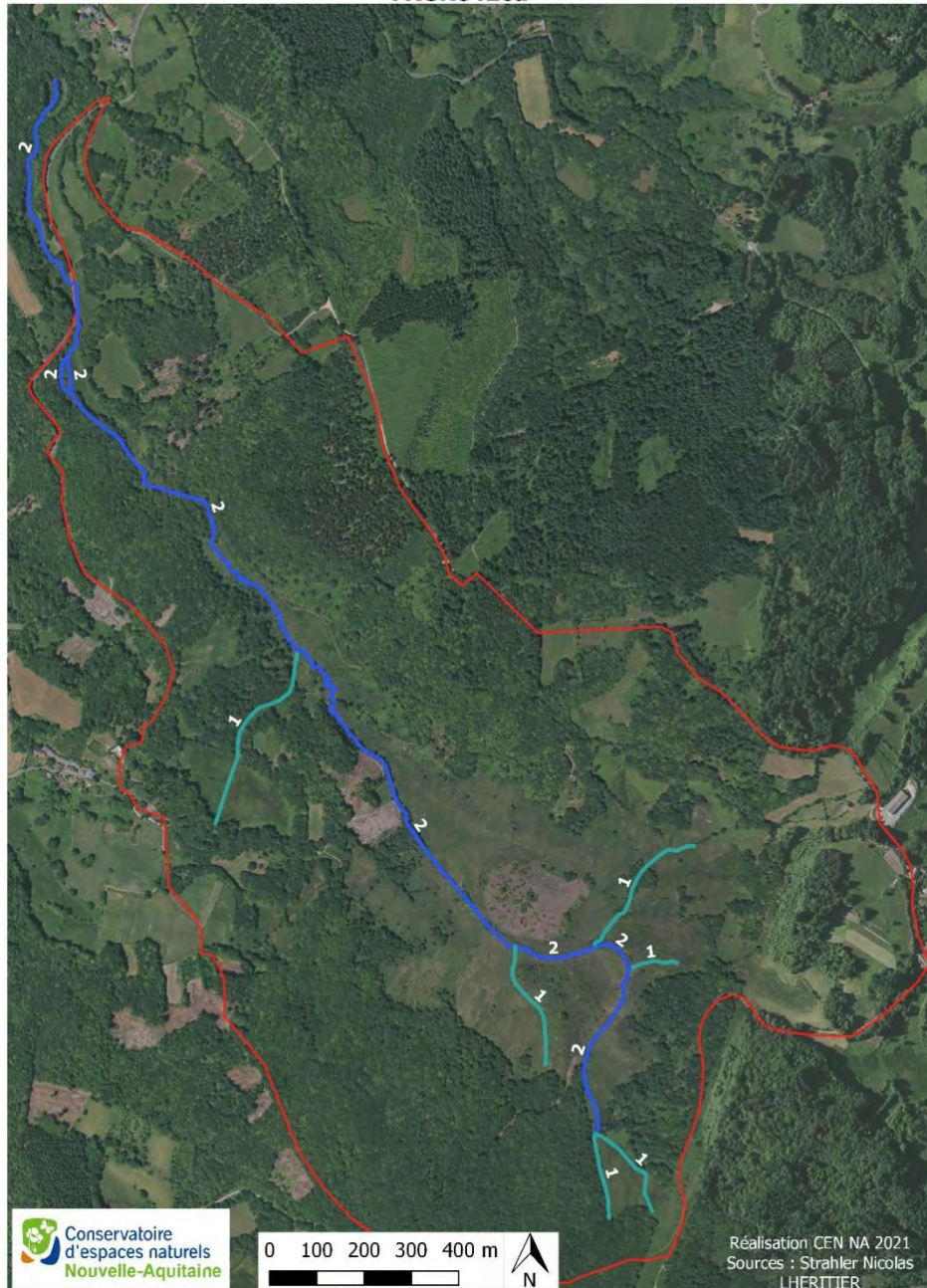
II-3. Hydrographie et hydrologie

II-3.1. Bassin hydrographique

Bassin hydrographique RNN Dauges

Carte 32 : Rangs Strahler RNN Dauges

Rangs de Strahler - RNN Tourbière des Dauges
FRGR0416a

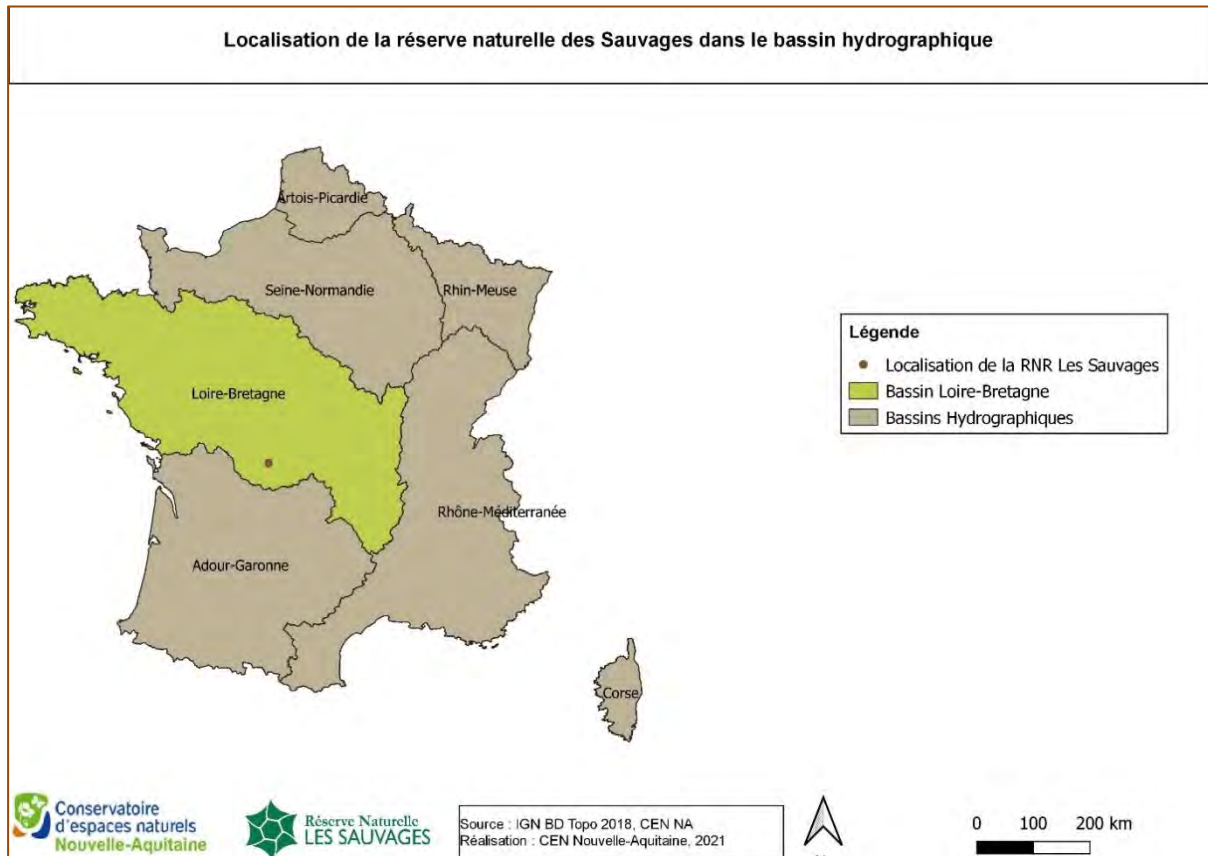


La réserve naturelle de la Tourbière des Dauges se situe en tête de bassin versant du ruisseau de la Couze. Elle est composée principalement de rangs de Strahler de niveau 1, s'agrégeant pour donner naissance au ruisseau des Dauges, rang de Strahler de niveau 2.

Bassin hydrographique RNR les Sauvages

La réserve naturelle des Sauvages est dans la partie sud du bassin hydrographique Loire-Bretagne, sur le bassin versant du Taurion. A grande échelle, la commune de Saint-Sylvestre se situe sur la division hydrogéologique des deux masses d'eaux souterraines du bassin versant de la Gartempe au nord-ouest et du bassin versant de la Vienne au sud-est.

Carte 33 : Localisation de la RNR Les Sauvages dans le bassin hydrographique Loire-Bretagne



Le Taurion prend sa source à environ 785 m d'altitude sur le Plateau de Millevaches et se jette dans la Vienne en rive droite, à Saint-Priest-Taurion, à 232 mètres d'altitude. Il a une longueur de 108 km et un bassin d'une superficie de 1025 km². Il est en 2^{ème} catégorie pour le classement piscicole.

La réserve se situe en tête de bassin du Parleur (ou Beuvreix) affluent du Taurion (Carte 34) : masse d'eau FRGR1672 : Le Parleur et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Saint-Marc. L'objectif de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021) est fixé à :

- ✓ Etat global : bon état 2021.
- ✓ Objectif état écologique : bon état 2021.
- ✓ Objectif état chimique : bon état ND.

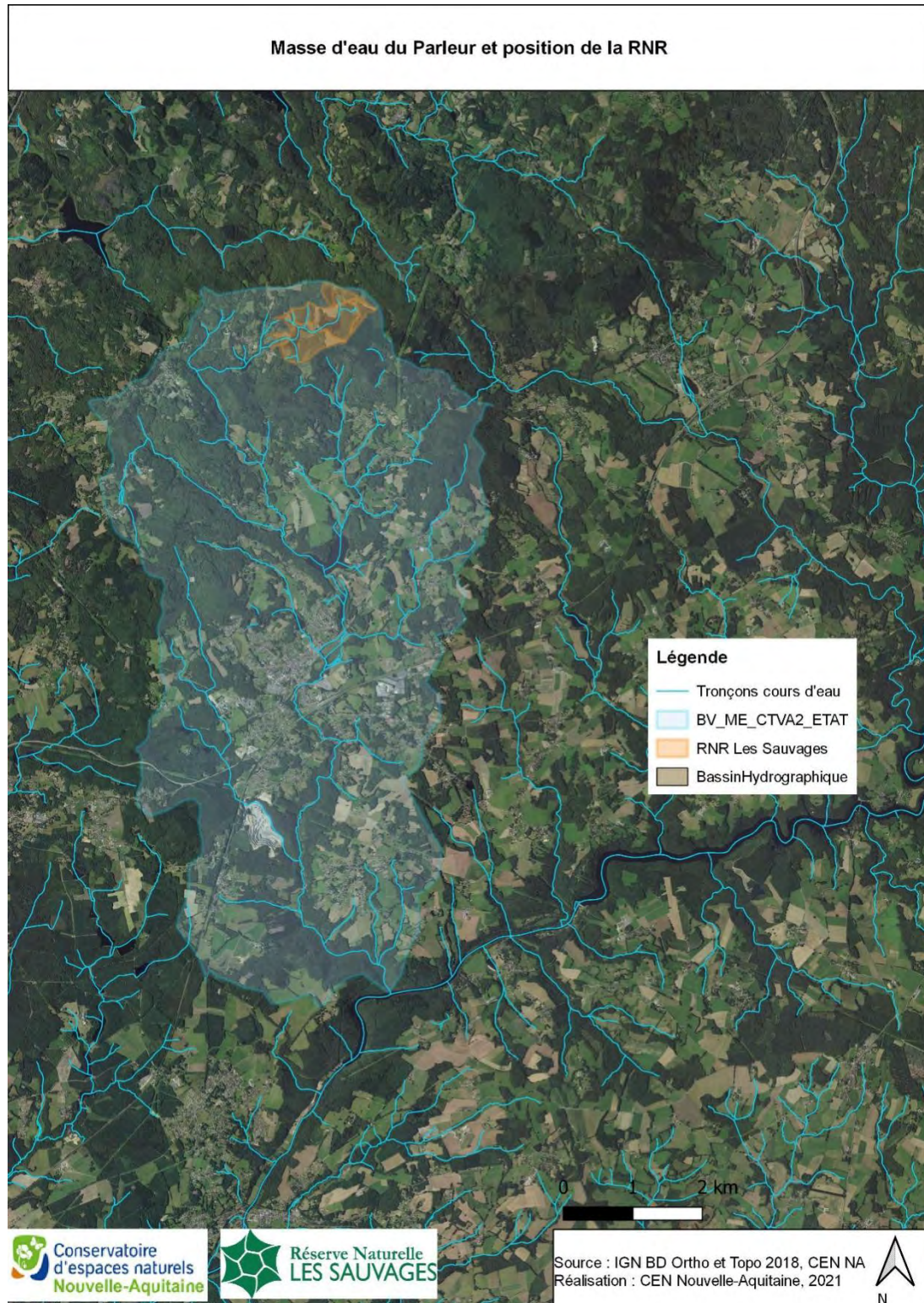
La station de mesure retenue est : (n° 04077700) PARLEUR A AMBAZAC.

Le Parleur ou Beuvreix est un affluent en rive droite du Taurion. Les deux noms sont parfois distingués. Le Beuvreix est alors considéré comme prenant sa source à proximité du village de Grandmont, au sortir du dernier étang de la RNR des Sauvages ; son autre nom est le ruisseau de Grandmont. Il s'écoule vers le Sud jusqu'à sa confluence avec le Parleur au lieu-dit « Moulin de Crossas ». Le Parleur quant à lui prend alors sa source entre Chédeville et le Vieux Hureau sur la commune d'Ambazac, puis après avoir conflué avec le Beuvreix, il garde le nom de Parleur. Il se jette

dans le Taurion au lieu-dit "Le Bois du Prieur". Depuis sa source à Grandmont jusqu'au Taurion, il s'écoule sur une distance de 13,9 km. La masse d'eau a un linéaire total de 65,7 km.

La masse d'eau du « Parleur et ses affluents » représente un sous-bassin versant « le Parleur » d'une superficie de 40,5 km².

Carte 34 : Localisation de la RNR Les Sauvages dans la masse d'eau du Parleur



II-3.2. Hydrogéologie des réserves naturelles

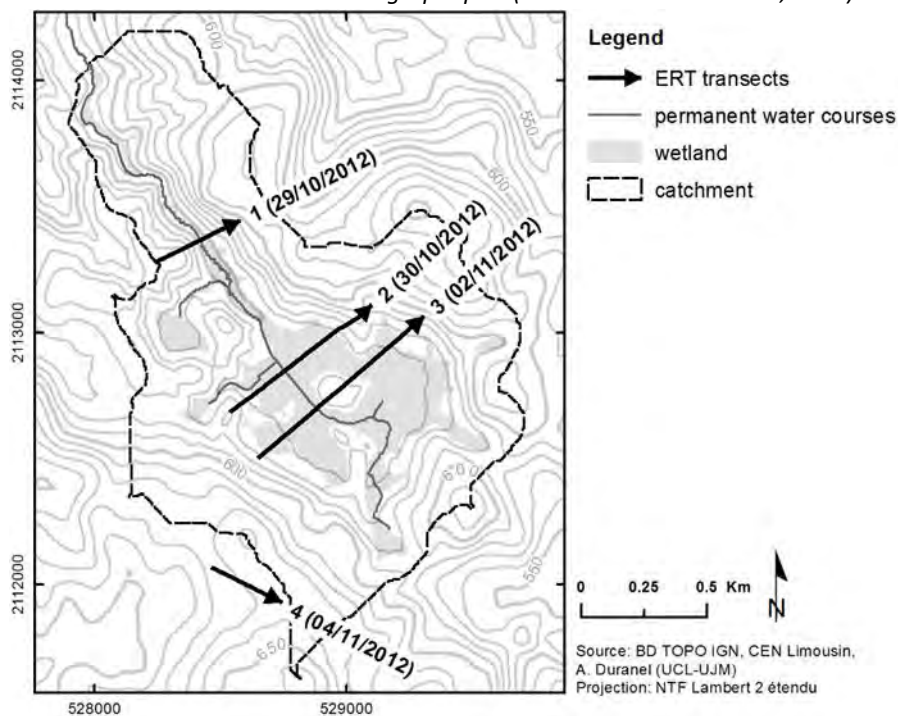
Hydrogéologie de la RNN Dauges

La Thèse d'Arnaud DURANEL concernant l'hydrologie de la tourbière a permis des avancées considérables dans ce domaine.

Du fait de l'exploitation passée d'uranium sous le bassin versant, nous disposons de quelques sondages géologiques profonds. Ils montrent des épaisseurs d'arènes très variables (0-30m) et une zone fissurée atteignant environ 40-60m. Malheureusement ces sondages ont tous été effectués à l'Est de la réserve et ne sont pas représentatifs de l'ensemble du bassin versant.

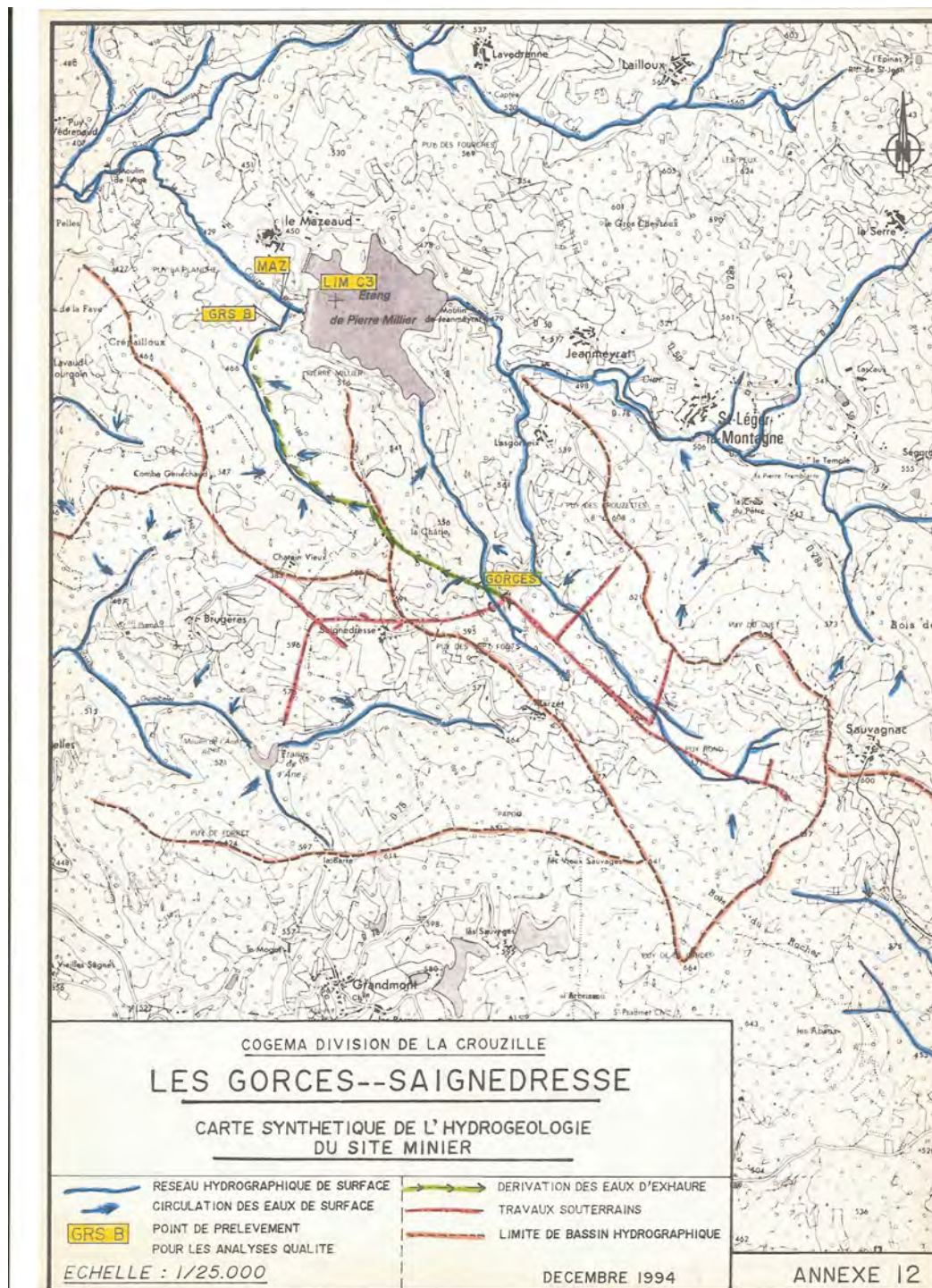
Arnaud DURANEL, lors de sa thèse, a utilisé la tomographie de résistivité électrique, qui permet de mesurer la résistance des formations du sous-sol au passage d'un courant électrique.

Carte 35 : Transects tomographiques (Thèse Arnaud DURANEL, 2016)



Cette résistance peut être en partie corrélée au degré d'altération de la roche. Les résultats montrent que sous l'ensemble de la réserve naturelle, il y a une zone de granite micro-fracturé d'au moins 50 à 60 m de profondeur. En son sein, on observe une nappe d'eau à peu près continue, même si la densité apparente de fissuration est variable. La tourbière correspond à l'affleurement de cette nappe en surface.

Carte 36 : Hydrogéologie du site minier RNN Dauges



Hydrogéologie de la RNR Les Sauvages

L'hydrogéologie de la réserve des Sauvages est mal connue, faute d'étude. La thèse d'Arnaud DURANEL (DURANEL, 2016) a permis de mettre en évidence que la réserve des Sauvages partage le même aquifère que celui de la Tourbière des Dauges.

On trouve deux types d'aquifères : des aquifères localisés dans les formations superficielles récentes (arènes) et des aquifères localisés dans les fissures de la roche saine. Les nombreuses sources

souterraines sont des émergences de petites nappes formées par des eaux de surfaces, infiltrées dans les parties supérieures du substratum perméable car dégradé. L'eau s'infiltré dans les diaclases des leucogranites et sourdent à l'occasion de ces fissures.

II-3.3. Réseau hydrographique et infrastructures hydrauliques

Réseau hydrographique et typologie de la RNN Dauges

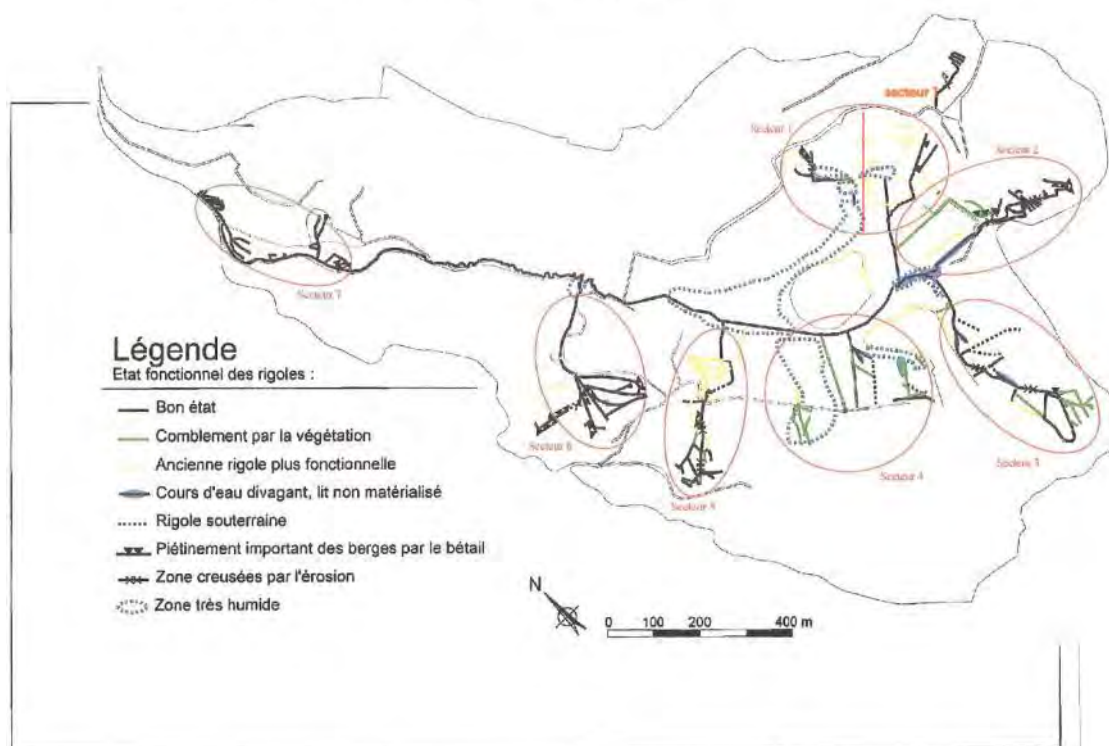
La réserve naturelle se trouve dans le bassin versant de la Gartempe.

Le ruisseau des Dauges prend sa source au sein de la tourbière, pour devenir un ruisseau de première catégorie. Il rejoint, en contrebas du village de Lasgorceix, le ruisseau de la Couze, qui se jette dans l'étang du Mazeau (ou de la Pierre Millier), un des réservoirs d'eau potable des villes de Limoges, Saint-Junien et Rochechouart.

Le bassin versant du ruisseau des Dauges est de 2,71 km². Le site était émaillé d'un réseau relativement dense de rigoles, se réunissant pour aboutir dans le ruisseau. Cette pratique se meurt, au gré de la paysannerie locale, n'ayant ni l'argent, ni le temps, pour s'y consacrer. Seules les rigoles principales sont, bon an mal an, maintenues, les chevelus en amont ont disparu ; l'eau superficielle descend des prairies désormais de manière diffuse.

Carte 37 : Carte de l'état fonctionnel des rigoles RNN Dauges

Figure : Carte de l'état fonctionnel des rigoles en 2004 selon B. Gidrol

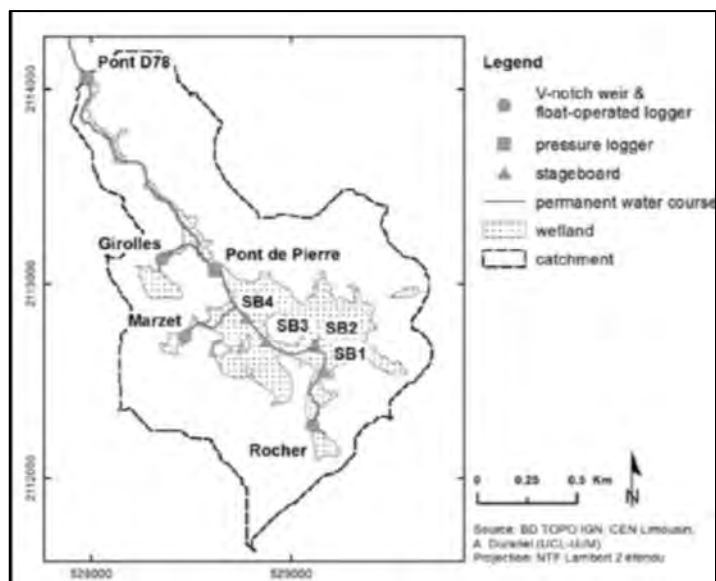


Basile GIDROL, 2004

Fonctionnement hydrologique de la Réserve naturelle de la Tourbière des Dauges

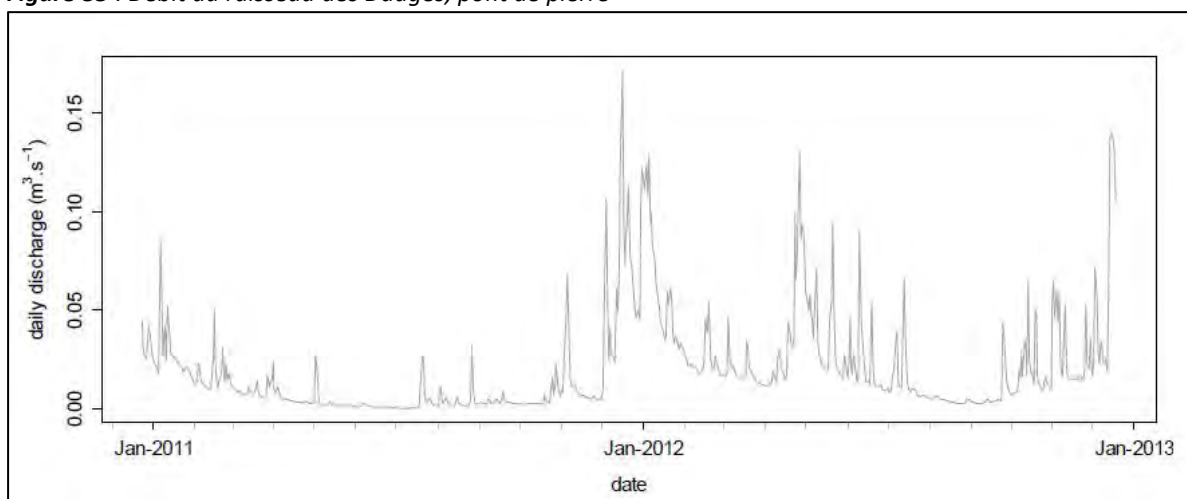
Au cours de la thèse d'Arnaud DURANEL, 3 seuils en V avec enregistreurs à flotteur, 2 enregistreurs à pression, ainsi que 4 échelles limnimétriques ont été installés sur le ruisseau et ses principaux affluents, afin de quantifier les apports d'eau superficiels.

Carte 38 : Positionnement de l'appareillage pour la mesure des débits- RNN Dauges



(Thèse Arnaud DURANEL, 2016)

Figure 35 : Débit du ruisseau des Dauges, pont de pierre



(Thèse Arnaud DURANEL, 2016)

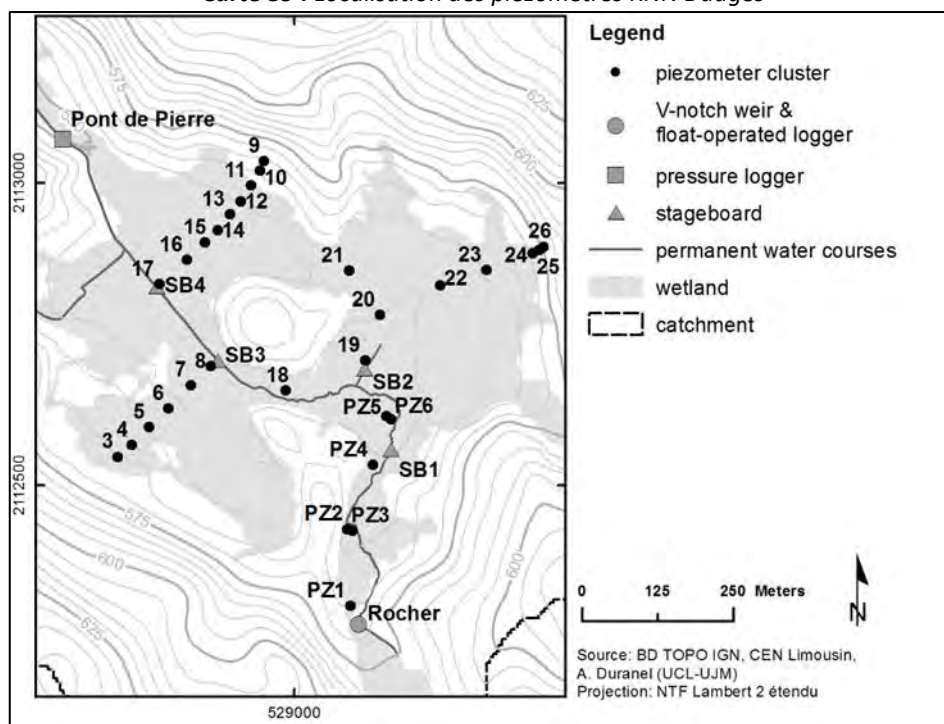
Les pics correspondent à des épisodes de pluie importants ; on parle souvent « d'effet tampon » des tourbières. Dans le cas de la tourbière des Dauges, ce graphique semble ne pas étayer cette hypothèse.

57 piézomètres regroupés en 23 « nids » ont été installés le long de transects perpendiculaires à l'axe principal de la tourbière. Ils sont installés à diverses profondeurs, pour permettre d'évaluer la présence et la direction des flux verticaux. 16 enregistreurs à pression (divers) ont été installés également le temps de la thèse, avec une résolution de 15 minutes. La pression atmosphérique a été systématiquement soustraite grâce à un enregistreur barométrique. Ces appareils ont beaucoup dérivé au cours des 3 ans, la collecte régulière de données manuelles a été indispensable pour corriger les séries automatiques.

L'analyse qualitative des niveaux piézométriques montre que la tourbière est intimement liée à l'aquifère de la zone géologiquement fissurée avec une saturation maintenue par le flux vertical à travers la tourbe et par le ralentissement des écoulements en amont de l'étranglement du pont de

Pierre. Localement, on observe des fonctionnements hydriques particuliers liés à la position topographique, à la proximité du ruisseau, à l'hétérogénéité des dépôts tourbeux et alluviaux.

Carte 39 : Localisation des piézomètres RNN Dauges



Dans le cadre du programme LIGERO (Agence de l'eau Loire-Bretagne) un « Diver » (enregistreur de pression) a été installé au sein d'un des piézomètres de la réserve. Il enregistre en continu depuis 2018 les variations du niveau d'eau dans la tourbière.

De ces équipements découlent un fonctionnement hydrologique particulier.

La tourbière est principalement alimentée par la nappe circulant dans les formations d'altération du granite, en particulier la zone fissurée. Sa présence est essentiellement liée à l'affleurement de cette nappe en surface.

Malgré la perméabilité modérée de la partie inférieure du dépôt tourbeux, la nappe est maintenue à un niveau proche de la surface par des apports souterrains ascendants issus des formations minérales sous-jacentes, excepté pendant deux à trois mois en période estivale.

Pendant la majeure partie de l'année, les apports météoriques et par ruissellement jouent donc probablement un rôle négligeable dans le bilan hydrique du dépôt tourbeux, puisque la très faible profondeur de la nappe entraîne leur évacuation rapide vers les cours d'eau par ruissellement de surface ou par écoulement latéral superficiel.

L'écoulement latéral à faible profondeur est facilité par la présence d'une couche superficielle de tourbe peu décomposée, peu épaisse mais très perméable : l'acrotelme. Néanmoins, sur le site étudié, l'épaisseur de cette couche et donc son importance hydrologique sont extrêmement variables.

En été, la diminution des apports souterrains, voire dans certains cas l'inversion du gradient piézométrique, associés à l'augmentation de l'évapotranspiration dans la zone humide se traduisent par une chute du niveau de la nappe dans la tourbe.

Les gradients piézométriques verticaux observés et les épaisseurs de tourbe plus faibles en périphérie suggèrent que l'exfiltration des eaux circulant dans les formations minérales est plus

importante le long des ruptures de pente à la marge de la tourbière qu'au niveau des secteurs à pente plus faible au centre de la tourbière.

Toutefois, ce modèle conceptuel général n'est pas valide uniformément et de nombreuses exceptions ou variations locales ont été mises en évidence :

Les apports souterrains semblent variables en fonction de la nature des formations minérales sous-jacentes, et en particulier du degré de fissuration du granite, de la présence d'écoulements préférentiels et de la présence d'épaisseurs substantielles d'arène granitique.

La présence de dépôts alluviaux graveleux sous ou au sein de la tourbe le long du cours d'eau principal dans la partie aval de la tourbière se traduit par une forte connectivité hydrologique entre le ruisseau et la tourbière dans ce secteur. Les échanges souterrains s'y effectuent en général de la tourbière vers le ruisseau, mais s'inversent en été lorsque la nappe dans la tourbe est maintenue à plus faible profondeur que dans le reste du site par des apports issus du ruisseau. Ces apports estivaux ont paradoxalement été favorisés lorsque le ruisseau fut rectifié et détourné vers un secteur à la topographie légèrement plus élevée.

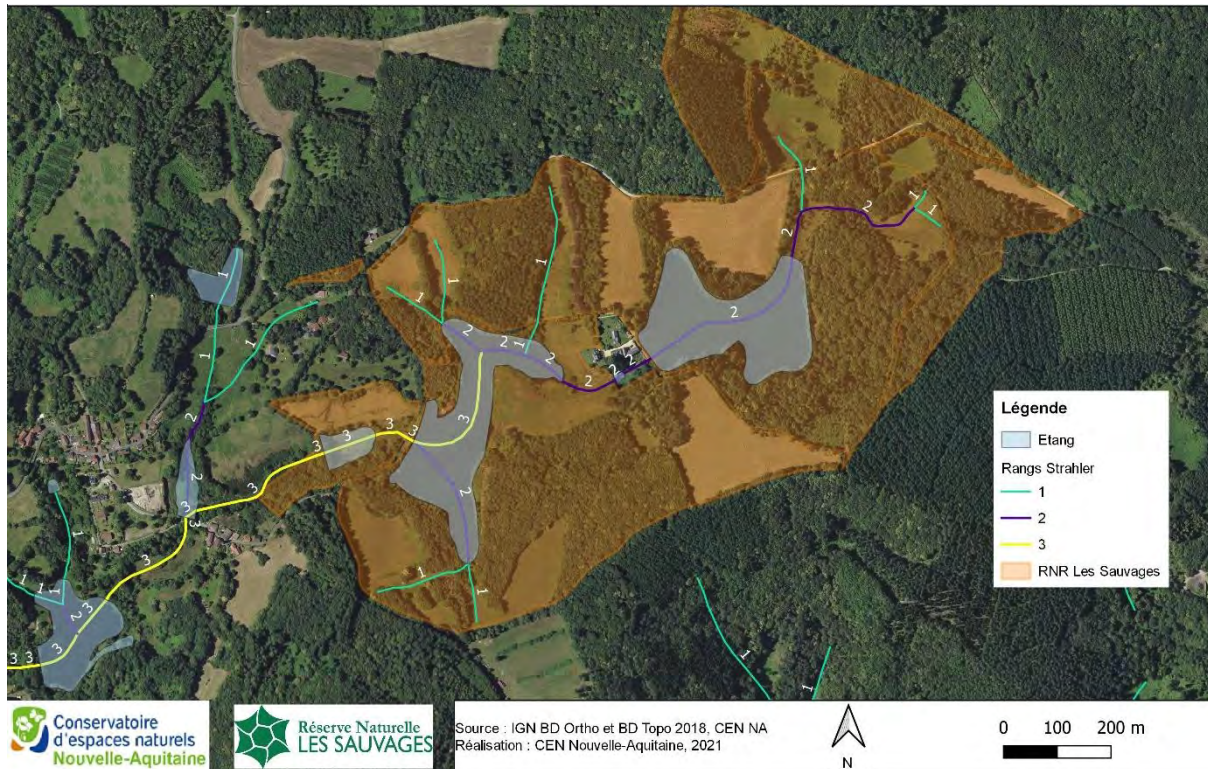
En résumé, le bassin versant de la réserve naturelle abrite sur 60m de profondeur, un granite micro-fracturé, à l'origine principale de l'apport en eau de la tourbière. Lors des épisodes de forte pluie, on ne constate aucun effet tampon du site.

Réseau hydrographique et typologie de la RNR Les Sauvages

Les cours d'eau

Le réseau hydrographique de la RNR des Sauvages est constitué de sources qui alimentent les étangs. Ceux-ci sont en chaîne le long de l'alvéole granitique, dans le sens d'écoulement de la pente du Nord-est vers le Sud-ouest. L'essentiel des cours d'eau sont au rang de Strahler 1 et 2. Ils forment un ruisseau le Beuvreix à la sortie du Petit étang des Chênes, affluent du Parleur (Carte 40).

Carte 40 : Carte des rangs de Strahler et des étangs de la RNR Les Sauvages



Les étangs

L'étang des Sauvages est antérieur à l'arrivée des moines de Grandmont. Il a été refaçonné par ceux-ci et les deux autres ont été créés, sans que l'on sache précisément quand. Les trois sont en chaîne le long de la pseudo vallée que forme l'alvéole granitique. La quasi-totalité du bassin versant (1,4 km² environ) est comprise dans le périmètre de la réserve. Les sources qui alimentent les étangs sont presque toutes dans le périmètre de la réserve.

Les caractéristiques physiques de ces étangs ont été précisées en partie II-2.2. du présent document. Les étangs des Sauvages sont les trois premiers d'une chaîne de 9 étangs grandmontains. Ils sont tous, sauf le premier celui dit des Sauvages qui est en sortie de tourbière, directement alimentés par l'excès d'eau de l'étang immédiatement situé en amont. Ils se remplissent aussi naturellement par les eaux pluviales et nivales. L'étang des Sauvages et l'étang des Chênes sont aussi alimentés par les eaux qui sourdent en amont et au nord de chacun d'eux. Leurs formes polylobées épousent étroitement les vallons humides ennoyés. Les caractéristiques hydrauliques sont mal connues. Elles seront présentées plus précisément en partie II-4.

Ils sont tous les trois fondés en titre car existant avant 1789 et sont ainsi « réputés réguliers » au regard de la nomenclature eau.

Le droit de pêche est privé car les trois étangs sont considérés en eau close par l'administration.

II-4. Contexte hydrologique à ce jour

II-4.1. Dynamique hydraulique

Dynamique hydraulique de la RNR Les Sauvages

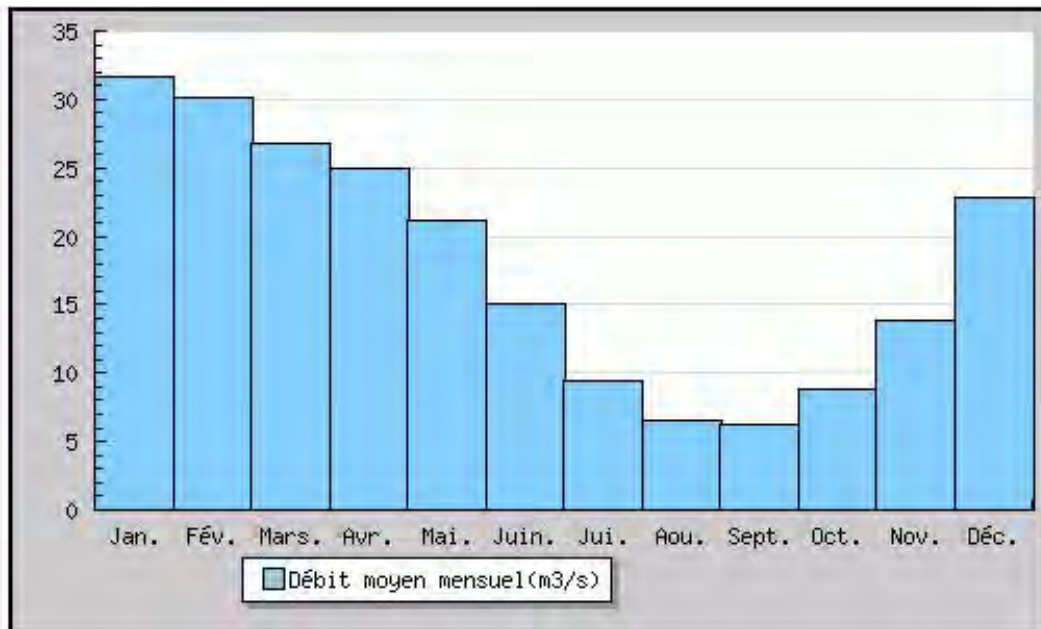
Administrativement, la commune de Saint-Sylvestre est rattachée à l'unité de gestion Gartempe Creuse-87 et Vienne Aval-87. Ambazac est rattachée à cette dernière unité hydraulique cohérente (UHC).

➤ Les caractéristiques hydrauliques du Taurion et de ses sous bassins.

Elles ont été calculées à partir de mesures prises de 1980 à 2018 au niveau de la station Le Chauvan à Saint-Priest Taurion.

Le débit interannuel du Taurion correspond à 17,91 m³/seconde. Le débit spécifique correspondant à l'écoulement moyen des précipitations au sein d'un bassin versant est de 90,9 L.s⁻¹ km⁻² sur la partie aval du Taurion. Sur l'ensemble du bassin versant du Taurion, le débit spécifique est de 17,47 L.s⁻¹ km⁻².

Figure 36 : Débits mensuels du bassin versant du Taurion (1980-2018) (source CTMA)



Les données maximales connues en période de crues depuis 1980 sur la bassin du Taurion sont exposées dans le tableau ci-après.

Tableau 10 : Données maximales en période de crue du Taurion

Débit instantané maximal (m ³ /s)	228.0	1er décembre 1992
Hauteur maximale instantanée (cm)	323	14 février 1990
Débit journalier maximal (m ³ /s)	215.0	06 janvier 1994

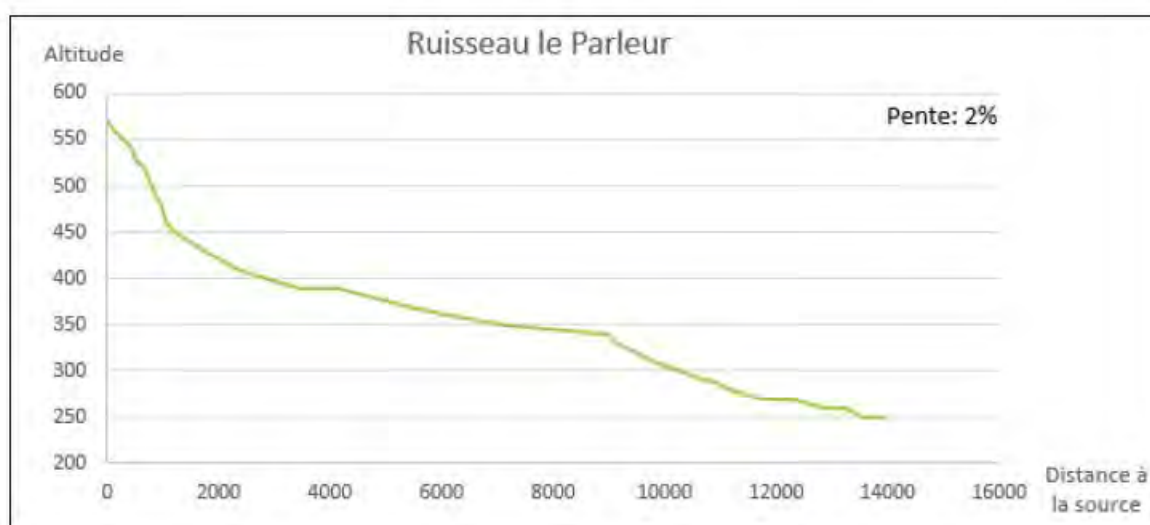
Les données pour les débits pour les sous bassins versant, dont le Parleur sont les suivantes :

Tableau 11 : Débits des sous bassins versants du Taurion

Sous-Bassins	Superficie BV (km ²)	QMNA5(m ³ /s)	Module (m ³ /s)	QJ10(m ³ /s)	Débit spécifique (L/s/km ²)
Parleur	40,5	0,64	3,68	34,95	15,8
Coussac	10,4	0,16	0,95	8,97	15,4
Gane	6,6	0,10	0,60	5,70	15,2
Gance	2,8	0,04	0,25	2,42	14,3
Jonchère	18,6	0,29	1,69	16,05	15,6
Colles	29,9	0,47	2,72	25,80	15,7
Égaux	14,5	0,23	1,32	12,51	15,9

Les caractéristiques géomorphologiques du Parleur montrent un ruisseau formant des vallées très encaissées, en forte pente, sur ces deux affluents principaux : le Parleur et le Beuvreix. Puis, le profil est plus en pente douce à leur confluence. Le graphique ci-après représente le profil du Parleur.

Figure 37 : Profil du ruisseau du Parleur



➤ **Hydraulique des sources aux Sauvages**

Les sources et plus globalement la réserve, se situent sur une partie moins en pente que ne l'est le Beuvreix à la sortie de la RNR. Les sources qui alimentent les étangs ont des faibles débits. Le tracé des rus et des rigoles qu'elles alimentent ont été façonnés au Moyen-Age et à la faveur des reprises de rigoles réalisées à des fins agricoles.

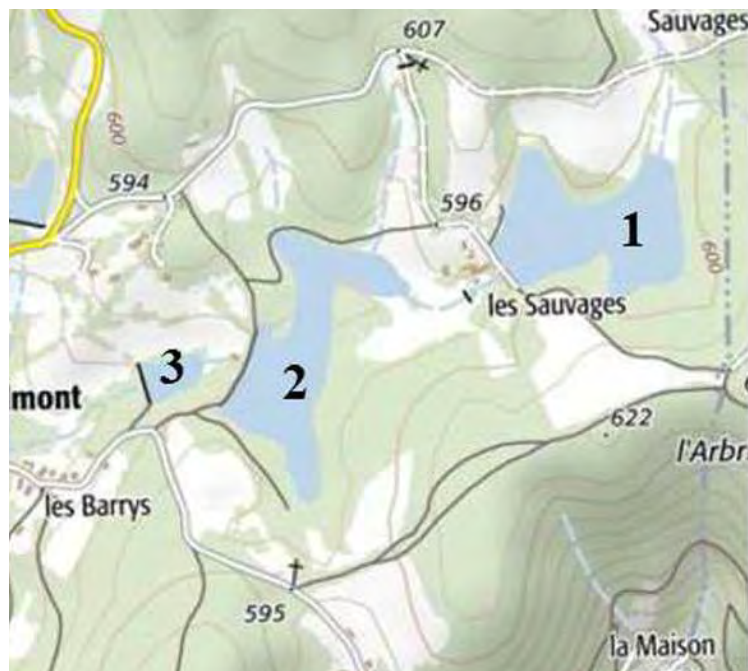
Ces réseaux hydrauliques alimentent l'étang directement en aval et les étangs s'alimentent entre eux par un autre réseau fait de déversoirs et de rigoles créés au Moyen-Age et entretenu par la suite. Les étangs sont dits en chaîne. Les débits ici sont plutôt faibles mais ils n'ont pas été mesurés, que ce soit pour les rus, les rigoles, les déversoirs des étangs ou le cours d'eau à la sortie de la chaîne d'étangs. Ils sont intermittents en aval des étangs puis permanents à la sortie de ces derniers (Carte 40).

Nous n'avons que peu de données sur l'hydromorphologie des cours d'eau dans la réserve. Les rus sont majoritairement de faible profondeur, de 10 à 50 cm, avec un lit constitué de sable de granulométrie variable. Les cours d'eau traversant la tourbière et les prairies para-tourbeuses présentent un lit constitué de tourbe, sur un substrat de sable plus ou moins grossier. Les berges sont souvent droites. Certaines zones sont écrasées par le piétinement des vaches et par les sangliers.

➤ **Hydraulique des étangs**

La carte ci-dessous précise l'organisation des étangs de l'amont vers l'aval.

Carte 41 : Numérotation des étangs des Sauvages



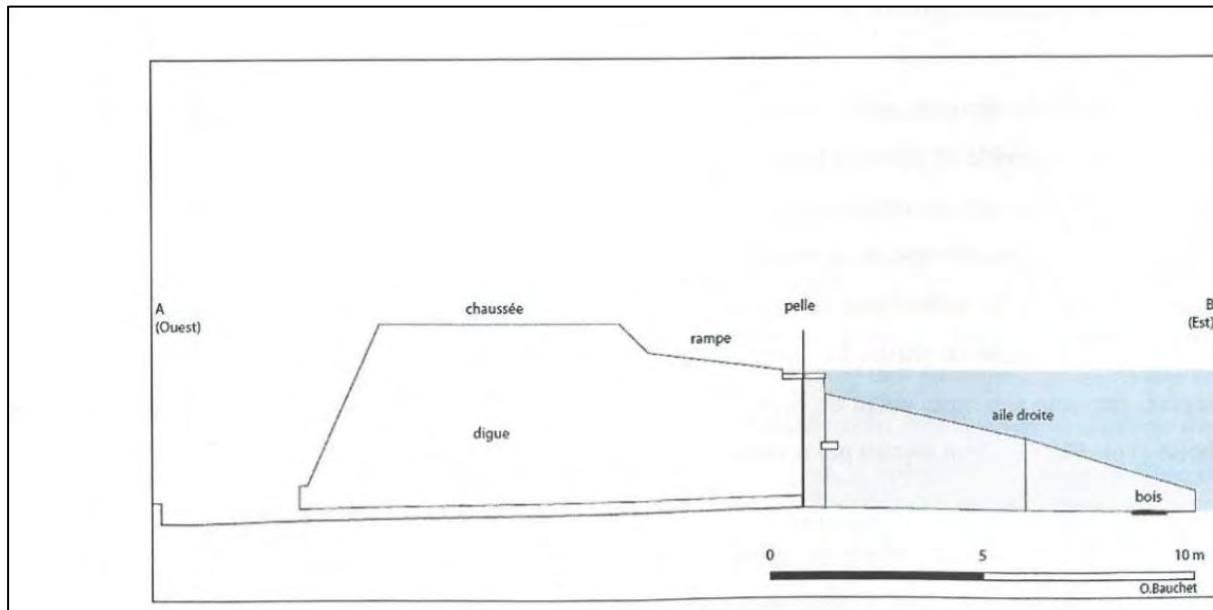
- **L'étang des Sauvages (1)** est alimenté par trois sources (carte 40) :

La principale source qui alimente l'étang des Sauvages fait l'objet d'un captage d'eau potable. Le surplus du captage forme un ru qui serpente dans la tourbière en amont de l'étang. Une autre source au nord de la 1^{ère} traverse aussi la tourbière pour rejoindre la première une quarantaine de mètres plus bas et former un cours d'eau plus important. Lui-même, est rejoint par une troisième source qui prend naissance sous la ferme des Vieux Sauvages. Celle-ci passe sous la piste forestière dans des canalisations sous dimensionnées, ce qui crée une petite retenue d'eau en amont de la digue que forme la chaussée de la piste forestière. Le substrat de ces cours d'eau est tourbeux.

Ces trois sources sont permanentes mais les rus qu'elles forment sont intermittents. Leur débit n'est pas connu. Le débit du ru issu de la première source captée devrait augmenter du fait de l'abandon de l'utilisation du captage par la SAUR pour la distribution d'eau potable. Ces rus, en particulier celui sous Les Vieux Sauvages, ont eu leur tracé modifié et ont fait l'objet d'aménagement de rigoles, qualifiées de drains » par les archéologues, encore visibles sur le terrain. Ces rigoles ont été mises en évidence par des prises de vue par drone réalisées dans le cadre de l'étude archéologique menée par Christophe Cloquier (Cloquier 2016). Ce système permet de collecter les eaux en aval pour les concentrer en un point, canalisé dans les années 1980, sous la chaussée de la piste forestière, pour déboucher dans une zone para tourbeuse, dite queue d'étang. A la sortie de la buse, les archéologues ont mis en évidence un « petit canal » ouvert qui s'écoule jusqu'à l'étang. Ce canal est rejoint par les sources, elles-mêmes façonnées par l'homme, qui proviennent de la tourbière.. Ces rigoles ont été pour certaines reprises à des époques plus récentes.

La digue de l'étang des Sauvages mesure 4,50 m de haut pour une largeur de 4 mètres. Elle est adossée à un bâtiment, de construction ultérieure. Sa section trapézoïdale, présente un talus en pente douce, vers l'amont et un mur oblique constitué de blocs, vers l'aval.

Figure 38 : Relevé en coupe de la digue de l'étang des Sauvages au niveau de la vanne haute (Cloquier, 2016)



Le système d'évacuation datant du Moyen-Age se fait par double vanne, une haute et une basse. Ces systèmes de régulation des eaux sont maçonnés. Ils sont équipés de pelles en bois. La vanne haute est à droite et la basse à gauche.

Figure 39 : Vanne haute et digue amont de l'étang des Sauvages



Des déversoirs complémentaires à droite et à gauche permettent d'évacuer le trop-plein. Ils sont difficilement datables. Le conduit de celui de la partie droite s'écoule vers la cour de la propriété puis s'enfonce dans un système de canalisation qui passe sous la grange, pour ressortir au pied de la digue. L'eau du déversoir de gauche est canalisée sous la chaussée puis s'écoule dans un ancien canal empierré dont l'usage reste à déterminer.

Figure 40 : Evacuation centrale et déversoir droit de l'étang des Sauvages



Celui, de la rive gauche passe au-dessus de ces aménagements. Il alimentait l'étang des Chênes.

Figure 41 : Déversoir gauche empierré de l'étang des Sauvages



La vanne haute est accessible par une rampe d'accès constituée de blocs de granit maçonnés (Fig.39). Elle permettait de vider l'eau de l'étang à l'aide d'une pelle en bois, logée dans une chambre. Elle est manœuvrable depuis le sommet de la vanne. Selon Cloquier (CLOQUIER, 2016), ce système très complet serait un modèle théorique typique du système grandmontain de régulation des eaux des étangs piscicoles. La pelle de cette vanne haute est aujourd'hui défectueuse. L'étang dans l'état actuel ne peut être vidangé par ce système. De mémoire locale, l'étang n'a jamais été vu vidangé. Les récits narrants les vidanges aux Sauvages ne précisent pas lequel des étangs faisait l'objet des vidanges.

La vanne basse a été repérée en 2014 par l'équipe des plongeurs des archéologues. Elle est située au point le plus profond de l'étang, à 6 m de profondeur. Elle est dans l'alignement d'un trop plein plus

récent, situé au milieu de la digue qui évacue les eaux par un tuyau PVC et le déversoir en aval qui débouche sur le canal maçonné (Fig.40). Cette vanne n'est pas accessible depuis la chaussée par une rampe. Elle est composée de plusieurs éléments (pelle en bois, chambre, ailes, radier). L'ensemble est constitué de blocs de granite maçonnés, de bois et de métal. Ce système n'est plus fonctionnel mais reste étanche.

A l'aval de la digue prend place un bassin trapézoïdal avec un trottoir de circulation et un caniveau constitué de blocs de granite maçonnés. Ce système rejoint le canal maçonné d'évacuation des eaux situé à l'aplomb de l'exutoire de la vanne basse.

- **L'étang des Chênes (2)**

Il est alimenté par deux canaux. Le premier canal provient de l'évacuation principale de l'étang des Sauvages, le deuxième provient du bassin (hors RNR) plus récent. Les deux canaux se rejoignent et forment un cours d'eau au substrat sableux dans sa partie haute et tourbeux en queue d'étang. Sous le cours d'eau se situe un ancien canal empierré dans lequel disparaît le cours d'eau pour réapparaître plus loin. Un système de rigoles est visible dans la prairie au-dessus de l'étang. Elles étaient peut-être alimentées par le déversoir gauche de l'étang des Sauvages. A cet endroit se situaient les anciens bassins de la pisciculture du début du XX^e siècle.

Une autre source alimente l'étang au nord. Elle traverse une petite vallée occupée par une prairie para tourbeuse. Des rigoles ont là aussi été façonnées par l'homme.

La partie basse se termine par un canal unique qui traverse le chemin de randonnée actuel. Très emprunté et en pente, ce chemin draine par temps de pluie des eaux chargées qui viennent se déverser dans l'étang.

La digue de l'étang des Chênes est comme la précédente empierrée (Fig. 42). Le parement amont est constitué d'un perré en partie supérieure. Le parement aval est constitué d'un perré très raide. Des glissements superficiels et des reprises émaillent le parement comme sur la digue de l'étang des Sauvages. Le système d'évacuation est à nouveau avec une vanne haute (Fig. 43) et une vanne basse. La première est accessible depuis la digue. Là encore il s'agit d'un système de pelle en bois. Il est fonctionnel car refait en 2002. Il reste néanmoins difficilement actionnable. La vanne basse est à 3 m de profondeur.

Figure 42 : Digue de l'étang des Chênes rive droite, coursier et évacuation centrale passant dans l'ancienne turbine



Figure 43 : Digue de l'étang des Chênes et vanne haute



Deux déversoirs viennent compléter le dispositif pour évacuer le trop-plein. Le déversoir, rive droite, envoie l'eau dans une canalisation qui passe sous la digue et qui alimente un canal empierré qui court en sommet de la prairie en aval de l'étang. Ce système permet d'arroser la prairie. Il est connecté en trois points à trois canaux d'évacuation qui peuvent être ouverts ou fermés par un système de pierres. Ce système permet aussi d'alimenter le Petit étang des Chênes. Ce déversoir est encore en assez bon état même si des fuites entraînent l'engorgement régulier de la prairie lors des fortes pluies. Le deuxième déversoir, rive gauche, rejoignait un canal empierré aujourd'hui partiellement disparu qui devait rejoindre le Petit étang des Chênes. De nos jours, un système plus récent passe sous la chaussée et se déverse le long de la digue par un écoulement. Ce système arrose la zone en contrebas de la chaussée. Des coursiers passent sous la digue et débouchent côté aval dans les petits fossés qui restituent l'eau au canal central qui passent à l'aplomb de l'ancienne turbine électrique (Fig.42 et 44).

Au centre un système plus récent du début du XX^e siècle capte l'eau en profondeur pour alimenter l'ancienne turbine située dans le bâtiment accolé à la digue en son milieu (Fig.44). L'eau s'écoule ensuite dans le canal maçonné assez profond qui rejoint le Petit étang des Chênes.

Figure 44 : Canal maçonné d'évacuation des eaux de l'étang des Chênes vers le Petit étang des Chênes



- **Le Petit étang des Chênes (3)**

Il est alimenté en eau par les déversoirs de l'étang des Chênes. Sa digue et ses systèmes hydrauliques sont similaires aux deux précédents (Fig. 44). Les deux vannes de décharge sont ici plus rapprochées et moins complexes (Fig. 45). La digue fuit depuis de nombreuses années sans qu'elle n'ait pu être réparée. La fuite se situe dans la partie droite de la digue au niveau de la base. Le parement amont et les deux vannes sont visibles lorsque l'étang se vide.

Figure 45 : Vue des vannes hautes et basses insérées dans la digue du Petit étang des Chênes (été 2020)



A la faveur des assècs provoqués, une ébauche de meule de moulin a été découverte par les archéologues. Ce qui atteste de la présence d'un moulin signalé dans les textes relatifs aux moines de Grandmont.

En aval, de la digue prennent place des aménagements en béton en lien avec une activité piscicole plus récente.

Figure 46 : Structure en pierre et béton à l'aval du Petit étang des Chênes



A la sortie de l'étang prend naissance le Beuvreix (Fig.48). Il est aussi alimenté par les déversoirs latéraux de l'étang dont celui de la rive gauche qui est remarquable. Le Beuvreix alimente quelques centaines de mètres plus bas l'ancien étang des Chambres dont une partie est en cours d'acquisition par le CEN Nouvelle-Aquitaine (2021).

Figure 47 : Déversoir empierré rive gauche du Petit étang des Chênes



Figure 48 : Source du Beuvreix à l'aval du Petit étang des Chênes



II-4.2. Propriétés physico-chimiques de l'eau

Propriétés physico-chimiques de l'eau à la RNN Dauges

Une campagne d'analyse a été réalisée en mai 1997 par l'ENSIL de Limoges, sur le ruisseau des Dauges. Leurs résultats sont les suivants :

Tableau 12 : Résultats des analyses physico-chimiques-RNN Dauges

ENSIL mai 1997	
Oxygène dissous	10,8 mg/l
Température	12,8 °C
pH	4,95
Conductivité	68 ms
Nitrates	0,066 mg/l
Phosphates	0,69 mg/l
Azote ammoniacal	0,52 mg/l

Leur conclusion fait état d'une eau faiblement minéralisée, d'un pH légèrement acide, d'un taux d'oxygène dissous normal et d'aucune pollution significative.

Une stagiaire a été accueillie en 2019, pour la réactualisation de ces données. Ses prélèvements ont été effectués dans le ruisseau des Dauges, dans des pêcheries, zones de sources et piézomètres.

Tableau 13 : Résultats des analyses des eaux RNN Dauges

Description de la zone de prélèvement	PH	Oxygène dissous (%)	Conductivité (ms)	Température (°C)	NO2 (mg/l)	NO3 (mg/l)	Date	Heure
Lavoir	5,6	0,08	19	14,15°C	<0,01 OK	<0,5 OK	17/6/19	14H45
Source du lavoir	5,3	0,19	19	13,38°C	<0,01 OK	<0,5 OK	18/6/19	10H00
Pont en bois	3,9	0,14	20	15,00°C	0,025 OK	<0,5 OK	18/6/19	10H40
Source pont en bois	3,9	0,52	20	14,60°C	0,025 OK	<0,5 OK	18/6/19	11H10
Source Marzet amont	4,5	0,54	33	11,10°C	0,025 OK	10/ 5 OK	18/6/19	14H45
Source Marzet avant chemin	5	0,48	24	16,90°C	0,025 OK	<0,5 OK	18/6/19	15H15
Source Marzet avant ruisseau	5,1	0,2	23	16,36°C	0,025 OK	<0,5 OK	18/6/19	15H50
Planche en bois	3,9	0,13	37	13,04°C	<0,01 OK	1/1 OK	19/6/19	9H35
Milieu planche- pont en pierre	4	0,57	23	14,42°C	<0,01 OK	<0,5 OK	19/6/19	10H08
Pont en pierre	4,4	0,55	21	15,42°C	<0,01 OK	<0,5 OK	19/6/19	10H40
Pêcheur Marzet	4,3	0,24	48	13,12°C	<0,01 OK	1 OK	20/6/19	10H27
Rigole de pêcheur	4,6	0,54	34	15,93°C	<0,01 OK	<0,5 OK	20/6/19	10H57
Pont en bois	4	0,08	22	15,50°C	<0,01 OK	<0,5 OK	24/6/19	9H30
Ruisseau hêtraie romantique	4,5	0,37	22	15,92°C	<0,01 OK	<0,5 OK	24/6/19	10H10
Rigole avant ruisseau Rigole avant ruisseau	4,7	1,72	21	15,91°C	<0,01 OK	<0,5 OK	24/6/19	10H45
Route	4,8	1,53	22	16,02°C	<0,01 OK	<0,5 OK	24/6/19	11H25
Piézomètre rocher 2	5,2	0,14	31	10,96°C	<0,01 OK	<0,5 OK	24/6/19	15H00
Piézomètre rocher 1	3,8	0,11	30	12,25°C	0,025 OK	10/5 OK	25/6/19	10H20
Piézomètre rocher 3	4,4	0,15	65	11,65°C	<0,01 OK	<0,5 OK	25/6/19	10H45
Pêcheur à Jules	4,7	0,85	67	11,13 °C	<0,01 OK	<0,5 OK	25/6/19	11H20
Pêcheur à Jérôme	4,5	0,3	33	10,5°C	<0,01 OK	<0,5 OK	26/6/19	9H30
Pêcheur du CEN	4,5	0,3	45	10,5°C	<0,01 OK	<0,5 OK	26/6/19	10H05
Pêcheur à Sacha	4,5	0,96	38	10,73°C	<0,01 OK	<0,5 OK	26/6/19	10H25
Piézomètre n° D7-70	4,6	0,66	0	18,15°C	<0,01 OK	1 OK	27/06/19	7H15
Piézomètre n°P7-190	4,8	1,14	0	19,41°C	<0,01 OK	1 OK	27/06/19	7H30
Piézomètre n°D7-130	4,3	1,44	0	19,88°C	<0,01 OK	1 OK	27/06/19	7H58
Piézomètre n°D8-100	4,2	3,26	44	21,26°C	<0,01 OK	<0,5 OK	28/06/19	08H25
Piézomètre n°P8-170	5,5	2,42	7	20,05°C	<0,01 OK	<0,5 OK	28/06/19	8H35
Piézomètre n°P8-237	5,7	2,26	60	20,31°C	<0,01 OK	<0,5 OK	28/06/19	8H45
Piézomètre n°P4-	6,9	2,77	15	23,47 °C	<0,01 OK	<0,5 OK	28/06/19	7H30
Piézomètre n°P4-	5,6	2,36	60	23,67°C	<0,01 OK	<0,5 OK	28/06/19	7H40
Piézomètre n°D4-60	5,5	2,95	72	22,94°C	<0,01 OK	<0,5 OK	28/06/19	7H55
Piézomètre n°D4-70	4,6	1,9	46	23,30°C	<0,01 OK	<0,5 OK	28/06/19	8H05

Propriétés physico-chimiques de l'eau à la RNR Les Sauvages

Les analyses de la source captée des Vieux Sauvages apportent des données sur l'eau. Les valeurs prises par l'Agence Régionale de Santé (ARS) tous les ans (en général 10 mesures), sont assez stables.

Tableau 14 : Résultats des mesures de l'ARS au captage des Sauvages

Bactériologie	100 %	Pas d'élément bactérien
Dureté	0,0 °F	Eau très peu calcaire
pH :	5,2	Eau acide
Nitrates	Entre 4 et 5 mg/l	
Conductivité	29 uS/cm	Eau très peu minéralisée
Aluminium	470 ug/l et 352 en moyenne	Eau très chargée en aluminium
Radiologie	0,117 mSv/an	Valeur assez forte

L'eau est chargée en aluminium et en radon.

Des prélèvements et analyses ont été faits dans les étangs des Sauvages et des Chênes par la faculté de Limoges (DECOU, 2019). Les résultats physico-chimiques sont exposés dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Analyse physico-chimique des étangs des Sauvages 2019

Etangs	Prélèvements d'eau				
	pH	% O ₂ dissous	Conductivité (µS/cm ²)	Température (°C)	Turbidité
Sauvages amont	6,2	99,7	25,9	10,1	2,24
Sauvages aval	6,1	100,6	27,1	9,8	2,17

Sauvages amont correspond à l'étang des Sauvages et Sauvages aval à celui des Chênes. Les mesures ont été faites aux mois de mars et d'avril 2019.

L'eau des étangs est légèrement acide, moins que celle de la source. La tourbière en aval a un impact sur les étangs. La faible conductivité caractérise des étangs oligotrophes.

Les eaux ont été analysées en laboratoire à l'aide d'un spectromètre de masse à plasma à couplage inductif. La méthode est précisée dans l'étude (op. cit., p. 13). Les quelques valeurs élevées sont l'aluminium, le manganèse et le zinc.

Tableau 16 : Analyse ETM, métalloïdes et radioéléments des étangs des Sauvages (source DECOU, 2019)

		ETM, métalloïdes, radioéléments (éléments totaux, µg/L)														
		Al	Cr	Mn	Co	Ni	Cu	Zn	As	Se	Cd	Sb	Pb	Tl	Th	U
Sauvage amont		100,6	0,05	15,51	0,09	0,03	1,09	6,80	0,32	0,08	0,01	0,07	0,17	0,01	0,02	0,37
	Sauvage aval	69,95	0,06	23,29	0,10	0,03	1,71	6,53	0,74	0,12	0,01	6,52	0,11	0,01	0,01	0,24
		ETM, métalloïdes, radioéléments (éléments dissous, µg/L)														
		Al	Cr	Mn	Co	Ni	Cu	Zn	As	Se	Cd	Sb	Pb	Tl	Th	U
Sauvage amont		72,88	0,06	14,37	0,07	<0,00	0,90	6,44	0,33	0,09	0,01	0,05	0,08	0,01	0,01	0,27
	Sauvage aval	55,85	0,04	22,35	0,05	<0,00	1,21	6,03	0,54	0,11	0,01	0,04	0,08	0,01	0,01	0,19

III- GEOLOGIE ET BIODIVERSITE

III-1. Diversité géologique et pédologie

III-1-1. Diversité géologique

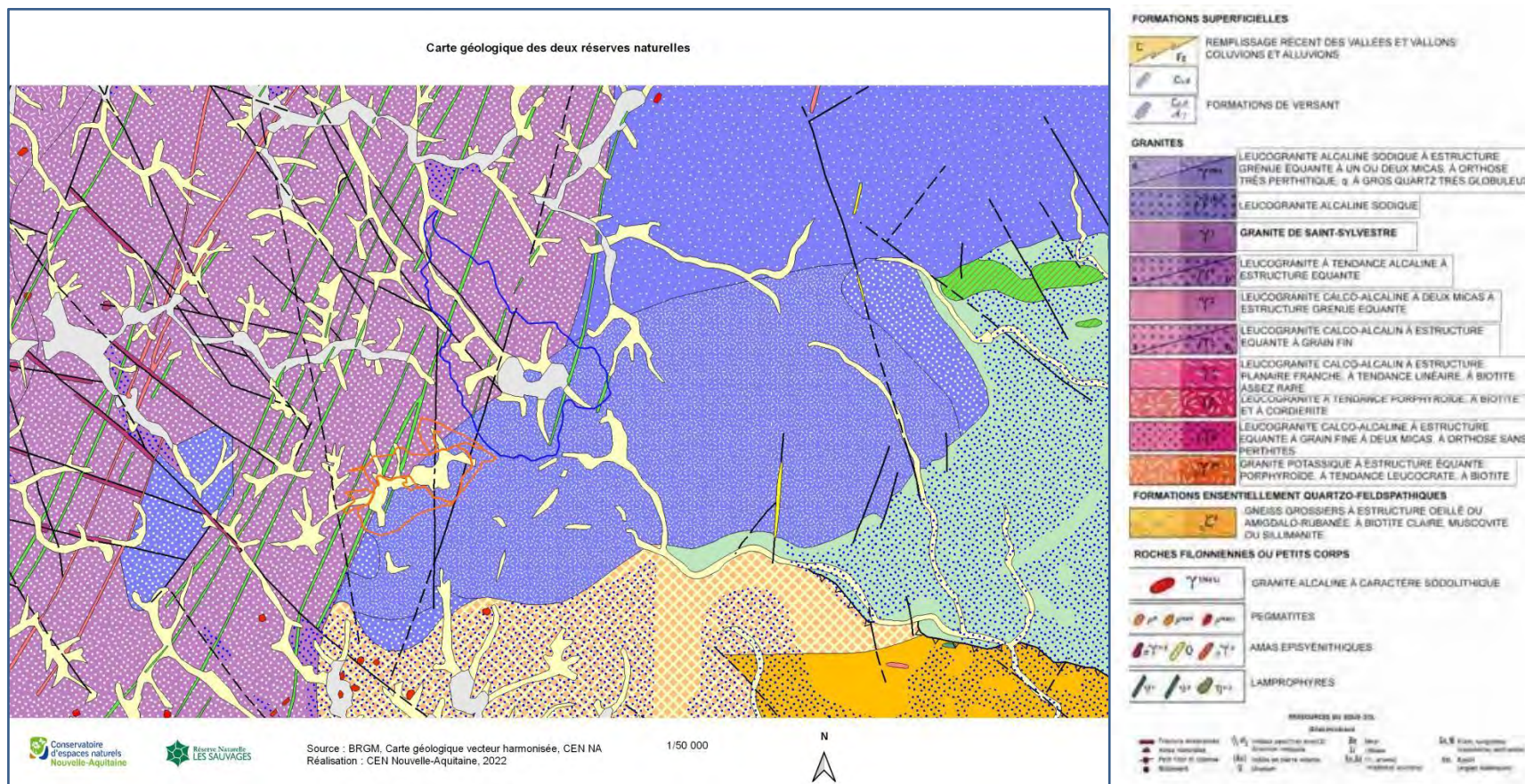
La région Limousin est située à l'ouest du Massif central. En géologie, il s'agit de la chaîne hercynienne, une chaîne de montagne ancienne, avec une histoire géologique complexe.

La plus forte résistance à l'érosion des granites par rapport à leur environnement métamorphique, a conditionné la formation du relief des Monts d'Ambazac. Ces derniers sont essentiellement constitués de granites et de leucogranites, des roches magmatiques particulièrement dures. Ces roches se sont mises en place entre -330 et -300 millions d'années.

Sur le plan géomorphologique, ces monts forment un petit massif isolé, constitué d'une succession en chapelet de puys et d'alvéoles, dans les fonds desquels se forment souvent des tourbières. Cette érosion différentielle remonte à la fin du tertiaire et du quaternaire ancien.

La carte géologique d'Ambazac (Carte 42) au 1:50 000 montre que les deux réserves se situent sur une zone de jonction qui coupe les deux espaces du nord-est vers le sud-ouest. La partie supérieure est occupée par des leucogranites durs dits de « Saint-Sylvestre », la partie inférieure par des granites à structures grenues équantes à un ou deux micas, à orthose très perthitiques à gros quartz très globuleux. Le granite de « Saint-Sylvestre » est une roche claire et dure. Elle est composée de cristaux de quartz de taille moyenne, des micas (noirs et blancs) et de feldspath. Les fractures des granites sont occupées par des filons ou roches filoniennes, de direction nord/nord-est vers le sud/sud-ouest. Ce sont des lamprophyres. Chacune des deux réserves est traversée par plusieurs de ces filons, souvent riches en métaux et minéraux de type tungstène, beryl ou encore uranium.

Carte 42 : Carte géologique des deux réserves naturelles



Géologie RNN Dauges

Le site de la Tourbière des Dauges est inscrit à l'inventaire national du patrimoine géologique. A ce titre, le site bénéficie d'une fiche résumant l'essentiel sur cette thématique :

« A la fin du Cénozoïque et au début du Quaternaire, lors de la dissection des surfaces d'aplanissements antérieurs, les variations de la nature pétrographique des roches du socle et sa fracturation ont conditionné l'action de l'érosion différentielle. En général, il en est résulté des cuvettes de plusieurs centaines de mètres. Elles montrent de lourds versants convexes, des fonds plats souvent humides et de grands replats qui lient les deux éléments précédents.

Ainsi, l'alvéole résulte de l'action de l'érosion différentielle dans les granites sous l'alternance de climats chauds et humides suivie de déblaiement des matériaux d'altération en période sèche et plus froide. L'alvéole de la tourbière présente des versants constitués par un granite à 2 micas, essentiellement à microcline perthitique, rarement à orthose, qui offrent des cloisons de roches plus résistantes.

Le fond de l'alvéole est occupé par un leucogranite à 2 micas qui correspond à des roches plus facilement altérables alors que le Puy Rond, situé en relief en son milieu, est formé par un leucogranite à structure grenue équante, constituant un élément plus résistant. La tourbière des Dauges a été l'objet d'une exploitation minière pour l'uranium. Une carte du plancher de la tourbe a été dressée suite aux sondages et relevés topographiques. Elle montre d'une part qu'un seuil existerait entre le Puy rond et le Puy long et qu'il créerait une cuvette à l'amont de ces deux puys. Elle nous montre d'autre part que des masses importantes de tourbe se trouvent aussi au sommet des micro-vallées débouchant sur le fond de l'alvéole ».

Enfin, les auteurs montrent l'existence d'une paléovallée s'étendant du Puy Long jusqu'à l'exutoire et indépendante du tracé actuel du ruisseau des Dauges qui suivrait plutôt l'orientation de la grande faille traversant le site. L'analyse pollinique montre que la tourbière des Dauges est l'une des plus anciennes du Limousin car le remplissage sédimentaire débute à la fin du Tardiglaciaire (il y a environ 11 000 ans).

Le document de référence pour le site est un numéro spécial des annales scientifiques du Limousin, publié en 1998. L'alvéole des Dauges, de forme presque circulaire, s'étend sur 1.5 km². Un premier creux initial, servant d'impluvium, façonnée par de nombreuses fractures de la roche, ont permis l'altération des matériaux et leur lente évacuation.

Carte 43 : Vue en 3 dimensions de la tourbière des Duges (Thèse Arnaud DURANEL, 2016)

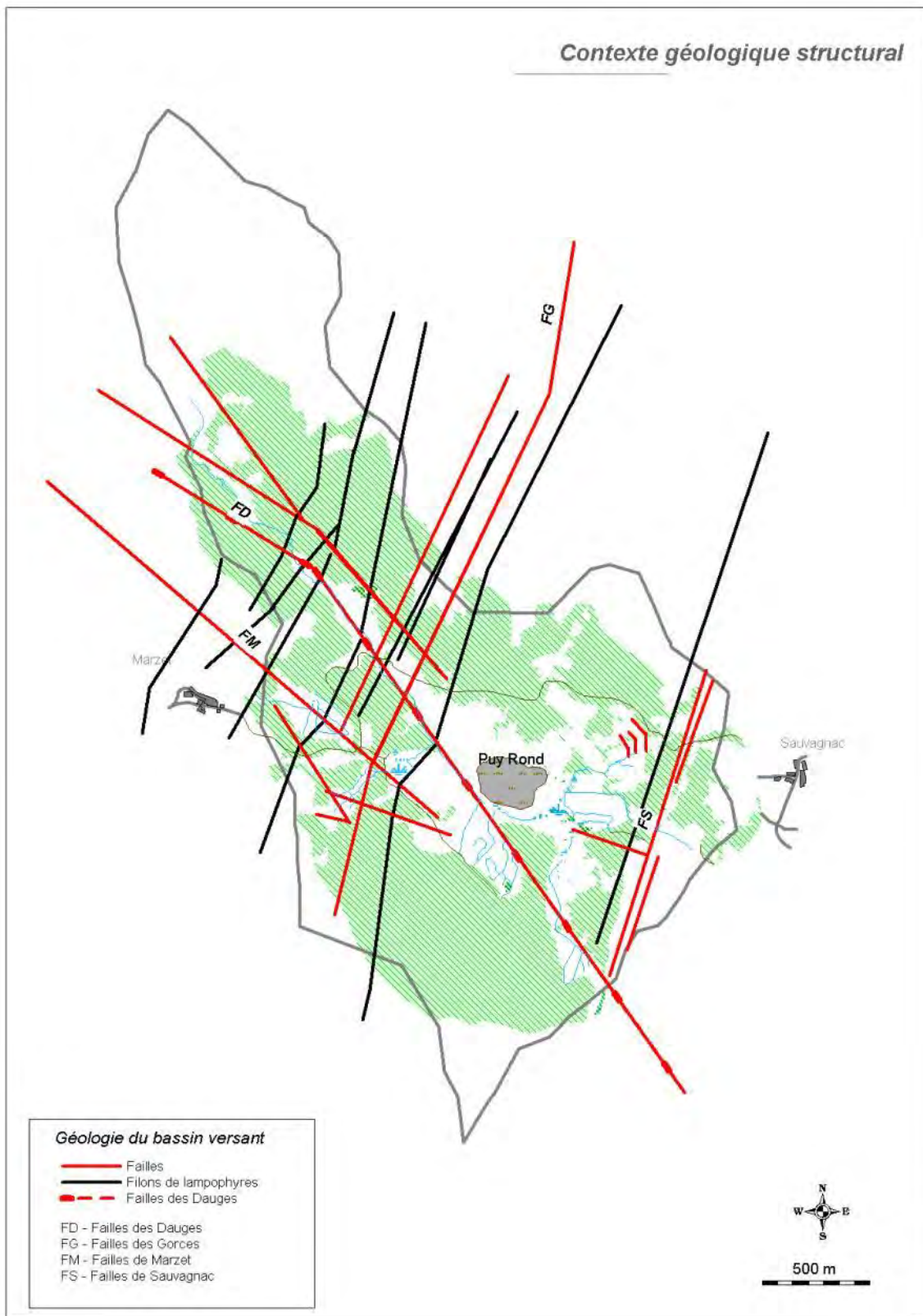


Cet alvéole est situé à l'entrecroisement de 2 grandes fractures géologiques, l'une nord-ouest/sud-est et l'autre quasi méridienne. Elles sont accompagnées de filons de lamprophyres, facilement altérables.

Il semblerait que ce creusement se soit opéré durant 2 à 3 millions d'années, les volumes actuellement connus acquis il y a 200 à 300 000 ans.

L'alvéole des Duges a été creusée dans un leucogranite à structure grenue équante, dit de Saint-Sylvestre. Ce granite hercynien, d'environ 320 millions d'années, présente 2 types de faciès : le plus oriental est à orthose très perthitique et à gros quartz globuleux, l'autre plus occidental, ne comprenant que très rarement de l'orthose.

Carte 44 : Géologie du bassin versant de la RNN de la tourbière des Dauges d'après Etude hydrodynamique de la Tourbière des Dauges (Arlette LAPLACE DOLONDE, Université de Lyon II, 2007)



Les Puys et chaos rocheux

Les moindres variations lithologiques façonnent ici le relief. Une fracturation moins intense de la roche est à l'origine des Puys Long et Rond du site, ainsi que du resserrement de la vallée, au sortir de l'alvéole.

Les chaos rocheux, très présents (roche aux fées, pierre à sacrifice du Puy rond, main du géant...) résultent de l'érosion de l'ancien plancher granitique.

En résumé, la géologie complexe des lieux, fait apparaître ici un piège de plus de 14 000 tonnes de carbone, sur une profondeur de tourbe atteignant par endroits 3,50 mètres. L'alvéole se situe sur une zone de nombreuses failles géologiques (ayant entraîné l'évidement grâce au mariage de l'eau et de la roche). On y distingue 5 profils d'histosols, fortement liés à leurs positions topo et géographiques. Les dépôts tourbeux sont, quant à eux, assez hétérogènes.

Géologie RNR Sauvages

Le sous-sol de Saint-Sylvestre est particulièrement riche en minéraux. Ce qui a donné lieu à de nombreuses exploitations :

- ✓ Carrières de granite très réputé, à Fanay notamment, qui a servi à construire de nombreux bâtiments à Limoges.
- ✓ Carrières d'uranium à Fanay, la Crouzille, Saignedresse.
- ✓ Carrières de lépidolite à Chèdeville.

Il n'y a eu aucune exploitation aux Sauvages de ce type.

Le filon de lamprophyre, commun aux deux réserves, se dédouble dans la réserve des Sauvages pour venir border le vallon dans lequel a été créé l'étang des Chênes. Les fonds de vallons sont remplis de formations plus récentes composées de dépôts d'alluvions ou de colluvions mais aussi de formations tourbeuses. Dans le secteur de la réserve, les alvéoles sont disposés en chapelet dans les vallées dont la principale s'étire, au-delà du périmètre de la réserve, jusqu'à Ambazac en passant par la Vallée des Bros. Les étangs ont été façonnés dans le fond de cette vallée. Les petites vallées qui y convergent sont occupées par les sources, des fonds humides et des tourbières. La roche affleure en divers endroits : bord d'étang, prairies, boisements. Il n'y a pas de gros chaos rocheux dans le périmètre de la réserve mais ils sont nombreux sur les puys la bordant (Barlette, Chez Pouyaud, les Bros, Puy Formiget et Puy de Mola).

III-1-2. Pédologie

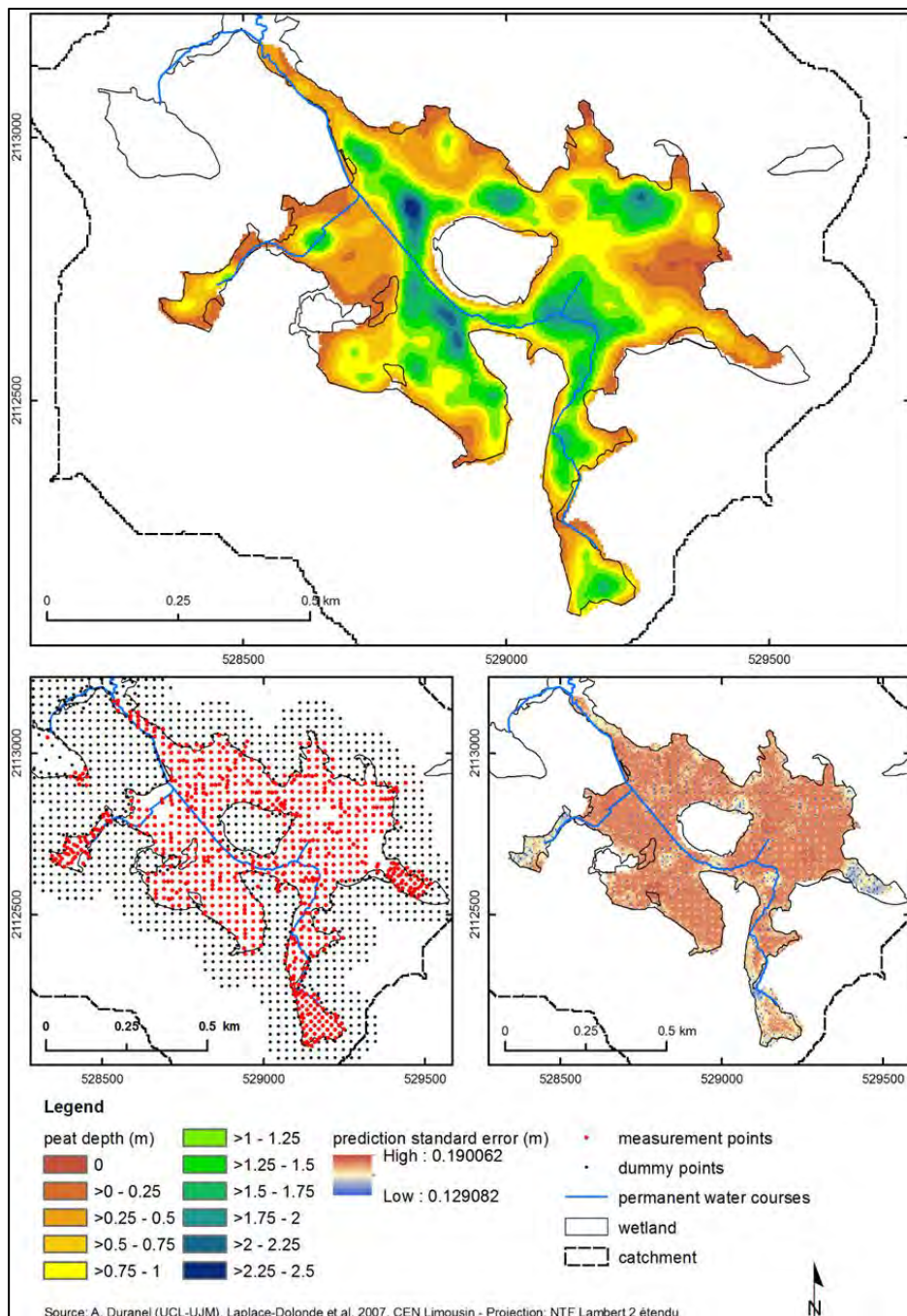
Pédologie RNN Duges

La composition du sol est liée à la nature de la roche sous-jacente. Les sols que l'on trouve sur le terrain granitique sont d'une acidité élevée. Ce sont des sols peu favorables, a priori, pour l'agriculture.

Les sols non hydromorphes sont à podzols ocriques. La position topographique, l'exposition ou la végétation nuancent simplement les humus des sols :

- ✓ Sous les prairies, des podzols ocriques oligo-saturés à mull-moder.
- ✓ Sous les landes sèches, des podzols ocriques humifères ou humiques, à humus de type hemimoder.
- ✓ Sous les pins, des podzols ocriques humiques à humus de type dysmoder.

Carte 45 : Profondeurs de tourbes sur la réserve naturelle (Thèse Arnaud DURANEL, 2016)



On note une hétérogénéité très importante des dépôts tourbeux. Le volume de tourbe est estimé sur une majorité du site à 293 000 m³, soit 14 000 tonnes de carbone (équivalent annuel d'émission de carbone de 7 000 français).

Pour information, 600 gigatonnes est la quantité de carbone que l'on estime être séquestrée dans les tourbières à l'échelle mondiale. A titre de comparaison, l'atmosphère en contient 829.

Schématiquement par leur épaisseur et le type de superposition des niveaux caractéristiques on peut distinguer 5 profils d'histosols qui sont fortement liés à leur position géographique et topographique :

- ✓ Les histosols peu épais sapriques, parfois compacts avec des contaminations minérales de types sableux. Ils sont souvent désaturés, le niveau d'eau libre se trouve souvent sous le plancher de la tourbe ; on les trouve sur les pentes les plus fortes autour de la tourbière.

- ✓ Les histosols dont l'épaisseur varie entre 0,60 cm et 1,20 cm en zone de pentes. Ils comprennent des niveaux très variables, le plus souvent sapriques avec des intercalations de sables mais également des niveaux plus fibriques.
- ✓ Les histosols de l'ordre du mètre, voire du double mètre, fibriques ou mésiques et peu compacts, désaturés en surface dans l'acrotelm, mais avec un niveau piézométrique peu profond. Ils correspondent aux pentes moyennes ou très faibles, comme au nord du Puy rond.
- ✓ Les histosols de même épaisseur dépassant le mètre, qui se décomposent en trois niveaux, un niveau de radeau, un niveau d'eau et un niveau saprique sur les sables aquifères. Ces configurations concernent les secteurs de zones de source.
- ✓ Les histosols plus épais, complexes, surmontés d'un niveau fibrique racinaire compact, parfois avec des poches d'eau, pratiquement toujours saturés en surface se trouvant de part et d'autre du ruisseau des Dauges à partir de la côte 564 m.

La nature des formations sous la tourbe montre :

- ✓ Des secteurs non déblayés d'arènes granitiques déplacées dans la cuvette au nord du Puy Rond et à l'ouest du Bois du Rocher dans le prolongement des « Ribières » ;
- ✓ Des secteurs où l'arène est franche et semble « rabotée » en aval du secteur vallée entre les deux puys comme s'il y avait eu piétinement, rabotage et lavage. Ce phénomène aurait même « attaqué » le Puy Long où l'on note, légèrement surélevé, une sorte de seuil exempt de tourbe. Ce seuil du Puy long apparaît comme le niveau de la phase II du surcreusement principal (B. Valadas) ;
- ✓ A l'aval dans le prolongement du nord du Puy Rond, subsistent des formations très grossières, résidus du mauvais déblaiement qui se prolongent à l'approche du Pont de Pierre par des formations plus humides et plus organiques s'apparentant à des dépôts fluviaux identiques à ceux du ruisseau actuel dans ses tronçons les plus « naturels » ;
- ✓ S'opposant à ces formations grossières, des formations sableuses litées typiques d'eaux calmes qui se situent dans le prolongement des formations sableuses arénitiques de la partie ouest du versant du Bois du Rocher non déblayées en raison de l'absence d'écoulements comme celui des Ribières à l'ouest et ceux du Bois du Rocher à l'est.

Figure 49 : Etude hydrodynamique de la Tourbière des Dauges (Arlette LAPLACE DOLONDE, Université de Lyon II, 2007)



photo ALD 2832 – tourbe minéralisée



photo ALD 2899 – tourbe noire saprique



photo ALD 28 98 - tourbe fibrique



photo BB 2478 – Tourbe noire saprique racinaire

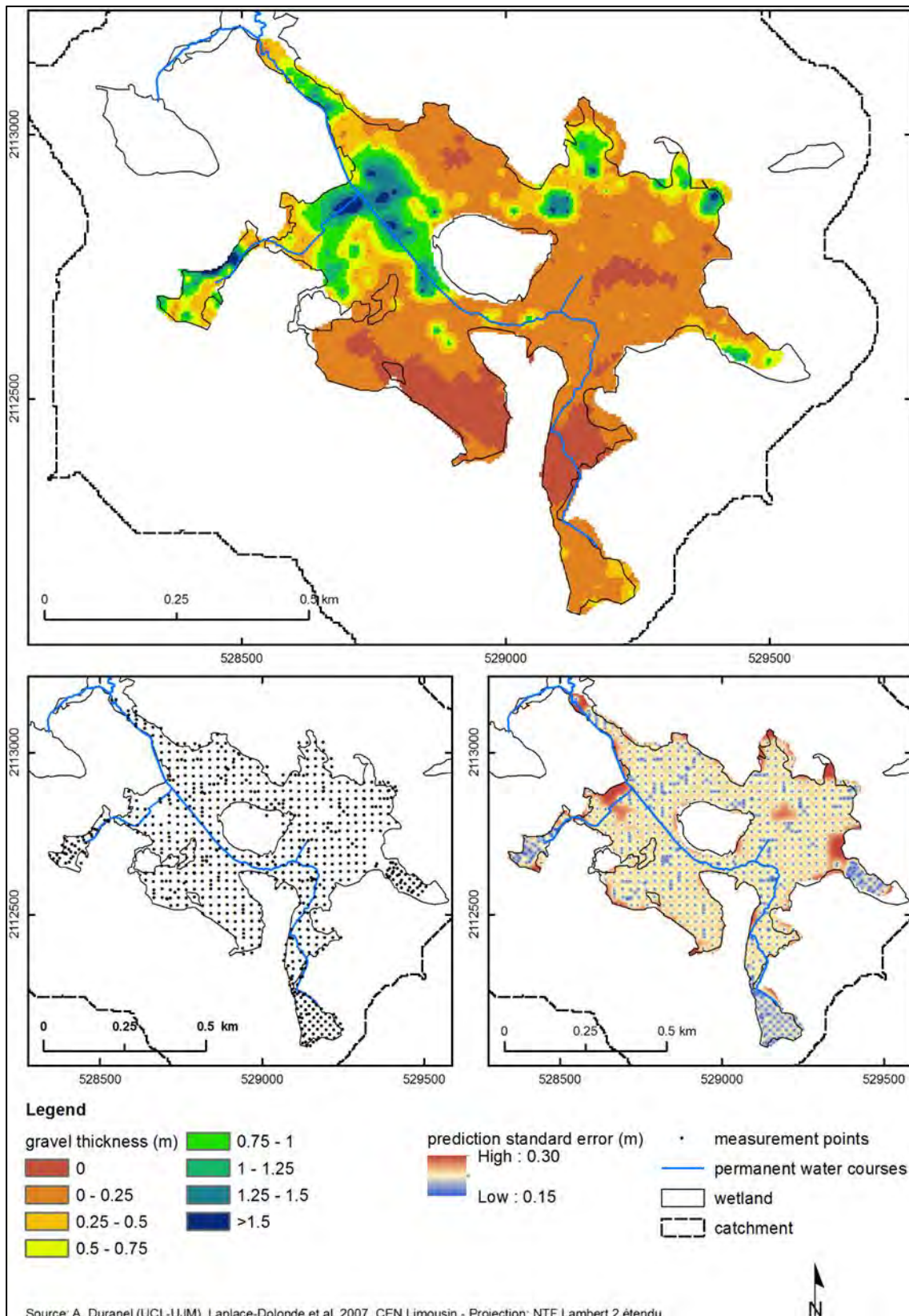


photo BB 2479 – tourbe fibrique racinaire compacte



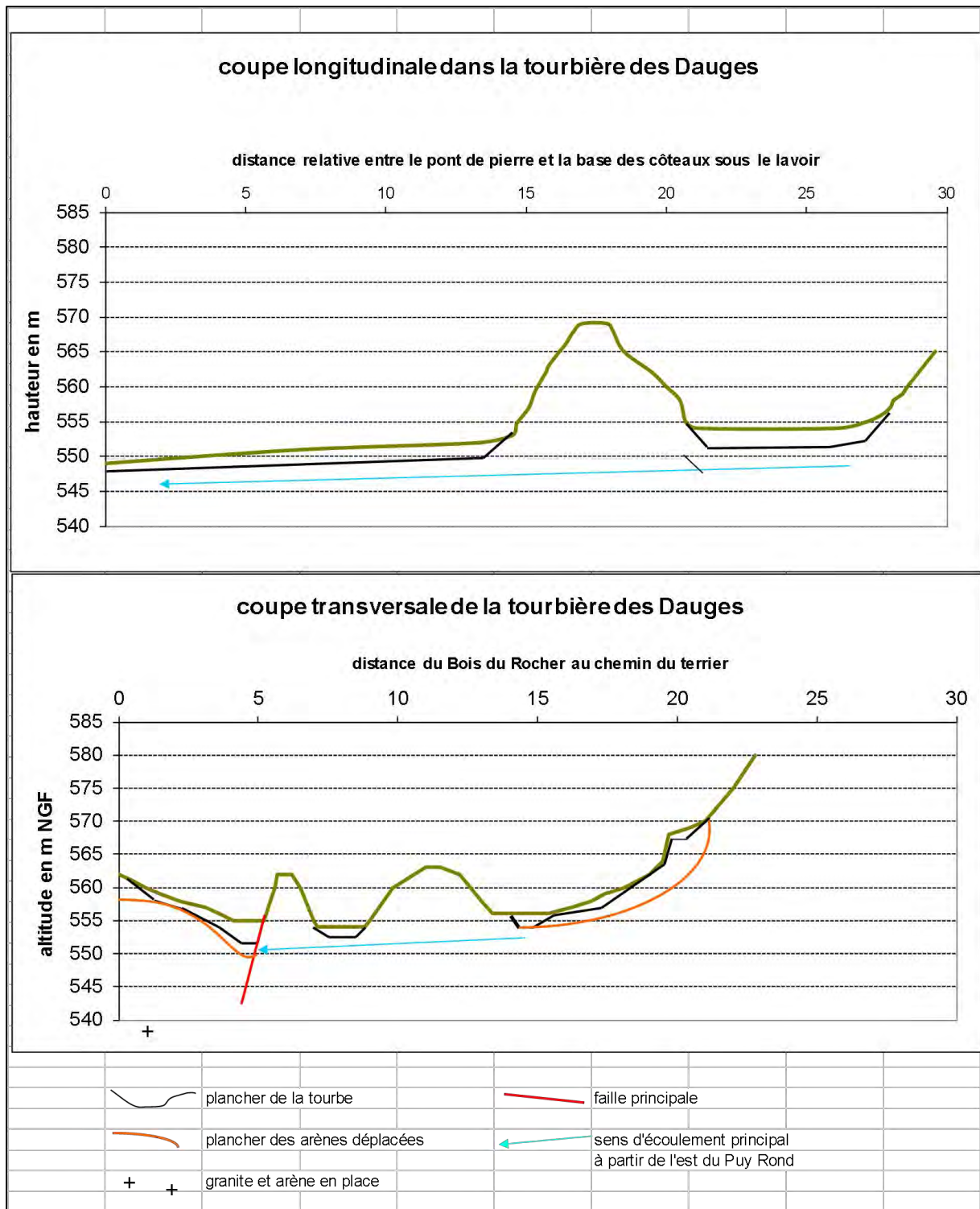
photo BB 2529 – tourbe mésique à bois

Figure 50 : Profondeurs des minéraux meubles (DURANEL A., 2016)



On note la présence importante de dépôts minéraux le long du ruisseau des Dagues, en aval du Puy rond, zone supposée avoir été un étang grandmontain (LAPLACE DOLONDE A., 2007).

Figure 51 : Etude hydrodynamique de la Tourbière des Dauges (Arlette LAPLACE DOLONDE, Université de Lyon II, 2007)



Types de niveaux minéraux sous la tourbe :

Figure 52 : Types de niveaux minéraux sous la tourbe (Etude hydrodynamique de la Tourbière des Dagues, Arlette LAPLACE DOLONDE, Université de Lyon II, 2007)



Photo ALD 2897 – sables blancs



Photo ALD - alternance de lits limoneux et de lits organiques



Photo ALD 3181 – plancher limono-tourbeux sur sables



Photo ALD 3180 – Sables beiges gorgés d'eau



Photo ALD 2847 – tourbe sur sables argileux



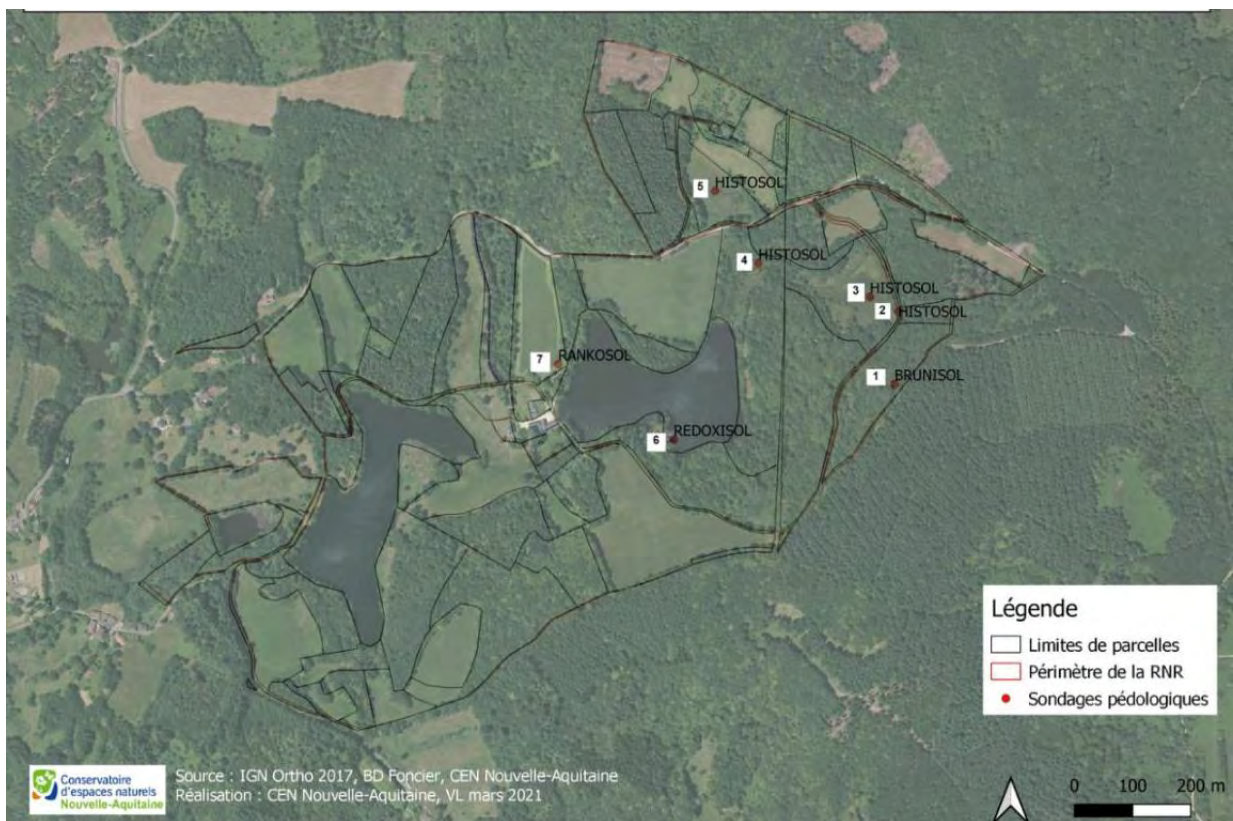
Pédologie de la RNR Les Sauvages

De façon générale, les sols sont majoritairement des brunisols : bruns acides humifères et bruns acides.

Les conditions stationnelles influent fortement la pédogénèse. Au sommet des reliefs et dans les pentes, les sols sont souvent peu épais et très drainants. La présence de nombreux affleurements rocheux dans la réserve et aux alentours atteste de cette faible épaisseur des sols. Ces sols sont favorables au développement des gazons à Nard et des formations landicoles. Les sols plus humifères se trouvent sur les replats, occupés par des prairies et dans certains boisements où la pente est faible.

La pédologie n'a pas été étudiée aux Sauvages, en dehors de 7 prélèvements réalisés en 2020 (Carte 46 ci après) par une salariée, pédologue, du CEN Nouvelle-Aquitaine, au mois d'août 2020.

Carte 46 : Localisation des sondages pédologiques réalisés en août 2020



Le tableau ci-après synthétise les types d'habitat par prélèvement.

Tableau 17 : Type d'habitats EUNIS par prélèvement pédologique de la RNR Les Sauvages

N°	Type de SOL (RP 2008)	Habitats EUNIS
1	BRUNISOL colluvial, sablo-limoneux, à horizon humifère de surface (dysmoder) issu de Leucogranite	G1.62 : Hêtraies acidophiles atlantiques
2	HISTOSOL à gradient, de fibrique en surf. À saprique en prof.	G1.9111 : Boulaies humides
3	HISTOSOL fibrique puis mésique sur 125 cm	D1.12 : Tourbières hautes inactives, dégradées
4	HISTOSOL fibrique en surface puis mésique	D1.12 : Tourbières hautes inactives, dégradées
5	REDOXISOL sableux	C3.41 : Communautés amphibies vivaces euro-sibériennes
6	RANKOSOL issu de Leucogranite de pente	E2.11 : Pâturages ininterrompus
7	HISTOSOL fibrique en surface puis mésique reposant sur un horizon meuble sablo-limoneux	E3.512 : Prairies acidoclines à Molinie bleue

Le prélèvement en prairie (sondage n° 7) et celui dans la grande hêtraie (n°1) montrent des sols peu profonds (30 cm en moyenne) et pauvres en argile. Le sol de la prairie était très sec et très drainant malgré les épisodes de pluie qui avaient précédé le carottage. Il était aussi relativement sec dans la hêtraie, sous une litière assez épaisse de 10 cm.

Figure 53 : Sondage n° 7 en prairie RNR Les Sauvages



Figure 54 : Sondage n° 1 dans la hêtraie RNR Les Sauvages



Les sols dans les fonds d'alvéoles, quand ils ne sont pas occupés par des étangs, sont marqués par leur hydromorphie. Ce sont des sols de type gley ou pseudogley, selon si la nappe est permanente ou intermittente. Les deux carottages réalisés dans la tourbière (2 et 3) montrent un histosol peu profond : 65 à 90 cm. La roche se trouve à 150 cm. Les histosols sont composés de matières organiques et d'eau. L'horizon se construit à partir de débris végétaux morts qui se transforment lentement, en conditions d'anaérobiose, en raison de son engorgement permanent ou quasi permanent. Un histosol est constitué presque exclusivement d'horizons histiques H. Dans le cas présent, l'histosol est fibrique en surface, puis mésique et enfin saprique.

Les prairies para-tourbeuses des vallons ont des histosols inférieurs à 40cm (sondage n° 4).

Figure 55 : Sondage n°2 dans la tourbière



Figure 56 : Sondage n°4 dans la prairie par-tourbeuse



Un prélèvement a été réalisé en bord d'étang (sondage n° 5) au niveau du gazon à Littorelle (C3.41). Il s'agit d'un redoxisol de faible profondeur. L'horizon A présente des traits rédoxiques qui apparaissent dès le premier horizon et recouvrent plus de 25% de la surface de l'horizon.

Ils indiquent la présence d'un engorgement temporaire à travers du lessivage, d'où un aspect grisâtre et blanchâtre du sol. Des taches de teintes «rouille», peuvent être observables pendant les périodes de non-saturation, aux contacts des vides, des racines, sur les faces de certains agrégats, dès lors que du fer est présent dans le sol. Ce n'est pas le cas sur ce sondage (Fig. 57).

Figure 57 : Sondage n°5 dans la zone à Littorelle



III-2. Méthodologie générale de l'évaluation des responsabilités des réserves

La rédaction de ce plan de gestion permet d'intégrer l'évaluation des responsabilités des réserves pour les habitats, la flore et la faune, qui y sont présents.

La méthode utilisée pour l'évaluation des responsabilités des deux réserves s'inspire des travaux réalisés sur différentes réserves naturelles :

- ✓ Plan de gestion 2018 - 2027 de la Réserve Naturelle Nationale du Pinail (LELARGE K. et al., partie A, 2018) et (LELARGE K. et al., partie B, 2018)
- ✓ Plan de gestion 2020 - 2027 de la Réserve Naturelle Nationale de L'Etang des Landes (CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE, 2020)
- ✓ Plan de gestion 2021 - 2025 de la Réserve Naturelle Régionale Haute Vallée de la Vézère (CABARET P. , 2020).

Et de la méthodologie complète est développée dans le guide d'élaboration des plans de gestion de l'OFB (COLLECTIF, 2017).

III-2-1. Les habitats et espèces naturels à enjeux

La première sélection pour réaliser cette évaluation s'est concentrée sur les habitats et espèces bénéficiant d'un statut de conservation ou de protection. L'absence de liste rouge à différentes échelles pour de nombreux groupes taxonomiques rend encore difficile l'émergence de certaines espèces dans cette évaluation (sphaignes, hyménoptères...).

Sont retenus comme **habitats naturels** à forts enjeux écologiques, ceux :

- ✓ Relevant de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore (1992) nommée « Directive Habitats » (statut « IC : Intérêt Communautaire » ou « PR : Prioritaire ») ;
- ✓ Déterminants ZNIEFF (DREAL Limousin, 2016).

Concernant **les espèces**, pour chaque groupe taxonomique, les espèces retenues sont celles bénéficiant d'un statut de protection et/ou conservation, c'est à dire :

- ✓ d'une protection réglementaire (directive « Habitats - Faune – Flore », Directive « Oiseaux », Protection nationale ou régionale (ancienne région Limousin) ;
- ✓ Inscrites sur les listes rouges (mondiale, européenne, nationale ou régionale (ancienne région Limousin) ;

- ✓ A dire d'expert pour les taxons ne bénéficiant pas de listes rouges ou de statut de protection.

III-2-2. Détermination des responsabilités des réserves pour les habitats et les espèces naturels

La seconde sélection a consisté à appliquer trois critères de la méthode : sensibilité, représentativité et fonctionnalité pour les habitats et espèces à enjeux. Le troisième critère « fonctionnalité » n'a pas été appliqué aux habitats, la fonctionnalité de ces derniers nécessitant une analyse plus complexe que celle possible lors de la rédaction de ce plan de gestion. Elle a été remplacée par « support de diversité spécifique ».

Ces critères sont décrits dans les paragraphes suivants.

Selon les outils disponibles, selon les groupes taxonomiques (listes rouges) et le niveau de connaissance actuel (effectifs des espèces à différentes échelles, fonctionnalité de la réserve), le dire d'expert a pu être utilisé pour un ou plusieurs de ces critères.

Un rappel de cette méthodologie est fait au début des paragraphes de présentation de chaque groupe taxonomique.

Critère « Sensibilité »

Ce critère évalue l'intérêt patrimonial, la valeur intrinsèque liée aux habitats et espèces, en prenant en compte leur fragilité et leur capacité de résilience. Pour les habitats et espèces, trois degrés de sensibilité ont été définis :

*** : Habitat d'intérêt communautaire (IC ou PR) ; espèce inscrite sur une liste rouge mondiale, européenne ; espèces de la Directive Habitat- Faune-Flore ou Directive Oiseaux ;

** : Habitat inscrit sur les listes « Déterminant ZNIEFF » ; habitat considéré rare ou menacé en Limousin (dire d'expert) ; espèce inscrite sur les listes rouges nationales ou régionales (Limousin) : CR (en danger critique) ou espèce EN (en danger) ou espèce protégée en France ;

* : Habitat rare mais peu menacé en Limousin (dire d'expert) ; espèce VU (Vulnérable) ou NT (Quasi menacée) sur les listes rouges régionales (Limousin) ; espèce protégée à l'échelle régionale (territoire Limousin) ou départementale (Haute-Vienne).

Pour certains groupes taxonomiques, les listes rouges ne sont pas encore disponibles, l'utilisation du dire d'expert a donc été privilégiée, elle est mentionnée dans les paragraphes décrivant chaque groupe concerné.

Critère « Représentativité »

Ce critère est défini comme suit :

- ✓ pour les habitats : par la surface de celui-ci au sein des réserves naturelles ;
- ✓ pour les espèces : par les effectifs ou surfaces (flore, fonge...) par rapport à leur répartition plus large, l'échelle régionale ou nationale. La singularité dans l'aire de répartition a aussi été prise en compte.*

*** : >1% de la surface ou des effectifs nationaux, ou d'une spécificité dans l'aire de répartition (limite d'aire ou sites isolés) ;

** : représentative des effectifs régionaux pour les espèces ou de la surface régionale pour les habitats ;

* : population ou surface peu représentative (part non significative).

En l'absence d'éléments suffisants pour les habitats, les connaissances de répartition dans l'unité paysagère (n°11 : Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud), ainsi que « à dire d'expert » ont été utilisés.

Pour les espèces, l'état des populations au niveau régional (territoire Limousin) ou national n'est pas toujours disponible. La référence choisie est celle de la représentation dans des atlas, lorsqu'ils sont disponibles, ou le nombre de localités connues (Limousin et France).

Critère « Fonctionnalité »

Ce critère renseigne sur le caractère déterminant des réserves naturelles dans la réalisation du cycle de vie des espèces. Les données pour évaluer la fonctionnalité des habitats ne sont pas disponibles, ou ne bénéficient d'une méthode d'évaluation globale et fiable. Il a donc été choisi d'évaluer l'habitat en tant que support de diversité spécifique, c'est à dire le nombre et le statut des espèces se développant dans ces habitats.

*** : Habitat abritant plusieurs espèces à enjeux (** ou *** selon le critère sensibilité) ; espèce pouvant réaliser l'intégralité de son cycle de vie sur la réserve naturelle ;

** : Habitat abritant des espèces (*) ; espèce pouvant réaliser une partie déterminante de son cycle de vie (reproduction, hibernation...) ;

* : Habitat n'abritant pas d'espèces définies par le critère de sensibilité ; espèces ne pouvant utiliser que faiblement la réserve naturelle (pas de reproduction par d'hibernation...).

Aucune méthode standardisée n'étant disponible pour évaluer ce critère, celui-ci a été évalué à dire d'expert.

III-2-3. Attribution de niveau de responsabilité

Rappelons que si la définition des trois critères précédemment évoqués peut faire consensus, il n'existe pas de méthode standardisée au niveau national ou régional pour définir des niveaux d'enjeu en fonction des différentes combinaisons possibles. La méthode ici utilisée est ci-après exposée.

Les responsabilités des réserves pour les milieux et les espèces sont déterminés selon 4 classes : majeure, forte, modérée et faible. Ces 4 classes sont déterminées par le cumul des étoiles attribuées selon les critères précédents :

- ✓ 9 à 8 étoiles : responsabilité majeure ;
- ✓ 7 : responsabilité forte ;
- ✓ 6 à 5 : responsabilité modérée ;
- ✓ 4 à moins : responsabilité faible.

Cependant, pour prendre en compte leur importance particulière pour les réserves naturelles, certaines espèces ont été surévaluées. Ainsi, certaines espèces qui ne cumule que 6 étoiles, il est considéré que les réserves ont une responsabilité forte.

L'évaluation des critères et l'attribution du niveau de responsabilité pour les habitats et les espèces sont précisés dans le tableau d'analyse (Annexe 11).

III-3. Habitats naturels

Les habitats des deux réserves naturelles sont présentés ici fusionnés pour mettre en évidence leur homogénéité écologique et dégager les enjeux.

III-3.1. Bilan des connaissances et des données disponibles

Bilan des connaissances et des données disponibles RNN Dauges

Les premières données cartographiques ont été produites en 1994 (BRUGEL), avant le classement en réserve naturelle et concernaient le fond tourbeux et ses abords immédiats. Les cartes de végétation par la suite ont été réalisées par le CEN Nouvelle-Aquitaine.

Tableau 18 : Sources bibliographiques des végétations de la RNN Dauges

Localisation	Date	Auteurs	Surface cartographiée	Typologie utilisée
Fond tourbeux de la tourbière des Dauges	1994	E. BRUGEL (ENL)	<30 ha	-
Fond tourbeux de la tourbière des Dauges	1998	M. BOTINEAU et al. (AULEPE)	<30 ha	Relevés phytosociologiques - alliances phytosociologiques
Cartographie du fond tourbeux	2001	P. DUREPAIRE (CREN Limousin)	<30 ha	Unités écologiques (alliances phytosociologiques)
Carte de végétation du fond tourbeux	2002	K. GUERBAA (CREN Limousin)	<30 ha	Unités écologiques (alliances phytosociologiques)
Carte de végétation du bassin versant	2003	K. GUERBAA et P. DUREPAIRE (CREN Limousin)	150 ha	Unités écologiques (alliances phytosociologiques)
Réactualisation de la cartographie des habitats avec proposition d'extension site Natura 2000	2005 à 2007	K. GUERBAA (CREN Limousin)	647 ha	CORINE Biotope / Natura 2000
Actualisation de la cartographie du fond tourbeux	2007	K. GUERBAA (CREN Limousin)	<30 ha	CORINE Biotope / Natura 2000
Actualisation de la cartographie du périmètre de la RN	2014	Anaïs LEBRUN (CREN Limousin)	200 ha	EUNIS / Natura 2000
Actualisation de la cartographie du périmètre de la RN	2021	Anaïs LEBRUN (CEN Nouvelle-Aquitaine)	200 ha	EUNIS / Natura 2000

Bilan des connaissances et des données disponibles RNR Les Sauvages

Les premières cartographies et descriptions des habitats ont été réalisées par le CEN NA, lors des différentes études menées sur le site (GUERBAA, 2004 ; GUERBAA, 2009). Chaque unité de végétation était rattachée à la typologie CORINE Biotope (BISSARDON & GUIBAL, 1997) et Natura 2000 (COMMISSION EUROPEENNE, 1999).

III-3.2. Méthodologie de présentation

Sur la réserve naturelle de la Tourbière des Dauges, les premières cartographies de végétation se sont attachées au fond tourbeux. Dans un second temps, les habitats du bassin versant ont été caractérisés. Lors de la proposition d'extension du périmètre du site Natura 2000, la surface des habitats naturels cartographiés est portée à 647 ha, intégrant le domaine des Sauvages.

Pour la RNR des Sauvages, les cartographies historiques ont été reprises et actualisées avec de nouveaux relevés réalisés sur le terrain par la conservatrice de 2018 à 2022, une chargée de mission dédiée pendant 2 mois en 2020 et l'appui d'autres salariés du CEN Nouvelle-Aquitaine. La typologie EUNIS a été adoptée. La cartographie des habitats reste à préciser.

L'actualisation de la cartographie des habitats a pris en compte le contexte de fusion des plans de gestion des deux réserves. Elle propose des descriptions et une cartographie communes uniformisées. Lorsque nécessaire des zooms sont proposés pour chaque site.

Tous les habitats naturels rencontrés sont listés et regroupés par grands types physiologiques.

Dans un premier temps, une répartition simplifiée des habitats est proposée par grands types :

- ✓ Habitats aquatiques
- ✓ Habitats humides ouverts et boisés
- ✓ Habitats ouverts secs
- ✓ Habitats forestiers et fourrés
- ✓ Zones artificielles.

Puis, un tableau présente en synthèses chaque habitat selon la codification EUNIS et précise :

- ✓ La surface
- ✓ Les correspondances NATURA 2000 et CORINE Biotope
- ✓ La valeur écologique.

Suit la cartographie des habitats selon la codification EUNIS (LOUVEL et al., 2013), puis selon les codes Natura 2000. Elle a été réalisée sous QGIS. Sont présentés les habitats dominants, avec leur surface et leur représentativité. L'échelle utilisée est à 1/500 000^e. La description précise les mosaïques d'habitats rencontrés.

Les habitats sont décrits, regroupés par grands types en rappelant :

- ✓ Le code et intitulé EUNIS
- ✓ Les correspondances Corine Biotope
- ✓ La valeur patrimoniale et s'il y a le code Natura 2000, la surface et la représentativité sur les deux réserves naturelles.

Ces descriptions précisent le type de végétation et la composition floristique, l'état de conservation et la dynamique.

Sont retenus comme habitats naturels à forts enjeux écologiques, ceux :

- ✓ **Relevant de la Directive européenne Habitats-faune-flore** (1992) nommée « Directive Habitats » (statut « IC : Intérêt Communautaire » ou « PR : Prioritaire »).
- ✓ **Déterminants ZNIEFF** (DREAL Limousin, 2016).

Les enjeux pour les milieux et les espèces sont déterminés selon une analyse qui prend en compte plusieurs facteurs et attribue des classes d'enjeux : fort, modéré et faible.

III-3.3. Cartographie et présentation des habitats naturels

III-3.3.1 Grandes unités écologiques

De façon simplifiée, les habitats suivent le relief. Les milieux humides ouverts ou boisés et les eaux de surfaces occupent les fonds de vallons, avec quelques exceptions dues aux aménagements humains

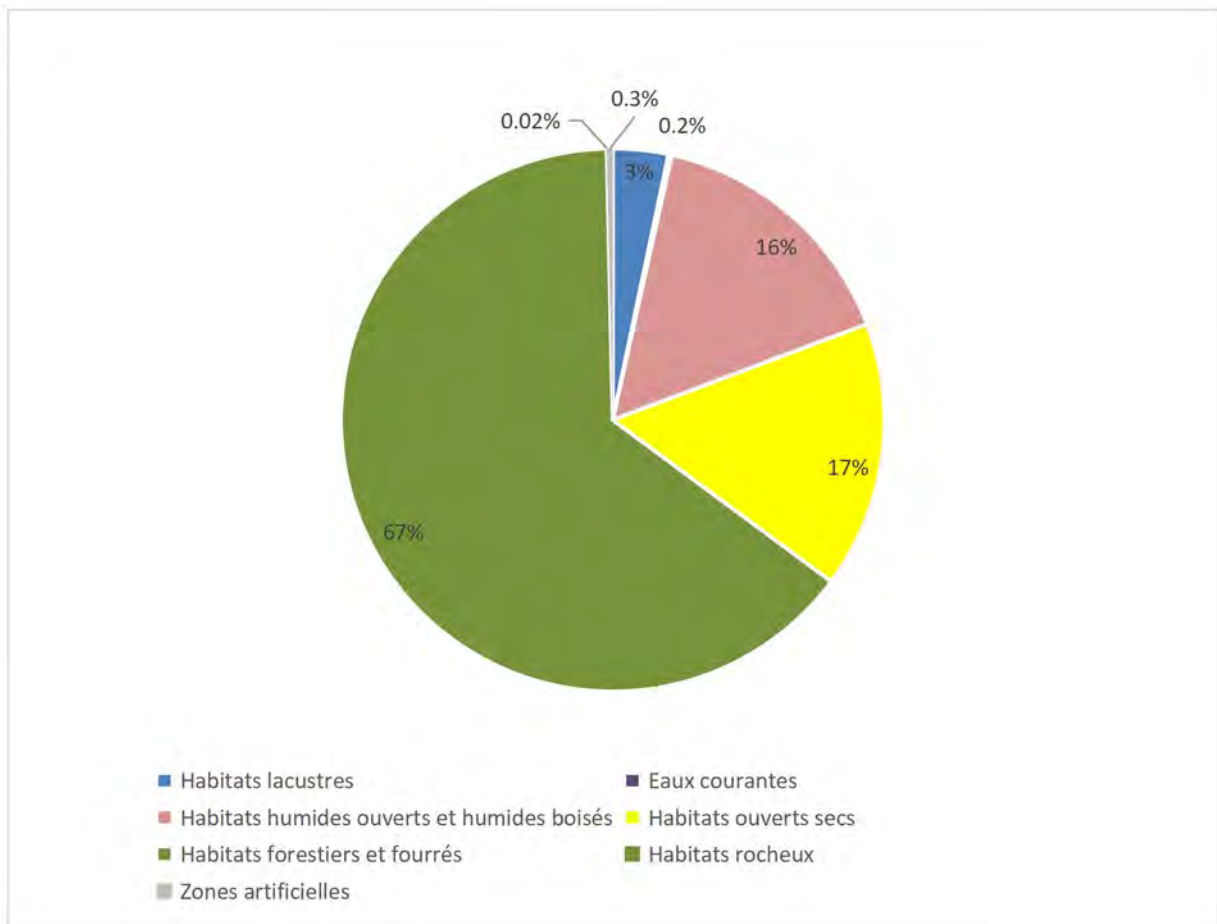
anciens, tels que les chenaux des déversoirs d'étangs et les rigoles qui arrosent des prairies de pentes originellement mésophiles et modifient la végétation. Les boisements et les landes mésophiles se rencontrent sur les sommets des monts et dans les pentes. Les replats et les zones de faibles pentes sont couverts de prairies mésophiles plus ou moins artificialisées. Leur taille aux Sauvages est assez importante par rapport au parcellaire, en général, plus morcelé des Monts d'Ambazac.

Les habitats se répartissent en surface ainsi :

Tableau 19 : Répartition des habitats par grands types

Habitats	Surface (ha)	Pourcentage
Habitats lacustres	9,7	3%
Eaux courantes	0,59	0,2%
Habitats humides ouverts et humides boisés	46,44	16%
Habitats ouverts secs	46,81	17%
Habitats forestiers et fourrés	190,06	67%
Habitats rocheux	0,059	0,02%
Zones artificielles	0,9739	0,3%
TOTAL	283,36	

Figure 58 : Répartition par grands types d'habitats des réserves



III-3.3.2. Tableau de synthèse des habitats

Le tableau ci-après fait la synthèse des habitats par réserve et pour les deux réserves. Les mesures de surface et de représentativité n'ont pas toujours pu être renseignées car certains habitats occupent de petites surfaces et n'ont pas toujours été cartographiés. Ils apparaissent alors en « non évalué ».

Tableau 20 : Synthèse des habitats des Dauges et des Sauvages

Code EUNIS	Code CB	Libellé EUNIS	Code/Statut Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Habitat « à statut »	Surface (ha)			Représentativité (%)		
						Sauvages	Dauges	Total	Sauvages	Dauges	Total
C1.1	22.11	Lacs, étangs et mares oligotrophes permanents	3110 / IC	non	1	9,5537	Non évalué	9,5537	11,60	Non évalué	3,39
C1.131	22.43	Communautés des eaux oligotrophes à Potamots	3110 / IC	non	1	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
C1.24	22.43	Végétations flottantes enracinées des plans d'eau mésotrophes	Pas concerné	non		0,0674	-	0,0674	0,08	-	0,02
C2.18	22	Végétations oligotrophes acidiphiles des ruisseaux et des sources				Non évalué	0,5917	0,5917	Non évalué	0,30	0,21
C3.41	22.31	Communautés amphibiens vivaces euro-sibériennes	3130 / IC		1	0,079	-	0,079	0,10	-	0,03
D1.11	51.1	Tourbières hautes actives, relativement peu dégradées	7110 / PR	1 (D1.111)	1	Non évalué	6,3180	6,3180	Non évalué	3,17	2,24
D1.111	51.11	Buttes, bourrelets et pelouses des tourbières hautes	7110/PR	1	1	0,7714	Non évalué	0,7714	0,39	Non évalué	0,27
D1.112	51.12	Cuvettes des tourbières hautes				Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué

Code EUNIS	Code CB	Libellé EUNIS	Code/Statut Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Habitat « à statut »	Surface (ha)			Représentativité (%)		
						Sauvages	Dauges	Total	Sauvages	Dauges	Total
D1.113 D1.1131	51.14 51.141	Suintements et rigoles des tourbières Suintements à Narthécie des marais				Non évalué	10,9885	10,9885	Non évalué	5,51	3,90
D1.12	51.1	Tourbières hautes inactives, dégradées	7120/ IC	1	1	Non évalué	0,1196	0,1196	0,15		0,04
D1.121	51.2	Tourbières hautes dégradées, inactives, envahies par <i>Molinia</i>				Non évalué	1.5757	1.5757	Non évalué	0,79	0,56
C2	24	Eaux courantes de surface	Pas concerné			Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
C2.25	24.41	Végétations acides oligotrophes des cours d'eau à débit rapide	3260 / IC	1	1i	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
D2.22	54.42	Bas-marais à [<i>Carex nigra</i>], [<i>Carex canescens</i>] et [<i>Carex echinata</i>]		1	1	Non évalué	0,2251	0,2251	Non évalué	0,11	0,08
D2.26	54.46	Bas marais à <i>Eriophorum angustifolium</i>				0,3779	0,6811	1,0590	0,46	0,34	0,38
D2.3	54.5	Tourbières de transition et tourbières tremblantes	7140	1	1						
D2.33		Tourbière tremblante à <i>Carex rostrata</i>				Non évalué	0,8667	0,8667	Non évalué	0,43	0,31

Code EUNIS	Code CB	Libellé EUNIS	Code/Statut Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Habitat « à statut »	Surface (ha)			Représentativité (%)		
						Sauvages	Dauges	Total	Sauvages	Dauges	Total
D2.39	54.59	Radeaux de [<i>Menyanthes trifoliata</i>] et de [<i>Potentilla palustris</i>]	7140 / IC	1	1	0,0311	Non évalué	0,0311	0,04	Non évalué	0,01
D2.3H	54.6	Communautés des tourbes et des sables humides, ouverts et acides, avec [<i>Rhynchospora alba</i>] et [<i>Drosera</i>]	7150 / IC	1	1	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
D5.3	53.5	Zones marécageuses dominées par [<i>Juncus effusus</i>] ou d'autres grands [<i>Juncus</i>]		Pas concerné		0,1018	0,1118	0,2136	0,12	0,06	0,08
E3.441	37.241	Pâtures à grands Joncs				0,0409	8,8487	0,8896	0,05	1,44	3,15
E3.51 E3.512	37.312	Prairies à <i>Molinia caerulea</i> et communautés apparentées Prairies acidoclines à <i>Molinie bleue</i>	6410 / IC		1	1,8629	14,9444	16,8073	2,26	7,49	5,96
E3.52	37.32	Prairies à [<i>Juncus squarrosus</i>] et gazons humides à [<i>Nardus stricta</i>]		1	1	Non évalué	0,1306	0,1306	Non évalué	0,07	0,05
E1.7	35	Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes									

Code EUNIS	Code CB	Libellé EUNIS	Code/Statut Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Habitat « à statut »	Surface (ha)			Représentativité (%)		
						Sauvages	Dauges	Total	Sauvages	Dauges	Total
E1.71	35.1	Gazons à [<i>Nardus stricta</i>]	6230 / PR	1	1	-	14,5228	14,5228	-	7,28	6,41
E1.712	35.11	Gazons subatlantiques à [<i>Nardus</i>] et [<i>Galium</i>]	6230 / PR	1	1	6,9467	-	6,9467	8,44	-	2,46
E1.72	35.12	Pelouses à [<i>Agrostis</i>] et [<i>Festuca</i>]				-	0,1961	0,1961	-	0,10	0,07
E1.73	35.13	Pelouses à [<i>Deschampsia flexuosa</i>]				-	0,1492	0,1492	-	0,35	0,44
E2.11	38.11	Pâturages ininterrompus				10,5797	8,154	18,7343	12,85	4,09	6,65
E2.61	81.1	Prairies améliorées sèches ou humides				2,9041	-	2,9041	-	3,53	1,03
E5.3 (E5.31)	31.86	Formations de [<i>Pteridium aquilinum</i>]				0,4105	3,0431	3,4536	0,5	1,53	1,23
F3.13	31.83	Fourrés atlantiques sur sols pauvres				1,2838	6,2519	7,5357	1,56	3,13	2,67
F3.143	31.84	Formations à <i>Cytisus scoparius</i> du Massif central				0,3717	0,6802	1,0519	0,45	0,34	0,37
F3.131	31.831	Ronciers				Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
F3.16	31.88	Fourrés à <i>Juniperus communis</i>	4010	1	1	-	0,1726	0,1726	-	0,09	0,06

Code EUNIS	Code CB	Libellé EUNIS	Code/Statut Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Habitat « à statut »	Surface (ha)			Représentativité (%)		
						Sauvages	Dauges	Total	Sauvages	Dauges	Total
F4.1	31.1	Landes humides	4010	1	1	Non évalué	0,2163	0,2163	Non évalué	0,11	0,08
F4.2	31.2	Landes sèches	4030	1 (F4.22 ; F4.23)		0,6756	9,1265	9,8021	0,82	4,57	3,48
F9.2	44.92	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à [Salix]				1,1384	3,7302	4,8686	1,38	1,87	1,73
F9.22	44.922	Saussaies marécageuses à Sphaignes				Non évalué	0,4536	0,4536	Non évalué	0,23	0,16
FA	84.2	Haies				Non évalué	0,2825	0,2825	Non évalué	0,14	0,10
G1	41	Forêts de feuillus caducifoliés				Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
G1.51	44.A1	Boulaies à Sphaignes	91D0	1	1	0,1996	Non évalué	0,1996	0,24	Non évalué	0,07
G1.512	44.A12	Boulaies à Sphaignes et à Laïches	91D0	1	1	-	0,4821	0,4821	-	0,24	0,17
G1.62	41.12	Hêtraies acidophiles atlantiques	9120 / IC	1	1	13,1115	38,94	52,0515	15,92	19,52	18,47
G1.7D	41.9	Châtaigneraies à [Castanea sativa]				1,1259	6,8132	7,9391	1,37	3,41	2,82
G1.82	41.52	Hêtraies-Chênaies acidophiles atlantiques				14,1439	53,7359	67,8798	17,18	26,93	24,08

Code EUNIS	Code CB	Libellé EUNIS	Code/Statut Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Habitat « à statut »	Surface (ha)			Représentativité (%)		
						Sauvages	Dauges	Total	Sauvages	Dauges	Total
G1.81	41.51	Bois atlantiques de [<i>Quercus robur</i>] et [<i>Betula</i>]				Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
G1.9111	41.B11	Boulaies humides				0,0975	0,5813	0,6788	0,12	0,29	0,24
G1.91	41B.12	Boulaies des terrains non marécageux				0,4364	0,9086	1,3450	0,53	0,46	0,48
G1.912		Boulaies sèches acidophiles médio-européennes									
G1.D4	83.15	Vergers d'arbres fruitiers				0,1546	-	0,1546	0,19	-	0,05
G3.F	83.31	Plantations très artificielles de conifères				7,2742	8,1437	15,4179	8,83	4,08	5,47
G3.42	43.52	Pinèdes à <i>Pinus sylvestris</i> médio-européennes				-	1,7011	1,7012	-	0,85	0,60
G4	43	Formations mixtes de caducifoliés et de conifères				Non évalué	7,449	7,4489	Non évalué	3,73	2,64
G5.1		Alignements d'arbres				1,5090	-	1,5090	1,83	-	0,54
G5.61	31.8D	Prébois caducifoliés				4,7433	2,8250	7,5683	5,76	1,42	2,69
G5.62	31.8F	Prébois mixtes				0,6935	-	0,6935	0,84	-	0,25
G5.8		Coupes forestières récentes				-	6,2711	6,2711	-	3,14	2,22

Code EUNIS	Code CB	Libellé EUNIS	Code/Statut Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Habitat « à statut »	Surface (ha)			Représentativité (%)		
						Sauvages	Dauges	Total	Sauvages	Dauges	Total
G5.82		Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des conifères				0.9913	-	0.9913	1,20	-	0,35
I1.5	7	Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées				Non évalué	-	Non évalué	Non évalué	-	Non évalué
I2.2	85.2 85.3	Petits jardins ornementaux et domestiques				0.4544	-	0.4544	0,55	-	0,16
H2	61	Eboulis				-	Non évalué	Non évalué	-	Non évalué	Non évalué
H3	62	Falaises continentales, parements rocheux et affleurements rocheux				Non évalué	0,0596	0,0596	Non évalué	0,03	0,02
J2.5		Délimitations construites				0.4614	Non évalué	0.4614	0,56	Non évalué	0,16
J2.4	84.2	Constructions agricoles				-	0,1255	0,1255	-	0,06	0,04
J2.6		Constructions abandonnées en milieu rural				0.0579	-	0.0579	0,07	-	0,02

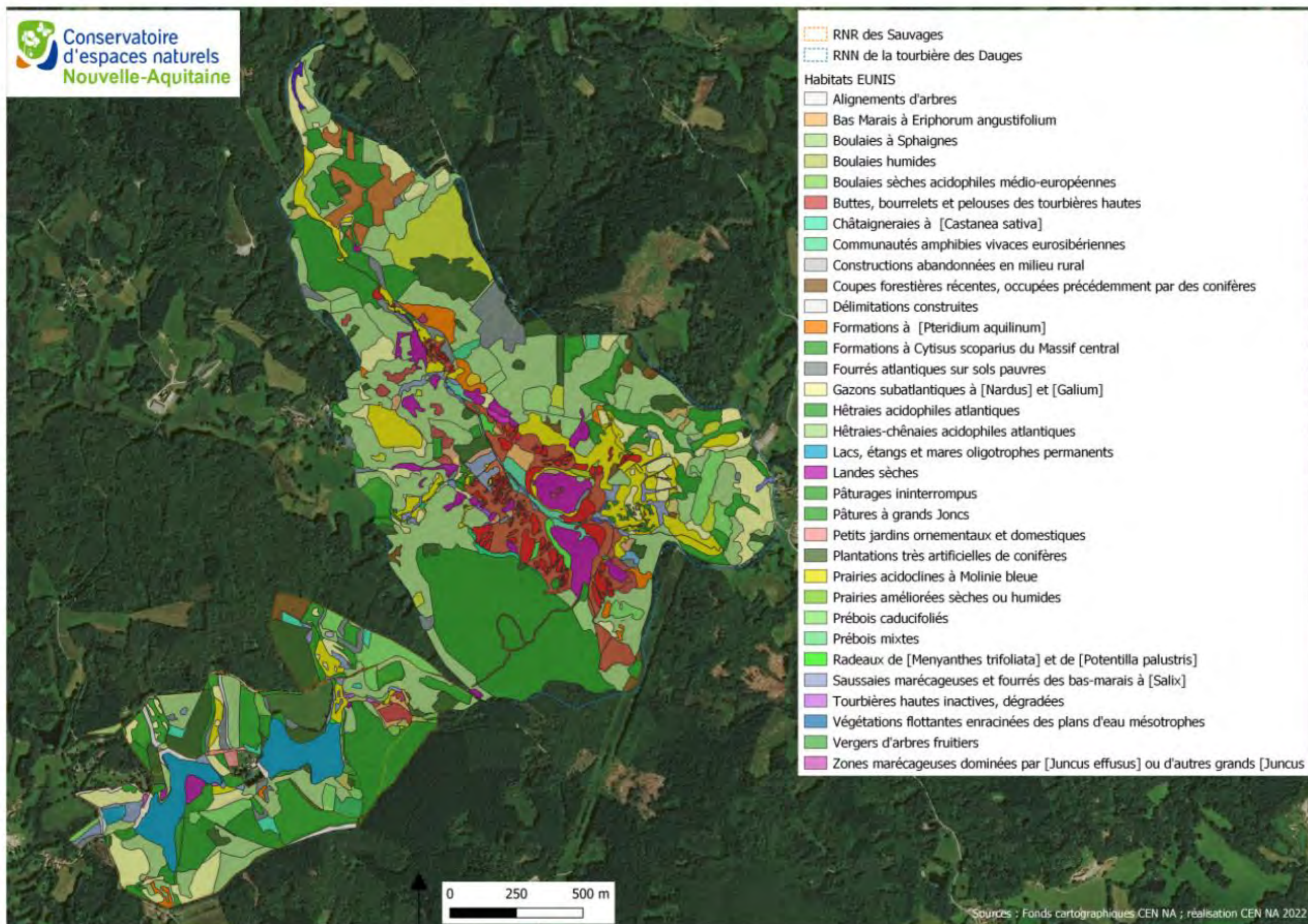
****IC** : Habitat d'intérêt communautaire / **PR** : Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

*****Dét. ZNIEFF** : Habitat déterminant ZNIEFF en Limousin (DREAL Limousin, 2016)

Non évalué : Habitat en mosaïque, trop restreint pour être représenté cartographiquement

III-3.3.3. Cartographie des habitats

Carte 47 : Cartographie des habitats des deux réserves naturelles



III-3.3.4. Descriptions des habitats naturels

Sur les deux réserves, 65 habitats naturels ont été identifiés dont 19 habitats à statut (29.3%). Les habitats à statut représentent 46.1% de la surface cartographiée des deux réserves.

La description des habitats rencontrés est regroupée par grand type de végétation pour les deux réserves.

Habitats aquatiques, végétations aquatiques et amphibiens

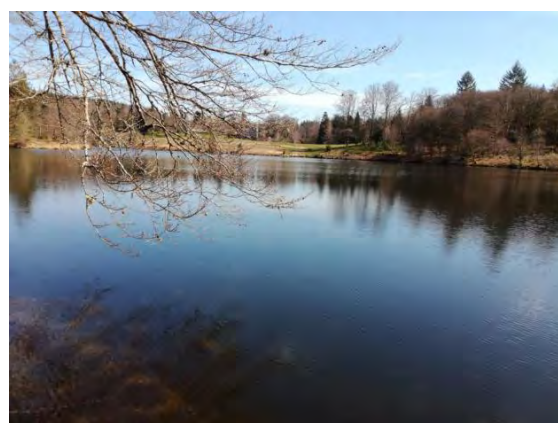
C1.1- Lacs, étangs et mares oligotrophes permanents

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	22.11	C1.1	Lacs, étangs et mares oligotrophes permanents	Non évalué	9,5537	9,5537
Cahier d'habitat : 3110 Statut : Habitat d'intérêt communautaire IC Déterminant ZNIEFF : Non			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
				Dauges	Sauvages	Total
				Non évalué	11,60	3,39

Figure 59 : Etang des Sauvages



Figure 60 : Etang des Chênes



➤ **Surface observée & localisation**

Cet habitat se trouve aux Sauvages. Il correspond aux surfaces en eau libre des trois étangs (parcelles B99, B145 et B146) et de deux pêcheries restaurées en 2019 (dans les pâtures des parcelles B134 et B137), soit environ 10 ha.

➤ **Description et conditions écologiques**

Les étangs des Chênes et des Sauvages sont profonds et ont des berges majoritairement abruptes. L'eau est légèrement acide (PH 6), oligotrophe et peu minéralisée. Le substrat est composé d'arène granitique avec des épaisseurs de dépôt limoneux variables selon la topographie et de la profondeur. Le PH et la profondeur du Petit étang des Chênes ne sont pas connus. Il est moins grand et moins profond que les deux autres avec des berges en pente douce. Les périodes de marnage y révèlent une couche épaisse de sédiments. Dans les trois étangs, l'eau est de couleur brune et très peu turbide.

Les deux grands étangs, en dehors de communautés végétales localisées, sont peu végétalisés. Sur ces deux étangs des Chênes et des Sauvages, l'exondation des berges lors des marnages estivaux favorise le

développement de *Littorella uniflora* (C3.41) sur les plages d'arènes granitiques. Des tapis de végétations enracinées flottantes (C1.131) se développent sur de petites zones de faible profondeur, parfois au-dessus des plages à Littorelles. Le Petit étang des Chênes, en raison d'une fuite, présente de forte variation de niveau sur des périodes très courtes. Il se remplit très vite en cas de forte pluie et en été est souvent à sec. Ce fort marnage et la baisse du niveau d'eau général favorisent le développement, sur presque toute la surface de l'étang, de communautés végétales dominées par *Ranunculus ololeucos*.

Les deux pêcheries ont été restaurées fin 2019. Leur profondeur est d'environ 80 cm en moyenne avec des bords droits là où les empièvements étaient encore en place et en pente douce du côté de l'évacuation des eaux. Elles sont bien remplies d'eau libre toute l'année. Le fond est composé d'argile (déjà en place au moment de la restauration) et de terre. Leur profil a favorisé la colonisation par la végétation qui était pour partie déjà présente avant la restauration.

Les communautés végétales des étangs et des pêcheries sont décrites ci-après en **C1.131**, **C1.24**, **C3.41** et **D2.39**.

➤ **Etat de conservation**

L'habitat C1.1 est en bon état de conservation. Les marnages favorisent le développement des herbiers amphibies (C1.131) en particulier sur le Petit étang des Chênes, ainsi que celui de la végétation des rives sableuses (C3.41) des deux grands étangs.

Juste restaurées, les deux pêcheries sont dans un bon état de conservation et présentent encore beaucoup d'eau libre.

➤ **Menaces**

Les principales menaces sont l'assèchement, l'eutrophisation et les pollutions. Aux Sauvages, ces menaces sont peu présentes car les étangs sont en tête de bassin, les activités de sylviculture et d'élevage extensif pouvant avoir un impact sont presque toutes comprises dans le périmètre de la réserve. Les risques d'érosion et de piétinement des berges ont été identifiés et ont commencé à être limités par des aménagements. L'accumulation de sédiments est faible, vu la nature des étangs et leurs modes d'alimentation en eau (source en sortie de tourbière, longs canaux et rigoles). Cependant, l'accumulation de feuilles et de débris de végétaux entraîne une production de sédiment. Il y a peu de risque de remise en suspension de ces derniers en l'absence de vidange. Dans l'état actuel des conditions climatiques et du bon état général des ouvrages hydrauliques, l'assèchement ne représente pas un risque aux Sauvages, même pour le Petit étang des Chênes. Les principales menaces pour les pêcheries sont la fermeture du milieu et l'assèchement des sources. Des clôtures autour les préservent des risques d'écrasement des berges par le piétinement des bovins et des sangliers.

➤ **Évolutions**

Le changement climatique aura et a déjà sans doute un impact sur les étangs mais il n'est pas à ce jour évaluable. Cependant, sur les 20 dernières années, le niveau d'eau est de plus en plus régulièrement bas d'année en année et il y a de moins en moins de débord. Les étés très secs et chauds ont provoqué l'exondation régulière des berges sablonneuses, favorisant le développement des herbiers flottants et des végétations de rive. L'abandon de l'utilisation de l'eau du captage en amont devrait garantir une alimentation supérieure en eau pour les étangs. La pérennité de cet habitat et des végétations associées passe par la surveillance et l'entretien des ouvrages hydrauliques afin de gérer les niveaux d'eau. Pour les pêcheries, un entretien régulier est à prévoir.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Les eaux oligotrophes permanentes sont un habitat d'intérêt communautaire. Les herbiers aquatiques associés abritent des espèces à enjeux comme *Ranunculus ololeucos* et *Littorella uniflora* ainsi qu'un cortège d'odonates dont *Epitheca bimaculata* et *Aeshna grandis*. Le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) se reproduit dans les 3 étangs ainsi que la Grenouille agile (*Rana dalmatina*). La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est très présente et s'y reproduit. Le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) est fréquemment observé volant au-dessus des trois étangs.

Les pêcheries et les débords autour, sont des lieux de reproduction, de nourrissage et d'abreuvement essentiels à de nombreuses espèces d'amphibiens, d'odonates et d'insectes aquatiques.

Les étangs sont constitutifs de l'identité paysagère du site mais aussi historique. Leur ancienneté en fait une composante incontournable de l'écosystème de la réserve.

C1.131- Communautés des eaux oligotrophes à Potamots

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	22.43	C1.131		Communautés des eaux oligotrophes à Potamots	Non évalué	
Cahier d'habitat : 3110 Statut : Habitat d'intérêt communautaire (IC) Déterminant ZNIEFF : Non		Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)			
			Dauges	Sauvages	Total	
			Non évalué			

➤ **Surface observée et localisation.**

Cet habitat occupe en général de petites surfaces. Il n'a pas été cartographié. Il se rencontre dans quelques unes des pêcheries encore en eau des deux réserves naturelles et dans les étangs des Sauvages. Une quarantaine de pêcheries sont recensées aux Dauges et cinq aux Sauvages, la grande majorité est à sec. Il s'agit de pêcheries empierrées, qui étaient ou sont encore principalement alimentées par des sources. Elles ne font de quelques m². Historiquement, ces pêcheries étaient utilisées pour l'abreuvement des bêtes (certaines comme lavoir appartenant aux familles habitant aux villages). Les rigoles en aval étaient utilisées pour irriguer les prairies en contrebas et permettre à l'herbe de pousser plus précocement en saison.



Aux Sauvages, cette végétation aquatique se développe aussi par tâches dans les zones ensoleillées, peu profondes des deux grands étangs, en particulier sur les zones exondées en été, occupées par des pelouses à *Littorella uniflora* cartographiées en **C3.41**. Elle recouvre aussi le Petit étang des Chênes presque totalement en été, soit une surface d'environ 0,4 ha. De composition différente, elle se développe rapidement dans l'une des deux pêcheries restaurées en 2019 (parcelle 137), cartographiée en **C1.1**.

➤ **Description et conditions écologiques**

L'eau est le plus souvent typiquement oligotrophe, peu minéralisée et acide. Aux Dauges, les communautés végétales sont essentiellement composées de *Potamogeton polygonifolium*, *Ranunculus omiophyllus*, *Ranunculus hederaceus*, *Glyceria fluitans* et *Sphagnum spp.*

Aux Sauvages, sur les étangs, ces herbiers aquatiques flottants et enracinés sont dominés par *Potamogeton polygonifolius*, *Ranunculus ololeucos*, *Callitriche spp.* et *Glyceria fluitans*. Ils se développent près des berges ensoleillées. Dans la pêcheurie ce sont surtout des algues, des Sphaignes qui colonisent les bords en pente douce et quelques pieds de *Ranunculus omiophyllus* qui commencent à s'installer. Le substrat est composite car perturbé par la restauration (fin 2019) : argile, sédiment et terre. Elle est partiellement empierrée au fond et autour. Elle est en eau toute l'année. En deux ans, elle s'est fortement végétalisée.

➤ **Composition floristique (cortège typique)**

Potamogeton polygonifolius, *Sphagnum spp.*, *Ranunculus omiophyllus*, *Ranunculus hederaceus*, *Ranunculus ololeucos*, *Callitriche spp.*

➤ **Etat de conservation**

A la RNN des Duges, l'état des mares est très hétérogène. Certaines ne sont plus alimentées ou fument. Des travaux sont effectués chaque année sur certaines pêcheries pour colmater les fuites. Certaines sont utilisées par les troupeaux de bovins pour l'abreuvement, occasionnant des dégâts sur les berges avec la chute des pierres de bordure.

D'autres se trouvent aujourd'hui sous les arbres, qui se sont développés à la suite de l'abandon agricole. La chute des feuilles amène beaucoup de matières organiques dans les pêcheries et limite les surfaces d'eaux libres.

Aux Sauvages, ces herbiers sont en bon état de conservation avec une bonne dynamique de végétation.

➤ **Menaces**

Pour les pêcheries aux Duges, les principales menaces sont l'absence d'entretien, causant des fuites et l'accumulation de matière organique due à la chute des feuilles.

Aux Sauvages, les menaces ont été précisées précédemment en **C1.1**.

➤ **Evolution**

Aux Duges, en l'absence d'entretien, ces mares finiront par être perméables et ne seront plus en eau. La végétation se développera alors au sein des mares ajoutant à la dégradation des pierres des murs.

Aux Sauvages, l'évolution des herbiers flottants dépend du contrôle du niveau d'eau et du maintien des épisodes de marnage. Le développement de ces herbiers et des gazons amphibies sont très liés. Les communautés C1.131 se développent principalement dans des zones de gazon amphibie C3.41 et évoluent vers cet habitat dans les zones d'assèchements plus prolongés. Dans la pêcherie, des curages seront nécessaires afin d'éviter le comblement.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Aux Duges, les mares constituent les seules zones d'eau libre stagnantes sur le site. Elles sont alors le lieu de reproduction de nombreux amphibiens, d'odonates et de coléoptères aquatiques. En outre, ces pêcheries font aussi partie du patrimoine culturel et historique du site.

Aux sauvages, l'intérêt de conservation des eaux libres et des **Communautés des eaux oligotrophes à Potamots** a été précisé précédemment.

C1.24- Végétations flottantes enracinées des plans d'eau mésotrophes

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	22.43	C1.24	Végétations flottantes enracinées des plans d'eau mésotrophes	Non évalué	0,0674	0,0674
Cahier d'habitat : 3110 Statut : Habitat d'intérêt communautaire (IC) Déterminant ZNIEFF : Non			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
				Dauges	Sauvages	Total
				Non évalué	0,08	0,023

➤ **Surface observée & localisation**

Cet habitat est présent dans deux petites zones localisées dans les anses de l'étang des Chênes de faible profondeur. La surface totale est d'un peu moins de 700 m².

➤ **Description et conditions écologiques**

Ces petites formations de plantes aquatiques se développent dans des zones peu profondes enrichies par le piétinement bovin et le ruissellement d'un côté et par les feuilles du couvert boisé de l'autre.

➤ **Composition floristique (cortège typique)**

Ranunculus spp., *Callitriche spp.*

➤ **Etat de conservation**

Cet habitat est dans un état de conservation moyen.

➤ **Menaces**

Les principales menaces sont l'eutrophisation des berges par excès d'apport de matière organique et de piétinement bovin, ainsi que l'assèchement.

C2.18- Végétations oligotrophes acidiphiles des ruisseaux de sources

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	22	C2.18		Végétations oligotrophes acidiphiles des ruisseaux de sources	0,5917	Non évalué
Cahier d'habitat : non concerné Statut : non concerné Déterminant ZNIEFF : non			Représentativité totale (%)			
			Dauges	Non évalué		
			0,30	0,21		

➤ **Surface observée & localisation**

Ces groupements sont observés sur le ruisseau des Dauges, notamment dans les zones ensoleillées et dans le cours d'eau et les rigoles traversant la tourbière et les prairies des Sauvages alimentant les trois étangs. La surface n'a pas été calculée ni cartographiée.

➤ **Description et conditions écologiques**

L'eau est le plus souvent typiquement oligotrophe, peu minéralisée et acide. Le substrat est tourbeux conférant à l'eau une couleur brune. Aux Dauges, les communautés végétales diffèrent selon la configuration du ruisseau. Sur une partie du linéaire, les communautés végétales sont principalement composées de sphaignes et recouvrent parfois entièrement le lit du ruisseau, d'une berge à l'autre. Par endroits, plus ponctuellement, les communautés végétales sont composées de plantes vasculaires et de bryophytes. Celles-ci sont principalement dans des zones ensoleillées au débit plus lent.

Aux Sauvages, les cours d'eau et rigoles concernés sont de faible profondeur, entre 5 et 40 cm et de largeur généralement comprise entre 10 et 40 cm, le plus souvent ensoleillés. Le débit est souvent lent.

➤ **Composition floristique (cortège typique)**

Potamogeton polygonifolius, *Sphagnum palustre*, *Sphagnum spp.*

➤ Etat de conservation

Cet habitat est en bon état de conservation. Aux Dauges, aucune atteinte particulière n'est relevée. La mise en défens des deux berges du cours d'eau et la mise en place de passerelles de franchissement permet d'éviter le piétinement par les troupeaux qui pâturent sur le site. Ces mises en défens permettent donc l'évolution des groupements floristiques, notamment bryophytiques sur le cours d'eau.

Aux Sauvages, l'état de conservation est généralement bon mais quelques tronçons sont écrasés par le piétinement des vaches et par les sangliers, d'autres sont envahis par les ronces.

➤ Menaces

Aux Dauges, à l'heure actuelle, aucune menace ne pèse sur les végétations oligotrophes du ruisseau des Dauges. Cependant, depuis quelques années, les sécheresses estivales sont visibles sur le cours d'eau dès le mois de juillet.

Aux Sauvages, le piétinement par les animaux est la principale menace. Aucune protection n'est présente autour des cours d'eau et des rigoles. L'assèchement est la principale menace mais à ce jour les cours d'eau principaux sont toujours alimentés même en période sèche et les rigoles sont en eau une bonne partie de l'année.

➤ Evolution

Aux Dauges, sur une partie du linéaire, le développement abondant des communautés de sphaignes devrait recouvrir le cours d'eau. Le ruisseau ne sera plus visible et s'écoulera sous les tapis de sphaignes. Le fonctionnement hydrologique est en partie menacé par les sécheresses estivales de plus en plus marquées, conduisant à un assèchement prolongé. Le pâturage et les aménagements pour le franchissement et l'abreuvement sont des facteurs clés influant positivement sur l'état de conservation du ruisseau et des végétations associées.

Aux Sauvages, les communautés du cours d'eau qui traverse la tourbière et alimente l'étang des Sauvages devraient bénéficier de l'apport d'eau supplémentaire dû à l'abandon de l'utilisation du captage d'eau potable. La relative stabilité des niveaux d'eaux des étangs garantit un approvisionnement régulier des rigoles et du ruisseau en sortie. Cependant, sans intervention, reprise et mise en défens, certaines rigoles risquent de se combler.

➤ Intérêt en termes de conservation

Les végétations aquatiques qui se développent sur les cours d'eau et rigoles sont des micro-habitats très propices pour les amphibiens, odonates et coléoptères aquatiques notamment. De nombreux amphibiens adultes, des pontes et des larves d'odonates sont observés dans ces végétations. Les rigoles de surface et les débords associés sont particulièrement fréquentés aux Sauvages par les tritons palmés (*Lissotriton helveticus*) et par les grenouilles rouses (*Rana temporaria*). Ces dernières sont à ce moment-là fortement prédatées par la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*). Les levades et rigoles jouent aussi un rôle essentiel pour l'arrosage de la parcelle B147 et participent à sa diversité floristique. Le réseau de rigoles dans cette parcelle constitue un milieu favorable à l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), même s'il n'a pas été vu à ce jour.

C3.41- Communautés amphibiens vivaces euro-sibériennes

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	22.31	C3.41	Communautés amphibiens vivaces euro-sibériennes	-	0,0799	0,0799
Cahier d'habitat : 3130-2 Statut : Habitat d'intérêt communautaire (IC) Déterminant ZNIEFF : oui (C3.412)			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
				Dauges	Sauvages	Total
				-	0,10	0,03

➤ Surface observée & localisation

Ces groupements sont observés sur les rives des étangs des Chênes et des Sauvages dans la RNR. La surface est estimée à environ 800 m². Elle est aussi présente dans une des deux pêcheries restaurées en 2019 (parcelle B124) cartographiée en C1.1.

➤ Description et conditions écologiques



L'eau est oligotrophe, peu minéralisée et acide. Dans les étangs ces communautés se développent sur un substrat sableux ou directement sur du granite partiellement dégradé en surface, immergées une grande partie de l'année. Elles forment des tapis denses de végétations basses composées majoritairement de vivaces comme *Juncus bulbosus* et *Littorella uniflora*. La densité de cette dernière, dans les zones soumises à de fortes variations, est telle que cela forme des **Pelouses à Littorelle C3.4111**.

La pêcherie de la parcelle B124 présente un substrat perturbé par la récente restauration (2019) : argile, sédiment et terre. Elle est partiellement empierrée au fond et autour. Elle est de faible profondeur (80 cm), en eau toute l'année même si en été elle est presque à sec. En deux ans, elle s'est fortement végétalisée et est recouverte de végétation, principalement d'algues et de Scirpe flottant (*Isolepis fluitans*). La communauté est typique des mares mésotrophes à **Scirpus fluitans (C3.4135)**.



➤ Composition floristique (cortège typique)

Juncus bulbosus *Littorella uniflora* *Isolepis fluitans* *Ranunculus flammula*

➤ Etat de conservation et menaces

Les herbiers à *Littorella uniflora* et *Isolepis fluitans* sont dans un bon état de conservation et se développent chaque année.

Pour la végétation des rives des étangs, la menace principale est l'assèchement des rives et *a contrario* l'absence de marnage. Des dégâts causés par les sangliers sont régulièrement constatés. L'enrichissement du milieu est aussi à surveiller. Pour la pêcherie, des clôtures autour la préservent du piétinement et des nettoyages réguliers préviendront des risques de comblement.

➤ Evolution

Sans perturbation majeure du milieu et dans des conditions de marnage similaires, la communauté à Littorelle est amenée à se développer dans les étangs, voire à coloniser d'autres zones propices. Quelques pieds de *Littorella uniflora* s'implantent dans d'autres zones, sans constituer pour l'instant de véritables communautés végétales.

Dans la pêcherie, l'herbier à *Isolepis fluitans* pourrait être transitoire. L'eau des sources aux Sauvages est typiquement oligotrophe, elle est rendue mésotrophe dans la pêcherie par la perturbation du milieu à la suite de la restauration.

➤ Intérêt en termes de conservation

Les gazons à *Littorella uniflora* sont rares et typiques des têtes de bassins. C'est un habitat d'intérêt communautaire. La Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*) est protégée nationalement. *Isolepis fluitans* est classée en danger sur la liste rouge de la flore menacée du Limousin.

D1.11- Tourbières hautes actives, relativement peu dégradées

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	51.1	D1.11	Tourbières hautes actives, relativement peu dégradées Buttes, bourrelets et pelouses des tourbières hautes			
		D1.111		17,3065	0,7714	18,0779
		D1.1131		Suintements à Narthécie des marais		
Cahier d'habitat : 7110 Statut : Habitat prioritaire (PR) Déterminant ZNIEFF : oui (D1.111)			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
				Dauges	Sauvages	Total
				8,67	0,94	6,41

➤ **Surface observée & localisation**

A la RNN des Dauges, plus de 30 hectares de tourbières hautes actives sont présents. Aux Sauvages, la tourbière de 2 ha environ présente des habitats en mosaïque dominés par ceux du groupe D1.11. Dans les deux réserves, les microreliefs sont très variés, induisant des profondeurs de tourbe et des circulations d'eau différentes d'un secteur à l'autre. L'habitat de tourbière haute active rassemble ainsi plusieurs déclinaisons.

➤ **Description, conditions écologiques et composition floristique**

Les différentes déclinaisons de cet habitat sont imbriquées dans ces complexes tourbeux. Toutes ne peuvent pas être cartographiées, particulièrement aux Sauvages où elles représentent de petites surfaces. Seules les entités les plus conséquentes sont représentées sur la cartographie des végétations. Cependant, au sein des alvéoles, différents cortèges floristiques caractéristiques sont observables.

- **D1.111 : Buttes, bourrelets et pelouses des tourbières hautes**

Cet habitat est bien représenté aux Sauvages. Les communautés varient en fonction de la topographie et se déclinent en mosaïque de petits habitats ci-après décrits. Ces habitats sont localisés dans les zones très arrosées par le cours d'eau et les sources.

- **D1.1111 : Buttes à Sphaignes colorées.** Elles sont présentes sur les deux réserves avec peu ou pas d'arbustes nains et souvent connexes à la déclinaison suivante. Aux Dauges, elles se répartissent sur quasiment l'ensemble du fond tourbeux et sont localisées à proximité du ruisseau. Une parcelle non gérée, la G 790 accueille des bombements de sphaignes colorées très conséquents.



- **D1.1112 : Pelouses et bases des buttes vertes à Linaigrette vaginée et Sphaignes.** Aux Dauges, cet habitat en contact avec les buttes de Sphaignes colorées se développe dans la partie tourbeuse entre le ruisseau et le puy long, parcelles G 793 et G 794. Il s'agit d'une zone de transition entre le ruisseau, niveau le plus bas et les zones de tourbière hautes. Les sphaignes (*Sphagnum fallax*, *Sphagnum rubellum*,

Sphagnum sp., ...) forment un tapis continu vert et la Linaigrette vaginée (*Eriophorum vaginatum*) est très présente aussi. Aux Sauvages, cet habitat forme de petites tâches très disséminées. Les zones de débord du cours d'eau et les dépressions sont caractérisées par des tapis denses d'*Hypericum elodes*.

- **D1.1113 : Buttes à arbustes nains.** Aux Duges, cette formation est observée notamment dans la parcelle non gérée, G 790. Les bombements de sphaignes sont en mélange avec *Polytrichum strictum*. Sur les buttes de sphaignes *Calluna vulgaris* et *Erica tetralix* sont présentes. Cette formation est aussi présente dans les parcelles 725, 794, 795, 694 et 695, notamment avec des buttes à *Calluna vulgaris*. Sur ces parcelles, la physionomie est différente et présente des pieds de *Calluna vulgaris* frutescents. Ici, cette formation correspond à un stade plus avancé dû à un manque de pâturage et un vieillissement de l'habitat, avec des buttes en voie d'assèchement. Aux Sauvages, cet habitat ne représente que quelques tâches.

- **D1.1131 : Suintements à Narthécie des marais**

Sur la réserve naturelle des Duges, ce sont les zones d'écoulement des eaux, caractérisées par la présence de *Narthecium ossifragum*. Cet habitat est aussi présent aux Sauvages de façon diffuse.

➤ **Composition floristique (cortège typique)**

Sphagnum spp., *Narthecium ossifragum*, *Drosera rotundifolia*, *Drosera intermedia*, *Spiranthes aestivalis*, *Bruchia vogesiaca*, *Eriophorum vaginatum*, *Carex* spp., *Trichophorum cespitosum*, *Erica tetralix*, *Molinia caerulea*, *Hypericum elodes*.

➤ **Etat de conservation et menaces**

Sur la RNN de la tourbière des Duges, l'habitat est globalement en assez bon état de conservation. La majorité de ces surfaces est gérée par le CEN en partenariat avec les éleveurs locaux qui assurent un pâturage très extensif. Les surfaces de tourbière haute active ont considérablement augmenté depuis la gestion du Conservatoire sur le site. En raison de la toxicité de la Narthécie pour les bovins, des zones denses seront à exclure du pâturage pour la durée de ce plan de gestion.



Aux Sauvages, l'habitat est en bon état de conservation. La pression de pâturage était assez faible mais suffisante pour limiter la progression des saules et de la Molinie bleue.

Les modifications climatiques (modification des précipitations, périodes de sécheresse marquée...) risquent de modifier l'hydrométrie des sols, induisant une modification des cortèges.

Aux Sauvages, l'assèchement ne semble pas être une menace. La tourbière est de petite taille, située en tête de bassin, elle est directement alimentée par plusieurs sources. Elle est toujours très bien alimentée en eau même en période sèche. L'abandon de l'utilisation du captage d'eau à des fins de consommation devrait augmenter les apports en eau. Ces formations de tourbière haute active sont d'autant plus préservées qu'elles sont localisées sur les zones très mouillées à proximité du ruisseau ou proches de sources.

➤ **Evolution**

Les zones de tourbières hautes actives peuvent évoluer en l'absence de gestion vers un assèchement et une colonisation abondante et rapide de *Molinia caerulea*, puis d'arbustes tels les saules et bouleaux. Le pâturage extensif, adapté selon les zones et l'entretien mécanique permettent de maintenir le stade de tourbière haute active et les différents faciès existants entre buttes et dépressions.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Ces tourbières hautes actives sont d'intérêt prioritaire (PR). Ces groupements sont peu répandus dans le Massif Central et leur préservation constitue un enjeu majeur, d'autant que la tourbière des Duges

constitue le plus important complexe tourbeux des Monts d'Ambazac. Celle des Sauvages est représentative des formations tourbeuses des alvéoles de petites dimensions des Monts d'Ambazac. Les études entreprises sur la réserve naturelle de la Tourbière des Duges attestent d'une tourbière âgée d'environ 12 000 ans, soit bien plus ancienne que celles présentes sur le Plateau de Millevaches (hormis la tourbière de Peyrelevade). Ces habitats possèdent une très forte valeur écologique. Ils constituent des reliques glaciaires qui trouvent refuge en de rares régions au microclimat très particulier, dans des zones de moyenne montagne

Plusieurs espèces de flore vasculaire à haute valeur écologique se développent dans ces hauts marais : *Drosera rotundifolia*, *Drosera intermedia*, et pour la tourbière des Duges, *Spiranthes aestivalis*. La RNN des Duges possède une responsabilité majeure pour une espèce de bryophytes : *Bruchia vogesiaca*. L'entomofaune liée à ces habitats de tourbières actives intégrant écoulements, gouilles et dépressions est exceptionnelle : trois odonates (*Somatochlora arctica*, *Somatochlora flavomaculata*, *Sympetrum danae*) et particulièrement une espèce de Coléoptère se développant sur *Betula pubescens* : *Altica aenescens*.

D1.12- Tourbières hautes inactives, dégradées

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	51.1 51.2	D1.12 D1.121	Tourbières hautes inactives, dégradées Tourbières hautes dégradées, inactives, envahies par <i>Molinia</i>	Non évaluée	0,1196	1,6953
Cahier d'habitat : 7120 Statut : Habitat d'intérêt communautaire (IC) Déterminant ZNIEFF : non			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
				Dauges	Sauvages	Total
				0,79	0.15	0,60

➤ **Surface observée et localisation**

Les zones de tourbières dégradées (D1.12) se situent aux Sauvages sur les pentes bordant la partie active de la tourbière, dans des zones colonisées par les ligneux et piétinées par les animaux. La surface atteint 1 hectare environ.

La formation D1.121 est présente dans la RNN des Duges ; Elle fait moins d'un hectare. Elle se situe sur la parcelle G 660, parcelle restaurée en 2020, qui était alors totalement colonisée par *Betula pendula*. La surface restaurée est inférieure à 0,40 ha. Cette formation végétale a considérablement reculé depuis la mise en gestion de la tourbière. Il s'agit désormais de la seule entité notable de tourbière haute dégradée.

➤ **Description et conditions écologiques**

Cet habitat correspond à une forme de dégradation des tourbières hautes actives, dont elles dérivent par assèchement superficiel à la suite de modifications de leur équilibre hydrique. Une perte d'humidité dans la tourbe entraîne une minéralisation du sol. La turfigénèse y est faible à nulle. Cette formation se caractérise par une monotonie d'un point de vue physiognomique et structural. La Molinie bleue (*Molinia caerulea*) imprime fortement l'aspect du groupement.

➤ **Composition floristique (cortège typique)**

Molinia caerulea, *Calluna vulgaris*, *Betula pendula*

➤ **Etat de conservation et menaces**

Aux Dauges, la parcelle G 660 était dans une dynamique de boisement, elle évoluait vers une boulaie humide, du fait de l'abandon du pâturage depuis de nombreuses années. La parcelle a été restaurée en 2020 par bûcheronnage et broyage des rémanents. L'entretien sera fait par pâturage bovin.

Aux Sauvages ces zones ont été piétinées par les bovins du précédent agriculteur qui se mettaient ici à l'abri sous les arbres.

La menace majeure est un retour vers le boisement faute d'entretien.

➤ Evolution

Ces formations végétales évoluent naturellement vers des boisements de bouleaux et de saules. Des actions de restauration écologique (pâturage extensif) sont possibles pour inverser cette dynamique progressive d'assèchement et de boisement. Elles possèdent de bonnes capacités de résilience. Pour les Sauvages, un contrôle du sur-piétinement sera nécessaire pour restaurer la zone.

➤ Intérêt en termes de conservation

Ces végétations sont d'intérêt communautaire (IC). A l'échelle du Massif central, elles sont assez fréquentes sur la Montagne limousine. Ces tourbières non actives à Molinie peuvent évoluer, à la suite de travaux écologiques vers des formations de tourbière active. Cet habitat a un fort potentiel de régénération en milieu tourbeux plus jeune et actif.

D2.26- Bas-Marais à *Eriophorum angustifolium*

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	54.46	D2.26	Bas-Marais à <i>Eriophorum angustifolium</i>	0,6811	0,3779	1,0590
Cahier d'habitat : Non concerné Statut : Non concerné Habitat d'intérêt communautaire (IC) Déterminant ZNIEFF : non (oui pour D2.22)			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
				Dauges	Sauvages	Total
				0,46	0,34	0,38

➤ Surface observée et localisation

Cet habitat est très localisé sur les deux réserves naturelles. Il est imbriqué dans les autres habitats tourbeux. Aux Dauges, deux zones plus conséquentes sont présentes : en bordure du ruisseau, dans les creux engorgés parcelle G 793 et pour la plus grosse station, au nord du Puy Rond parcelle G 704. Aux Sauvages, il est présent dans la tourbière et dans la queue de l'étang des Sauvages, sous forme de tâches dans des petites dépressions inondées et à proximité du cours d'eau.

➤ Description et conditions écologiques

Ces formations se développent dans les zones tourbeuses très gorgées en eau. Cet habitat est très ponctuel. Il se développe en mosaïque avec les autres milieux tourbeux, notamment de tourbière active. Cet habitat est très proche de l'habitat D2.38, mais est à la RNN des Dauges dans des zones de bas marais, plutôt que dans des zones de tourbières de transition et tremblants. Aux Sauvages, cet habitat se rencontre aussi dans les zones de bas-marais mais il est proche de l'habitat D2.38 dans la queue d'étang à proximité du radeau à *Menyanthes trifoliata* (D2.39).

➤ Composition floristique (cortège typique)

Eriophorum angustifolium, *Carex rostrata*, *Carex panicea*, *Sphagnum spp.*

➤ **Etat de conservation et menaces**

Ce groupement prend place dans les dépressions gorgées d'eau et sa répartition ne régresse pas.

La principale menace est un assèchement estival marqué qui favoriserait d'autres espèces comme *Molinia caerulea*. Cette menace n'est pas présente aux Sauvages. Les zones occupées par cet habitat restent constamment gorgées en eau.

➤ **Evolution**

Cette formation est imbriquée dans d'autres habitats tourbeux et de manière très ponctuelle. Cependant des assèchements estivaux réguliers peuvent permettre à d'autres espèces de se développer.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Cet habitat fait partie intégrante des complexes tourbeux présents sur les réserves naturelles.

D2.3- Tourbières de transition et tourbières tremblantes

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	54.5	D2.3 D2.33 D2.39	Tourbières de transition et tourbières tremblantes	0,8687	0,0311	0,8978
Cahier d'habitat : 7140 Statut : Habitat d'intérêt communautaire (IC) Déterminant ZNIEFF : Oui (D2.331 ; D2.39)			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
				Dauges	Sauvages	Total
				0,43	0,04	0,32

➤ **Surface observée & localisation**

Plus d'un hectare de ces formations végétales est présent à la Tourbière des Dauges. Ces formations sont localisées le long du Puy Long et le long du ruisseau au nord-ouest du Puy Long, dans des secteurs où la nappe affleure au sein du fond tourbeux. Elles occupent une surface d'environ 0.2 ha aux Sauvages. Seul est cartographié le radeau de Ményanthe trèfle-d'eau (**D2.39**) de la queue d'étang des Sauvages. L'habitat de **tourbière tremblante à Carex rostrata (D2.33)** est aussi présent par tâches, en mosaïque, dans la tourbière des Sauvages dans les zones près du cours d'eau.

➤ **Description, conditions écologiques et composition floristique**

- D2.3- Tourbière de transition (habitat générique)

Cette végétation est observée sur une partie du long du ruisseau des Dauges et le long du Puy long. Elle correspond aux tourbières de transition s'observant en position de bas-marais, c'est-à-dire en situation non tremblante. Ce type de formation se trouve alors à l'interface entre le ruisseau des Dauges et des formations de haut marais. Aux Sauvages, elle est présente sur de petites surfaces près du ruisseau et dans la queue de l'étang des Sauvages. La turfigénèse y est naissante, les tapis de sphaignes ne forment pas encore de microbuttes mais un léger modelé commence à se profiler. Cet habitat se caractérise par la présence conjointe de la Laïche à becs (*Carex rostrata*), de zones de Ményanthe trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), ponctuellement la Potentille des marais (*Comarum palustre*) auxquelles s'adjoignent quelques espèces de bas-marais telle que la



Laîche étoilée (*Carex echinata*) (Reimringer, 2009).

- D2.33 -Tourbière tremblante à *Carex rostrata*

Aux Dauges, ces formations végétales prennent place dans les zones les plus engorgées du site, sur une grande zone au bas du Puy long (parcelles G 695 et G 697) et le long du ruisseau au nord-ouest du Puy rond. Elles se développent dans les zones engorgées, sur des tapis de sphaignes vertes. Certaines espèces de bas-marais accompagnent ce cortège : *Eriophorum angustifolium*, *Carex nigra*, *Carex echinata*.

- D2.39- Radeaux de *Menyanthes trifoliata* et *Comarum palustre*



Aux Dauges, on trouve cette végétation dans les dépressions de tourbière gavées en eau. Il ne s'agit pas de radeaux flottants, mais de petites poches d'eau, exclusivement occupées par *Menyanthes trifoliata* et ponctuellement *Comarum palustre*. Cet habitat représente de petites surfaces de quelques m² maximum en mosaïque dans les tourbières tremblantes à *Carex rostrata*. Les zones de *Menyanthes trifoliata* sont donc difficilement cartographiables mais présentes sur l'ensemble des zones répertoriées en D2.3 ou D2.33.

Aux Sauvages, cet habitat se développe en radeaux sur la queue de l'étang des Sauvages. Il occupe une surface d'un peu plus de 300 m².

➤ Composition floristique (cortège typique)

Menyanthes trifoliata, *Comarum palustre*, *Carex rostrata*, *Carex echinata*, *Carex nigra*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Sphagnum spp.*

➤ Etat de conservation et menaces

A l'échelle des deux réserves naturelles, ces végétations de tourbières de transition et de tremblants sont en bon état de conservation. Elles se maintiennent, ne subissant pas de dégradation notable. Aux Sauvages le radeau de *Menyanthes trifoliata* se développe.



Ces habitats peuvent être menacés par la colonisation de la Molinie bleue, de la Narthécie ossifrage ou de ligneux. Aux Sauvages, l'état de conservation est bon. Les ragondins (*Myocastor coypus*) représentent un risque fort de dégradation du milieu. Ils consomment les tiges et endommagent le radeau. L'assèchement de l'étang serait un risque pour ces habitats, en particulier pour les radeaux.

➤ Evolution

Ces formations végétales ont tendance à évoluer vers des stades plus matures de tourbière (tourbière haute), ou peuvent se dégrader par le développement de ligneux ou des espèces sociales (Molinie bleue, Narthécie ossifrage). Aux Sauvages, les zones de tourbière tremblante et de transition sont toujours très engorgées et cette situation devrait perdurer avec le surplus d'eau dû à l'arrêt de l'utilisation du captage d'eau en amont de la tourbière. Le radeau de *Menyanthes trifoliata* se développe chaque année. Le contrôle de la population de ragondins devra se poursuivre afin de limiter les dégâts qu'ils occasionnent.

➤ Intérêt en termes de conservation

Les tourbières tremblantes et de transition sont des habitats d'intérêt communautaire (IC). Ces habitats sont rares à l'échelle du Massif Central et sont en voie de raréfaction suite à l'assèchement,

l'eutrophisation ou la destruction des tourbières (Chabrol & Reimringer, 2011). Les tourbières de transition ont une très forte valeur patrimoniale, elles abritent des espèces boréales témoins de l'époque post-glaciaire, souvent rares et protégées (ex : *Somatochlora arctica*, *Somatochlora flavomaculata*).

D2.3H-Communautés des tourbes et sables humides, ouverts et acides, avec *Rhynchospora alba* et *Drosera*

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	54.6	D2.3H	Communautés des tourbes et sables humides, ouverts et acides, avec <i>Rhynchospora alba</i> et <i>Drosera</i>	Non évaluée		
Cahier d'habitat : 7150 Statut : Habitat d'intérêt communautaire (IC) Déterminant ZNIEFF : non			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
				Dauges	Sauvages	Total
				Non évaluée		

➤ **Surface observée & localisation**

Ces végétations s'observent aux Dauges sur de très faibles superficies, au sein de complexes d'habitats tourbeux, dans les dépressions de l'alvéole, à la faveur de perturbations occasionnées par des actions de gestion (pâturage, gyrobroyage, passage d'engins). Cet habitat est aussi présent aux Sauvages sur de petites surfaces dans les zones plus fortement piétinées par le troupeau. Il n'a pas été cartographié car il représente de toutes petites surfaces.

Aux Dauges, ces végétations sont observées parcelle F 689 pour la station la plus emblématique et à l'ouest du Puy rond, en bas de pente, du fait notamment du passage répété du troupeau.

Aux Sauvages, cette végétation s'observe ponctuellement dans les dépressions inondées et en bordures de cours d'eau. Les surfaces petites et disséminées n'ont pas été évaluées, ni cartographiées.

➤ **Description, conditions écologiques et composition floristique**

Ces formations occupent des zones réduites présentant une végétation rase et pionnière, se développant sur la tourbe à nu.

Les espèces caractéristiques de ces formations sont les rhynchosporées blanc et brun (*Rhynchospora alba* et *Rhynchospora fusca*), les rossolis (*Drosera intermedia* et *Drosera rotundifolia*). Aux Sauvages, le Rhynchosporé brun (*Rhynchospora fusca*) n'a pas été trouvé. Ces zones sont ponctuées de sphaignes (*Sphagnum spp.*). Aux Dauges, sur une des stations (parcelle F 689), le Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*) était encore présent il y a quelques années, espèce à fort enjeu écologique. Cette parcelle a d'ailleurs été étrépiee en 2020 dans le but de recréer des milieux favorables à ces formations et plus particulièrement à *Lycopodiella inundata*.



➤ **Composition floristique (cortège typique)**

Drosera rotundifolia, *Drosera intermedia*, *Rhynchospora alba*, *Rhynchospora fusca*, *Lycopodiella inundata*

➤ **Etat de conservation et menaces**

Du fait de leur caractère pionnier, sur des zones de tourbe à nu, ces milieux sont transitoires et furtifs. Ils sont ainsi fortement menacés, puisqu'ils dépendent directement des actions pastorales (fauche/broyage, pâturage étrepage).

Ces milieux transitoires sont fortement menacés par l'évolution de la végétation, mais à l'inverse, un piétinement trop important peut aussi causer leur disparition.

C'est ainsi que des actions de gestion peuvent être menées, comme en 2020 parcelle F 689, en sus du pâturage pour favoriser la tourbe à nu et le maintien de ces formations végétales.

➤ **Dynamique de la végétation**

La dynamique de ces végétations est forte. Les parties de tourbe à nu sont rapidement colonisées par les espèces de tourbière active. Leur développement limite celui des espèces du *Rhynchosporion*. La gestion par pâturage devrait permettre à ces milieux de se maintenir.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Cet habitat naturel est d'intérêt communautaire (IC). Il est devenu très rare à l'échelle nationale ainsi qu'à l'échelle du Massif central. De plus ces communautés sont dominées par des espèces remarquables, le Rhynchospore blanc (*Rhynchospora alba*), le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et le Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*).

D5.3- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands *Juncus*

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	53.5	D5.3	Zones marécageuses dominées par <i>Juncus effusus</i> ou d'autres grands <i>Juncus</i>	0,1118	0,1018	0,2136
Cahier d'habitat : Non concerné				Représentativité totale (%)		
Statut : Non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				0,12	0,06	0,08

➤ **Surface observée & localisation**

Ces végétations s'observent aux Dauges et aux Sauvages sur de petites surfaces très humides piétinées par les vaches. Aux Sauvages, une première zone se situe en queue d'étang des Chênes (parcelle B131) et une seconde le long de la rigole issue de son déversoir droit qui longe la digue. Elle couvre une surface d'environ 0,1 ha

➤ **Description, conditions écologiques et composition floristique**

Cet habitat est caractérisé par des colonies de grands joncs (*Juncus effusus* et *Juncus acutiflorus*) dans des parcelles très mouilleuses trop intensivement pâturées. Il s'agit sur la réserve naturelle de la tourbière des Dauges, de zones de piétinement qui ont favorisé le développement abondant et en touffes importantes des joncs. Cet habitat était initialement classé en E3.441 mais comme localisé majoritairement sur des parties tourbeuses, engorgées plus de la moitié de l'année, il est désormais classé en D5.3.

Aux Sauvages, les deux zones sont dominées par *Juncus effusus*. Celle située en queue d'étang est très plate et très humide en hiver. L'autre *a contrario* est très en pente, elle est largement arrosée par la rigole en hiver. Ces surfaces ont été régulièrement piétinées par les vaches pour accéder à l'eau.

➤ **Composition floristique (cortège typique)**

Juncus effus, *Carex rostrata*, *Ranunculus flammula*, *Salix spp.*

➤ **Etat de conservation et menaces**

Aux Sauvages ce groupement régresse en raison de la mise en place d'actions de gestion : fauchage et mise en place de clôtures. Les principales menaces pour ces milieux sont la fermeture et l'assèchement.

➤ **Dynamique de la végétation**

Aux Sauvages, le Jonc diffus dans la parcelle B131 régresse au profit des Laïches à becs (*Carex rostrata*), suite à la remise en place de fauchage. Dans la parcelle B145, les joncs forment toujours de grandes touffes et la zone reste colonisée par les saules et les ronces.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Ce groupement ne présente pas d'intérêt particulier de conservation.

E3.441- Pâtures à grands joncs

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
		37.241		E3.441	Pâtures à grands joncs	8,8497
Cahier d'habitat : Non concerné				Représentativité totale (%)		
Statut : Non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				0,05	4,44	3,15

➤ **Surface observée & localisation**

Les pâtures à grands joncs se situent dans les bas des parcelles B136 et B137 sur une petite surface d'environ 500 m².

➤ **Description, conditions écologiques**

Cette zone est une ancienne prairie mouilleuse surplombant la queue d'étang des Chênes, au sud. Elle s'est développée le long des deux anciennes rigoles drainant l'eau de deux sources situées en amont des deux parcelles. Cette zone est fortement piétinée par les vaches qui s'abreuvent dans la queue d'étang et stationnent dans cette zone fraîche à l'abri de la frondaison des arbres bordiers. La végétation est dominée par les Joncs (*Juncus effusus*, *Juncus acutiflorus*). Subsistent des espèces de prairies humides riches en nutriments : *Lychnis flos-cuculi*, *Cirsium palustre*, *Ranunculus acris*, *Holcus lanatus*, *Rumex acetosa*. *Dactylis conglomerata* forme des touffes hautes et denses par endroits.

➤ **Composition floristique (Cortège typique)**

Juncus effusus, *Juncus conglomeratus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Cirsium palustre*, *Ranunculus acris*, *Holcus lanatus*, *Rumex acetosa*.

➤ **Dynamique de la végétation**

La zone se ferme, elle est colonisée par les espèces d'ourlets forestiers : *Rubus spp.*, *Pteridium aquilinum*, *Frangula alnus*. Le houppier et les branches basses des grands arbres bordiers maintiennent la zone à l'ombre une bonne partie de la journée.

➤ **Etat de conservation et menaces**

La zone est dégradée. Les principales menaces sont l'assèchement et la fermeture. Les sangliers retournent régulièrement cette zone. La végétation a du mal à reprendre dans les zones retournées en raison du manque de lumière.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Ce groupement ne présente pas d'intérêt particulier en terme de conservation.

E3.512- Prairies acidoclines à Molinie bleue

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	37.312	E3.51 E3.512	Prairies à <i>Molinia caerulea</i> et communautés apparentées Prairies acidoclines à Molinie Bleue	14,9444	1,8629	16,8073
Cahier d'habitat : 6410 Statut : Habitat d'intérêt communautaire (IC) Déterminant ZNIEFF : non			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
				Dauges	Sauvages	Total
				2,26	7,49	5,96

➤ **Surface observée & localisation**

Cet habitat est présent sur 7 zones plus ou moins étendues de la RNR des Sauvages (parcelles B84, B95, B96, B107, B120). Il couvre un plus d'1,86 ha.

➤ **Description, conditions écologiques**

Cet habitat se trouve principalement en tête de bassin versant dans les vallons des cours d'eau alimentant les étangs. Il se développe sur un substrat para-tourbeux relativement gorgé d'eau toute l'année. Selon les zones, le sol est plus ou moins plat ou en pente. Ces prairies oligotrophes humides sont relativement pauvres en espèces.



➤ **Composition floristique (cortège typique)**

Succisa pratensis, *Potentilla erecta*, *Viola palustris*, *Galium uliginosum*, *Cirsium dissectum*, *Luzula campestris*, *Juncus conglomeratus*, *Pedicularis sylvatica*, *Carex echinata*, *Molinia caerulea*.



➤ **Etat de conservation et menaces**

Cet habitat est en bon état de conservation. Les principales menaces pour ce type d'habitat sont l'assèchement et la fermeture du milieu.

➤ **Dynamique de la végétation**

Ces espaces sont maintenus ouverts par le pâturage bovin extensif même si certains points, par manque de pression de pâturage, sont un peu colonisés par des saules et des bouleaux. Les zones sont constamment alimentées en eau par des sources et les précipitations.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Cet habitat patrimonial accueille plusieurs espèces à enjeux : *Zootoca vivipara*, *Euphydryas aurinia* et de nombreux odonates.

E3.52- Prairies à *Juncus squarrosus* et gazons humides à *Nardus stricta*

Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
37.32	E3.52	Prairies à <i>Juncus squarrosus</i> et gazons humides à <i>Nardus stricta</i>	0,1306	Non évalué	0,1306
Cahier d'habitat : Non concerné		Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : Non concerné			Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : oui			0,07	Non évalué	0,05

➤ **Surface observée & localisation**

A la RNN des Dauges, cet habitat est localisé sur une partie des parcelles F688 et F689.

Aux Sauvages, il occupe de faibles surfaces (une centaine de m²) dans les prairies para tourbeuses, en particulier dans les parcelles B85 et B120 proches des zones d'émergence des sources. Ces habitats n'ont pas été cartographiés car ils occupent de petites surfaces de seulement quelques m².

➤ **Description, conditions écologiques**

Il s'agit d'un groupement oligotrophe, acidiphile, héliophile, installé sur des sols humides en hiver et pouvant s'assécher fortement en période estivale. Aux Dauges, il assure la transition topographique entre les habitats tourbeux de l'alvéole et la lande sèche en place sur bouton granitique. Aux Sauvages, elles sont aussi localisées sur des zones de transition entre des parties plus sèches de pelouses mésophiles ou de pâturages ininterrompus et des prairies para tourbeuses très engorgées. La physionomie est proche de celle d'une pelouse rase dominée par deux espèces cespiteuses : le Jonc squarrosus (*Juncus squarrosus*) et le Nard raide (*Nardus stricta*). D'autres espèces participent à la physionomie du groupement et l'on peut y observer des espèces des pelouses mésophiles, hygrophiles voire de bas marais.

➤ **Composition floristique**

Nardus stricta, *Juncus squarrosus*, *Danthonia decumbens*, *Potentilla erecta*, *Carex nigra*, *Pedicularis sylvatica*, *Carex echinata*, *Molinia caerulea*, *Calluna vulgaris*

➤ **Etat de conservation et menaces**

Aux Dauges et aux Sauvages, elles sont en bon état de conservation. La principale menace serait le sur-pâturage ou a contrario l'absence de pâturage.

➤ **Dynamique de la végétation**

Ces végétations sont gérées par pâturage bovin extensif. L'absence de fertilisation permet de maintenir les espèces typiques de ces cortèges.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Ce groupement, bien que non pris en compte au sein de la directive « Habitats », présente un intérêt patrimonial marqué. Il accueille certaines espèces à enjeu et participe à la mosaïque des habitats tourbeux. De plus, ce bas-marais est vraisemblablement peu fréquent et en régression à l'échelle du Massif central.

E1.7- Pelouses sèches, acides et neutres fermées, non méditerranéennes

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	35.1	E1.7	Pelouses sèches, acides et neutres fermées, non méditerranéennes Inclut : - Pelouses à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i> (E1.72) Pelouses à <i>Deschampsia flexuosa</i> (E1.73)	0,03452	-	0,3452
Cahier d'habitat : 7150			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : Non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				0,17	-	0,12

E1.71-Gazons à *Nardus stricta*

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	35.11	E1.71	Gazons à <i>Nardus stricta</i> Inclut : -Gazons subatlantiques à <i>Nardus</i> et <i>Galium</i> (E1.712)	14,5228	6,9467	21,4696
Cahier d'habitat : 6230			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : Habitat d'intérêt prioritaire (PR)				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : oui				7,28	8,44	7,62

➤ **Surface observée & localisation**

Aux Dauges, les gazons à Nard raide couvrent environ 15 hectares. Ils sont situés sur les versants de l'alvéole, occupant les pentes encore ouvertes. Elles sont majoritairement exposées à l'Ouest, du haut de pente, jusqu'à la jonction avec les zones humides de fond de vallon.

Aux Sauvages, ces gazons sont répartis dans des prairies, sur 22 zones plus ou moins étendues. L'ensemble couvre un peu moins de 7 ha.

➤ **Description, conditions écologiques**

Ces végétations herbacées vivaces basses, xérophiles à mésophiles, acidiphiles, se maintiennent sur des sols oligotrophes drainants. Les sols, acides, sont généralement superficiels et bien drainés. Elles sont maintenues par un pâturage extensif, bovin, qui constitue la seule source d'amendement.

Aux Dauges, elles sont généralement en lien avec les prairies humides (E3.5 : Prairies oligotrophes humides ou mouilleuses) qui occupent le fond de l'alvéole ou les fonds de vallons.

Peu de ces pelouses sont imbriquées avec les formations de landes sèches (F4.22), sauf pour le cas des pelouses à *Deschampsia flexuosa* (E1.73). Ces végétations sont dominées par des Poacées basses à feuilles fines : le Nard raide (*Nardus stricta*), les agrostides (*Agrostis spp.*), les fétuques (*Festuca ovina* L. s.l. et *rubra*) ou la Canche flexueuse (*Avenella flexuosa*). La strate herbacée est assez peu diversifiée et correspond aux formations pelousaires naturelles se développant spontanément sur les substrats. Certaines de ces prairies ne présentent pas les cortèges spécifiques et sont dominées par d'autres espèces telles que la Canche flexueuse, ou colonisées par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et ne sont donc pas rattachées strictement au code E1.71 (Gazons à *Nardus stricta*). Certaines prairies ont ainsi été classées en E1.72 (Pelouses à *Agrostis* et *Festuca*) et E1.73 (Pelouses à *Deschampsia flexuosa*). Certaines moins nombreuses, sont dominées par *Pteridium aquilinum*, bien que *Nardus stricta* soit encore présent en sous-étage. Elles ont été classées en E5.3 (Formations à *Pteridium aquilinum*) puisqu'elles bénéficient de travaux de roulage de fougères annuellement.

Aux Sauvages, ces formations relèvent du code E1.712. Elles se développent par tâches plus ou moins continues et denses sur les boutons plus secs des reliefs des prairies en pentes bien drainées. Ces formations sont souvent associées à des végétations de prairies humides (E3.5) des fonds de vallons ou des abords de rigoles (parcelles B147, B120, B125, B84, B85, B107). Elles subsistent en grandes tâches sur les zones les plus sèches, en pente ou sur des boutons, des pâturages ininterrompus (E2.11) qui avaient été enrichis voire partiellement retournés (B124, B125, B139, B137, B136, B135, B629, B88). Le bas de la parcelle B147 accueille plusieurs pieds de *Dactylorhiza maculata*. Les parties plus fraîches en haut et en bas de la pente présentent des tâches de Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*).



➤ Composition floristique

Nardus stricta, *Gallium saxatile*, *Agrostis capillaris*, *Polygala serpyllifolia*, *Festuca gr. rubra*, *Pilosella officinarum*, *Festuca gr. ovina*, *Potentilla erecta*, *Dactylorhiza maculata*, *Danthonia decumbens*, *Veronica officinalis*, *Avenella flexuosa*, *Anthoxanthum odoratum*, *Hyacinthoides non-scripta*.

➤ Dynamique de la végétation

Aux Duges, la dynamique de végétation de cet habitat est forte, car il est maintenu ouvert par l'activité agro-pastorale, notamment le pâturage bovin. Les espèces des ourlets sont d'ailleurs régulièrement observées en bordure de cet habitat, y devenant parfois dominantes.

Aux Sauvages, cet habitat a régressé. Aux Duges et aux Sauvages, cet habitat est confronté soit à l'abandon pastoral qui le faisant évoluer vers des végétations des ourlets pré-forestiers (*Pteridium aquilinum*, *Rubus spp.*), soit à un pâturage trop important ou une fertilisation le conduisant vers des prairies mésophiles.

➤ Etat de conservation et menaces

Sur les deux réserves, l'ensemble des pelouses à Nard raide est géré par pâturage extensif bovin. Le centre des parcelles pâturées est globalement dans un bon état de conservation, mais quelques-unes sont colonisées sur les bordures par des ronciers et ourlets de Fougère aigle.

Aux Duges, la plupart de ces parcelles sont inscrites dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour lesquelles le cahier des charges interdit l'apport d'engrais, le retournement des surfaces et contraint à un chargement de pâturage maximum de 0.8 UGB/ha/an.

Aux Sauvages, les gazons à *Nardus* et *Gallium* sont pour certains en mauvais état de conservation. Par manque de pression de pâturage, une part est colonisée par les fougères aigles (*Pteridium aquilinum*) et les ronces (*Rubus spp.*) Une autre part évolue vers les végétations de prairies mésiques en raison des enrichissements et des retournements réalisés dans le passé. La parcelle B147 est surmontée par un des déversoirs de l'étang des chênes qui sert de «levade» d'où partent des anciennes rigoles pour arroser la prairie. Ce système hydraulique datant des moines de Grandmont est en mauvais état par endroits, aussi la prairie est régulièrement inondée. Les plantes plus hygrophiles se développent au dépend des formations à *Nardus* et *Galium*.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Ces pelouses constituent un habitat prioritaire à l'échelle européenne. Elles sont très localisées dans le Massif central. Sur les Monts d'Ambazac, la plupart de ces pelouses a subi des amendements ou a été laissée à l'abandon et se boise naturellement. Elles peuvent abriter des espèces de faune à fort enjeu écologique (papillons, reptiles, orthoptères, oiseaux) dont certaines d'intérêt communautaire.

E2.11- Pâturages ininterrompus

Codification UE	Intitulé EUNIS		Surface (ha)		
	CB	EUNIS	Dauges	Sauvages	Total
	38.11	E2.11	Pâturages ininterrompus	8,1546	10,5797
Cahier d'habitat : Non concerné			Représentativité totale (%)		
Statut : Non concerné			Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non			12,85	4,09	6,65

➤ **Surface observée & localisation**

A la RNN des Dauges, plus de 10 hectares de pâturages ininterrompus se répartissent sur le bassin versant de l'alvéole tourbeux. On observe ces groupements sur plusieurs parcelles (655, 289, 776, 1089...).

Aux Sauvages, ces habitats sont fortement représentés ; plus de 9 ha répartis en 21 zones distribuées en mosaïques de parcelles de tailles plus ou moins importantes.

➤ **Description, conditions écologiques**

Ces végétations herbacées sont des prairies et pâturages permanents amendés ou anciennement amendées, dominées par des espèces de vieilles prairies artificielles des sols eutrophes (*Lolium perenne*, *Trifolium repens*, *Plantago*, *Dactylis glomerata*). Elles se développent sur des sols enrichis ou anciennement enrichis en éléments nutritifs.

Ces parcelles sont essentiellement sur les zones de replats ou hauts de versants où la mécanisation est possible et l'accès plus facile. Ces prairies ont remplacé d'anciennes landes sèches ou pelouses pauvres. Certaines parcelles ont été cultivées de façon très ponctuelle, mais sont plutôt utilisées pour le pâturage.

A la RNN des Dauges, la plupart de ces parcelles est désormais engagée dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (absence de fertilisation, pas de retournement des surfaces, limitation du chargement annuel).

Aux Sauvages, ces prairies sont pour la plupart maigres, sur sol relativement drainant mais suffisamment profond pour le labour. Elles ont été, pour une part, cultivées puis pour certaines fauchées. On y note la présence d'espèces de prairie de fauche. Les sursemis et les engraisements des prairies ont toujours été très légers et peu efficaces en terme agronomique. Certaines zones sont envahies par des ronciers

et des fougères aigles en raison des faibles pressions de pâturage, de fauchage ou d'entretien des bordures. Certaines zones plus fraîches, en bordure de boisement sont colonisées par la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) qui forme des tapis denses (parcelles B125, B124).

➤ **Composition floristique (Cortège typique)**

Centaurea (groupe *nigra*), *Cynosurus cristatus*, *Achillea millefolium*, *Agrostis* spp., *Ajuga reptans*, *Anthoxanthum odoratum*, *Bellis perennis*, *Carex leporina*, *Cirsium arvense*, *Dactylis glomerata*, *Festuca*, *Hyacinthoides non-scripta*, *Rumex acetosella*, *Lolium perenne*, *Luzula campestris*, *Plantago lanceolata*, *Poa pratensis*, *Ranunculus acris*, *Ranunculus bulbosus*, *Taraxacum* spp., *Trifolium dubium*, *Trifolium campestre*, *Veronica chamaedrys*, *Vicia sativa*

➤ **Dynamique de la végétation**

Aux Duges, le pâturage sur ces parcelles est en baisse, à l'instar de celui des zones humides. L'entretien consacré à ces prairies est moins important et on observe le développement d'ourlets sur les bordures des parcelles, constitués de ronces et fougères.

En revanche, l'engagement en MAEC pour la plupart de ces parcelles leur est favorable et la diversité floristique y revient.

Aux Sauvages, l'engraissement, le sursemis, la fauche et le pâturage étaient de plus en plus faibles ces dernières années. Classées en prairies permanentes en 2017, les parcelles concernées ne peuvent plus être retournées. La végétation évolue vers celle des prairies mésiques, en particulier celles les plus en pente. La fauche même ponctuelle a été abandonnée en 2020 lors du changement d'agriculteur exploitant, les prairies ne sont plus que pâturées. Les formations de ronces et de fougères aigles sont désormais broyées et devraient reculer.



➤ **Etat de conservation et menaces**

Aux Duges, ces prairies connaissent un manque d'entretien après pâturage qui favorise le développement de fougères et ronces, à partir des bords des parcelles.

Les engagements en MAEC favorisent le retour d'une diversité floristique et empêchent certaines pratiques défavorables aux sols (fertilisation, retournement...).

Aux Sauvages, l'état de conservation général des pâturages est plutôt bon. La principale menace était le manque de pâturage et d'entretien mais celle-ci ne semble plus d'actualité. Classées en prairie permanente depuis 2017, elles ne sont plus cultivées.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Ces pâtures ne présentent pas de statut particulier et n'abritent pas d'espèces remarquables. Cependant, elles contribuent à la proportion d'espaces ouverts, favorables pour le déplacement ou le nourrissage de certaines espèces. En outre, elles sont nécessaires au maintien de l'activité agricole sur le site. Aux Sauvages, elles accueillent nombre d'insectes (Orthoptères, Lépidoptères, Coléoptères...) qui y trouvent leurs plantes hôtes et d'autres pour le nourrissage.

E2.61- Prairies améliorées sèches ou humides

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
		81.1		E2.61	Prairies améliorées sèches ou humides	-
Cahier d'habitat : Non concerné				Représentativité totale (%)		
Statut : Non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				-	3,53	1,03

➤ Surface observée & localisation

Cet habitat est observé sur la parcelle B97 des sauvages, sur une surface d'un peu moins de 3 ha.

➤ Description, conditions écologiques

Cette parcelle a été longtemps cultivée puis fauchée et pâturée. Elle est exposée au sud, en légère pente.

Le sol est peu profond et bien drainant. Cette prairie surplombe l'étang des Sauvages. La végétation est riche en espèces et dominée par les Poacées de (50 cm de haut). La composition floristique varie selon la topographie et l'exposition. Elle varie de celle d'une vieille prairie artificielle d'origine anthropique avec une forte présence par endroit de *Dactylis glomerata* et d'autres plus typiques des formations mésophiles. Des espèces plus typiques des prairies de fauche sont aussi présentes comme *Rhinanthus alectorolophus*. Une vingtaine de pieds ont été comptés en bord de prairie, sur une bande d'une trentaine de mètres, dans une partie plus sèche et peu perturbée. Dans d'autres zones se rencontrent plutôt des espèces adaptées aux pâturages comme *Bellis perennis*.



➤ Composition floristique (Cortège typique)

Agrostis sp, *Bellis perennis*, *Centaurea* (groupe *nigra*), *Dactylis glomerata*, *Festuca spp.*, *Hyacinthoides non-scripta*, *Lolium perenne*, *Luzula campestris*, *Plantago lanceolata*, *Poa annua* et *P. pratensis*, *Ranunculus acris*, *Ranunculus bulbosus*, *Rhinanthus alectorolophus*, *Rumex acetosella*, *Taraxacum spp.*, *Trifolium repens*, *Trifolium campestre*, *Trifolium pratense*.

➤ Dynamique de la végétation

La végétation typique des prairies améliorées régresse au profit de la végétation spontanée de celle des prairies mésophiles. La mise en place d'une gestion par pâturage maintient le milieu ouvert.

➤ Etat de conservation et menaces

La végétation typique des prairies améliorées régresse au profit de celles des prairies naturelles mésophiles. La principale menace sur ce type d'habitat est l'excès d'amendement.

➤ Intérêt en termes de conservation

Ces prairies améliorées n'ont pas d'intérêt particulier. La zone où pousse encore le Rhinanthus crête-de-Coq (*Rhinanthus alectorolophus*) sera à protéger du surpâturage.

E5.3- Formation de *Pteridium aquilinum*

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	31.86	E5.3 E5.31	Formation de <i>Pteridium aquilinum</i>	3,0431	0,4105	3,4536
Cahier d'habitat : Non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : Non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				0,5	1,53	1,23

➤ **Surface observée & localisation**

Ce code EUNIS (E5.3 – Formations de *Pteridium aquilinum*) est attribué sur presque 3 ha sur la réserve naturelle de la Tourbière des Dauges, dont une grande entité homogène sur les Côtes de la Ribière. Les formations à *Pteridium aquilinum* sont présentes sur les bordures de milieux ouverts, progressant ainsi sur les pelouses sèches du site.

A la RNR des Sauvages, cet habitat a été cartographié pour les zones où il est bien implanté, soit seulement 0,41 ha répartis en trois zones. Il est aussi présent en bordures de prairies et dans les zones récemment défrichées mais considérées comme temporaires, elles n'ont pas été comptées.

➤ **Description, conditions écologiques**

Ces formations sont transitoires mais dans les parties ici cartographiées, *Pteridium aquilinum* est bien implantée et constitue des formations denses, continues et quasi monospécifiques. Elles se situent dans les prairies abandonnées ou en bordure de celles faiblement pâturées ou encore sur d'anciennes landes sèches ou récemment restaurées.

Habitats forestiers et fourrés

F3.13- Fourrés atlantiques sur sols pauvres

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	31.83	F3.13	Fourrés atlantiques sur sols pauvres	6,2519	1,2838	7,5357
Cahier d'habitat : Non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : Non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				1,56	3,13	2,67

➤ **Surface observée & localisation**

Ces formations végétales sont présentes ponctuellement sur le site des Dauges, sous forme de bandes, constituant des ourlets entre les milieux ouverts et les milieux forestiers.

Aux Sauvages, ces formations couvrent un peu plus de 2 ha répartis sur 16 zones de taille modeste comprise entre 300 et 3600 m² et pour l'essentiel de moins de 1000 m².

➤ **Description, conditions écologiques**

Sur la réserve de la tourbière des Dauges, ce fourré regroupe les ronciers (*Rubus spp.*) s'étant développés en lisère de prairies et les ourlets pré-forestiers où la Bourdaine (*Frangula alnus*) domine. Depuis quelques années, ce groupement se développe également dans des zones où le pâturage est insuffisant (Pré de la Marie parcelle G1075 et parcelle G707). Il se développe aussi le long des murets en pierres servant à séparer deux parcelles de milieux ouverts.

Comme aux Dauges, ils sont représentés aux Sauvages majoritairement par des ourlets entre les milieux ouverts et les milieux forestiers. Parfois ce sont de récentes recolonisations forestières d'anciennes prairies (AC184) ou de friches forestières (B92). Ils se développent sur des sols pauvres en nutriments, acides, régulièrement en pente.

➤ **Composition floristique (Cortège typique)**

Corylus avellana, *Frangula alnus*, *Rubus spp.*, *Sorbus aucuparia*, *Lonicera periclymenum*, *Cytisus scoparius*, *Ilex aquifolium*

➤ **Dynamique de la végétation**

Sans intervention cette végétation évolue vers des boisements acidophiles dominés par *Quercus*, ou encore des chênaies-hêtraies.

➤ **Etat de conservation et menaces**

Aux Sauvages, cet habitat est en bon état de conservation.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Ces formations présentent un fort intérêt pour l'avifaune ou encore les rongeurs comme les écureuils roux (*Sciurus vulgaris*) ou le muscardin (*Muscardinus avellanarius*) qui trouvent ici de la nourriture, abris et gîte. Ces formations sont aussi des zones de chasse pour les reptiles.

F3.143- Formations à *Cytisus scoparius* du Massif central

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	31.84	F3.143		Formations à <i>Cytisus scoparius</i> du Massif central	0,6802	0,3717
Cahier d'habitat : Non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : Non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				0,45	0,34	0,37

➤ **Surface observée & localisation**

Sur la réserve naturelle de la tourbière des Dauges, ces formations prennent place en trois endroits : parcelles G379 et G 380 Côtes de la Ribière, parcelle G 660 en partie et parcelle 312 en haut de versant.

Aux Sauvages, cette formation n'est présente que sur une seule zone d'un peu moins de 4000 m², parcelle B132, en bordure de l'étang des Chênes.

➤ **Description, conditions écologiques**

Ces formations végétales sont dominées par le Genêt à balai (*Cytisus scoparius*), présent de façon quasi monospécifique sur de vastes étendues. Ce sont des stades transitoires de colonisation de milieux ouverts en déprise ou de colonisation après coupe forestière.

Aux Dauges et aux Sauvages, le développement de ces formations est le résultat de coupes forestières, dont certaines avaient pour objectif (parcelles Côtes de la Ribière à la RNN) de restaurer des landes sèches (F4.2). L'absence d'entretien à la suite des défrichements a été favorable à la colonisation des Genêts à balai.

➤ **Dynamique de la végétation**

Sans intervention, ces formations évoluent après une dizaine d'années en fourrés où des espèces forestières pionnières s'installent (*Sorbus aucuparia*, *Betula pendula*, *Frangula alnus*, *Corylus avellana*...).

F3.16- Fourrés à *Juniperus communis*

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)			
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total	
	31.88	F3.16		Fourrés à <i>Juniperus communis</i>			0,1726
Cahier d'habitat :			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)			
Statut :				Dauges	Sauvages	Total	
Déterminant ZNIEFF : OUI				0,09	-	0,16	

➤ **Surface observée & localisation**

Cet habitat est présent sur la RNN de la tourbière des Dauges uniquement, où il est très ponctuel. Il est localisé dans les zones de landes sèches du site sur les Puys long et rond et sur le bas de pente des Côtes de la Ribière.

➤ **Description, conditions écologiques**

Les formations de Genévrier commun prennent place de manière très ponctuelle, par zones de quelques m² chacune dans les grandes entités de landes sèches restaurées du site. Ces fourrés sont accompagnés parfois de *Ilex aquifolium*. Ils constituent des fourrés denses.

➤ **Composition floristique**

Juniperus communis, *Calluna vulgaris*, *Ulex minor*, *Pinus sylvestris*, *Ilex aquifolium*, *Sorbus aucuparia*

➤ **Dynamique de la végétation et menaces**

Sur le site, ces groupements sont stables et se développent dans des landes sèches. Une attention est à porter lors du pâturage caprin des landes sèches. Les chèvres ont tendance à écorcer les ligneux et entraîner leur dépérissement. A priori et pour l'instant, force est de constater que l'écorce des genévriers ne leur convient guère !

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Ce groupement est en mosaïque dans les unités F4.2 de landes sèches et constitue une strate arbustive favorable aux oiseaux des landes, notamment à l'Engoulevent d'Europe, espèce d'intérêt communautaire présente sur la réserve. Il constitue également une ressource alimentaire non négligeable pour l'avifaune.

F4.1- Landes humides

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	31.1	F4.1		Landes humides	0,2163	Non évaluée
Cahier d'habitat : 4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>		Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)			
Statut :			Dauges	Sauvages	Total	
Déterminant ZNIEFF : OUI			0,11	Non évaluée	0,08	

➤ **Surface observée & localisation**

Cet habitat est présent sur la RNN de la tourbière des Dauges. Il est localisé sur les pentes de la parcelle G705, assurant la transition entre le versant sec et le fond tourbeux.

➤ **Description, conditions écologiques**

Les landes humides se développent sur sols mésohygrophiles et sont composées de chaméphytes et de graminées. Elles prennent place en bas de pente, sur des sols acides, gorgés d'eau dans les périodes hivernales. Plusieurs cortèges floristiques typiques des landes humides sont présents sur le site, mais constituent une transition très étroite entre des zones de landes sèches (F4.2) et les milieux tourbeux. Elles ne sont pas cartographiables.

➤ **Composition floristique**

Erica tetralix, *Ulex minor*, *Molinia caerulea*, *Calluna vulgaris*, *Trichophorum cespitosum*, *Sphagnum compactum*, *Sphagnum tenellum*

➤ **Dynamique de la végétation et menaces**


Ces formations sur la réserve naturelle sont très réduites. Elles sont également en forte régression à l'échelle européenne, du fait de l'abandon pastoral.

Sans entretien, elles évoluent vers des formations boisées de type saussaies ou fruticées.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Il s'agit d'un habitat aux surfaces réduites, globalement en régression à l'échelle européenne et dans des états de conservation moyens suite à l'abandon pastoral. Ces formations sont référencées en Habitat d'Intérêt Communautaire.

F4.2- Landes sèches

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
		31.2		F4.2	Landes sèches	9,1265
Cahier d'habitat : 4030 - Landes sèches européennes		Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)			
Déterminant ZNIEFF : OUI			Dauges	Sauvages	Total	
			4,57	0,82	3,48	

➤ Surface observée & localisation

A la RNN des Duges, ces formations se développent sur les pentes et les sommets des puy. Elles représentent plus de 8 hectares sur le site. Aux Sauvages, cette formation est relictuelle ; elle subsiste sur trois zones en bordure des étangs des Chênes et des Sauvages sur une surface d'un peu moins de 7000 m².

➤ Description, conditions écologiques

Elles se développent sur des sols généralement très pauvres (podzols) et de la pente marquée. Les expositions sont variables et déterminent le type de lande (les secteurs subatlantiques (F4.21) sont exposés sud et sud-ouest, les secteurs sub-continentaux et montagnards sont exposés nord-est (F4.22). Ce sont des végétations héliophiles, acidiphiles, oligotrophiles.

Aux Duges, ce sont des formations de ligneux bas. Les cortèges sont dominés par la Callune (*Calluna vulgaris*). Le type atlantique (F4.21) est caractérisé par la présence de l'Ajonc nain (*Ulex minor*) et la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*). Le type sub-continentale (F4.22) est caractérisé par la présence du Genêt pileux (*Genista pilosa*). Dans ces deux types de lande sèche, la présence de la Callune est constante. Certaines plantes rares et remarquables se développent sur ces habitats comme l'Arnica des montagnes (*Arnica montana*) dont les populations du Puy rond ne cessent de croître ces dernières années, ou le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*)



présent sur deux stations, bien représenté sur le bout du Puy long (la seconde aux Replats, parcelle G 620). Les espèces pré-forestières sont régulières dans l'habitat : la Bourdaine (*Frangula alnus*), les poiriers (*Pyrus spp.*). Dans les zones exposées les plus froides, la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) est également présente, marquant le caractère montagnard de la lande.

Les landes accueillent l'habitat très ponctuel référencé F3.16 : Fourrés à *Juniperus communis*.

Certaines d'entre elles sont en très mauvais état de conservation et sont cartographiées en F3.13 ou E5.3.



Aux Sauvages, la lande sèche est relictuelle dans certains boisements et sommets de pente de prairies sèches. Ces zones n'ont pas été cartographiées comme telles. Les trois zones cartographiées en landes sèches, ont été récemment restaurées (2015) pour deux d'entre elles (B130 et B106) : coupe des résineux. La première est

entretenu par broyage régulier réalisé par la propriétaire. Elle présente une végétation de chaméphytes rase et dense. La seconde était envahie par *Cytisus scoparius* et *Rubus spp.* par défaut d'entretien après la coupe forestière. En 2019, elle a été broyée et pâturée par les vaches puis les chèvres en 2021. Les plantes caractéristiques des landes sèches sont encore rares mais recolonisent la zone. La troisième se situe en bordure d'une prairie paratourbeuse et d'un boisement, elle est de type atlantique dominée par *Ulex minor* et *Erica cinerea*. La callune (*Calluna vulgaris*) est aussi très présente,

ainsi que *Vaccinium myrtillus* en limite du boisement. La végétation est assez haute. La zone est pâturée par les vaches.

➤ **Composition floristique**

Calluna vulgaris, *Ulex minor*, *Erica cinerea*, *Genista pilosa*, *Arnica montana*, *Lycopodium clavatum*, *Frangula alnus*, *Vaccinium myrtillus*, *Juniperus communis*, *Galium saxatile*, *Avenella flexuosa*

➤ **Dynamique de la végétation et menaces**

L'état des landes sèches aux Duges est hétérogène. Certaines bénéficient d'un pâturage caprin depuis 2019, participant à la limitation des ligneux et au rajeunissement des pieds de Chaméphytes sénescents. Ce sont ces landes (Puy long, Puy rond) qui accueillent désormais des stations d'Arnica des montagnes. Cependant, certaines, pâturées jusqu'en 2020 par des bovins sont désormais matures, le pâturage bovin ne s'avérerait pas efficace pour rajeunir la lande. De plus, elles sont exposées à la colonisation de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) qui forme très rapidement des ourlets denses.

Faute d'un pâturage adapté, l'ensemble des landes est rapidement colonisé également par la Bourdaine (*Frangula alnus*) qui forme des bordures épaisses.

➤ **Etat de conservation et menaces**

Aux Sauvages, leur état est relictuel mais elles bénéficient désormais d'entretien et semblent se développer. La principale menace pour ce milieu est la colonisation par les ligneux.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Les landes sèches constituent un habitat d'intérêt communautaire.

Sur les Monts d'Ambazac, ces formations ne sont plus présentes que ponctuellement et souvent dans des états de conservation moyen à mauvais.

Ces habitats en régression à l'échelle européenne sont rares et menacés par la déprise agricole. En outre, ce sont des milieux très favorables pour de nombreuses espèces dont les pollinisateurs pour lesquels un Plan National d'Actions et des déclinaisons régionales sont en place. Les landes sèches sont aussi l'habitat de prédilection pour certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire lors de la nidification (Alouette lulu, Engoulevent d'Europe, Circaète Jean-le-blanc...).

Ces milieux accueillent également certaines espèces de flore et faune rares ou localisées ; le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*, bénéficiant d'une protection régionale), le Criquet des Ajoncs (*Gomphocerippus armoricanus*), l'Arnica des montagnes (*Arnica montana*), en limite d'aire de répartition.

F9.2- Saussaies marécageuses et fourrés des bas marais à *Salix*

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	44.92	F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas marais à <i>Salix</i> Inclus : F9.22 – Saussaies marécageuses à Sphaignes	3,7302	1,1384	4,8686
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				1,87	1,38	1,73

➤ Surface observée & localisation

Aux Dauges, les saussaies marécageuses sont principalement concentrées le long du ruisseau des Dauges, sous forme de bosquets.

Aux Sauvages, cet habitat couvre 1,72 ha répartis sur 14 zones humides de l'amont à l'aval de la réserve, en bordure de tourbière, de prairie à Molinie, des étangs et de cours d'eau ou sur des zones de sources.

➤ Description, conditions écologiques

Ces boisements bas sont dominés par des saules buissonnants petits à moyens. Selon la situation, ils se déclinent en saussaies marécageuses à sphaignes.

Aux Dauges et aux Sauvages, les formations dans les zones de tourbière, de bas marais et de prairies à Molinie sont plutôt de type saussaies marécageuses à sphaignes (parcelles 7, B85 et B96). Ces zones sont gorgées d'eau toute l'année. Ce sont des fourrés oligotrophes avec une strate inférieure dominée par les sphaignes et la strate supérieure par des saules roux (*Salix atrocinerea*) et quelques bouleaux pubescents (*Betula pubescens*).



Les autres zones en situation moins gavée d'eau, en bordure d'étang et de cours d'eau, ou

proche de sources plus ou moins asséchées, sont souvent plus mésotrophes. *Alnus glutinosa*, *Frangula alnus* sont plus présents mais les saules (*Salix* spp.) dominent.

➤ Composition floristique

Salix atrocinerea, *Carex rostrata*, *Sphagnum* spp., *Menyanthes trifoliata*, *Myosotis* gr. *scorpioides*, *Galium palustre*, *Alnus glutinosa*, *Betula pubescens*, *Frangula alnus*

➤ Dynamique de la végétation et menaces

Ces formations sur la réserve naturelle des Sauvages sont globalement en bon état de conservation. La principale menace est l'assèchement. Les fourrés à saules peuvent évoluer vers l'aulnaie marécageuse (G1.4 ou G1.5), c'est déjà pour partie le cas de celles en bordure des étangs des Chênes et du Petit étang.

➤ Etat de conservation et menaces

Aux Sauvages, cet habitat est en bon état de conservation. La principale menace est l'assèchement mais elle n'est pas encore présente aux Sauvages.

➤ Intérêt en termes de conservation

Il ne s'agit pas d'un habitat à statut. La formation en queue d'étang des Sauvages présente cependant un fort intérêt même si la surface reste modeste. Elle est pour une part sur un radeau flottant à *Menyanthes* et pour une autre dominée par les sphaignes. C'est une zone de reproduction pour la Cordulie arctique (*Somatochlora arctica*) et nombre d'odonates. De nombreuses traces de Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) ont été observées (passages et restes de repas). Cet habitat est aussi susceptible d'accueillir des espèces remarquables de bryophytes corticoles qui n'ont pas à ce jour été prospectées.

G1.51 – Boulaies à Sphaignes

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	44.A1	G1.51	Boulaies à Sphaignes			
			Inclus : G1.512 – Boulaies à Sphaignes et à Laïches (CB : 44.A12)	0,4821	0,1996	0,6817
Cahier d'habitat : 91D0			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : Habitat prioritaire				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : oui				0.24	0,24	0,24

➤ **Surface observée & localisation**

Aux Dauges, cet habitat prend place parcelle 727 sur 0,34 ha, versant exposé nord.

Aux Sauvages, cet habitat couvre 0,19 ha. Il se situe en bordure de tourbière et de hêtraie dans la parcelle 7.

➤ **Description, conditions écologiques**

Ces boisements sont dominés par les bouleaux pubescents (*Betula pubescens*) sur sol tourbeux, humide et acide. La strate herbacée est dominée par la flore bryophytique, principalement constituée de sphaignes et polytrics.

Aux Dauges, la Boulaie à sphaignes prend place sur des sols gorgés d'eau. Le sol est composé d'imposants bombements de sphaignes qui se développent contre les troncs des bouleaux. Entre les bombements, *Carex rostrata* se développe abondamment.

Aux Sauvages, cet habitat se situe en bordure de tourbière dans une zone d'écoulement de la source, en légère pente. La zone marque une rupture de relief avec la forêt de hêtres en surplomb. La végétation varie de l'amont vers l'aval : à proximité du point d'émergence de la source les sphaignes, les carex sont plus présents ainsi que les Linaigrettes, dans la partie centrale, un peu plus sèche les polytrics tendent à être dominants sur les sphaignes, puis la partie la plus basse, très gorgée d'eau est largement dominée par plusieurs espèces de sphaignes.



➤ **Composition floristique**

Betula pubescens, *Sphagnum spp.*, *Eriophorum vaginatum*, *Carex rostrata*, *Carex nigra*, *Carex echinata*, *Molinia caerulea*, *Polytrichum commune*

➤ **Dynamique de la végétation et menaces**

Cet habitat sur la RNR des Sauvages est globalement en bon état de conservation. La principale menace pour ce type d'habitat est l'assèchement qui pourrait conduire à l'évolution vers une chênaie acide.

➤ **Etat de conservation et menaces**

Situé en tête de bassin à proximité de la principale source qui l'alimente, cet habitat n'est pas menacé.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

C'est un habitat à statut qui se raréfie. Une fois dégradé, il est très difficile de le reconstituer. La variété des bryophytes y est importante. Des taxons rares à l'échelle nationale et régionale peuvent y être déterminés. La succession de micro-habitats est indispensable à de nombreux insectes, reptiles et amphibiens dont le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*). Ces zones jouent aussi un rôle dans la régulation des eaux.

G1.62- Hêtraies acidophiles atlantiques

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
		41.12	G1.62	Hêtraies acidophiles atlantiques	38,9400	13,1115
Cahier d'habitat : 9120			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : Habitat d'intérêt communautaire				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : oui				19,52	15,92	18,47

➤ **Surface observée & localisation**

Les hêtraies à houx sont présentes sur les versants de l'alvéole de la tourbière des Dauges et totalisent plus de 38 hectares.

Aux Sauvages, elles couvrent un peu plus de 13 hectares répartis sur les bassins versants des étangs.

➤ **Description, conditions écologiques**

Les sols sont peu profonds. On rencontre couramment des chaos granitiques au sein des hêtraies à houx et quelques pierriers (aux Dauges). L'humidité est plus ou moins marquée, selon la proximité d'un cours d'eau, des étangs ou d'une source. Cet habitat garde souvent un caractère frais, du fait notamment de la couverture dense des hêtres.



Le hêtre (*Fagus sylvatica*) domine, accompagné des chênes sessile et pédonculé (*Quercus petraea* et *Q. robur*), du châtaignier (*Castanea sativa*) et parfois du Bouleau verruqueux (*Betula pendula*).

A la RNN de la Tourbière des Dauges, les plus grandes entités de hêtraies sont orientées nord-est. Il s'agit du Bois du Rocher et de la hêtraie de l'exutoire. Sur l'autre versant, la hêtraie à houx est moins représentée, les boisements sont plus jeunes, ils accueilleraient des milieux agricoles (prairies, châtaigneraies...).

Aux Sauvages, les plus grands boisements de hêtres se situent sur la partie sud de la réserve en exposition Nord, Est et surtout Nord-Est.

La hêtraie du Bois du Rocher accueille des formations de vieux taillis par endroits (notamment à proximité des chemins et des prairies). Il s'agit de la hêtraie la plus vaste de la réserve de la Tourbière des Dauges (plus de 26 ha). La densité des arbres est assez importante, le peuplement est surtout composé d'arbres de diamètres petits à moyens (entre 7 et 45 cm). Cependant, ponctuellement, de gros bois sont présents. Le sous-bois est particulièrement riche en *Ilex aquifolium*. En sous-bois, dans les

zones les plus claires, *Vaccinium myrtillus* est également très présente ainsi qu'*Avenella flexuosa* dans certaines zones.

Aux Sauvages la plus grosse entité (près de 7 ha, parcelles AB8 et B96) est constituée d'un vieux boisement de gros hêtres (souvent plus de 80 cm de diamètre) qui dominent largement sur les autres essences. Le sous-bois présente par endroits une forte densité de houx (*Ilex aquifolium*). Comme aux Dauges, *Vaccinium myrtillus* et *Avenella flexuosa* sont bien présents par endroits.

Les deux autres plus grosses entités (3,5 ha, parcelles B132, B134 et B105) aux Sauvages sont des boisements plus jeunes avec des hêtres de tailles moins importantes, moins de Houx (*Ilex aquifolium*) et une plus grande variété d'essences (*Quercus robur*, *Q. petraea*, *Castanea sativa*, *Betula pendula*, *Abies alba*) mais aussi plus de régénération au sol. *Vaccinium myrtillus*, *Avenella flexuosa* et *Melampyrum pratense* forment parfois de larges bandes en lisière et dans les clairières.

➤ **Composition floristique (cortège typique)**

Fagus sylvatica, *Quercus robur*, *Quercus petraea*, *Betula pendula*, *Castanea sativa*, *Ilex aquifolium*, *Vaccinium myrtillus*, *Avenella flexuosa*, *Melampyrum pratense*

➤ **Dynamique de la végétation et menaces**

Ces formations forestières sont les plus anciennes des deux sites. La hêtraie du Bois du Rocher aux Dauges est déjà présente sur les cartes d'Etat major (seconde moitié du XIXème siècle). Les principales menaces lui sont communes aux autres bois de feuillus et fréquentes sur le massif des Monts d'Ambazac, il s'agit des coupes rases. Certaines hêtraies ont subi des coupes forestières ces dernières années, sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés.

Aux Sauvages, le plus gros boisement de hêtres a été engagé dans un dispositif d'ilot de sénescence N2000. Aucune intervention ne sera réalisée durant les 30 prochaines années. Le Plan Simple de Gestion actualisé en 2022, ne prévoit aucune coupe dans les hêtraies.

➤ **Etat de conservation et menaces**

Cet habitat est en bon état de conservation. Le changement climatique et le réchauffement dans ce secteur sont une menace pour ces boisements.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Ces boisements constituent les milieux forestiers les plus anciens de notre territoire. Ils sont des habitats d'intérêt communautaire. En outre, ils accueillent une biodiversité forestière considérable dont de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (Pic noir, chiroptères...). Les hêtraies à houx des deux réserves accueillent également des espèces protégées en France (*Felis sylvestris*). Elles ont une quantité importante de bois mort au sol, de nombreuses chandelles et les plus gros arbres sont riches en micro-habitats. Ces milieux sont favorables aux coléoptères et aux champignons saproxyliques. Enfin, sur le territoire Limousin, anciennement très agricole, les vieilles forêts ne sont pas nombreuses, la plupart étant issues de l'abandon pastoral, la biodiversité associée à ces milieux est également très localisée. Les deux grosses hêtraies des Dauges et des Sauvages sont sur deux versants d'un même mont et constituent ainsi un continuum forestier majeur de vieilles hêtraies.

G1.7D- Châtaigneraies à *Castanae sativa*

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
		41.9		G1.7D	Châtaigneraies à <i>Castanae sativa</i>	6,8132
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				3,41	1,37	2,82

A la RNN de la Tourbière des Dauges, ces formations prennent place sur le bassin versant et sont concentrées sur le versant exposé Ouest. Ces boisements sont souvent traités en taillis sur la réserve naturelle (utilisés pour fabriquer des piquets de clôture), ou correspondent à d'anciennes châtaigneraies fruits, appartenant à des familles des villages alentours. A l'abandon depuis plusieurs années elles sont désormais en mélange avec *Quercus robur*, installé plus récemment. Certaines avaient également été enrésinées, c'est le cas des parcelles G297 et 298.

Une châtaigneraie fruits (parcelle G290, 297 et 298) a bénéficié de travaux de restauration en 2012 visant à enlever les chênes récemment installés et les résineux plantés.

A la RNR des Sauvages, ces boisements jeunes sont disséminés en petites surfaces. En tout, ils couvrent un peu plus d'1 ha. Ce sont en général des taillis résultants d'anciennes coupes. Les vieux châtaigniers de culture ne sont pas en boisement, ils se rencontrent le long des parcelles de prairies ou en bordure de jeunes boisements de feuillus qui ont remplacé d'anciens espaces ouverts.

G1.82- Hêtraies-Chênaies acidophiles atlantiques

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	41.52	G1.82		Hêtraies-Chênaies acidophiles atlantiques	53,7359	14,1439
Cahier d'habitat : 9120			Habitat patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : Habitat d'intérêt communautaire				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : oui				29,93	17,18	24,08

➤ **Surface observée & localisation**

Il s'agit du boisement le plus répandu sur les deux sites, occupant quasiment l'ensemble du bassin versant de la RNN de la tourbière des Dauges. Aux Sauvages, ces boisements couvrent un peu plus de 14 ha répartis sur toute la surface de la réserve.

➤ **Description, conditions écologiques**

Ces formations se développent sur des sols acides, avec les mêmes caractéristiques que la Hêtraie acidophile atlantique (G1.62). Ce sont des formations forestières plus jeunes que les hêtraies. Ces boisements sont dominés par *Quercus robur* et *Quercus petraea*, en mélange avec *Fagus sylvatica*. Le sous-bois est riche en *Ilex aquifolium*. Localement, on note la présence de *Maianthemum bifolium*.

Aux Sauvages, ces boisements sont variés dans leur structure. Certains accueillent de vieux arbres creux notamment des châtaigniers. C'est le cas de la parcelles B100, où un contrat N2000 d'arbres sénescents a été contractualisé. Dans les boisements B142 et B130, la présence de vieux hêtres est à noter. Ces boisements présentent une lande relictuelle en sous-bois par endroit riche en *Vaccinium myrtillus*. Dans plusieurs de ces boisements, souvent en lisière dans des zones plus neutrophiles, se développent de larges plages de *Hyacinthoides non scripta* (parcelles B100, B127 et B124).

➤ **Composition floristique**

Quercus robur, *Quercus petraea*, *Fagus sylvatica*, *Ilex aquifolium*, *Maianthemum bifolium*, *Vaccinium myrtillus*, *Avenella flexuosa*, *Struthiopteris spicant*, *Melampyrum pratense*, *Lonicera periclymenum*

➤ **Dynamique de la végétation et menaces**

Ces formations évolueront naturellement vers la Hêtraie à houx. Le processus d'évolution est lent sur la majeure partie de ces boisements parce qu'ils sont sur des versants aux sols superficiels et pauvres.

➤ **Etat de conservation et menaces**

Cet habitat est en bon état de conservation. La principale menace de ces boisements feuillus est la coupe rase. Cette menace n'est pas présente aux Sauvages.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Ces boisements constituent des ensembles conséquents dans les massifs boisés. Bien qu'il s'agisse de formations forestières plutôt récentes, les peuplements sont constitués d'espèces autochtones qui accueillent une biodiversité forestière particulière. Il est important de préserver ces boisements pour favoriser des îlots de vieillissement, ce qui augmentera au fur et à mesure le potentiel d'accueil pour la biodiversité forestière.

G1.9111- Boulaies humides

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	41.B11	G1.9111	Boulaies humides	0,5813	0,0975	0,6788
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				0,29	0,12	0,24

➤ **Surface observée & localisation**

Ces boisements sont présents ponctuellement sur de petites surfaces dans la RNR des Sauvages, à proximité de l'étang des Sauvages et de la tourbière (parcelles B96 et B7 et B11). Ils couvrent 0,68 ha.

➤ **Description, conditions écologiques**

Ces formations se situent sur des sols très hydromorphes, en général dans des zones arrosées par une source, parfois en bordure d'étang. Elles sont composées de *Betula pendula* et de *Betula pubescens* avec une strate herbacée dominée par *Molinia caerulea* dans les zones les plus humides et *Avenella flexuosa* pour celles plus sèches. Ces zones présentent pour certaines de vieux bouleaux et de vieux saules.

➤ **Composition floristique (cortège typique)**

Betula pendula, *Betula pubescens*, *Avenella flexuosa*, *Molinia caerulea*

➤ **Dynamique de la végétation**

En cas d'assèchement, ces formations évolueront naturellement vers la Chênaie-Hêtraie acidophile.

➤ **Etat de conservation et menaces**

Aux Sauvages, cet habitat est en bon état de conservation.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Ces boisements ne sont pas à statut mais jouent un rôle écologique important. Ils sont régulièrement fréquentés par les sangliers (*Sus scrofa*) qui créent des trous d'eau dans lesquels se reproduisent les grenouilles rousses (*Rana temporaria*). Ces zones fraîches sont aussi très fréquentées par l'avifaune notamment les mésanges boréales (*Poecile montanus*). Ce sont aussi des zones de régulation hydraulique.

G1.9112- Boulaies sèches acidophiles médio-européennes

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
		41.B12	G1.91 G1.9112	Boulaies des terrains non marécageux Boulaies sèches acidophiles médio-européennes	0,9087	0,,4364
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				0,53	0,46	0,48

➤ **Surface observée & localisation**

Sur la RNN des Dauges, cet habitat prend place ponctuellement dans des zones anciennement ouvertes et désormais abandonnées sur les versants de la tourbière.

Aux Sauvages, ces boisements couvrent 0,76 ha répartis sur trois zones (parcelles B116, B11 et B7).

➤ **Description, conditions écologiques**

Ces formations sont dominées par *Betula pendula*. Les sols, riches en arène granitique, sont très drainants. La strate herbacée est régulièrement dominée par *Avenella flexuosa* et *Vaccinum myrtillus*. Aux Sauvages, sur les parcelles B11 et B116 ce sont des boisements jeunes de colonisation d'une friche forestière et d'une prairie mésique. Dans la parcelle B7, c'est un habitat de transition entre les boisements humides à Bouleau et la hêtraie. Le sous-bois est ici dominé par *Vaccinum myrtillus*.

➤ **Composition floristique (cortège typique)**

Betula pendula, *Betula pubescens*, *Avenella flexuosa*, *Vaccinum myrtillus*

➤ **Dynamique de la végétation**

En cas d'assèchement, ces formations évolueront naturellement vers la Chênaie-Hêtraie acidophile.

➤ **Etat de conservation et menaces**

Cet habitat est en bon état de conservation.

➤ **Intérêt en termes de conservation**

Ces boisements sont en fait des stades pionniers de l'installation de futures forêts de feuillus. Les boisements sont en général assez lâches. Ils ne présentent, en l'état de nos connaissances, pas d'intérêt majeur, pour le maintien d'espèces à enjeu du site Dauges-Sauvages.

G1.D4- Vergers d'arbres fruitiers

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
		83.15	G1.D4	Vergers d'arbres fruitiers	-	0,1546
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				-	0,19	0,05

Cet habitat occupe une petite surface de 1500 m² à proximité des habitations aux Sauvages. Il s'agit d'un ancien verger de pommiers et de châtaigniers. Les propriétaires actuels y ont implanté de nombreux rosiers d'ornement.

G3.42- Pinèdes à *Pinus sylvestris* médio-européennes

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	42.52	G3.42		Pinèdes à <i>Pinus sylvestris</i> médio-européennes	1,7012	-
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				0,85	-	0,60

Le Pin sylvestre est une espèce de pleine lumière, colonisatrice même sur des terrains très superficiels ou engorgés. Sur la réserve naturelle de la tourbière des Dauges, on retrouve notamment ces formations sur d'anciennes landes sèches en déprise agricole depuis plusieurs décennies, mais le Pin sylvestre est aussi observé, de manière plus ponctuelle dans des zones tourbeuses. Les entités cartographiées correspondent à d'anciennes landes, sur les versants de l'alvéole sur des sols superficiels. Les forêts de Pin sylvestre constituent des boisements lâches, souvent en mélange avec *Quercus robur*, *Quercus petraea* et *Calluna vulgaris*, *Vaccinium myrtillus* en sous-étage. Dans les boisements les plus clairs, on retrouve aussi *Pteridium aquilinum*. Lors des différentes restaurations de landes sèches sur la réserve naturelle, les bosquets de Pin sylvestre ont pour la plupart été maintenus. Ils offrent des zones de repos pour l'avifaune et de l'ombrage pour la faune et les troupeaux en période de pâturage. Les plus grosses entités de Pinèdes se situent sur les versants exposés Est vers l'exutoire et aux Coteaux de Marzet.

Cet habitat n'est pas présent aux Sauvages. Le Pin sylvestre est présent ponctuellement dans les boisements et en bordures des étangs.

G3.F- Plantations très artificielles de conifères

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	83.3	G3.F		Plantations très artificielles de conifères	8,1437	7,2742
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				4,08	8,83	5,47

Sur les deux réserves, il s'agit principalement de plantations monospécifiques de Douglas et plus en marge d'Épicéa commun, gérés en futaie régulière. Ces plantations sont issues de la déprise agricole d'après-guerre pour la plupart. Elles ont été plantées, sur des parcelles aux sols superficiels sur les versants, sur d'anciennes landes et pelouses sèches. Il s'agit donc de boisements matures.

Aux Dauges, depuis le classement en réserve naturelle (1998), de nombreux travaux de restauration ont permis la coupe de ces plantations et une régénération naturelle ou le retour aux landes sèches. La proportion des plantations de résineux devrait donc continuer de décroître sur la réserve naturelle.

Depuis 2020, plusieurs plantations d'épicéas communs sont attaquées par les Scolytes et dépérissent. Certaines parcelles vers le hameau de Lagorceix (Brugeaud des bois) sont actuellement exploitées pour retirer ces Epicéas.

Aux Sauvages, cet habitat couvre 6,7 ha. La majorité des boisements de résineux sont des plantations mûres de Douglas. Leur exploitation a commencé conformément au premier Plan Simple de gestion. Ils finiront de l'être d'ici 2032. Les plantations d'Epicéa ont été exploitées (2017) à la suite aux dégâts occasionnés par les scolytes Il subsiste un boisement de Sapin pectiné (*Abies alba*) en bordure d'étang des Sauvages (parcelle B98) : un boisement clair ponctué de divers feuillus, majoritairement des chênes.

G5.1- Alignements d'arbres

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	84.1	G5.1		Alignements d'arbres	-	1,5090
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				-	1,83	0,54

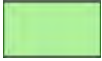
A la RNN de la tourbière des Dauges, cette formation correspond à un alignement de chênes présente dans une prairie à Lagorceix au nord de la réserve. Elle constitue une bande quasi continue, séparant deux zones de prairies. Elle est utilisée comme abri et ombrage pour le troupeau bovin pâturant.

Aux Sauvages, cet habitat est plus fréquent. Seules 6 zones ont été cartographiées, les autres étant souvent de longueur très modeste. Ces alignements sont pour une part des anciennes haies composées de gros chênes et de hêtres qui par défaut d'entretien sont devenues des alignements d'arbres et pour une autre part des plantations, généralement de hêtres à des fins paysagères. Ces derniers alignements sont souvent anciens et très remarquables : allée de hêtres pourpres (parcelle B118), allée de gros hêtres de plus de 1 m de diamètre (B102). Les digues des 3 étangs étaient bordées d'arbres, seul subsiste l'alignement du Petit étang des Chênes. Ces alignements sur digue sont coupés au fur et à mesure pour des questions de sécurité.



Ces vieux arbres sont constitués de nombreux micro-habitats et sont souvent creux. Le rôle écologique de ces alignements est majeur. Ce sont des milieux indispensables pour les insectes saproxyliques, les chiroptères ou encore les rapaces nocturnes. Les racines des grands arbres de bord d'étang sont des supports de ponte des crapauds épineux (*Bufo spinosus*).


G5.61- Prébois caducifoliés

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	31.8D	G5.61	Prébois caducifoliés	2,8250	4,7433	7,5683
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				5,76	1,42	2,69

Ces formations correspondent à la régénération spontanée d'anciennes coupes de feuillus. Elles se rencontrent sur quelques parcelles du bassin versant de la RNN de la tourbière des Dauges (parcelles exploitées en 2014 à Brugeaud des bois) et sur l'emprise de la ligne Haute Tension traversant la partie Est du site (parcelles G 732, 739, 741...).


Aux Sauvages, ces formations couvrent 4,74 ha répartis sur 8 zones.

G5.62- Prébois mixtes

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	31.8F	G5.62	Prébois mixtes	-	0,6935	0,6935
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				-	0,84	0.

Cet habitat se rencontre sur la parcelle B100 aux Sauvages. Il couvre une surface de 0,69 ha. Il s'est développé sur une coupe d'une forêt de Sapin pectiné (*Abies alba*) de moins de 10 ans. La recolonisation se fait par des espèces forestières mixtes de feuillus et de résineux. La régénération est assez dense et à ce stade est encore fortement recouverte par les espèces d'ourlets forestiers et de friches forestières acidophiles (*Rubus spp.*, *Pteridium aquilinum*, *Digitalis purpurea*).

G5.82- Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des conifères

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
			G5.82	Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des conifères	-	0,9913
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				-	1,20	0,35

Cet habitat se rencontre à la RNR des Sauvages, sur la parcelle B87. Il couvre une surface de 0,99 ha. Il s'agit d'une coupe rase, pour des raisons sanitaires (scolytes), d'un boisement d'épicéas. La végétation est dominée par des graminées. Le sol est très en pente, très sec et drainant. La régénération arbustive n'est pas acquise.

Habitats rocheux

H2- Eboulis et H3 - Falaises continentales, pavements rocheux et affleurements rocheux

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	61	H2		Eboulis Falaises continentales, pavements rocheux et affleurements rocheux	0,0596	Non évalué
62	H3					
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				0.03	Non évalué	0.02

Ces deux habitats sont ponctuels et ne peuvent pas être cartographiés. Bien que très restreints, ils représentent des micro-habitats particuliers au sein des landes sèches et forêts, bien représentés sur les versants des deux réserves.

A la tourbière des Dauges, une zone d'éboulis est présente dans le Bois du Rocher. Les rochers forment un sol très instable, où les essences forestières ne se développent pas.

Les pavements rocheux correspondent aux chaos bien répartis sur les versants. A la RNN de la tourbière des Dauges, de nombreux chaos rocheux sont présents dans le Bois du Rocher, sur le Puy rond, dans la hêtraie de l'exutoire, sur les landes des Côtes de la Ribière.

Aux Sauvages, on trouve des pavements et des affleurements dans tous les milieux mais plus particulièrement dans les boisements, en bordure et dans les étangs, en rupture de pente entre les zones humides et les boisements.

Zones artificielles

12.2- Petits jardins ornementaux et domestiques

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
	85.2, 85.3	12.2		Petits jardins ornementaux et domestiques	-	0,4544
Cahier d'habitat : non concerné			Représentativité totale (%)			
Statut : non concerné			Habitat non patrimonial	Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				-	0,55	0,16

Cette unité est présente à la RNR des Sauvages à proximité des habitations. Elle couvre 0,45 ha répartis en deux zones. Il s'agit d'une parcelle jouxtant la maison principale (B581) et des bandes enherbées longeant le chemin de découverte le long de la propriété. Ces espaces sont très régulièrement tondus. Ils sont ponctués d'arbres d'essences locales et allochtones, ainsi que de plantes ornementales (rhododendrons, hortensias, rosiers).

J2.4- Constructions agricoles

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
		84.5	J2.4	Constructions agricoles	0,1255	-
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat patrimonial non	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				0,06	-	0,04

Cette unité est présente sur la RNN de la Tourbière des Dauges. Elle correspond à la bergerie de Claude Lecardeur, présente sur le périmètre à proximité du village de Sauvagnac. Il s'agit d'un ancien petit bâtiment en pierres de taille modeste accueillant un petit troupeau ovin.

J2.5- Délimitations construites

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
			J2.5	Délimitations construites	Non évalué	0,4614
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat patrimonial non	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				Non évalué	0,56	0,16

Les trois digues des étangs des Sauvages constituent une large part de cet habitat. La surface de 0.46 ha est celle des chaussées. Ces digues empierrées sont un habitat pour la flore pariétale (capillaires, cymbalaires, orpins...) et de nombreux petits animaux (arthropodes, reptiles, oiseaux, chiroptères). Les deux réserves accueillent plusieurs linéaires de murets de pierre en plus ou moins bon état de conservation.



J2.6- Constructions abandonnées en milieu rural

	Codification UE		Intitulé EUNIS	Surface (ha)		
	CB	EUNIS		Dauges	Sauvages	Total
			J2.6	Constructions abandonnées en milieu rural	-	0,0579
Cahier d'habitat : non concerné			Habitat non patrimonial	Représentativité totale (%)		
Statut : non concerné				Dauges	Sauvages	Total
Déterminant ZNIEFF : non				-	0,07	0,02

La surface cartographiée pour cet habitat correspond à la ferme en ruine des Vieux Sauvages. Une autre ruine, à proximité (parcelle B94), n'a pas été cartographiée ainsi qu'une loge de berger (parcelle B124), ces dernières ne gardant que très peu d'élévation et représentant de faibles surfaces.

Les ruines des Vieux Sauvages sont colonisées par la végétation. La grange abritait des chouettes effraies (*Tyto alba*) et des chouettes hulottes (*Strix aluco*) y ont été observées. Les cavités des murs sont des abris recherchés par les chiroptères. Un vieux tilleul de grande taille prend place près de la maison en ruine. Il présente de nombreux micro-habitats.



III-3.4. Evaluation des responsabilités pour les habitats

III-3.4.1. Habitats à enjeux

Les habitats à fort enjeu écologique représentent 46.2 % de la surface cumulée des deux réserves, soit 130.89 hectares.

Le tableau ci-après fait la synthèse des habitats à enjeux sur les deux réserves naturelles.

Tableau 21 : Liste des habitats à enjeux recensés sur les deux réserves

Code EUNIS	Code CB	Libellé EUNIS	Code/Statut Natura 2000	Dét. ZNIEFF	Surface (ha)			Représentativité (%)		
					Sauvages	Dauges	Total	Sauvages	Dauges	Total
C1.1	22.11	Lacs, étangs et mares oligotrophes permanents	3110 / IC		9,5537	Non évalué	9,5537	11,60	Non évalué	3,39
C1.131	22.43	Communautés des eaux oligotrophes à Potamots	3110 / IC		Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
C3.41	22.31	Communautés amphibiens vivaces euro-sibériennes	3130 / IC		0,079	-	0,079	0,10	-	0,03
D1.11	51.1	Tourbières hautes actives, relativement peu dégradées	7110 / PR	1 (D1.111)	Non évalué	6,3180	6,3180	Non évalué	3,17	2,24
D1.111	51.11	Buttes, bourrelets et pelouses des tourbières hautes	7110/PR	1	0,7714	Non évalué	0,7714	0,39	Non évalué	0,27
D1.112	51.11	Cuvettes des tourbières hautes	7110/PR	1	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
D1.113	51.11	Suintements et rigoles des tourbières hautes	7110/PR	1	Non évalué	10,9885	10,9885	Non évalué	5,51	3,90
D1.1131	51.141	Suintements à Narthécie des marais								
D1.12	51.1	Tourbières hautes inactives, dégradées	7120/ IC	1	Non évalué	0,1196	0,1196	0,15		0,04
C2.25	24.41	Végétations acides oligotrophes des cours d'eau à débit rapide	3260 / IC	1	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué

Code EUNIS	Code CB	Libellé EUNIS	Code/Statut Natura 2000	Dét. ZNIEFF	Surface (ha)			Représentativité (%)		
					Sauvages	Dauges	Total	Sauvages	Dauges	Total
D2.22	54.42	Bas-marais à [<i>Carex nigra</i>], [<i>Carex canescens</i>] et [<i>Carex echinata</i>]		1	Non évalué	0,2251	0,2251	Non évalué	0,11	0,08
D2.33	54.5	Tourbière tremblante à <i>Carex rostrata</i>	7140	1	Non évalué	0,8667	0,8667	Non évalué	0,43	0,31
D2.39	54.59	Radeaux de [<i>Menyanthes trifoliata</i>] et de [<i>Potentilla palustris</i>]	7140 / IC	1	0,0311	Non évalué	0,0311	0,04	Non évalué	0,01
D2.3H	54.6	Communautés des tourbes et des sables humides, ouverts et acides, avec [<i>Rhynchospora alba</i>] et [<i>Drosera</i>]	7150 / IC	1	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
E3.512	37.312	Prairies acidoclines à Molinie bleue	6410 / IC		1,8629	14,9444	16,8073	2,26	7,49	5,96
E3.52	37.32	Prairies à [<i>Juncus squarrosus</i>] et gazons humides à [<i>Nardus stricta</i>]		1	Non évalué	0,1306	0,1306	Non évalué	0,07	0,05
E1.71	35.1	Gazons à [<i>Nardus stricta</i>]	6230 / PR	1	-	14,5228	14,5228	-	7,28	6,41
E1.712	35.11	Gazons subatlantiques à [<i>Nardus</i>] et [<i>Galium</i>]	6230 / PR	1	6,9467	-	6,9467	8,44	-	2,46
F3.16	31.88	Fourrés à <i>Juniperus communis</i>	4010	1	-	0,1726	0,1726	-	0,09	0,06
F4.1	31.1	Landes humides	4010	1	Non évalué	0,2163	0,2163	Non évalué	0,11	0,08
F4.2	31.2	Landes sèches	4030	1	0,6756	9,1265	9,8021	0,82	4,57	3,48
G1.51	44.A1	Boulaies à Sphaignes	91D0	1	0,1996	Non évalué	0,1996	0,24	Non évalué	0,07

Code EUNIS	Code CB	Libellé EUNIS	Code/Statut Natura 2000	Dét. ZNIEFF	Surface (ha)			Représentativité (%)		
					Sauvages	Dauges	Total	Sauvages	Dauges	Total
G1.512	44.A12	Boulaies à Sphaignes et à Laïches	91D0	1	-	0,4821	0,4821	-	0,24	0,17
G1.62	41.12	Hêtraies acidophiles atlantiques	9120 / IC	1	13,1115	38,94	52,0515	15,92	19,52	18,47
<p>IC : Habitat d'Intérêt communautaire / PR : Habitat d'intérêt communautaire prioritaire</p> <p>Non évalué : Habitat en mosaïque, trop restreint pour être représenté cartographiquement</p>										

III-3.4.2. Responsabilités des réserves

Rappelons tout d'abord qu'une typologie et une cartographie actualisées des végétations font défaut pour le présent plan de gestion. Certains faciès et/ou habitats imbriqués entre eux soulèvent des interrogations quant à leur rattachement au code EUNIS. Avec la cartographie existante, il est toutefois possible de dégager les enjeux pour les habitats présents sur les deux réserves. Pour chaque habitat naturel «à statut», c'est à dire déterminant ZNIEFF et/ou d'intérêt communautaire (IC ou PR), une estimation à dire d'expert a permis d'attribuer une classe de responsabilité (majeure à modérée).

Ainsi, pour chaque habitat, les trois critères suivants sont évalués à dire d'expert :

- ✓ Sa vulnérabilité (typicité, dépendance vis à vis d'un facteur précis, capacité de résilience).
- ✓ Sa représentativité (surface abritée par les réserves, responsabilité vis à vis d'autres échelles).
- ✓ Son rôle en tant que support de diversité spécifique de faune et de flore.

Tableau 22 : Evaluation des responsabilités des réserves

Enjeux	Codes EUNIS	Sensibilité (typicité, résilience)	Représentativité	Support de diversité spécifique	Responsabilité globale	Classe de responsabilité
Complexe de tourbières tremblantes, bas-marais et haut-marais	D2.22, D2.26, D2.3, D3.3H, D2.39, D1.11, D1.12	***	***	***	9	Responsabilité majeure
Landes sèches	F4.2	***	***	***	9	
Etangs oligotrophes et communautés végétales associées	C1.1, C1.131, C3.41	***	**	***	8	
Hêtraie acidiphile	G1.62	***	*	***	7	Responsabilité forte
Cours d'eau permanents à écoulement rapide	C2.25	***	*	**	6	Responsabilité modérée
Gazons à <i>Nardus</i>	E1.71	***	*	*	5	

<i>stricta</i>						
Landes humides	F4.1	***	*	**		6
Prairies acidoclines à Molinie	E3.512	***	*	*		5
Prairies à jonc squarreux et gazons humides à Nard	E3.52	***	*	*		5

- **Le complexe d'habitats tourbeux, tourbières tremblantes, haut et bas-marais** (D2.22, D2.26, D2.3, D3.3H, D2.39, D1.11, D1.12) : ces habitats couvrent une surface de 9,27 hectares de la surface cumulée des deux réserves, ce qui correspond à 4% des habitats à responsabilité recensés et 3% de la surface totale.

L'enjeu de conservation de ces habitats sur les deux réserves est prioritaire au regard de la grande typicité et de la rareté des habitats tourbeux, notamment dans les Monts d'Ambazac. En effet, ils constituent le prolongement Ouest du Massif central. Les habitats tourbeux se trouvent ici en limite d'aire de répartition Ouest.

Les différents habitats qui composent ces mosaïques sont le support pour de nombreuses espèces de faune et de flore spécialisées et menacées.

- **Etangs oligotrophes** et communautés végétales associées (C1.1, C1.131, C3.41) : ces habitats couvrent 9,63 hectares concentrés sur la RNR des Sauvages, ce qui correspond à 8,8 % de la surface des habitats à statut et 3.4 % de la surface totale des deux réserves.

L'enjeu de conservation de ces habitats est prioritaire. En effet, la forte sensibilité et la rareté des végétations qu'ils abritent en font des habitats à fort enjeu écologique (*Littorella uniflora* et *Isolepis fluitans*). La présence de *Callitriche palustre* (NT en Limousin) est à confirmer sur l'étang des Chênes.

- **Landes sèches (F4.2)** : elles représentent 3.5% de la surface totale cartographiée et 8,9 % des habitats à statut recensés, soit 9,80 hectares. L'enjeu de conservation pour cet habitat est fort. Les landes font partie des habitats typiques et emblématiques du territoire Limousin dont 98 % ont disparu ces cinquante dernières années. En outre, les landes sèches accueillent des espèces à fort enjeu écologique et recensées dans les paragraphes précédents : l'Engoulevent d'Europe, l'Arnica des montagnes ou encore le Lycopode en massue pour lesquelles les réserves ont une responsabilité majeure.

- **Gazons à *Nardus stricta* (E1.71)** : ces formations recouvrent 21,47 hectares sur les deux réserves, soit 7,6 % de leur surface et 20,7 % de la surface des habitats à enjeux.

- **Prairies acidoclines à Molinie (E3.512)** : elles occupent 16,80 ha sur la surface cumulée des deux réserves, soit 16,2 % des habitats à statuts et 5,7 % des habitats des deux réserves. Bien que relativement en bon état de conservation, elles restent assez vulnérables en tant qu'habitats paratourbeux sur les Monts d'Ambazac.

- **Hêtraies acidiphiles (G1.62)** : Ces formations forestières occupent 52,05 hectares sur les deux réserves, soit 50,3 % des habitats à statut et 17,6 % de l'ensemble des habitats présents au total. Ces formations constituent un enjeu très fort sur les réserves. En effet, les hêtraies acidiphiles sont peu représentées dans les Monts d'Ambazac. Le Hêtre bien que très présent, est encore souvent observé dans des boisements de hêtraies-chênaies. La RNR des Sauvages abrite une hêtraie à houx relativement mûre et rare dans cet état de conservation (non intervention depuis plusieurs décennies, arbres morts sur pied et au sol très présents). Enfin, la pression de la filière bois est très marquée, notamment ces dernières années dans les Monts d'Ambazac. Les forêts de feuillus sont souvent exploitées en coupe rase. Ces formations forestières sont essentielles pour l'accueil de la biodiversité forestière (coléoptères, chiroptères, avifaune, fonge et lichens). Les hêtraies acidiphiles des deux réserves accueillent

notamment le Pic noir (*Dryocopus martius*), espèce d'intérêt communautaire et *Lobarina pulmonaria*, lichen rare et polluo-sensible.

Autres milieux :

D'autres milieux, comme les prairies naturelles ou assimilées ou encore les saulaies, ne ressortent pas comme patrimoniaux avec les critères retenus pour l'évaluation. Cependant une attention particulière leur sera portée car ce sont des habitats d'espèces patrimoniales ou encore de fonges et lichens aux exigences écologiques fortes

III-3.5. Fonctionnalité des habitats

III-3.5.1. Facteurs d'influences de la fonctionnalité

On retrouve sur les Monts d'Ambazac, la géomorphologie typique du Plateau de Millevaches, avec l'alternance de puys et d'alvéoles granitiques au substrat imperméable, dans lesquelles se développent les tourbières.

Dans les alvéoles, les sols sont hydromorphes, sur les versants majoritairement de type podzolique avec des sols forestiers.

Les végétations précédemment décrites sont pour la plupart, oligotrophiles et acidiphiles. Comme décrit par Pauline Cabaret dans le plan de gestion de la RNR Haute Vallée de la Vézère (CABARET P. , 2020), le gradient de ressource en eau suite naturellement la topographie : formations hydrophiles dans les alvéoles, formations mésophiles à xérophiles sur les puys et versants. La situation en tête de bassin versant engendre des cours d'eau permanent, de petite taille, de faible profondeur et ensoleillés.

Les formations végétales sont liées à l'influence climatique subatlantique à montagnarde.

«L'évolution du climat et la météorologie peuvent influencer sur la survie de certaines espèces en présence, d'une manière encore méconnue. La diminution des précipitations (sous forme de neige notamment) constatée en quelques décennies, La récurrence ou l'amplification des épisodes de sécheresse des dernières années pourraient impacter notamment les habitats tourbeux et les espèces les plus boréales ou psychrophiles» (Extrait du plan de gestion de la RNR Haute-Vallée de la Vézère 2021 - 2025, CEN NA).

✓ La dynamique végétale

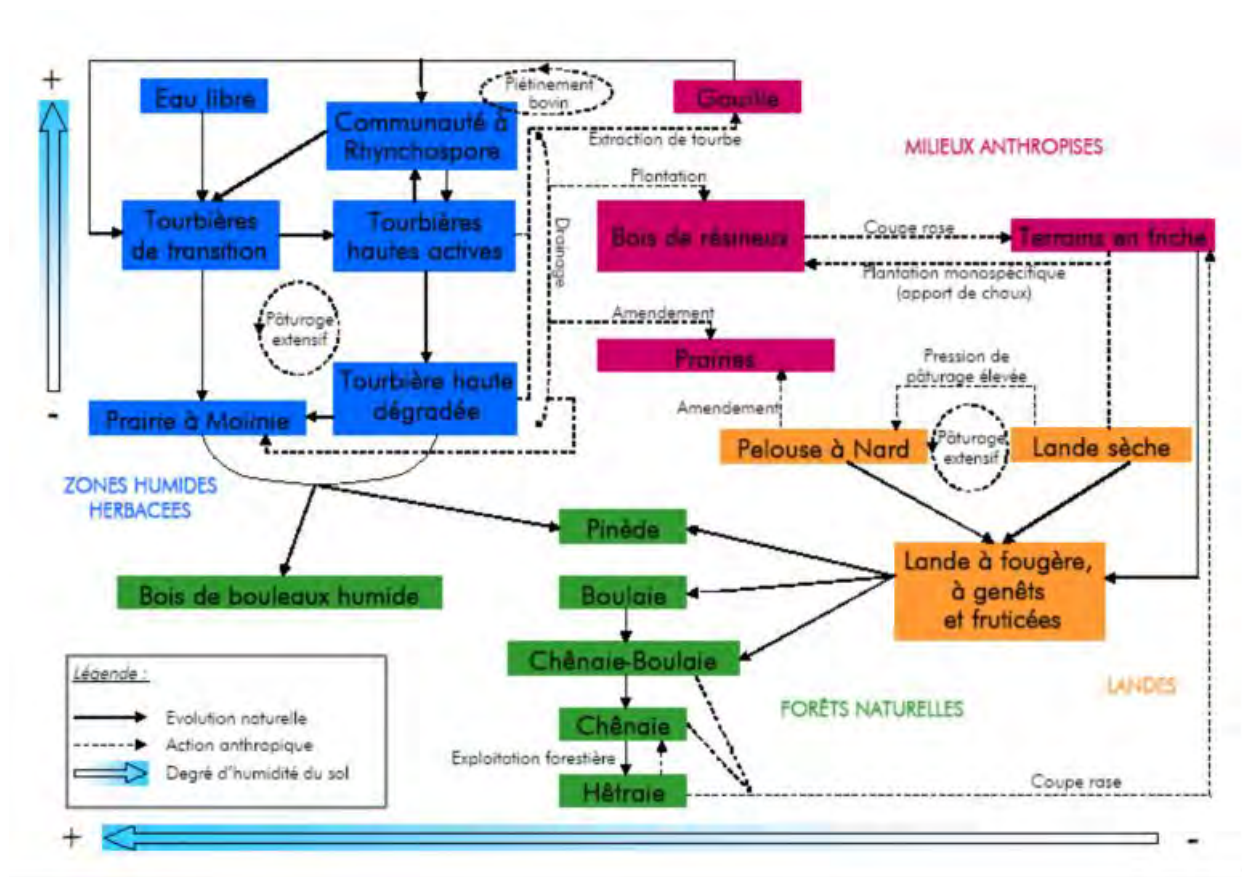
Comme sur beaucoup de sites des Monts d'Ambazac mais également du Plateau de Millevaches, qui accueillent des milieux semblables, deux séries dynamiques sont observées : celle des milieux secs sur les puys et les versants pentus et celle des milieux humides, de fond de vallon.

En l'absence de gestion, les landes et pelouses présentes sur les puys et parties sèches des versants sont progressivement colonisées par des espèces ligneuses arbustives puis arborées. Ces milieux évoluent donc vers des boisements feuillus, la hêtraie atlantique acidophile étant le stade le plus avancée de recouvrement.

La seconde dynamique, celle des milieux humides de fond de vallons suit également une dynamique de fermeture. Ces milieux, en l'absence de gestion sont colonisés par des ligneux arbustifs (Bourdaine, saules, bouleaux...). Ceux-ci forment alors des boisements denses devenant des saussaies marécageuses, ou en cas de colonisation par les bouleaux, des boulaies humides.

Ces trajectoires peuvent être modifiées par des interventions anthropiques comme le souligne le schéma ci-après et le détaillent les paragraphes suivants.

Figure 61 : Schéma des dynamiques d'évolutions naturelles et anthropiques



✓ **Activités anthropiques**

La configuration de la réserve naturelle de la tourbière des Duges et son accessibilité la préserve en partie des activités anthropiques les plus impactantes. En outre, le régime foncier est un outil essentiel pour cette préservation.

Les principales activités sur les deux sites sont agricoles, forestières et de loisirs.

Les activités agricoles sont essentiellement celles de pâturage, à l'exception de quelques prairies sur le bassin versant de la tourbière des Duges. La quasi intégralité des parcelles vouées au pâturage est en gestion par le CEN Nouvelle-Aquitaine ; cela permet de fixer les conditions de pâturage dans des contrats avec l'exploitant agricole. Le site est également classé en Natura 2000 et la plupart des surfaces agricoles bénéficie de Mesures AgroEnvironnementales, pour lesquelles un cahier des charges précise les actions autorisées et leur période, afin de réduire l'impact du pâturage sur les milieux.

Les activités forestières sont ponctuelles sur le site de la tourbière des Duges, mais peuvent parfois occasionner des dégâts sur les milieux forestiers et milieux connexes. Le décret de création de la réserve naturelle ne mentionne pas l'interdiction de coupe rase ou de replantation de résineux. Les propriétaires privés sont ainsi en droit d'effectuer des coupes et replantations de l'espèce de leur choix sur la réserve. Cependant, le parcellaire très morcelé, les limites de parcelles non visibles amenuisent ces pratiques. Les parcelles les plus sujettes aux coupes sont celles du versant Ouest, qui reste le plus accessible et appartient pour partie à des propriétaires privés. Aux Sauvages, la gestion forestière est régie par un Plan simple de gestion forestière à visée environnementale forte.

Les activités de loisirs comptent la randonnée, mais aussi le VTT. De façon générale, ces activités ont très peu d'impact pour le site des Duges et utilisent les chemins publics balisés. Les différentes courses organisées (VTT, courses à pied) sont en place depuis quelques années et se déroulent sans incident pour cette réserve naturelle. Aux Sauvages, les activités de VTT posent plus de problème qu'aux Duges, notamment de détérioration des chemins, entraînant des ruissellements dans les étangs.

✓ La gestion conservatoire

Le pâturage extensif

Le maintien dans un bon état de conservation de la majorité des milieux ouverts sur les réserves est dépendant du pâturage (landes, prairies humides et sèches et tourbières). Autrefois aux Duges, les landes étaient pâturées par des troupeaux ovins et les fonds humides et tourbeux par les troupeaux bovins. Suite à la seconde guerre mondiale et l'exode rural, ces milieux ont été abandonnés ou convertis (plantation de résineux, prairies amendées). Aux Sauvages, le pâturage s'est maintenu mais à fortement régressé. Les activités agricoles autres (cultures) ont disparu.

Depuis 1998, ces milieux, sur la réserve naturelle de la Tourbière des Duges font l'objet d'actions de restauration, désormais de conservation. Plus d'une soixantaine d'hectares de milieux ouverts (prairies, landes, tourbières) sont désormais pâturés. Depuis 2019, les landes bénéficient d'un pâturage caprin, bien plus adapté à la dynamique de ces milieux et aux besoins des chèvres. L'ensemble des milieux pâturés bénéficie d'un pâturage extensif (dont le chargement est compris entre 0.1 et 0.8 UGB/an/ha) entre mai et novembre.

Travaux mécanisés pour le maintien ou le retour à un stade végétal recherché

Avant la mise en pâturage ou lors d'un pâturage insuffisant de manière répétée, des actions mécaniques de restauration sont parfois nécessaires. Il s'agit principalement d'actions de réouverture des milieux ; bûcheronnage, broyage. Dans des milieux nouvellement restaurés, avant mise en place d'un pâturage, il s'agit également de la pose de clôtures adaptées.

Gestion des étangs

Une gestion conservatoire des étangs sera à prévoir notamment pour favoriser le développement des gazons à Littorelle et de la végétation enracinée flottante mais aussi pour contenir les populations de Perche soleil (*Lepomis gibbosus*) et de ragondins (*Myocastor coypus*).

Creusement de gouilles et de pêcheries

Aux Sauvages deux gouilles ont été creusées en 2020 et deux pêcheries ont été restaurées. Ces aménagements permettent d'abreuver les vaches mais ont surtout permis la colonisation par des espèces pionnières. Ce sont des lieux importants pour la reproduction de certains amphibiens et odonates. Des gouilles ont aussi été réalisées aux Duges. D'autres creusements et restaurations de ce type seront à prévoir, sur les deux sites, dans le cadre d'opérations de gestion conservatoire.

III-3.5.2. Analyse de la fonctionnalité des habitats

La fonctionnalité des habitats n'a pas été étudiée aux Sauvages et le manque de connaissances rend l'analyse incomplète. Cependant les quelques données existantes permettent de fournir une évaluation qu'il faudra compléter dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de gestion.

La fonctionnalité pour le site de la tourbière des Duges est plus facile à évaluer car il y a plus de données.

Dans les deux cas, une réflexion plus globale sur la fonctionnalité entre les deux sites et dans le contexte des Monts d'Ambazac sera à réaliser.

Zones humides et milieux aquatiques

La fonctionnalité des **milieux tourbeux** des Sauvages semble bonne. Située en tête de bassin, l'apport en eau est continu dans la tourbière et dans les milieux para-tourbeux. La petite taille de la tourbière est un facteur limitant de la fonctionnalité par rapport à la biodiversité, de plus, cette dernière est relativement enclavée dans le massif forestier. La tourbière des Duges ne se trouve qu'à 1 km à vol d'oiseau mais de l'autre côté d'un puy et séparée par le massif forestier du bois du Rocher.

La fonctionnalité de la tourbière des Duges est plutôt bonne mais deux facteurs limitant sont à noter : le manque de pression de pâturage et depuis quelques années des déficits en eau, en surface et dans le ruisseau des Duges, durant les périodes estivales.

Sur les deux sites, l'hétérogénéité des micro-habitats et l'alternance de zones hygromorphes et de zones sèches (touradons de Molinie ou de Carex) sont remarquables. Ces micro-habitats permettent le développement d'une richesse spécifique d'arthropodes aux affinités écologiques contrastées.

La fonctionnalité des **étangs** des Sauvages n'a pas été étudiée mais les eaux claires et la présence de gazons à Littorelle des lacs et les tapis de *Ranunculus ololeucos* laisse supposer un bon état fonctionnel. Le maintien de la bonne fonctionnalité des étangs dépend fortement du contrôle du niveau des eaux mais aussi de celui des populations des espèces tels que les ragondins (*Myocastor coypus*) qui occasionnent régulièrement des dégâts sur la végétation (Menyanthes et Littorelles).

Bien que les étangs représentent un obstacle à la continuité de l'écoulement des eaux. Les milieux humides restent connectés tout le long de l'ancienne chaîne des étangs des moines de Grandmont au travers du ruisseau du Beuvreix (partie ruisseau de Grandmont) et de ses zones humides connexes. La fonctionnalité de l'hydrosystème reste à évaluer. Le CEN maîtrise une partie des milieux en aval (une partie de l'ancien étang des Chambres et de la Vallée des Bros) et d'autres dans une autre vallée à proximité (Pré Chatain).

Des points de perturbation de la continuité de l'écoulement des eaux et de la bonne fonctionnalité des hydrosystèmes ont été notés aux Sauvages :

- ✓ rupture de la continuité des écoulement des eaux par la piste forestière des Vieux Sauvages et par le chemin de découverte au niveau de l'étang des Chênes,
- ✓ ruissellement des eaux des chemins dans les étangs ou les zones humides au niveau des Vieux Sauvages et à la queue de l'étang des Chênes .

Les landes sèches

Les landes sèches sur le site de la tourbière des Duges sont pour une part dans un assez bon état fonctionnel depuis la mise en place du pâturage caprin et pour une autre part encore dégradées car colonisées par la Fougère aigle et les Genêts à balai. Elles sont relictuelles et isolées aux Sauvages. Cependant, des zones à proximités immédiates présentent aussi des landes relictuelles qui pourraient être restaurées comme ce fût le cas sur le site limitrophe de Barlette en 2020. Ces milieux sont très dépendant de l'activité anthropique pour être dans un bon état fonctionnel et pour s'inscrire dans un réseau de landes connectées entre elles.

Les hêtraies

La continuité écologique des boisement est plutôt bonne. Les boisements de feuillus, particulièrement de hêtres, sont très présents sur les deux réserves. Ils sont connectés entre eux et s'inscrivent dans le grand massif forestier des Monts d'Ambazac. Certains boisements comme celui du bois du Rocher sont anciens et d'autres comme la grande hêtraie des Sauvages sont sénescents. Les PSDRF mis en place sur les deux réserves, les études sur les coléoptères saproxyliques, sur les syrphes et sur les lichens laissent à penser un bon état fonctionnel de ces boisements. L'étude réalisée par la Société Entomologique du Limousin (S.E.L., (2011) dans la grande hêtraie des Sauvages atteste de la présence de 13 espèces de Coléoptères indicatrices de la qualité des boisements, dont 11 considérées comme exigeantes. Ces espèces témoignent de boisements mûres et d'une ressource en bois mort importante.

Les boisements de feuillus limitrophes de la RNR des Sauvages, en particulier ceux du secteur des Loges, de Barlettes et du Puy de Mola présentent un fort intérêt écologique (arbres morts au sol, arbres sénescents, chandelles...). Leur conservation participerait au bon fonctionnement des systèmes forestiers de la réserve.

III-3.6. Synthèse de l'état de conservation

RNR Les Sauvages

L'état de conservation des milieux aux Sauvages reste à déterminer par des études. En l'état des connaissances l'état de conservation des milieux est considéré ainsi :

Tableau 23 : Synthèse de l'état de conservation des milieux, RNR Les Sauvages

Milieux	Etat de conservation
Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes et végétation associées	Bon
Landes sèches européennes	Mauvais
Gazons à Nard raide et prairie sèches	Moyen
Prairies à Molinie et communautés associées	Moyen
Hêtraies atlantiques acidiphiles	Bon
Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses	Bon
Tourbière et prairies humides	Bon
Bois de bouleaux à sphaignes	Moyen
Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	Moyen

RNN de la tourbière des Duges

Trois années durant, de 2013 à 2015, la réserve naturelle de la tourbière des Duges a mis en place le suivi des Syrphes par la méthode « Syrph the net », outil de diagnostic écologique des habitats naturels du site. Le rapport complet de l'étude est disponible au CEN Nouvelle-Aquitaine (DUREPAIRE P., 2017. Diagnostics écologiques des habitats de la réserve naturelle nationale de la tourbière des Duges, Sauvagnac (87), par la méthode « Syrph the net », conservatoire d'espaces naturels du Limousin, 29p et annexes).

Cette méthode de diagnostic, n'a pour l'instant, aucun équivalent quant à la diversité des milieux qui peuvent être analysés et la finesse des résultats obtenus.

A l'état larvaire, les syrphes utilisent des niches écologiques restreintes et ont des exigences strictes, ce qui fait d'eux d'excellents bio-indicateurs¹ (Speight, 1986 & 1989 ; Sarthou, 1996 ; Good & Speight, 1996 ; Sommaggio, 1999 ; Burgo & Sommaggio, 2007 ; Sarthou & Sarthou, 2010 ; Bettinelli et al, 2010). En France, les habitats, les micro-habitats et les traits de vie de plus de 95% des espèces de syrphes sont connus (Sarthou & Sarthou, 2010). Ainsi, il est possible à l'aide de ce taxon de couvrir à la fois la quasi-totalité des habitats naturels, une grande variété de leurs niches écologiques et les trois niveaux trophiques principaux : zoophage, microphage et phytophage (Castella et al., 2008). En comparaison avec d'autres groupes d'insectes, cette conjonction semble actuellement unique.

Pour résumer, cette méthodologie consiste dans un premier temps à définir des macro et micro-habitats constitutifs du site, puis on filtre cette liste avec celle des espèces de Syrphes qui y sont attendus. En comparant cette liste avec celle des espèces capturées, on obtient alors différentes catégories :

Les espèces qui sont au rendez-vous, grâce auxquelles on définit l'intégrité écologique de l'habitat

Les espèces absentes qui caractérisent le ou les dysfonctionnements de l'habitat

Les espèces inattendues, permettant de conclure sur la représentativité des habitats du site à l'échelle du paysage environnant.

Sur la réserve naturelle, 17 macro-habitats ont été inventoriés ; 7 milieux fermés et 10 milieux ouverts. Les résultats nous permettent d'établir l'intégrité écologique des différents habitats présents sur la réserve.

✓ Les milieux forestiers

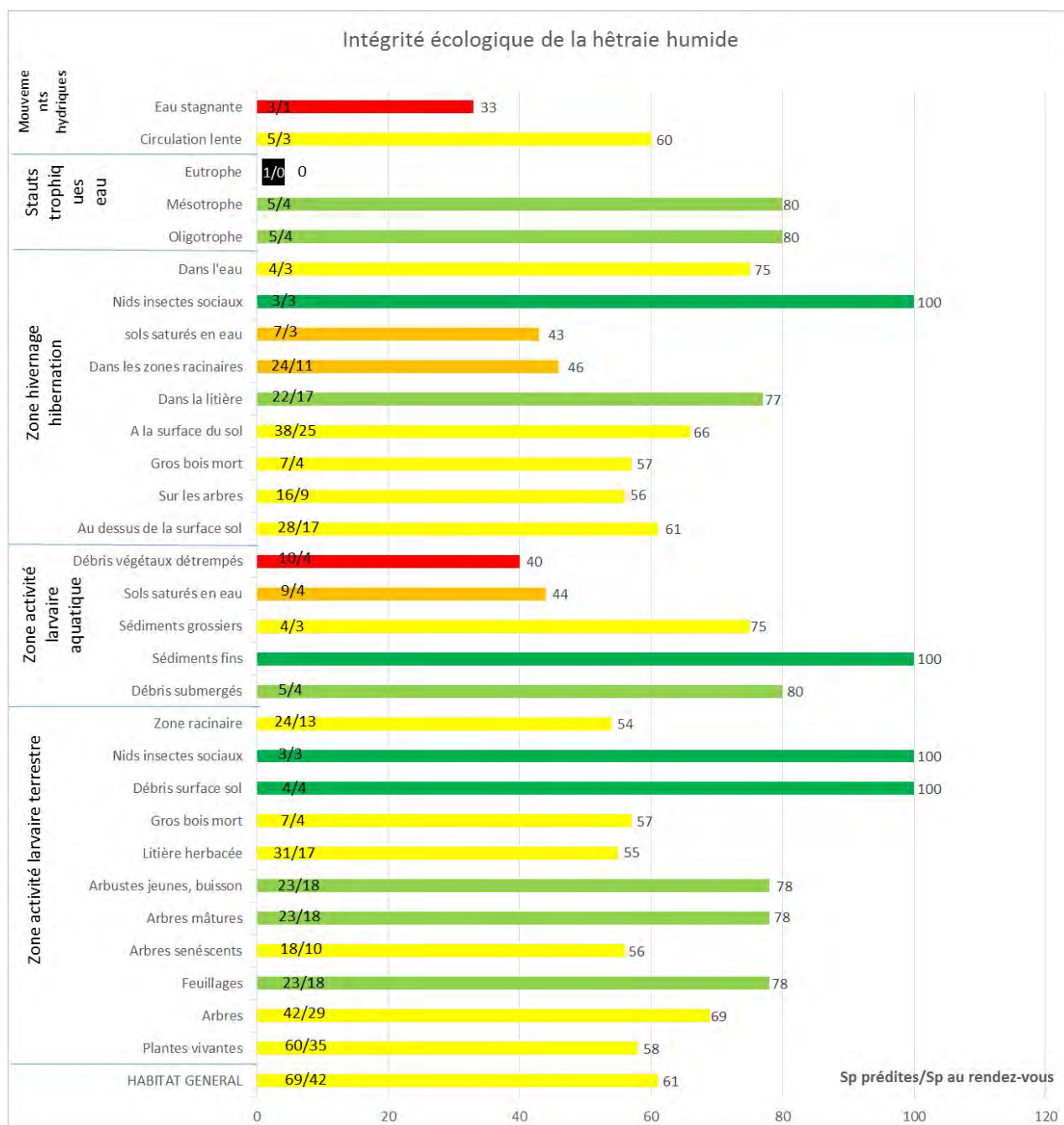
L'intégrité écologique des milieux forestiers des Duges est bonne (60%), 109 espèces étaient prédites et 65 sont au rendez-vous. Le graphique suivant laisse apparaître quelques faiblesses, en particulier sur la hêtraie qui est bien représentée sur la réserve. Elle mérite que l'on s'y attarde.

Cette hêtraie de 25 hectares, qui d'un point de vue paysager « naturaliste » semble intéressante (n'ayant pas subi de grosses coupes récentes), devrait accueillir 69 espèces de Syrphes. 27 manquent à l'appel.

Figure 62 : Hêtraie du bois du Rocher, RNN Duges



Figure 63 : Évaluation de l'intégrité écologique de la hêtraie par la méthode Sirph the net, RNN Dauges

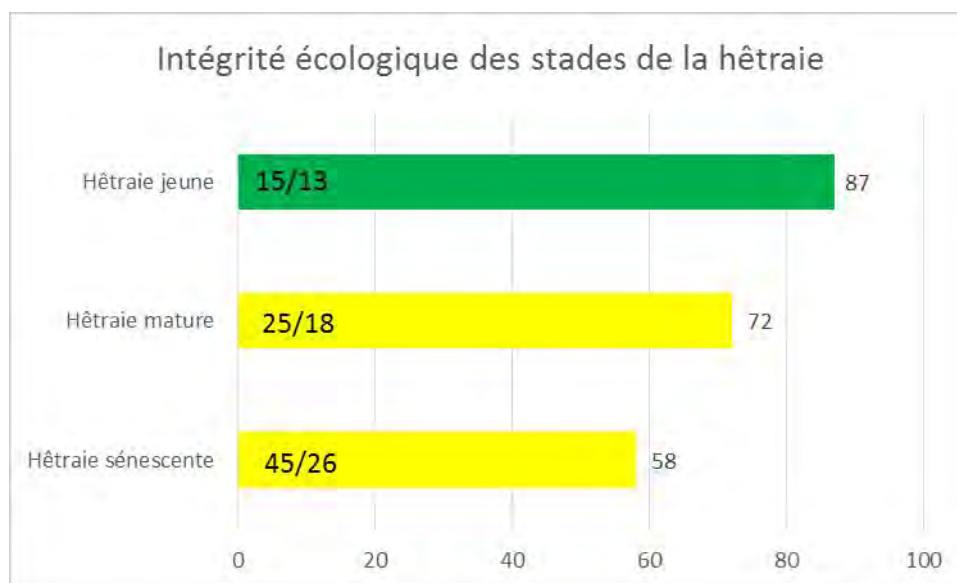


La majeure partie de cette guilda voit ses larves se développer au sein de végétaux.

En termes de déficit de milieux de développement larvaire, concernant d'importants contingents d'espèces, on peut mettre en exergue 2 éléments :

8 espèces (*Brachypalpoidea lentus*, *Callicera aurata*, *Ceriana conopsoidea*, *Criorhina ranunculi*, *Sphegina clunipes*, *Sphegina elegans*, *Sphegina verecunda*, *Temnostoma bombylans*) dont les larves sont microphages saproxyliques traduisent un déficit lié aux arbres sénescents et dans une moindre importance au gros bois mort au sol (contrairement au bois mort debout). Une partie des larves liées aux caries, dégâts d'insectes et coulées de sèves et/ou lésions sont également manquantes.

Figure 64 : Intégrité écologique des stades de la hêtraie, RNN Dauges



Ce manque de maturité est corroboré par le protocole forêt de Réserves Naturelles de France (PSDRF), mis en œuvre sur cette hêtraie et qui fait état du déficit de gros vieux arbres et des micro-habitats associés.

Nombre d'espèces sont également absentes, en étroite relation avec la végétation herbacée : la litière herbacée, dans les plantes de cette litière, dans leurs feuilles ou leurs tiges, dans la zone racinaire de ces plantes, dans les bulbes ou tubercules.

3 guildes d'espèces sont manquantes dont les larves sont : zoophages (prédatrices principalement), microphages (non-saproxylique) et phytophages. Par son absence, cet assemblage de 19 espèces semble traduire principalement un déficit de litière (forestière). Plusieurs espèces phytophages vivant dans les plantes de la litière herbacée ne peuvent donc être présentes (*Cheilosia albipila*, *Cheilosia albitarsis*, *Cheilosia flavipes*, *Cheilosia lenis*, *Cheilosia proxima*, *Cheilosia scutellata*, *Cheilosia vulpina*, *Eumerus ornatus* et *Eumerus strigatus*). Ce phénomène est très certainement lié à la configuration de la hêtraie en situation de pente donc drainante limitant la présence de micro-habitats d'accumulation de matière organique et constituant une réelle litière forestière. En témoigne l'absence de *Chrysogaster solstitialis*, *Melanostoma mellarium*, *Sphaerophoria batava*, *Sphaerophoria taeniata* et *Sphegina varifacies*.

Dans une moindre mesure ce facteur limitant a également un impact sur la régénération et les essences d'accompagnement dans le sous étage, aidé par la densité du peuplement qui réduit la luminosité au sol. L'absence de *Dasysyrphus venustus*, *Didea fasciata*, *Epistrophe eligans*, *Epistrophe melanostoma* et *Neocnemodon pubescens* en est symptomatique. En ce qui concerne les larves à développement aquatique, les espèces laissées pour compte sont celles dépendantes des sols saturés en eau et des débris végétaux détrempés. Encore une fois la configuration de la hêtraie du bois du rocher, assez pentue, limite majoritairement la stagnation de l'eau.

Les hêtraies acidiphiles atlantiques à Houx et chênaies-hêtraies acidiphiles à Houx rencontrées dans la RNN de la tourbière des Dauges relèvent toutes les deux de la même association phytosociologique, *Teucro scorodoniae-Fagetum sylvaticae* Billy, ex Renaux, Le Hénaff, Choynet & Seytre 2015 rattachée à la sous-alliance de *Illici aquifolii-Quercenion petraeae* Rameau in Bardat et al. 2004 prov.

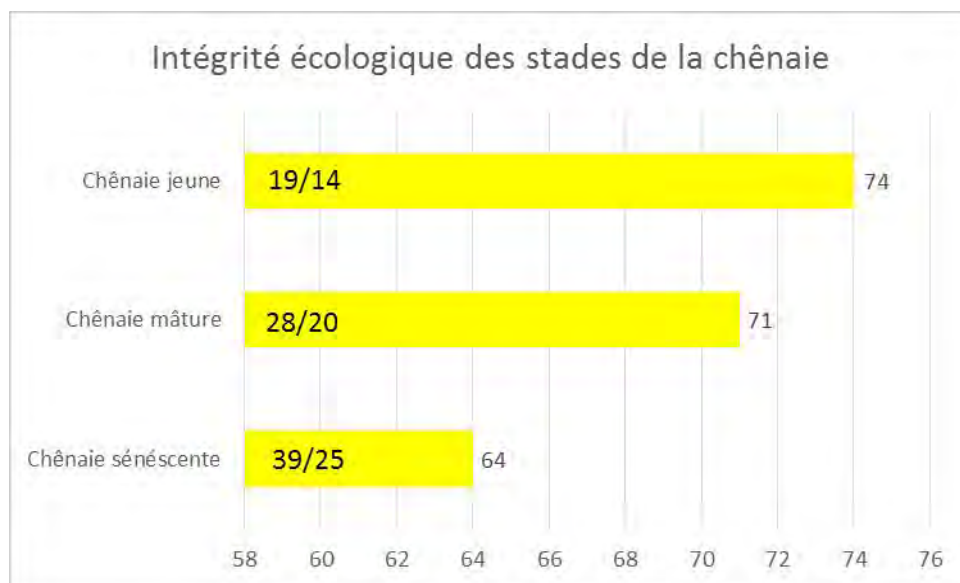
Ces forêts sont naturellement très pauvres en espèces herbacées en raison du substrat très acide (granite) sur lesquelles elles se développent (*Teucrium scorodonia*, *Vaccinium myrtillus*, *Avenella flexuosa*, *Melampyrum pratense* ...). L'analyse de 147 relevés phytosociologiques réalisés lors de l'élaboration du catalogue des végétations du PNBR de Millevaches (Chabrol et Reimringer, 2011), montre une moyenne de 13 espèces par relevé, calculée dans les hêtraie-chênaie acidiphiles. La plupart des espèces herbacées, hôtes de larves de Syrphidae, manquent donc naturellement dans ce type

d'habitat. Il faudrait distinguer dans le protocole « Syrph the Net » les hêtraies-chênaies acidiphiles des hêtraies-chênaies acidophilophiles ou neutroclinophiles. Ces dernières ayant une diversité d'espèces végétales sans commune mesure avec les boisements acidiphiles, évaluée à plus de 30 espèces par relevé. Les espèces végétales hôtes de larves de Syrphes sont donc naturellement plus diversifiées dans ces forêts et en corollaire, la diversité d'espèces de Syrphidae également plus forte.

Fort de ces constats, on peut ainsi faire passer l'intégrité écologique de la hêtraie des Dauges, de bonne à très bonne !

Concernant la chênaie acidophile, également largement représentée sur ce site, son intégrité écologique est de 66%, ce qui est un bon résultat, mais certaines carences existent.

Figure 65 : Évaluation de l'intégrité écologique de la chênaie par la méthode Syrph the net, RNN Dauges



Même combat que pour la hêtraie, avec un delta moindre, mais un déficit lié à la vieillesse de la forêt, qui est en Limousin, le résultat d'une déprise agricole de l'après deuxième guerre mondiale. La forêt est ici jeune et dense, les arbres luttent par une croissance verticale et non pas horizontale, limitant de fait les cavités, trouées et autres caries.

En revanche, peu d'espèces saproxyliques manquent à l'appel : 5 sur 25 (*Brachypalpoidea lentus*, *Ceriana conopsoidea*, *Criorhina ranunculi*, *Milesia crabroniformis*, *Myolepta dubia*). Les notes obtenues concernant les bêtes inféodées au bois mort sont très bonnes à excellentes (100% par exemple pour le bois mort debout).

Les espèces de Syrphes dont les larves sont inféodées aux herbacées (20 espèces) de ces forêts manquent ici également cruellement ; mêmes constat et conclusion que pour la hêtraie.

La forêt de Pin sylvestre a été prise en compte dans cette analyse, malgré le fait qu'elle n'existe pas sur ce site, mais que cette essence y est présente ; dispersée, mais présente. Une dizaine d'espèces manquent, liées aux arbres mûres et de sous étage. En revanche, les espèces liées aux arbres sénescents se portent plutôt bien, avec 5 espèces présentes sur 6, en accord avec les gros fûts régulièrement présents dans les chênaies ou landes sèches laissées à l'abandon.

Concernant les espèces liées aux autres résineux avec 59% d'intégrité écologique (*Abies/larix/Picea*), *Sphagina clunipes* et *Xylota jakutorum* indiquent clairement un manque de sénescence et de bois mort. Par contre 9 espèces (*Dasysyrphus venustus*, *Didea alneti*, *Didea fasciata*, *Epistrophe eligans*, *Neocnemodon pubescens*, *Neocnemodon vitripennis*, *Parasyrphus annulatus*, *Parasyrphus lineolus*, *Parasyrphus macularis*) indiquent par leur absence des carences dans la strate arbustive (mature) et du sous-étage. Ce constat est symptomatique des peuplements réguliers.

Terminons cette analyse forestière par une note d'optimisme ; les boulaies et châtaigneraies sont en pleine forme. Ces dernières sont bien présentes sur le versant sud du bassin versant avec régulièrement de gros fûts ; chaque famille se devait jadis de posséder et chérir son verger de châtaigniers pour la nourriture hivernale.

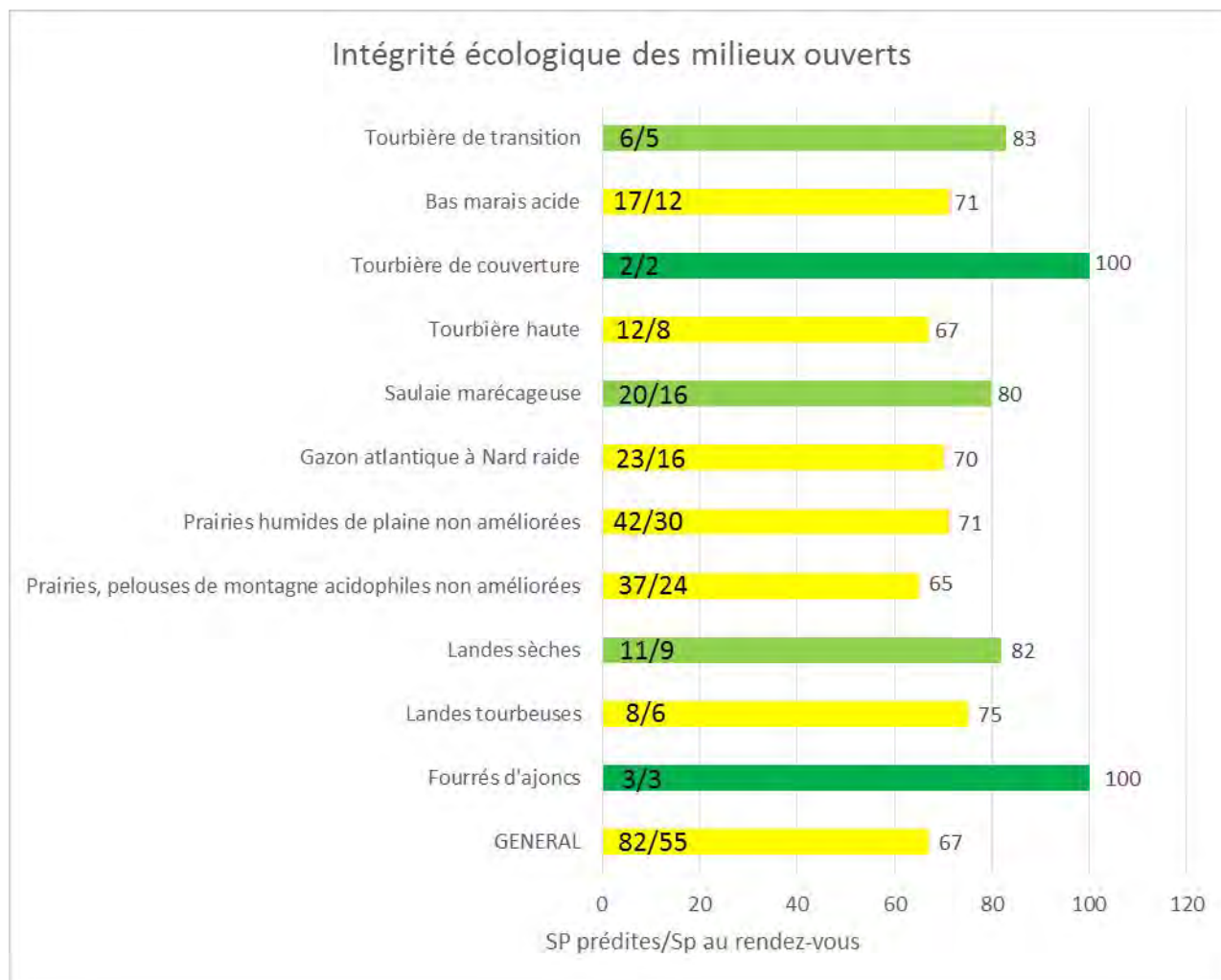
✓ Milieux ouverts

Cet ensemble regroupe 11 macro-habitats. Son intégrité écologique de 67 % est considérée bonne (entre 51 et 75%), meilleure que celle des habitats forestiers qui culmine à 60 %.

82 espèces de Syrphes étaient prédites : 55 sont effectivement au rendez-vous.

Les résultats d'ensemble oscillent de bons à très bons.

Figure 66 : Évaluation de l'intégrité écologique des milieux ouverts par la méthode Sirph the net, RNN Duges



Attardons-nous en premier lieu sur les prairies et pelouses de montagne acidophiles non améliorées qui obtiennent le pourcentage d'intégrité écologique le plus faible : 65 % (qui reste un bon résultat).

Cet habitat englobe les gazons à Nard raide, prairies à agrostis-festuca, pelouses à canche flexueuse (habitats présents sur les Duges), mais également les gazons à nard et pelouse thermophile siliceuse subalpines, que l'on rencontre dans les Alpes, Pyrénées et Vosges et qui abritent nombre de plantes qui ne sont pas présentes sur le site.

Les 13 espèces que l'on ne retrouve pas sur les Duges sont intimement liées à la litière herbacée et les plantes de cette litière, les feuilles, les tiges et leurs racines, les bulbes, qui sont des entités pourtant présentes sur les prairies « maigres de fauche » des Duges.

En étudiant les caractéristiques des 13 espèces manquantes, on s'aperçoit que la majorité d'entre elles sont recensées à une altitude souvent plus importante que les 570 m de la Tourbière des Duges.

- 4 espèces en Puy de Dôme, *Cheilosia caerulescens*, *faucis*, *impressa* et *lenis*,

- 4 espèces en Corrèze, *Eristalis rupium*, *Platycheirus angustipes*, *manicatus* et *Sphaerophoria interrupta*,

Ce biais méthodologique est sûrement issu de la pauvreté des données constitutives de la liste régionale, obligé de recourir à des espèces du Puy de Dôme ou du plateau de Millevaches pour arriver aux 200 espèces requises pour la méthode StN.

Concernant les espèces de tourbière haute, 8 ont été trouvées sur les 12 requises. L'intégrité écologique est bonne. Une espèce manquante n'est pas adaptée à supporter l'inondation (*Sphaerophoria Philantha*). Les autres espèces y sont tolérantes, mais faiblement car leurs larves possèdent des tubes respiratoires courts. L'apport d'eau souterrain (tourbière « géogène ») prégnant sur la Tourbière des Duges doit provoquer des battements de nappe vraisemblablement limitant pour ces espèces.

Concernant le bas marais acide, 5 espèces manquent. L'intégrité écologique est bonne, presque très bonne (71 %).

La larve de *Chrysotoxum fasciatum* est faiblement tolérante à l'inondation. Deux autres espèces, *Sericomyia lappona* et *Eristalis cryptarum*, en revanche y sont particulièrement tolérantes, mais sont des bêtes qui sont très menacées et rares en France (niveau 3). *Eristalis intricaria* et *Platycheirus angustipes* aurait dû être trouvées sur les Duges (à rechercher).

Enfin, il est agréable de remarquer que les milieux naturels ouverts, qui ont fait l'objet de travaux conséquents de restauration et d'entretien depuis l'année 2000 par le Conservatoire : landes sèches et tourbeuses, tourbière, bas marais, saulaie, ont un niveau d'intégrité écologique plus que satisfaisant, dont une majorité est très bonne.

✓ Conclusion : bilan et préconisation de gestion

Cette étude a permis de mettre à jour 115 espèces de Syrphes sur la réserve naturelle de la Tourbière des Duges. Cette contribution est un premier pas vers la constitution d'une liste Haut-Viennoise de ces diptères.

L'utilisation de la méthode StN (Syrph the Net), créée par Martin SPEIGHT, permet de réaliser des diagnostics précis de l'état d'altération des milieux naturels étudiés. L'analyse réalisée sur ce site fait apparaître les résultats suivants :

L'intégrité écologique des milieux naturels de la réserve naturelle est de 61 % et peut être considérée comme bonne (entre 51% et 75%).

Les milieux forestiers (environ ¾ de la surface de la réserve) ont une intégrité écologique de 60%. Les grandes entités que représentent la hêtraie et la chênaie présentent clairement des déficits liés au stade sénéscent de la forêt et des micro-habitats qu'il induit. Les habitats forestiers des Duges sont encore trop jeunes pour abriter de telles espèces, car issus de l'abandon agricole des années 60. Il faut impérativement veiller à conserver de nombreux îlots de vieillissement.

Les châtaigneraie et boulaie sont, quant à elles, ici, en pleine santé.

Les milieux ouverts ont une intégrité écologique de 67 %, plus importante que celle des milieux forestiers. Dans l'ensemble, l'état de conservation varie de bon à très bon. Quelques bêtes manquent toutefois au sein des zones humides : celles qui sont faiblement tolérantes à l'inondation. Le système d'approvisionnement en eau de la tourbière, en majorité souterrain, provoque vraisemblablement des battements de nappe trop conséquents pour ces espèces.

Il est heureux de constater que les travaux de restauration des milieux ouverts entrepris sur ce site par le CEN Limousin, depuis plus de 15 ans, sont opportuns.

III-4 Espèces

Cette partie présente les espèces par groupe taxonomique avec à chaque fois :

- ✓ L'état des connaissances et des données disponibles.
- ✓ Le nombre et le statut des espèces.
- ✓ La description des espèces considérées.
- ✓ L'évaluation des responsabilités de conservation.

L'ensemble des données (faune, flore) a été mise à jour avec TAXREF v12.

La synthèse de la répartition du nombre d'espèces figure en annexe 10 avec la liste complète des syntaxons et des taxons pour les deux réserves, en respectant le code couleur pour distinguer les éléments communs et les singularités. Les statuts suivants des espèces sont précisés :

- ✓ Listes rouges : nationale, régionale et départementale.
LC = Préoccupation mineure.
NT = quasi menacé.
VU = vulnérable.
EN = en danger.

Avec en plus pour les oiseaux :

- P = Protégé.
- C = Chassable.
- ✓ Annexes des directives européennes :
« Directive Habitats ».
« Directive Oiseaux ».
- ✓ Déterminants ZNIEFF en Limousin (DREAL Limousin, 2016).

Les données des Duges sont bien plus nombreuses que celles des Sauvages. Elles sont issues des différentes études, des précédents plans de gestion et des inventaires menés sur le site.

Les données des Sauvages sont bien moins riches que celles des Duges car la réserve est plus jeune, moins étudiée et il s'agit de son premier plan de gestion. Les données existantes ont été réalisées par le CEN et des associations naturalistes dans le cadre des différentes actions de gestion du CEN. Ce sont à la fois des données issues d'observations fortuites et d'inventaires. La conservatrice a eu peu de temps à consacrer à cette tâche car elle a été recrutée en septembre 2015 à tiers temps, puis à 70 % à partir d'avril 2020. La majorité des données ont été saisies. Avant 2016, elles l'étaient sur la base de données des Réserves naturelles de France SERENA, puis à partir de 2021 sur KOLLECT. L'inventaire des espèces sera à compléter et à saisir dans KOLLECT.

Les espèces « à enjeux » sont présentées plus précisément dans des tableaux, par groupe. Une espèce « à enjeux » répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- ✓ (CR, EN, VU) ou quasi-menacée (NT), selon la publication de listes rouges à différents niveaux d'échelle (Europe, France, Limousin et Haute-Vienne).
- ✓ Protégée de la « Directive Habitats » : IC = Intérêt Communautaire » ou PR = Prioritaire.
- ✓ Protégée de la « Directive oiseaux » : Annexe 1.
- ✓ Déterminante ZNIEFF pour le Limousin.
- ✓ Ayant un intérêt particulier pour l'une ou les deux réserves.

Afin de déterminer les responsabilités des réserves, chaque espèce dite « à enjeux » a été évaluée selon deux critères : sensibilité et représentativité. Il en ressort quatre niveaux de responsabilité :

Responsabilité majeure	Responsabilité forte	Responsabilité modérée	Responsabilité faible
------------------------	----------------------	------------------------	-----------------------

Cette évaluation a été faite pour chaque réserve, puis fusionnée afin de considérer les deux réserves comme une seule entité. Ainsi les espèces pour lesquelles la RNR avait une responsabilité modérée et la RNN une forte sont considérées comme fortes, et vice-versa. Les espèces pour lesquelles au moins une des deux réserves a une responsabilité majeure à forte sont présentées plus en détail. Les codes couleurs permettent de distinguer les espèces des deux réserves et les communes. Les présentations des milieux, dans lesquels se concentrent les responsabilités, renseignent sur le niveau de responsabilité de chacune des réserves.

Cette partie s'achève sur une synthèse du bilan des connaissances naturalistes.

III-4.1. Flore vasculaire

III-4.1.1. Etat des connaissances et données disponibles

RNN Duges

Les données sont issues :

- ✓ Des inventaires floristiques, relevés phytosociologiques et suivis effectués par l'équipe salariée du CEN Nouvelle-aquitaine dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion successifs de la réserve naturelle. Ces données sont rassemblées dans la base SERENA KOLLECT du CEN Nouvelle-Aquitaine.
- ✓ De l'animation du site Natura 2000 et des suivis des différents dispositifs Natura 2000 mis en place sur le site (contrats ni agricoles ni forestiers, forestiers, MAEC).

RNR Les Sauvages

Les données flore des Sauvages sont issues des différentes études menées par le CEN Nouvelle-Aquitaine depuis 2004. Leurs origines sont synthétisées ci-dessous. La quasi totalité des observations faites avant le classement en 2015 ont été confirmées lors d'observations aléatoires ou lors d'inventaires réalisés en 2020. Le tableau ci-après synthétise l'origine des données.

Tableau 24 : Sources des données flore de la RNR Les Sauvages

<i>Organisme</i>	<i>Source des données</i>	<i>Date</i>	<i>Forme</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>GUERBAA K., Domaine des Sauvages (Saint-Sylvestre, Ambazac); Inventaires et cartographie.- Etude écologique CREN-Limousin, 17 pp. Base de données : SERENA (RNF)</i>	<i>2004</i>	<i>Liste d'espèces Couche SIG (habitats Corine Biotope)</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>GUERBAA K., Domaine des Sauvages ; plan de gestion 2010-2019.- CREN-Limousin, 39 pp.</i>	<i>2009</i>	<i>Liste d'espèces Couche SIG (habitats Corine</i>

	<i>Base de données : SERENA (RNF)</i>		<i>Biotope)</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>GUERBAA K., Site Natura 2000 Tourbière des Duges, Document d'Objectifs, CREN-Limousin, 101 pp. Base de données : SERENA (RNF)</i>	<i>2009</i>	<i>Liste d'espèces Couche SIG (habitats Corine Biotope)</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>Terrain : inventaires, observations aléatoires</i>	<i>2017-2022</i>	<i>Liste d'espèces Couche SIG (habitats N2000)</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>GUERBAA K., LEMAIRE G., TARNEAUD I., Plan Simple de Gestion de la Forêt des Sauvages, CRPF, 30 pp.</i>	<i>2011</i>	<i>Inventaire et carte des peuplements forestier</i>

III-4.1.2. Nombre et statut des espèces de flore vasculaire

493 taxons recensés, certains étant communs aux 2 Réserves (Annexe 10)

- ✓ 332 espèces recensées sur les deux réserves
- ✓ 306 sur la RN des Duges.
- ✓ 162 sur les Sauvages.
- ✓ 136 espèces sont communes aux deux réserves.

Pour les deux réserves, 26 espèces sont « à statut » :

- ✓ 22 à la RNN de la tourbière des Duges.
- ✓ 16 sur la RNR des Sauvages.
- ✓ 12 sont communes.

Le tableau ci-après présente les 26 espèces « à statut » des deux réserves.

Tableau 25 : Espèces à statut des deux réserves naturelles

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge				Protection				Déterminantes ZNIEFF	Dernière observation
		Mondiale	Europe	France	Limousin	Directive Habitats	Nationale	Limousin	Haute-Vienne		
<i>Arnica montana</i> L., 1753	<i>Arnica des montagnes, Herbe aux prêcheurs</i>	LC	LC	LC	NT	Ann. V				oui	
<i>Carex pulicaris</i> L., 1753	<i>Laîche puce, Carex pucier</i>			LC	NT		Art.1			oui	
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	<i>Rosolis intermédiaire</i>		NT	LC	NT		Art 2			oui	2021
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	<i>Rosolis à feuilles rondes</i>		LC	LC	LC		Art 2			oui	2021
<i>Eriophorum vaginatum</i> L., 1753	<i>Linaigrette vaginée, Linaigrette engainée</i>	LC		LC	LC					oui	2021
<i>Galanthus nivalis</i> L., 1753	<i>Perce-neige, Goutte de lait, Clochette d'hiver, Galanthine, Galanthe des neiges</i>	NT	NT	LC	LC	Ann. V					
<i>Isolepis fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	<i>Scirpe flottant</i>	LC	LC	LC	EN					oui	2009
<i>Jasione laevis</i> Lam., 1779	<i>Jasione pérenne, Jasione vivace, Jasione lisse</i>			LC	LC					oui	2021
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch., 1864	<i>Littorelle à une fleur, Littorelle des étangs</i>	LC	LC	LC	LC		Art. 1			oui	2021
<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub, 1964	<i>Lycopode des tourbières, Lycopode inondé</i>	LC	LC	NT	EN	Ann. V	Art.1			oui	
<i>Lycopodium clavatum</i> L., 1753	<i>Lycopode en massue, Eguaire</i>		LC	LC	NT	Ann. V		Art.1	Art.1	oui	
<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	<i>Trèfle d'eau, Ményanthe</i>	LC	LC	LC	LC						
<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds., 1762	<i>Narthécie des marais, Ossifrage, Brise-os</i>			LC	LC					oui	2021

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge				Protection				Déterminantes ZNIEFF	Dernière observation
		Mondiale	Europe	France	Limousin	Directive Habitats	Nationale	Limousin	Haute-Vienne		
<i>Oreopteris limbosperma</i> (All.) Holub, 1969	Polystic des montagnes, Fougère des montagnes, Oreoptéris à sores marginaux			LC	LC				Art.4	oui	2011
<i>Parnassia palustris</i> L., 1753	Parnassie des marais, Hépathique blanche	LC	LC	LC	LC					oui	
<i>Pedicularis sylvatica</i> L., 1753	Pédiculaire des forêts, Pédiculaire des bois, Herbe aux poux			LC	LC					oui	2021
<i>Phegopteris connectilis</i> (Michx.) Watt, 1867	Polypode du hêtre, Phégoptéris à pinnules confluentes, Thélyptéris Phégoptéris		LC	LC	LC				Art.4	oui	
<i>Ranunculus hederaceus</i> L., 1753	Renoncule à feuille de lierre, Renoncule lierre	LC	LC	LC	LC					oui	
<i>Ranunculus ololeucos</i> J. Lloyd, 1844	Renoncule toute blanche, Renoncule blanche	DD	DD		EN					oui	2018
<i>Ranunculus omiophyllus</i> Ten., 1830	Grenouillette de Lenormand		LC	LC	LC					oui	2022
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe velu, Rhinanthe Crête-de-coq			LC	LC					oui	2021
<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805	Rhynchospore blanc, Rynchospore blanche	LC		LC	LC					oui	2021
<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T.Aiton, 1810	Rhynchospore brun, Rhynchospore fauve	LC		LC	EN			Art.1		oui	
<i>Sibthorpia europaea</i> L., 1753	Sibthorpie d'Europe			LC	VU			Art. 1		oui	2009
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été		DD	VU	EN	Ann. IV	Art.1			oui	
<i>Viola palustris</i> L., 1753	Violette des marais	LC		LC	LC					oui	2021

III-4.1.3. Évaluation des responsabilités de conservation

Les critères de sensibilité et de représentativité, déterminant le niveau de responsabilité des deux réserves par rapport aux espèces de flore «à statut», sont évalués comme suit :

- ✓ **Sensibilité** : fragilité et capacité de résilience du patrimoine naturel. La biologie de la plante est analysée notamment sa valence écologique (selon Baseflor, JULVE 2020), sa dépendance vis-à-vis d'un habitat ou d'un facteur biotique. Les données sont issues de la bibliographie et l'analyse est validée à dire d'expert.
- ✓ **Représentativité** : abondance sur les réserves par rapport au territoire du Limousin et des Monts d'Ambazac. Les spécificités locales, comme la limite d'aire de répartition, sont aussi prises en considération. L'évaluation a été faite par rapport aux données disponibles et validée à titre d'expert.

Le tableau ci-après en fait la synthèse à l'échelle des deux sites considérés comme une seule entité.

Tableau 26 : Evaluation des responsabilités des réserves pour la flore

Espèce	Sensibilité	Représentativité	Fonctionnalité	Total	Niveau de responsabilité
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	***	**	***	8	Majeure
<i>Ranunculus ololeucus</i> J. Lloyd, 1844	**	***	***	8	Majeure
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	**	***	***	8	Majeure
<i>Arnica montana</i> L., 1753	*	***	***	7	Forte
<i>Lycopodium clavatum</i> L., 1753	**	**	***	7	Forte
<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T.Aiton, 1810	**	**	***	7	Forte
<i>Isolepis fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	**	**	***	7	Forte
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch., 1864	**	**	***	7	Forte
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	**	*	***	6	Modérée
<i>Carex pulicaris</i> L., 1753	**	*	***	6	Modérée
<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub, 1964	***	*	**	6	Modérée

<i>Oreopteris limbosperma</i> (All.) Holub, 1969	*	*	***	5	Modérée
<i>Phegopteris connectilis</i> (Michx.) Watt, 1867	*	*	***	5	Modérée
<i>Sibthorpia europaea</i> L., 1753	*	*	***	5	Modérée



Drosera rotundifolia, *Spiranthes aestivalis*, *Lycopodium clavatum* © CEN Nouvelle-Aquitaine

A l'échelle des deux réserves : 3 espèces ressortent en responsabilité majeure et 5 en forte.

La réserve naturelle de la tourbière des Dauges a une responsabilité majeure à forte pour 5 espèces sur un total de 311 espèces recensée.

Celle des Sauvages a une responsabilité majeure à forte pour 4 espèces.

- ✓ Approche écologique des espèces pour lesquelles les réserves ont une responsabilité :

A l'échelle des deux sites les responsabilités se concentrent sur :

✧ Les végétations de landes sèches

Les landes sèches sont surtout présentes dans la réserve naturelle de la tourbière des Dauges, notamment celles du Puy rond et du Puy long qui concentrent des responsabilités majeures pour *Arnica montana* et *Lycopodium clavatum*. En effet, *Arnica montana* se trouve ici en limite d'aire de répartition. Il se développe abondamment ces dernières années sur le Puy rond. *Lycopodium clavatum* occupe depuis plusieurs années une station conséquente sur le Puy long. Il se développe ici sous un couvert arbustif dense. Une deuxième station est également présente, parcelle G 620 dans un contexte plus ouvert.

Aux Sauvages, les landes sont relictuelles et pour la plupart en cours de restauration. Elles n'accueillent pas d'espèces à responsabilité. Si le milieu est favorable, les plantes à enjeu des Duges pourraient dans l'avenir s'y développer, le pâturage caprin étant assuré par le même troupeau.

Facteurs d'influence actuels en RN		Menaces
+	-	
<p><i>Pâturage caprin</i></p> <p><i>Pâturage gardé visant à maintenir le maintien des petites landes du bassin versant</i></p> <p><i>Pâturage caprin gardé visant à restaurer des anciennes zones de landes restaurées</i></p> <p><i>Entretien annuel par broyage de petites landes en bord d'étang</i></p>	<p><i>Piétinement du bétail (rajeunissement des Ericacées)</i></p> <p><i>Broyage trop bas, trop fréquent</i></p>	<p><i>Sous pression de pâturage</i></p> <p><i>Fermeture des petites entités de landes</i></p> <p><i>Changement climatique</i></p>

✧ Les végétations de bas marais et gouilles

La réserve naturelle de la tourbière des Duges accueille plusieurs espèces de bas marais dont une à responsabilité forte. ***Spiranthes aestivalis*** se développe sur la parcelle G724. Elle accueillait jusqu'aux dernières années des végétations de bas marais et de gouilles. Depuis quelques années, elle évolue vers une végétation de haut marais.

Autre espèce des bas niveaux topographiques, ***Lycopodiella inundata*** était observé parcelle G690, jusqu'en 2019. Des travaux d'étrépage ont eu lieu à l'hiver 2019 - 2020 sur cette parcelle afin de favoriser son retour. Cette phase de travaux a été très favorable à ***Drosera intermedia et Rynchospora alba*** qui se développe abondamment dans cette zone. L'espèce est également présente dans plusieurs secteurs de la réserve sur des zones pionnières de tourbières, tourbes acides dénudées. Ces zones accueillent également une station de ***Rhynchospora fusca***. Si certaines zones de la tourbière sont favorables à ces espèces, leurs

fortes exigences confèrent une responsabilité forte à majeure à la réserve. En outre, il s'agit pour cette espèce, des dernières stations connues dans les Monts d'Ambazac. **Menyanthes trifoliata** occupe également plusieurs zones dans les habitats de bas marais et de tremblants à *Carex rostrata*.

La petite tourbière (B7) de la RNR des Sauvages présente des zones de bas-marais et des gouilles en « confettis ». **Rynchospora alba** est bien présent par endroits et **Drosera intermedia** l'est sur quelques zones.

Facteurs d'influence actuels en RN		Menaces
+	-	
<i>Maintien de zones de stades pionniers tourbeux</i>	<i>Manque de zones de tourbe à nu Dynamique de végétation importante</i>	<i>Changement climatique (sécheresses, assèchement estival marqué)</i>

✧ Les végétations de tourbières hautes actives

La réserve naturelle de la tourbière des Dauges a une responsabilité forte pour plusieurs espèces de tourbière haute active. **Eriophorum vaginatum**, très présente dans plusieurs zones de tourbière active de la réserve, se trouve ici en limite d'aire de répartition Ouest. Les zones de tourbières actives accueillent aussi **Narthecium ossifragum** sur l'ensemble du fond tourbeux.

Eriophorum vaginatum et **Narthecium ossifragum** sont très présentes dans la tourbière des Sauvages sur plusieurs zones de tourbière haute active, toujours sur des superficies modestes. La responsabilité de la RNR est modérée au regard des surfaces concernées mais considérée comme entité avec celle des Dauges, sa responsabilité est plus forte.

Facteurs d'influence actuels en RN		Menaces
+	-	
<i>Oligotrophie des eaux sur tourbe acide Bon état de conservation des habitats de tourbière active Surfaces connectées assez importantes de tourbière active Pâturage régulier et adapté</i>	<i>Sous pâturage sur quelques zones - Dynamique arbustive localement importante</i>	<i>Changement climatique (sécheresses, baisse nappe eaux)</i>

✧ Les végétations aquatiques et amphibies des étangs

La réserve des Sauvages a une responsabilité forte pour trois espèces des végétations aquatiques et amphibies des étangs.

A la RNR des Sauvages, **Ranunculus ololeucos** est présente sur les trois étangs aux eaux oligotrophes et acides. Cette espèce amphibie, rare en Limousin est considérée comme en danger. Son abondance reste à préciser mais les voiles flottants dans laquelle elle se développe couvrent l'essentiel du petit étang des Chênes (B146) et ceux des deux grands étangs tendent à se développer surtout dans celui des Sauvages (B99).

Littorella uniflora se développe dans des gazons amphibies (C3.41) localisés sur trois zones dans la réserve naturelle des Sauvages : deux sur l'étang des Sauvages et une sur celui des Chênes (B131). Les substrats sont une plage d'arène et des affleurements granitiques peu dégradés. Ces zones sont de plus en plus régulièrement exondées en été, ce qui favorise le développement des littorelles. Les plages sont denses et chaque année elles semblent s'étendre. Les littorelles se développent avec **Isolepis fluitans**, sur certaines zones elles sont sous les voiles de **Ranunculus ololeucos**.

Facteurs d'influence actuels en RN		Menaces
+	-	
Oligotrophie des eaux	Faibles surfaces des plages	Eutrophisation de l'eau
Forme polylobée des étangs avec plages peu profondes en pentes douces	Piétinement du bétail	Changement climatique (sécheresses, baisse nappes eaux, marnages estivaux de plus en plus précoces)
Marnages estivaux	Assèchement du Petit étang des Chênes	
Ouvrage de gestion des niveaux d'eau défectueux	Ragondins	
	Chiens non tenus en laisse	

✓ Les espèces à prospecter :

Sur la RNR Les Sauvages, **Isoetes echinospora** est à prospecter. Cette espèce pousse sur les fonds sableux-graveleux des berges d'étangs, parfois tourbeux. Les zones sableuses des plages à littorelles des deux grands étangs sont potentiellement favorables à l'espèce. **Isoetes echinospora** est présente sur la commune de Saint-Sylvestre en population limitée.

Rhynchospora fusca est à prospecter sur la RNR Les Sauvages où il n'a pas été trouvé à ce jour. Cette espèce des tourbières, rare, peut aussi passer facilement inaperçue.

D'autres espèces sont présentes aux Sauvages mais il y a peu de données. Des inventaires ciblés devront être réalisés pour mieux évaluer la quantité. Il s'agit de : **Jasione laevis**, **Ranunculus omiophyllus**, **Rhinanthus alectorolophus**, **Sibthorpia europea**, **Oreopteris limbosperma**.

III-4.2. Bryoflore

III-4.2.1. Etat des connaissances et données disponibles

Il n'y a pas eu d'étude spécifique sur la bryoflore à la RNR Les Sauvages. Seules des espèces communes ont été notées lors des inventaires généraux. Les sources sont les mêmes que pour la flore vasculaire.

A la RNN des Duges, les études complètes sur la bryoflore sont anciennes, les données récentes sont issues de prospections ponctuelles :

- ✓ Les bryophytes du Bassin de la Vienne : 5ème fascicule : la Marche Occidentale F. Jelenc. 1979.
- ✓ Etude bryo-lichenique (corticoles et saxicoles) - Hélène Bruzeaud, 1986.
- ✓ Etude sphagnologique de la tourbière des Duges en 1998 réalisée par Alain Royaud ; Prospections de l'AULEPE, 1998.
- ✓ Etude CBNMC de 2008 sur les bryophytes.
- ✓ Prospection Groupe d'Etudes des Tourbières, 2017.

Tableau 27 : Données de la bryoflore RNN tourbière des Duges

Organisme source	Cadre	Auteurs	Date	forme
AULEPE	Prospections	AULEPE	1998	Liste
Conservatoire botanique national du Massif central	Etude commandée par le CEN Nouvelle-Aquitaine : « Inventaire des bryophytes de la tourbière de Chabannes » réalisée par le CBNMC (Hugonnot, 2008).	CBNMC	2007	Tableur
Groupe Etudes Tourbières	Prospections partielles et aléatoires en milieux tourbeux	GET	2017	Tableur

III-4.2.2. Nombre et statut des espèces

La bryoflore répertoriée sur la réserve naturelle nationale de la tourbière des Duges est composée de 169 taxons. La liste complète des espèces de la réserve est présentée en annexe 10.

Les inventaires font ressortir la présence de 14 espèces de sphaignes, ce qui en fait le site le plus diversifié en espèces de sphaignes, parmi les sites tourbeux des Monts d'Ambazac qui ont bénéficié d'un inventaire (9 espèces pour la tourbière de Gouillet, 8 sur la zone humide des Sagnes, 6 sur la tourbière de Pré Chatain et 5 sur la zone humide de la Touraille).

Aux Sauvages 5 espèces de bryophytes ont été déterminées dont 2 espèces de sphaignes dans la tourbière.

Les outils de bioévaluation existants pour ce groupe sont utilisés, afin de faire ressortir les espèces « à statut » ou espèces remarquables, pour ensuite évaluer les responsabilités des réserves.

Pour la bryoflore, les espèces « à statut » correspondent à :

- ✓ Une espèce protégée (Annexes II ou V de la Directive Habitats-faune-flore, Protection régionale)

Et/ou

- ✓ Une espèce déterminante ZNIEFF pour le Limousin (DREAL LIMOUSIN, 2016).

On aboutit à une liste de 20 espèces à statut sur le périmètre de la RNN de la Tourbière des Duges, à 2 pour les Sauvages soit 20 pour l'entité des deux réserves. Elles sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 28 : Liste de la bryoflore à statut

Nom scientifique	Listes rouges	PROTECTION			Déterminantes ZNIEFF
	Livre rouge européen	Directive Habitats	Nationale	Régionale	
<i>Bruchia vogesiaca</i> Nestl. ex Schwägr., 1824	EN	Annexe II	Art 1	Art 1	X
<i>Brachydontium trichodes</i> F. Weber, Milde 1869	LC			Art 1	X
<i>Calypogeia muelleriana</i> (Schiffn.) Müll.Frib., 1901	LC			Art 1	
<i>Gymnocolea inflata</i> (Huds.) Dumort., 1835	LC			Art 1	
<i>Leucobryum glaucum</i> (Hedw.) Ångstr., 1845	LC	Annexe V	Art 1		
<i>Odontoschisma fluitans</i> (Nees) L. Söderstr.& Vana, 2013	LC			Art 1	X
<i>Scapania gracilis</i> Lindb., 1873	LC				X
<i>Splachnum ampullaceum</i> Hedw., 1801	NT			Art 1	X
<i>Sphagnum auriculatum</i> Schimp., 1857	LC	Annexe V	Art 1		
<i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehrh.) Hedw., 1782	LC	Annexe V			
<i>Sphagnum compactum</i> Lam. & DC., 1805	LC	Annexe V	Art 1		
<i>Sphagnum cuspidatum</i> Ehrh. ex Hoffm., 1796	LC	Annexe V	Art 1		
<i>Sphagnum fimbriatum</i> Wilson, 1847	LC	Annexe V	Art 1		

<i>Nom scientifique</i>	<i>Listes rouges</i>	PROTECTION			Déterminantes ZNIEFF
	<i>Livre rouge européen</i>	<i>Directive Habitats</i>	<i>Nationale</i>	<i>Régionale</i>	
<i>Sphagnum fallax</i> (H.Klinggr.) H.Klinggr., 1880	LC	Annexe V	Art 1		
<i>Sphagnum flexuosum</i> Dozy & Molk., 1851	LC	Annexe V	Art 1		
<i>Sphagnum inundatum</i> Russow, 1894	LC	Annexe V	Art 1		
<i>Sphagnum palustre</i> L., 1753	LC	Annexe V	Art 1		
<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb., 1872	LC	Annexe V	Art 1		
<i>Sphagnum rubellum</i> Wilson, 1855	LC	Annexe V	Art 1		
<i>Sphagnum subnitens</i> Russow & Warnst., 1888	LC	Annexe V	Art 1		
<i>Sphagnum subsecundum</i> Nees, 1819	LC	Annexe V	Art 1		
<i>Sphagnum tenellum</i> (Brid.) Pers. ex Brid., 1818	LC	Annexe V	Art 1		



Bruchia vogesiaca © CEN Nouvelle-Aquitaine

III-4.2.3. Évaluation des responsabilités de conservation

Pour chaque espèce « à statut », nous évaluons deux critères (sensibilité et représentativité) pour définir la responsabilité des réserves pour la conservation de l'espèce.

La sensibilité du patrimoine naturel est évaluée pour chaque élément à statut, à dire d'expert (Vincent Hugonnot). Sont prises en compte la typicité, la présence de l'habitat optimal sur les réserves, la valence écologique. Cette analyse a été menée à l'échelle de la RNN de la Tourbière des Duges et considérée pour les deux réserves comme une seule entité. La responsabilité de chacune des réserves est précisée dans les textes.

Sur la base de ces critères de sensibilité et de représentativité, 4 classes de responsabilités sont définies : responsabilité majeure / forte / modérée / faible.

Tableau 29 : Responsabilités des réserves pour la Bryoflore

Espèce	Sensibilité	Représentativité	Fonctionnalité	Total	Niveau de responsabilité
<i>Bruchia vogesiaca</i> Nestl. ex Schwägr., 1824	***	**	***	8	Majeure
<i>Sphagnum auriculatum</i> Schimp., 1857	***		***	6	Modérée
<i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehrh.) Hedw., 1782	***		***	6	Modérée
<i>Sphagnum compactum</i> Lam. & DC., 1805	***		***	6	Modérée
<i>Sphagnum cuspidatum</i> Ehrh. ex Hoffm., 1796	***		***	6	Modérée
<i>Sphagnum fimbriatum</i> Wilson, 1847	***		***	6	Modérée
<i>Sphagnum fallax</i> (H.Klinggr.) H.Klinggr., 1880	***		***	6	Modérée
<i>Sphagnum flexuosum</i> Dozy & Molk., 1851	***		***	6	Modérée
<i>Sphagnum inundatum</i> Russow, 1894	***		***	6	Modérée
<i>Sphagnum palustre</i> L., 1753	***		***	6	Modérée
<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb., 1872	***		***	6	Modérée

<i>Sphagnum rubellum</i> Wilson, 1855	***		***	6	Modérée
<i>Sphagnum subnitens</i> Russow & Warnst., 1888	***		***	6	Modérée
<i>Sphagnum subsecundum</i> Nees, 1819	***		***	6	Modérée
<i>Sphagnum tenellum</i> (Brid.) Pers. ex Brid., 1818	***		***	6	Modérée
<i>Brachydontium trichodes</i> F. Weber, Milde 1869	*			1	Faible
<i>Calypogeia muelleriana</i> (Schiffn.) Müll.Frib., 1901	*			1	Faible
<i>Gymnocolea inflata</i> (Huds.) Dumort., 1835	*			1	Faible
<i>Leucobryum glaucum</i> (Hedw.) Ångstr., 1845	**			2	Faible
<i>Odontoschisma fluitans</i> (Nees) L. Söderstr. & Vana, 2013	*			1	Faible
<i>Scapania gracilis</i> Lindb., 1873					Faible
<i>Splachnum ampullaceum</i> Hedw., 1801					Faible

✓ Approche écologique des espèces pour lesquelles les réserves ont une responsabilité :

La réserve naturelle de la tourbière des Dauges a une responsabilité modérée à majeure pour 15 espèces de bryophytes, sur un total de 169 taxons recensés (8 %).

Celle des Sauvages, en l'état des inventaires accueille deux espèces à responsabilité forte mais sa tourbière présente d'autres espèces non déterminées et sans doute à responsabilités.

✓ Les espèces à prospecter :

Sur la RNR des Sauvages, les espèces des Dauges sont potentiellement présentes au regard de la diversité des habitats et des groupes de sphaignes observées. Un inventaire spécifique réalisé par des spécialistes permettra sans aucun doute de mieux préciser la liste des espèces et la responsabilité de la RNR.

L'inventaire des bryophytes est à actualiser sur les Dauges.

Les responsabilités des réserves naturelles pour la bryoflore se concentrent sur :

✧ **Les habitats tourbeux**

Les responsabilités majeures pour la RNR des Dauges concernent ***Bruchia vogesiaca*** (tourbières et jonçaias pâturées) et les habitats turficoles. La responsabilité est internationale pour ***Bruchia vogesiaca***, l'espèce est considérée en danger au niveau européen et les stations et habitats potentiels sont de plus en plus rares. Ces milieux perturbés par le pâturage bovin notamment sont aussi propices à ***Splachnum ampullaceum***.

La responsabilité des réserves est forte sur les groupements de sphaignes, en particulier pour la RNR des Dauges puisqu'elle accueille 14 espèces, en faisant un des sites les plus riches en sphaignes du Massif Central (Vincent Hugonnot, 2007).

Facteurs d'influence actuels en RNR		Menaces
+	-	
<i>Diversité des habitats bryophytiques et modes de gestion</i>	<i>Vieillissement de certaines zones sous pâturées</i>	<i>Changement climatique</i>

II-4.3. Lichens

III-4.3.1. Etat des connaissances et données disponibles

Les données d'inventaires sur les Lichens sont issues de prospections dans les boisements des réserves. A la RNR des Dauges, un suivi de 5 espèces remarquables a été mis en place en 2016 sur le Bois du Rocher. La classification des Lichens a été récemment revue. La liste des Dauges est établie avec les anciens noms et sera réactualisée prochainement.

Tableau 30 : Données lichens de la RNN des Dauges

Organisme source	Cadre	Auteurs	Date	forme
CEN Nouvelle-aquitaine et ALBL	Prospections	Murielle LENCROZ et ALBL	-	Liste
CEN Nouvelle-aquitaine	Prospections dans les boisements de la réserve naturelle	Murielle LENCROZ	2015 - 2018	Liste et tableur
CEN Nouvelle-aquitaine	Mise en place d'un suivi de 5 espèces de lichens pollu-sensibles dans le bois du Rocher	Murielle LENCROZ	2016	Liste - tableur
CEN Nouvelle-aquitaine	Inventaire et suivi de 5 espèces de Lichens pollu-sensibles dans le Bois du Rocher	Thi-Lan CHONE (stage de master)	2020	Rapport

La liste des Sauvages a été réalisée en 2021 avec les noms valides. Elle provient d'une étude réalisée par Murielle LENCROZ LENCROZ M. (2021) -CEN Nouvelle-Aquitaine, *Recensement des données et inventaire lichénique sur la RNR des Sauvages*. Cet inventaire devra être complété par d'autres prospections.

III-4.3.2. Nombre et statut des espèces

La liste des lichens recensés sur la Réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges est composée de 115 taxons. La liste des Sauvages comporte 39 espèces identifiées et 4 non identifiées jusqu'à l'espèce.

La liste des deux réserves porte le nombre à 125 espèces recensées dont 29 espèces sont communes aux deux réserves. Elle est présentée en annexe 10.

Les outils de bioévaluation sont en cours d'élaboration pour ce groupe. Il n'existe à ce jour pas de liste rouge nationale ni régionale pour le territoire Limousin ou Néo-Aquitain désormais. Les statuts retenus sont donc issus des critères retenus dans le Catalogue des lichens et champignons lichénicoles de France métropolitaine - 3ème édition (2020), Association Française de lichénologie (AFL), Fontainebleau, 1769 p. Les menaces sont définies en utilisant les catégories établies par l'UICN.

Pour les réserves on aboutit à une liste de 15 espèces à statut dont 3 communes aux 2 réserves : 13 espèces à la RN des Dauges et 5 aux Sauvages,. La liste est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 31 : Liste des espèces de Lichen des réserves

Nom scientifique ancien (mention dans la liste complète de la réserve)	Nom scientifique (taxonomie AFL)	Statut
<i>Cetraria chlorophylla</i>	<i>Nephromopsis chlorophylla</i> (Willd.) Divakar, Crespo et Lumbsch	NT
<i>Cetrelia Cetrarioides</i>		DD - Peu commun
<i>Cladonia grayi</i>		NT
<i>Cyphelium inquinans</i>	<i>Acolium inquinans</i> (Sm.) A. Massal.	VU - donnée ancienne
<i>Lobaria pulmonaria</i>		NT
<i>Lobaria scrobiculata</i>		NT
<i>Melanelia panniformis</i>		VU - Rare
<i>Mycoblastus sterilis</i>		NT
<i>Pertusaria flavida</i>		NT- Peu commun
<i>Sticta fuliginosa</i>		VU - Assez rare
<i>Sticta limbata</i>		VU - Rare
<i>Sticta sylvatica</i>		VU - Rare
<i>Thelotrema lepadinum</i>		VU - Rare et en régression
<i>Umbilicaria polyrrhiza</i>		NT
<i>Usnea Florida</i>		NT

III-4.3.3. Évaluation des responsabilités

Sur la réserve naturelle de la tourbière des Duges, de nombreuses prospections ont permis d'identifier les espèces dans les boisements de feuillus du bassin versant.

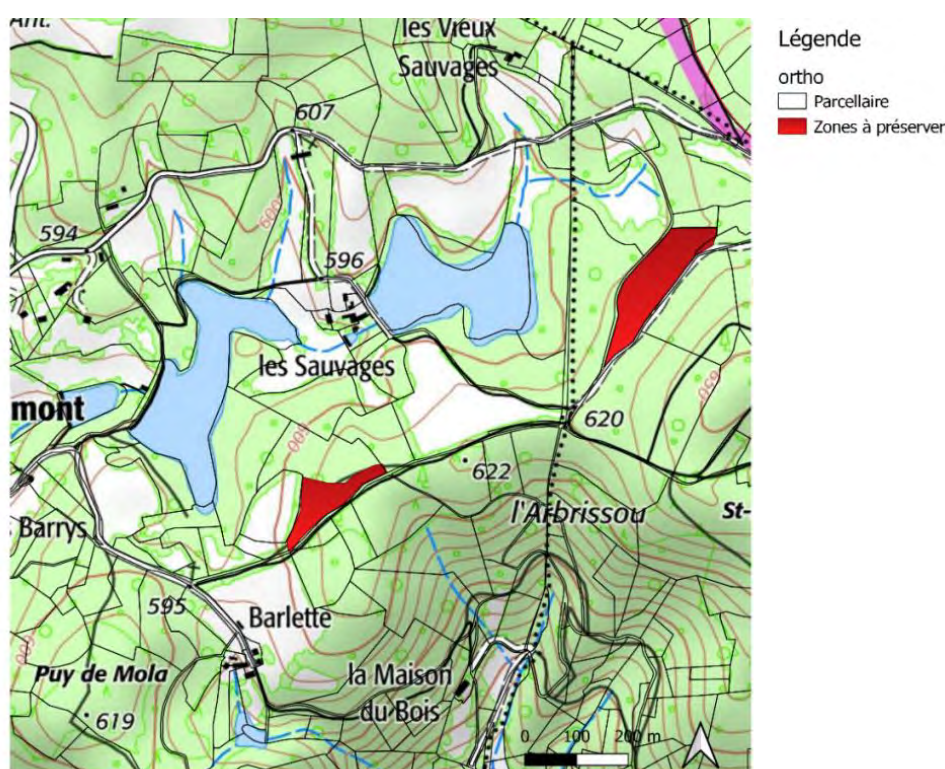
Au regard, des disparités d'inventaires sur les deux réserves et de la méconnaissance de répartition plus générale de ces espèces, nous avons choisi de ne pas identifier de niveau de responsabilité des sites. Les éléments à notre disposition ne permettraient qu'une appréciation partielle et erronée.

Cependant, les données connues sur la réserve naturelle de la tourbière des Dauges mettent en évidence la présence des taxa à statut dans les forêts de feuillus les plus anciennes de la réserve : (Bois du Rocher, hêtres des bords de chemin, hêtraie de l'exutoire...

L'enjeu qui se dessine semble donc être celui de la continuité forestière, comme souligné par Murielle Lencroz lors des inventaires réalisés. Il se focalise ainsi sur les hêtraies, hêtraies chênaies présentes sur le bassin versant de la réserve.

Il est difficile d'évaluer la responsabilité des deux réserves. Pour la RNR des Sauvages, l'inventaire est très lacunaire. N'ont été identifiés que les macro-lichens ne nécessitant pas un temps trop long de détermination. De plus, la répartition des espèces patrimoniales n'est pas connue. En l'état, les zones connues se trouvent en bordure de chemins. Les responsabilités se concentrent sur les boisements présentant une certaine maturité ou une continuité (spatiale et temporelle) de conditions forestières.

Carte 48 : Localisation des lichens à statut à la RNR Les Sauvages



Les propositions de gestion pour les deux réserves préconisent d'éviter toute altération des conditions microclimatiques (lumière, humidité, vent, ...) qui prévalent dans les zones et à proximité immédiate des lichens à enjeu écologique. Une intervention risquerait d'anéantir la structuration de ce peuplement lichénique et entraîner la disparition d'espèces.

La principale difficulté pour les Sauvages est que les boisements bordiers sont en dehors du périmètre de la RNR et appartiennent à d'autres propriétaires. Ce sont des plantations de résineux matures qui vont être bientôt exploitées.

III-4.4. Faune

III-4.4.1. Chiroptères

➤ Etat des connaissances et données disponibles

Pour la RNN des Duges Les données sont issues :

- ✓ D'une extraction de la base de données SERENA.
- ✓ De prospections menées par le GMHL dans le cadre de monitoring des Monts d'Ambazac (2012).
- ✓ De sessions de captures réalisées jusqu'en 2012 dans le cadre de «la nuit de la chauve-souris» par le GMHL.

Tableau 32 : Données chiroptères de la RNN Duges

<i>Organisme source</i>	<i>Cadre</i>	<i>Auteurs</i>	<i>Date</i>	<i>forme</i>
GMHL	<i>Soirée d'écoute des chiroptères</i>	GMHL	2004	<i>Base de données GMHL et saisie SERENA</i>
GMHL	<i>Compléments d'inventaires Chiroptères</i>	GMHL	2008	<i>Base de données GMHL et saisie SERENA</i>
GMHL	<i>Capture et équipement d'un émetteur pour connaître gîte de reproduction (femelle Oreillard)</i>	GMHL	2010	<i>Base de données GMHL</i>
GMHL	<i>Captures Chiroptères (Nuit de la Chauve-souris)</i>	GMHL	2011	<i>Base de données GMHL et saisie SERENA</i>

Pour les Sauvages, les données proviennent de l'étude du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL, 2011), *Inventaire mammalogique et herpétologique du Domaine des Sauvages*, Saint-Sylvestre (87).

➤ Nombre et statut des espèces

16 espèces sont présentes sur les réserves : 12 espèces à la RNN des Duges, 10 aux Sauvages. 7 espèces sont communes aux deux sites.

Les outils de bio-évaluation existants pour ce groupe sont utilisés, afin de faire ressortir les espèces «à statut» ou espèces remarquables, pour ensuite évaluer les responsabilités de la réserve.

Une espèce « à statut » correspond à :

- ✓ Une espèce menacée (CR, EN, VU) ou quasi-menacée (NT), selon la publication des listes rouges à différents niveaux d'échelle (Monde, Europe, France).

Et/ou

- ✓ Une espèce protégée (Annexe II de la Directive Habitats-faune-flore ou Protection nationale).

Et/ou

- ✓ Une espèce déterminante ZNIEFF pour le Limousin.

Tableau 33 : Liste des Chiroptères à statut des réserves

Espèce	LISTES ROUGES			Directive Habitats	PROTECTION	Déterminantes ZNIEFF
	Monde	Europe	France		nationale	
Barbastelle d'Europe , <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	NT	VU	LC	Ann II et IV	Article 2	x
Sérotine commune , <i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	LC	LC	NT	Ann IV	Article 2	x
Murin d'Alcathoe , <i>Myotis alcathoe</i> (Helvesen & Heller, 2001)	DD	DD	LC	Ann IV	Article 2	x
Petit Murin , <i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	LC	NT	NT	Ann. II et IV	Article 2	x
Murin de Bechstein , <i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1818)				Ann II et IV	Article 2	
Murin de Brandt , <i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845)	LC	LC	LC	Ann IV	Article 2	x
Murin de Daubenton , <i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	LC	LC	LC	Ann IV	Article 2	
Grand Murin , <i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	LC	LC	LC	Ann II et IV	Article 2	x
Murin à moustaches , <i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	LC	LC	LC	Ann IV	Article 2	
Murin de Natterer , <i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	LC	LC	LC	Ann IV	Article 2	x
Pipistrelle de Kuhl , <i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1819)	LC	LC	LC	Ann IV	Article 2	
Pipistrelle commune , <i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	LC	LC	NT	Ann IV	Article 2	
Oreillard roux , <i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	LC	Ann. IV	Article 2	

Oreillard gris, <i>Plecotus austriacus</i> (Fischer, 1829)	LC	LC	LC	Ann IV	Article 2	
Grand Rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)				Ann II et IV	Article 2	

➤ **Evaluation des responsabilités de conservation**

Pour ces espèces « à statut », nous évaluons deux critères (sensibilité et représentativité de l'habitat) pour aboutir à définir la responsabilité de la RN pour la conservation de l'espèce.

Les besoins de chaque espèce et la représentativité de l'habitat sont établis à dire d'expert (M. Barataud) pour la RNN de la Tourbière des Dauges.

Pour la RNR Les Sauvages, l'analyse est faite à partir de l'étude du GMHL (GMHL, 2011) et au regard de la sensibilité de l'espèce telle que définie par M. Barataud pour la RNR de la Haute-Vézère (Cabaret, CEN NA 2020) puis de sa supposée représentativité sur le site (le manque de données ne permet pas d'évaluer la population).

Les résultats sont fusionnés pour donner une évaluation commune aux deux sites.

Sur la base de ces critères de sensibilité et de représentativité, 4 classes de responsabilités sont définies : Responsabilité majeure / forte / modérée / faible.

Espèce	Sensibilité	Représentativité	Fonctionnalité	Total	Niveau de responsabilité
Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	***	*	***	7	Forte
Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	***	*	**	6	Modérée
Murin d'Alcathoe, <i>Myotis alcathoe</i> (Helversen & Heller, 2001)	***	*	**	6	Modérée
Petit Murin, <i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	***	*	**	6	Modérée
Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1818)	***	*	**	6	Modérée
Murin de Brandt, <i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845)	***	*	**	6	Modérée
Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	***	*	**	6	Modérée
Grand Murin, <i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	***	*	**	6	Modérée

Murin à moustaches , <i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	***	*	**	6	Modérée
Murin de Natterer , <i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	***	*	**	6	Modérée
Pipistrelle de Kuhl , <i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1819)	***	*	**	6	Modérée
Pipistrelle commune , <i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	***	*	**	6	Modérée
Oreillard roux , <i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	***	*	**	6	Modérée
Oreillard gris , <i>Plecotus austriacus</i> (Fischer, 1829)	***	*	**	6	Modérée
Grand Rhinolophe , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	***	*	**	6	Modérée

Tableau 34 : Responsabilités des réserves pour les Chiroptères

✓ Approche écologique des espèces pour lesquelles la réserve a une responsabilité :

Les réserves ont une responsabilité forte pour 1 espèce de chiroptères et une responsabilité modérée pour 14, sur un total de 16.

Ces responsabilités se concentrent sur les **forêts de feuillus particulièrement les hêtraies des deux réserves**, notamment des forêts présentant des arbres à cavité, arbres creux, essentiels pour deux espèces cavicoles : la Barbastelle d'Europe et le Murin de Natterer.

Les différentes études limousines montrent l'importance pour l'ensemble des espèces de chiroptères recensées sur les réserves naturelles, des peuplements forestiers richement structurés (futaie irrégulière) et sans perturbation importante depuis 80 à 100 ans. La monoculture d'arbres a un effet négatif sur l'activité de chasse des chiroptères : pauvreté structurelle, essences exogènes, courtes rotations de prélèvement, coupes rases...

On constate une sélection positive des zones de trouées et interpénétration fine des prairies de pâture, le facteur favorisant une entomofaune abondante et diversifiée ; la présence de bois mort entraîne aussi l'abondance d'insectes saproxyliques. L'ensemble de ces caractéristiques sont communes à celles d'une forêt naturelle.

Les prairies pâturées sont aussi indispensables pour des espèces comme le Petit Murin. Les étangs et les zones humides jouent aussi un rôle écologique important pour des espèces comme le Grand Murin, la Pipistrelle de Kuhl ou encore le Murin de Daubenton. Le maintien des mosaïques de milieux est de façon générale indispensable aux chiroptères, de nombreuses espèces chassant en lisière.

Facteurs d'influence actuels en RN		Menaces
+	-	
<i>Naturalité du boisement</i> <i>Mosaïque de milieux</i> <i>Etangs</i> <i>Engagement îlots /arbres sénescents (N2000)</i> <i>Bois mort</i>	<i>Grande fragilité liée au régime foncier</i>	<i>Régime foncier de certaines parcelles ne garantissant pas le maintien et le vieillissement des arbres feuillus.</i>

✓ Espèces à prospecter :

Sur les réserves, de nouveaux inventaires sont à réaliser. Aux Sauvages, un effort sera porté pour trouver le Murin de Naterron qui est présent aux Duges. La structure de la grande hêtraie des Sauvages (parcelles 8 et 10) devrait lui être favorable. Aussi, son absence est probablement liée à un défaut d'inventaire.

III-4.4.2. Mammifères (hors chiroptères)

➤ Etat des connaissances et données disponibles

Pour la RNN des Duges, les données sont issues :

- ✓ Des données produites par l'équipe salariée du CEN Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du suivi micromammifères réalisé en 2004 par Isabelle Charissou puis 2018 par l'équipe de la réserve naturelle.
- ✓ D'une extraction de la base de données de SERENA issue des prospections et observations ponctuelles sur la réserve.

Tableau 35 : Données mammalogiques (hors chiroptères) de la RNN des Duges

Organisme source	Cadre	Auteurs	Date	forme
GMHL	Etude et piégeage des micromammifères avec le GMHL	I. Charissou	2004	Rapport
CEN Nouvelle-Aquitaine	Prospections <i>Arvicola sapidus</i>	A. Lebrun	2016, 2017	Rapport / Couche SIG
CEN Nouvelle-Aquitaine	Etude et piégeage des micromammifères	A. Lebrun	2018	Tableur / Rapport / Base de données
CEN Nouvelle-Aquitaine	Mise en place de pièges photographiques - Bois du Rocher	T. Friedrich - A. Lebrun	2018	Tableur

Pour la RNR les Sauvages :

Tableau 36 : Source des données mammifères (hors chiroptères) pour la RNR Les Sauvages

➤ **Nombre et statut des espèces**

<i>Organisme</i>	<i>Cadre</i>	<i>Auteurs</i>	<i>Date</i>	<i>Forme</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	Biblio. : <i>Domaine des Sauvages (Saint-Sylvestre, Ambazac) ; Inventaires et cartographie - Etude écologique</i> Base de données : SERENA (RNF)	<i>Karim Guerbaa</i>	2004	<i>Rapport</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	Biblio. : <i>Domaine des Sauvages ; plan de gestion 2010-2019</i>	<i>Karim Guerbaa</i>	2009	<i>Rapport</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	Base de données : SERENA (RNF)	<i>Karim Guerbaa</i>		<i>Base de données</i>
<i>GMHL</i>	Biblio. : <i>Inventaire mammalogique et herpétologique du Domaine des Sauvages, Saint-Sylvestre (87)</i>	<i>Julien Jemin et al.</i>	2011	<i>Rapport</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	Terrain : <i>inventaires, observations aléatoires</i>	<i>Véronique Lucain, Anna Dessaudes et salariés CEN</i>	2017-2022	<i>Base de données</i>

Le nombre d'espèces recensées à ce jour sur la Réserve naturelle nationale de la tourbière des Duges s'élève à 31 taxons. La liste complète des espèces de la réserve est présentée en Annexe 10. 15 espèces ont été observées aux Sauvages, elles sont toutes présentes aux Duges.

Les outils de bioévaluation existants pour ce groupe sont utilisés, afin de faire ressortir les espèces « à statut » ou espèces remarquables, pour ensuite évaluer les responsabilités des réserves.

Une espèce « à statut » correspond à :

- ✓ Une espèce menacée (CR, EN, VU) ou quasi-menacée (NT), selon la publication de listes rouges à différents niveaux d'échelle (Monde, Europe, France)

Et/ou

- ✓ Une espèce protégée (Annexe II de la Directive Habitats-faune-flore ou Protection nationale).

Et/ou

- ✓ Une espèce déterminante ZNIEFF pour le Limousin.

6 espèces à statut sont présentes à la réserve naturelle de la tourbière des Duges, dont 5 qui le sont aussi aux Sauvages. La sixième l'est aussi probablement mais les inventaires n'ont pas permis de la trouver. Ces espèces sont précisées dans le tableau suivant :

Tableau 37 : Liste des mammifères à statut (hors chiroptères) des réserves

<i>Espèce</i>	<i>MENACE</i>			<i>PROTECTION</i>		<i>Déterminante ZNIEFF</i>
	<i>Liste rouge Mondiale</i>	<i>Liste rouge Europe</i>	<i>Liste rouge France</i>	<i>Nationale</i>	<i>Directive Habitats</i>	

Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i> (Miller, 1908)	VU	VU	NT	Art 2		oui
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	NT	NT	LC	Art 2	Annexe II, Annexe IV	oui
Crossope aquatique <i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)				Art 2		
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)				Art 2		
Chat forestier <i>Felis sylvestris</i> (Schreber, 1775)				Art 2		
Écureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)				Art 2		



Crossope aquatique (*Neomys fodiens*, © CEN Nouvelle-Aquitaine)

➤ ***Evaluation des responsabilités de conservation***

Pour ces espèces « à statut », nous évaluons deux critères (sensibilité et représentativité) pour aboutir à définir la responsabilité de la RN pour la conservation de l'espèce.

La sensibilité du patrimoine naturel est évaluée pour chaque élément à statut, à dire d'expert. Sont prises en compte la valence écologique et la présence de l'habitat optimal sur la Réserve naturelle.

La représentativité de la réserve naturelle pour ce patrimoine renseigne à dire d'expert sur la proportion présente sur la Réserve par rapport à un territoire plus large et/ou d'une spécificité locale éventuelle, source d'une singularité (ex : limite d'aire de répartition).

Sur la base de ces critères de sensibilité et de représentativité, 4 classes de responsabilités sont définies : Responsabilité majeure / forte / modérée / faible.

Espèce	Sensibilité	Représentativité	Fonctionnalité	Total	Niveau de responsabilité
<i>Arvicola sapidus</i> , Campagnol amphibie	***	**	***	8	Majeure
<i>Neomis fodiens</i> (Pennant, 1771) Crossope aquatique	**	***	***	8	Majeure
<i>Lutra lutra</i> , Loutre d'Europe	***	*	***	7	Forte
<i>Felis sylvestris</i> Schreber, 1775, Chat forestier	***	*	***	7	Forte
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758 Hérisson d'Europe	**	*	***	6	Modérée
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758, Écureuil roux	**	*	***	6	Modérée

Tableau 38 : Responsabilités des réserves pour les mammifères (hors chiroptères)

✓ Approche écologique des espèces pour lesquelles la réserve a une responsabilité :

Les deux réserves ont une responsabilité majeure pour 2 espèces de mammifères hors chiroptères et une responsabilité forte pour 2 autres espèces, sur un total de 26 taxons recensés (15%).

Ces responsabilités se concentrent sur **les habitats aquatiques** : linéaire de cours d'eau, zones humides et étangs.

Le **Campagnol amphibie** est présent sur l'ensemble du linéaire du ruisseau des Dauges et dans les zones tourbeuses associées au ruisseau. Il en est de même aux Sauvages. Il est aussi présent à proximité des étangs dans les prairies humides. Divers indices de présence (crottes, reliefs de repas) sont observés régulièrement dans des zones proches des ruisseaux.

La **Crossope aquatique** a été observée lors du suivi par capture en 2018 à deux reprises sur les berges du ruisseau des Dauges. Cette espèce est difficilement détectable autrement que par la capture. Elle a été observée dans les zones ombragées du ruisseau, sous une ripisylve de saules.

La **Loutre d'Europe**, présente sur les deux réserves, utilise les sites de manière différente. Sur la réserve naturelle de la tourbière des Dauges, les indices de présence de l'espèce sont observés toute l'année (épreintes sur les ponts de bois), mais la fréquentation du site par l'espèce est plus importante en février/ mars, lors de la reproduction des amphibiens dont elle se nourrit. A cette période, les reliefs de repas, laissés suite à la prédation des grenouilles sont plus fréquents. Le ruisseau accueille aujourd'hui peu de ressource piscicole, réduisant ainsi la fréquentation par la Loutre pour se nourrir.

Sur la réserve naturelle des Sauvages, la Loutre d'Europe semble présente tout au long de l'année. En effet, les étangs offrent une ressource alimentaire plus conséquente et plus régulière. De plus, les berges sont certainement utilisées comme gîtes, voire catiche lors de la reproduction. Sa présence reste discrète mais les nombreux « pyjamas » de grenouilles et crapauds en divers endroits de la réserve (étangs, prairies humides et tourbière) attestent que les individus fréquentent tous les milieux humides. Un loutron mort a été observé en 2020 dans un déversoir d'étang, ce qui confirme la reproduction de l'espèce sur le site ou à proximité (site de Barlette). L'animal était en état de décomposition trop avancée pour déterminer l'origine de la mort.

Facteurs d'influence actuels en RN		Menaces
+	-	
Morphologie des cours d'eau (tête de bassin versant) Continuité écologique des ruisseaux Qualité des zones humides attenantes Etangs (ressource alimentaire continue pour la Loutre)	Chien non tenu en laisse (Loutre)	Dérèglement climatique (baisse du niveau des nappes, des étangs) et par conséquent de la ressource alimentaire et des possibilités de gîtes

✓ Espèces à prospecter :

Sur la RNR des Sauvages, la **Crossope aquatique** devra être cherchée selon les mêmes modalités qu'aux Dauges. Un effort sera porté pour améliorer l'état des connaissances des populations de **Loutre d'Europe**, **Campagnol amphibie** et **Chat forestier**. Le **Muscardin** (*Muscardinus avellanarius*) est inscrit sur la liste des espèces présentes sur la RNN de la Tourbière des Dauges et recensée dans l'extraction de la base de données du GMHL (1974 - 2008). Cependant, l'espèce n'a pas été contactée depuis, malgré un suivi dédié en 2018. La recherche de l'espèce est à poursuivre dans les années futures.

Des pièges photos seront installés aussi en divers endroits dans les boisements des deux réserves pour détecter la présence de la **Genette commune** (*Genetta genetta*). Sur la RNR les sauvages, des journées de prospection seront organisées pour détecter d'autres mammifères dont le **Muscardin** (*Muscardinus avellanarius*) et le **Lérot** (*Eliomys quercinus*) car la diversité des milieux ouverts, forestiers et la présence importante de haies (riches en noisetiers) sont des milieux assez favorables à ces espèces.

III-4.4.3. Reptiles et Amphibiens

➤ Etat des connaissances et données disponibles

Les données pour la RNN Dauges sont issues :

- ✓ Des données produites par l'équipe salariée du CEN Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la rédaction et mise en œuvre des plans de gestion des sites CEN aujourd'hui classés en RNR, données rassemblées dans la base SERENA du CEN Nouvelle-Aquitaine.
- ✓ Du programme LIGER'O mis en place en 2017 sur la réserve naturelle de la tourbière des Dauges et du programme Pop'amphibiens et Pop'Reptiles mis en place en 2013.
- ✓ Du programme « Sentinelles du Climat » mis en place par le GMHL pour le Lézard vivipare depuis 2018.

Tableau 39 : Données des reptiles et amphibiens de la RNN des Dauges

Organisme source	Cadre	Auteurs	Date	forme
CEN Nouvelle-	Données rassemblées lors de la rédaction et le suivi des plans de gestion CEN :	Salariés CEN Nouvelle-Aquitaine	1998 - 2020	Base de données CEN

Aquitaine	- Plan de gestion 2015-2019 «Tourbière des Duges (Saint-Léger-la-Montagne, 87) - Rapports d'activités annuels			
CEN Nouvelle-Aquitaine	Programmes : - Pop'Amphibiens - Pop'Reptiles LIGER'O	Salariés CEN Nouvelle-Aquitaine	2014 - 2016	Base de données CEN
GMHL	Programme «Sentinelles du Climat» Suivi du Lézard vivipare	GMHL	2018 - 2020	Base de données GMHL

Pour la RNR les Sauvages, les sources sont :

Tableau 40 : Sources des données Reptiles et Amphibiens pour la RNR Les Sauvages

Organisme	Cadre	Auteurs	Date	Forme
CEN Nouvelle-Aquitaine	Biblio. : Domaine des Sauvages (Saint-Sylvestre, Ambazac) ; Inventaires et cartographie - Etude écologique Base de données : SERENA (RNF)	Karim Guerbaa	2004	Rapport
CEN Nouvelle-Aquitaine	Biblio. : Domaine des Sauvages ; plan de gestion 2010-2019	Karim Guerbaa	2009	Rapport
CEN Nouvelle-Aquitaine	Base de données : SERENA (RNF)	Karim Guerbaa		Base de données
GMHL	Biblio. : Inventaire mammalogique et herpétologique du Domaine des Sauvages, Saint-Sylvestre (87)	Julien Jemin et al.	2011	Rapport
CEN Nouvelle-Aquitaine	Terrain : inventaires, observations aléatoires	Véronique Lucain, Anna Dessaudes et divers équipe salariés du CEN	2017-2022	Base de données

➤ **Nombre et statut des espèces**

La Réserve naturelle nationale de la tourbière des Duges recense actuellement 9 espèces de reptiles et 9 espèces d'amphibiens.

8 espèces de reptiles et 7 d'amphibiens ont été recensés à la RNR les Sauvages.

Les deux sites comptabilisent 10 reptiles et 10 amphibiens, dont 7 espèces en commun. La liste complète des espèces des deux réserves est présentée en annexe 10.

Les outils de bioévaluation existants pour ce groupe sont utilisés, afin de faire ressortir les espèces « à statut » ou espèces remarquables, pour ensuite évaluer les responsabilités de la réserve.

Une espèce « à statut » correspond à :

- ✓ Une espèce menacée (CR, EN, VU) ou quasi-menacée (NT) figurant sur la liste rouge des reptiles et amphibiens de France (UICN France et al., 2015).

Et/ou

- ✓ Une espèce déterminante ZNIEFF pour le Limousin (DREAL Limousin, 2016).

Pour l'établissement de cette liste, en plus de ce filtre « statuts », on ne retient ici que les données validées et observations vérifiées.

Tous les amphibiens et reptiles sont protégés en dehors des Grenouilles vertes et rousses dont la protection est plus limitée en France.

4 espèces à statut sur le périmètre de la réserve naturelle de la tourbière des Duges sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 41 : Liste des espèces de reptiles et d'amphibiens «à statut» des réserves

nom vernaculaire	Liste rouge de France	Directive habitats	Protection nationale	Déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation
Coronelle lisse (La), <i>Coronella austriaca</i> (Laurenti, 1768)	LC	Annexe IV	Art 2		2020
Vipère aspic (La), <i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	LC		Art 2		2021
Lézard des souches, <i>Lacerta agilis</i> (Linnaeus 1758)	NT	Annexe IV	Art 2	X	-
Lézard vivipare (Le), <i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	LC		Art 3	X	2021
Orvet fragile (L'), <i>Anguis fragilis</i> (Linnaeus, 1758)	LC		Art 3		
Couleuvre verte et jaune (La), <i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	LC	Annexe IV	Art 2		
Couleuvre vipérine (La), <i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	LC		Art 2		
Lézard vert (Le), <i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802)	LC		Art 2		
Triton marbré (Le), <i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	LC (NT en Limousin)	Annexe IV	Art 2		2020
Alyte accoucheur (L'), <i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	LC	Annexe IV	Art 2		
Crapaud épineux (Le), <i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)	LC		Art 3		
Grenouille agile (La), <i>Rana dalmatina</i> (Fitzinger in Bonaparte, 1838)	LC	Annexe IV	Art 2		
Salamandre tachetée (La), <i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	LC		Art 3		
Triton palmé (Le), <i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	LC		Art 3		

A la RNN de la tourbière des Dauges, en 2013, deux suivis nationaux ont été mis en place pour suivre les amphibiens et reptiles de la réserve naturelle (Pop Amphibiens et Pop Reptiles) et menés jusqu'en 2016. En 2017, le programme LIGER'O a permis le suivi des amphibiens sur trois sites des Monts d'Ambazac dont la réserve naturelle de la tourbière des Dauges.

Depuis 2016, dans le cadre du programme «Sentinelles du Climat», le GMHL réalise des prospections régulières pour suivre le Lézard vivipare.

➤ **Evaluation des responsabilités de conservation**

Pour chaque espèce « à statut », nous évaluons deux critères (sensibilité et représentativité) pour aboutir à définir la responsabilité de la réserve naturelle pour la conservation de l'espèce.

La sensibilité est évaluée ici pour chaque espèce, à dire d'expert. Sont prises en compte la valence écologique, la typicité des habitats sur la RN, la dépendance vis-à-vis d'un habitat et /ou micro-habitat, la sensibilité au réchauffement climatique, etc...

La représentativité des réserves pour une espèce renseignée, à dire d'expert, sur la proportion présente sur les réserves par rapport à un territoire plus large (Monts d'Ambazac) et/ou d'une spécificité locale éventuelle source d'une singularité (ex : limite d'aire de répartition). Cette évaluation est faite à l'échelle des deux sites, les singularités sont précisées dans les descriptions. Les données quantitatives sur les Sauvages sont faibles, il est difficile d'analyser la représentativité.

Sur la base de ces critères de sensibilité et de représentativité, 4 classes de responsabilités sont définies : Responsabilité majeure / forte / modérée / faible.

Tableau 42 : Responsabilités de la réserve pour l'herpétofaune

Espèce	Sensibilité	Représentativité	Fonctionnalité	Total	Niveau de responsabilité
Coronelle lisse (La), <i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	***	*	***	7	Forte
Couleuvre verte et jaune (La), <i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	***	*	***	7	Forte
Lézard vivipare (Le), <i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	**	**	***	7	Forte
Vipère aspic (La), <i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	**	*	***	6	Modérée
Orvet fragile (L'), <i>Anguis fragilis</i> (Linnaeus, 1758)	**	*	***	6	Modérée
Couleuvre vipérine (La), <i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	**	*	***	6	Modérée
Lézard vert (Le), <i>Lacerta bilineata</i>	**	*	***	6	Modéré

(Daudin, 1802)					e
Lézard des souches, <i>Lacerta agilis</i> Linnaeus 1758	***	*	?	4	Faible
Espèce	Sensibilité	Représentativité	Fonctionnalité	Total	Niveau de responsabilité
Triton marbré (Le), <i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	***	*	***	7	Forte
Alyte accoucheur (L'), <i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	***	*	***	7	Forte
Grenouille agile (La), <i>Rana dalmatina</i> (Fitzinger in Bonaparte, 1838)	***	*	***	7	Forte
Crapaud épineux (Le), <i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)	**	*	***	6	Modérée
Salamandre tachetée (La), <i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	**	*	***	6	Modérée
Triton palmé (Le), <i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	**	*	***	6	Modérée



Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*, © CEN Nouvelle Aquitaine)

Les deux réserves naturelles ont une responsabilité forte pour trois espèces et modérée pour quatre espèces également, toutes des reptiles. Ces résultats seront à affiner après avoir mieux évalué les populations aux Sauvages.

- ✓ Approche écologique des espèces pour lesquelles les réserves ont une responsabilité :

Les responsabilités se concentrent sur :

❖ **Les zones humides, prairies humides et tourbeuses**

Le **Lézard vivipare** est inféodé aux milieux frais et humides ouverts, qui sur le site sont assez variés (tourbière, prairies paratourbeuses, prairies humides non tourbeuses). Le Lézard vivipare est typique des zones tourbeuses des Monts d'Ambazac. Il recherche des couverts herbacés denses en zone humide. Le Lézard vivipare est une relique glaciaire. L'évolution climatique actuelle et les assèchements estivaux constituent vraisemblablement un facteur de vulnérabilité pour l'espèce. Il est régulièrement vu à la RNR Les Sauvages, une évaluation de la population sera à réaliser de façon protocolaire et un suivi mis en place.

❖ **Les zones sèches et pré-forestières**

La **Coronelle lisse** et la **Couleuvre verte et jaune** sont occasionnellement contactées aux bords des chemins, au sein des landes sèches et dans les prairies de pente, à la RNN des Duges. Aux Sauvages, elles ont été observées dans les prairies de fauche.

Les **trois espèces d'amphibiens** se rencontrent dans les pêcheries, à proximité des maisons et dans une moindre mesure dans l'étang des Chênes aux Sauvages.

Facteurs d'influence actuels en RN		Menaces
+	-	
<p><i>Surface de milieux tourbeux et milieux herbacés ouverts, interconnectés</i></p> <p><i>Zones de landes ouvertes, sols dégagés</i></p> <p><i>Prairies humides</i></p> <p><i>Mares, gouilles et pêcheries</i></p>		<p><i>Dérèglement climatique et succession d'étés chauds</i></p>

- ✓ Espèces à prospecter :

Le **Lézard des souches** est à prospecter à la RNR des Sauvages mais aussi aux Duges où il a été observé une seule fois par le GMHL. Cette espèce est difficile à détecter.

Tous les reptiles et amphibiens sont à prospecter plus finement aux Sauvages et leurs populations à évaluer.

III-4.4.4. Poissons

➤ Etat des connaissances et données disponibles

A la RNN de la Tourbière des Dauges, la connaissance piscicole provient des données issues :

- ✓ Des comptages lors de pêches électriques réalisées par la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Vienne en 2001 et 2019.

Tableau 43 : Données ichthyologiques de la RNN des Dauges

<i>Organisme source</i>	<i>Cadre</i>	<i>Auteurs</i>	<i>Date</i>	<i>forme</i>
<i>Fédération pour la Pêche et les Milieux Aquatiques de la Haute-Vienne</i>	<i>Résultats des pêches électriques pour l'inventaire</i>	<i>Association de Pêche FDAAPPMA 87</i>	<i>2001, 2019</i>	<i>Rapports</i>

A la RNR Les Sauvages, les données proviennent des sources ci-après :

Tableau 44 : Sources des données ichthyologiques de la RNR Les Sauvages

<i>Organisme</i>	<i>Cadre</i>	<i>Auteurs</i>	<i>Date</i>	<i>Forme</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>Biblio. : Domaine des Sauvages (Saint-Sylvestre, Ambazac) ; Inventaires et cartographie - Etude écologique Base de données : SERENA (RNF)</i>	<i>Karim Guerbaa</i>	<i>2004</i>	<i>Rapport</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>Biblio. : Domaine des Sauvages ; plan de gestion 2010-2019</i>	<i>Karim Guerbaa</i>	<i>2009</i>	<i>Rapport</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>Base de données : SERENA (RNF)</i>	<i>Karim Guerbaa</i>		<i>Base de données</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>Terrain : inventaires, observations aléatoires, pêches de loisir</i>	<i>Véronique Lucain, Propriétaires des Sauvages</i>	<i>2017-2022</i>	<i>Base de données</i>

➤ Nombre et statut des espèces

Les deux études de la fédération de pêche ont mis en évidence la présence de 2 espèces de poissons dans le ruisseau de la réserve naturelle de la tourbière des Dauges, dont une seule observée lors de la dernière pêche électrique. La liste des espèces des deux réserves est présentée en annexe 10.

Aux Sauvages, 4 espèces ont été identifiées dont une espèce exotique envahissante, la Perche soleil (*Lepomis gibbosus*). Les données sont très lacunaires en l'absence d'inventaire et ne concernent que les étangs.

6 espèces sont ainsi présentes sur l'ensemble des deux réserves.

Les outils de bioévaluation existants pour ce groupe sont utilisés, afin de faire ressortir les espèces « à statut » ou espèces remarquables, pour ensuite évaluer les responsabilités de la réserve.

Une espèce « à statut » correspond à :

- ✓ Une espèce menacée (CR, EN, VU) ou quasi-menacée (NT) figurant :
 - Sur la liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (UICN France et al, 2010).
 - Sur la liste rouge des Poissons du Limousin (Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze, 2019).

Et/ou

- ✓ Une espèce protégée nationalement (Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national) ;

Et/ou

- ✓ Une espèce déterminante ZNIEFF pour le Limousin (DREAL Limousin, 2016).

1 espèce à statut est présente dans le ruisseau sur le périmètre de la réserve naturelle de la tourbière des Dauges et 1 pour celle des Sauvages. Elles sont présentées ci-après :

Tableau 45 : Liste des espèces de poissons "à statut" recensées au sein des RN

Espèce	Protection nationale	Liste rouge France	Projet de liste rouge du Limousin	Déterminantes ZNIEFF	dernière année d'observation en RNR
Truite commune (La), <i>Salmo trutta</i> (Linnaeus, 1758)	X	LC	NT	x	2001
Brochet (Le), <i>Esox lucius</i> (Linnaeus 1758)	x	VU	VU	x	

➤ **Evaluation des responsabilités de conservation**

Pour chaque espèce « à statut », nous évaluons deux critères (sensibilité et représentativité) pour aboutir à définir la responsabilité des réserves pour la conservation de l'espèce.

La sensibilité est évaluée ici pour chaque espèce, à dire d'expert aux Dauges. Sont prises en compte la valence écologique, la typicité des habitats sur la réserve naturelle ou la dépendance vis-à-vis d'un habitat et /ou micro-habitat.

La représentativité des réserves pour une espèce est évaluée selon la proportion présente sur la réserve par rapport à un territoire plus large (Monts d'Ambazac).

Sur la base de ces critères de sensibilité et de représentativité, 4 classes de responsabilités sont définies : Responsabilité majeure / forte / modérée / faible.

La responsabilité de la RNR Les Sauvages est difficile à évaluer vu le nombre de données. L'évaluation du Brochet est faite au regard de sa vulnérabilité générale.

Tableau 46 : Responsabilités des réserves pour les poissons

Espèce	Sensibilité	Représentativité	Fonctionnalité	Total	Niveau de
--------	-------------	------------------	----------------	-------	-----------

					responsabilité
Brochet (Le), <i>Esox lucius</i> (Linnaeus 1758)	**	*	***	6	Modérée
Truite commune (La), <i>Salmo trutta</i> (Linnaeus, 1758)	**	*	*	4	Faible

✓ Approche écologique des espèces pour lesquelles les réserves ont une responsabilité :

Les responsabilités pour les réserves naturelles concernent uniquement une responsabilité modérée pour le **Brochet**, sur la RNR des Sauvages et se concentre sur **les étangs** en l'absence de données sur les cours d'eau permanents. Elles sont modérées en l'état des connaissances et ne concernent que le **Brochet**.

Le ruisseau des Dauges accueillait auparavant de petites populations des truitelles. En 2019, la pêche électrique n'a pas permis d'observer l'espèce. Les raisons avancées de son absence sont en premier lieu les embâcles présents en aval de la réserve naturelle, qui ne permettent pas aux truites de remonter. Ensuite, les étiages marqués ces dernières années (baisse de la profondeur d'eau, réchauffement de l'eau) entraînent certainement aussi une dévalaison des individus.

Facteurs d'influence actuels en RN		Menaces
+	-	
<i>Tête de bassin versant</i>	<i>Embâcles en aval de la réserve</i>	<i>Réchauffement climatique, augmentation des étiages et de la température de l'eau</i>
<i>Ripisylve développée</i>	<i>Etiages marqués sur le ruisseau</i>	
<i>Qualité des zones humides attenantes aux cours d'eau</i>		
<i>Eaux claires oligotrophes des étangs en tête de bassin</i>		
<i>Pas de réempoissonnement</i>		

III-4.4.5. Oiseaux

➤ Etat des connaissances et données disponibles

Pour la RNN des Dauges, la connaissance compilée provient :

- ✓ Des données issues de deux études de la SEPOL en 2001 et 2008 concernant les oiseaux nicheurs sur la réserve naturelle.

- ✓ Des données produites par l'équipe salariée du CEN Nouvelle-Aquitaine et Jean-Michel Teulière dans le cadre des suivis STOC Capture et STOC EPS.
- ✓ Du suivi des mâles chanteurs d'Engoulevent d'Europe sur les landes sèches de la réserve naturelle.
- ✓ De consultations dans « Faune Limousin ».

Tableau 47 : Données ornithologiques de la RNN des Dauges

<i>Organisme source</i>	<i>Cadre</i>	<i>Auteurs</i>	<i>Date</i>	<i>forme</i>
SEPOL	<i>Inventaire des oiseaux nicheurs</i>	SEPOL	2001	<i>Rapport</i>
CEN Limousin	<i>Mise en place du STOC Capture (22 filets) et du STOC EPS (12 points d'écoute)</i>	<i>J. M. Teulière / P. Seliquer K. Guerbaa</i>	2003 à 2012	<i>Tableurs / Base de données SERENA</i>
SEPOL	<i>Inventaire des oiseaux nicheurs</i>	SEPOL	2008	<i>Rapport</i>
CEN Nouvelle-Aquitaine	<i>Mise en place du comptage annuel des mâles chanteurs d'Engoulevent d'Europe (suivi participatif)</i>	<i>A. Lebrun</i>	2014	<i>Base de données SERENA</i>

Les données des Sauvages proviennent de :

Tableau 48 : Sources des données ornithologiques, RNR Les Sauvages

<i>Organisme</i>	<i>Cadre</i>	<i>Auteurs</i>	<i>Date</i>	<i>Forme</i>
CEN Nouvelle-Aquitaine	Biblio. : <i>Domaine des Sauvages (Saint-Sylvestre, Ambazac) ; Inventaires et cartographie - Etude écologique</i> Base de données : SERENA (RNF)	<i>Karim Guerbaa</i>	2004	<i>Rapport</i>
CEN Nouvelle-Aquitaine	Biblio. : <i>Domaine des Sauvages ; plan de gestion 2010-2019</i>	<i>Karim Guerbaa</i>	2009	<i>Rapport</i>
CEN Nouvelle-Aquitaine	Base de données : SERENA (RNF)	<i>Karim Guerbaa</i>		<i>Base de données</i>
CEN Nouvelle-Aquitaine	Terrain : <i>inventaires, observations aléatoires</i>	<i>Véronique Lucain, salariés du CEN NA</i>	2017-2022	<i>Base de données</i>

➤ **Nombre et statut des espèces**

Pour l'entité qui forme les deux réserves : 113 espèces ont été inventoriées dont 55 en commun. La liste complète des espèces de la réserve est présentée en annexe 10.

A la RNN des Dauges, ces inventaires et suivis ont permis d'y répertorier 113 espèces d'oiseaux.

Aux Sauvages, ce sont 55 espèces vues ou entendues sur le site. La liste est à compléter par des inventaires plus précis. Le statut des espèces sera à préciser.

Les outils de bioévaluation existants pour ce groupe sont utilisés, afin de faire ressortir les espèces « à statut » ou espèces remarquables, pour ensuite évaluer les responsabilités de la réserve.

Une espèce « à statut » correspond à :

- ✓ Une espèce menacée (CR, EN, VU) ou quasi-menacée (NT) figurant :
 - ✓ Sur la liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2017) (www.iucnredlist.org).
 - ✓ Et/ou sur la liste rouge européenne (BirdLife International, 2015).
 - ✓ Et/ou sur la liste rouge des espèces menacées en France (UICN France et al., 2016).
 - ✓ Et/ou sur la liste rouge régionale des oiseaux du Limousin (Roger & Lagarde, 2015).

Et/ou

- ✓ Une espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »

Et/ou

- ✓ Une espèce déterminante ZNIEFF pour le Limousin (DREAL Limousin, 2016).

Pour l'établissement de cette liste, en plus de ce filtre « statuts », on ne retient ici que les données produites sur la période 2001-2021.

On aboutit à une liste de 29 espèces à statut sur le périmètre de la RNN des Duges (26 % des espèces) et de 18 pour la RNR des Sauvages.

Les données ont été fusionnées, ce sont en tout 32 espèces à statut présentent sur l'entité des deux réserves. Elles sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 49 : Liste des espèces d'oiseaux "à statut" des réserves Noms latins à rajouter

Nom vernaculaire	Listes rouges				Directive Oiseaux	Déterminantes ZNIEFF	Statut reproducteur sur le site	Date de dernière observation en RNR
	Monde	Europe	France	Limousin				
Autour des palombes	LC	LC	LC	VU		X	Nicheur	2019
Alouette des champs	LC	LC	NT	VU	Annexe II	X	Migrateur	2009
Alouette lulu	LC	LC	LC	VU	Annexe I		À déterminer	2010
Bécasse des bois	LC	LC	LC	EN (de passage)	Annexe II	X	Nicheur	2018
Bécassine des marais	LC	LC	LC	RE (nicheur)	Annexe II	X	Migrateur	2018
Bouvreuil pivoine	LC	LC	VU	LC			Nicheur	2021
Bruant des roseaux	LC	LC		NA (hivernant)		X	Migrateur	2018
Bruant fou	LC	LC	LC	NE (Nicheur)		X	Migrateur	2010
Busard des roseaux	LC	LC	NA (de passage)	NA (de passage)	Annexe I	X	Migrateur	2010
Chardonneret élégant	LC	LC	VU	VU			Nicheur	2019
Engoulevent d'Europe	LC	LC	LC	LC	Annexe I	X	Nicheur	2021
Fauvette des jardins	LC	LC	NT	LC			Nicheur	2018
Gobemouche noir	LC	LC	VU (nicheur)	NA (de passage)		X	Migrateur	2018
Grand corbeau	LC	LC	LC	VU		X	A déterminer	2021

Nom vernaculaire	Listes rouges				Directive Oiseaux	Déterminantes ZNIEFF	Statut reproducteur sur le site	Date de dernière observation en RNR
	Monde	Europe	France	Limousin				
Grimpereau des bois		LC	LC	LC		oui	A déterminer	2010
Grive litorne	LC	LC	LC		Annexe II	X	Migrateur	2018
Grive mauvis	NT	NT	LC		Annexe II		Migrateur	2019
Locustelle tachetée	LC	LC	NT	EN		X	A déterminer	2018
Martin pêcheur d'Europe	LC	VU	VU	NT	Annexe I		Nicheur probable	2021
Mésange boréale	LC	LC	VU	VU		x	À déterminer	2010
Milan royal	NT	NT	VU (nicheur) / NA (de passage)	VU (de passage)	Annexe I	X	Migrateur	2018
Pie-grièche écorcheur	LC	LC	NT	LC	Annexe I		Nicheur	2021
Pic noir	LC	LC	LC		Annexe I		Nicheur	2019
Pipit des arbres	LC	LC	LC	LC			Nicheur	2021
Pouillot fitis	LC	LC	NT	VU		X	Nicheur	2011
Pouillot siffleur	LC	LC	NT	LC		X	Nicheur	2018
Roitelet huppé	LC	LC	NT	VU			Nicheur	2019
Tarier pâtre	LC	LC	NT	LC			Nicheur	2021

Nom vernaculaire	Listes rouges				Directive Oiseaux	Déterminantes ZNIEFF	Statut reproducteur sur le site	Date de dernière observation en RNR
	Monde	Europe	France	Limousin				
Tarin des aulnes			LC nicheur	NA d Nicheur / LC (hivernant)		X	Migrateur	2021
Torcol fourmillier	LC	LC	LC	EN		X	A déterminer	2018
Tourterelle des bois	VU	VU	VU	VU			A déterminer	2020
Verdier d'Europe	LC	LC	VU	LC			Nicheur	2009

➤ **Évaluation des responsabilités de conservation**

Pour chaque espèce « à statut », nous évaluons deux critères (sensibilité et représentativité) pour aboutir à définir la responsabilité des réserves pour la conservation de l'espèce.

La sensibilité du patrimoine naturel renseigne sur sa fragilité et sur sa capacité de résilience. Elle est évaluée ici pour chaque espèce, à dire d'expert. Sont prises en compte la valence écologique, la typicité des habitats sur les réserves, la dépendance vis-à-vis d'un habitat et /ou micro-habitat, la sensibilité au réchauffement climatique, etc.

Sur la base de ces critères de sensibilité et de représentativité, 4 classes de responsabilités sont définies : Responsabilité majeure / forte / modérée / faible.

Tableau 50 : Responsabilités des réserves pour les oiseaux

Espèce	Statut	Sensibilité	Représentativité	Fonctionnalité	Total	Niveau de responsabilité
Engoulevent d'Europe	Nicheur	***	**	***	8	Majeure
Pie-grièche écorcheur	Nicheur	***	*	***	7	Forte
Pic noir	Nicheur	***	*	***	7	Forte
Pipit des arbres	Nicheur	**	*	***	7	Forte
Bouvreuil pivoine	Nicheur	*	*	***	6	Modérée
Chardonneret élégant	Nicheur	**	*	***	6	Modérée
Fauvette des jardins	Nicheur	**	*	***	6	Modérée
Martin pêcheur d'Europe	Nicheur probable	***	*	**	6	Modérée
Bruant des roseaux	Migrateur	***	*	*	5	Modérée
Bruant fou	Migrateur	***	*	*	5	Modérée
Busard des roseaux	Migrateur	***	*	*	5	Modérée
Bécasse des bois	Nicheur	***	*	*	5	Modérée
Bécassine des marais	Migrateur	***	*	*	5	Modérée
Grimpereau des bois	A déterminer	**	*	**	5	Modérée
Grive litorne	Migrateur	***	*	*	5	Modérée
Grive mauvis	Migrateur	***	*	*	5	Modérée
Locustelle tachetée	A déterminer	**	*	**	5	Modérée
Autour des palombes	Nicheur	*	*	***	5	Modérée
Pouillot fitis	Nicheur	*	*	***	5	Modérée

Pouillot siffleur	Nicheur		*	***	5	Modérée
Roitelet huppé	Nicheur	*	*	***	5	Modérée
Gobemouche noir	Migrateur	*	*	*	4	Faible
Alouette des champs	Migrateur	***		*	4	Faible
Alouette lulu	À déterminer	***		*	4	Faible
Tarier pâtre	Nicheur		*	***	4	Faible
Torcol fourmillier	A déterminer	**	*	*	4	Faible
Verdier d'Europe	Nicheur		*	***	4	Faible
Grand corbeau	A déterminer	*	*	*	3	Faible
Mésange boréale	À déterminer	*	*	*	3	Faible
Milan royal	Migrateur	*	*	*	3	Faible
Tourterelle des bois	A déterminer	*	*	*	3	Faible

✓ Approche écologique des espèces pour lesquelles les réserves ont une responsabilité :

La réserve naturelle de la tourbière des Dauges a une responsabilité majeure pour 1 oiseau. Les deux réserves ont une responsabilité forte pour 3 espèces. Ce qui fait 4 espèces pour lesquelles les réserves ont une responsabilité forte à majeure sur un total de 113 espèces recensées (3,53 %).

L'évaluation pour la RNR Les Sauvages a été réalisée malgré le manque de données sur les statuts et la représentativité. Cette analyse sera à préciser ultérieurement.

Ces responsabilités se concentrent sur :

❖ **Les landes sèches**

L'Engoulevent d'Europe trouve sur la réserve naturelle de la Tourbière des Dauges un habitat de prédilection, au sein des landes sèches notamment celles du Puy rond et du Puy long. En effet, l'espèce est régulièrement observée à partir du mois de mai sur ces landes.

Facteurs d'influence actuels en RN		Menaces
+	-	
<i>Réseau de landes sèches au sein de la RN</i>	<i>Certaines zones de lande continuent à se boiser et ne sont plus favorables à l'espèce.</i>	<i>Fermeture paysagère à l'échelle des Monts d'Ambazac</i>
<i>Structure paysagère des landes hétérogène (Fourrés de Genévrier, Pins sylvestre).</i>		



Chloris chloris (Verdier d'Europe)
© CEN Nouvelle-Aquitaine



Caprimulgus europaeus (Engoulevent d'Europe)
© CEN Nouvelle-Aquitaine

❖ **Les boisements feuillus mésophiles**

Le **Pic noir** est très présent dans ces boisements tant aux Sauvages qu'aux Dauges.

Facteurs d'influence actuels en RN		Menaces
+	-	
<i>Naturalité du boisement</i>	<i>Grande fragilité liée au régime foncier (parcelles pouvant être exploitées)</i>	<i>Exploitations forestières fréquentes sur les boisements feuillus à l'échelle des Monts d'Ambazac</i>
<i>Non intervention depuis plusieurs décennies</i>		



Dryocopus martius (Pic noir)
© CEN Nouvelle-Aquitaine

❖ **Les prairies et paysage bocage**

D'autres espèces trouvent sur les prairies des réserves et leur réseau de haies un habitat optimal : la Pie-grièche écorcheur (responsabilité forte pour les réserves), l'Alouette des champs, l'Alouette lulu, le Bruant jaune, la Tourterelle des bois.

❖ Les boisements humides

Sur la RNR des Sauvages, les boisements humides sont fréquentés par le Bouvreuil pivoine, le Pouillot fitis et la Mésange boréale. Ces milieux sont aussi propices à la Fauvette des jardins.

✓ Espèces à prospecter :

Le Grimpereau des bois, espèce particulièrement inféodée aux boisements de feuillus mésophiles, habitat qui se raréfie, a été contactée sur la RNN de la Tourbière des Duges en 2010. Il est sans doute présent aux Sauvages dans les hêtraies à Houx. Cet habitat est très propice à l'espèce, notamment aux Duges la hêtraie du Bois du Rocher et celle de Brugeaud des Bois (versant Sud). Il devra être recherché aux Sauvages et faire l'objet de compléments d'inventaires aux Duges. Il en est de même pour le Pouillot fitis dans les boisements humides. De façon générale des compléments d'inventaires devront être réalisés, même sur les espèces présentes pour compléter les données sur leur statut et sur leur représentativité. Ces compléments d'inventaires aux Sauvages pourraient amener à revoir la responsabilité de la RNR notamment pour les espèces des boisements humides et des hêtraies.

III-4.4.6. Odonates

➤ Etat des connaissances et données disponibles

Pour la RNN des Duges. La connaissance compilée provient :

- ✓ Des données produites par l'équipe salariée du CEN Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du suivi des Odonates mis en place en 2008 sur les transects du suivi des Rhopalocères.
- ✓ Des observations faites lors de diverses prospections de terrain.

Tableau 51 : Données odonatalogiques de la RNN des Duges

Organisme	Cadre	Auteurs	Date	forme
CEN Nouvelle-Aquitaine	Extraction de la base de données SERENA	K.Guerbaa, Ph. Durepaire, A. Lebrun	2008 - 2019	Base de données

Pour la réserve des Sauvages, les sources des données sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Tableau 52 : Sources des données odonatalogiques de la RNR Les Sauvages

Organisme	Cadre	Auteurs	Date	Forme
CEN Nouvelle-Aquitaine	Biblio. : Domaine des Sauvages (Saint-Sylvestre, Ambazac) ; Inventaires et cartographie - Etude écologique Base de données : SERENA (RNF)	Karim Guerbaa	2004	Rapport
CEN NA	Base de données : SERENA (RNF)	Karim Guerbaa	2009	Basse de données
CEN Nouvelle-Aquitaine	Biblio. : Domaine des Sauvages ; plan de gestion 2010-2019	Karim Guerbaa	2009	Rapport
CEN	Base de données : SERENA (RNF)	Karim Guerbaa		Base de

<i>Nouvelle-Aquitaine</i>				<i>données</i>
<i>SLO</i>	Biblio. : <i>Domaine des Sauvages, Saint-Sylvestre, 87)- Etude Odonatologique en vue de la création d'une Réserve Naturelle Régionale</i>	<i>Karim Guerbaa</i>	<i>2011</i>	<i>Rapport</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine</i>	Terrain : <i>inventaires, observations aléatoires</i>	<i>Véronique Lucaïn, Anna Dessaudes, Erwan Hennequin et divers salariés du CEN</i>	<i>2017-2022</i>	<i>Base de données</i>

➤ **Nombre et statut des espèces**

Cette compilation a permis de répertorier 45 espèces d'odonates sur la réserve naturelle nationale de la tourbière des Duges, sur la période 2003-2019 (70 espèces connues en Limousin).

Aux Sauvages, ce sont 30 espèces qui ont été comptées. Ce sont ainsi 47 espèces recensées au total dont 28 communes aux deux réserves.

La liste complète des espèces des réserves est présentée en annexe 10.

Les outils de bioévaluation existants pour ce groupe sont utilisés, afin de faire ressortir les espèces « à statut », pour ensuite évaluer les responsabilités de la réserve.

Une espèce « à statut » correspond à :

- ✓ Une espèce menacée (CR, EN, VU) ou quasi-menacée (NT) figurant :
 - Et/ou sur la liste rouge européenne (UICN, 2018).
 - Et/ou sur la liste rouge des espèces menacées en France (UICN France et al., 2016).
 - Et/ou sur la liste rouge régionale des libellules du Limousin (Buis, 2018).

Et/ou

- ✓ Une espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats ».

Et/ou

- ✓ une espèce déterminante ZNIEFF pour le Limousin (DREAL Limousin, 2016).

On aboutit à une liste de 9 espèces à statut sur le périmètre de la Réserve naturelle de la Tourbière des Duges (20 % des espèces). Aux Sauvages, 3 espèces sont à statut. Pour les deux sites se sont 10 espèces à statut. Celles-ci sont, présentées dans le tableau suivant :

Tableau 53 : Liste des espèces d'odonates "à statut" des réserves

Nom scientifique	Listes rouges			Directive Habitats	Déterminantes ZNIEFF	Niveau d'autochtonie	Dernière année d'observation sur la RNR
	Europe	France	Limousin				
<i>Aeshna affinis</i> (Vander Linden, 1820)	LC	LC	NT		X	occasionnel	2007
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	NT	LC	LC	Ann II (PN)	X	Reproducteur	2017
<i>Lestes dryas</i> (Kirby, 1890)	LC	LC	NT		X	Accidentel	2007
<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	LC	NT	LC			Accidentel	2017
<i>Somatochlora arctica</i> (Zetterstedt, 1840)	LC	NT	NT		X	Reproducteur	2021
<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	LC	LC	NT		X	Reproducteur	2021
<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)	LC	VU	NT		X	Accidentel	2003
<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	LC	LC	LC		X	Accidentel	2008
<i>Sympetrum vulgatum</i> (Linnaeus, 1758)	LC	NT	NT		X	Accidentel	2008
<i>Epitheca bimaculata</i> (Charpentier, 1825)	LC	LC	NT			Reproducteur	2010

➤ **Evaluation des responsabilités de conservation**

Pour chaque espèce « à statut », nous évaluons deux critères (sensibilité et représentativité) pour définir la responsabilité des réserves pour la conservation de l'espèce.

La sensibilité du patrimoine naturel renseigne sur sa fragilité et sur sa capacité de résilience. Elle est évaluée ici pour chaque espèce, à dire d'expert. Sont prises en compte la valence écologique, la typicité de l'habitat dans les réserves.

La représentativité des réserves pour ce patrimoine naturel renseigne à dire d'expert sur la proportion présente sur les réserves par rapport à un territoire plus large (Unité écologique des Monts d'Ambazac) et/ou d'une spécificité locale éventuelle source d'une singularité (ex : limite d'aire de répartition).

Sur la base de ces critères de sensibilité et de représentativité, 4 classes de responsabilités sont définies : Responsabilité majeure / forte / modérée / faible.

Tableau 54 : Responsabilités des réserves pour les odonates

Espèce	Statut	Sensibilité	Représentativité	Fonctionnalité	Total	Niveau de responsabilité
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Reproducteur	***	*	***	7	Forte
<i>Somatochlora arctica</i> (Zetterstedt, 1840)	Reproducteur	*	***	***	7	Forte
<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	Reproducteur	*	**	***	6	Forte
<i>Epitheca bimaculata</i>	Reproducteur	*	*	***	5	Modérée
<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	Accidentel		*	*	2	Faible
<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	occasionnel		*	**	3	Faible
<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	Accidentel		*	*	2	Faible
<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)	Accidentel		*	*	2	Faible
<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Accidentel		*	*	2	Faible



Somatochlora arctica (Cordulie arctique) © CEN Nouvelle-Aquitaine

✓ Approche écologique des espèces pour lesquelles les réserves ont une responsabilité :

Les réserves ont une responsabilité modérée à forte pour 4 espèces, sur un total de 47 espèces recensées (8,5 %). La réserve naturelle des Duges a une responsabilité modérée à forte pour 3

odonates sur un total de 45 (6,60 %). Celle des Sauvages a une responsabilité forte et modérée pour 2 espèces sur un totale de 30 (6,60 %).

Ces responsabilités se concentrent sur :

❖ Les petites pièces d'eau en tourbière active

Ces petites pièces d'eau colonisées par les sphaignes (dépressions, radeaux de *Menyanthes trifoliata* voire suintements en tourbière) sont les habitats les plus importants pour la reproduction des libellules au sein des réserves. Les bas-marais peuvent être fréquentés par les mêmes espèces. *Somatochlora arctica* est l'espèce la plus typique de ces micro-habitats. L'espèce est présente sur plusieurs sites tourbeux des Monts d'Ambazac, mais il semblerait que ces populations soient isolées de celles du Plateau de Millevaches. L'espèce est présente sur les deux réserves. *Somatochlora flavomaculata* est également très présente sur ces milieux. Elle fréquente aussi les zones de bords du ruisseau où alternent zones tourbeuses ouvertes et saussaies marécageuses.

Aux Sauvages, *Somatochlora arctica* a été découverte dans les sphaignes en bordures du ruisseau en queue de l'étang des Sauvages. Cette espèce n'a pas été trouvée pour le moment dans la tourbière elle-même.

❖ Les rigoles et écoulements temporaires en tourbière

Ces milieux sont ponctuellement présents sur les réserves et sont favorables à *Coenagrion mercuriale*. Il n'a été trouvé que sur la RNN des Duges. Bien qu'espèce d'intérêt communautaire et déterminante ZNIEFF en Limousin, la réserve n'accueille que quelques zones propices à l'espèce. L'espèce n'est que très ponctuellement observée sur la réserve avec de faibles densités. C'est pourquoi la responsabilité de la réserve est modérée pour *Coenagrion mercuriale*.

❖ Les étangs et les végétations associées

De nombreuses espèces se reproduisent dans les étangs dont *Epithea bimaculata*. Une exuvie de cette espèce a été trouvée dans la végétation en bordure de l'étang des Chênes en mai 2009.

Facteurs d'influence actuels en RNR		Menaces
+	-	
<i>Pièces d'eaux libres en tourbières</i> <i>Alternance de zones tourbeuses ouvertes et saussaies marécageuses</i> <i>Plan d'eau et végétation associée</i>	<i>Les zones d'eaux libres sont concentrées surtout à l'ouest du Puy rond</i> <i>Perche soleil</i>	<i>Dérèglement climatique (sécheresses estivales et baisse des niveaux des nappes)</i>

✓ Espèces accidentelles :

D'autres espèces à statut ont été observées sur le site de la RNN des Duges, mais leur présence est dite « accidentelle ». Les milieux présents sur la réserve ne sont pas leurs milieux de développement.

✓ Espèces à prospecter :

A la RNR les Sauvages, trois espèces seront à prospecter en priorité

- *Epithea bimaculata* et *Somatochlora arctica* pour compléter les quelques données existantes.

- *Coenagrion mercuriale* dans les rigoles et les écoulements, de la tourbière et des prairies humides, qui sont favorables à cette espèce qui n'a pas été trouvée à ce jour.

III-4.4.7. Coléoptères

➤ Etat des connaissances et données disponibles

Pour la RNN des Duges, la connaissance sur ce groupe taxonomique provient :

- ✓ D'une étude de 2004 réalisée par la SEL avec la découverte de 66 nouveaux taxons ;
- ✓ De prospections ciblées sur certaines espèces hôtes, prospections réalisées par la SEL et Vincent Nicolas ;
- ✓ De déterminations de Coléoptères piégés dans les pots de récolte lors des trois années de l'étude Syrphes (2013 à 2015).

Tableau 55 : Données des coléoptères de la RNN de la Tourbière des dauges

<i>Organisme source</i>	<i>Cadre</i>	<i>Auteurs</i>	<i>Date</i>	<i>forme</i>
<i>Société entomologique du Limousin</i>	<i>Inventaire entomologique sur la tourbière des Duges</i>	<i>SEL</i>	<i>2004</i>	<i>Rapport</i>
<i>SEL Vincent Nicolas</i>	<i>Prospections aléatoires sur le RNN de la tourbière des Duges</i>	<i>Laurent Chabrol - Romain Chambord - Vincent Nicolas</i>	<i>2008 - 2014</i>	<i>Rapport d'étude (.pdf)</i>
<i>CEN Nouvelle-Aquitaine et SEL</i>	<i>Détermination des coléoptères issus des piégeage par Tente Malaise</i>	<i>CEN Nouvelle-Aquitaine (tri) Laurent Chabrol (déterminations)</i>	<i>2013 à 2015</i>	<i>Tableur .xls</i>

Les sources des données des Sauvages sont :

Tableau 56 : Sources des données coléoptères, RNR Les Sauvages

Organisme	Cadre	Auteurs	Date	Forme
CEN Nouvelle-Aquitaine	Biblio. : <i>Domaine des Sauvages (Saint-Sylvestre, Ambazac) ; Inventaires et cartographie - Etude écologique</i>	Karim Guerbaa	2004	Rapport
CEN Nouvelle-Aquitaine	Biblio. : <i>Domaine des Sauvages ; plan de gestion 2010-2019</i>	Karim Guerbaa	2009	Rapport
CEN Nouvelle-Aquitaine	Base de données : SERENA (RNF)	Karim Guerbaa	2010	Base de données
SEL	Biblio. : <i>Inventaire des Coléoptères saproxyliques du Domaine des Sauvages, Saint-Sylvestre (87).</i>	Chambord R., Chabrol L., Cantot P.& Plas L.	2011	Rapport

CEN Nouvelle-Aquitaine	Terrain : inventaires, observations aléatoires	Véronique Lucain, Anna Dessaudes, Erwan Hennequin et divers salariés du CEN	2017-2022	Base de données
------------------------	---	---	-----------	-----------------

➤ **Nombre et statut des espèces**

La compilation des données a permis de répertorier 392 espèces de coléoptères sur la Réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges.

Aux Sauvages, 76 espèces ont été déterminées. Sur les deux réserves, 447 espèces sont identifiées dont 17 communes aux deux sites.

La liste complète des espèces de la réserve est présentée en annexe 10.

Les outils de bioévaluation existants pour ce groupe sont utilisés, afin de faire ressortir les espèces « à statut » ou espèces remarquables, pour ensuite évaluer les responsabilités des réserves.

Une espèce « à statut » correspond à :

- ✓ Une espèce déterminante ZNIEFF pour le Limousin (DREAL Limousin, 2016).

Et/ou

- ✓ Une espèce inscrite à la liste rouge des Coléoptères saproxyliques et phytophages du Limousin (Chambord et al., 2013)

Et/ou

- ✓ Une espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats ».

On aboutit à une liste de 3 espèces à statut sur le périmètre des réserves, trois à la RNN et 1 à la RNR. La liste est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 57 : Liste des coléoptères "à statut" des réserves

Espèce	Déterminante ZNIEFF	Liste Rouge Limousin Coleopteres saproxyliques et phytophages	Directive habitats	dernière année d'observation en RN
<i>Altica aenescens</i> (Weise, 1888)	x			2008
<i>Chaetocnema subcoerulea</i> (Kutschera, 1864)	x			-
<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)			x	2011 2021

➤ **Evaluation des responsabilités de conservation**

Pour chaque espèce « à statut », nous évaluons deux critères (sensibilité et représentativité) pour définir la responsabilité des réserves pour la conservation de l'espèce.

La sensibilité du patrimoine naturel renseigne sur sa fragilité et sur sa capacité de résilience. Elle est évaluée ici pour chaque espèce, à dire d'expert. Est prise en compte ici la spécialisation de l'espèce (Laurent Chabrol).

La représentativité des réserves pour ce patrimoine naturel renseigne à dire d'expert sur la proportion présente sur les réserves par rapport à un territoire plus large (Monts d'Ambazac) et/ou d'une spécificité locale éventuelle source d'une singularité (ex : limite d'aire de répartition).

Sur la base de ces critères de sensibilité et de représentativité, 4 classes de responsabilités sont définies : Responsabilité majeure / forte / modérée / faible.

Tableau 58 : Responsabilités des réserves pour les coléoptères

Espèce	Statut	Sensibilité	Représentativité	Fonctionnalité	Total	Niveau de responsabilité
<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)			*	***	4	Modérée
<i>Altica aenescens</i> , Weise, 1888		Peu de prospections	*	**	3	Faible
<i>Chaetocnema subcoerulea</i> (Kutschera, 1864)			*		1	Faible

✓ Approche écologique des espèces pour lesquelles la réserve a une responsabilité :

La réserve naturelle de la tourbière des Dauges a une responsabilité majeure pour une espèce et une responsabilité modérée pour la deuxième. Celle des Sauvages a une responsabilité modérée pour *Lucanus cervus*.

Les responsabilités se concentrent sur :

❖ **Bois de bouleaux en tourbière**

Altica aenescens est observé sur les bouleaux en tourbière notamment *Betula pubescens*, il s'agit d'une relique glaciaire pour laquelle la réserve a une responsabilité majeure. L'espèce a été découverte en 2008 sur la réserve naturelle de la tourbière des Dauges.

❖ **Forêts de feuillus**

Une espèce est typique des boisements de feuillus de chênes et de hêtres : *Lucanus cervus*. L'espèce se développe dans les boisements feuillus laissés en évolution libre sur les deux sites.

✓ Espèces à prospecter :

De façon générale, des inventaires complémentaires sont nécessaires sur ce groupe, en particulier pour les coléoptères saproxyliques car les grandes hêtraies sont des milieux favorables. Une attention particulière sera aussi portée sur la prospection d'*Altica aenescens* présent aux Dauges. Cette espèce est à rechercher aux Sauvages sur les bouleaux pubescents des milieux tourbeux.

III-4.4.8. Lépidoptères

➤ Etat des connaissances et données disponibles

Pour la RNN des Dauges, la connaissance compilée provient :

- ✓ Des données produites depuis la mise en place du suivi Rhopalocères (1994 - 2019).
- ✓ De consultations dans « Faune Limousin ».
- ✓ D'observations aléatoires lors de différentes prospections concernant d'autres études et suivis.

Tableau 59 : Données de lépidoptères de la RNN Dauges

Organisme source	Cadre	Auteurs	Date	forme
CEN SEL puis CEN Nouvelle Aquitaine	Données issues du suivi des Rhopalocères sur la tourbière des Dauges	SEL puis salariés CEN	1994 - 2019	Base de données SERENA, CEN et tableur
Société entomologique du Limousin	Déterminations issues des piégeages par Tente Malaise	Laurent Chabrol	2013	Listes

A la RNR des Sauvages, les données proviennent des mêmes sources principales :

Tableau 60 : Source des données Lépidoptères de la RNR Les Sauvages

Organisme	Cadre	Auteurs	Date	Forme
CEN Nouvelle-Aquitaine	Biblio. : <i>Domaine des Sauvages (Saint-Sylvestre, Ambazac) ; Inventaires et cartographie - Etude écologique</i>	Karim Guerbaa	2004	Rapport
CEN Nouvelle-Aquitaine	Biblio. : <i>Domaine des Sauvages ; plan de gestion 2010-2019</i>	Karim Guerbaa	2009	Rapport
CEN Nouvelle-Aquitaine	Base de données : SERENA (RNF)	Karim Guerbaa	2010	Base de données
CEN Nouvelle-Aquitaine	Terrain : inventaires, observations aléatoires	Véronique Lucain, Anna Dessaudes, Erwan Hennequin et divers salariés du CEN	2017-2022	Base de données

➤ **Nombre et statut des espèces**

La compilation des données a permis de répertorier 355 espèces de Lépidoptères (267 Hétérocères et 88 Rhopalocères) sur la Réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges.

Pour les Sauvages, faute d'inventaire spécifique, seules 14 espèces de Rhopalocères ont été identifiées et 1 zygène. Au total, 356 espèces sont identifiées sur les deux réserves, dont 14 communes aux deux sites.

La liste complète des espèces des réserves est présentée en annexe 10.

Les outils de bioévaluation existants pour les hétérocères sont rares. Nous utiliserons les outils suivants afin de faire ressortir les espèces « à statut », pour ensuite évaluer les responsabilités de la réserve des Dauges.

Une espèce « à statut » correspond à :

- ✓ Une espèce déterminante ZNIEFF pour le Limousin (DREAL Limousin, 2016).

Et/ou

- ✓ Une espèce menacée (CR, EN ou VU) ou quasi-menacée (NT) figurant sur liste rouge Régionale des Rhopalocères du Limousin (2016).

Et/ou

- ✓ Une espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore ».

Et/ou

- ✓ Une espèce protégée en France.

On aboutit à une liste de 5 espèces à statut pour les deux réserves dont 5 sur le périmètre de la RNN des Duges (1 % des espèces) et 1 aux Sauvages. Les espèces sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 61 : Liste des espèces de lépidoptères "à statut" des réserves

Espèce	Liste rouge des Rhopalocères de France	Protection nationale	Directive Habitats	Déterminantes ZNIEFF	Dernière année d'observation en RN
<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771) - Hespérie du Brome	LC			X	2018
<i>Clossiana selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775) - Petit Collier argenté	NT				2015
<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775) – Damier de la Succise	LC	X	Ann II		2018 (adulte) 2021 (nids)
<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758) - Azuré de l'Ajonc	LC			X	2018
<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779) - Azuré du Thym	LC			X	2016

➤ ***Evaluation des responsabilités de conservation***

Pour chaque espèce « à statut », nous évaluons deux critères (sensibilité et représentativité) pour définir la responsabilité des réserves pour la conservation de l'espèce.

La sensibilité du patrimoine naturel renseigne sur sa fragilité et sur sa capacité de résilience. Elle est évaluée ici pour chaque espèce, à dire d'expert. Sont prises en compte la typicité, l'abondance de plantes-hôtes, le nombre de générations...

La représentativité des réserves pour ce patrimoine naturel renseigne à dire d'expert sur la proportion présente sur les réserves par rapport à un territoire plus large (Monts d'Ambazac notamment).

Sur la base de ces critères de sensibilité et de représentativité, 4 classes de responsabilités sont définies : Responsabilité majeure / forte / modérée / faible.

Tableau 62 : Responsabilités des réserves pour les Lépidoptères

Espèce	Sensibilité	Représentativité	Fonctionnalité	Total	Niveau de responsabilité
<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775) Damier de la Succise	***	*	***	7	Forte
<i>Clossiana selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775) - Petit Collier argenté		*	**	4	Modérée
<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771) - Hespérie du Brome		*	**	3	Faible
<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758) - Azuré de l'Ajonc		*	**	3	Faible
<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779) - Azuré du Thym		*	**	3	Faible

✓ *Approche écologique des espèces pour lesquelles les réserves ont une responsabilité :*

La RNN des Duges a une responsabilité forte pour 1 lépidoptère et modérée pour 1 espèce, sur un total de 355 espèces recensées.

Celle des Sauvages n'est concernée que par *Euphydryas aurinia*. Sa responsabilité en l'état des données est difficile à évaluer.

Ces responsabilités se concentrent sur :

❖ **Les tourbières et zones humides associées**

Bien qu'assez commun en Limousin, nous retenons une responsabilité forte pour *Euphydryas aurinia*, au regard de ces fortes exigences écologiques : densité de la plante-hôte, structuration de l'habitat (hauteur de végétation, lisières, buissons, haies) et type de gestion (pâturage bovin extensif ou fauches pluriannuelles (Merlet et al., 2012). L'espèce est essentiellement localisée sur les franges des tourbières et prairies humides où l'on trouve sa plante-hôte *Succisa pratensis*. L'espèce fonctionne en métapopulation, elle est de ce fait très sensible à la fragmentation.

❖ **Les clairières et boisements clairs humides**

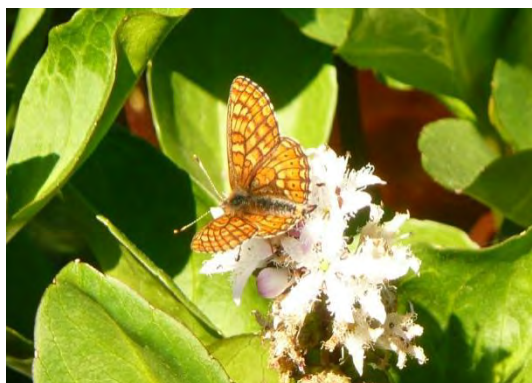
Carterocephalus palaemon se développe dans les boisements humides, lâches ou les clairières. Il est observé de façon très ponctuelle sur la réserve naturelle de la tourbière des Duges.

Facteurs d'influence actuels en RN		Menaces
+	-	
Surface de milieux tourbeux	Chargement bovin fluctuant	Disparition des milieux favorables connectés à

Abondance des plantes-hôtes (*Succisa pratensis*, *Viola palustris*)

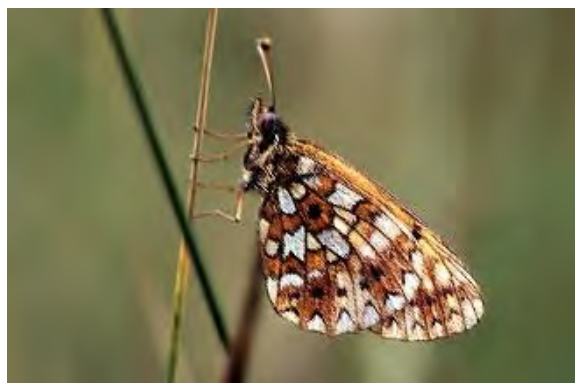
Pâturage bovin extensif

Réseau de milieux tourbeux interconnectés la réserve



Euphydryas aurinia

(Photo CEN Nouvelle-Aquitaine)



Boloria selene

(Photo J. Delacre – www.leps.it)

❖ Les milieux ouverts thermophiles

Les zones de landes et pelouses sèches rases, présentant des zones écorchées, sont notamment favorables à une espèce de Rhopalocère thermophile : ***Pseudophilotes baton*** (l'Azuré du Thym). L'espèce s'observe très ponctuellement, elle est très localisée sur le site des Duges. Les zones qui lui sont favorables, constituées de végétations rases, occupent de petites surfaces sur la réserve naturelle.

Au vu du peu d'observation au sein de la RN des Duges, la responsabilité est modérée pour cette espèce.

Facteurs d'influence actuels en RN		Menaces
+	-	
<i>Stades de lande pionniers (rares)</i>	<i>Le pâturage ne favorise pas assez les zones rases et écorchées.</i>	<i>Vieillessement / homogénéisation des pelouses et landes sèches à basse végétation</i>



Euphydryas aurinia (Damier de la Succise)
© CEN Nouvelle-Aquitaine

✓ Espèces à prospecter :

A la RNR les Sauvages, des inventaires spécifiques seront nécessaires, ils seront associés à une cartographie des plantes hôtes et nourricières. Un effort particulier portera sur les espèces à statut présentes, en particulier *Euphydryas aurinia*, ou susceptibles de l'être.

III-4.4.9. Orthoptères

➤ Etat des connaissances et données disponibles

La connaissance compilée pour les Duges provient :

- ✓ D'une étude réalisée par la SEL en 2008 sur les populations d'Orthoptères.
- ✓ D'une étude réalisée en 2012 par Daniel PETIT et Emmanuel BOITIER sur les orthoptères.
- ✓ De déterminations des individus issues des captures dans les tentes Malaise lors de l'étude Syrphes, par Vincent NICOLAS.

Tableau 63 : Données orthoptères de la RNN des Duges

<i>Organisme source</i>	<i>Cadre</i>	<i>Auteurs</i>	<i>Date</i>	<i>forme</i>
SEL	<i>Etude des populations d'Orthoptères de la tourbière des Duges</i>	SEL	2008	<i>Rapport</i>
<i>Emmanuel Boitier - Daniel Petit</i>	<i>Etude commandée par le CEN Nouvelle-Aquitaine « Peuplements d'Orthoptères sur les landes de la tourbière des Duges » (Boitier & Petit, 2012)</i>	<i>Emmanuel Boitier Daniel Petit</i>	2012	<i>Rapport</i>

Les sources du peu de données des Sauvages sont présentées ci-après :

Tableau 64 : Sources des données orthoptères, RNR Les Sauvages

Organisme	Cadre	Auteurs	Date	Forme
CEN Nouvelle-Aquitaine	Biblio. : <i>Domaine des Sauvages ; plan de gestion 2010-2019</i>	Karim Guerbaa	2009	Rapport
CEN Nouvelle-Aquitaine	Base de données : SERENA (RNF)	Karim Guerbaa	2010	Base de données
CEN Nouvelle-Aquitaine	Terrain : inventaires, observations aléatoires	Véronique Lucain, Anna Dessaudes, Erwan Hennequin et divers salariés du CEN	2017-2022	Base de données

➤ **Nombre et statut des espèces**

Cette compilation a permis de répertorier 34 espèces d'Orthoptères sur la réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges, 4 aux Sauvages.

Les outils de bioévaluation existants pour ce groupe sont rares. Aucune espèce d'Orthoptère du Limousin n'est protégée nationalement ou inscrite sur l'une des annexes de la Directive Habitat. Nous utiliserons les outils suivants afin de faire ressortir les espèces « à statut », pour ensuite évaluer les responsabilités de la réserve.

Une espèce « à statut » correspond à :

- ✓ Une espèce déterminante ZNIEFF pour le Limousin (DREAL Limousin, 2016).

Et/ou

- ✓ Une espèce menacée (priorité 1 à 3) figurant sur liste rouge des Orthoptères des France (Sardet & Defaut, 2004), en intégrant les priorités nationales et priorités pour le domaine biogéographique (ici le Massif central). Il ne s'agit pas d'une liste rouge validée par l'UICN et adaptation régionale de Laurent Chabrol pour présentation en CSRPN, 2005.

Et/ou

- ✓ Une espèce mise en évidence par Julien Barataud dans la liste des espèces de la réserve naturelle du fait de ses spécificités ou des menaces sur son habitat

On aboutit à une liste de 7 espèces à statut sur le périmètre des réserves dont les 7 sur la RNN (20 % des espèces) et aucune sur la RNR. Elles sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 65 : Liste des Orthoptères "à statut" sur les réserves

Espèces	Déterminantes ZNIEFF	Priorité dans la Liste rouge Massif Central *	A surveiller dans la liste de la réserve - Mise en évidence par Julien Barataud	Dernière année d'observation en RN
<i>Gomphocerippus armoricanus</i> Defaut, 2015 (Charpentier, 1825)	x	1	x	2012
<i>Pseudochorthippus montanus</i> (Charpentier, 1825)		2	x	2012

<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	X		X	-
<i>Metrioptera brachyptera</i> (Linné, 1761)	X	2	X	2012
<i>Omocestus haemorrhoidalis</i> (Charpentier, 1825)	X		X	2012
<i>Omocestus viridulus</i> (Linné, 1758)			X	2012
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)		2	X	2012

* Priorité 1 : Espèces proches de l'extinction / Priorité 2 : Espèces fortement menacées d'extinction / Priorité 3 : Espèces menacées, à surveiller / Priorité 4 : Espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances.

➤ Evaluation des responsabilités de conservation

Pour chaque espèce « à statut », nous évaluons les trois critères pour aboutir à définir la responsabilité des réserves pour la conservation de l'espèce.

La sensibilité est évaluée ici pour chaque espèce, à **dire d'expert**, à partir des données Auvergne communiquées par Julien Barataud (communication personnelle).

Sur la base de ces critères, 4 classes de responsabilités sont définies : Responsabilité majeure / forte / modérée / faible.

Tableau 66 : Responsabilité des réserves pour les Orthoptères

Espèce	Sensibilité	Représen- -tativité	Fonction- -nalité	Total	Niveau de responsabilité
<i>Gomphocerippus armoricanus</i> Defaut, 2015(Charpentier, 1825)	**	**	***	7	Forte
<i>Pseudochorthippus montanus</i> (Charpentier, 1825)	*	*	**	4	Modérée
<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	*	*	**	4	Modérée
<i>Metrioptera brachyptera</i> (Linné, 1761)	*	*	**	4	Modérée
<i>Omocestus haemorrhoidalis</i> (Charpentier, 1825)	*	*	**	4	Modérée
<i>Omocestus viridulus</i> (Linné, 1758)	*	*	**	4	Modérée
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	*	*	**	4	Modérée

✓ Approche écologique des espèces pour lesquelles la réserve a une responsabilité :

La RNN a une responsabilité forte pour 1 espèce et modérée pour 6 autres, sur un total de 34 espèces recensées (20,5 %). La RNR des Sauvages, faute de prospection n'a à ce jour pas de responsabilité.

Ces responsabilités se concentrent sur :

❖ **Les landes à bruyères et pelouses rases**

Au sein de ces formations de ligneux bas typiques du plateau et liées au pâturage extensif, la responsabilité majeure porte sur ***Gomphocerippus armoricanus*** (Criquet des ajoncs), espèce proche de l'extinction à l'échelle du Massif Central et fortement menacée en France. L'espèce est strictement liée

aux landes à Fabacées - notamment Ajonc nain (*Ulex minor*) dans notre cas – formant des fruticées ouvertes avec une hauteur et une densité des buissons peu élevées. Sur la RN, les zones occupées par *Gomphocerippus armoricanus* correspondent notamment à des landes restaurées (Puy rond, Puy long, lande de la Planche, recolonisées par la Callune, l’Ajonc nain et partiellement le Genêt à balai. La mosaïque paysagère a une forte importance pour le Criquet des ajoncs. En effet, du fait de sa spécialisation alimentaire, il est très dépendant de la répartition de ses plantes hôtes pour sa répartition, mais aussi pour ses déplacements. Ainsi, la présence de grandes surfaces de landes favorables est probablement importante pour sa conservation, ainsi qu’un maillage de ces milieux, aujourd’hui très fragmentés et en régression.

Omocestus haemorrhoidalis (Criquet rouge-queue) est également une espèce où l’enjeu pour la réserve est très fort. En effet, l’espèce est liée aux pelouses et landes rases. Elle est en régression à basse altitude. Observée en 2012, il s’agit très certainement d’une des dernières stations de Haute-Vienne, si elle est encore présente. Enfin, parmi les espèces typiques des landes, *Metrioptera brachyptera*, espèce spécialisée des landes à bruyères, est ici en limite d’aire de répartition. Les landes limousines sont un des principaux bastions de l’espèce. La réserve naturelle de la tourbière des Duges a une responsabilité forte concernant cette espèce.

Phaneroptera falcata représente un enjeu modéré pour la réserve. L’espèce, en régression, est liée aux landes et aux friches arbustives.

❖ Les tourbières et prairies humides

Pdeusochorthippus montanus est une espèce montagnarde liée aux tourbières et prairies humides fraîches. Elle est en régression à l’échelle nationale. Le territoire Limousin constitue encore un bastion important de populations. Sur les Monts d’Ambazac, les stations sont sans doute peu nombreuses, fragmentées. L’espèce se trouve ici en limite d’aire de répartition.

❖ Les prairies du bassin versant

Bien que peu présentes sur la réserve naturelle de la tourbière des Duges, les prairies naturelles diversifiées sont très favorables à *Decticus verrucivorus*. L’espèce est en très forte régression à basse altitude et aucune donnée récente n’est mentionnée en Haute-Vienne. L’espèce est à rechercher sur les deux réserves naturelles.



Gomphocerippus armoricanus (Criquet des Ajoncs)

✓ Espèces à prospecter :

Des inventaires devront être réalisés sur toute la RNR des Sauvages. Une attention particulière sera portée sur les zones de landes en cours de restauration pour trouver *Gomphocerippus armoricanus*.

III-4.4.10. Arachnides

➤ Etat des connaissances et données disponibles

Pour la RNN des Duges, la connaissance compilée provient :

- ✓ D'inventaires réalisés par l'équipe salariée du CEN Nouvelle-Aquitaine et des déterminations faites par Marcel Cruveillier, arachnologue et membre du Conseil scientifique du CEN.
- ✓ De déterminations lors de prospections de terrain par Karim Guerbaa, salarié du CEN Nouvelle-Aquitaine.
- ✓ De déterminations issues des individus capturés dans les tentes Malaise lors de l'étude Syrphes (2013 - 2015), déterminations faites par Marcel Cruveillier.

Tableau 67 : Données arachnologiques de la RNN Duges

Organisme source	Cadre	Auteurs	Date	forme
Récolte : CEN Nouvelle-Aquitaine Détermination : Marcel Cruveillier	Inventaires sur la réserve naturelle de la tourbière des Duges	Marcel Cruveillier	2000 - 2012	Liste d'espèces Fichier .xls
CEN Nouvelle-Aquitaine	Prospections sur site	Karim Guerbaa		Liste et base de données SERENA
Récolte : CEN Nouvelle-Aquitaine Détermination : Marcel Cruveillier	Etude des Syrphes (pose de tentes Malaise)	CEN Nouvelle-Aquitaine (étude Syrphes) Marcel Cruveillier (déterminations)	2013 à 2015	Liste d'espèces Fichier .xls

Aux Sauvages, les espèces inventoriées l'ont été de façon aléatoire. Elles proviennent des sources suivantes :

Tableau 68 : Sources des données arachnologiques de la RNR Les sauvages

Organisme	Cadre	Auteurs	Date	Forme
CEN Nouvelle-Aquitaine	Terrain : inventaires, observations aléatoires	Véronique Lucain, Anna Dessaudes, Erwan Hennequin et divers salariés du CEN	2017-2022	Base de données

➤ Nombre et statut des espèces

La compilation des données a permis de répertorier 205 espèces d'arachnides sur la Réserve naturelle nationale de la tourbière des Duges.

4 espèces ont été identifiées avec certitude aux Sauvages.

La liste complète des espèces des réserves est présentée en annexe 10.

Les outils de bioévaluation existants pour ce groupe sont utilisés, afin de faire ressortir les espèces « à statut » ou espèces remarquables, pour ensuite évaluer les responsabilités de la réserve.

Une espèce « à statut » correspond à :

- ✓ Une espèce déterminante ZNIEFF pour le Limousin (DREAL Limousin, 2016).

Et/ou

- ✓ Une espèce figurant dans le projet de liste des espèces déterminantes ZNIEFF pour la Nouvelle-Aquitaine, proposée par Karim Guerbaa (non publiée).

On aboutit à une liste de 10 espèces à statut pour les réserves. Elles sont toutes sur le périmètre de la RNN (5 % des espèces), aucune aux Sauvages. La liste est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 69 : Liste des espèces d'arachnides " à statut" des réserves

Espèce	Déterminante ZNIEFF Limousin	Projet de liste déterminante ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine K. Guerbaa	Dernière observation
<i>Aphileta misera</i> (O. P.-Cambridge, 1882)		x	2000
<i>Athulus caricis</i> (Westring, 1861)	x	x	2000
<i>Dismodicus elevatus</i> (C.L Koch, 1838)		x	2013
<i>Entelecara congenera</i> (O. P.-Cambridge, 1879)		x	2000
<i>Erigonella ignobilis</i> , (O. P.-Cambridge, 1871)		x	2000
<i>Pirata uliginosa</i> (Thorell, 1856)	x	x	2000
<i>Rugathodes instabilis</i> (O. P.-Cambridge, 1871)		x	2013
<i>Silometopus reussi</i> (Thorell, 1871)		x	2013
<i>Theonoe minutissima</i> (O. P.-Cambridge, 1879)		x	2000
<i>Theridiosoma gemmosum</i> (L. Koch, 1878)	x		2000
<i>Walckenaeria nodosa</i> (O. P.-Cambridge, 1873)		x	2000

➤ Evaluation des responsabilités de conservation

Pour chaque espèce, les critères évalués par les listes déterminantes ZNIEFF ont servi de base pour définir la responsabilité de la réserve naturelle de la tourbière des Duges. Ces critères sont évalués à dire d'expert, par Karim Guerbaa, auteur de la future liste arachnides des espèces déterminantes ZNIEFF pour la Nouvelle-Aquitaine. La responsabilité de la réserve est évaluée selon la rareté de l'espèce à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, les menaces sur celle-ci ou sa spécificité à un habitat.

Sur la base de ces critères, 4 classes de responsabilités sont définies : majeur, forte, modérée et faible.

Tableau 70 : Responsabilités de la RNN pour les arachnides

Espèce	spécificité	Niveau de responsabilité
<i>Aphileta misera</i> (O. P.-Cambridge, 1882)	***	responsabilité forte
<i>Attulus caricis</i> (Westring, 1861)	***	
<i>Dismodicus elevatus</i> (C.L Koch, 1838)	**	responsabilité modérée
<i>Entelecara congenera</i> (O. P.-Cambridge, 1879)	**	
<i>Erigonella ignobilis</i> , (O. P.-Cambridge, 1871)	**	
<i>Pirata uliginosa</i> (Thorell, 1856)	**	
<i>Rugathodes instabilis</i> (O. P.-Cambridge, 1871)	**	
<i>Silometopus reussi</i> (Thorell, 1871)	**	
<i>Theonoe minutissima</i> (O. P.-Cambridge, 1879)	**	
<i>Walckenaeria nodosa</i> (O. P.-Cambridge, 1873)	**	

✓ Approche écologique des espèces pour lesquelles la réserve a une responsabilité :

La réserve naturelle de la tourbière des Duges a une responsabilité forte à modérée pour 10 arachnides (espèces remarquables), sur un total de 202 espèces recensées (5 %). Ces espèces sont souvent spécialistes des milieux humides voire tourbeux.

Faute d'inventaire, les Sauvages n'ont pas de responsabilité à ce jour.

Les responsabilités fortes se concentrent notamment sur :

❖ **Les tourbières et marais**

Deux espèces sont particulièrement inféodées aux tourbières : ***Aphileta misera***, espèce menacée, vivant en tourbière et ***Attulus caricis***, espèce typique des tourbières, marais et étangs. L'espèce est possiblement sur la réserve naturelle régionale des Sauvages également.

✓ Espèces à prospecter :

Les inventaires arachnologiques seront à programmer. ***Aphileta misera*** et ***Attulus caricis*** seront à prospecter en tourbière, en particulier à la RNR des Sauvages.

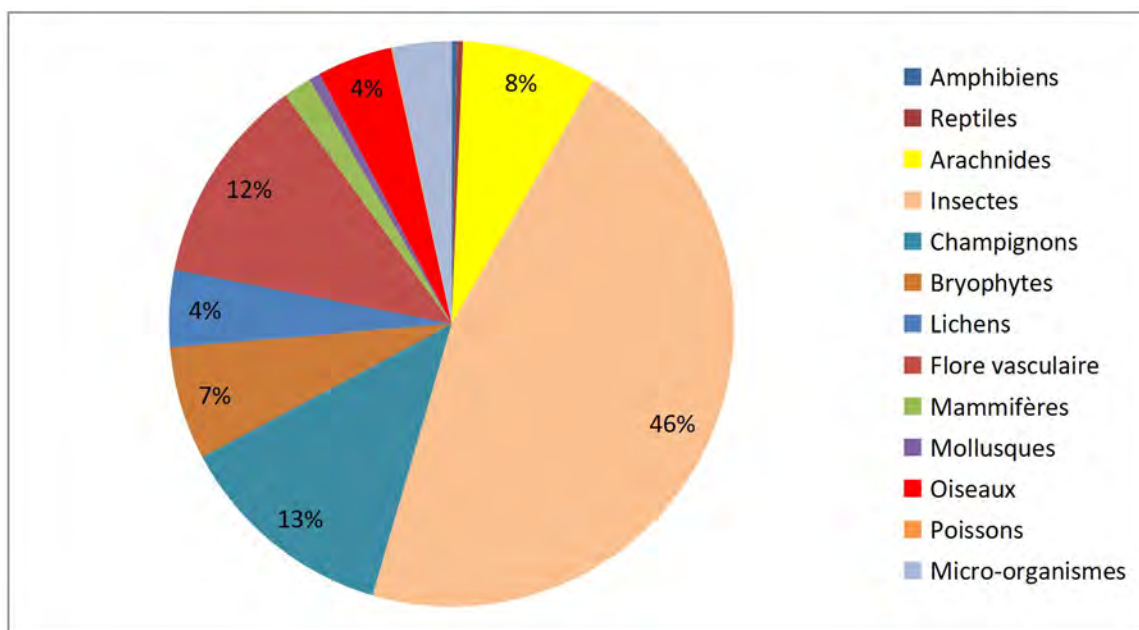
III-4.5. Bilan de la connaissance naturaliste

La cartographie des végétations a été partiellement réactualisée pour les Duges et des compléments seront à apporter pour celle des Sauvages. De nouveaux relevés permettront de préciser la cartographie des deux sites. Cette action sera réalisée prioritairement au début de ce plan de gestion pour permettre une évaluation décennale de l'évolution.

Les espèces

Le graphique ci-après présente la répartition des espèces par groupe pour la RNN de la Tourbière des Duges.

Figure 67 : Répartition des espèces par groupe à la RNN des Dauges



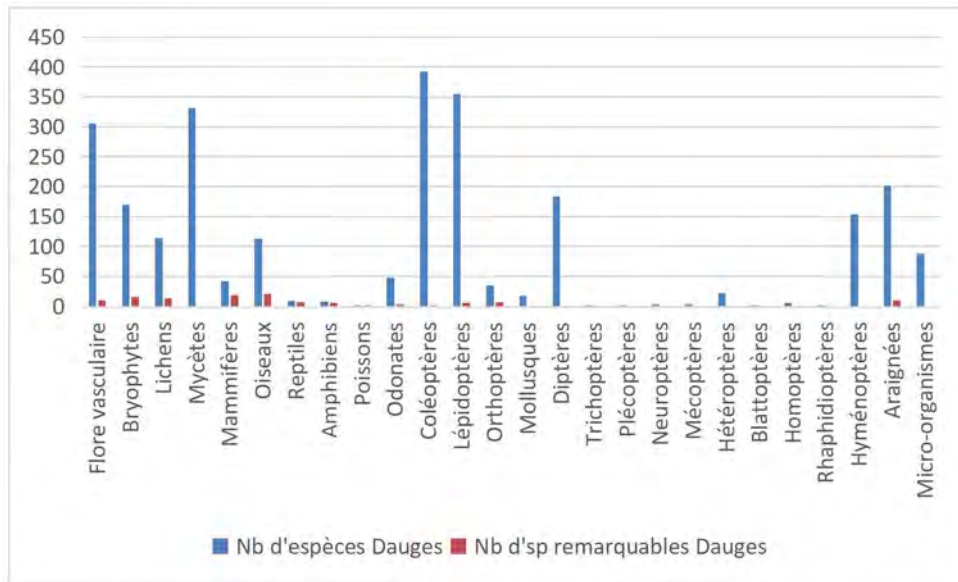
Le tableau suivant reprend le nombre de données brutes de la RNN Dauges rassemblées pour l'élaboration de ce diagnostic, le nombre total d'espèces et le nombre d'espèces remarquables (espèces pour lesquelles les réserves ont une responsabilité modérée à majeure), par groupe taxonomique.

Tableau 71 : Bilan des connaissances par groupe taxonomique de la RNN Dauges

Groupe taxonomique	Nb d'espèces Dauges	Nb d'sp remarquables Dauges	% sp remarquables Dauges
Flore vasculaire	306	10	3%
Bryophytes	169	15	9%
Lichens	114	13	11%
Mycètes	331	0	0%
Mammifères	42	18	43%
Oiseaux	113	20	18%
Reptiles	9	7	78%
Amphibiens	8	6	75%
Poissons	2	1	50%
Odonates	47	3	6%
Coléoptères	392	1	0,3%
Lépidoptères	355	5	1%
Orthoptères	34	7	21%
Mollusques	17	0	0%
Diptères	183	0	0%
Trichoptères	2	0	0%
Plécoptères	2	0	0%
Neuroptères	3	0	0%
Mécoptères	3	0	0%
Hétéroptères	22	0	0%
Blattoptères	2	0	0%
Homoptères	6	0	0%

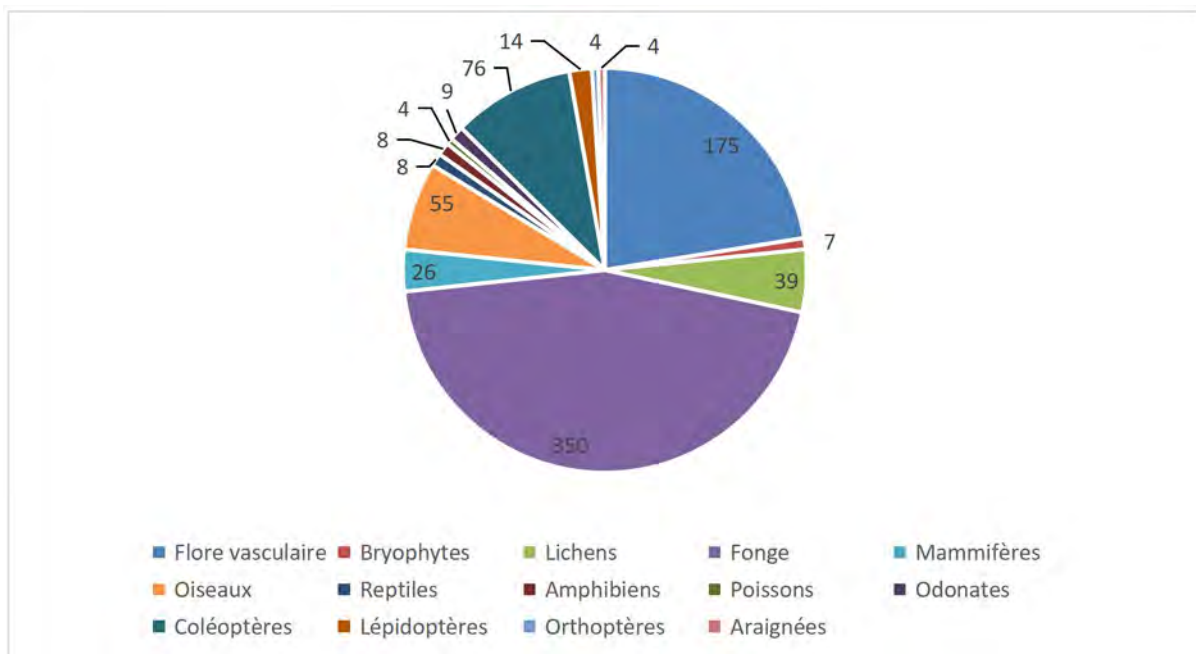
Rhaphidioptères	2	0	0%
Hyménoptères	153	0	0%
Araignées	202	10	5%
Micro-organismes	88	0	0%
Totaux	2607	116	4%

Figure 68 : Nombre total d'espèces et nombre d'espèces remarquables par groupe taxonomique



Pour les Sauvages, seuls 14 groupes sont renseignés et la connaissance est très incomplète. La répartition du nombre d'espèces par groupe inventorié est présentée dans le graphique suivant.

Figure 69 : Répartition du nombre d'espèces par groupe à la RNR Les Sauvages

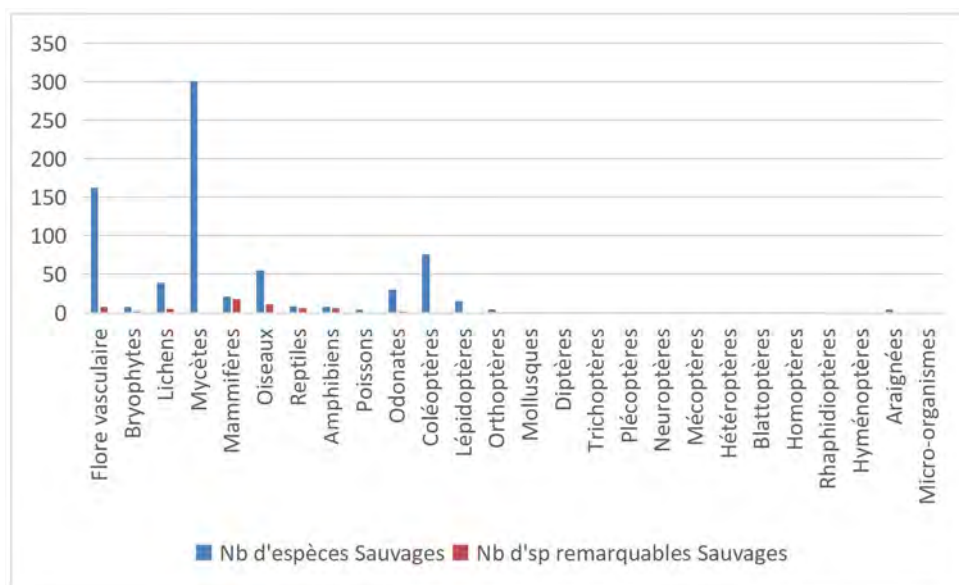


Le nombre d'espèces avec la proportion de remarquables est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 72 : Répartition du nombre d'espèce par groupe et nombre d'espèces remarquables à la RNR Les Sauvages

Groupe taxonomique	Nb d'espèces Sauvages	Nb d'sp remarquables Sauvages	% sp remarquables Sauvages
Flore vasculaire	162	7	4%
Bryophytes	7	2	29%
Lichens	39	5	13%
Mycètes	301	0	0%
Mammifères	21	17	81%
Oiseaux	55	11	20%
Reptiles	8	6	75%
Amphibiens	7	6	86%
Poissons	4	1	25%
Odonates	30	2	7%
Coléoptères	76	1	1%
Lépidoptères	15	1	7%
Orthoptères	4	0	0%
Mollusques	0	0	0%
Diptères	0	0	0%
Trichoptères	0	0	0%
Plécoptères	0	0	0%
Neuroptères	0	0	0%
Mécoptères	0	0	0%
Hétéroptères	0	0	0%
Blattoptères	0	0	0%
Homoptères	0	0	0%
Rhaphidioptères	0	0	0%
Hyménoptères	0	0	0%
Araignées	4	0	0%
Micro-organismes	0	0	0%
Totaux	733	59	8%

Figure 70 : Nombre d'espèces et nombre d'espèces remarquables par groupe à la RNR Les Sauvages



III-5 Services écosystémiques

Cette notion assez récente (1995-2005) est apparue lors de la prise de conscience de l'érosion de la biodiversité, pour convaincre les décideurs de la nécessité de préserver la biodiversité pour préserver l'homme. Ce sont les bénéfices que l'homme tire des écosystèmes de façon directe ou indirecte. Le Millenium Ecosystem Assessment (2005) a défini 43 services, regroupés en 4 catégories :

- ✓ Services supports de tous les autres : cycle de l'eau, cycle du carbone...
- ✓ Services de régulation (services directs) : des fonctions écosystémiques : régulation du climat, régulation de la qualité de l'air, épuration des eaux, stockage des eaux....
- ✓ Services de production (services indirects), qui nous permettent de nous nourrir de nous chauffer... (production de bois d'œuvre, d'herbe, d'eau, de nourriture...)
- ✓ Services culturels et sociaux (services indirects) qui contribuent à notre bien-être (promenade en forêt, loisirs, sports...)

Les services écosystémiques rendus par les deux réserves sont difficiles à évaluer de façon exhaustive, mais les principaux sont ci-après exposés. Pour chaque grand groupe de service, une évaluation simplifiée est proposée sous forme de tableau synthétique. Cette évaluation permet surtout de recenser les services, car l'évaluation reste subjective.

Les services d'approvisionnement/production :

Eau de consommation : les deux réserves naturelles, zones humides de têtes de bassin versant ont une importance majeure pour ce service rendu à la société.

La Tourbière des Dauges est une zone humide d'une quarantaine d'hectares en son centre. Elle concentre plus de 560 000 m³ d'eau, moyenne annuelle de la cuvette (Arlette LAPLACE DOLONDE, 2007). L'eau en excès chemine via le ruisseau des Dauges, puis la Couze dans l'étang de la Pierre Millier, qui est la zone de rétention d'eau la plus importante en termes de volume pour les villes de Limoges, Saint-Junien et Rochechouart.

Les Sauvages sont aussi une réserve d'eau tant pour les nombreuses sources que pour les étangs. La contenance des étangs des Sauvages est mal connue. Celle de l'étang des Chênes est évaluée à 140 000

m³. La contenance de celui des Sauvages est évaluée à 92 095 m³. La contenance de la tourbière des Sauvages n'est pas connue.

Bois : en surface, ces 2 réserves naturelles sont en majorité forestières.

Pour les Duges, le bassin versant forestier s'étend sur environ 150 hectares. Quelques pans de cette forêt sont destinés au vieillissement afin de favoriser la diversité spécifique : hêtraie à houx du bois du rocher (25 hectares), parcelles forestières communales (10 hectares), quelques autres parcelles disséminées... ; Le décret n'interdisant évidemment pas l'exploitation forestière, une majorité des boisements de la réserve peut être une ressource non négligeable locale de bois. La foresterie n'y sera cependant pas intensive, le décret imposant de préserver sur ce territoire la diversité et l'équilibre des essences présentes à la création de la réserve naturelle : rien de grave, la forêt peut rapporter sans être obligé de la mutiler !

La forêt aux Sauvages occupe près de la moitié de la surface de la réserve. Elle est pour partie naturelle et pour l'autre plantée. Elle est partiellement exploitée par les propriétaires : bois d'industrie et bois de chauffage.

Poissons :

Ce sujet peut être abordé furtivement pour la tourbière des Duges. Même si les activités de pêche peuvent s'y pratiquer comme partout ailleurs, les quelques vairons et truites malingres du ruisseau des Duges, n'ont aucun intérêt en termes de ressources piscicoles. En revanche, on peut considérer cette zone comme lieu de reproduction potentiel intéressant pour ces espèces.

Les étangs sont des piscicultures de loisir aux Sauvages. La pêche y est pratiquée à usage privé. Ils n'ont pas été empoisonnés depuis longtemps. La population piscicole n'est pas connue mais ils contiennent sans doute de belle réserve de poissons au regard des « bonnes pêches » qui y sont faites par les propriétaires.

Pollinisations :

La mobilisation de la gestion en faveur des milieux ouverts : tourbières, prairies et landes, génère des espaces propices au développement et à la reproduction de nombreuses espèces de pollinisateurs sauvages, dont on sait désormais la mesure des bienfaits (gratuits) qu'ils nous procurent : 133 espèces de syrphes, 34 espèces d'abeilles et de bourdons sur les Duges. Concernant l'abeille domestique, le Conseil scientifique du Conservatoire a décidé de répondre systématiquement par la négative aux nouvelles demandes d'installation de ruches sur les sites en gestion : la préservation des populations de pollinisateurs sauvages le justifie pleinement et les espaces naturels ne doivent pas venir remplacer des milieux agricoles devenus majoritairement impropres à cette activité.

Aux Sauvages, un rucher est en place depuis près de 20 ans. Il n'a pas été demandé à l'apiculteur de le retirer. Il n'y a pas eu d'étude sur les pollinisateurs aux Sauvages ni sur l'impact du rucher.

Les services de régulation

Filtration :

La Tourbière des Duges est un énorme filtre de plus de 290 000 m³ de tourbe ; De nombreuses études montrent que les milieux tourbeux sont de véritables pièges à métaux lourds et radionucléides. Le maintien d'une nappe superficielle et stable dans les tourbières est donc primordial pour perpétuer leur fonction de puits par rapport aux polluants et dans les tourbières des Monts d'Ambazac en particulier, pour prévenir le relargage dans les hydrosystèmes d'uranium, d'arsenic et de carbone accumulés pendant des milliers d'années.

Gageons qu'avec le passé « uranifère » du site, ces éléments y sont bien présents (à confirmer via des analyses spécifiques). Ainsi, la disparition de ces milieux tourbeux pourrait entraîner une pollution des eaux en aval, ayant une répercussion immédiate sur la qualité de cette eau de consommation.

La tourbière des Sauvages joue le même rôle de filtre sur les eaux de tête de bassin aux Sauvages. Reste à évaluer l'impact des étangs.

Stockage du carbone :

Les deux réserves renferment des milieux tourbeux, au sein desquels se sont accumulés au fil des siècles de la matière organique.

La Tourbière des Dauges renferme 14 000 tonnes de carbone (Arnaud DURANEL, 2012). Si les conditions climatiques changent (moins d'eau, augmentation des températures), les décomposeurs dégraderont le carbone en libérant des quantités exorbitantes de CO₂ dans l'atmosphère, concourant de fait au désastre ambiant.

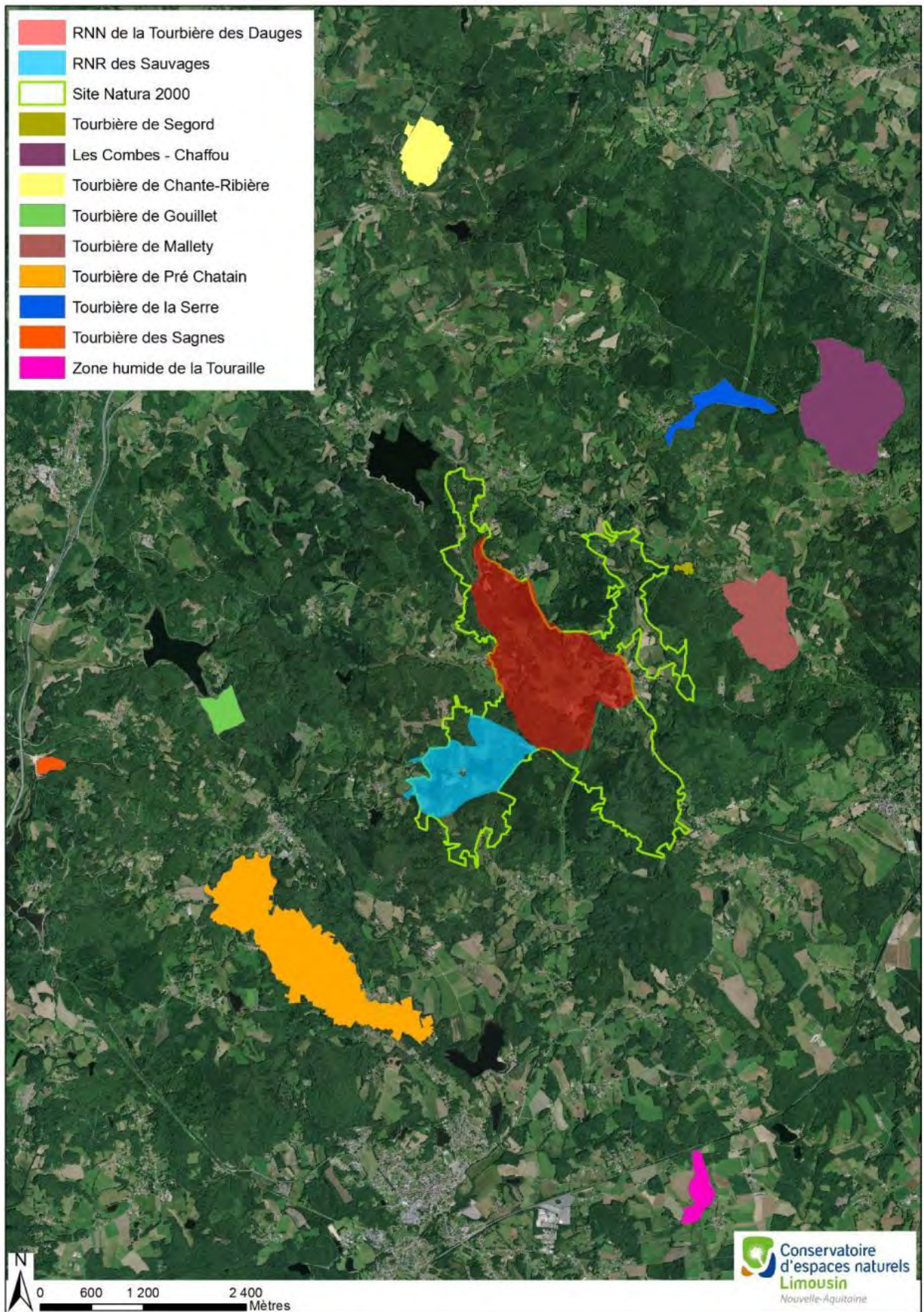
La petite tourbière des Sauvages fait environ deux hectares. La quantité de carbone qu'elle renferme n'a pas été évaluée, mais l'évolution néfaste annoncée par les prévisions du GIEC, aboutira également à un relargage conséquent de CO₂.

Biodiversité

Ces deux réserves naturelles ont vu le jour en raison des espèces rares de faune et de flore qu'elles abritent respectivement. Leur « union » territoriale décuple leur résilience, faisant de cette surface de plus de 280 hectares d'un seul tenant d'espaces naturels protégés, un noyau de biodiversité incontestable : plus de 2700 espèces sur les Dauges, près de 780 sur les Sauvages !

A cela, il convient d'ajouter le travail périphérique du Conservatoire qui achète, conventionne, monte des partenariats sur d'autres sites des monts d'Ambazac. Cette activité installe dans la durée, la vocation de ce territoire d'être acteur à part entière de la pérennité d'espèces de faune et de flore à enjeux de conservation.

Carte 49 : *Les milieux naturels en gestion par le CEN Nouvelle-Aquitaine dans les monts d'Ambazac*



Les services culturels

Attrait touristique : Aux portes de Limoges, les Monts d'Ambazac sont connus pour être un spot pour les amoureux de nature, les randonneurs, les naturalistes, les amateurs de sport de nature, les contemplatifs... Ce besoin de nature, désormais chevillé, peut ici facilement trouver son exutoire.

La Tourbière des Dauges était connue et arpentée, bien avant qu'elle soit réserve naturelle. Le caractère échu du lieu, la facilité d'accès, le petit hameau de Sauvagnac, les moines bénédictins, la nature omniprésente : tout concourait au dépaysement. La communication autour de cet espace naturel sensible du département, de la réserve naturelle a conforté le phénomène. La tourbière des Dauges est l'un des espaces naturels les plus fréquentés du département : 5000 à 6000 personnes par an sur le sentier de découverte, ce chiffre étant un minimum, d'autres sentiers émaillent le site !

La réserve naturelle est également parcourue par un chemin inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Son balisage est assuré par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

La maison de la réserve ouverte de juin à septembre, les nombreuses animations gratuites à thèmes, le balisage des sentiers et leur diversité (2, 5, 8 et 16 km), toute cette implication du Conservatoire et de ses partenaires financiers rend ce service à la population possible.

Les Sauvages sont un site très connu et très fréquenté. Le sentier de découverte est régulièrement emprunté par des randonneurs qui empruntent les nombreux sentiers de randonnée et par des locaux qui viennent profiter de la quiétude des lieux.

Patrimoine historique : Le socle commun des deux sites est le passé rural et le « petit » patrimoine bâti issu de pratiques agricoles désormais révolues : pêcheries, murets, lavoirs, aqueducs...

Pour la réserve des Dauges, le vrai patrimoine historique réside dans son processus de création. Il aura fallu 12 000 ans d'évolution pour en arriver là ! Ce pas de temps n'est pas le nôtre. La tourbe conserve ainsi jalousement son histoire en son sein, les pollens caractéristiques des plantes présentes à chaque époque, les incendies, l'avènement de cultures périphériques...des cadavres liés à des sacrifices humains peut-être...

La réserve des Sauvages possède un très riche patrimoine bâti inscrit à l'inventaire des Monuments historiques, du fait son passé grandmontain.

Education :

L'éducation à l'environnement n'intéresse que la Tourbière des Dauges, avec son volet animations scolaires et accueil du public. En effet, éduquer à la nature n'est pas que l'apanage des enfants. Le Conservatoire accueille en moyenne entre 15 et 20 classes par an, les frais liés aux transports sont souvent limitants pour le budget des écoles primaires. A la maison de la réserve, nous accueillons également entre 1000 et 2000 personnes. Lors des animations grand public, c'est entre 100 et 200 personnes qui nous accompagnent sur site.

Aux Sauvages , l'éducation à l'environnement reste à développer.

En marge de ces services écosystémiques, ces deux réserves naturelles sont le creuset d'une petite économie, qui en ces lieux abandonnés socialement, est loin d'être localement négligeable :

Eleveurs locaux : 6 éleveurs travaillent sur ces territoires – 4 éleveur bovins, 1 éleveur caprin et 1 apiculteur (Sauvages). Ils sont tous installés localement, soit sur St Léger la Montagne, soit sur St Sylvestre et Ambazac.

Economie locale : la fréquentation engendrée par ce tourisme de nature se répand forcément alentour, restauration, hébergement, vente directe... C'est difficilement quantifiable, mais cela existe, comme en témoigne le projet du restaurant des 3 clochers à délocaliser en été une partie de son activité à Sauvagnac.

Salariés : Le Conservatoire emploie ici 4 salariés dont 3 sont en CDI et à plein temps.

Le tableau ci-après propose une évaluation simplifiée des services écosystémiques des réserves. Cette évaluation permet surtout de recenser les services, car l'évaluation reste subjective.

Tableau 73 : Evaluation des services écosystémiques des réserves

Catégories	Services	par	Note de 1 à 4	Commentaires / justifications
Supports	Cycle eau	Tourbière, étang, aquifère, pluviométrie	3	Tête de bassin Impact étang à évaluer
	Cycle carbone	Forêt, prairies, tourbière	3	Prairies dont quelques anciennes peu perturbées Forêts anciennes Profondeur et surface tourbière
	Biodiversité	Toutes espèces	3	Diversité limitée mais rareté
	Cycle espèces	Espèces protégées	3	Présence d'espèces rares et menacées
Régulation	Eau	Milieux humides, étangs	3	Tête de bassin Impact étang à évaluer
	Carbone	Tourbière, forêts, prairies	3	Prairies anciennes peu perturbées Forêt ancienne
Production	Bois	Bois d'œuvre des plantations	1	Peu de plantations et d'exploitation
		Bois de chauffage	1	Potentiel
		Piquet	1	Potentiel
	Nourriture	Elevage	1	Petits troupeaux, apiculture
		Pêche	2	Privé mais abondance aux Sauvages et peu de poisson dans le ruisseau des Dauges
Cueillette	2	Privé aux Sauvages, tolérée aux Dauges : Champignons, myrtilles, mûres...		
Culturels	Paysage	Etang, source Chaos rocheux Petit patrimoine Forêt Alvéole granitique....	3	Qualité paysagère importante
	Promenade	Chemin	3	Sorties très prisées des locaux
	Sports nature	Chemin	3	Sites très fréquentés par les VTT, cavaliers et coureurs
	Détente	Propriété dans son intégralité aux Sauvages Chemins aux Dauges	4	Usage privé et public
	Patrimoine historique	Moines de Grandmont Petit patrimoine Notre dame de Sauvagnac Roche aux fées	4	Richesse du patrimoine Grandmontain et paysan

IV- DIAGNOSTIC SOCIO-CULTUREL

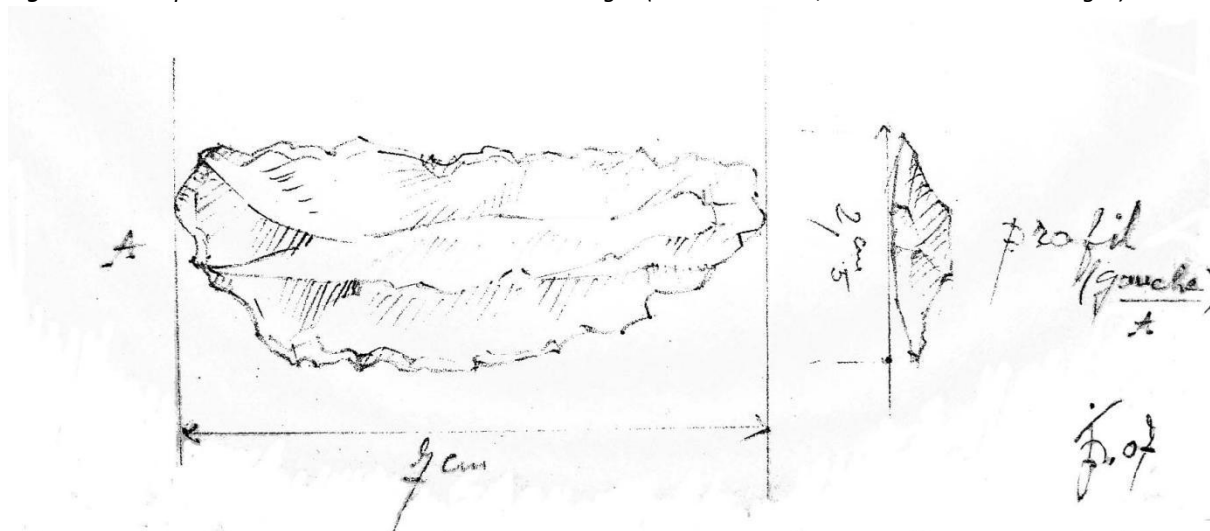
IV-1. Usages et activités dans et autour des réserves naturelles

IV-1.1. Faits historiques et usages ayant marqué le site

Faits historiques de la RNN Duges

Un silex taillé a été trouvé dans les années 1960, près de la hutte de berger, au bord du chemin communal reliant Sauvagnac à Marzet, illustrant une activité préhistorique. Nous avons appris cette découverte en 2007.

Figure 71 : Croquis du silex taillé trouvé sur la RNN Duges (auteur inconnu, archives de la RNN Duges)



Le site est émaillé de petits patrimoines bâtis : 35 pêcheries (mares, dont 4 aménagées en lavoir), 1 lavoir, 3 huttes de berger(e), quelques aménagements hydrauliques (aqueducs, rigoles maçonnées). Ces aménagements témoignent de cette vie agricole passée et surtout de l'importance que les anciens accordaient à l'eau.

Carte 50 : Localisation des pêcheries sur la RNN de la tourbière des Dauges

Localisation des mares sur la réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges



La mise en évidence d'une très ancienne carrière du côté de Marzet (parcelle 688), nous permet de penser à la présence d'un gisement à cet endroit : thème d'étude potentiel. Le bois du rocher a servi de lieu de repère aux maquisards durant la deuxième guerre mondiale.

Plusieurs chaos rocheux du site ont suscité des légendes : la roche aux fées, la pierre aux sacrifices (cupule) du Puy rond et plus récemment, dans le cadre d'un conte, la main du géant !

Dans le cadre des fouilles archéologiques, menées par l'université d'Amiens, sur le site de l'Abbaye de Grandmont, une campagne d'acquisition de données LIDAR va vraisemblablement voir le jour (2019). Le gain de ces données topographiques précises, sur le site des Dauges, pourrait mettre à jour des vestiges archéologiques, de patrimoine rural, ainsi que des fonctionnements hydrologiques méconnus.

Une ancienne carte postale des années 50 qualifie la tourbière des Dauges de « Vallée de la misère », le ton est donné ! Il est vrai qu'il fallait s'échiner un bon moment pour tirer un maigre parti de ces terres minérales et pauvres.

Les gens de ce terroir n'en étaient pas très fiers et ne comprenaient pas pourquoi autant de monde s'intéressaient à cette tourbière. Néanmoins, ce lieu à l'intersection de 3 hameaux, servait de place de rencontres (ou de conflits), pour les adultes, mais aussi pour les enfants qui aimaient à se retrouver sur le Puy rond. Les hommes y étaient bien présents et il n'était pas rare d'y rencontrer plus d'une centaine de vaches et leurs gardien(ne)s, le soir venu.

Le temps passant et l'écologie prenant un certain essor, le regard changea et le secteur fut même qualifié « d'Alpes limousines... »

Figure 72 : Carte postale ancienne, RNN Dauges



Dans les années 60, exode rural aidant, la tourbière des Dauges fut délaissée par les activités humaines agricoles extensives, ayant contribué à son maintien.

Les enfants d'antan sont désormais vieux et se rappellent avec nostalgie des Dauges et des paysages ouverts de prairies ou de landes, qui se sont désormais boisés.

Le site jouit d'une très bonne intégration locale. Il est vrai qu'il n'y a ici, ni enjeux fonciers, agricoles ou cynégétiques. Le travail d'intégration mené par le Conservatoire depuis une vingtaine d'années a porté ses fruits.

Ce site naturel est parmi les plus fréquentés du département de la Haute-Vienne. La proximité de la ville de Limoges, les sentiers balisés, la neige en hiver, l'histoire catholique de Sauvagnac et le caractère échu de l'endroit, contribuent à cet attrait.

La force de la tourbière des Dauges se résume à la beauté de ses paysages, qui ne laissent définitivement personne indifférent. Cette clé d'entrée est particulièrement intéressante pour émouvoir les personnes peu enclines aux postulats environnementaux.

Une seule bâtisse est présente sur le site ; il s'agit de la Bergerie de Claude LECARDEUR. Elle accueille les quelques brebis qu'il élève.

Figure 73 : La bergerie de Claudi, RNN Dauges



La réserve est traversée dans sa partie Est par un tronçon de 400 m de ligne électrique haute tension. Son emprise fait l'objet de travaux d'abattage et de broyage réguliers. Les prestataires mandatés par RTE prennent désormais systématiquement contact avec le Conservatoire, avant de réaliser les travaux : secteur, teneur des interventions, période.

La ligne électrique moyenne tension qui traversait de part en part la réserve et la conduite d'eau potable vers Marzet ont été démantelées respectivement en 2003 et 2017.

Faits historiques ayant marqué le site de la RNR des Sauvages et les alentours

La RNR s'étend sur deux communes de la communauté de communes ELAN : Saint-Sylvestre (environ 68 ha) et Ambazac (environ 15 ha). L'historique du site est présenté en partie I-1 du présent document.

Saint-Sylvestre est une commune rurale de 30,91 km², située à 5 km du pôle rural d'Ambazac et dans la zone d'attractivité de la métropole de Limoges. Elle y est connectée par l'autoroute A20 depuis le début des années 1990. Cette autoroute traverse son territoire à l'ouest. Elle facilite les échanges vers la ville centrale de Limoges et vers le nord du département.

La commune comptait 922 habitants en 2018. Ils étaient 696 en 1975, puis 660 en 1990. La structure de la population a aussi nettement changé, avec un net rajeunissement. Le taux de mortalité était de 17 % en 1975, il est désormais à 7,9 %. La proximité de l'autoroute et le cadre privilégié, ont favorisé l'implantation de nouvelles familles depuis les années 1990 avec une accélération à partir de 2008. La part de foyers avec enfants augmente, ainsi que le niveau d'études et la part de population active. Le taux de natalité a fortement augmenté, tandis que celui de mortalité a fortement baissé. La nouvelle

population est pour une large part composée de néo ruraux mais aussi de locaux. Les résidences secondaires sont stables en nombre depuis les années 80. Ce sont souvent des maisons de familles, occupées en été principalement.

Le petit bourg de Grandmont proche de la RNR est emblématique de ce phénomène. Il ne comptait plus que quelques personnes âgées en résidence principale, dans les années 1980. Désormais, la quasi-totalité des maisons est occupée avec une forte proportion de foyers avec enfants. La densité de population est passée de 21 hab au km² à près de 30 en 2018. Les usages de ses familles sont très différents de par le passé. Elles sont demandeuses de nature et d'activités de plein air. Installées récemment à la campagne, elles sont soucieuses de préserver leur cadre de vie et leur tranquillité.

La commune d'Ambazac a une superficie de 57,83 km². C'est aussi une commune rurale. Le bourg central est un pôle rural où se trouvent plusieurs supermarchés et de nombreux commerçants. Le SCOT considère la commune comme un pôle structurant du territoire d'un point de vue économique. Elle est dans la zone d'attraction de Limoges qui est à 15 mn en voiture grâce aux infrastructures routières, notamment l'autoroute A20. Elle est aussi bien desservie par le train. La population était de 5 630 personnes en 2018 contre 3 929 en 1975. La densité de population est passée de 67,9 à 97,4 hab. au km² pour les mêmes années de référence.

La raison de cette augmentation est la même qu'à Saint-Sylvestre. La structure de la population, elle est un peu plus âgée. La population diplômée est moins représentée qu'à Saint-Sylvestre et la dynamique de population est inversée par rapport à Saint-Sylvestre avec un taux de mortalité stable, pour un taux de natalité à la baisse. Ce sont essentiellement des couples avec ou sans enfants. La part des résidences principales est bien plus importante qu'à Saint-Sylvestre. Même si la population est différente de celle de Saint-Sylvestre, elle est aussi demandeuse d'activités de pleine nature, en témoigne la dynamique des clubs de randonnée, de VTT et les différentes manifestations sur le thème de l'environnement.

• **Le patrimoine Grandmontain**

Tout le territoire de la franchise de la communauté des moines de Grandmont, dont celui de la RNR est marqué par leur présence passée. Ils ont façonné l'espace avec les étangs et leurs digues monumentales ainsi que leurs systèmes hydrauliques. Le paysage des Sauvages présente de nombreuses rigoles, canaux et autres ouvrages construits par les moines.

Des fouilles archéologiques sont en cours dans le petit village voisin de Grandmont où se situait l'abbaye-chef de l'ordre. Elles sont financées par la SASSAG et réalisées par des étudiants de l'université de Picardie sous la coordination du Professeur Racinet, sous le contrôle de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Des sondages archéologiques ont été réalisés aux Sauvages par Christophe Cloquier de l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

Plusieurs moulins étaient présents dans l'emprise. Un ou deux devaient être aux Sauvages. Les textes attestent de la présence d'un moulin lié au Petit étang des Chênes. Les archéologues suspectent la présence d'un autre sur celui des Sauvages. Une ébauche de meule a été découverte dans le petit étang des Chênes.

Le patrimoine archéologique des Grandmontains a été dispersé à la suite de son démantèlement à la fin du XVIII^e siècle et après. Les pierres et sculptures sont encore visibles de çà et là dans les villages du secteur, surtout à Grandmont. Le portail monumental a été démantelé et remonté au Couret sur la route de la Jonchère-Saint-Maurice (87340).

• **Le patrimoine bâti liés aux activités agricoles**

Les moines ont aussi marqué le paysage en le défrichant pour y développer quelques cultures (seigle) et le pâturage ovin et bovin. Ces pratiques ont perduré après les moines, au travers de petites unités d'exploitation jusqu'au milieu du XX^e siècle, pour petit à petit se réduire à quelques troupeaux. La déprise agricole a, dès les années 60, entraîné une fermeture des milieux. Certaines terres ont été plantées de résineux. Ce phénomène, général dans les Monts d'Ambazac, a été ici un peu atténué car les pratiques se sont relativement bien maintenues. Les terres ont toujours été exploitées même si une partie a été plantée en résineux et d'autres se sont fermées. Témoin de ce passé à la fois Grandmontain

et agricole, le petit patrimoine bâti émaille le site et les alentours : « pêcheries », « loges de berger », rigoles, canaux et murets.

A ce jour 5 pêcheries ont été localisées ; les différentes rigoles ont pour la plupart été localisées par l'équipe de Christophe Cloquier. Deux grandes levades partiellement empierrées arrosaient les prairies. Ce sont des levades car elles courent en haut des prairies et les arrosent au travers d'un système de rigoles annexes. L'eau provenait et provient toujours pour l'une d'entre elles des déversoirs des étangs. Elles sont en mauvais état de conservation.

Les linéaires de murets qui séparaient les parcelles sont à inventorier. Ils sont encore visibles dans les prairies et les forêts. Le grand mur au nord de la réserve correspond au mur d'emprise de la franchise Grandmontaine. Il est en bon état de conservation sur la partie en RNR et encore plus un peu plus loin sur le Puy Papou où il conserve de larges ouvertures où devaient se situer des portes d'accès. Une seule loge à ce jour a été localisée avec certitude mais d'autres devaient être présentes.

La vieille ferme des Vieux Sauvages qui est antérieure à l'implantation des moines est aujourd'hui en ruine. Elle se situait au nord de la propriété. Elle était encore debout, bien que détériorée, dans les années 1990. Elle est constituée d'une maison à étage, exposée au sud, flanquée d'annexes sur l'arrière et les côtés. Une grande grange se dressait à côté, aujourd'hui il ne reste qu'une partie des murs. Deux sources connectées à des pêcheries sont à proximité immédiate. Les ruines, proches de cette ferme, figurant sur le cadastre napoléonien, sont encore présentes. Leur état ne permet pas vraiment de déterminer la nature du bâtiment fait de gros moellons et de pierres de taille. Est-ce la ferme originelle, des bâtiments annexes, ou encore des bâtiments ultérieurement construits ?

Au cœur de la propriété, les bâtiments d'habitation exclus du périmètre de la RNR, comportent aussi une ferme plus récente construite au début du XX^e siècle. Elle est constituée d'un vaste bâtiment comprenant des logements et des écuries, ainsi que de bâtiments annexes, dont une ancienne porcherie, un couderc et un four à pain. Ces bâtiments témoignent de la grandeur de l'exploitation agricole au début du XX^e siècle.

• Le patrimoine lié à la pisciculture

Les moines de Grandmont pratiquaient l'élevage des poissons. Les étangs servaient à cela ainsi que les bassins empierrés situés en contrebas des étangs.

Cette activité a été développée au début du XX^e siècle, avec la création d'un établissement de pisciculture dont les bâtiments se situaient entre l'étang des Sauvages et celui des Chênes. Les vieilles cartes postales nous renseignent sur les différents aménagements et bâtiments alors présents. Les bassins et bâtiments aménagés à cette époque ont aujourd'hui disparu sauf un petit bassin et un bâtiment annexe encore présents, qui datent peut-être de cette époque. Ces aménagements ont été exclus du périmètre de la RNR pour des raisons pratiques.

Dans les années 1980 et 1990, l'étang des Chênes et celui des Sauvages ont été loués à des particuliers et des comités d'entreprises pour la pêche de loisir. Les étangs étaient alors régulièrement empoissonnés. L'introduction de Perches soleil (*Lepomis gibbosus*) date de cette époque.

• Les boisements, les plantations de résineux et d'arbres ornementaux

A la création de la propriété, puis après par les différents propriétaires, des arbres ornementaux ont été plantés. Si certains ont été dévastés par la tempête de 1999, ou par les maladies, ou encore abattus pour des raisons de sécurité, d'autres sont toujours en place et donnent un caractère paysager indéniable autant qu'écologique :

- ✓ Allée de hêtres pourpres.
- ✓ Allée de très gros hêtres bordant les chemins et les digues des étangs.
- ✓ Bouquet de pins noirs et de douglas centenaires.

A partir des années 70 environ, des plantations de résineux douglas, épicéa, sapins pectinés et grandis ont été réalisées. Arrivées à maturité, elles commencent à être exploitées.

Une forêt de hêtres marque la réserve de par sa dimension paysagère et écologique. Elle est engagée dans un dispositif de sénescence dans le cadre des contrats Natura 2000.

Cette hêtraie présente de larges zones de boisements espacés, trahissant des éclaircies anciennes, lui conférant un aspect à mi-chemin entre le parc paysager et une forêt laissée en libre évolution. Les hêtres ont des diamètres importants même au cœur du boisement.

Les autres boisements naturels de la réserve sont récents et résultent de la déprise agricole. Notons cependant, de nombreux gros arbres disséminés le long des prairies et des chemins.

- **Les activités minières**

Aucune activité minière n'a été réalisée sur le site de la RNR des Sauvages mais les paysages et l'écologie des Monts d'Ambazac, en particulier de Saint-Sylvestre, ont été marqués par cette activité. La commune a connu des activités aurifères par endroit dès l'époque gallo-romaine, puis d'extraction de granite et d'uranium. A partir des années 1950 et 60, de nombreux hommes sont partis dans les mines, abandonnant leurs terres ou procédant à des plantations de résineux, encouragés par l'Etat pour « valoriser les terres ». La première mine d'uranium a été exploitée à Saint-Sylvestre au Puy Henriette, au-dessus de l'étang de la Crouzille. Les carrières de granite de Saint-Sylvestre (Fanay) étaient très renommées ainsi que leurs tailleurs de pierre. Les blocs ont permis de construire de nombreux bâtiments prestigieux à Limoges. Le granite était aussi très utilisé pour les stèles funéraires.

Les maisons sont construites en granite local et en tuf, extrait de petites carrières à proximité des villages. Une tuffière de ce type est encore visible dans la réserve naturelle des Sauvages et dans les chemins à proximité.

IV-1.2. Activités et pratiques actuelles sur le site

Activités et pratiques à la RNN Duges

- **Les activités agricoles**

Deux exploitants agricoles exercent une activité d'élevage de bovins sur le périmètre : M. Christophe ROUX (Lasgorceix) et le GAEC « La Ferme des Highlands ». L'exploitation « BONNETAUD » (Sauvagnac) a cessé son activité d'élevage de veaux sous la mère en 2013, réaffectant les bâtiments pour l'installation d'une scierie.

M. Christophe ROUX fait pâturer des vaches limousines vers l'exutoire de la réserve (Lasgorceix). La pression de pâturage y est adaptée.

Le GAEC « la Ferme des Highlands » fait pâturer actuellement une quarantaine d'hectares sur la réserve naturelle. Il a souscrit des Mesures Agro-Environnementales (MAeT) en 2021, sur 29 hectares, pour un an. A leurs termes, elles seront reconduites de nouveau pour un an. A l'heure actuelle, La pression de pâturage exercée par le troupeau de ce GAEC est insuffisante, en raison du nombre de bovins (7 bœufs). L'enjeu est d'arriver à augmenter la charge en renforçant le nombre de bêtes avec le temps.

En 2021, le Conservatoire fait intervenir un éleveur supplémentaire : Sylvain MORVAN, avec ses 70 chèvres de Roves pour du pâturage gardé sur landes à bruyères, sur 10 hectares, via une prestation financée par un contrat Natura 2000, jusqu'en 2024 .

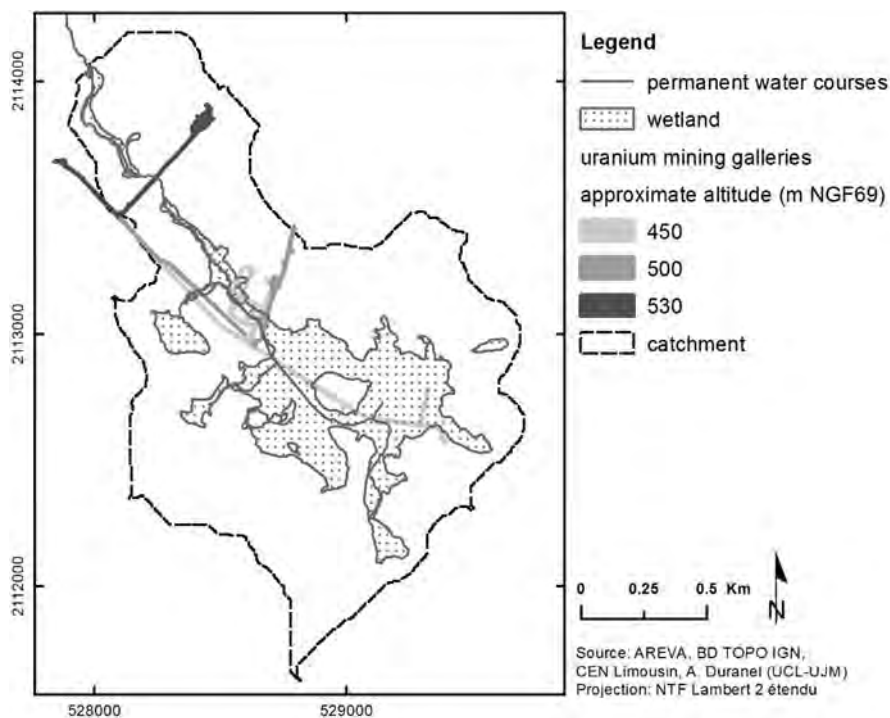
La réserve naturelle est de plus en plus sollicitée par des apiculteurs pour l'installation de ruchers. Le Conservatoire y répond systématiquement défavorablement, son conseil scientifique ayant pris la décision de ne plus le permettre sur des sites naturels qui en sont dépourvus : concurrence par rapport aux pollinisateurs naturels, pesticides, danger pour le public (avis du Conseil scientifique du CEN Limousin du 26 avril 2018).

- **Les activités industrielles**

Elles sont inexistantes aujourd'hui sur et aux abords de la réserve. Il n'y a jamais été fait mention d'extraction de tourbe.

L'activité principale date de l'extraction de gisements uranifères par ORANO (anciennement AREVA et COGEMA), décelés sous la tourbière en 1949. Les premiers travaux de traçage de galeries sont entrepris en 1977. Les ouvrages et infrastructures souterrains débutent en 1980, pour s'achever en 1991.

Figure 74 : Plan de projection des galeries d'uranium, RNN Dauges



Au total 9,2 km de galeries sont creusés et 483 224 tonnes de matière extraites dont environ 338 tonnes d'uranium.

Les premiers travaux de traçage de galeries sont entrepris en 1977 par la COGEMA. Les ouvrages et infrastructures souterrains débutent en 1980. Au total, 9 230 m de galeries vont être creusés, pour un périmètre de 3 km de long sur 1 km de large. Ces galeries sont désormais obstruées par des bouchons bétons et remplies d'eau.

Le bilan de ces extractions est de 483 244 tonnes brutes extraites dont :

- ✓ 229 326 tonnes de minerai à 1,44% donnant 330,408 tonnes d'uranium,
- ✓ 24 592 tonnes de produit à faible teneur, fournissant 8,165 tonnes d'uranium.

Selon la COGEMA, en raison de l'épuisement des réserves économiquement exploitables, les travaux d'exploitation sont définitivement interrompus en septembre 1991. Cette activité industrielle représentait à l'époque dans les monts d'Ambazac, plus de 1000 emplois, tous recrutés sur place.

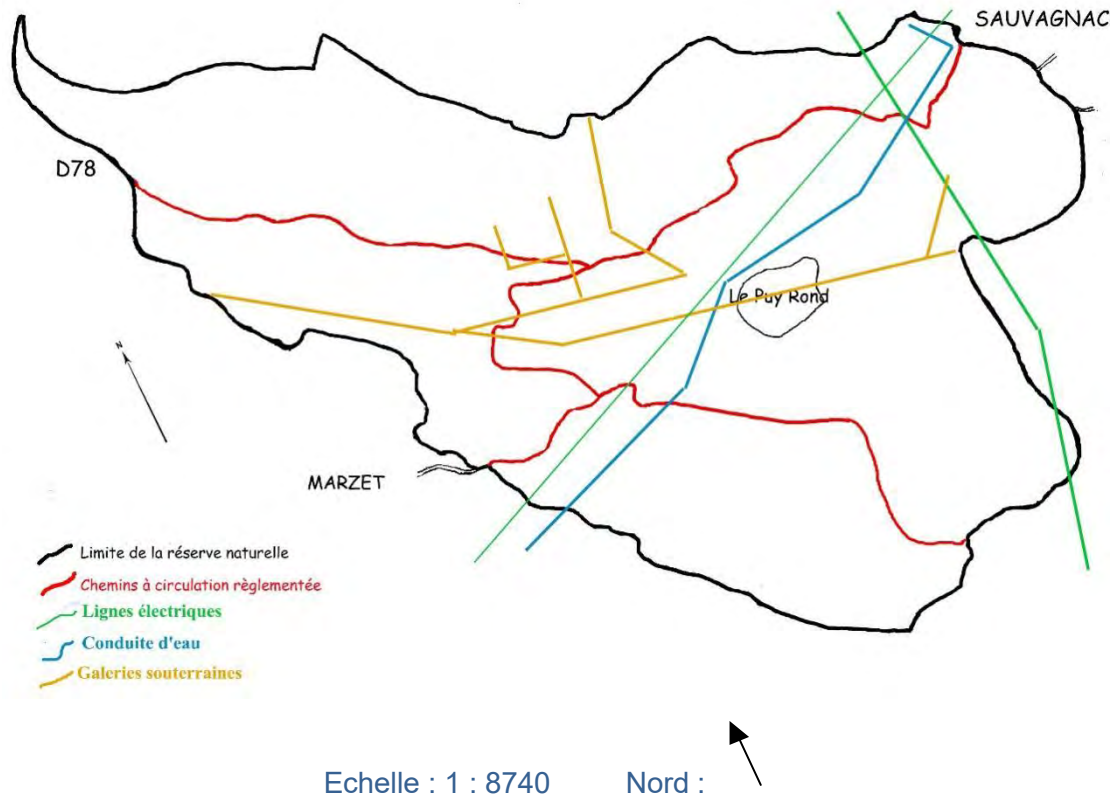
Aucune trace visible n'a été laissée par cette exploitation au niveau du site.

Au centre de la tourbière, à 80 cm sous tourbe, serpentait une conduite d'eau qui approvisionnait le petit hameau de Marzet. Elle est toujours présente mais ne joue plus son rôle, l'eau est acheminée autrement. Cette conduite se rompait régulièrement.

Une ligne moyenne tension traversait le fond tourbeux la réserve d'est en ouest. Elle approvisionnait également Marzet en électricité. Elle a été démantelée en Octobre 2003.

Une ligne à haute-tension est présente à l'extrémité ouest de la réserve naturelle.

Figure 75 : Réseaux sur la RNN Dauges



Les eaux d'exhaures sortant de ces galeries, plus chargées en radionucléides que le bruit de fond ambiant, ont été déviées pour ne plus se jeter directement dans l'étang du Mazeau, qui est un des réservoirs d'eau potable des villes de Limoges, Saint-Junien et Rochechouart.

- **Les activités forestières**

Le Décret de la réserve est timoré en termes de protection des milieux boisés. Historiquement, cela s'explique : le premier projet de réserve n'intéressait que la partie tourbeuse. Philippe BARRY, le directeur du Conservatoire à l'époque considérait qu'il fallait protéger l'entièreté de l'impluvium, donc aussi le bassin versant boisé. Il a eu maille à partir avec le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) qui s'y est opposé farouchement. Par soucis de conciliation vraisemblablement, l'Etat dans son décret a été souple, l'article 6 n'interdisant seulement que le boisement de la zone humide.

Le décret soumet à autorisation préfectorale quand les coupes sont supérieures à 4 ha d'un seul tenant. Le renouvellement des peuplements doit « permettre de préserver la diversité des essences forestières à la création de la réserve » : trop imprécis et vague pour contraindre.

Pourtant certains boisements sont d'intérêt majeur, en particulier les hêtraies à houx, habitat prioritaire Natura 2000. La solution adoptée ici est la protection foncière : le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ou le CEN Nouvelle-Aquitaine se portent systématiquement acquéreurs de parcelles à vendre sur le périmètre de la réserve naturelle.

En Limousin, la coupe à blanc est souvent la règle. Une exploitation récente sur 10 hectares de chênaie châtaigneraie de la réserve, appartenant à M. et Mme FANNECHERE y déroge : les Comptoirs de Bois de Brive y ont réalisé une coupe sélective, ayant permis de sortir un revenu des parcelles tout en y maintenant de la forêt.

L'Office National des Forêts est un partenaire important. Les parcelles forestières communales et plus récemment celles appartenant au Conseil départemental de la Haute-Vienne sont soumises au régime forestier. Il convient en amont de faire coïncider les prérogatives du plan de gestion de la réserve

naturelle et du Plan d'Aménagement Forestier. Dans son plan précédent, l'ONF avait préconisé, en accord avec la commune de Saint-Léger-la-Montagne, une évolution libre sur les parcelles communales boisées situées dans le périmètre de la réserve. Le CEN Nouvelle-Aquitaine, l'Office National des forêts et la commune de Saint-Léger-la-Montagne ont signé le 15 septembre 2008 une convention relative à la gestion conservatoire de la réserve naturelle de la Tourbière des Dauges, afin d'envisager de concert la préservation et la restauration à des fins de biodiversité des parcelles communales du site.

Les freins majeurs à la déforestation massive sont ici, comme partout dans les monts d'Ambazac, le relief et l'imbroglio cadastral.

La communauté de communes Elan Avenir Nature s'est dotée d'une charte forestière en 2011. Son volet environnemental est inexistant ; elle a été clairement mise en place par des élus, ayant en ligne de mire, la seule valorisation économique de la forêt.

- **La maîtrise de l'eau**

Le site était émaillé d'un réseau dense de rigoles et autres levades, peu dans la tourbière mais au sein des prairies humides environnantes. La plupart ont disparu faute d'entretien, mais leurs traces sont toujours visibles.

Le ruisseau des Dauges était considéré comme une grosse rigole par les paysans de l'époque, servant de clôture invisible entre les troupeaux de Sauvagnac et ceux de Marzet ; une partie de son lit ancestral a même été dévié pour servir de limite cadastrale entre 2 parcelles. Il était régulièrement taillé, peu profond, mais assez large.

Les pêcheries, quant à elles, avaient la principale fonction de réservoir d'eau ; « Lou pêcheu » en patois limousin veut dire « celui qui arrose ». Elles sont situées au sommet de prairies pentues, connectées à des rigoles permettant de faire dévaler l'eau, amenant des sels minéraux et rendant la prairie moins gélive ; l'herbe poussait plus précocement qu'ailleurs, les vaches pouvaient ainsi quitter les étables plus tôt au printemps.

Certaines pêcheries possédaient à leur pourtour, une ou deux pierres plates, permettant aux femmes de laver le linge de la famille. Un seul véritable lavoir existe sur le site : propriété de la famille PERICHON, il a été construit il y a 90 ans. Une rigole collecte l'eau en amont au sein d'une prairie humide (Pracaud), pour l'acheminer par un complexe réseau de levades, aqueducs aériens et souterrains au lavoir. Ce dernier était utilisé par la famille PERICHON et les foyers amis !

Figure 76 : Aqueduc et lavoir, RNN Dauges



- **La chasse, la pêche et autres prélèvements autorisés**

La chasse et la pêche ne sont pas spécifiquement réglementées sur le site ; elles se pratiquent comme partout ailleurs.

Concernant la chasse, l'ACCA (Association de Chasse Communale Agréée) de Saint-Léger-la Montagne, avait en prévision de la création de la réserve et pour 10 ans, classé l'entièreté du site en « Réserve de chasse et de faune sauvage » depuis 1991.

Dans un souci de sécurité évident, Le Conservatoire, lors du comité consultatif du 22 juin 2001, a demandé la prolongation de ce traitement : la chasse se déroulant le weekend, également très fréquenté par les promeneurs. L'ACCA a décidé en assemblée générale de prolonger le classement de 77 hectares (zone centrale du chemin de découverte) en réserve de chasse.

La pêche ne s'exerce que parcimonieusement. Le ruisseau des Dauges accueille une population de vairons et quelques truites fario, de taille réduite : la pêche électrique réalisée en juillet 2001, sur 97 m du ruisseau, a permis la capture de 7 truites, pour une taille maximale de 155 mm et 66 vairons. Une autre pêche a été réalisée en 2019 : plus de truites farios, mais une population de vairons plus étoffée avec 163 individus. L'assec prolongé de 2018 a favorisé la dévalaison des truites qui sont dans l'incapacité (embâcles) de remonter ensuite.

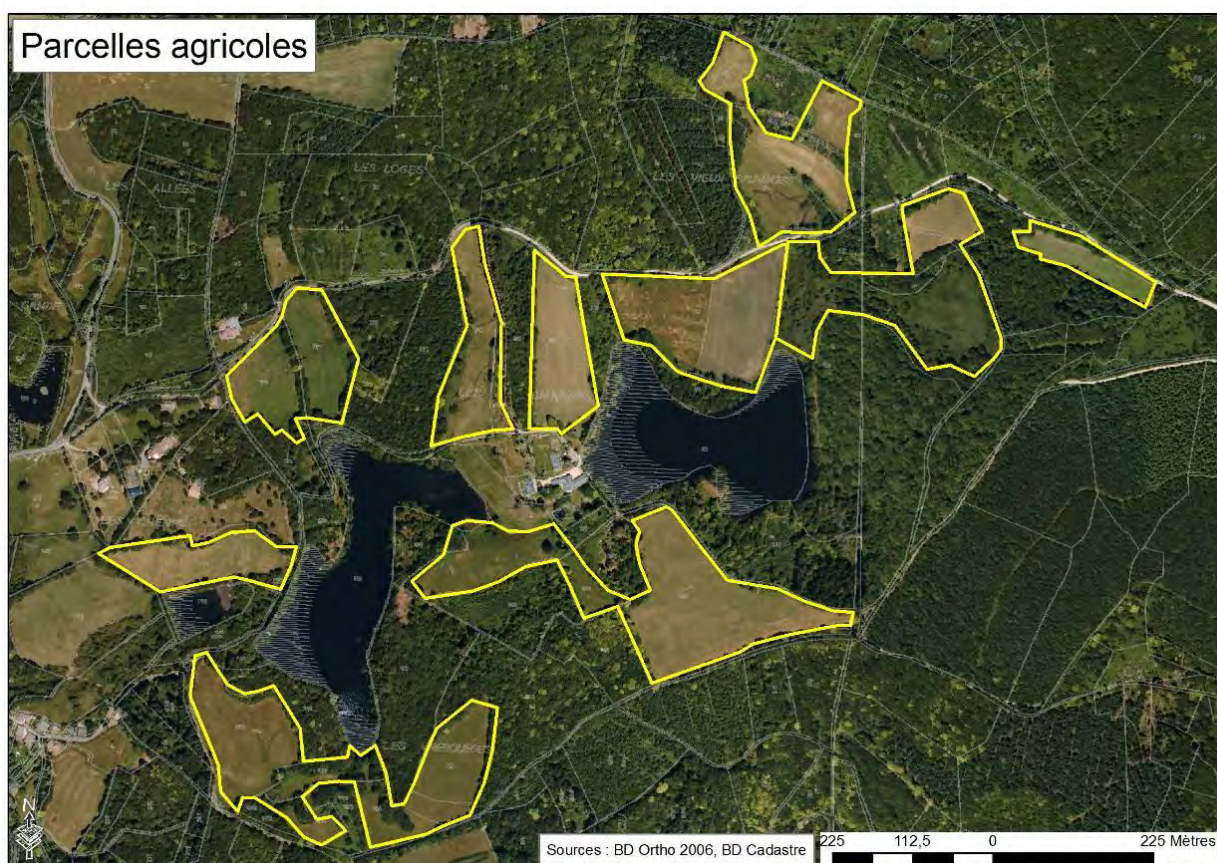
Les autres prélèvements concernent principalement les champignons et les châtaignes. Le décret prévoit, sous réserve des droits des propriétaires, le prélèvement de jonquilles et végétaux comestibles, à des fins de consommation familiale.

Activités et pratiques à la RNR Les Sauvages

- **Les activités agricoles**

Un éleveur de **vaches limousines**, EARL du Coudier (Ambazac), fait pâturer un troupeau d'une quarantaine de génisses sur les parcelles de la RNR.

Figure 77 : Localisation des parcelles agricoles, RNR Les Sauvages



Le même chevrier que sur la RNN de la tourbière des Dauges fait pâturer ses **chèvres**, dans le cadre du même contrat Natura 2000 de pâturage des landes. Il a aussi fait pâturer ces bêtes, en dehors de ce contrat, sur des parcelles que les propriétaires souhaitent faire entretenir avec l'accord du CEN NA.

L' **apiculteur** de la Chaize a un rucher d'une vingtaine de ruches, dans la réserve naturelle depuis 2010. Son implantation étant antérieure à la création de la réserve, l'activité a été maintenue. Lors de son départ à la retraite, il sera demandé à son éventuel reprenneur *a minima* de réduire le nombre de ruches.

- **Les activités forestières**

La forêt occupe environ 40 ha aux Sauvages. Sa gestion est prévue dans un Plan Simple de Gestion. Un premier avait été réalisé par le CEN NA, pour le compte des propriétaires et déposé auprès du CRPF en 2010. Le second Plan Simple de Gestion vient d'être déposé pour une période de 10 ans (2022-2031). Il prévoit l'exploitation des boisements de résineux matures et leur remplacement par un reboisement naturel laissé à la libre évolution pour l'essentiel. Ce souhait est à l'origine celui des propriétaires, avant même le classement en RNR.

La forêt est désormais très présente dans les Monts d'Ambazac. Les boisements naturels constitués de feuillus côtoient de grandes plantations de résineux. Le Puy de la garde bordier de la RNR illustre bien ces boisements avec des forêts naturelles et des plantations qui appartiennent à la Commune d'Ambazac pour les plus anciennes (Résineux) et à un groupement forestier très actif pour les plus récentes (chênes rouges, érables, résineux) Les plantations sont pour beaucoup arrivées à maturité et leur exploitation se développe. La pression foncière exercée par les forestiers auprès des propriétaires est de plus en plus forte pour acquérir des boisements tant de résineux que de feuillus.

La population locale soucieuse de préserver la qualité paysagère de son environnement s'efforce de se mobiliser pour préserver la forêt. Une coupe rase d'une vieille forêt de feuillus à proximité de la Réserve des Sauvages (Puy de la Garde, juin 2021) et de celle des Duges a suscité l'émoi d'un collectif local qui a manifesté son désaccord et porté plainte.

Des coupes de résineux sont en cours à proximité des Sauvages et des résineux vont être exploités dans l'enceinte de la réserve. Un travail d'information et de pédagogie sera sans doute nécessaire en amont pour favoriser l'acceptation.

- **La maîtrise de l'eau**

Les aménagements hydrauliques liés aux étangs et aux pratiques agricoles sont à restaurer. Le précédent agriculteur laissait les bêtes librement accéder aux rigoles, ruisseaux, étangs et pêcheries. Désormais, un travail a été engagé et sera poursuivi pour préserver ces structures et protéger la qualité de la ressource. Le travail d'inventaire et de cartographie sera à compléter.

- **La chasse, la pêche et autres prélèvements autorisés**

La chasse privée aux Sauvages est en place depuis 1999. Elle est pratiquée par une unité de chasse dirigée d'Ambazac. Ce droit de chasser est accordé par les propriétaires qui ne chassent pas, pour réguler les sangliers quand les dégâts sont trop importants. Les propriétaires ne veulent pas que d'autres espèces soient chassées, en dehors des ragondins qui font l'objet de tirs de régulation.

La pêche est exercée à titre privé et de façon très peu régulière. Les propriétaires n'ont jamais souhaité exploiter les étangs à cette fin. Aucun alevinage n'a été réalisé récemment et ne le sera.

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Aucun état des lieux n'a été réalisé, la taille de la population de ragondins (*Myocastor coypus*) n'est pas connue. 55 ont été tués à ce jour, depuis l'arrivée des nouveaux propriétaires, en 1999.

Les écrevisses de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) sont présentes aux Sauvages. La population n'a pas été estimée. Quelques individus vivants ont été observés et des indices de présence ont été retrouvés, notamment dans les restes de repas de loutres.

- **Entretien et gardiennage**

Les propriétaires des Sauvages ont **deux jardiniers** qui entretiennent les espaces verts de la propriété mais aussi dans la réserve naturelle. Les propriétaires s'assurent alors, d'avoir l'aval du gestionnaire avant de réaliser ou de faire réaliser ces entretiens. Il s'agit principalement de petits entretiens autour des étangs ou le long des accès à la propriété.

Le gardien vit sur place. La conservatrice l'a rencontré à plusieurs reprises. Il réalise dans la réserve du petit entretien, du bûcheronnage, de la surveillance des étangs, de l'état des digues et d'entretien des grilles d'évacuation. Ce travail est réalisé conjointement avec les propriétaires et la conservatrice. Il surveille aussi la propriété, il s'assure que les visiteurs restent dans les chemins. Tout comme la propriétaire, il est informé autant que possible des différentes actions menées par le CEN Nouvelle-Aquitaine ou ses partenaires.

Les propriétaires réalisent régulièrement l'entretien des abords du chemin de découverte. Des stations de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) ont été repérées dans la RNR. Les propriétaires et le jardinier coupent les tiges et les arrachent. Ces interventions très régulières limitent son expansion, voire l'ont quasi éradiquée sur une zone.

IV-2. Vocation des réserves naturelles à accueillir du public

IV-2.1. Moyens mis à disposition

Moyens mis à disposition RNN Duges

- **Maison de la réserve**

Figure 78 : Maison de la réserve (avant et après restauration), Sauvagnac



Une vieille grange typique a été achetée 18 300 € (HT), dans la fin des années 90, par la commune de Saint-Léger-la-Montagne, en prévision de la création de la maison de la tourbière et de l'ermite : Sauvagnac était le hameau le plus fréquenté de la commune, mêlant Nature avec la tourbière, ses chemins et le catholicisme avec ses moines Bénédictins, sa procession annuelle, mais aussi l'ermite Saint Etienne de Muret, à l'origine de l'ordre des Moines de Grandmont.

La commune eut ensuite du mal à réunir les financements nécessaires à sa réhabilitation, mais surtout pour le fonctionnement en découlant.

Dès l'année 2000, à la faveur de la création de la réserve naturelle et du personnel afférent, le projet s'est transformé en celui de la maison de la réserve. Les premiers financements obtenus en 2003 avoisinaient les 218 000 € (HT) : la Commune de Saint-Léger-la-Montagne est maître d'ouvrage et pour ce faire supporte les 20 % d'autofinancement auxquels s'ajoutent 19.6% de TVA non prévus ! Cette tranche de travaux permet de réhabiliter le rez de chaussée, accessible au public dès 2004.

En 2008, c'est la communauté de communes « Porte d'Occitanie » qui se porte maître d'ouvrage de la deuxième phase de travaux, pour l'étage (bureaux) et les extérieurs, pour 166 000 € (HT).

Le CEN Nouvelle-Aquitaine est locataire de cette maison de la réserve, au profit de la commune de Saint-Léger-la-Montagne, qui se rembourse ainsi, au fil du temps, des sommes avancées.

Depuis cette date, la maison de la réserve est parfaitement fonctionnelle, mais toujours dénuée de toute muséographie. Faute de crédits de fonctionnement suffisant, elle est ouverte la plupart du temps, en continu de seulement de Juillet à août.

Le ménage de la maison de la réserve et l'entretien du terrain attenant sont effectués par le personnel affecté au site.

● Equipements de signalisation

Signalétique routière

En 2004, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne a mis en place une nouvelle signalétique routière de la réserve naturelle, à la sortie 27 de l'autoroute A20 direction Paris. Elle mène jusqu'à Ambazac puis au hameau de Sauvagnac à une aire de stationnement dédiée. L'ancienne signalétique faisant accéder les visiteurs par le hameau de Razés, a été démantelée : les cars scolaires étaient régulièrement bloqués dans la traversée du village de Grandmont.

A partir de l'aire de stationnement, un balisage pédestre permet d'accéder, 200 mètres plus loin à la maison de la réserve.

Figure 79 : Signalétiques, RNN Dauges



Signalétique d'information

Deux panneaux d'information sont situés aux entrées principales du site : Sauvagnac et Marzet ; les informations sont régulièrement renouvelées, tous les 5 ans environ. Ils invitent le chaland à prendre conscience de la réglementation spécifique, de quelques espèces patrimoniales et des sentiers de randonnée balisés.

Signalétique réglementaire périmétrique

5 panneaux périmétrique jalonnent le site, aux entrées de tous les chemins communaux qui pénètrent dans le périmètre de la réserve naturelle. A ces panneaux, sont associés un panneau réglementaire d'interdiction de circulation des véhicules à moteur, sauf ayants droits : police, secours, agriculteur, gestionnaire : ces panneaux « code de la route » restent indispensables pour dresser des procès verbaux pour ce type d'infraction.

Figure 80 : Signalétiques réglementaire, RNN Dauges



Figure 81 : Panneau d'accueil, RNN Dauges



- **Outils de communication**

Les plaquettes officielles se sont succédé au fil des ans ; elles répondent désormais à la nomenclature de « Réserves Naturelles de France ». Elles sont appréciées du grand public, d'où leur renouvellement. Au fil des ans, elles font la part belle aux illustrations et photos.

Figure 82 : Plaquette de communication, RNN Dauges



Chaque année deux gazettes sont publiées, à destination des adhérents du CEN Nouvelle-Aquitaine et mises à disposition à la maison de la réserve ; il s'agit d'un recto verso A4, qui résume les activités des 6 mois précédents.

Un résumé du dernier plan de gestion a été réalisé : un condensé du rôle de ce document faisant apparaître la description du site, le patrimoine, les objectifs de conservation à long terme et les actions les soutenant (annexe 4).

Aucune plaquette de communication n'a été réalisée ni diffusée pour la RNR Les Sauvages. Le caractère privé de la propriété oblige à bien encadrer les missions d'accueil du public et d'éducation à l'environnement.

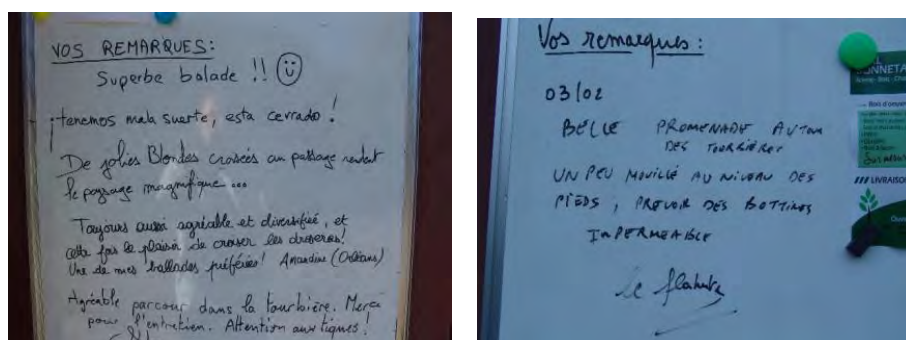
Figure 83 : Plaquette "Police de la nature", RNN Dauges



Une plaquette « Police de la Nature » a été conçue en 2018, afin de mettre le focus sur la spécificité réglementaire du site : rappel des articles majeurs du décret de création, rappel des principales interdictions avec, à titre indicatif, le montant des amendes afférentes.

Un tableau blanc est mis à disposition du public, afin que chacun puisse y écrire ses remarques concernant la réserve, les sentiers, le balisage, leurs impressions. Il rencontre un vif succès. Chaque remarque est photographiée et elles sont agrégées dans le rapport d'activité annuel.

Figure 84 : Tableau blanc d'information, RNN Dauges



Chaque semestre, nous sommes sollicités par la mairie de Saint-Léger-la-Montagne, pour un article qui est intégré au sein du bulletin municipal.

Le site internet du Conservatoire abrite un onglet dédié à la réserve naturelle, au sein duquel des informations générales sont disponibles, des documents téléchargeables (plan de gestion, décret de création, plaquette, dépliant des sorties...), ainsi qu'un florilège de photos et vidéos. Une page facebook a été créée, principalement pour communiquer sur les actualités et les sorties Nature.

Deux courts métrages ont été réalisés sur la réserve naturelle :

- ✓ Le premier, lors du festival « Graines de rue » à Bessine- sur-Gartempe, où des collégiens ont été mis à contribution pour un film d'horreur environnementale.
- ✓ Le deuxième, réalisé par le Conseil départemental de la Haute-Vienne, sur une présentation générale du site.

Ces 2 films sont projetés en continu en été à la maison de la réserve.

• **Espace d'exposition de la maison de la réserve**

La maison de la réserve est pour l'instant dénuée de muséographie. Une étude a pourtant été réalisée en 2005, puis réactualisée en 2013. La mise en place n'a pu être concrétisée, en raison d'un sous financement récurrent du fonctionnement lié aux activités d'accueil du public. Il serait malencontreux de dépenser 300 k€ d'argent public pour l'agencement d'une maison de la réserve qui serait 10 mois sur 12 fermée !

Alors, chaque année, nous agencions cet espace avec nos moyens :

Projection de films réalisés sur la réserve, celui du Conseil Départemental, celui issu du festival « Graines de rue » à Bessines sur Gartempe (film d'horreur environnementale) et celui réalisé modestement par Laurent CHABROL, à l'aide d'un drone.

Nous avons conçu, avec l'aide d'une association de déficients visuels, un CD audio de la réserve, que nous proposons à l'écoute via des casques bluetooth.

Figure 85 : Livret-cd audio de la RNN dauges



Chaque année, une exposition temporaire est présentée : en 2018, elle était consacrée à « l'âge de glace », en 2019, elle dévoile des panneaux réalisés par des Lycéens en art graphique, sur la thématique du fourmillement.

Des produits dérivés sont proposés à l'achat, principalement des livres, mais aussi des cartes de randonnées locales, des jeux, des objets à l'effigie de la Tourbière des Duges,...

L'ancienne porcherie regorge d'outils anciens du siècle dernier, donnés par les habitants de Sauvagnac. Ils illustrent les pratiques agricoles ancestrales ayant permis le maintien des milieux naturels protégés aujourd'hui.

- **Sentiers de découverte**

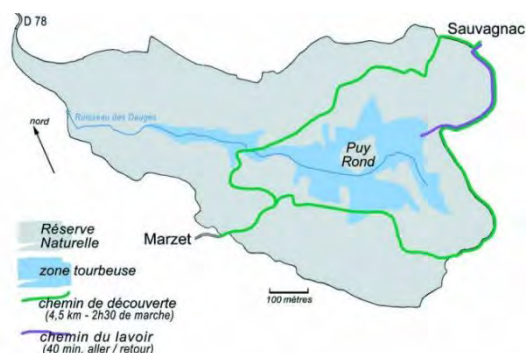
Sur le site, 3 sentiers balisés permettent sa découverte. Ils ont été pensés autour du temps de parcours et des capacités physiques des visiteurs. A part les panneaux d'information au départ, aucune autre indication ou interprétation n'entachent le site : le postulat du Conservatoire ici est de ménager la nature plutôt que l'aménager. L'information est embarquée (Application du Département), laissant le loisir aux contemplatifs de profiter pleinement de la nature, sans être heurtés par une quelconque signalétique.

Le sentier du lavoir : c'est une boucle de 2 km, facile, accédant à un magnifique petit lavoir et à la frange de la tourbière : 40 minutes de marche.

La boucle de découverte : ce sentier de découverte est le plus utilisé. Une boucle de 5 km, traversant l'ensemble des milieux naturels remarquables du site, dont une portion de 100 m de tourbière non aménagée. Il emprunte principalement des chemins communaux : 2 heures de marche.

La randonnée « Par Monts et par Eaux » : nouveauté 2019, ce sentier de 16 km s'adresse aux marcheurs aguerris, qui ne trouvaient par leur bonheur sur la réserve. Bien entendu, cette boucle franchit les limites du site. Le départ et l'arrivée se font à la maison de la réserve. La thématique retenue est l'eau : tout au long du cheminement, le randonneur côtoie l'eau au sortir de la tourbière, aborde l'hydrologie si particulière de ces monts, pour aboutir à un étang de rétention d'eau pour la communauté d'agglomération de Limoges. Ce chemin a été conçu en partenariat étroit avec Nature et Patrimoine et la Mairie de St Léger la Montagne. Un dépliant descriptif est disponible en mairie et à la maison de réserve : entre 6 et 7 heures de marche.

Figure 86 : Sentier de découverte, RNN Dauges



• Outils pédagogiques

Le site étant exempt d'informations, Le CEN Nouvelle-Aquitaine et le Conseil départemental de la Haute-Vienne ont mis ensemble au point, avec l'aide d'un prestataire lyonnais, une application smartphone (Haute-Vienne Explor games) pour délivrer des informations, à des endroits précis, sur les sentiers de la réserve. Le dispositif sera mis à disposition du public en 2022.

Concernant le public scolaire, plusieurs outils sont utilisés :

- ✓ Une malle traces.
- ✓ Un cédérom intitulé « Promenade écologique et pédagogique », conçu avec l'IUFM de Limoges, est à destination des enfants de cycle 3 et des collégiens.
- ✓ Une malle sur la dynamique fluviale du bassin de la Loire.
- ✓ Une malle Loutre, conçue en interne, sous la forme d'un sac à dos, qui se dévoile petit à petit aux enfants au fil d'une enquête.
- ✓ Des supports spécifiques sont aussi créés ponctuellement.

Figure 87 : Animatrice avec le sac à dos "qui a vu Lulu?", RNN Dauges



- **Accueil des publics spécifiques**

Dans un souci de mieux accueillir les personnes à mobilité réduite, le Conservatoire, via le financement privé d'une Fondation Suisse, a acquis une Joëlette à assistance électrique. Malgré des animations spécifiques, malgré des lettres d'information à destination de structures accueillant des adultes ou enfants handicapés, cet outil n'a jamais été emprunté !

Figure 88 : Joëlette, RNN Dauges



Moyens mis à disposition RNR Sauvages

- **Lieu d'accueil**

Aucun moyen ni lieu d'accueil n'est dédié à la RNR Les Sauvages. La conservatrice a son bureau dans la maison de la Réserve de la Tourbière des Dauges à Sauvagnac.

- **Équipements de signalisation**

Signalétique routière

Aucune signalisation routière n'indique la RNR des Sauvages.

Signalétique d'information

Trois panneaux d'information ont été installés en 2018. Ils devront être renouvelés car deux d'entre eux ont été détériorés. Ils sont aux entrées des principaux chemins d'accès.

Figure 89 : Panneau d'accueil, RNR Les Sauvages



Signalétique réglementaire périmétrique

11 panneaux de rappel de la réglementation complètent le dispositif d'information. Les panneaux d'interdiction de circulation des véhicules à moteur ont été installés par la commune de Saint-Sylvestre dans le chemin communal où elle est interdite.

Figure 90 : Signalétiques réglementaire et position des panneaux d'information, RNR Les Sauvages



- **Outils de communication**

Une plaquette de police de la nature est en réflexion.

- **Sentiers de découverte**

Aux Sauvages, des chemins communaux traversent la propriété. Ils servent de chemin de découverte. Une boucle de 3,5 km est matérialisée sur les panneaux d'accueil mais n'est pas balisée sur le site.

Dans les Monts d'Ambazac, beaucoup de chemins sont balisés pour les randonneurs et les vététistes. Une partie passe dans ou autour de la RNR, dont le chemin des moines de Grandmont très fréquenté. Bien que de nombreux balisages soient présents, il n'y a pas de chemin spécifique balisé entre les deux réserves naturelles. Les autres balisages sont souvent effacés et aucun panneau n'indique la tourbière des Dauges au départ des Sauvages et vice-versa. Les chemins reliant les deux réserves existent, un balisage pourrait être envisagé.

L'accueil des scolaires n'a pas été développé aux Sauvages.

Aucun aménagement n'est prévu pour les publics spécifiques.

IV-2.2. Potentiel et contraintes

Potentiel et contraintes RNN Dauges

Cette réserve naturelle a pour elle une esthétique qui ne laisse personne indifférent, elle émeut et questionne : cette première attention favorise l'échange et l'abord de thématiques plus exigeantes.

Figure 91 : Vues de la RNN Dauges



Cet esprit est renforcé par l'absence de panneaux ou d'agencements quelconques sur les sentiers, laissant ainsi libre cours à l'introspection et la contemplation.

C'est une zone humide, un énorme filtre à ciel ouvert, où les thématiques liées à la ressource en eau sont évidentes ; de plus, une part non négligeable des espèces rares y sont inféodées.

Ce creuset de biodiversité abrite des espèces facilement valorisables, qui interpellent : plante carnivore, orchidée, Loutre, chat...

Le petit patrimoine bâti à vocation agricole, pêcheries, aqueducs, rigoles, lavoirs, sont autant de témoignages passés d'une culture qui nous est, aujourd'hui, totalement étrangère et pourtant à peine centenaire. Ces pratiques ont façonné et maintenu la diversité des écosystèmes.

Moins réjouissant, ce site, relique d'une ère glaciaire lointaine, deviendra un livre ouvert sur la lugubre catastrophe climatique à venir.

- **Potentiel d'accueil du public**

L'accueil du public est une activité qui doit être compatible avec les enjeux de préservation du site, qui sont bien évidemment privilégiés. La stratégie des nouveaux plans de gestion des espaces naturels considère cette activité comme un facteur clé de réussite de la conservation du patrimoine naturel.

L'acceptation locale des contraintes liées à une réserve naturelle est selon nous, un préalable indispensable, à une gestion pérenne et apaisée.

Malheureusement, mais souvent, les sites naturels n'existent localement que par leur capacité à générer une économie valorisante : la biodiversité, qui malgré tout engendre cet attrait, passe au second plan.

Si l'on considère que l'Homme est partie intégrante des écosystèmes (et que Paris, par exemple est aussi naturel qu'une fourmilière...), la place de l'Homme sur la réserve est patente, d'autant que les milieux naturels ouverts y ont été maintenus par des pratiques agricoles extensives ancestrales.

Potentiel et contraintes RNR Les Sauvages

La réserve des Sauvages a un fort potentiel paysager qui fait venir de nombreux visiteurs pour la beauté du site et le plaisir des randonnées. Les étangs et la forêt sont très attractifs. Ces visiteurs ne savent souvent pas que le site est une réserve naturelle. La présence des trois étangs attire le public pour le bien être que cela procure. La « demeure » et la propriété en elle-même attirent des visiteurs comme on viendrait se promener aux abords d'un château. Le site a cette dimension de « château » localement. Les visiteurs apprécient la qualité paysagère et historique du domaine.

En effet, l'histoire du site représente aussi un fort potentiel d'attractivité. Le patrimoine archéologique lié aux moines de Grandmont est omniprésent dans la RNR et attire de plus en plus de monde dans le village voisin de Grandmont. Le domaine est caractéristique des propriétés construites, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, par les riches industriels notamment des porcelainiers de Limoges. Ces lieux de villégiature étaient aussi des lieux de production agricole. Ces domaines sont sur le modèle, mais dans une bien moindre mesure, des châteaux de Montméry, Bort ou encore Walmath sur les communes voisines d'Ambazac, de Saint Laurent les Eglise et de Saint-Priest Taurion.

Le potentiel d'attractivité du patrimoine naturel du site est lié à la tourbière et aux espèces qui y sont inféodées. De dimension modeste, le milieu est très sensible à la fréquentation.

La capacité d'accueil du public aux Sauvages passe par un équilibre nécessaire entre :

- ✓ La sensibilisation du public à la préservation de l'environnement.
- ✓ La nécessité de préserver la fragilité du patrimoine naturel.
- ✓ Le respect de la propriété privée.
- ✓ L'attrait du public pour ce site.

- ✓ L'acceptation locale.

Le potentiel attractif est fort mais les contraintes sont aussi très nombreuses et importantes :

- ✓ Fragilité des écosystèmes (étangs, berges des étangs, tourbière, landes et pelouses sèches) ;
- ✓ Les propriétaires et les riverains n'accepteraient pas une trop forte fréquentation ;
- ✓ Pas de dispositif d'accueil : maison d'accueil et d'information, parking, toilettes ;
- ✓ Réglementation forte : interdiction de sortir des chemins, cueillettes interdites, chiens tenus en laisse... ;
- ✓ Respect de la propriété privée ;
- ✓ Absence de dispositifs de sécurité sur les digues des étangs : risque de noyade et de chutes.

- **Capacité de charge**

Cet indice représente le seuil de fréquentation au-delà duquel sont constatées des atteintes aux milieux naturels fréquentés. Même si ce seuil est difficilement appréciable, il n'en reste pas moins que si des impacts avérés sont constatés, des dispositions seront à prendre pour y remédier.

Le plan de fréquentation de la réserve est simple et se cantonne aux 2 chemins principaux balisés, dont un (la boucle de découverte) fait accéder au cœur de la tourbière. Ces chemins sont communaux et d'accès libre. Le décret de la réserve n'interdit nullement de les quitter.

L'entretien des sentiers est scrupuleux, balisage, panneaux d'entrée, branches d'arbres chues... tous les milieux naturels de la réserve sont traversés : ne donner aucune frustration, ni toute autre envie aux chalands de sortir des chemins.

Figure 92 : Visite guidée, RNN Duges



En l'état actuel, la fréquentation annuelle des quelques 5000 visiteurs ne pose pas de problèmes ; aucun impact négatif n'a été répertorié, au vu de la canalisation du public. La force de ce site est dans l'appréhension séculaire qu'a l'Homme des zones humides : moustiques, serpents, instabilité, maladies, trolls..., les visiteurs ne s'éloignent jamais des zones balisées, d'autant que la traversée de la tourbière se fait « à cru », ce qui laisse de bonnes sensations et présager de ce qui pourrait arriver de pire ! Sur chaque panneau d'entrée, il est bien précisé de ne pas quitter les zones balisées, la zone tourbeuse étant très instable.

Concernant la fréquentation encadrée, deux groupes simultanés semblent être le maximum, l'alvéole représentant un immense amphithéâtre dont les nuisances visuelles et sonores ne sont pas compatibles avec l'immersion requise.

5000 visiteurs par an est une fréquentation relativement faible au regard de celle de réserves littorales ou de montagne. La situation géographique du site et son bassin de population ne sont pas en faveur d'un déchaînement exponentiel prochain de son utilisation par le grand public. En l'état, il n'y a pas d'inquiétudes à avoir sur la capacité de charge du site.

L'éco-compteur reste tout de même indispensable pour quantifier des tendances qui restent difficiles à appréhender autrement, afin de prendre le cas échéant des remèdes adéquats, si la fréquentation augmente et que des impacts avérés sont identifiés.

Aux Sauvages, il est difficile de calculer la capacité de charge du site. Le milieu en théorie ne peut être dégradé puisque les visiteurs doivent rester dans les chemins. L'impact sur les espèces est difficilement estimable.

La limite de charge est plus liée à la capacité d'accueil du site (sécurité des ouvrages et des personnes, capacité à faire respecter la réglementation) et d'acceptation d'une fréquentation forte par les propriétaires et les riverains, car aucun aménagement n'existe pour accueillir des visiteurs et aucun aménagement n'est souhaité. Le cas se pose à l'heure actuelle avec la volonté de développer le tourisme autour du site de Grandmont et la non-acceptation locale de cette perspective. Si toutefois, ce projet de développement du tourisme archéologique aboutissait, une concertation sera sans doute nécessaire avec la commune pour limiter les accès au chemin.

- **Capacité d'accueil**

Elle détermine les moyens matériels et humains dont dispose le gestionnaire de la réserve, qui doivent être adaptés à la capacité de charge.

La réserve naturelle dispose de deux points d'accès :

- ✓ Le principal se situe au hameau de Sauvagnac, avec la maison de la réserve. Deux petites aires de stationnement sont disponibles, l'une départementale d'une capacité de 7 véhicules légers et l'autre communale (en face du prieuré) d'une capacité de 8 véhicules. A partir de là, un balisage pédestre guide les visiteurs à la maison de la réserve, sur 200m dont 100 au bord d'une départementale.

Figure 93 : Parking du Conseil départemental et parking communal, RNN Dauges



- ✓ Celui du hameau de Marzet, plus confidentiel car non indiqué, est plutôt utilisé par des randonneurs locaux et autres autochtones.

Le stationnement des autocars est problématique à Sauvagnac, il se fait soit au bord de la départementale, soit sur l'aire de stationnement communale ; en tout état de cause, le débarquement des enfants est assez compliqué et dangereux, pour arriver à la maison de la réserve. Une réflexion est en cours actuellement, menée par madame le Maire de Saint-Léger-la-Montagne avec la communauté

de communes ELAN et le Conseil départemental, pour augmenter la capacité de stationnement et le rendre plus sécuritaire pour les cars, sans toutefois dénaturer ce petit hameau au caractère échu.

A la maison de la réserve, les visiteurs disposent d'un WC, d'un point d'eau extérieur, de 2 tables de pique-nique, de deux composteurs, pas de poubelle. Concernant le stationnement des salariés, une petite aire de stationnement en contre-haut de la maison, peut accueillir entre 5 et 10 voitures selon le temps.

La capacité réglementaire d'accueil de la maison de la réserve est de 37 personnes en simultanément : 27 personnes pour la salle d'accueil et 10 pour la salle d'exposition. Cette capacité ne pose pas de soucis pour le grand public. On doit être vigilant pour l'accueil des scolaires et les écoles arrivant avec deux classes, surtout par mauvais temps.

En 2019, la maison de la réserve est ouverte de juin à septembre inclus, tous les jours de 10h00 à 18h00. En général, une sortie de découverte hebdomadaire est proposée, tous les dimanches à 14h30. Pour ce faire, l'ensemble du personnel affecté à la réserve est mis à contribution, principalement la personne en charge de l'accueil du public et le Conservateur. Une personne a été recrutée en CDD à plein temps pour ces 4 mois, notamment pour l'accueil dominical.

Il n'y a aucun dispositif d'accueil aux Sauvages, ni aucune infrastructure. Les visiteurs se garent le long des routes ou au village de Grandmont qui est déjà saturé.

Le personnel se résume au poste de conservatrice à 2/3 temps et elle n'est pas sur site. Une petite partie de son temps est consacré à l'accueil du public.

IV-2.3. Description de la fréquentation

La fréquentation à la RNN Dauges

La tourbière des Dauges est un des sites naturels les plus fréquentés du département de la Haute-Vienne. Près de 5000 visiteurs sont recensés sur le chemin de découverte par an. Localement et politiquement, elle existe plus à travers ce thème que pour la préservation des milieux naturels et des espèces qu'elle abrite. Cette activité ne pose aucun problème jusqu'à ce jour : le bassin de population concerné étant assez limité et le dérangement induit, se limitant strictement aux chemins. La tourbière, comme toutes les zones humides, génère de la méfiance : mouvance, moustiques, serpents, trolls..., les visiteurs ainsi quittent rarement les itinéraires balisés. Ces dernières années, on assiste à une recrudescence des demandes d'activités de sport de pleine nature : VTT, trails, randonnées...

- **Activités grand public**

Chaque année un dépliant des sorties Nature est conçu et publié. Les thématiques furent variées, mais souvent considérées comme élitistes, entraînant une faible participation. La tendance est plutôt à des sorties généralistes, quitte au cours de la balade, à aborder des thématiques plus pointues. Ces sorties, toutes gratuites, se déroulent désormais principalement le dimanche après-midi.

Figure 94 : Dépliants des sorties de découverte, RNN Dauges



En 2018, la réserve naturelle a fêté ses 20 ans. A cette occasion, une conférence a été organisée, mettant au pinacle les chevilles ouvrières ayant concouru à la création de la réserve, pour apprendre d'eux les affres, les joies et autres péripéties ayant émaillé le long cheminement (23 ans) vers la création de la première réserve naturelle nationale limousine.

Figure 95 : Participants à la fête des 20 ans, RNN Dauges



P. BARRY, C. DESCUBES, A. GHESTEM, J. SUBRA, J.P. VERGER, A. VILKS

Quelques chantiers de bénévoles ont été proposés : nettoyage décharge sauvage, restauration de pêcheries, coupe de petits ligneux en prairie tourbeuse... sans, il faut le dire, rencontrer un vif succès.

Tous les 2 ans, une randonnée gourmande est organisée avec le comité des fêtes de Saint-Léger-la-Montagne. La dernière en date a permis de faire le tour des sites Conservatoire de la commune.

• **Activités scolaires**

Depuis la création de la réserve naturelle, les activités scolaires liées au site ont été gérées par le Conservatoire, via du personnel affecté.

Chaque année, un programme des sorties scolaires est proposé et envoyé par la poste à l'ensemble des écoles primaires du département et quelques communes bordières creusoises. Ainsi, en moyenne, entre 15 et 20 animations scolaires sont effectuées par an. Le coût facturé est 180 euros (TTC) la demi-journée d'animation (en 2021), couvrant strictement le coût total employeur de l'animatrice.

Il existe le cas particulier du Lycée agricole de Montmorillon, qui depuis 2 ans, réalise avec le Conservatoire, un troc : animation gratuite en échange de menus travaux (entretien du lavoir, rejointoiement de pêcheries à l'argile, entretien de clôture...).

Quelques conférences, à l'endroit des étudiants de la faculté des sciences de Limoges, sont régulièrement tenues : Syrphes, Lichens, PSDRF...

Les seuls résultats concernant la fréquentation émanaient du comptage effectué à la maison de la réserve. Un éco-compteur a été installé, sur le sentier de découverte, en mars 2017. Cette année, on comptait à la maison de la réserve 1335 visiteurs, tandis que l'éco-compteur faisait état de 4749 personnes :

- ✓ Beaucoup de personnes ne passent pas systématiquement par la maison de la réserve, mais vont directement sur le site. La maison de la réserve n'est pas ouverte toute l'année.
- ✓ Le site est autant fréquenté aux printemps-automne qu'en été ; il est important pour les locaux.
- ✓ Un seul sentier est appareillé, on peut penser que cette fréquentation est un minimum.

Les résultats sont partiels pour l'année 2018, l'éco-compteur étant tombé en panne de décembre 2017 à mai 2018.

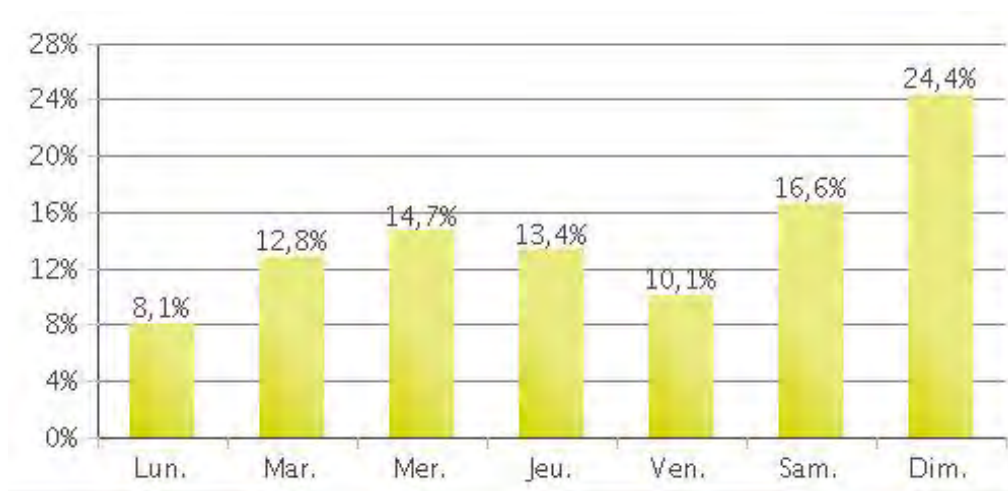
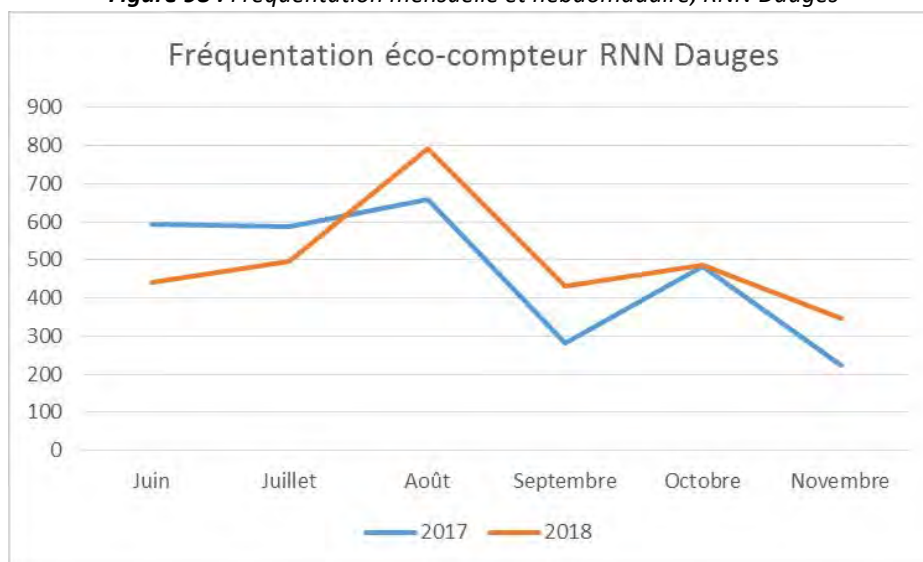
Figure 96 : Ecocompteur, RNN Dauges



Figure 97 : Fréquentation du chemin de découverte, RNN Dauges

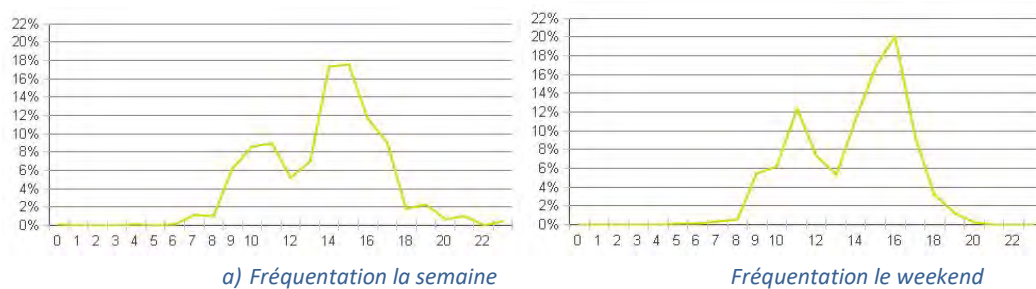
	2017	2018	2019	2020
Janvier		Panne	173	254
Février		Panne	393	395
Mars	395	Panne	326	431
Avril	886	Panne	445	146
Mai	643	Panne	512	784
Juin	595	440	625	550
Juillet	586	496	563	958
Août	658	792	772	913
Septembre	281	431	815	424
Octobre	482	485	625	279
Novembre	223	346	345	90
Décembre	Panne	190	195	
	4749	3180	5789	5224

Figure 98 : Fréquentation mensuelle et hebdomadaire, RNN Dauges



Profil hebdomadaire de la fréquentation

La Tourbière des Dauges est fréquentée tous les jours, avec des chiffres plus marqués pour le weekend, particulièrement le dimanche.

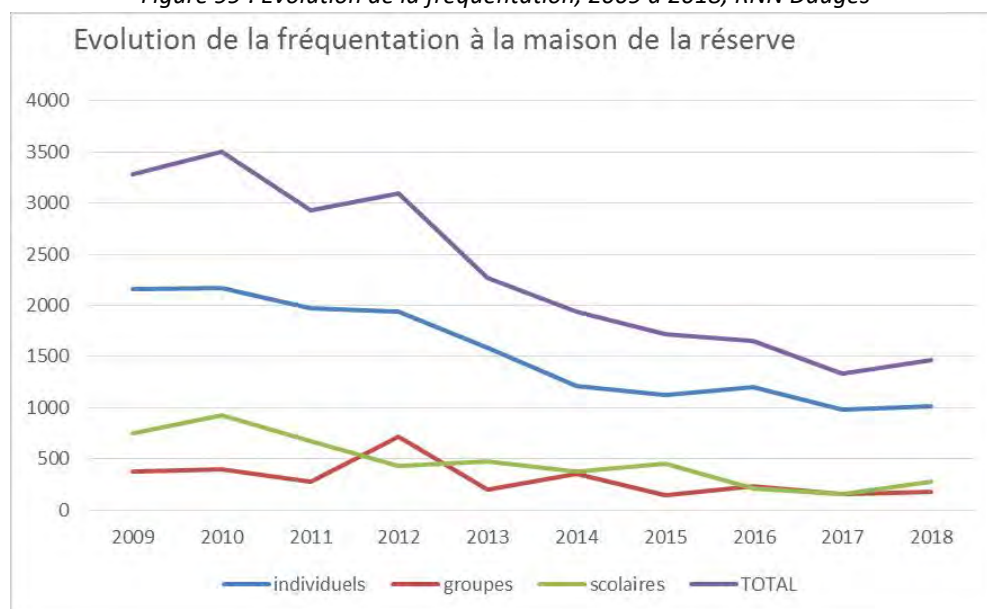


Entre 23h et 6h30 du matin, pas grand monde sur les Dauges...

Ces 2 derniers graphiques sont intéressants et montrent que les horaires d'ouverture de la maison de la réserve naturelle en été (10h-18h) sont adaptés.

Quand on s'intéresse à l'évolution de la fréquentation de la maison de la réserve sur une dizaine d'années, le constat est moins reluisant !

Figure 99 : Evolution de la fréquentation, 2009 à 2018, RNN Dauges



La tendance est clairement à la baisse. Passé l'effet nouveauté de cette maison de la réserve, on peut livrer quelques constats :

Les individuels passent de 2163 en 2009 à 1012 en 2018. Une muséographie manque cruellement au sein de cette maison, qui donne à découvrir chaque année un peu la même chose. Une étude préalable à la mise en place d'une muséographie existe, elle date de juillet 2013 et estime à 300 000 euros, sa mise en place. Aucune demande de financement spécifique n'a été demandée : à cela 2 raisons, l'avance de trésorerie rédhibitoire pour le CEN Nouvelle-Aquitaine et le financement de fonctionnement dévolu à l'accueil du public incongru pour une ouverture suffisante de la maison de la réserve.

Les scolaires passent de 929 en 2010 à 275 en 2018. Il n'y a plus de financement du transport scolaire des écoles primaires pour des sorties, par le Conseil Départemental 87 depuis 2012. De plus, à partir de cette date, une seule personne est en charge de l'accueil du public à la réserve naturelle : refus des écoles qui viennent à 2 classes pour rentabiliser le transport.

✓ Synthèse sur l'accueil du public

La capacité de charge de la réserve est difficile à établir. Les quelques 5000 visiteurs annuels, qui se cantonnent aux chemins balisés, laissent notre sens, une certaine marge de manœuvre, que l'éco-compteur nous laissera apprécier.

Les moyens humains, qui nous sont accordés sont en l'état tout juste suffisants (Conseil départemental et Europe) pour mener à bien cette activité.

La mise en place d'une muséographie interactive nécessiterait des moyens financiers supplémentaires pour la faire vivre.

L'accueil du public sur un site protégé n'est pas une mince affaire : peu financée, chronophage, et coûteuse, cette activité mérite quand même cette abnégation. La stature locale du site et sa bonne intégration en dépendent et surtout, semer des graines d'écocitoyenneté en espérant qu'elles germent, est la seule échappatoire au destin funeste attendu pour la biodiversité.

La fréquentation à la RNR Sauvages

La fréquentation aux Sauvages

Le site de la réserve était très peu fréquenté avant 1990. L'endroit était très « sauvage » et peu connu. La pratique de la randonnée et des sports de pleine nature n'était pas autant à la mode. Les chemins n'étaient pas balisés. La fréquentation a commencé à se développer dans les années 1990, au fur et à mesure que la population locale augmentait. La création de l'autoroute A20 a aussi raccourci considérablement le temps d'accès depuis Limoges

La nouvelle population locale et les « promeneurs du dimanche » empruntent très régulièrement le chemin de découverte des Sauvages. Le site est désormais très fréquenté. Les chemins qui la traversent sont inscrits dans plusieurs circuits de randonnées et de VTT. Ils sont très empruntés par les randonneurs, les vététistes et les cavaliers mais aussi par les motos, même sur les parties interdites à la circulation. Les quads et les 4x4 empruntent aussi très régulièrement les chemins carrossables. Les activités de pleine nature étant très plébiscitées, la fréquentation est en constante augmentation.

Aucun équipement ne permet de quantifier cette fréquentation.

Activités grand public et scolaires

Tous les ans, une randonnée entre les deux réserves est organisée depuis 2015. Les seules autres sorties se font dans le cadre de sorties de groupes constitués : naturalistes, associations locales, scientifiques.

Il n'y a pas d'accueil des scolaires à ce jour aux Sauvages.

IV-3. Appropriation des RN sur leur territoire

Localement, la réserve naturelle est très bien intégrée, elle fait partie intégrante du paysage local. En début de création, les suspicions et rumeurs battaient leur plein ; la présence de l'antenne du Conservatoire et du Conservateur au village de Sauvagnac a permis de les tuer dans l'œuf : un problème soulevé, un problème résolu dans la foulée !

Les premiers travaux mis en œuvre durant les années 2000, ont assis le dessein du Conservatoire de remettre en place les activités séculaires ayant concouru à son maintien. De la vie de nouveau sur ce site, des paysans, du public...

A notre grand dam, le site n'est malheureusement politiquement reconnu que par l'économie locale qu'il génère : Le creuset de biodiversité qu'engendre cette fréquentation est totalement occulté. Un jour viendra...

La réserve naturelle des Sauvages est mal connue du grand public. Son périmètre n'est pas encore signalé sur toutes les cartes topographiques et aucune publicité n'est faite. Localement, le statut de

protection du site est plus connu mais il n'est pas toujours bien accepté : nombreuses dégradations sur les panneaux, attitudes parfois agressives de certains usagers envers le personnel de la réserve et les propriétaires.

Le manque de concertation territoriale, en amont et à la création de la RNR, est pour une part responsable de la situation et pour une autre, il n'y a pas de personnel sur place. La conservatrice a pris son poste fin 2017, alors que le site a été classé en réserve naturelle fin 2015, et elle n'était qu'à tiers temps jusqu'en 2020. Ce manque de présence a favorisé la confusion entre le statut de propriété privée, déjà difficile à faire respecter et celui de réserve naturelle, en laissant seuls les propriétaires informer les usagers du statut de protection. Ce classement a plus été vécu localement comme un privilège accordé aux propriétaires que comme une mesure de protection des milieux et des espèces. La réserve est souvent perçue comme une contrainte supplémentaire empêchant de jouir d'une nature qui serait à tout le monde et sans contrainte.

Un autre point a porté préjudice à l'ancrage territorial de la réserve naturelle. Son périmètre correspond à celui de la propriété, alors que d'autres milieux limitrophes présentent des potentiels écologiques et paysagers tout aussi forts. Le périmètre ne couvre pas non plus le bassin versant des étangs et de la tourbière où se trouvent les sources mais aussi au nord des boisements anciens. Cette situation a renforcé le sentiment de « privatisation de la nature » et ne permet pas non plus la constitution d'une unité cohérente de conservation.

Le travail de concertation territoriale, engagé par la conservatrice, commence à améliorer l'intégration locale mais plusieurs années seront sans doute nécessaires pour bien distinguer l'entité réserve naturelle de l'entité « domaine des Sauvages » et que chacune soit reconnue et respectée, indépendamment l'une de l'autre.

IV-4. Leviers et pressions liés à l'Homme au sein des réserves naturelles

A ce niveau, le site est très tranquille. Sa situation géographique joue en sa faveur. Peu de pression d'ordre anthropique sur la réserve. Aucun procès-verbal n'a encore été rédigé, quelques rappels réglementaires oraux tout au plus.

Aux Sauvages, les activités sur le site qui ont un impact positif sont :

- ✓ L'élevage : maintien de l'ouverture des milieux,
- ✓ La chasse pour les ragondins : baisse de la pression sur les berges, sur les herbiers aquatiques et la végétation de bord d'étang.
- ✓ La sylviculture et la gestion des forêts : libre évolution priorisée.

Les activités qui ont un impact négatif sont :

- ✓ La circulation des véhicules à moteur :
 - Détérioration des chemins et des murets : en particulier par les quads et les 4x4 sur une portion de chemin carrossable très étroit et bordé de murets en pierre. Un arbre ayant poussé, de surcroît au milieu du chemin, les véhicules se détournent et roulent sur les murs et dans la réserve.
 - La circulation de ce type de véhicule sur le chemin bordier de la réserve n'est pas comprise des visiteurs et des locaux.
 - Circulation des motos sur les chemins interdits à la circulation.
- ✓ La pratique du VTT : érosion des sols très peu épais, ruissellement dans les étangs. Une démarche a été engagée pour faire détourner les pistes balisées de VTT. La demande a été acceptée par la CdC ELAN et l'Ambazac Sprinter Club, en 2020, mais rien n'a été fait à ce jour pour enlever le balisage des pistes.

L'impact des autres activités de loisirs comme la randonnée est difficilement évaluable. Dans l'ensemble la majorité des gens respecte la réglementation

L'impact de certaines activités reste à évaluer :

- ✓ La pêche et de la gestion piscicole : la pêche est faiblement pratiquée et il n'y a pas de gestion de la population piscicole. Un état des lieux sera nécessaire avant d'évaluer l'impact d'une gestion.
- ✓ L'apiculture. Son impact pourra être évalué dans le cadre d'études sur les insectes pollinisateurs.
- ✓ La chasse : seuls les sangliers sont chassés et peu. Les dégâts sont nombreux, sans que toutefois l'impact de ceux-ci sur l'environnement soit évalué.
- ✓ Les balades équestres : impact des traitements dans les crottins.
- ✓ Impact des traitements dans les déjections des animaux d'élevage.

La sécurité sur les digues des étangs est aussi un problème, en particulier lors du passage de groupes. Il n'y a aucun dispositif de sécurité de part et d'autre des chemins.

V- ENJEUX

V-1. Synthèse des responsabilités de conservation

Le premier plan de gestion de la réserve, 2002-2006, validé par le Conseil National de Protection de la Nature (CNP), définit la colonne vertébrale de la gestion du site en posant des objectifs à long terme prioritaires, émanant d'une évaluation patrimoniale des habitats, de la faune et de la flore :

- ✓ Ralentir la dynamique de fermeture des milieux tourbeux, tout en maintenant une certaine diversité de ses habitats.
- ✓ Assurer la restauration et l'entretien des habitats de lande sèche, prairies et pelouses.
- ✓ Intervenir ponctuellement pour préserver les populations des espèces patrimoniales sensibles.
- ✓ Préserver l'équilibre et la diversité des essences forestières du bassin versant.
- ✓ Réaliser le suivi des espèces et des habitats patrimoniaux de la réserve, en fonction des priorités définies.
- ✓ Restaurer et conserver le petit patrimoine bâti.
- ✓ Maîtrise foncière du site.
- ✓ Contribuer au bon état de fonctionnement des milieux patrimoniaux en connexion avec la réserve naturelle.

Quelques objectifs, considérés comme moins prégnants, concernent l'accueil du public, la pédagogie et la recherche.

Ces objectifs (verbe d'action) ne traduisent pas réellement les vrais enjeux du site. La nouvelle méthodologie des plans de gestion participe désormais à une refonte totale de cette arborescence, pour une lecture facilitée, une meilleure mise en œuvre et évaluation des actions de gestion engagées.

Le diagnostic de la réserve permet d'y voir désormais plus clair dans la définition des responsabilités de conservation, bien plus tenue qu'une simple évaluation patrimoniale : une synthèse, une hiérarchisation des enjeux de gestion par la dissociation des responsabilités de conservation et des facteurs clés de réussite, concourant au bon état de conservation du site.

La réserve naturelle de la tourbière des Duges n'est pas un site aussi exceptionnel qu'il n'y paraît : c'est un alvéole tourbeux, comme nombreux d'autres sur le territoire métropolitain, parfois classés ou propriété de Conservatoires d'espaces naturels. Néanmoins, ce site recèle quantité d'habitats et d'espèces protégées ou menacées, souvent en limite de répartition, avec une certaine légitimité et responsabilité de conservation.

Ces responsabilités découlent d'une méthodologie draconienne, plus large que les seuls statuts connus, engageant ainsi de réels enjeux de conservation.

En l'état actuel des connaissances, 2 608 espèces et 40 habitats EUNIS sont dénombrés sur les Duges.

Les enjeux à la RNR Les Sauvages sont sensiblement les mêmes qu'à la tourbière des Duges.

Les enjeux prioritaires sont :

- ✓ La restauration et la conservation des habitats les plus menacés du site : milieux tourbeux, prairies naturelles, pêcheries ainsi que les espèces patrimoniales qui y sont inféodées. Les landes aux Sauvages sont relictuelles mais leur restauration reste une priorité.
- ✓ La conservation des milieux à enjeux et leur bonne gestion.
- ✓ La gestion concertée des peuplements forestiers pour favoriser la biodiversité et les qualités écologiques forestières du site. La maturité des boisements est un objectif.
- ✓ La conservation des populations d'espèces à enjeux.

D'autres enjeux portent sur la connaissance du patrimoine naturel qui est encore mal connu sur le site.

Les lacunes concernent le statut de reproduction et les effectifs de la faune patrimoniale. Il s'agira de mieux connaître les populations, leur effectif et leur statut (reproducteur...) sur le site.

Des compléments d'inventaire sont à prévoir. La priorité sera donnée à certains groupes qui ont un fort potentiel d'accueil sur le site : chiroptères, insectes et arachnides.

Un autre enjeu porte sur l'amélioration des connaissances abiotiques, en particulier pour les étangs.

Enfin les derniers enjeux sont :

- ✓ Les enjeux pédagogiques et socioculturels : les actions pédagogiques sur le site seront restreintes et consisteront en des visites organisées et encadrées.
- ✓ La conservation du patrimoine bâti, car il est à la fois garant du bon fonctionnement des étangs (digues, déversoirs...) mais aussi support de biodiversité (pêcheries, murets...). Il a aussi une forte valeur historique.

V-2. Enjeux de conservation et facteur clés de réussite

Les enjeux de conservation et les facteurs clés de réussite des deux réserves, exposés ci-après, ont été définis de façon commune. Ils seront précisés dans la partie B du présent plan de gestion.

Enjeux de conservation

- Enjeu 1 : Eco-complexe des alvéoles et fonctionnalité des hydrosystèmes
- Enjeu 2 : Connaissances scientifiques

Facteurs clés de réussite

- Facteur clé 1 : Fonctionnement des réserves
- Facteur clé 2 : Maîtrise foncière
- Facteur clé 3 : Fréquentation, sensibilisation du public et ancrage territorial

V-3. Correspondances entre les enjeux des réserves et enjeux Natura 2000

Le tableau suivant propose une correspondance entre les enjeux des deux réserves naturelles et les enjeux qui figurent dans le DOCOB du site Natura 2000 «Tourbière de la source du ruisseau des Dauges».

Tableau 74 : Correspondance des enjeux des réserves avec ceux de Natura 2000

Enjeux RNN et RNR	Enjeux Natura 2000 (source : DOCOB)
Eco-complexe des alvéoles et fonctionnalité des hydrosystèmes	Préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire Entretien et restauration des habitats d'intérêt communautaire agri-pastoraux Entretien et restauration des habitats d'intérêt communautaire forestiers; Préservation des populations d'espèces d'intérêt communautaires Maintien et développement des bonnes pratiques de gestion du site Prévention des atteintes aux habitats
Connaissances scientifiques	Développer les connaissances naturalistes Améliorer les connaissances relatives à la biodiversité
Fonctionnement des réserves	Pas d'enjeu correspondant
Maîtrise foncière	Pas d'enjeu correspondant
Fréquentation, sensibilisation du public et ancrage territorial	Sensibiliser et informer le public Sensibiliser et informer le public

BIBLIOGRAPHIE

- BISSARDON M. et GUIBAL L. (1997)**, CORINE Biotopes. Version originale. Types d'habitats français. Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts / Museum national d'histoire naturelle, 217 p.
- BUIS M. (2018)**, Liste rouge des libellules menacées du Limousin – rapport d'évaluation – Méthode, démarche et résultat. CEN Nouvelle-Aquitaine. 92 p.
- CABARET P. (2020)** - Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 2020. Plan de gestion 2021-2025 de la Réserve naturelle régionale de la Haute vallée de la Vézère – Diagnostic. 249 p.
- CHANAUD R. (2009)**, Archives de Grandmont (1186-1792).- Archives départementales de la Haute-Vienne, 153 pp.
- CHAMBORD R., CHABROL L., et al. (2013)**, Première liste rouge des Coléoptères saproxyliques et phytophages du Limousin. Société entomologique du Limousin pour la DREAL Limousin., 22 p.
- CLOQUIER C. (2019)**, *Les étangs de Grandmont : aménagement et exploitation hydrauliques des monts d'Ambazac (Haute-Vienne)*, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, 19p.
- CLOQUIER C. (2016)**, *Sondage archéologique subaquatique dans l'étang des Sauvages, commune de Saint-Sylvestre (87), rapport d'opération archéologique*, sra du Limousin.
- COLLECTIF (2017)**, *Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels*, Coll. Cahiers techniques, n°88, AFB
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE (2020)**, *Réserve naturelle Etang des Landes. Plan de gestion 2020-2027*, CD23, 2016 p.
- DECOU R (2019)**., *Rapport synthétique étang des Sauvages, laboratoire Peirene, Université de Limoges*, NP
- LEBOURGEOIS V. (2020)**, Diagnostic de vulnérabilité - Démarche d'adaptation au changement climatique de la Réserve naturelle des Tourbières du Morvan, 76 p.
- DREAL Limousin (2016)**, ZNIEFF Limousin, liste des espèces et espaces déterminants, 32 p.
- DURANEL D.**, 2016. Hydrologie et modélisation hydrologique des tourbières acides du massif central (France), Université Jean MONNET, Saint Etienne, 583 p.
- DUREPAIRE P.**, 2002. Plan de gestion 2002-2006 de la réserve naturelle de la tourbière des Duges, CEN Limousin, 78 p.
- DUREPAIRE P., GUERBAA K.** Plan de gestion 2008-2012 de la réserve naturelle de la tourbière des Duges, CEN Limousin, 187 p.
- DUREPAIRE P., LEBRUN A., LENCROZ M.** Evaluation du plan de gestion 2008-2012 et nouveau plan de travail 2015-2019 de la réserve naturelle de la tourbière des Duges, CEN Limousin, 140 p.
- G.M.H.L. (2011)**, Groupe Mammalogique et herpétologique du Limousin (octobre 2011), *Inventaire mammalogique et herpétologique du Domaine des Sauvages, Saint-Sylvestre (87)*. Rapport d'étude Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin, 46 p
- GUERBAA K. (2004)**, *Domaine des Sauvages (Saint-Sylvestre, Ambazac); Inventaires et cartographie*.- CREN-Limousin, M.Mme Tarneaud, 17 pp.
- GUERBAA K. (2009)**, *Site Natura 2000 Tourbière des Duges*, Document d'Objectifs, CREN-Limousin, 101 pp.
- GUERBAA K. (2009)**, *Domaine des Sauvages ; plan de gestion 2010-2019*.- CREN-Limousin, 39 pp.
- GUERBAA K. (2011)**, *Domaine des Sauvages (Saint-Sylvestre, 87), Etude Odonatologique en vue de la création d'une Réserve Naturelle Régionale*, SLO, 11 pp.

- GUERBAA K., LEMAIRE G., TARNEAUD I. (2011)**, *Plan Simple de Gestion de la Forêt des Sauvages*, CRPF, 30 pp.
- IMPACT CONSEIL (2016)**, Dossier de classement de barrage selon l'article R214-112 du CE, Plan d'eau «Les Sauvages» sur la commune de Saint-Sylvestre (87), 8 pp.
- JULVE Ph. (2020)**, *Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France* (Version : 27 avril 2020. <https://www.tela-botanica.org/projets/phytosociologie>)
- LANTHONIE A. (2006)**, *Histoire de l'Abbaye de Grandmont en Limousin*, Les Amis de Saint-Sylvestre, 110pp.
- LAPLACE-DOLONDE A., BORY B., 2007.** Etude hydrodynamique de la tourbière des Dauges, Université de Lyon II, 104 p.
- LARRATE M. et POPINEAU J.-M. (2021)**, *Archéogéographie de l'espace vivrier de l'abbaye de Grandmont (c. de Saint-Sylvestre et d'Ambazac, Haute-Vienne : les apports de la géomatique* , pp. 101-124. Travaux d'archéologie limousine, t.41
- LELARGE K. et al., (partie BA, 2018)** -Lelarge K., Sellier Y., Dupont V., Préau C. - Plan de gestion 2018-2027 de la Réserve naturelle nationale du Pinail - Diagnostic. Édité par GEREPI. 253 p.
- LELARGE K. et al., (partie B, 2018)** - Lelarge K., Sellier Y., Dupont V. - Plan de gestion 2018-2027 de la Réserve naturelle nationale du Pinail - Vision, gestion et évaluation. Edité par GEREPI. 61 p.
- LENCROZ M. (2021)** -CEN Nouvelle-Aquitaine, *Recensement des données et inventaire lichénique sur la RNR des Sauvages*.
- LEFEBVRE T., MONCORPS S (coord.), (2010)**, *Les espaces naturels français : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité*, Comité français de l'UICN, Paris, France.
- MOREAU M. (2009)**, *Le domaine et le Château des Sauvages en Saint-Sylvestre*, NP, 29 pp.
- POPINEAU J.-M., 2014 (?)**, *Les douze travaux Grandmontains ou étude archéogéographique de l'espace vivrier de l'abbaye chef d'ordre de Grandmont (Haute-Vienne, France) au Moyen Age*, 39 p.
- POPINEAU J.-M., RACINET P. (coord.) (2013)**, *Etude géographique de l'espace vivrier de l'abbaye de l'abbaye chef-d'ordre de Grandmont (Ambazac et Saint-Sylvestre, Haute-Vienne, France)*, rapport, Université de Picardie Jules Verne
- S.E.L., (2011)** : Chambord R., Chabrol L., Cantot P.& Plas L. (2011, *Inventaire des Coléoptères saproxyliques du Domaine des Sauvages, Saint-Sylvestre (87)*. Rapport d'étude Société Entomologique du Limousin, 14 p.
- S.L.O. (2011)** : GUERBAA K. (2011), *Domaine des Sauvages (Saint-Sylvestre,87) – Etude Odonatologique en vue de la création d'une Réserve Naturelle Régionale*. Rapport d'étude Société Limousine d'Odonatologie, 10 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Décret de classement de la RNN de la Tourbière des Dauges n° 98-842 du 15 septembre 1998

J.O. Numéro 219 du 22 Septembre 1998 page 14443

Textes généraux
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Décret no 98-842 du 15 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle de la tourbière des Dauges (Haute-Vienne)

NOR : ATEN9860043D

Le Premier ministre,
Sur le rapport de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
Vu le code rural, et notamment le chapitre II du titre IV du livre II relatif à la protection de la nature ;
Vu le décret no 97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 1^o de l'article 2 du décret no 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu les pièces afférentes à l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 13 février 1995 et relative au projet de classement en réserve naturelle de la tourbière des Dauges (Haute-Vienne) ;
Vu le rapport de la commission d'enquête en date du 24 avril 1995 ;
Vu l'avis du conseil municipal de la commune de Saint-Léger-la-Montagne en date du 22 mai 1995 ;
Vu l'avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages siégeant en formation de protection de la nature en date du 29 septembre 1995 ;
Vu le rapport du préfet de la Haute-Vienne en date du 9 novembre 1995 ;
Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 25 septembre 1996 ;
Vu les avis des ministres intéressés ;
Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,
Décrète :

Chapitre Ier CREATION ET DELIMITATION DE LA RESERVE NATURELLE DE LA TOURBIERE DES DAUGES

Art. 1er. - Sont classées en réserve naturelle, sous la dénomination « réserve naturelle de la tourbière des Dauges » (Haute-Vienne), les parcelles cadastrales suivantes :

Commune de Saint-Léger-la-Montagne

Section F : parcelles nos 492 à 498.
Section H : parcelles nos 282, 292 à 295, 325 et 326.
Section G : parcelles nos 258 à 268, 277 à 300, 302 à 399, 401 à 407, 409 à 464, 466 à 473, 513 à 546, 580 à 734, 738 à 766, 768 à 770, 772 à 795, 797 à 811, 814, 815, 818, 819, 822 à 864, 1026 à 1033, 1051 à 1055, 1069, 1071, 1074 à 1077, 1081, 1082, 1089 à 1092, ainsi que les chemins situés entre ces parcelles à l'exclusion des chemins formant les limites de la réserve naturelle.
La superficie totale de la réserve est de 199 hectares 51 ares 96 centiares.
La délimitation de la réserve est reportée sur la carte IGN au 1/25 000 et sur l'assemblage de plans cadastraux réduits au 1/5 000. Les parcelles mentionnées ci-dessus figurent sur les quatre plans cadastraux au 1/2 500. Ces pièces, annexées au présent décret, peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Vienne.

Chapitre II GESTION DE LA RESERVE NATURELLE

Art. 2. - Le préfet, après avoir demandé l'avis de la commune de Saint-Léger-la-Montagne et l'avis du comité consultatif prévu à l'article 3, confie par voie de convention la gestion de la réserve aux propriétaires des terrains classés, à une association régie par la loi du 1er juillet 1901, à une fondation, à une collectivité territoriale ou à un établissement public.
Pour assurer la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité de la réserve, le gestionnaire conçoit et met en oeuvre un plan de gestion écologique qui s'appuie sur une évaluation scientifique du milieu naturel et de son évolution.
Le premier plan de gestion est soumis par le préfet, après avis du comité consultatif, à l'agrément du ministre chargé de la protection de la nature. Le plan de gestion est agréé par le ministre après avis du Conseil national de la protection de la nature. Le préfet veille à sa mise en oeuvre par le gestionnaire.
Les plans de gestion suivants sont approuvés, après avis du comité consultatif, par le préfet sauf s'il estime opportun, en raison de modifications des objectifs, de solliciter à nouveau l'agrément du ministre.

Art. 3. - Il est créé un comité consultatif de la réserve présidé par le préfet ou son représentant.

La composition de ce comité est fixée par arrêté du préfet. Il comprend, de manière équilibrée :

1o Des représentants de collectivités territoriales intéressées, de propriétaires et d'usagers ;

2o Des représentants d'administrations et d'établissements publics concernés ;

3o Des personnalités scientifiques qualifiées et des représentants d'associations de protection de la nature.

Les membres du comité sont nommés pour une durée de trois ans. Leur mandat peut être renouvelé. Les membres du comité décédés ou démissionnaires et ceux qui, en cours de mandat, cessent d'exercer les fonctions en raison desquelles ils ont été désignés doivent être remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leurs prédécesseurs.

Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

Art. 4. - Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues au présent décret.

Il peut faire procéder à des études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection ou l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

Chapitre III

REGLEMENTATION DE LA RESERVE NATURELLE

Art. 5. - Les activités agricoles et pastorales s'exercent librement conformément aux usages en vigueur. Elles peuvent être réglementées par le préfet après avis du comité consultatif compte tenu des objectifs de gestion de la réserve.

Art. 6. - Les activités forestières s'exercent sous réserve des prescriptions suivantes :

Toute plantation est interdite sur les parcelles cadastrales suivantes :

Section G : parcelles comprises en totalité : nos 357 à 367, 619 à 621, 650, 651, 661, 662, 667, 674, 676, 678, 689 à 708, 712, 717, 721, 723 à 729, 787, 788, 790 à 795, 799, 1071, 1074 et 1075 ; parcelles comprises en partie : nos 351 à 356 et 660, selon les plans cadastraux annexés au présent décret (section G, feuilles 1 et 2).

Sur le reste de la réserve, le renouvellement des peuplements doit être réalisé à partir de régénération naturelle ou par plantations ou semis permettant de préserver la diversité actuelle et l'équilibre des essences.

Tout défrichement ou coupe rase de plus de quatre hectares d'un seul tenant et toute plantation sont soumis à autorisation du préfet, après avis du comité consultatif, fondée sur les objectifs de gestion de la réserve.

Art. 7. - La chasse et la pêche s'exercent conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 8. - Il est interdit :

1o D'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux d'espèce non domestique quel que soit leur état de développement sauf autorisation délivrée par le préfet après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2o De porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées ou nids, ou de les emporter hors de la réserve sauf dans l'exercice de la chasse ou de la pêche.

Des prélèvements d'invertébrés peuvent toutefois être autorisés à des fins scientifiques par le préfet après avis du comité consultatif ;

3o De troubler ou de déranger les animaux par quelque moyen que ce soit sauf dans l'exercice de la chasse ou de la pêche ou sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques par le préfet après avis du comité consultatif.

Art. 9. - Il est interdit, sauf à des fins agricoles, forestières ou pastorales :

1o D'introduire dans la réserve tous végétaux sous quelque forme que ce soit sauf autorisation délivrée par le préfet après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2o De porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés ou de les emporter en dehors de la réserve sauf à des fins d'entretien de la réserve ou sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques par le préfet après avis du comité consultatif. Toutefois, sous réserve des droits des propriétaires et compte tenu des usages en vigueur, la cueillette des jonquilles ainsi que celle des végétaux comestibles à des fins de consommation familiale sont autorisées mais peuvent être réglementées par le préfet après avis du comité consultatif.

Art. 10. - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales ou l'élimination d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

Art. 11. - Il est interdit :

1o D'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;

2o D'abandonner, de déposer ou de jeter des détritiques en dehors des lieux spécialement prévus à cet effet ;

3o De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;
4o De porter atteinte au milieu naturel en utilisant du feu sauf dans le cadre des activités de gestion et d'entretien de la réserve ou des activités agricoles, pastorales et forestières ;
5o De faire des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières.

Art. 12. - Les travaux publics ou privés sont interdits sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. Seuls sont autorisés les travaux d'urgence concernant la sécurité des personnes et des biens.
Le préfet peut toutefois autoriser, après avis du comité consultatif, les travaux nécessaires à l'entretien de la réserve et des installations existantes, notamment des ouvrages du réseau de transport d'énergie électrique et des ouvrages du réseau de transport d'eau, ainsi que les travaux de rénovation des chemins et d'entretien des clôtures nécessaires à l'exploitation agricole, pastorale ou forestière.

Art. 13. - Toutes activités de recherche ou d'exploitation minières ainsi que l'exploitation de la tourbe sont interdites.

Art. 14. - Toutes activités industrielles ou commerciales sont interdites. Sont seules autorisées les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve.

Art. 15. - Le pompage des eaux de surface est interdit.

Art. 16. - La circulation et le stationnement des personnes autres que les agents de l'Etat dans l'exercice de leur mission peuvent être réglementés sur tout ou partie de la réserve par le préfet après avis du comité consultatif.

Art. 17. - La circulation des véhicules à moteur est interdite dans la réserve. Celle des autres véhicules ne peut s'effectuer que sur les chemins publics.

Toutefois, cette interdiction n'est pas applicable aux véhicules utilisés :
1o Pour l'entretien ou la surveillance de la réserve ;
2o Par des agents de l'Etat dans l'exercice de leur mission ;
3o Pour des opérations de police, de secours ou de sauvetage ;
4o Pour les activités agricoles, pastorales ou forestières ;
5o Pour l'entretien des installations existantes : canalisations d'eau et réseau électrique.

Art. 18. - Le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri est interdit. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac après avis du comité consultatif.

Art. 19. - La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1998.

Lionel Jospin
Par le Premier ministre :

La ministre de l'aménagement du territoire
et de l'environnement,
Dominique Voynet

Annexe 2 : Conventions de gestion RNR Les Sauvages

CONVENTION DE GESTION DOMAINE DES SAUVAGES (Saint-Sylvestre, Ambazac, Saint-Léger-La-Montagne, 87)

Entre - **Madame TARNEAUD Isa**
demeurant Les Sauvages, F-87240 Saint-Sylvestre,
Usufruitière des parcelles concernées par la présente convention,

- **Madame TARNEAUD Epouse LE NAGARD Aurore**
demeurant 24 rue des Martyrs, F-75009 PARIS
Nu-proprétaire des parcelles concernées par la présente convention

- **Madame TARNEAUD Epouse HAUTIN Julie**
demeurant 88a route d'Ottignies Chapelle Saint-Lambert, B-1380 LASNE
Nu-proprétaire des parcelles concernées par la présente convention
ci-après nommées « le Propriétaire »

et

- **Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin**,
association loi 1901 agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976
sur la protection de la nature
située 6 ruelle du Theil - 87510 St-Gence,
représentée par son Président M. Henri SKROBOT,
et ci-après nommée "le CREN Limousin"

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objectifs de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'intervention du CREN Limousin sur ce domaine de plus de 70 hectares, jouxtant la Réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges.

Article 2 : Désignation

Les parcelles faisant l'objet de la présente convention sont portées au cadastre, comme suit :

Commune	Section	N°	Contenance
Ambazac	B	1	1ha 33a 50ca
Ambazac	B	2	83a 40ca
Ambazac	B	3	98a 40ca
Ambazac	B	4	59a 60ca
Ambazac	B	6	81a 00ca
Ambazac	B	7	2ha 13a 90ca
Ambazac	B	8	3ha 08a 50ca
Ambazac	B	9	2a 70ca

Convention de Gestion – Domaine des Sauvages (St-Sylvestre, Ambazac, St-Léger-la-Montagne, 87) 1/5

JTH I-I ai

60 Saint-Sylvestre	B	146		74a 60ca
Saint-Sylvestre	B	147		1ha 62a 80ca
Saint-Sylvestre	B	581		42a 00ca
Saint-Sylvestre	B	x 811 (144)		60a 60ca
Saint-Sylvestre	B	606 (582)		62ca
Saint-Sylvestre	AC	162 (116)	?	1ha 17a 10ca
Saint-Sylvestre	B	x 122		1ha 21a 30ca
Saint-Sylvestre	B	x 123		14a 66ca
Saint-Sylvestre	B	124		1ha 24a 90ca
Saint-Sylvestre	B	125		1ha 14a 50ca
100 Saint-Sylvestre	B	x 126		11a 18ca
Saint-Sylvestre	B	x 129		55a 30ca
Saint-Léger-la-Montagne	F	x 479		52a 92ca
Saint-Léger-la-Montagne	G	x 811	LN	11a 55ca
Saint-Léger-la-Montagne	G	x 812		27a 07ca
Saint-Léger-la-Montagne	G	x 817		27a 21ca
Saint-Léger-la-Montagne	G	x 818	LN	26a 44ca

Soit une surface totale de 72 hectares 11 ares et 7 centiares.

Article 3 : Engagements du CREN Limousin

En fonction des moyens financiers dont il dispose, le CREN Limousin élaborera en liaison avec le propriétaire, le plan de gestion du site en précisant notamment l'état des lieux écologique, les objectifs à atteindre, la nature, l'importance et la localisation des opérations à réaliser,

Un Plan Simple de Gestion relatif aux parcelles forestières sera élaboré par le CREN Limousin, dans un objectif de gestion écologique des peuplements,

Un suivi scientifique de l'évolution du site sera assuré par le CREN Limousin,

Certains travaux de génie écologique pourront être menés par le CREN Limousin,

Des visites guidées pourront être mises en place, avec l'accord du propriétaire afin d'informer le public, de présenter l'intérêt biologique du site et les mesures de gestion réalisées.

Article 4 : Engagements du propriétaire

Le propriétaire s'engage à suivre et réaliser, dans la mesure de ses moyens, les travaux de gestion établis par le CREN Limousin et à en informer les tiers usant des lieux,

Le propriétaire informera le CREN Limousin de tout projet d'intervention de sa part sur le site,

Il s'engage à autoriser la circulation du personnel du CREN Limousin désireux d'effectuer des observations ou des études sur le territoire du site, ainsi que celle des groupes formés par le CREN Limousin en vue de procéder à des chantiers de restauration du milieu,

Il s'engage à respecter les travaux et actions du CREN Limousin et à en informer les tiers usant des lieux.

JTH L L

Article 1 : Objectifs de la convention

La présente convention a pour objet de redéfinir les conditions d'intervention du CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) et les propriétaires dans le cadre de la restauration, de la gestion et du suivi écologiques du site suite au classement en Réserve naturelle des Sauvages.

Article 2 : Désignation

Les parcelles faisant l'objet de la présente convention sont portées au cadastre, comme suit :

Commune	Section	N°	Contenance
Ambazac	B	1	1ha 33a 50ca
Ambazac	B	2	83a 40ca
Ambazac	B	3	98a 40ca
Ambazac	B	4	59a 60ca
Ambazac	B	5	27a 90ca
Ambazac	B	6	81a 00ca
Ambazac	B	7	2ha 13a 90ca
Ambazac	B	8	3ha 08a 50ca
Ambazac	B	9	2a 70ca
Ambazac	B	10	1ha 94a 60ca
Ambazac	B	11	30a 60ca
Ambazac	B	1678	7a 95ca
Ambazac	B	1679	2ha 10a 80ca
Saint-Sylvestre	B	46	20a 80ca
Saint-Sylvestre	B	81	94a 03ca
Saint-Sylvestre	B	82	1ha 51a 40ca
Saint-Sylvestre	B	83	9a 60ca
Saint-Sylvestre	B	84	1ha 24a 70ca
Saint-Sylvestre	B	85	78a 20ca
Saint-Sylvestre	B	86	11a 60ca
Saint-Sylvestre	B	87	1ha 33a 10ca
Saint-Sylvestre	B	88	55a 60ca
Saint-Sylvestre	B	89	68a 00ca
Saint-Sylvestre	B	90	7a 93ca
Saint-Sylvestre	B	91	14a 80ca
Saint-Sylvestre	B	92	54a 60ca
Saint-Sylvestre	B	93	19a 60ca
Saint-Sylvestre	B	94	21a 20ca
Saint-Sylvestre	B	95	35a 70ca
Saint-Sylvestre	B	96	3ha 61a 20ca
Saint-Sylvestre	B	97	3ha 26a 10ca
Saint-Sylvestre	B	98	65a 00ca
Saint-Sylvestre	B	99	4ha 64a 90ca

acn

Li

ORS

del

60	Saint-Sylvestre	B	146		74a 60ca
	Saint-Sylvestre	B	147		1ha 62a 80ca
	Saint-Sylvestre	B	581		42a 00ca
	Saint-Sylvestre	B	x 811 (144)		60a 60ca
	Saint-Sylvestre	B	606 (582)		62ca
	Saint-Sylvestre	AC	162 (116)	?	1ha 17a 10ca
	Saint-Sylvestre	B	x 122		1ha 21a 30ca
	Saint-Sylvestre	B	x 123		14a 66ca
	Saint-Sylvestre	B	124		1ha 24a 90ca
	Saint-Sylvestre	B	125		1ha 14a 50ca
10	Saint-Sylvestre	B	x 26		11a 18ca
	Saint-Sylvestre	B	x 129		55a 30ca
	Saint-Léger-la-Montagne	F	x 479		52a 92ca
	Saint-Léger-la-Montagne	G	x 811	LN	11a 55ca
	Saint-Léger-la-Montagne	G	x 812		27a 07ca
	Saint-Léger-la-Montagne	G	x 817		27a 21ca
	Saint-Léger-la-Montagne	G	x 818	LN	26a 44ca

Soit une surface totale de 72 hectares 11 ares et 7 centiares.

Article 3 : Engagements du CREN Limousin

En fonction des moyens financiers dont il dispose, le CREN Limousin élaborera en liaison avec le propriétaire, le plan de gestion du site en précisant notamment l'état des lieux écologique, les objectifs à atteindre, la nature, l'importance et la localisation des opérations à réaliser,

Un Plan Simple de Gestion relatif aux parcelles forestières sera élaboré par le CREN Limousin, dans un objectif de gestion écologique des peuplements,

Un suivi scientifique de l'évolution du site sera assuré par le CREN Limousin,

Certains travaux de génie écologique pourront être menés par le CREN Limousin,

Des visites guidées pourront être mises en place, avec l'accord du propriétaire afin d'informer le public, de présenter l'intérêt biologique du site et les mesures de gestion réalisées.

Article 4 : Engagements du propriétaire

Le propriétaire s'engage à suivre et réaliser, dans la mesure de ses moyens, les travaux de gestion établis par le CREN Limousin et à en informer les tiers usant des lieux,

Le propriétaire informera le CREN Limousin de tout projet d'intervention de sa part sur le site,

Il s'engage à autoriser la circulation du personnel du CREN Limousin désireux d'effectuer des observations ou des études sur le territoire du site, ainsi que celle des groupes formés par le CREN Limousin en vue de procéder à des chantiers de restauration du milieu.

Il s'engage à respecter les travaux et actions du CREN Limousin et à en informer les tiers usant des lieux.

Article 5 : Principes de gestion

En dehors des travaux de restauration et d'entretien, aucune modification de l'état des lieux, tant physique que biologique ne peut-être apportée par le CREN Limousin sans l'accord du propriétaire.

La chasse reste régie par les règles de Droit Commun.

Article 6 : Ressources et produits

Tout prélèvement de produits ou de ressources sur le terrain est subordonné à l'accord préalable du propriétaire.

Article 7 : Application et durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature.

Elle est établie pour une durée de onze années entières consécutives.

Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une période identique, sauf dénonciation prévue à l'article suivant.

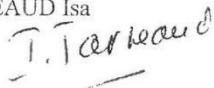
Article 8 : Résiliation

La résiliation de la présente convention pourra se faire sur demande de l'une ou l'autre des parties, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue au moins 6 mois avant l'expiration du terme échu. La demande de résiliation de la convention pendant la période du déroulement de celle-ci devra, en outre, comporter un avis motivé justifiant cette demande.

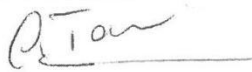
Fait à St-Gence, en 4 exemplaires, le 19 Mars 2008

Les Propriétaires et l'Usufruitière

Madame TARNEAUD Isa



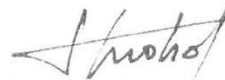
Madame TARNEAUD LE NAGARD Aurore



Madame TARNEAUD HAUTIN Julie



Le Président du CREN limousin



Monsieur Henri SKROBOT

CREN LIMOUSIN
6, ruelle du Theil
87510 SAINT-GENCE

**AVENANT
CONVENTION DE GESTION
DOMAINE DES SAUVAGES
(Saint-Sylvestre, 87)**

Entre - **Madame TARNEAUD Isa**
demeurant Les Sauvages, F-87240 Saint-Sylvestre,
Usufruitière des parcelles concernées par la présente convention,

- **Madame TARNEAUD Epouse LE NAGARD Aurore**
demeurant 24 rue des Martyrs, F-75009 PARIS
Nu-proprétaire des parcelles concernées par la présente convention

- **Madame TARNEAUD Epouse HAUTIN Julie**
demeurant 88a route d'Ottignies Chapelle Saint-Lambert, B-1380 LASNE
Nu-proprétaire des parcelles concernées par la présente convention
ci-après nommées « le Propriétaire »

et

- **Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin,**
association loi 1901 agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976
sur la protection de la nature
située 6 ruelle du Theil - 87510 St-Gence,
représentée par son Président M. Henri SKROBOT,
et ci-après nommée "le CREN Limousin"

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objectifs de l'avenant

Le présent avenant à la convention a pour objet de compléter la liste des parcelles visées à l'article 2 de la convention signée le 19 mars 2008 entre le CREN Limousin et le propriétaire.

CONVENTION DE GESTION
RESERVE NATURELLE REGIONALE LES SAUVAGES
(Saint-Sylvestre, Ambazac, 87)

Entre - **Madame TARNEAUD Isa**
demeurant Les Sauvages, F-87240 Saint-Sylvestre,
Usufruitière des parcelles concernées par la présente convention,
- **Madame TARNEAUD Epouse LE NAGARD Aurore**
Nu-propriétaire des parcelles concernées par la présente convention
- **Madame TARNEAUD Epouse HAUTIN Julie**
Nu-propriétaire des parcelles concernées par la présente convention
ci-après nommées « les propriétaires »

et

- **Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (anciennement Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, fondé en 1992),**
association loi 1901 agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976
sur la protection de la nature
située 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence,
représentée par sa Présidente Mme Annie-Claude Raynaud,
et ci-après nommée "le CEN Nouvelle-Aquitaine"

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Contexte

Le CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) accompagne les propriétaires du domaine des Sauvages dans leur volonté de préserver la richesse patrimoniale du site depuis 2003. Une première convention de gestion a été conclue entre le Conservatoire d'espaces naturels et les propriétaires le 19 mars 2008. Puis un avenant a été signé le 3 janvier 2010 pour compléter la liste des parcelles concernées. La convention et son avenant arrivent à échéance au mois de mars 2019.

Par ailleurs, un Plan de gestion couvrant la période 2010 à 2019 a été élaboré par le CEN pour préciser les objectifs de gestion et la nature des interventions. Un Plan Simple de Gestion (PSG) forestière à visée écologique complète et précise les modalités de gestion pour les parcelles forestières. Ce plan a été rédigé par le CEN, en concertation avec les propriétaires, pour la période du 1 janvier 2010 au 31 décembre 2021.

Parallèlement le CEN- a accompagné les propriétaires dans une démarche de classement du domaine en réserve naturelle. Ainsi, conformément aux dispositions de la loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le conseil régional du Limousin (devenu Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine) a classé le site en Réserve naturelle régionale en décembre 2015. Le Conservatoire a été désigné organisme gestionnaire en décembre de la même année. Un plan de gestion de la réserve est en cours de rédaction. En raison du changement de statut du site et de l'échéance de la convention de gestion, la signature d'une nouvelle convention de gestion s'avère nécessaire entre le CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) et les propriétaires du domaine des Sauvages afin :

- de prendre en compte le nouveau périmètre de la convention,
- le nouveau statut du site.

aln

JRT I.?

Convention de Gestion – Réserve naturelle régionale Les Sauvages (St-Sylvestre, Ambazac, 87) 1/5

Alli

Article 1 : Objectifs de la convention

La présente convention a pour objet de redéfinir les conditions d'intervention du CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) et les propriétaires dans le cadre de la restauration, de la gestion et du suivi écologiques du site suite au classement en Réserve naturelle des Sauvages.

Article 2 : Désignation

Les parcelles faisant l'objet de la présente convention sont portées au cadastre, comme suit :

Commune	Section	N°	Contenance
Ambazac	B	1	1ha 33a 50ca
Ambazac	B	2	83a 40ca
Ambazac	B	3	98a 40ca
Ambazac	B	4	59a 60ca
Ambazac	B	5	27a 90ca
Ambazac	B	6	81a 00ca
Ambazac	B	7	2ha 13a 90ca
Ambazac	B	8	3ha 08a 50ca
Ambazac	B	9	2a 70ca
Ambazac	B	10	1ha 94a 60ca
Ambazac	B	11	30a 60ca
Ambazac	B	1678	7a 95ca
Ambazac	B	1679	2ha 10a 80ca
Saint-Sylvestre	B	46	20a 80ca
Saint-Sylvestre	B	81	94a 03ca
Saint-Sylvestre	B	82	1ha 51a 40ca
Saint-Sylvestre	B	83	9a 60ca
Saint-Sylvestre	B	84	1ha 24a 70ca
Saint-Sylvestre	B	85	78a 20ca
Saint-Sylvestre	B	86	11a 60ca
Saint-Sylvestre	B	87	1ha 33a 10ca
Saint-Sylvestre	B	88	55a 60ca
Saint-Sylvestre	B	89	68a 00ca
Saint-Sylvestre	B	90	7a 93ca
Saint-Sylvestre	B	91	14a 80ca
Saint-Sylvestre	B	92	54a 60ca
Saint-Sylvestre	B	93	19a 60ca
Saint-Sylvestre	B	94	21a 20ca
Saint-Sylvestre	B	95	35a 70ca
Saint-Sylvestre	B	96	3ha 61a 20ca
Saint-Sylvestre	B	97	3ha 26a 10ca
Saint-Sylvestre	B	98	65a 00ca
Saint-Sylvestre	B	99	4ha 64a 90ca

acn

Li

ORS

del

Saint-Sylvestre	B	100	2ha 60a 10ca
Saint-Sylvestre	B	101	11a 30ca
Saint-Sylvestre	B	102	3ha 63a 50ca
Saint-Sylvestre	B	103	72a 80ca
Saint-Sylvestre	B	104	38a 90ca
Saint-Sylvestre	B	105	1ha 44a 30ca
Saint-Sylvestre	B	106	68a 40ca
Saint-Sylvestre	B	107	1ha 99a 00ca
Saint-Sylvestre	B	108	18a 85ca
Saint-Sylvestre	B	115	12a 85ca
Saint-Sylvestre	B	116	61a 50ca
Saint-Sylvestre	B	117	1ha 74a 20ca
Saint-Sylvestre	B	118	1ha 31a 60ca
Saint-Sylvestre	B	119	22a 60ca
Saint-Sylvestre	B	120	1ha 65a 90ca
Saint-Sylvestre	B	121	2ha 05a 90ca
Saint-Sylvestre	B	122	1ha 21a 30ca
Saint-Sylvestre	B	123	14a 66ca
Saint-Sylvestre	B	124	1ha 24a 90ca
Saint-Sylvestre	B	125	1ha 14a 50ca
Saint-Sylvestre	B	126	11a 18ca
Saint-Sylvestre	B	127	7a 40ca
Saint-Sylvestre	B	129	55a 30ca
Saint-Sylvestre	B	130	51a 30ca
Saint-Sylvestre	B	131	5ha 15a 60ca
Saint-Sylvestre	B	581	42a 00ca
Saint-Sylvestre	B	606 (582)	43 ca
Saint-Sylvestre	B	132	2ha 58a 70ca
Saint-Sylvestre	B	133	2ha 94a 50ca
Saint-Sylvestre	B	134	1ha 12a 70ca
Saint-Sylvestre	B	135	1ha 17a 50ca
Saint-Sylvestre	B	136	59a 00ca
Saint-Sylvestre	B	137	61a 60ca
Saint-Sylvestre	B	624 (138)	49a 24ca
Saint-Sylvestre	B	139	40a 30ca
Saint-Sylvestre	B	626 (140)	20a 48ca
Saint-Sylvestre	B	629 (141)	1ha 94a 80ca
Saint-Sylvestre	B	142	97a 70ca
Saint-Sylvestre	B	143	24a 60ca
Saint-Sylvestre	B	145	91ca
Saint-Sylvestre	B	611 (144)	57a 74ca
Saint-Sylvestre	B	146	74a 60ca
Saint-Sylvestre	B	147	1ha 62a 80ca

Convention de Gestion – Réserve naturelle régionale Les Sauvages (St-Sylvestre, Ambazac, 87) 3/5

JRT I?

ain

Saint-Sylvestre	AC	184 (162)	67a 41ca
TOTAL			82 ha 75a 76 ca

Elles correspondent au périmètre de la Réserve naturelle régionale.

Article 3 : Objectifs et mesures de gestion

La gestion du site a pour objectifs la sauvegarde de l'espace et de ses habitats naturels, le respect de l'équilibre écologique du milieu et la préservation des espèces animales et végétales qu'il abrite.

Le Conservatoire a été désigné comme organisme gestionnaire de la Réserve naturelle par la Région. A ce titre il rédige un Plan de gestion quinquennal qui détermine les enjeux et mesures de la gestion écologique du site. Il précise aussi les moyens d'évaluation.

Ces mesures de gestion, définies sur la base d'un bilan écologique, consistent à maintenir et développer l'intérêt biologique et écologique du site par une gestion conservatoire appropriée. Elles sont validées par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), sous l'égide du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Le Plan de gestion portera une attention particulière aux habitats et espèces d'intérêts communautaires présents sur le site ainsi qu'au maintien, voire l'amélioration, de la qualité des eaux.

La nature, l'importance, la localisation et la temporalité des travaux seront précisés annuellement dans des programmes de gestion.

Article 4 : Engagements du CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin)

Le CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) s'engage à rédiger le Plan de gestion de la réserve naturelle, en liaison avec les propriétaires et le Comité consultatif de la réserve et à assister les propriétaires dans la rédaction d'un nouveau Plan Simple de Gestion.

Pour les parcelles forestières, le Plan de gestion intégrera les mesures prévues au Plan Simple de Gestion élaboré, par le CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) en accord avec les propriétaires, dans un objectif de gestion écologique des peuplements.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) pourra réaliser des travaux de génie écologique visant la restauration ou le maintien des milieux. Il assurera le suivi de ces travaux notamment ceux en lien avec le pâturage. Il se chargera de trouver les fonds nécessaires à leur réalisation. Il informera les propriétaires avant toute intervention ainsi que les tiers usant des lieux.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) assurera l'évaluation et le suivi scientifique de l'évolution du site.

Il mènera des actions relatives à l'accueil du public et à l'éducation à l'environnement afin d'informer les publics, de présenter l'intérêt biologique du site et les mesures de gestion réalisées. Les actions qui pourront être mises en place se feront avec l'accord des propriétaires.

Article 5 : Engagements du Propriétaire

Les propriétaires s'engagent à suivre et réaliser, dans la mesure de ses moyens, des travaux prévus au Plan de gestion de la Réserve naturelle établi par le CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) et à en informer les tiers usant des lieux.

Les propriétaires informeront le CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) de tout projet d'intervention de leur part sur le site.

Ils s'engagent à autoriser la circulation du personnel du CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) désireux d'effectuer des observations ou des études sur le territoire du site, ainsi que celle des groupes formés par le CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin)

JRT *aw*

en vue de procéder à des chantiers de restauration du milieu ou lors des visites de découverte du site.

Ils s'engagent à respecter les travaux et actions du CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin).

Article 6 : Principes de gestion

En dehors des travaux de restauration et d'entretien prévus au Plan de gestion de la Réserve naturelle, aucune modification de l'état des lieux, tant physique que biologique ne peut-être apportée par le CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) et les propriétaires. Toutefois, avant la rédaction et la validation du Plan de gestion, des travaux pourront être réalisés après concertation entre le CEN Nouvelle-Aquitaine (territoire du Limousin) et les propriétaires et consultation du CSRPN.

La chasse reste régie par les règles de Droit Commun.

Article 7 : Ressources et produits

Tout prélèvement de produits ou de ressources sur le terrain est régie par le règlement intérieur de la Réserve naturelle et le cas échéant se fera avec à l'accord préalable des propriétaires.

Article 8 : Application et durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature.

Elle est établie pour une durée de 10 années entières consécutives.

Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une période identique, sauf dénonciation prévue à l'article suivant.

Article 9 : Résiliation

La résiliation de la présente convention pourra se faire sur demande de l'une ou l'autre des parties, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue au moins 6 mois avant l'expiration du terme échu. La demande de résiliation de la convention pendant la période du déroulement de celle-ci devra, en outre, comporter un avis motivé justifiant cette demande.

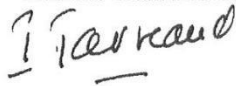
Fait à Saint-Jean, en 2 exemplaires, le 4.11.....2019

Les Propriétaires et l'Usufruitière

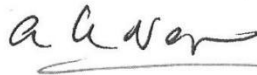
La Présidente du CEN Nouvelle-Aquitaine
(territoire du Limousin)

Madame TARNEAUD Isa

Madame RAYNAUD Annie-Claude



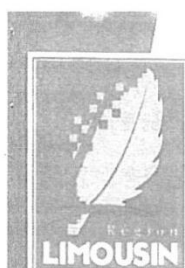
Madame TARNEAUD LE NAGARD Aurore



Madame TARNEAUD HAUTIN Julie



Annexe 3 : Délibération de classement de la Réserve Naturelle Régionale des Sauvages du Conseil régional du Limousin du 20 novembre 2015 (N° SP15-11-0068) et réglementation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° SP15-11-0068

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 20 novembre 2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE FAIRE DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE UN ATOUT DU LIMOUSIN AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AMELIORER LA GESTION DURABLE DE L'EAU ET PRESERVER LA BIODIVERSITE PRESERVER, GERER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL REGIONAL

Classement de trois Réserves Naturelles Régionales

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Régional :

VU le Code de l'Environnement;

VU le Code général des collectivités;

VU la loi n° 2002-76 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de proximité, qui donne aux Régions une compétence en matière de création de Réserves Naturelles Régionales, et le décret n° 2005-491 du 18 mai 2005

VU l'ordonnance n° 2012-9 du 5 janvier 2012 relative aux réserves naturelles

VU la délibération n° SP4-04-0002 du 2 avril 2004 par laquelle le Conseil Régional a accordé un certain nombre de délégations à sa Commission Permanente pour assurer le suivi des affaires régionales ;

VU la délibération n° CP5-09-1133 du 29 septembre 2005 par laquelle la Commission Permanente du Conseil Régional a décidé d'engager une réflexion stratégique pour la création des Réserves Naturelles Régionales en Limousin,

VU la délibération n° SP8-03-0063 du 19 mars 2008 par laquelle le Conseil Régional a précisé les modalités de mises en place des Réserves Naturelles Régionales en Limousin,

VU les délibérations n° CP8-10-1149 et n° CP10-05-0499- des 24 octobre 2008 et 20 mai 2010 par lesquelles la Commission Permanente du Conseil régional a approuvé les dossiers de pré candidature de Réserves Naturelles Régionales déposés en Région,

VU la délibération n° CP13-02-0020 du 21 février 2013 par laquelle la Commission Permanente du Conseil Régional a validé le cadrage de la procédure relative au classement, en cours, des Réserves Naturelles Régionales en Limousin,

VU l'avis émis par la 2ème commission « Aménagement durable des territoires » ;

VU le budget de la Région Limousin ;

CONSIDERANT la richesse du patrimoine naturel du Limousin en général et les qualités écologiques spécifiques de certains sites ;

CONSIDERANT la dégradation et les menaces potentielles pouvant altérer les qualités de ce patrimoine ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Région de préserver et valoriser son patrimoine naturel remarquable ;

CONSIDERANT que le classement d'une Réserve Naturelle Régionale est destiné à garantir la préservation d'un site naturel à l'intérêt patrimonial fort pour la faune, la flore, le patrimoine géologique et plus généralement les milieux naturels, et qu'ainsi leur création offre à la Région la possibilité d'atteindre ses objectifs en matière de préservation et valorisation du patrimoine naturel ;

CONSIDERANT que la Région a décidé de ne s'engager dans la création de RNR que dès lors que les propriétaires en font la demande ou donnent leur accord ce qui permet de garantir une préservation durable et exemplaire des espaces naturels classés ;

CONSIDERANT la demande classement de la Réserve Naturelle Régionale de la Haute Vallée de la Vézère portée par le Conservatoire d'espaces Naturels du Limousin ;

CONSIDERANT la demande de classement de la Réserve Naturelle Régionale " réseau de landes atlantiques du PNR Périgord Limousin", portée par le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin ;

CONSIDERANT la demande de classement de la Réserve Naturelle Régionale des Sauvages portée par Madame Isabelle TARNEAUD ;

CONSIDERANT, pour les trois projets de RNR, les avis des collectivités concernées et du Comité de Massif ;

CONSIDERANT, pour les trois projets de RNR, les avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ;

CONSIDERANT, pour les trois projets de RNR, l'information du Préfet de région ;

CONSIDERANT, pour les trois projets de RNR, les accords des propriétaires concernés ;

CONSIDERANT l'importance pour la Région de préserver, gérer et mettre en valeur le patrimoine naturel régional ;

CONSIDERANT l'importance patrimoniale de ces sites naturels ;

CONSIDERANT les objectifs partagés entre la Région et les propriétaires concernés de maintenir la valeur patrimoniale et pédagogique de ces sites en pérennisant leur protection.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Le classement des trois Réserves Naturelles Régionales suivantes est approuvé :

- Réserve Naturelle Régionale de la Haute Vallée de la Vézère
- Réserve Naturelle Régionale "réseau de landes atlantiques du PNR Périgord Limousin"
- Réserve Naturelle Régionale des Sauvages.

Sont également approuvés les règlements annexés à la présente délibération qui précisent pour chaque Réserve Naturelle Régionale :

- la délimitation et la durée du classement
- les mesures de protection
- les modalités de gestion.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée au Président pour la désignation du comité consultatif de gestion qui intervient après la création des trois Réserves Naturelles Régionales.

ARTICLE 3 :

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel est désigné comme conseil scientifique de chacune des trois Réserves Naturelles Régionales.

ARTICLE 4 :

Est désigné comme organisme gestionnaire :

- pour la Réserve Naturelle Régionale de la Haute Vallée de la Vézère : le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin ;
- pour la Réserve Naturelle Régionale "réseau de landes atlantiques du PNR Périgord Limousin" : le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin ;
- pour la Réserve Naturelle Régionale des Sauvages : le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin.

ARTICLE 5 : Une enveloppe de 80 000 € est affectée pour l'animation des trois Réserves Naturelles Régionales pour l'année 2016 (Dossier safir : 2015 - 5786). Cette enveloppe est individualisée sur le programme 241 010 - 937.

ARTICLE 6 :
Le Président est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

ADOpte A L'UNANIMITE

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Certifié transmis au représentant de l'Etat le :	23 Novembre 2015
Notifié le :	
Publié le :	

Pour le Président du Conseil Régional
Le Vice-président

Jean-Marie ROUGIER

NOMBRE D'ELUS	NOMBRE D'ELUS PRESENTS	POUVOIRS
42	39	3



**Arrêté relatif à la désignation du Conservatoire
d'Espaces Naturels du Limousin
en qualité de gestionnaire
de la réserve naturelle régionale
des Sauvages**

Le Président du Conseil régional du Limousin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L332-8 et R332-42 ;

Vu la délibération du Conseil régional du Limousin n° SP15-11-0068 du 20 novembre 2015 portant classement de la réserve naturelle régionale des Sauvages ;

ARRETE :

ARTICLE 1er :

Est désigné, jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable pour une durée de 5 ans par tacite reconduction, en qualité de gestionnaire de la réserve naturelle régionale des Sauvages, le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin, dont le siège social est situé 6 ruelle du Theil, 87510 SAINT-GENCE.

ARTICLE 2 :

Les conditions et les modalités d'exercice de la mission et en particulier le rôle et les engagements du gestionnaire sont précisés dans la convention fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle régionale des Sauvages.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services de la Région est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Conseil régional.

Fait à Limoges, le

31 DEC 2015

Le Président du Conseil Régional



RÈGLEMENT
RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE

LES SAUVAGES

ARTICLE 1 : DÉNOMINATION ET DÉLIMITATION

Sont classées en réserve naturelle régionale, sous la dénomination « réserve naturelle régionale des Sauvages », les parcelles et parties de parcelles cadastrales suivantes :

Commune d'Ambazac :

- Section B : parcelles n°s 1 à 11
- Section B : parcelles n°s 1678 et 1679

Commune de Saint-Sylvestre :

- Section B : parcelles n°s 46, 81 à 108, 115 à 127, 129 à 137, 139, 142, 143, 145 à 147, 606 (582), 611 (144), 624, 626, 629
- Section AC : parcelles n°s 184 (162)

Soit une superficie totale de 82 hectares 56 ares et 65 ca dans le département de Haute-Vienne.

La voie communale Saint-Sylvestre Saint-Léger la Montagne par Sauvagnac dans son emprise cadastrale est exclue du périmètre de la réserve naturelle.

Le périmètre de la réserve naturelle est inscrit sur la carte au 1/25 000° d'Ambazac (2030E) annexée et les parcelles et emprises mentionnées ci-dessus figurent sur le montage cadastral au 1/5 000° annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DURÉE DU CLASSEMENT

Ce classement est valable pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction sauf demande expresse présentée par le(s) propriétaire(s) dans un délai compris entre 3 et 6 mois avant l'échéance du classement.

ARTICLE 3 : MESURES DE PROTECTIONS

PROTECTION DES ESPECES

Article 3.1 : Réglementation relative à la faune

Il est interdit, sous réserve des articles 3.5 et 3.8 de la présente délibération :

- 1° d'introduire dans la réserve naturelle des animaux non domestiques quel que soit leur stade de développement ;
- 2° de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'intégrité des animaux d'espèces non domestiques ainsi qu'à leurs œufs, couvées, portées ou nids ou de les emporter hors de la réserve naturelle,
- 3° de troubler ou de déranger les animaux par quelque moyen que ce soit.

Toutefois, des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées, notamment à des fins scientifiques et de régulation d'espèces :

- par le préfet dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et après avis du comité consultatif de la réserve pour les espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du Code de l'environnement,
- par le président du conseil régional après avis du comité consultatif de la réserve naturelle et le conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour toute autre espèce animale non domestique.

Les espèces animales envahissantes sont éliminées selon les moyens recommandés par le conseil scientifique régional de la protection de la nature après information du comité

consultatif.

Article 3.2 : Réglementation relative à la flore

Il est interdit, sous réserve des articles 3.8, 3.9 et 3.10 de la présente délibération :

1° d'introduire à l'intérieur de la réserve naturelle toute espèce végétale non cultivée sous quelque forme que ce soit ;

2° de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'intégrité des végétaux non cultivés ou de les emporter hors de la réserve naturelle.

Toutefois, des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées notamment à des fins scientifiques et de régulation d'espèces :

- par le préfet dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et après avis du comité consultatif de la réserve pour les espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du Code de l'environnement,
- par le président du conseil régional après avis du comité consultatif de la réserve naturelle et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour toutes les autres espèces végétales non cultivées.

Les espèces végétales envahissantes sont éliminées selon les moyens recommandés par le conseil scientifique régional de la protection de la nature après information du comité consultatif.

PROTECTION DES MILIEUX

Article 3.3 : Réglementation relative à la circulation et au stationnement des personnes

La circulation et le stationnement des personnes à pied, en vélo ou par tout autre moyen non motorisé sont interdits en dehors des chemins ouverts à la circulation publique, des itinéraires aménagés et balisés à cet usage, sous réserve des articles 3.8, 3.9 et 3.10 de la présente délibération. Toutefois, peuvent circuler en dehors de ces itinéraires :

- les personnes prévues à l'article 3.18.
- les agents cités à l'article L.332-20 du Code de l'environnement dans l'exercice de leurs missions de police de l'environnement ;
- les personnes ayant reçu une autorisation spéciale du président du conseil régional après avis du comité consultatif de la réserve naturelle, notamment à des fins scientifiques.

Le bivouac et le pique-nique sont interdits à l'exclusion des personnes prévues à l'article 3.18.

Article 3.4 : Réglementation relative à la circulation et au stationnement des véhicules

La circulation et le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur sur l'ensemble du territoire de la réserve naturelle sont interdits à l'exception des voies ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. Cette interdiction n'est pas applicable :

- aux véhicules utilisés pour la gestion et la surveillance de la réserve naturelle ;
 - aux véhicules utilisés lors des opérations de police, de secours ou de sauvetage ;
 - aux véhicules utilisés pour les activités agricoles, pastorales, forestières, ou scientifiques ;
 - aux véhicules utilisés pour l'entretien des installations existantes : canalisation d'eau, réseau électrique et entretien du bâti après accord des propriétaires ou usufruitiers et avis de l'organisme gestionnaire.
- aux véhicules des personnes visées à l'article 3.18.

Article 3.5 : Réglementation relative à la circulation des animaux domestiques

En dehors des chemins ouverts à la circulation public, des itinéraires aménagés et balisés à cet usage et sous réserve des articles 3.9 et 3.18 de la présente délibération, les animaux domestiques sont interdits sur l'ensemble du territoire de la réserve naturelle à l'exception de ceux qui participent à des missions de police ou de sauvetage. Sur les chemins ouverts à la circulation publique, des itinéraires aménagés et balisés à cet usage, les chiens sont obligatoirement tenus en laisse.

Article 3.6 : Réglementation relative aux atteintes au milieu

Il est interdit :

- 1° D'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- 2° D'abandonner, de déposer ou de jeter, en dehors des lieux spécialement prévus à cet effet, des papiers, boîtes de conserve, bouteilles, ordures ou détritiques de quelque nature que ce soit ;
- 3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités pastorales et forestières ;
- 4° De porter atteinte au milieu naturel en faisant des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières, mises en place après avis du comité consultatif ;
- 5° D'utiliser le feu sauf dans le cadre des actions de gestion prévues dans le plan de gestion.

Article 3.7 : Réglementation relative à la prise de vues et de sons

Sous réserve de l'article 3.18, la recherche, l'approche, notamment par l'affût, et la poursuite d'animaux non domestiques, pour la prise de vues ou de sons, sont interdites en dehors des itinéraires ouverts au public, sauf autorisation délivrée par l'autorité compétente dans les formes dérogatoires prévues à l'article 3.1 de la présente délibération.

REGLEMENTATION DES ACTIVITES

Article 3.8 : Réglementation relative à la gestion hydraulique des étangs et à la gestion piscicole

La gestion hydraulique de l'étang se fait conformément au plan de gestion de la réserve. Les conditions de la gestion piscicole sont fixées dans le plan de gestion. Elles doivent assurer une gestion extensive respectueuse de la conservation du milieu. Les alvinages et les repeuplements de poissons sont autorisés après avis du comité consultatif et du conseil scientifique régional de la protection de la nature.

Article 3.9 : Réglementation relative aux activités agricoles et pastorales

Les activités agricoles et pastorales s'exercent sur les emprises qui leur sont dédiées à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, dans le respect des préconisations du plan de gestion de la réserve naturelle validé par le conseil régional.

Article 3.10 : Réglementation relative aux activités forestières

Sur la réserve naturelle, les travaux d'exploitation forestière sont soumis à autorisation du président du conseil régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve naturelle, sauf :

- ceux prévus et décrits dans le plan de gestion de la réserve naturelle validé par délibération du conseil régional ;
- ceux prévus et décrits dans le Plan Simple de Gestion de la forêt des « Sauvages »

n°1321 agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière et validé par délibération du conseil régional.

Article 3.11 : Réglementation relative à l'activité traditionnelle de cueillette

La cueillette traditionnelle des fruits sauvages et le ramassage des champignons sont interdits sauf pour les personnes visées à l'article 3.18.

Article 3.12: Réglementation relative aux activités et manifestations de loisirs

Sous réserve de l'article 3.4, la pratique des activités sportives, ou de loisirs est autorisée sur les itinéraires ouverts à la circulation et au stationnement des personnes par l'article 3.3 de la présente délibération. Toutefois, les manifestations susceptibles d'entraîner troubles et dérangements sont soumises à approbation du président du conseil régional après avis du comité consultatif de la réserve naturelle.

La pratique de l'escalade est interdite.

Les manifestations sportives ou de loisirs sont interdites sur l'ensemble du territoire de la réserve naturelle. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées à titre exceptionnel par le président du conseil régional après avis du comité consultatif de la réserve naturelle.

- Les activités de loisirs aquatiques et la baignade dans les pièces d'eau sont interdites sauf pour les personnes visées à l'article 3.18.
- Le jet d'objets dans les pièces d'eau est interdit.

Article 3.13 : Réglementation relative à la chasse et à la pêche

La chasse et la pêche s'exercent conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3.14 : Réglementation relative à la publicité

Toute publicité quelle qu'en soit la nature est interdite à l'intérieur de la réserve naturelle.

Article 3.15 : Réglementation relative à l'utilisation du nom ou de l'appellation réserve naturelle

L'utilisation, à des fins publicitaires, et sous quelque forme que ce soit, de la dénomination de la réserve ou de l'appellation *réserve naturelle*, à l'intérieur ou en dehors de la réserve, est soumise à autorisation du président du conseil régional après avis du comité consultatif.

REGLEMENTATION DES TRAVAUX

Article 3.16 : Réglementation relative à la modification de l'état ou de l'aspect d'une RN

Conformément à l'article L.332-9 du code de l'environnement, le territoire classé en réserve naturelle ne peut être ni détruit ni modifié dans son état ou dans son aspect, sauf autorisation spéciale du conseil régional dans les modalités prévues aux articles R.332-44 et R.332-45 du Code de l'environnement.

Article 3.17 : Réglementation relative aux travaux

Sous réserve de l'article 3.16 de la présente délibération, l'exécution de travaux, de constructions ou d'installations diverses est interdite sur l'ensemble du territoire de la réserve naturelle à l'exception :

- des travaux d'entretien courant de la réserve naturelle menés par le gestionnaire de la réserve naturelle conformément aux préconisations du plan de gestion ;
- des travaux ou opérations prévus et décrits de façon détaillée dans le plan de gestion

de la réserve naturelle et dont l'impact sur l'environnement aura été précisément évalué. Ces travaux doivent néanmoins faire l'objet d'une déclaration auprès du conseil régional et du gestionnaire de la réserve naturelle ;

Article 3.18 : Dérogations particulières

Les dispositions prévues aux articles 3.3, 3.4, 3.5, 3.7 et 3.11 ne s'appliquent pas :

- pour les propriétaires ou usufruitiers,
- pour toutes personnes ayant leur autorisation, et après concertation avec l'organisme gestionnaire,
- pour l'organisme gestionnaire ou autres organismes autorisés par ce-dernier dans le cadre d'opérations nécessaires à la gestion de la réserve naturelle, après information des propriétaires ou usufruitiers.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE GESTION

Article 4.1 : Comité consultatif de la réserve naturelle

Le président du conseil régional institue un comité consultatif et en fixe la composition, les missions et les modalités de fonctionnement. Ce comité a pour rôle d'examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la réserve naturelle, à sa gestion et aux conditions d'application des mesures de protection prévues à l'article 3.

Article 4.2 : Conseil scientifique de la réserve naturelle

Le président du conseil régional désigne le conseil scientifique régional du patrimoine naturel comme conseil scientifique ayant pour rôle d'apporter un avis sur toute question à caractère scientifique touchant la réserve naturelle.

Article 4.3 : Gestionnaire de la réserve naturelle

Le président du conseil régional confie, par voie de convention, la gestion de la réserve naturelle à un organisme gestionnaire appartenant à la liste énumérée par l'article L.332-8 du Code de l'environnement. Le rôle du gestionnaire est notamment :

- de contrôler l'application des mesures de protection prévues à l'article 3 de la présente délibération et dans les formes fixées à l'article 5 ;
- d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer le plan de gestion de la réserve naturelle prévu à l'article 4.4 ;
- de réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la conservation du patrimoine naturel de la réserve et au maintien des équilibres biologiques des habitats et de leurs populations animales et végétales ;

Article 4.4 : Plan de gestion de la réserve naturelle

La gestion de la réserve naturelle est organisée dans le cadre du plan de gestion.

Ce plan de gestion est élaboré dans les formes prévues par l'article R.332-43 du Code de l'environnement, et validé par délibération du conseil régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

D'une durée de 5 ans, il est évalué à son échéance.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE DES PRESCRIPTIONS

L'organisme gestionnaire, chargé de contrôler l'application de la réglementation définie dans la présente délibération, s'appuie pour cela sur des agents commissionnés et assermentés au titre de l'article L.332-20 2° du Code de l'environnement.

Les infractions à la législation relative aux réserves naturelles et aux dispositions de la présente délibération peuvent être constatées par tous les agents cités à l'article L.332-

20 du Code de l'environnement.

ARTICLE 6 : SANCTIONS

Les infractions aux dispositions du Code de l'environnement relatives à l'ensemble des réserves naturelles, ainsi qu'aux dispositions de la présente délibération, seront punies par les peines prévues aux articles L.332-22-1, L. 332-25 à L332-27, et R. 332-69 à R. 332-81 du Code de l'environnement.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS OU DÉCLASSEMENT

Les conditions de modification des limites ou de la réglementation, du non renouvellement du classement voire du déclassement de la réserve naturelle sont réglées par les articles L.332-2, L. 332-10, R.332-35 et R.332-40 du Code de l'environnement.

ARTICLE 8 : PUBLICATION ET RECOURS

La délibération de classement fait l'objet de mesures de publicité et de report aux documents d'urbanisme et de gestion forestière conformément aux dispositions des articles R.332-38 et R.332-39 du Code de l'environnement.

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Limoges.

Le délai de recours est de 2 mois pour le demandeur, à compter de la notification de la présente délibération.

La décision de classement est publiée au recueil des actes administratifs du conseil régional.

Annexe 4 : Arrêté municipal de la commune de Saint-Sylvestre du 1er décembre 2014 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules à moteur



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
COMMUNE DE SAINT SYLVESTRE

**Arrêté municipal du 1^{er} septembre 2014
interdisant la circulation des véhicules à
moteur sur le chemin dit des Sauvages
entre la voie communale (lieu dit les Barrys)
et le lieu dit "l'Arbrissou".**

LE MAIRE DE SAINT SYLVESTRE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.2 à L 2213.4 ;

VU le code rural, et notamment l'article L 161-5 ;

VU le code de la route et notamment son article R411-17

Considérant que l'état actuel du chemin rural dit des Sauvages nécessite une vigilance particulière en raison du patrimoine historique et naturel qu'il représente (chemin des moines de Grandmont), qu'il convient dès lors de réserver l'accès de ce chemin aux piétons et aux cycles sans moteur, que les engins motorisés doivent être interdits de circulation sur celui-ci;

Considérant dès lors qu'il convient d'interdire toute circulation de véhicules à moteur (motos, vélomoteurs, quads, véhicules à moteur normaux et tous terrains, tracteurs) sur le chemin rural dit des Sauvages identifié comme partant du lieu-dit les Barrys et se rendant au lieu dit L'Arbrissou en longeant deux étangs.

Considérant que la préservation du patrimoine et du site historique rend nécessaire la prise du présent arrêté, qui ne vise que la circulation des véhicules à moteur;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules à moteur est interdite sur le chemin communal dit des Sauvages entre son point de départ sur le chemin communal au lieu dit les Barrys, et son point terminal au lieu dit l'Arbrissou.

ARTICLE 2 : Par dérogation au présent arrêté les véhicules des services de police, de gendarmerie, des service de secours et d'incendie sont autorisés à circuler sur le dit chemin.

ARTICLE 3 : Les riverains exploitants de parcelles pourront être autorisés à emprunter le chemin en justifiant à la mairie de leur titre de propriété, ou de locataire exploitant, il leur sera délivré un laissez-passer.

ARTICLE 4 : Une signalisation sera mise en place aux fins d'informer les utilisateurs de l'interdiction.

En cas de difficulté une barrière mobile sera mise en place aux fins d'interdire l'accès aux véhicules à moteur.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur et sera réprimée dans les conditions définies à l'article R 411-17 du code de la route.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de SAINT SYLVESTRE (87340) et affiché aux entrées du chemin.

ARTICLE 7 : Copie du présent arrêté est adressée à:

- Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne;
- Monsieur le Commandant de Groupement de gendarmerie de la Haute Vienne;
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de AMBAZAC est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté
- Monsieur le Président de L'Amicale de Chasse de Saint Sylvestre pour porter à la connaissance des chasseurs;
- Madame TARNEAUD

Fait à Saint-Sylvestre,

Le 1^{er} septembre 2014

La Maire



Béatrice COULOUMY

Annexe 5 : Arrêté préfectoral de classement en barrage de la digue de l'étang des Chênes (RNR Les Sauvages)



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction départementale des territoires
de la Haute-Vienne

Service de l'Eau, de l'Environnement, de
la Forêt et des Risques
Police de l'eau

**RAPPORT DE PRESENTATION
au CONSEIL DEPARTEMENTAL
de l'ENVIRONNEMENT et des RISQUES
SANITAIRES et TECHNOLOGIQUES**

Séance du 19 avril 2011

—◆—
**Barrages autorisés au titre de la loi sur l'eau relevant de la classe C selon le décret
n°2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques**

ARRETES PREFECTORAUX COMPLEMENTAIRES

**Fixant la classe des barrages de retenue et les prescriptions correspondantes
conformément aux dispositions des articles R.214-112 et suivants du code de
l'environnement**

—◆—
I – Présentation du cadre réglementaire

Le 11 décembre 2007 a été signé un décret relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques. Ce dernier modifiant le code de l'environnement est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008. Un arrêté ministériel d'application a été signé en date du 29 février 2008.

Le nouveau dispositif réglementaire met en place les obligations des propriétaires des ouvrages hydrauliques, et notamment des barrages, en matière de surveillance et d'entretien des ouvrages.

Ces dispositions remplacent les dispositions relatives aux obligations des propriétaires d'ouvrages de la circulaire 70-15 du 14 août 1970 relative à l'inspection et à la surveillance des barrages intéressant la sécurité publique.

Le décret instaure 4 catégories de barrages, de A à D, selon leur importance :

Classe de l'ouvrage	Caractéristiques géométriques
A	$H \geq 20$
B	Ouvrage non classé en A et pour lequel $H^2 \times V^{0,5} \geq 200$ et $H \geq 10$
C	Ouvrage non classé en A ou B et pour lequel $H^2 \times V^{0,5} \geq 20$ et $H \geq 5$
D	Ouvrage non classé en A ou B ou C et pour lequel $H \geq 2$

On entend par :

- « H » la hauteur de l'ouvrage exprimée en mètres et définie comme la plus grande hauteur mesurée verticalement entre le sommet de l'ouvrage et le terrain naturel à l'aplomb de ce sommet ;
- « V » le volume d'eau retenu exprimé en millions de mètres cubes et défini comme le volume d'eau qui est retenu par le barrage à la cote de retenue normale.

La classe dont les ouvrages relèvent, les prescriptions correspondantes, ainsi que les délais de mise en conformité doivent être notifiés aux propriétaires des ouvrages.

Ce travail a d'ores et déjà été réalisé pour les barrages des classe A et B (ouvrages les plus importants).

II – Situation des ouvrages autorisés relevant de la classe C

Sur 26 ouvrages autorisés relevant de la classe C et recensés en Haute-Vienne, 3 bénéficient déjà d'un arrêté préfectoral de classement, 14 sont à classer et 9 sont en cours de confirmation de classement.

Les 14 barrages à classer sont décrits dans le tableau suivant :

Barrage de retenue	Propriétaire (et exploitant si différent)	Statut de l'ouvrage	Hauteur (H)	Volume d'eau retenu (V)	$H^2 \times V^{0,5}$	Classe	Date de la dernière inspection
Retenue des Pouyades à Magnac-Laval	Communauté de communes Brame Benaize	Antérieur à 1829	8.3 m	270 000 m ³	36	C	6 janvier 2011
Retenue de Mondon à Mailhac sur Benaize	Communauté de communes Brame Benaize	Antérieur à 1829	7.5 m	525 000 m ³	41	C	20 mai 2008
Retenue de Murat à Saint-Léger-Magnazeix	Fondation nationale pour la protection des habitats (Fédération départementale des chasseurs 87)	Antérieur à 1829	6 m	540 000 m ³	26	C	7 avril 2009
Plan d'eau communal de Peyrat-le-Château	Commune de PEYRAT-LE-CHATEAU	Antérieur à 1829	10.5 m	350 000 m ³	65	C	9 avril 2009

Structure 4 catégories de barrages, de A à D, selon leur importance :
 Caractéristiques géométriques
 H ≥ 20
 10 m ≤ H < 20

Barrage de retenue	Propriétaire (et exploitant si différent)	Statut de l'ouvrage	Hauteur	Volume d'eau retenu	$H^2 \times V^{0,5}$	Classe	Date de la dernière inspection
Retenue de Gouillet à Saint-Sylvestre	Commune de LIMOGES	Eau libre (réserve d'eau potable)	8 m	1 200 000 m ³	70	C	20 mai 2008
Retenue de la Crouzille à Saint-Sylvestre	Commune de LIMOGES	Eau libre (réserve d'eau potable)	9.3 m	1 650 000 m ³	111	C	7 septembre 2007
Retenue de Beaune n°1 à Limoges	Commune de LIMOGES	Eau libre (réserve d'eau potable)	8.6 m	160 000 m ³	30	C	/
Lac d'Uzurat à Limoges	Commune de LIMOGES	Eau libre	7.5 m	255 000 m ³	28	C	/
Retenue de la Pouge à Saint-Auvent	Conseil Général de la Haute-Vienne	Eau libre	9.8 m	830 000 m ³	87	C	28 février 2008
Plan d'eau communal de Saint-Mathieu	Commune de SAINT-MATHIEU	Eau libre (plan d'eau touristique)	9.6 m	450 000 m ³	62	C	6 mai 2009
Retenue des « Etangs » à Lagnac-le-Long	GRANGER Françoise	Antérieur à 1829	6.5 m	240 000 m ³	21	C	18 novembre 2010
Etang des Chênes à Saint-Sylvestre	TARNEAUD Isabelle	Antérieur à 1829	8 m	140 000 m ³	24	C	19 août 2009
Etang de la Ribière à Pageas	BONNEAU Michel	Pisciculture à valorisation touristique	7.2 m	170 000 m ³	21	C	8 décembre 2009
Etang de Sagnat à Bessines-sur-Gartempe	Communes de BESSINES-SUR-GARTEMPE	Antérieur à 1829	9 m	600 000 m ³	63	C	20 mai 2008

Les dispositions réglementaires applicables à ces 14 ouvrages ont été exposées auprès de leurs propriétaires par courriers et lors des visites d'inspection. Elles sont les suivantes :

Dispositions pour les barrages de classe C	Délais de réalisation
➤ constitution (ou mise à jour) du dossier	avant le 31 décembre 2012 *
➤ constitution (ou mise à jour) du registre	avant le 31 décembre 2012 *
➤ description de l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation et la surveillance de l'ouvrage	Avant le 31 décembre 2012 *
➤ production et transmission pour approbation par le préfet des consignes écrites	Avant le 31 décembre 2012 *
➤ transmission au service de contrôle du rapport de surveillance	Avant le 31 décembre 2012 *, puis tous les 5 ans
➤ transmission au service de contrôle du rapport d'auscultation (sauf si l'ouvrage a été dispensé de dispositif d'auscultation)	Avant le 31 décembre 2012 *, puis tous les 5 ans
➤ transmission au service de contrôle du compte-rendu des visites techniques approfondies	Avant le 31 décembre 2012 *, puis tous les 5 ans

* Délai maximal de mise en conformité des ouvrages de classe C dans l'arrêté du 29 février 2008

III - Avis du service de contrôle des barrages de la DREAL limousin

Par courrier du 30 mars 2011, le service de contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL Limousin a confirmé le classement des 14 barrages listés ci-dessus, ainsi que la fixation des échéances réglementaires prévues.

IV – CONCLUSION

Au vu de ces éléments, le service instructeur propose 14 arrêtés de classement, rappelant les prescriptions applicables aux ouvrages et fixant les délais de réalisation.

Fait à Limoges, le 4 avril 2011

L'agent instructeur du service de police de l'eau,



Laurent BOUTY

Pour le Directeur départemental des territoires,
Le Chef du service eau, environnement, forêt et
risques



Eric HULOT

Annexe 6 : Arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques des étangs de l'abbaye de Grandmont... (RNR Les Sauvages)



DIRECTION
REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES
Conservation Régionale
des Monuments Historiques

PREFET DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

*Arrêté portant inscription au titre des monuments
historiques des étangs de l'abbaye de Grandmont et de leur
réseau hydraulique à SAINT-SYLVESTRE (Haute-Vienne)
et AMBAZAC (Haute-Vienne)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté en date du 10 février 2015 portant inscription au titre des monuments historiques des vestiges de l'abbaye de Grandmont à Saint-Sylvestre (Haute-Vienne),

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 24 janvier 2017,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que les étangs de l'abbaye de Grandmont et leur réseau hydraulique présentent un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'ancienneté, du caractère monumental et représentatif de la gestion de l'eau dans la région de ces étangs étroitement liés à l'abbaye chef d'ordre de Grandmont.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : sont inscrits au titre des monuments historiques, les étangs de l'abbaye de Grandmont, à savoir l'étang des Sauvages, l'étang des Chênes, le petit étang des Chênes et une partie de l'ancien étang des Chambres ainsi que leur réseau hydraulique, situés aux lieux-dits Les Chênes et Les Sauvages à SAINT-SYLVESTRE (Haute-Vienne) et au lieu-dit La Fayol, à AMBAZAC (Haute-Vienne), sur les parcelles délimitées en rouge sur le plan ci-annexé :

- n° 84, 96, 99, 107, 108, 109, 120, 131, 145, 146, 147, 581, 611 d'une contenance respective de 1 ha 24 a 70 ca, 3 ha 61 a 20 ca, 4 ha 64 a 90 ca, 1 ha 99 a, 18 a 85 ca, 30a 23 ca, 1 ha 65 a 90 ca, 5 ha 15 a 60 ca, 91 ca, 74 a 60 ca, 1 ha 62 a 80 ca, 42 a, 57 a 74 ca, figurant au cadastre section B, n° 184 d'une contenance de 67 a 41 ca, figurant au cadastre section AC de la commune de SAINT-SYLVESTRE, et n° 7 d'une contenance de 2 ha 13 a 90 ca, figurant au cadastre section B de la commune d'AMBAZAC, appartenant à Mme Julie Marie Sylvie Christiane ROUCHARD TARNEAUD, née le 30 avril 1968 à NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine), épouse de M. Olivier HAUTIN, demeurant à Les Grenouilles, 88a route d'Ottignies, Chapelle Saint-Lambert, 1380 LASNE (Belgique), à Mme Aurore Marie TARNEAUD, née le 1^{er} juin 1975 à NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine), épouse de M. Jean-Philippe LE NAGARD, demeurant rue Domingo Fernandes 496, 04 509 010 Villa Nova Conceicao, SAO PAULO (Brésil), chacune pour moitié en nue-propiété, et à Mme Isabelle Marie Chantal Jacqueline Louise PERRIN, née le 27 juillet 1950 à CHATEAUROUX (Indre), veuve de M. Pierre Yves Robert TARNEAUD, demeurant à Les Sauvages, 87240 SAINT-SYLVESTRE, usufruitière. Les intéressées en sont propriétaires par acte reçu le 6 janvier 1999 par Me Pommier, notaire associé à AMBAZAC (Haute-Vienne) et publié au service de la publicité foncière de LIMOGES le 25 février 1999 volume 1999 P n° 2062,

- n° 148 d'une contenance de 2 ha 39 a, figurant au cadastre section B, appartenant à M. Bertrand Jean-Pierre LAGUÈS, né le 4 octobre 1951 à ROUEN (Seine-Maritime), divorcé, demeurant 9, rue Martial Léonard, Le Mas Gauthier, 87220 FEYTIAT, par acte reçu le 3 décembre 2004 par Me BEX, notaire associé à AMBAZAC (Haute-Vienne) et publié au service de la publicité foncière de LIMOGES le 20 janvier 2005 volume 2005 P 1123,

- n° 149 d'une contenance de 54 a 40 ca, figurant au cadastre section B et appartenant à M. Philippe Pierre BONNEAU, né le 16 janvier 1974 à CROZON (Finistère), célibataire, et à Mme Claudia Andrea MEYER, née le 18 février 1953 à PFORZHEIM (Allemagne), divorcée, demeurant à Barlette, 87240 SAINT-SYLVESTRE, propriétaires pour moitié indivise chacun, par acte reçu le 4 juin 2004 par Me Debrosse, notaire à MAGNAC-BOURG (Haute-Vienne) et publié au service de la publicité foncière de LIMOGES le 20 juillet 2004 volume 2004 P 8098.


- la partie du chemin rural passant sur les digues de l'étang des Sauvages et de l'étang des Chênes, appartenant au domaine privé de la commune de SAINT-SYLVESTRE (Haute-Vienne) par dispositions antérieures au 1^{er} janvier 1956, ainsi que la portion du chemin de Mallessard à Grandmont, voie communale n°31 appartenant au domaine public de la commune, passant sur la digue de l'ancien étang des Chambres.

Article 2 : Le présent arrêté complète l'arrêté au titre des monuments historiques du 10 février 2015 susvisé.

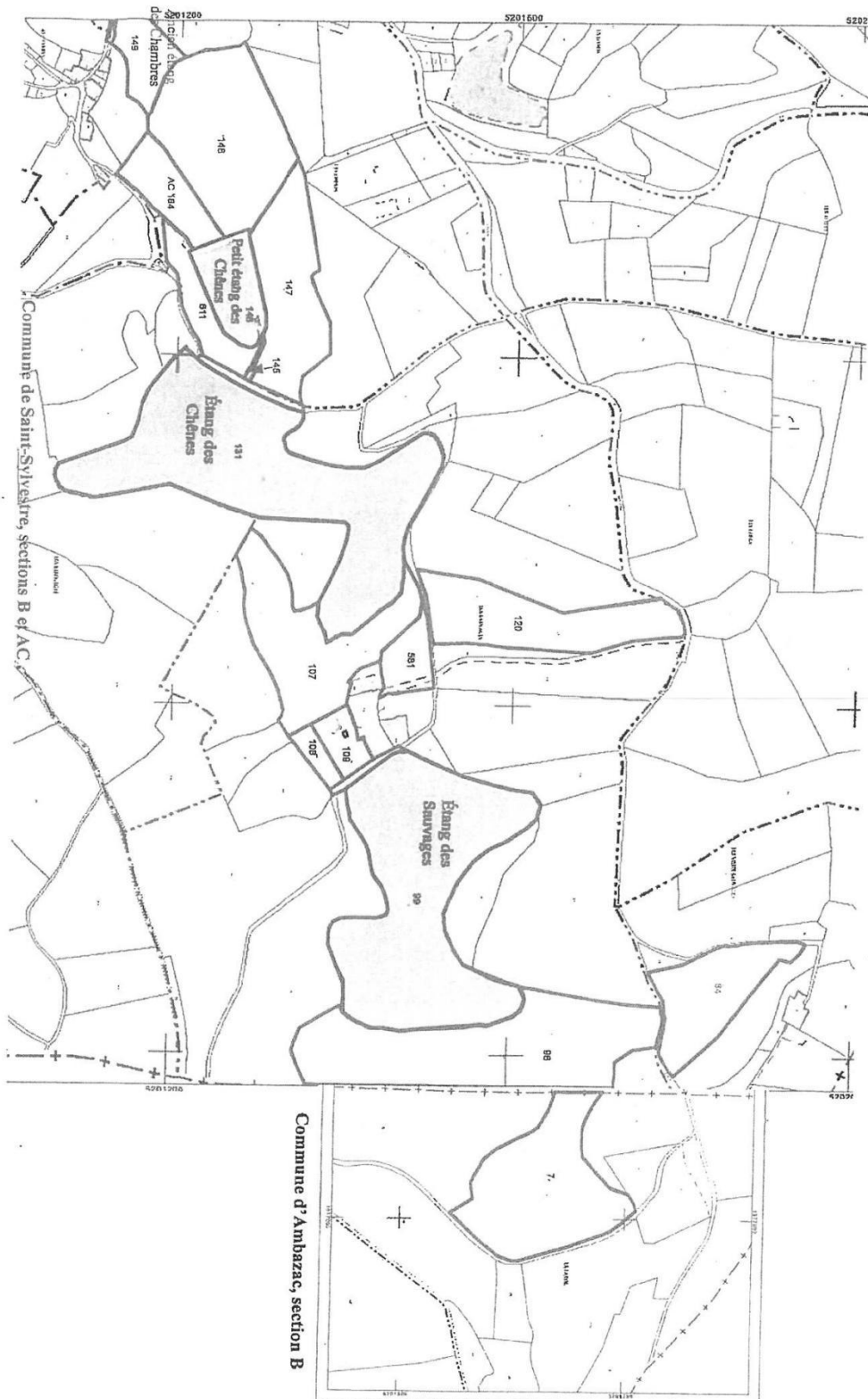
Article 3 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 : Il sera notifié au préfet de la Haute-Vienne, aux maires et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Bordeaux, le **27 JUIN 2017**


Le Préfet de Région, Pierre DARTOUT

Plan annexé à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques
des étangs de l'abbaye de Grandmont et de leur réseau hydraulique à SAINT-SYLVESTRE (Haute-Vienne) et AMBAZAC (Haute-Vienne)





PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles
du Limousin**

Service Monuments historiques

Arrêté n° 15-22

portant inscription au titre des
monuments historiques des vestiges de
l'abbaye de Grandmont à Saint-
Sylvestre (Haute-Vienne)

Le préfet de la région Limousin
Préfet de la Haute-Vienne,
Officier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

La commission régionale du patrimoine et des sites du Limousin entendue en sa séance du 26 novembre 2014,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que les vestiges de l'abbaye de Grandmont présentent un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'importance de cette abbaye, chef d'ordre fondé dans le dernier quart du XIIe siècle et dissout en 1772, ayant connu un fort rayonnement au Moyen Âge et à l'Époque moderne,

Arrête

Article 1 : sont inscrits au titre des monuments historiques, en totalité, les murs de soutènement, les sols et les vestiges archéologiques qu'ils contiennent, des parcelles n° 72, 76, 168, 190 et 192 d'une contenance respective de 1 a 97 ca, 13 a 11 ca, 29 a 15 ca, 5 a 96 ca et 34 a 63 ca, figurant au cadastre section AC et de la parcelle n° 609 d'une contenance de 67 a 36 ca figurant au cadastre section B, ainsi que de la portion du chemin de Mallessard à Grandmont, voie communale n°31 non cadastrée, telle que délimitée sur le plan annexé au présent arrêté, sur lesquels ils sont situés, et appartenant à :

- l'association dénommée SOCIETE DES AMIS DE SAINT SYLVESTRE ET DE L'ABBAYE DE GRANDMONT, constituée le 2 avril 1934, ayant son siège à Saint-Sylvestre (Haute-Vienne) et pour représentant responsable Monsieur Jean-François MOUGNAUD, président, demeurant Chemin des Chevreuils à Guyancourt (78280), par acte reçu le 30 mars 2009 par Maître Gérard BEX, notaire associé à AMBAZAC (Haute-Vienne) et publié le 6 mai 2009 au bureau des hypothèques de Limoges (Haute-Vienne), référence d'enlissement 2009 P 4079, pour les parcelles n° 72, 76, 168, 190 et 192 de la section AC, et par acte reçu le 26 février 2007 par Maître Sandrine BERGER, notaire à AMBAZAC (Haute-Vienne) et publié le 4 avril 2007 au bureau des hypothèques de Limoges (Haute-Vienne), référence d'enlissement 2007 P 4003, pour la parcelle n° 609 de la section B,
- la commune de SAINT-SYLVESTRE suivant des dispositions antérieures au 1^{er} janvier 1956 pour la portion du chemin de Mallessard à Grandmont, voie communale n°31 non cadastrée.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au Fichier Immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Limousin.

Article 3 : Il sera notifié au préfet de la Haute-Vienne, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

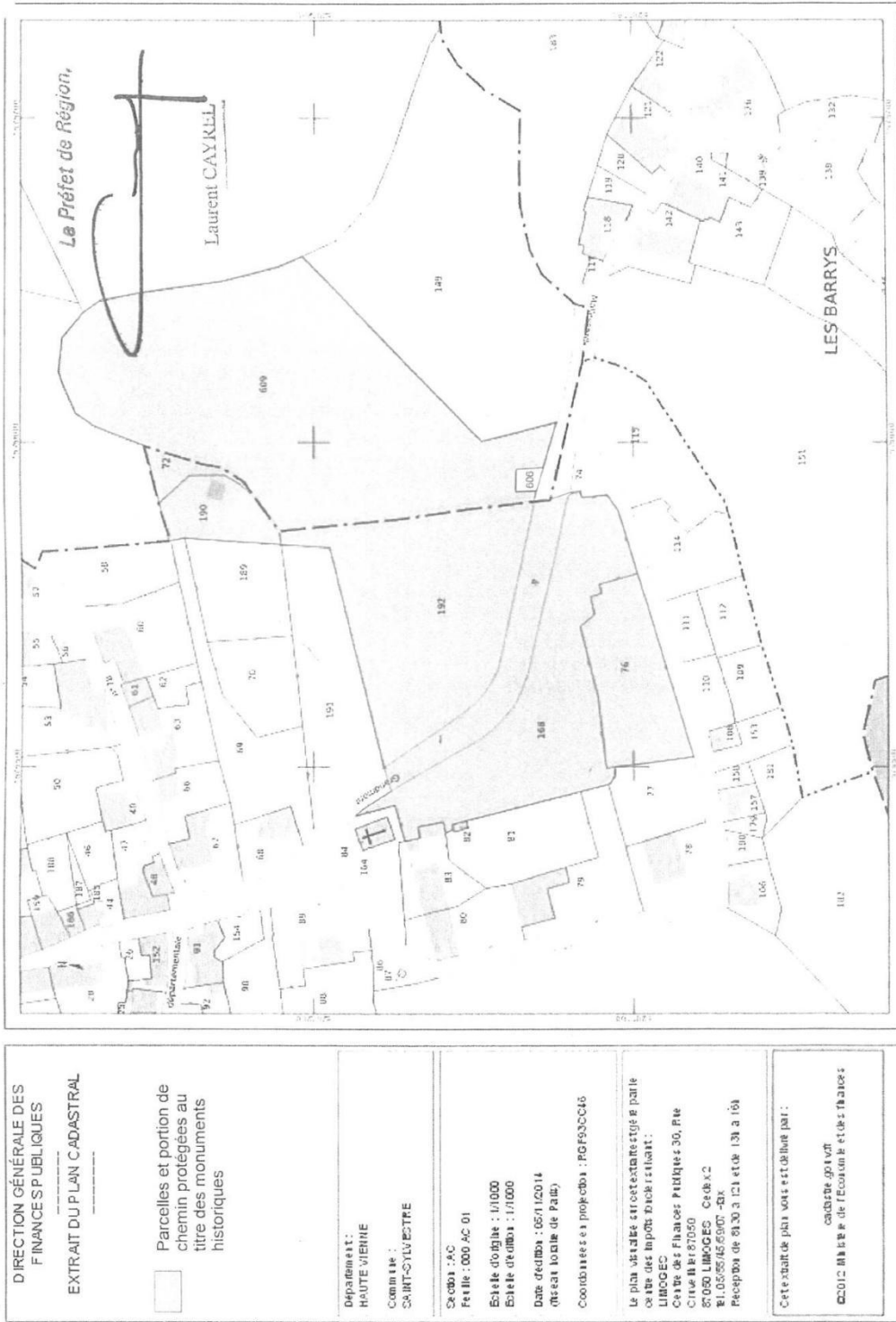
Limoges, le 10 FEV. 2015



Laurent CAYREL

Plan annexé à l'arrêté n° 15 - 22 du 10 février 2015

portant inscription au titre des monuments historiques des vestiges de l'abbaye de Grandmont



Annexe 7 : Arrêté n°2016-27 portant renouvellement de la composition consultatif de RNN de la tourbière des Dauges



LE PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU-CHARENTES
Site de Limoges
VERPN

Arrêté n° 2016 - 27

Portant renouvellement de la composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L. 332-1 et suivants et R 332-15 à R 332-17 du Code de l'Environnement,

VU l'article 3 du décret n° 98-842 du 15 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle de la tourbière des Dauges (Haute-Vienne),

VU l'arrêté préfectoral portant renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle de la tourbière des Dauges en date du 22 janvier 2013,

VU la circulaire du 30 septembre 2010 relative aux procédures de classement et de gestion des réserves naturelles nationales, et notamment le paragraphe "II.I. Mise en œuvre de la réserve par l'Etat" de la partie II,

VU l'avis du Directeur régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Considérant que le mandat des membre désignés par l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2013 pour siéger au sein du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la Tourbière des Dauges est arrivé à expiration, et qu'il convient de procéder au renouvellement de la composition de ce comité,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges est fixée comme suit:

Le PRÉSIDENT:

Le Préfet ou son représentant,

I- COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INTERESSEES DE PROPRIETAIRES ET USAGERS:

- Le Président du Conseil Régional ALPC, ou son représentant;
- Le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, ou son représentant;
- Le Maire de la commune de St Léger la Montagne, ou son représentant;
- Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents, ou son représentant;
- Le Président de l'Association de Chasse Communale Agréée de St Léger la Montagne, ou son représentant;
- Le Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Razés, ou son représentant;
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de l'Occitanie, ou son représentant;
- Monsieur Philippe BONNETAUD, propriétaire privé;
- Monsieur ou Madame FANNECHERE, propriétaire forestier;
- Monsieur Sébastien MORICHON-MARZET, propriétaire agricole;

II- COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS CONCERNES:

- Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de l'Aquitaine-Limousin Poitou-Charentes, ou son représentant;
- Le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne, ou son représentant;
- Le Directeur de l'agence régionale Limousin de l'Office National des Forêts, ou son représentant;
- Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière de l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, ou son représentant;
- Le Délégué régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ou son représentant;
- Le Délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant;
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Sulpice-Laurière, ou son représentant;
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, ou son représentant;
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ou son représentant;
- La Directrice Régional des Affaires Culturelles de l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, ou son représentant;

III- COLLEGE DES PERSONNALITES SCIENTIFIQUES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE:

- Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Limousin (CSRPN Limousin), ou son représentant;

- Le Président de Limousin Nature Environnement (LNE), ou son représentant;
- Le Président de l'Association Universitaire pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (AULEPE), ou son représentant;
- Le Président de la Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux du Limousin (SEPOL), ou son représentant;
- La Présidente de l'Amicale Charles Legendre des Botanistes du Limousin, ou son représentant;
- Le Président du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), ou son représentant;
- Le Président de la Société Entomologique du Limousin (SEL), ou son représentant;
- Le Président du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin (CEN Limousin), ou son représentant;
- Le Président de la Société Limousine d'Etude des Mollusques (SLEM), ou son représentant;
- Le Président de la Société Mycologique du Limousin (SML), ou son représentant;

ARTICLE 2 :

Les membres du comité sont nommés pour une période de trois ans à compter de la date du présent arrêté. Leur mandat peut être renouvelé.

Tout membre cessant d'exercer les fonctions pour lesquelles il a été nommé, sera remplacé par un nouveau membre dont le mandat expire à la date à laquelle aurait pris fin le mandat du membre remplacé.

ARTICLE 3 :

Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement.

Il est consulté sur le projet de plan de gestion.

Sur demande du comité consultatif, le gestionnaire de la réserve peut être amené à réaliser des études scientifiques et à recueillir tout avis permettant d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral en date du 22 janvier 2013 relatif au renouvellement de la composition du comité consultatif de réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des territoires de la Haute-Vienne, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Limoges, le 07 Mars 2016

Le Préfet de la Haute-Vienne



Raphaël LE MÉHAUTÉ

**Annexe 8 : Arrêté instituant le comité consultatif de la RNR Les Sauvages du 17 octobre 2017
(N°ENV-LIM-2017-004)**

Directeur Général Adjoint : Anna WACHOWIAK / Thibaut RICHEBOIS

Directrice : Karine LAMBERT

Chefs de Service : Christelle ZALAS

Dossier suivi par : Philippe BARRY

N° ENV-LIM-2017-004

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art L 4221-1

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L 332-8, R 332-15 à R 332-17 et R 332-41 à R 332-43

VU la délibération n° SP8-03-0063 du 19 mars 2008 par laquelle le Conseil Régional a précisé les modalités de mise en place des Réserves Naturelles Régionales en Limousin,

VU la délibération n° CP13-02-0020 du 21 février 2013 par laquelle la Commission Permanente du Conseil Régional a validé le cadrage de la procédure relative au classement, en cours, des Réserves Naturelles Régionales en Limousin,

VU la délibération n° SP15-11-0068 du 20 novembre 2015 par laquelle le Conseil Régional a approuvé le classement de la Réserve Naturelle Régionale des Sauvages,

VU l'arrêté du Président du Conseil régional du 31 décembre 2015 portant désignation du Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin comme gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale des Sauvages,

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent arrêté institue le comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale des Sauvages pour une période de **10 ans**, renouvelable par reconduction expresse.

ARTICLE 2 : COMPOSITION

Le comité consultatif est **présidé par le Président du Conseil Régional** ou son représentant,

La structure gestionnaire, à savoir le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin, anime chaque comité consultatif de gestion. **Le présent arrêté est de fait invicé au**

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20171020-2017-
CCRNRSAUVA-AU
Date de réception en préfecture : 20/10/2017

La composition du comité consultatif est fixée comme suit :

- Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements
 - Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant, Président du comité consultatif,
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne ou son représentant,
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature ou son représentant,
 - Madame le Maire de Saint-Sylvestre ou son représentant,
 - Monsieur le Maire d'Ambazac ou son représentant,
- Représentants des administrations et établissements publics de l'Etat
 - Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
 - Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Haute-Vienne ou son représentant,
 - Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant,
 - Monsieur le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de Faune Sauvage ou son représentant,
 - Monsieur le Directeur Régional de l'Agence Française de la Biodiversité ou son représentant,
 - Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
 - Monsieur le Commandant du Groupement Départemental de gendarmerie de la Haute-Vienne ou son représentant.
- Représentants des propriétaires, exploitants et usagers
 - Madame Isabelle TARNEAUD, représentant les propriétaires,
 - Un représentant du GAEC de la Vallée de la Dauge,
 - Monsieur le Président de la Fédération de Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ou son représentant,
 - Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Vienne ou son représentant,
 - Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires d'étangs de la Haute-Vienne ou son représentant,
 - Monsieur le garde-chasse particulier du Domaine des Sauvages,
 - Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de Haute-Vienne ou son représentant,
- Représentants des personnalités scientifiques qualifiées et des organismes agréés ayant pour principal objet la protection des espaces naturels et la préservation du patrimoine
 - Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,
 - Monsieur le Directeur du Conservatoire Botanique National Massif-Central ou son représentant,
 - Le conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de la Tourbière des Duges ou un représentant de l'organisme gestionnaire,
 - Madame Marthe MOREAU, historienne,
 - Monsieur Le Président de la Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux du Limousin ou son représentant,
 - Madame la Présidente du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin ou son représentant,

Accusé de réception en préfecture 033-200053759-20171020-2017- CCRNRSALVA-AU Date de télétransmission : 20/10/2017 Date de réception préfecture : 20/10/2017
--

- Monsieur le Président de la Société Entomologique du Limousin ou son représentant
- Monsieur le président de Limousin Nature Environnement ou son représentant,

ARTICLE 3 : MISSIONS

Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement. Il est consulté sur le projet de plan de gestion. Il peut demander au gestionnaire de la réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

Le comité consultatif peut notamment :

- Donner un avis sur le plan de gestion de la Réserve,
- Donner un avis sur les demandes d'autorisations relatives à la réglementation ou à des travaux sur la Réserve,
- Suivre la réalisation du programme d'actions annuel prévu au plan de gestion : donner un avis sur le bilan d'activité annuel et sur le programme prévisionnel d'actions de l'année suivante,
- Examiner toute question touchant la Réserve qui lui sera soumise par la Région,

Le comité consultatif réunit aussi **les avis des différents usagers** du site afin de concilier les activités humaines présentes sur le site ou en périphérie avec la conservation du patrimoine naturel, et d'anticiper d'éventuels conflits d'usage.

ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT

Le comité consultatif se réunit au moins **une fois par an** sur convocation de son Président.

Le comité consultatif peut **déléguer l'examen d'une question particulière** à une formation restreinte, **composée d'au moins trois de ses membres**. Cette formation peut être autorisée à rendre des avis au nom du comité, notamment sur des questions scientifiques, en tenant le **rôle de conseil scientifique de la Réserve**. Dans ce cas, elle aura à présenter aux membres du comité consultatif les avis rendus, lors de leur prochaine réunion.

Le Président du comité consultatif peut inviter toute personne ou organisme en mesure de l'éclairer, en tant qu'expert ou usager, sur un sujet relatif à la gestion ou valorisation de la Réserve Naturelle.

Les propriétaires et le gestionnaire pourront faire toute proposition au Président du comité consultatif pour l'ordre du jour des réunions de ce comité.

Les avis du comité consultatif sont adoptés à la **majorité absolue** des membres présents.

Le comité consultatif peut établir un **règlement intérieur** à la demande de plus de la moitié des membres ou à l'initiative de son Président.

Accusé de réception en préfecture 033-200053759-20171020-2017- CCRNRSAUVAU Date de télétransmission : 20/10/2017 Date de réception préfecture : 20/10/2017
--

ARTICLE 5 : ROLE DU GESTIONNAIRE

Le **gestionnaire** de la réserve concourra à l'**organisation et l'animation** du comité consultatif de gestion, sous l'autorité du co-Président. Le gestionnaire rédige les compte rendus de séance, ensuite validés par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le **secrétariat** (convocation, envoi du compte-rendu) sera assuré par les **services de la Région Nouvelle-Aquitaine**.

Conformément à la convention de gestion signée entre le gestionnaire et la Région Nouvelle-Aquitaine, l'organisme gestionnaire assistera de droit à tout comité consultatif. Sur demande du Président du comité consultatif, il apportera les précisions concernant son action qui seront jugées nécessaires aux travaux du comité.

ARTICLE 6 : RECOURS

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ARTICLE 7 : EXECUTION

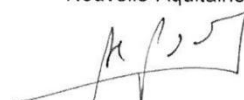
Monsieur le Directeur Général des Services de la Région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : PUBLICITE

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Bordeaux, le **17 OCT. 2017**

Le Président du Conseil Régional de
Nouvelle-Aquitaine,



Alain ROUSSET

Accusé de réception en préfecture 033-200053759-20171020-2017- CCRNRSUVA-AU Date de télétransmission : 20/10/2017 Date de réception préfecture : 20/10/2017

Annexe 9 : Liste des membres du Conseil scientifique du CEN NA

Liste des membres du Conseil scientifique du CEN

Nouvelle Aquitaine (antenne limousin) - 2019

Nb	NOM	Prénom
1	BARATAUD	Julien
2	BARATAUD	Michel
3	BIENVENU	Jean-Michel
4	BONNOT	Loïc
5	BRIZARD	Yoann
6	CHABROL	Laurent
7	CORRADINI	Pierre
8	CRUVEILLIER	Marcel
9	DANIEL	Delphine
10	DOUCELIN	Christian
11	GAUTIER	Rémy
12	GRATIA	Bruno
13	GRIMONPREZ	Philippe
14	LABIDOIRE	Guy
15	LAPRUN	Matthias
16	NORE	Thérèse
17	PALLIER	Gilles
18	PONS	Sylvie
19	REYSS	Anne
20	THIBAUT	Jérôme

Annexe 10 : Listes fusionnées des espèces des deux réserves naturelles

LISTE DES ESPECES DAUGES/SAUVAGES 2022				
Groupe taxonomique	Total	Dauges	Sauvages	Espèces communes
Amphibiens	10	9	7	7
Reptiles	10	9	8	7
Arachnides	202	202	0	
Bryophytes	169	169	0	
Champignons	485	330	301	150
Orthoptères	34	34	1	1
Odonates	47	45	30	28
Trichoptères	2	2	0	
Plécoptères	2	2	0	
Neuroptères	3	3	0	
Diptères	182	182	0	
Hyménoptères	153	153	0	
Lépidoptères	356	355	15	14
Mécoptères	3	3	0	
Coléoptères	447	392	76	17
Hétéroptères	22	22	0	
Blattoptères	2	2	0	
Homoptères	6	6	0	
Rhaphidioptères	2	2	0	
Lichens	127	115	41	30
Plantes vasculaires	332	306	162	136
Mammifères	47	42	21	21
Mollusques	17	17	0	
Oiseaux	113	113	55	55
Poissons	6	2	4	0
Micro-organismes	88	88	0	
TOTAL	2867	2605	721	466

La flore vasculaire

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Abies alba</i> Mill.	Sapin pectiné	Pinacées					2021
	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	Acéracées					
	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	Astéracées					2021
	<i>Agrostis canina</i> L.	Agrostis des chiens	Poacées					2021
	<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostis commun	Poacées					2021
2002	<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Traînage	Poacées					2020
	<i>Aira caryophyllea</i> L.	Canche caryophyllée	Poacées					2019
	<i>Aira praecox</i> L.	Canche printannière	Poacées					
	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	Lamiacées					2021
	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	Bétulacées	2 pieds parcelles à C. Roux				
2006	<i>Amaranthus gr. retroflexus</i> L.	Amaranthe réfléchie	Amaranthacées	prairie refaite à pracaud				
	<i>Anagallis tenella</i> (L.) L.	Mouron délicat	Primulacées					
2003	<i>Andryala integrifolia</i> L.	Andryala sinuée	Astéracées	Sur Puy rond				
	<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois, Anémone sylvie	Renonculacées					
	<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage	Apiacées					2021

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Anthoxantum odoratum</i> L.	Flouve odorante	Poacées					2021
	<i>Aphanes arvensis</i> L.	Aphane des champs	Rosacées					
	<i>Aquilegia vulgaris</i> L.	Ancolie vulgaire	Renonculacées	A confirmer				
2005	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	Arabette des dames	Brassicacées					
	<i>Arnica montana</i> L.	Arnica des montagnes	Astéracées				Limite d'aire	2021
	<i>Arnoseris minima</i>	Arnoséris naine	Astéracées	A confirmer				2012
	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv.	Fromental	Poacées					
2002	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	Capillaire noir	Aspléniacées					
2002	<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm.	Doradille du Nord	Aspléniacées					
2002	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Capillaire des murailles	Aspléniacées					
2002	<i>Asplenium x alternifolium</i> Wulfen	A. trichomanes x A. septentrionale	Aspléniacées	Limite RN Marzet	Régionale			
2006	<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lancéolé	Astéracées	places de bois nord rn			Introduit e	
	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Athyrium fougère femelle	Woodsiacées					2021
2007	<i>Avena sativa</i> L.	Avoine cultivée	Poacées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Avenella flexuosa</i>	Canche flexueuse	Poacées					
	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	Astéracées					2021
	<i>Betula alba</i> L.	Bouleau pubescent	Bétulacées					2021
	<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	Bétulacées					2021
	<i>Betula x rhombifolia</i> Tausch	<i>B. alba x B. pendula</i>	Bétulacées	A confirmer				
	<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	Blechnum en épi	Blechnacées					2021
	<i>Briza media</i> L.	Briza intermédiaire	Poacées					
	<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou	Poacées					2021
	<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.	Callitriche des eaux stagnantes	Callitrichacées					
	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune vulgaire	Ericacées					2021
	<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais	Renonculacées					2021
2003	<i>Capsella gr. bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur	Brassicacées					
2006	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	Brassicacées					2019
	<i>Cardamine flexuosa</i>	Cardamine flexueuse, Cardamine des bois	Brassicacées					
	<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés	Brassicacées					2021
	<i>Carex caryophyllea</i> Latourr.	Laïche printannière	Cypéracées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Carex echinata</i> Murray	Laïche étoilée	Cypéracées					2021
	<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	Cypéracées	A confirmer				
	<i>Carex laevigata</i> Smith	Laïche lisse	Cypéracées					2021
	<i>Carex leporina</i> L., 1753	Laïche des lièvres	Cypéracées					2021
	<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	Laïche noire	Cypéracées					2021
2006	<i>Carex pairae</i> F.W. Schultz	Laïche de Paira	Cypéracées					
	<i>Carex pallescens</i> L.	Laïche pâle	Cypéracées					
	<i>Carex panicea</i> L.	Laïche faux-panicum	Cypéracées					2021
	<i>Carex paniculata</i> L.	Laïche paniculé	Cypéracées					2021
	<i>Carex pilulifera</i> L.	Laïche à pilules	Cypéracées					
	<i>Carex pulicaris</i> L.	Laïche puce	Cypéracées	A confirmer				
	<i>Carex rostrata</i> Stokes	Laïche à bec	Cypéracées					2021
	<i>Carex viridula</i> Michaux subsp. <i>oedocarpa</i> (N.J.Anders.) B. Schmid	Laïche vert jaunâtre	Cypéracées					2021
	<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaignier	Fagacées					2021
	<i>Centaurea jacea</i> L.	Centauree jacée	Astéracées					
	<i>Centaurea nigra</i> L.	Centauree noire	Astéracées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. <i>vulgare</i> (Hartman) Greuter & Burdet in Greuter & Raus	Céraiste commun	Caryophyllacées					
	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré	Caryophyllacées					
	<i>Ceratocapnos claviculata</i>	Corydale à vrilles	Papavéracées					
2002	<i>Chamaecyparis lawsoniana</i> (A.Murr.) Parl.	Cyprès de Lawson	Cupressacées	Plantés par le gp de lucien				
	<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire	Papavéracées					
2003	<i>Chenopodium album</i> L.	Ansérine blanche	Chénopodiacées					
2003	<i>Chenopodium polyspermum</i> L.	Chénopode à nombreuses graines	Chénopodiacées					2021
2006	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	Astéracées					
	<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill	Cirse anglais	Astéracées					
	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	Astéracées					2021
2006	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse vulgaire	Astéracées					
	<i>Comarum palustre</i> L.	Comaret	Rosacées					2021
	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret	Conopode dénudé	Apiacées					
2006	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	Convolvulacées	pré à la marie				
	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Erigéron du Canada	Astéracées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
2006	<i>Corrigiola littoralis</i> L.	Corrigiole des rives	Caryophyllacées	prairie refaite à pracaud				
	<i>Corydallis claviculata</i> (L.) DC.	Corydalle à vrilles	Papavéracées					2020
	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	Corylacées					2021
2006	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine épineuse	Rosacées	pré lecardeur				2021
	<i>Cynosurus cristatus</i> L.	Crételle	Poacées					
	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais	Fabacées					2021
	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle vulgaire	Poacées					2021
	<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soo	Orchis tacheté	Orchidacées					2019
	<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC.	Danthonie décombante	Poacées					
2006	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	Apiacées					
2006	<i>Dianthus sylvaticus</i> Hoppe ex Willd.	Œillet des bois	Caryophyllacées	chemin bordant la p689			Limite d'aire	
	<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre	Scrophulariacées					2021
2005	<i>Doronicum austriacum</i> Jacq.	Doronic d'Autriche	Astéracées				Limite d'aire	
	<i>Drosera intermedia</i> Hayne	Rossolis à feuilles intermédiaires	Droséracées		Nationale	A surveiller		2021
	<i>Drosera rotundifolia</i> L.	Rossolis à feuilles rondes	Droséracées		Nationale	A surveiller		2021

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk, 1979	Dryoptéris écailleux, Fausse Fougère mâle	Dryoptéridacées					
	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs	Dryoptéris des chartreux	Dryoptéridacées					2021
	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A. Gray	Dryoptéris dilaté	Dryoptéridacées					
2007	<i>Dryopteris x deweveri</i> (Jan.) Jan. & W.		Dryoptéridacées		Régionale			
	<i>Eleocharis multicaulis</i> (Smith) Desv.	Scirpe à tiges nombreuses	Cypéracées					2021
2006	<i>Epilobium montanum</i> L.	Epilobe des montagnes	Onagracées					
	<i>Epilobium palustre</i> L.	Epilobe des marais	Onagracées					2021
	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Epilobe à petites fleurs	Onagracées					
	<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Epilobe à tige carrée	Onagracées	puy rond				
	<i>Erica cinerea</i> L.	Bruyère cendrée	Ericacées					2021
	<i>Erica tetralix</i> L.	Bruyère à 4 angles	Ericacées					2021
	<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck.	Linaigrette à feuilles étroites	Cypéracées					2021
	<i>Eriophorum vaginatum</i> L.	Linaigrette vaginée	Cypéracées				Limite d'aire	2021
2005	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	Drave printanière	Brassicacées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	Geraniacées					
	<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre des bois	Fagacées					2021
	<i>Festuca ovina</i> L.	Fétuque ovine	Poacées					
2007	<i>Festuca ovina subsp. guestfalica</i> (Rchb.) K.Richt	Fétuque de Westphalie	Poacées	Dét. Robert Portal				
	<i>Festuca pratensis</i> Huds.	Fétuque des prés	Poacées					
	<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge	Poacées					
	<i>Frangula dodonei</i> Ard.	Bourdaie	Rhamnacées					2020
	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	Oléacées	un individu p1073				
	<i>Galanthus nivalis</i> L.	Perce-neige	Amaryllidacées				Introduit e	
2003	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Ortie royale	Lamiacées					
	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pavon	Galinsoga à quatre rayons	Astéracées				Introduit e	
2006	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet grateron	Rubiacées					
	<i>Galium mollugo</i> L.	Caille-lait blanc	Rubiacées					
	<i>Galium palustre</i> L.	Gaillet des marais	Rubiacées					2021
	<i>Galium saxatile</i> L.	Gaillet des rochers	Rubiacées					2021
	<i>Galium uliginosum</i>	Gaillet aquatique, Gaillet fangeux	Rubiacées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Genista pilosa</i> L.	Genêt poilu	Fabacées					
2006	<i>Geranium pusillum</i> L.	Geranium fluet	Géraniacées	pré à la marie				
	<i>Geranium robertianum</i> L.	Herbe à Robert	Géraniacées					2021
	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	Rosacées					
	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	Lamiacées					
	<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R. Brown	Glycérie flottante	Poacées					2021
2006	<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	Gnaphale des marais	Astéracées					
	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	Araliacées					2021
	<i>Hieracium gr. murorum</i> L.	Epervière des murs	Astéracées					
2003	<i>Hieracium gr. sabaudum</i> L.	Epervière de Savoie	Astéracées					
2006	<i>Hieracium gr. vulgatum</i>	Epervière vulgaire	Astéracées					
	<i>Hieracium lactucella</i> Wallr.	Epervière petite-laitue	Astéracées					
	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houque laineuse	Poacées					2021
	<i>Holcus mollis</i> L.	Houque molle	Poacées					2021
	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm	Jacinthe des bois	Hyacinthacées					2021
	<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.	Ecuelle d'eau	Apiacées					2021
	<i>Hypericum elodes</i> L.	Millepertuis des marais	Hypéricacées					2021

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Hypericum humifusum</i> L.	Millepertuis couché	Hypéricacées					
	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis commun	Hypéricacées					
2006	<i>Hypericum pulchrum</i> L.	Millepertuis élégant	Hypéricacées					
2006	<i>Hypericum tetrapterum</i> Fries	Millepertuis à quatre ailes	Hypéricacées					
	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	Astéracées					2021
	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx à feuilles épineuses	Aquifoliacées					2021
2003	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.	Balsamine des jardins	Balsaminacées				Introduit e	2018
	<i>Isolepis fluitans</i>	Scirpe flottant	Joncacées					
2002	<i>Jasione laevis</i> Lam.	Jasione vivace	Campanulacées	A confirmer				
	<i>Jasione montana</i> L.	Jasione des montagnes	Campanulacées					2021
	<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm.	Jonc à tépales aigus	Joncacées					2021
2006	<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds	Joncacées					2021
	<i>Juncus bulbosus</i> L.	Jonc couché	Joncacées					2021
	<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars	Joncacées					2021
	<i>Juncus squarrosus</i> L.	Jonc raide	Joncacées				Limite d'aire	2021
2006	<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle	Joncacées					2019
	<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	Cupressacées					2021

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
2005	<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scarolle	Astéracées					
2006	<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune	Astéracées					
	<i>Larix decidua</i> Mill.	Mélèze d'Europe	Pinacées					2021
	<i>Leontodon hispidus</i> L.	Léontodon variable	Astéracées					
	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande maguerite	Astéracées					2021
	<i>Linaria repens</i> (L.) Mill.	Linaire striée	Scrophulariacées					
	<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle à une fleur, Littorelle des étangs	Lamiacées					
2003	<i>Lolium multiflorum</i> Lam.	Ray-Grass d'Italie	Poacées					
	<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace	Poacées					
	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Lonicéra périclymène	Caprifoliacées					2021
	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	Fabacées					2021
	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des marais	Fabacées					2021
2005	<i>Lunaria annua</i> L.	Monnaie du Pape	Brassicacées				Introduit e	
	<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	Luzule champêtre	Joncacées					2021
	<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej.	Luzule multiflore	Joncacées					2021
	<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd.	Luzule printannière	Joncacées					
2004	<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin	Grande Luzule	Joncacées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Lychnis fleur de coucou	Caryophyllacées					
	<i>Lycopodiella inundata</i> L. Holub	Lycopode inondé	Lycopodiacées		Nationale	Prioritaire		2019
	<i>Lycopodium clavatum</i> L.	Lycopode en massue	Lycopodiacées		Régionale			2021
2003	<i>Lysimachia nemorum</i> L.	Lysimaque des bois	Primulacées				Limite d'aire	
	<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque vulgaire	Primulacées					2021
2003	<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb	Pourpier des marais	Lythracées					
2005	<i>Maianthemum bifolium</i> (L.) F.W.Schmidt	Maïanthème à deux feuilles	Liliacées				Limite d'aire	2020
	<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée	Malvacées					
2006	<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire suave	Astéracées					
2003	<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	Astéracées					
	<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	Fabacées					
	<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés	Scrophulariacées					2021
	<i>Menyanthes trifoliata</i> L.	Trèfle d'eau	Menyanthacées					2021
2007	<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Sabline à trois nervures	Caryophyllacées					
	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	Molinie bleutée	Poacées					2021
	<i>Monotropa hypopitys</i> L.	Monotrope sucepin	Monotropacées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Montia fontana</i> L.	Montie des sources	Portulacacées					
2006	<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort.	Laitue des murailles	Astéracées					
2011	<i>Myosotis arvensis</i> Hill	Myosotis des champs	Boraginacées	p289				
	<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais	Boraginacées					2021
	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Jeannette jaune	Amaryllidacées					2021
	<i>Nardus stricta</i> L.	Nard raide	Poacées					2021
	<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds.	Nathécie ossifrage	Mélanthiacées					2021
2005	<i>Oreopteris limbosperma</i> (Bellardi ex All.) Holub	Fougère des Montagnes	Thélyptéridacées		Départementale			
	<i>Ornithopus perpusillus</i> L.	Ornithope délicat	Fabacées					
2006	<i>Orobanche minor</i> Sm.	Orobanche du trèfle	Scrophulariacées					
2006	<i>Orobanche rapum-genistae</i> Thuill.	Orobanche du Genêt	Scrophulariacées					
	<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale, Fougère fleurie	Osmundacées					
	<i>Oxalis acetosella</i> L.	Oxalis petite oseille	Oxalidées					2021
2002	<i>Parnassia palustris</i> L.	Gazon du Parnasse	Parnassiacees				Localisée	2021
	<i>Pedicularis sylvatica</i> L.	Pédiculaire des bois	Scrophulariacées					2021
2007	<i>Petroselinum crispum</i> (Mill.) Fuss	Persil cultivé	Apiacées				Introduite	

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
2003	<i>Phegopteris connectilis (Michx.) Watt</i>	Phégoptéris vulgaire	Woodsiacées		Départementale			
	<i>Phleum pratense L.</i>	Fléole des prés	Poacées					
	<i>Phytolacca americana L., 1753</i>	Raisin d'Amérique	Phytolaccaceae				Introduite	2021
	<i>Picea abies (L.) H.Karst.</i>	Epicéa commun	Pinacées					2021
2002	<i>Picea sitchensis (Bong.) Carrière</i>	Epinette de Sitka	Pinacées					2016
	<i>Pilosella officinarum</i>	Epervière piloselle	Astéracées					
	<i>Pimpinella saxifraga L.</i>	Boucage saxifrage	Apiacées					
2007	<i>Pinus nigra Arnold subsp. laricio Maire</i>	Pin laricio	Pinacées			les giroles		
2002	<i>Pinus pinaster Aiton</i>	Pin maritime	Pinacées					
2002	<i>Pinus strobus L.</i>	Pin Weymouth	Pinacées					
	<i>Pinus sylvestris L.</i>	Pin sylvestre	Pinacées					2021
	<i>Plantago lanceolata L.</i>	Plantain lancéolé	Plantaginacées					2021
2006	<i>Plantago major L.</i>	Grand Plantain	Plantaginacées					2021
2006	<i>Poa annua L.</i>	Pâturin annuel	Poacées					2021
2006	<i>Poa nemoralis L.</i>	Pâturin des bois	Poacées					
	<i>Poa pratensis L.</i>	Paturin des prés	Poacées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Poa trivialis</i> L.	Paturin commun	Poacées					
	<i>Polygala serpyllifolia</i> Hose	Polygale à feuilles de serpolet	Polygalacées					
	<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygale vulgaire	Polygalacées					
2006	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux	Polygonacées					
2003	<i>Polygonum lapathifolium</i> L.	Renouée à feuilles de Patience	Polygonacées					
	<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire	Polygonacées					
	<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polypode vulgaire	Polypodiacées					2021
2006	<i>Populus tremula</i> L.	Tremble	Salicacées					
	<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr.	Potamot à feuilles de renouée	Potamogetonacées					2021
	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch.	Potentille droite	Rosacées					2021
	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	Lamiacées					
2006	<i>Prunus avium</i> L.	Merisier	Rosacées					
	<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise	Rosacées				Introduite	
	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	Rosacées					2021
	<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco	Sapin de Douglas	Pinacées					2021
	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	Dennstaedtiacées					2021
	<i>Pyrus communis</i> L.	Poirier cultivé	Rosacées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Pyrus pyraeaster</i> L.	Poirier sauvage	Rosacées					2021
	<i>Quercus palustris</i>	Chêne des marais, Chêne à épingles	Fagacées					
	<i>Quercus petraea</i> Liebl.	Chêne sessile	Fagacées					2021
	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	Fagacées					2021
2006	<i>Quercus rubra</i> L.	Chêne rouge d'Amérique	Fagacées					
	<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre	Renonculacées					2021
	<i>Ranunculus aquatilis</i>	Renoncule aquatique	Renonculacées					
	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	Renonculacées					
	<i>Ranunculus flammula</i> L.	Renoncule flammette	Renonculacées					2021
	<i>Ranunculus fluitans</i>	Renoncule des rivières, Renoncule flottante						
	<i>Ranunculus hederaceus</i> L.	Renoncule à feuilles de lierre	Renonculacées					
	<i>Ranunculus ompiophyllus</i> Ten.	Renoncule de Lenormand	Renonculacées					
	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	Renonculacées					2021
	<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Polygonacées					
	<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich	Rhinanthe velu	Scrophulariacées				Limite d'aire	
	<i>Rhinanthus minor</i> L.	Rhinanthe à petites fleurs	Scrophulariacées					
	<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl	Rhynchospore blanc	Cypéracées					2021

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) <i>W.T.Aiton</i>	Rhynchospore brun	Cypéracées		Régionale	A surveiller		2018
	<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier	Rosacées					
	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	Rosacées					
2005	<i>Rubus idaeus</i> L.	Framboisier	Rosacées					
	<i>Rubus sect. Rubus</i>	Ronces	Rosacées					2021
	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme	Rosacées					
	<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille sauvage	Polygonacées					2021
	<i>Rumex acetosella</i> L.	Surelle	Polygonacées					2019
2002	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience sauvage	Polygonacées					
	<i>Salix atrocinerea</i> Brot.	Saule roux	Salicacées					2021
	<i>Salix aurita</i> L.	Saule à oreillette	Salicacées					2021
	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	Salicacées					
	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	Caprifoliacées					2019
2006	<i>Sambucus racemosa</i> L.	Sureau à grappes	Caprifoliacées					
2005	<i>Scleranthus annuus</i> L.	Scléranthe annuel	Caryophyllacées	Parking Marzet				
	<i>Scleranthus perennis</i> L.	Scléranthe vivace	Caryophyllacées	A confirmer				
	<i>Scorzonera humilis</i> L.	Scorzonère humble	Astéracées					2018

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
2006	<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse	Scrophulariacées					
	<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire casquée, Scutellaire à casque	Lamiacées					
	<i>Scutellaria minor</i> Huds.	Scutellaire naine	Lamiacées					2021
	<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	Astéracées					2021
	<i>Senecio sylvaticus</i> L.	Séneçon des bois	Astéracées					
2003	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon vulgaire	Astéracées					
2009	<i>Sibthorpia europaea</i> L.	Sibthorpie d'Europe	Scrophulariacées		Régionale			
2008	<i>Silene coronaria</i> (L.) Clairv.	Coquelourde des jardins	Caryophyllacées				Introduite	
	<i>Silene nutans</i> L.	Silène penchée	Caryophyllacées					
	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène enflée	Caryophyllacées					2021
2007	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Herbe aux chantres	Brassicacées					
	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde	Solanacées					
2006	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron épineux	Astéracées					
	<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs	Rosacées					2021
2006	<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubaniér rameux	Sparganiacées	ribières de marie				
2006	<i>Spergularia rubra</i> (L.) J.Presl & C.Presl	Spergulaire rouge	Caryophyllacées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
2004	<i>Spiraea salicifolia</i> L.	Spirée à feuilles de Saule	Rosacées				Introduite	
	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	Orchidacées		Nationale	A surveiller		2021
	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trev.	Epiaire officinale	Lamiacées					
2006	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	Lamiacées					
	<i>Stellaria alsine</i> Grimm	Stellaire aquatique	Caryophyllacées					
	<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	Caryophyllacées					
	<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	Caryophyllacées					2021
	<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés	Dipsacacées					2021
	<i>Taraxacum</i> sect. <i>Ruderalia</i> Kirschner, H. Øllg. & Stepanek	Pissenlit	Astéracées					2021
2004	<i>Taxus baccata</i> L.	If commun	Taxacées	1 pied parcelle 513				
	<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) R. Brown	Téedalie à tige nue	Brassicacées					
	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine	Lamiacées					2018
	<i>Thymus serpyllum</i> L.	Thym serpolet	Lamiacées					2018
	<i>Trichophorum cespitosum</i> (L.) Hartm., 1849	Scirpe gazonnant	Cypéracées					2021
	<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle des champs	Fabacées					2019
	<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Petit trèfle jaune	Fabacées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
2006	<i>Trifolium hybridum</i> L.	Trèfle hybride	Fabacées					
	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	Fabacées					2021
	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	Fabacées					
	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv.	Avoine dorée	Poacées	la soufflerie (2005)				
	<i>Trocodaris verticillatum</i>	Carum verticillé	Apiacées					
2002	<i>Tsuga heterophylla</i> (Raf.) Sarg.	Pruche de l'Ouest	Abiétacées					
	<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe	Fabacées	A confirmer				
	<i>Ulex minor</i> Roth	Ajonc nain	Fabacées					2021
2006	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande Ortie	Urticacées					2021
	<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Airelle myrtille	Ericacées					2021
	<i>Valeriana dioica</i> L.	Valériane dioïque	Valérianacées					
2011	<i>Valerianella carinata</i> Loisel.	Valerianelle carénée	Valérianacées	p 753				
2006	<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	Verbénacées					
	<i>Veronica agrestis</i> L.	Véronique des campagnes	Scrophulariacées			A surveiller		
2011	<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	Scrophulariacées	p289				
	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	Scrophulariacées					2021
	<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale	Scrophulariacées					

Découverte	Nom latin	Nom vernaculaire	Famille	Commentaire	Protection	Livre Rouge	Intérêt	Dernière observation
	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	Scrophulariacées					
	<i>Veronica scutellata</i> L.	Véronique à écussons	Scrophulariacées	A confirmer				
	<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	Véronique à feuilles de Serpolet	Scrophulariacées					
2004	<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier	Caprifoliacées	A confirmer				
	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray	Vesce hérissée	Fabacées					
2006	<i>Vicia sativa</i> L.	Jarosse	Fabacées					
2011	<i>Viola arvensis</i> Murray	Pensée des champs	Violacées	p289				
	<i>Vinca minor</i> L.	Petite pervenche, Violette de serpent	Apocynacées					
	<i>Viola palustris</i> L.	Violette des marais	Violacées					2021
	<i>Viola riviniana</i> Rchb.	Violette de Rivin	Violacées					
	<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Rchb.	Campanille à feuilles de lierre	Campanulacées					2021
	<i>Ranunculus olloleucos</i> J.Loyd, 1844	Renoncule toute blanche	Renonculacées					

Les lichens

Nom latin	Dernière mention
<i>Amandinea punctata</i>	2020
<i>Arthonia radiata</i>	
<i>Aspicillia cinerea</i>	
<i>Baeomyces rufus</i>	
<i>Caloplaca holocarpa</i>	
<i>Candellaria vitellina</i>	
<i>Cetraria chlorophylla</i>	
<i>Cetrelia Cetrarioides</i>	2020
<i>Chaenotheca ferruginea</i>	
<i>Chrysothrix candelaris</i>	
<i>Cladonia anomaea</i>	
<i>Cladonia bacillaris</i>	
<i>Cladonia botrytes</i>	
<i>Cladonia chlorophaea</i>	
<i>Cladonia ciliata tenuis</i>	
<i>Cladonia coccifera</i>	
<i>Cladonia coniocraea</i>	
<i>Cladonia digitata</i>	
<i>Cladonia fimbriata</i>	2020
<i>Cladonia floerkana</i>	2020
<i>Cladonia furcata</i>	2020
<i>Cladonia gracilis</i>	2020
<i>Cladonia grayi</i>	
<i>Cladonia macilenta</i>	
<i>Cladonia mitis</i>	
<i>Cladonia nemoxyna</i>	
<i>Cladonia polydactyla</i>	2020
<i>Cladonia portentosa</i>	
<i>Cladonia pyxidata</i>	

Nom latin	Dernière mention
<i>Cladonia squamosa</i>	2020
<i>Cladonia subulata</i>	
<i>Cladonia uncialis</i>	
<i>Cetraria aculeata</i>	
<i>Cyphelium inquinans</i>	
<i>Cystocoleus niger</i>	
<i>Diplochistes scruposus</i>	
<i>Evernia prunastri</i>	2020
<i>Flavoparmelia caperata</i>	2020
<i>Graphis elegans</i>	
<i>Graphis scripta</i>	
<i>Hypocenomyce scalaris</i>	2020
<i>Hypogymnia physodes</i>	2020
<i>Hypogymnia tubulosa</i>	2020
<i>Hypotrachyna afrorevoluta</i>	2020
<i>Lassalia pustulata</i>	
<i>Lecanora allophana</i>	2020
<i>Lecanora chlarotera</i>	
<i>Lecanora muralis</i>	
<i>Lecidea cinereoatra</i>	
<i>Lecidella elaeochroma</i>	2020
<i>Lepra albescens</i>	2020
<i>Lepra amara</i>	2020
<i>Lepraria incana</i>	
<i>Lepraria membranacea</i>	
<i>Lepraria neglecta</i>	
<i>lobaria pulmonaria</i>	
<i>Lobaria scrobiculata</i>	2020
<i>Melanelia panniformis</i>	
<i>Melanelia stygia</i>	

Nom latin	Dernière mention
<i>Melanelixia fuliginosa</i>	
<i>Melanelixia glabratula</i>	2020
<i>Mycoblastus sterilis</i>	
<i>Nephroma laevigatum</i>	
<i>Nephroma parile</i>	
<i>Normandina pulchella</i>	2020
<i>Ochrolechia sp.</i>	
<i>Ochrolechia subviridis</i>	
<i>Opégrapha sp.</i>	2020
<i>Parmelia revoluta</i>	
<i>Parmelia saxatilis</i>	2020
<i>Parmelia sulcata</i>	2020
<i>Parmelina tiliacea</i>	2020
<i>Parmotrema perlatum</i>	2020
<i>Peltigera canina</i>	
<i>Peltigera collina</i>	
<i>Peltigera membranacea</i>	2020
<i>Peltigera polydactyla</i>	
<i>Pertusaria albescens</i>	
<i>Pertusaria amara</i>	
<i>Pertusaria coccodes</i>	
<i>Pertusaria corallina</i>	
<i>Pertusaria flavida</i>	2020
<i>Pertusarai hemisphaerica</i>	
<i>Pertusaria lactea</i>	
<i>Pertusaria leioplaca</i>	
<i>Pertusaria monogama</i>	
<i>Pertusaria pertusa</i>	2020
<i>Pertusaria pseudocorallina</i>	
<i>Pertusaria wulfenii</i>	

Nom latin	Dernière mention
<i>Phlyctis argena</i>	2020
<i>Physcia dubia</i>	
<i>Physconia perisidiosa</i>	
<i>Platismacia glauca fallax</i>	
<i>Platismacia glauca glauca</i>	2020
<i>Pseudevernia furfuracea</i>	2020
<i>Pyrrhospora quenea</i>	
<i>Ramalina farinacea</i>	
<i>Ramanila fastigiata</i>	2020
<i>Ramalina fraxinea.</i>	2020
<i>Ramalina pollinaria</i>	
<i>Rhizocarpon gr. Geographicum</i>	
<i>Sphaerophorus globosus</i>	2020
<i>Sticta fuliginosa</i>	
<i>Sticta limbata</i>	2020
<i>Sticta sylvatica</i>	
<i>Tephromela atra</i>	
<i>Thelotrema lepadinum</i>	
<i>Umbilicaria polyphylla</i>	
<i>Umbilicaria polyrrhiza</i>	
<i>Usnea ceratina</i>	
<i>Usnea comosa</i>	
<i>Usnea dasopoga</i>	2020
<i>Usnea filipendula</i>	
<i>Usnea florida</i>	2020
<i>Usnea glabrescens</i>	
<i>Usnea hirta</i>	
<i>Usnea intexta</i>	
<i>Usnea mollis</i>	
<i>Usnea rubicunda</i>	

Nom latin	Dernière mention
<i>Usnea subfloridana</i>	
<i>Varicellaria hemisphaerica</i>	2020
<i>Xanthoparmelia conspersa</i>	
<i>Xanthoparmelia loxodes</i>	
<i>Xanthoparmelia pulla subsp. pulla var. delisei</i>	
<i>Xanthoparmelia pulla subsp. pulla var. perrugata</i>	
<i>Xanthoparmelia verruculifera</i>	
<i>Xanthoria aureola</i>	

Les bryophytes

Taxon\Référence	JELENC, 1973	JELENC, 1979	BRUZEAU <i>et al.</i> , 1998	ROYAUD, 1998	HUGONNOT, 2000	HUGONNOT, 2007	DH	RDB	LR	PR	I
<i>Andreaea rothii</i> subsp. <i>rothii</i>						X					X
<i>Aneura pinguis</i>		X	X		X	X					
<i>Anomodon viticulosus</i>				X							
<i>Antitrichia curtipendula</i>			X			X					
<i>Atrichum undulatum</i>				X		X					
<i>Aulacomnium palustre</i>	X	X	X	X	X	X					
<i>Barbilophozia attenuata</i>						X					X
<i>Barbula convoluta</i>						X					
<i>Bartramia pomiformis</i>	X	X	X			X					
<i>Bazzania trilobata</i>						X					X
<i>Blepharostoma trichophyllum</i>						X					X
<i>Brachydontium trichodes</i>						X		Ra	X		
<i>Brachytheciastrum velutinum</i>						X					
<i>Brachythecium albicans</i>						X					
<i>Brachythecium rivulare</i>						X					
<i>Brachythecium rutabulum</i>		X	X		X	X					
<i>Bruchia vogesiaca</i>						X	II	En	X	X	
<i>Bryum argenteum</i>						X					
<i>Bryum capillare</i>	X	X	X		X	X					
<i>Bryum pseudotriquetrum</i>						X					
<i>Bryum tenuisetum</i>						X		In			
<i>Bucklandiella heterosticha</i>		X	X			X					
<i>Calliergonella cuspidata</i>		X	X			X					
<i>Calliergon cordifolium</i>				X							
<i>Calypogeia arguta</i>				X		X					
<i>Calypogeia fissa</i>	X	X	X	X	X	X					

Taxon\Référence	JELENC, 1973	JELENC, 1979	BRUZEAU et al., 1998	ROYAUD, 1998	HUGONNOT, 2000	HUGONNOT, 2007	DH	RDB	LR	PR	I
<i>Calypogeia muelleriana</i>						X				X	
<i>Campylopus flexuosus</i>		X	X			X					
<i>Campylopus fragilis</i>				X							
<i>Campylopus introflexus</i>				X		X					
<i>Campylopus pyriformis</i>						X					
<i>Cephalozia bicuspidata</i>						X					
<i>Cephalozia connivens</i>	X	X	X	X	X	X					
<i>Cephalozia lunulifolia</i>						X					X
<i>Cephalozia macrostachya</i> <i>subsp. macrostachya</i>						X					X
<i>Cephaloziella divaricata</i>			X			X					
<i>Cephaloziella hampeana</i>						X					X
<i>Cephaloziella subdentata</i>					X						
<i>Ceratodon purpureus</i>				X		X					
<i>Chyloscyphus polyanthos</i>						X					
<i>Cladopodiella fluitans</i>		X				X				X	
<i>Climacium dendroides</i>		X	X	X		X					
<i>Codriophorus acicularis</i>						X					
<i>Codriophorus aquaticus</i>			X			X					
<i>Cryphaea heteromalla</i>						X					
<i>Dicranella heteromalla</i>	X	X	X	X		X					
<i>Dicranella rufescens</i>						X					
<i>Dicranodontium denudatum</i>					X						
<i>Dicranoweisia cirrata</i>			X			X					
<i>Dicranum bonjeani</i>		X	X		X	X					
<i>Dicranum montanum</i>						X					
<i>Dicranum scoparium</i>	X	X	X	X	X	X					
<i>Dicranum spurium</i>						X					X

Taxon\Référence	JELENC, 1973	JELENC, 1979	BRUZEAU et al., 1998	ROYAUD, 1998	HUGONNOT, 2000	HUGONNOT, 2007	DH	RDB	LR	PR	I
<i>Diphyscium foliosum</i>			X			X					
<i>Diplophyllum albicans</i>	X	X	X	X		X					
<i>Eurhynchium striatum</i>			X	X		X					
<i>Fissidens taxifolius</i>				X							
<i>Fontinalis antipyretica</i>						X					
<i>Frullania dilatata</i>				X		X					
<i>Frullania fragilifolia</i>			X			X					
<i>Frullania tamarisci</i>		X	X	X		X					
<i>Funaria hygrometrica</i>				X		X					
<i>Grimmia decipiens</i>		X	X			X					
<i>Grimmia ovalis</i>						X					
<i>Grimmia pulvinata</i>						X					
<i>Grimmia trichophylla</i>						X					
<i>Gymnocolea inflata</i>						X				X	
<i>Hedwigia stellata</i>	?	X	?	?		X					
<i>Heterocladium heteropterum</i>						X					
<i>Homalothecium lutescens</i>				X							
<i>Homalothecium sericeum</i>			X	X		X					
<i>Hylocomiastrum brevirostre</i>						X					
<i>Hylocomium splendens</i>	X	X	X	X	X	X					
<i>Hypnum cupressiforme</i> var. <i>cupressiforme</i>			X	X		X					
<i>Hypnum jutlandicum</i>	X	X	X			X					
<i>Hypnum andoi</i>	X	X	X			X					
<i>Isothecium alopecuroides</i>			X	X		X					
<i>Isothecium myosuroides</i>			X			X					
<i>Jamesoniella undulifolia</i>					X			Cr	X		
<i>Jungermannia gracillima</i>		X	X			X					

Taxon\Référence	JELENC, 1973	JELENC, 1979	BRUZEAU et al., 1998	ROYAUD, 1998	HUGONNOT, 2000	HUGONNOT, 2007	DH	RDB	LR	PR	I
<i>Kindbergia praelonga</i>		X	X	X		X					
<i>Kurzia pauciflora</i>	X	X	X		X	X					X
<i>Lejeunea cavifolia</i>						X					
<i>Lepidozia reptans</i>						X					
<i>Leucobryum glaucum</i>	X	X	X	X		X	V				
<i>Leucodon sciuroides</i>				X		X					
<i>Lophocolea bidentata</i>	X	X	X	X		X					
<i>Lophocolea heterophylla</i>				X		X					
<i>Lophozia silvicola</i>						X					X
<i>Marsupella emarginata</i>						X					
<i>Metzgeria furcata</i>			X	X		X					
<i>Metzgeria violacea</i>						X					X
<i>Microlejeunea ulicina</i>			X			X					
<i>Mnium hornum</i>	X	X	X			X					
<i>Nardia scalaris</i>			X								
<i>Neckera complanata</i>				X		X					
<i>Neckera pumila</i>			X			X					
<i>Niphotrichum elongatum</i>				?		X					
<i>Odontoschisma sphagni</i>	X	X	X		X	X					X
<i>Oreoweisia bruntonii</i>						X					
<i>Orthotrichum affine</i>						X					
<i>Orthotrichum lyellii</i>				X		X					
<i>Orthotrichum stramineum</i>						X					
<i>Orthotrichum striatum</i>						X					
<i>Paraleucobryum longifolium</i>						X					
<i>Pellia epiphylla</i>		X	X	X	X	X					
<i>Pellia neesiana</i>						X					X
<i>Philonotis caespitosa</i>						X					X

Taxon\Référence	JELENC, 1973	JELENC, 1979	BRUZEAU et al., 1998	ROYAUD, 1998	HUGONNOT, 2000	HUGONNOT, 2007	DH	RDB	LR	PR	I
<i>Plagiochila asplenioides</i>				X							
<i>Plagiochila porelloides</i>						X					
<i>Plagiomnium affine</i>				X		X					
<i>Plagiomnium undulatum</i>				X							
<i>Plagiothecium curvifolium</i>						X					
<i>Plagiothecium denticulatum</i>			X			X					
<i>Plagiothecium laetum</i>						X					
<i>Plagiothecium nemorale</i>				X		X					
<i>Pleuridium acuminatum</i>						X					
<i>Pleurozium schreberi</i>	X	X	X	X	X	X					
<i>Pogonatum aloides</i>						X					
<i>Pohlia camptotrachela</i>						X					X
<i>Pohlia lutescens</i>						X					X
<i>Pohlia nutans</i>						X					
<i>Polytrichastrum formosum</i>	X	X	X	X		X					
<i>Polytrichum commune</i>			X		X	X					
<i>Polytrichum juniperinum</i>				X							
<i>Polytrichum piliferum</i>				X		X					
<i>Polytrichum strictum</i>				X							
<i>Porella platyphylla</i>				X		X					
<i>Pseudephemerum nitidum</i>						X					
<i>Pseudoscleropodium purum</i>	X	X	X	X	X	X					
<i>Pseudotaxiphyllum elegans</i>						X					
<i>Pterogonium gracile</i>						X					
<i>Racomitrium lanuginosum</i>			X	X		X					
<i>Radula complanata</i>				X		X					
<i>Rhizomnium punctatum</i>			X	X		X					
<i>Rhytidiadelphus loreus</i>	X	X	X	X		X					

Taxon\Référence	JELENC, 1973	JELENC, 1979	BRUZEAU et al., 1998	ROYAUD, 1998	HUGONNOT, 2000	HUGONNOT, 2007	DH	RDB	LR	PR	I
<i>Rhytidiadelphus squarrosus</i>	X	X	X	X	X	X					
<i>Rhytidiadelphus triquetrus</i>	X	X	X	X		X					
<i>Scapania compacta</i>						X					X
<i>Scapania gracilis</i>						X					X
<i>Scapania nemorea</i>				X		X					
<i>Scapania undulata</i>				X		X					
<i>Schistidium crassipilum</i>						X					
<i>Schistostega pennata</i>	X	X	X		X						
<i>Sphagnum auriculatum</i>	X	X	X	X	X	X	V				
<i>Sphagnum capillifolium</i>	X	X	X				V				
<i>Sphagnum compactum</i>	X	X	X	X	X	X	V				
<i>Sphagnum cuspidatum</i>	X	X	X	X	X	X	V				
<i>Sphagnum fallax</i>	X	X	X	X	X	X	V				
<i>Sphagnum flexuosum</i>	X	X	X		X	X	V				
<i>Sphagnum inundatum</i>	X	X	X	X			V				
<i>Sphagnum palustre</i>	X	X	X		X	X	V				
<i>Sphagnum papillosum</i>	X	X	X	X	X	X	V				
<i>Sphagnum rubellum</i>	X	X	X	X	X	X	V				
<i>Sphagnum subnitens</i>				X		X	V				
<i>Sphagnum subsecundum</i>						X	V				
<i>Sphagnum tenellum</i>	X	X	X	X	X	X	V				
<i>Splachnum ampullaceum</i>	X	Non revu	Non revu							X	
<i>Straminergon stramineum</i>		X	X		X	X					
<i>Tetraphis pellucida</i>						X					
<i>Thuidium delicatulum</i>						X					
<i>Thuidium tamariscinum</i>	X	X	X	X		X					
<i>Tortula muralis</i>						X					
<i>Trichodon cylindricus</i>						X					

Taxon\Référence	JEJENC, 1973	JEJENC, 1979	BRUZEAU et al., 1998	ROYAUD, 1998	HUGONNOT, 2000	HUGONNOT, 2007	DH	RDB	LR	PR	I
<i>Tritomaria exsectiformis</i>						X					
<i>Ulotia bruchii</i>						X					
<i>Ulotia crista</i>			X	X		X					
<i>Warnstorfia exannulata</i>	X										
<i>Zygodon rupestris</i>						X					

Données bibliographiques

Statuts

DH : Directive Habitats

II : Annexe II de la Directive Habitats

V : Annexe V de la Directive Habitats

RDB : Red Data Book

Cr : En Danger Critique d'Extinction

Ra : Rare

En : En Danger

In : Données insuffisantes

LR : Livre Rouge (projet)

PR : protégé en Limousin

I : intérêt patrimonial

Les champignons

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
	<i>Abortiporus biennis</i>			
	<i>Agaricus arvensis</i>	Agaric des jachères		
2003	<i>Agaricus aestivalis (Möll) Pilat</i>			
2006	<i>Agaricus campestris</i>		2017	CHEGD Fungi
2004	<i>Agaricus impudicus (Rea) Pliat</i>			
2017	<i>Agaricus silvaticus</i>		2017	M. et Mme Fannechere
	<i>Agrocybe praecox (Pers.:Fr) Fayod</i>	Pholiote précoce		
2004	<i>Alnicola scolecina (Fries) Romagnesi</i>			
2019	<i>Amanita asteropus</i>		2019	SML
	<i>Amanita battarae (Boud.)Bon</i>	Amanite brun-jaune		
	<i>Amanita citrina</i>	Amanite citrine	2018	SML
2006	<i>Amanita crocea</i>			
2020	<i>Amanita excelsa</i>		2020	M. et Mme Fannechere
	<i>Amanita fulva (Sch.:Fr.) Big. & Gille</i>	Amanite fauve		
	<i>Amanita fulvoides</i> Neville & Poumarat, 2009			
	<i>Amanita gemmata</i>			
	<i>Amanita jonquillea Quél.</i>	Amanite jonquille	2020	
	<i>Amanita muscaria</i>	Amanite tue-mouche	2018	M. et Mme Fannechere
2018	<i>Amanita muscaria f. flavivolvata</i>		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Amanita pantherina</i>	Amanite panthère		
2004	<i>Amanita porphyria A & S.: Fries</i>			
	<i>Amanita phalloides</i>	Amanite phalloïde		
	<i>Amanita rubescens Pers.:Fr.</i>	Amanite rougissante	2020	CHEGD Fungi
	<i>Amanita spissa</i>	Amanite épaisse		
2003	<i>Amanita spissa v. excelsa</i>			

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
	<i>Amanita submembranacea</i> (Bon) Gröger	Amanite à volve grise		
	<i>Amanita vaginata</i>			
2017	<i>Ampulloclytocybe clavipes</i>		2017	
2014	<i>Armillaria ectypa</i>	Armillaire des tourbières		
	<i>Armillaria gallica</i> Marxmüller & Romagn.	Armillaire à voile jaune		
	<i>Armillaria mellea</i> (Vahl:Fr.)Kumm.	Armillaire couleur de miel	2018	
	<i>Armillaria ostoyae</i> Romagn.		2017	CHEGD Fungi
	<i>Arcyria stipata</i> (Sch.) A. Lister			
	<i>Arrhenia oniscus</i> (Fr.) Redhead, Lutzoni, Moncalvo & Vilgalys, 2002			
2020	<i>Arrhenia philonotis</i>		2020	M. et Mme Fannechere
	<i>Arthonia</i> Ach., 1806			
	<i>Ascocoryne sarcoides</i> (Jacq. ex Fr.) J.W.Groves & D.E.Wilson, 1967			
	<i>Aureoboletus gentilis</i> (Quéél.) Pouzar, 1957			
2004	<i>Auricularia mesenterica</i> (Dichs.;Fr.) Persoon			
2018	<i>Bactridium flavum</i>		2018	
2004	<i>Baeospora myosura</i> (Fr.:Fr.) Singer		2018	SML
	<i>Bisporella citrina</i>		2017	CHEGD Fungi
	<i>Bjerkandera adusta</i> (Wild.:Fr.)P.Karst.	Leptopore brûlé		
	<i>Bolbitius titubans</i> var. <i>vitellinus</i> (Pers. : Fr.) Courtec., 2008	Bolbitius jaune d'oeuf		
2006	<i>Boletus calopus</i>			
	<i>Boletus edulis</i>	Bolet comestible	2018	
	<i>Boletus edulis</i> var. <i>Albus</i>	Cèpe blanc	2018	SML
	<i>Boletus pinophilus</i> Pilat Dermek in Pilat			
	<i>Bovista plumbea</i> Pers. : Pers.			

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
2006	<i>Bulgaria inquinans</i>	Bulgarie salissante		
	<i>Butyriboletus appendiculatus</i> (Schaeff.) D.Arora & J.L.Frank, 2014			
2004	<i>Calocera cornea</i> (Batsch.:Fr.) Fries			
	<i>Calocera viscosa</i>	Calocère visqueuse	2018	SML
	<i>Calvatia utriformis</i> (Bull.) Jaap, 1918			
	<i>Cantharellula umbonata</i> (Gmel.Fr.) Singer			
	<i>Cantharellus amethysteus</i> (Quél.) Sacc., 1887			
	<i>Cantharellus cibarius</i>	Chanterelle commune		
	<i>Cantharellus ferruginascens</i> P.D. Orton, 1969			
2019	<i>Cantharellus pallens</i> Pilát		2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Cantharellus tubaeformis</i>	Chanterelle en tube		
	<i>Cetrelia olivetorum</i> (Nyl.) W. L. Culb. & C. F. Culb.			
2018	<i>Chalciporus piperatus</i>	Bolet poivré	2018	
	<i>Chlorociboria aeruginascens</i> (Nyl.) Kan.in Ramamurthi		2018	SML
	<i>Chlorociboria Seaver ex C.S.Ramamurthi</i> , Korf & L.R.Batra, 1958			
2004	<i>Chondrostereum purpureum</i> (Pers.:Fr.) Pouzar			
2019	<i>Chrysomphalina grossula</i> (Pers.) Norvall,Redhead & Ammirati		2019	M. et Mme Fannechere
2017	<i>Clathrus archeri</i> (Berk.)		2017	
	<i>Clavulina coralloides</i> (L. : Fr.) J.Schröt., 1889			
2004	<i>Clavulina cristata</i> (Holmsk.:Fr.) Schroeter			
	<i>Clitocybe clavipes</i>	Clitocybe à pied en massue		
	<i>Clitocybe costata</i> Kühner & Romagn. ex Kühner & Romagn.	Clitocybe côtelé		

Date de découverte Duges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Duges	Cadre des prospections
	<i>Clitocybe dealbata</i> (Sowerby : Fr.) Kumm.	Clitocybe blanchi		
	<i>Clitocybe decembris</i> Singer, 1962	Clitocybe bicolore		
	<i>Clitocybe gibba</i>	Clitocybe en entonnoir		
	<i>Clitocybe phyllophila</i> (Pers. : Fr.) Kumm.	Clitocybe des feuilles		
	<i>Clitocybe odora</i>			
	<i>Clitocybe sinopica</i> (Fr. : Fr.) Kumm.	Clitocybe terre cuite		
	<i>Clitocybe umbilicata</i> P.Kumm., 1871			
	<i>Clitopilus prunulus</i>	Clitopile petite prune, meunier	2018	SML
	<i>Collybia aquosa</i> (Bull. : Fr.) Kumm.			
	<i>Collybia brassicolens</i> (Romagn.) Bon, 1998			
	<i>Collybia butyracea</i> (Bull.:Fr.) Kummer	Collybie beurrée	2018	M. et Mme Fannechere
2004	<i>Collybia confluens</i> (Pers.:Fr.) Kummer			
2018	<i>Collybia cookei</i> (Bres.)		2018	
	<i>Collybia distorta</i>	Collybie à pied tordu		
2006	<i>Collybia dryophila</i> (Bull.:Fr.) Kummer	Collybie des chênes		
	<i>Collybia erythropus</i> (Pers. : Fr.) Kumm.	Collybie à pied rouge		
2004	<i>Collybia fusipes</i> (Bull.:Fr.) Quélet			
2006	<i>Collybia kuehneriana</i>			
	<i>Collybia maculata</i> (A.& S.) Kummer	Collybie tachée	2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Collybia peronata</i>	Marasme brûlant		
2004	<i>Coltricia perennis</i> (L.:Fr.) Murrill			
2004	<i>Conocybe tenera</i> (Schaeffer :Fr.) Fayod			
	<i>Coprinus atramentarius</i> (Bull.:Fr.) Fries	Coprin noir d'encre		
	<i>Coprinus auricomus</i> Pat.	Coprin doré		
	<i>Coprinus micaceus</i>	Coprin micacé		
2004	<i>Cordyceps militaris</i> (L.:Fr.) Link			

Date de découverte Duges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Duges	Cadre des prospections
	<i>Cortinarius alboviolaceus</i>	Cortinaire blanc-violet		
	<i>Cortinarius anomalus</i>	Cortinaire irrégulier		
	<i>Cortinarius argutus</i> Fr., 1838			
	<i>Cortinarius armillatus</i>	Cortinaire à colliers		
	<i>Cortinarius azureovelatus</i> P.D. Orton, 1958			
	<i>Cortinarius bolaris</i>	Cortinaire ocre rouge		
2019	<i>Cortinarius cinnamomeobadius</i> var. <i>cinnamomeobadius</i> Rob. Henry <i>Bull. Soc. Mycol</i>		2019	M. et Mme Fannechere
2006	<i>Cortinarius cinnamomeus</i>	Cortinaire à lames canelle		
	<i>Cortinarius decipiens</i> (Pers. : Fr.) Fr., 1838			
	<i>Cortinarius delibutus</i> Fries	Cortinaire enduit		
2004	<i>Cortinarius diabolicoides</i> P. Moënnelocoz & Reumaux			
2019	<i>Cortinarius flabellus</i> var. <i>flabellus</i> (Fr.) H. Lindstr. & Melot		2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Cortinarius flexipes</i> (Pers. : Fr.) Fr.			
	<i>Cortinarius hinnuleus</i> (Sowerby) Fr.	Cortinaire à couleur de faon		
2006	<i>Cortinarius lebretonii</i>			
2006	<i>Cortinarius ochropallidus</i>	Cortinaire à talon		
	<i>Cortinarius paleaceus</i> (Fr. in Weinm.) Fries	Cortinaire pailleté		
2006	<i>Cortinarius pholideus</i>	Cortinaire à armille écailleux		
	<i>Cortinarius sanguineus</i> (Wulfen : Fr.) Gray	Cortinaire sanguin		
	<i>Cortinarius semi-sanguineus</i>	Cortinaire semi-sanguin		
2004	<i>Cortinarius tophaceus</i> Fr.	Cortinaire couleur de tuff		

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
	<i>Cortinarius torvus</i>	Cortinaire à pied courbe		
2004	<i>Cortinarius uliginosus</i> Berkeley			
2018	<i>Cortinarius sphagnogenus</i>	Cortinaire des sphaignes	2018	
	<i>Cortinarius subpurpurascens</i> (Batsch) Kickx			
	<i>Cortinarius torvus</i> (Fr. : Fr.) Fr.	Cortinaire farouche		
	<i>Cortinarius triumphans</i> Fr., 1838	Cortinaire triomphant		
	<i>Cortinarius uliginosus</i> Berk., 1860			
	<i>Cortinarius umbrinolens</i> P.D. Orton, 1980			
	<i>Cortinarius varicolor</i> (Pers. : Fr.) Fr.			
2004	<i>Cortinarius venetus</i> (Fr.:Fr.) Fr.			
2004	<i>Cortinarius vibratilis</i> Fries			
2004	<i>Cortinarius violaceus</i> (L.:Fr.) Fries			
2020	<i>Crepidotus applanatus</i>		2020	M. et Mme Fannechere
	<i>Crepidotus mollis</i> (Schaeff. : Fr.) Staude, 1957	Crépidote mou		
2004	<i>Crepidotus variabilis</i> (Pers. Fr.) S.F. Gray	Crépidote variable		
2018	<i>Cuphophyllus virgineus</i>		2018	M. et Mme Fannechere
2018	<i>Cyathicula cacaliae</i>		2018	
	<i>Cystoderma amianthinum</i> (Pers.) Fayod			
	<i>Daedalea quercina</i> (L. : Fr.) Pers., 1801			
2004	<i>Daedaleops confragosa</i> (Bolt.:Fr.) Schroeter		2018	SML
	<i>Entoloma conferendum</i> (Britz.) Noordelos		2017	CHEGD Fungi
	<i>Entoloma conferendum</i> var. <i>Platyphyllum</i> J. Favre		2017	
2018	<i>Entomola fuscohebes</i>		2018	M. et Mme Fannechere

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
2018	<i>Entomola hirtipes</i>		2018	M. et Mme Fannechere
2017	<i>Entomola porphyrophaeum</i>		2017	
	<i>Entoloma sericeum</i>	Entolome soyeux		
	<i>Entoloma rhodopolium f. nidorosum</i> (Fr.) Noordel.	Entolome à odeur de chlore		
	<i>Exidia glandulosa</i>	Exidie glanduleuse		
	<i>Exidia truncata</i> Fr.:Fr.			
	<i>Fistulina hepatica</i> (Schaeff.) With., 1801			
	<i>Fomes fomentarius</i> (L.:Fr.) Fries	Amandouvier		
2018	<i>Fomitopsis pinicola</i>	Polypore marginé	2018	
2004	<i>Fuligo septica</i> (L.) Wigg.			
	<i>Galerina autumnalis</i> (Peck) A.H.Sm. & Singer			
2019	<i>Galerina hybrida</i>		2019	SML
2018	<i>Galerina marginata</i> (Batsch)		2018	
2004	<i>Galerina paludosa</i> (Fr.) Kühner		2020	
2006	<i>Galerina sphagnum</i>			
	<i>Ganoderma australe</i> (Fr. : Fr.) Pat., 1889			
2004	<i>Ganoderma lipsiense</i> (Batsch) Atkinson			
	<i>Ganoderma lucidum</i> (Curtis : Fr.) P.Karst., 1881	Ganoderme luisant		
2004	<i>Gloeophyllum sepiarium</i> (Wulf.Fr.) P. Karst			
2006	<i>Gomphidius glutinosus</i>			
2006	<i>Gomphidius roseus</i>			
	<i>Grifola frondosa</i> (Dicks. : Fr.) Gray, 1821	Polypore en touffes		
	<i>Gymnopilus fulgens</i>			
	<i>Gymnopilus penetrans</i>	Gymnopile pénétrant	2018	SML
2017	<i>Gymnopus aquosus</i>		2020	
	<i>Gyroporus castaneus</i> (Bull. : Fr.) Quél., 1886	Bolet châtain		

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
	<i>Gyroporus cyanescens</i>	Bolet bleuisant		
2004	<i>Hebeloma anthracophilum</i> Maire			
	<i>Hebeloma crustuliniforme</i>	Hébélome échaudé		
	<i>Hebeloma mesophaeum</i>			
	<i>Hebeloma pusillum</i> J.E. Lange ex J.E. Lange			
	<i>Hydnum repandum</i>	Hydne pied de mouton		
	<i>Hygrocybe chlorophana</i> (Fr.:Fr.) Wünsche			
	<i>Hygrocybe coccinea</i>	Hygrophore écarlate		
	<i>Hygrocybe psittacina</i>	Hygrophore perroquet	2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Hygrocybe glutinipes</i>		2018	
2018	<i>Hygrophoropsis aurantiaca</i> (Wülf.:Fr.)Maire	Clytocybe orangé		M. et Mme Fannechere
	<i>Hygrophoropsis aurantiaca</i> var. <i>pallida</i> (Cooke) Kühner & Romagn. ex Heykoop & Esteve-Raventós			
	<i>Hygrophoropsis fuscosquamula</i> P.D. Orton, 1960			
2006	<i>Hygrophorus arbustivus</i>			
2018	<i>Hymenopellis radicata</i> (Relhan)	Collybie radicante	2018	
	<i>Hypholoma caricetum</i>		2017	
2006	<i>Hypholoma elongatum</i>		2017	CHEGD Fungi
	<i>Hypholoma ericaeum</i> (Pers. : Fr.) Kühner			
	<i>Hypholoma sublateritium</i> (Fries) Quélet	Hypholome couleur de brique	2018	SML
	<i>Hypholoma fasciculare</i>	Hypholome en touffes	2020	SML
	<i>Hypholoma subericaeum</i> (Pers. : Fr.) Kühner			
	<i>Hypholoma udum</i> (Pers.:Fr.) Kühner			
	<i>Hypocenomyce scalaris</i> (Ach.) M. Choisy			
	<i>Hypogymnia physodes</i> (L.) Nyl., 1896			

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
	<i>Hypogymnia tubulosa</i> (Schaer.) Hav., 1918			
	<i>Hypotrachyna afrorevoluta</i> (Krog & Swinscow) Krog & Swinscow, 1987			
	<i>Imleria badia</i> (Fr.) Vizzini, 2014			
2004	<i>Inocybe asterospora</i> Quél.			
	<i>Inocybe dulcamara</i> (Pers.) Kumm.	Inocybe doux amer		
	<i>Inocybe halophila</i> Heim			
	<i>Inocybe lacera</i> (Fr.) P.Kumm., 1871			
	<i>Inocybe lacera</i> var. <i>helobia</i> Kuyper, 1986			
2004	<i>Inocybe maculata</i> Boud.			
	<i>Inocybe napipes</i> Lange			
2004	<i>Inocybe umbrina</i> Bres.			
	<i>Inocybe soluta</i> Velen.			
	<i>Inonotus hispidus</i> (Bull.) P.Karst., 1879	Polypore herissé		
2017	<i>Infundibulicybe gibba</i>		2017	
2020	<i>Kuehneromyces mutabilis</i>		2020	M. et Mme Fannechere
	<i>Laccaria amethystea</i>	Clitocybe améthyste		
2017	<i>Laccaria affinis</i>		2017	M. et Mme Fannechere
	<i>Laccaria amethystina</i> (Huds. ? Kumm.) Cooke	Laque améthyste		
2019	<i>Laccaria anglica</i> (Sing.) Bon & Van Haluwyn ex Pazmany		2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Laccaria laccata</i> (Scop.:Fr.) Berk. & Br.	Laccaire laqué	2018	SML
	<i>Laccaria proxima</i> (Boud.) Pat.			
	<i>Lacrymaria lacrymabunda</i> (Bull.) Pat., 1887	Lacrymaire velouté		
	<i>Lactarius blennius</i> (Fr.:Fr.) Fries	Lactaire muqueux	2017	CHEGD Fungi
	<i>Lactarius camphoratus</i>	Lactaire camphré		
	<i>Lactarius chrysorrheus</i> Fries	Lactaire à lait jaune		

Date de découverte Duges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Duges	Cadre des prospections
	<i>Lactarius cimicarius</i>	Lactaire à odeur de punaise		
2004	<i>Lactarius deliciosus</i> (L.:Fr.) S.F. Gray			
	<i>Lactarius glycosmus</i> (Fr.) Fr., 1838	Lactaire à odeur de noix de coco		
2019	<i>Lactarius helvus</i> (Fr. ;Fr.) Fr		2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Lactarius hepaticus</i> Plouwright ap.Boudier	Lactaire hépatique	2017	CHEGD Fungi
	<i>Lactarius hysginus</i> (Fr.) Fr., 1838	Lactaire cireux		
2006	<i>Lactarius lacunarum</i>			
2006	<i>Lactarius necator</i>		2018	SML
	<i>Lactarius plumbeus</i> (Bull.:Fr.) S.F.Gray	Lactaire plombé		
2004	<i>Lactarius pyrogalus</i> (Bull.:Fr.) Fries			
	<i>Lactarius quietus</i>	Lactaire tranquille	2017	CHEGD Fungi
	<i>Lactarius rufus</i> (Scop.:Fr.) Fries	Lactaire roux		
2006	<i>Lactarius subdulcis</i>		2017	CHEGD Fungi
	<i>Lactarius tabidus</i> Fries		2018	SML
	<i>Lactarius torminosus</i> (Schaeff. : Fr.) Pers.	Lactaire à toison		
2019	<i>Lactarius trivialis</i> (Fr. ;Fr.) Fr		2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Lactarius turpis</i> (Weinm.) Fr.			
	<i>Lactarius vellereus</i> (Fr.:Fr.) Fries	Lactaire velouté	2018	SML
	<i>Lactarius vietus</i>	Lactaire fané	2017	CHEGD Fungi
2018	<i>Laetiporus sulphureus</i>	Polypore soufré	2018	
	<i>Lecanora allophana</i> (Ach.) Nyl., 1872			
	<i>Leccinum aurantiacum</i> (Bulliard) S.F.Gray	Bolet orangé		
2004	<i>Leccinum brunneogriseolum</i> Lannoy & Estades		2018	SML
	<i>Leccinum duriusculum</i>	Bolet des peupliers		
	<i>Leccinum floccopus</i> (E.-J. Gilbert) Redeuilh, 1990			

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
	<i>Leccinum holopus</i>	Bolet blanc des marais	2018	
2006	<i>Leccinum molle</i>			
	<i>Leccinum nucatum</i> Lannoy & Estades	Bolet rude couleur de noix		
2018	<i>Leccinum pulchrum</i>	Bolet rude panaché	2018	
2006	<i>Leccinum quercinum</i>			
2006	<i>Leccinum scabrum</i>	Bolet rude	2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Leccinum scabrum</i> var. <i>melaneum</i> (F. Smotlacha) Dermek			
2006	<i>Leccinum variicolor</i>		2018	
2004	<i>Leccinum versipelle</i> (Fr.:Hök.) Snell in S.&S			
	<i>Lecidella elaeochroma</i> (Ach.) M. Choisy, 1950			
	<i>Lentinellus cochleatus</i> subsp. <i>inolens</i> Konrad & Maubl.			
	<i>Lenzites betulinus</i>			
	<i>Lepiota ignivolvata</i> Bousset & Josserand ex Bousset & Josserand			
	<i>Lepiota ochraceosulfurescens</i> (Locquin) ex Bon			
	<i>Lepiota oreadiformis</i> Velen.			
	<i>Lepista nebularis</i> (Batsch : Fr.) Harmaja			
	<i>Lepista panaeolus</i> (Fr.) P.Karst.			
	<i>Lepra albescens</i> (Huds.) Hafellner, 2016			
	<i>Leotia lubrica</i>	Léotie visqueuse		
	<i>Leucocortinarius bulbiger</i> (Alb. & Schwein. : Fr.) Singer	Leucocortinaire bulbeux		
2020	<i>Lichenomphalia umbellifera</i>		2020	M. et Mme Fannechere
2020	<i>Lycogala epidendron</i>		2020	M. et Mme Fannechere
	<i>Lycoperdon echinatum</i> Pers. : Pers.	Vesse de loup hérissé		

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
	<i>Lycoperdon foetidum</i> Bonord.			
	<i>Lycoperdon molle</i> Pers. : Pers.			
	<i>Lycoperdon perlatum</i> Pers.:Pers.	Vesce de loup perlée		
	<i>Lycoperdon umbrinum</i>	Vesce de loup foncée		
	<i>Lyophyllum decastes</i> (Fr. : Fr.) Singer	Tricholome agrégé		
2018	<i>Lyophyllum tylicolor</i>		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Calvatia utriforme</i>	Vesse-de-loup ciselée	2018	
	<i>Macrolepiota fuliginosa</i> (Barla) Bon, 1977			
	<i>Macrolepiota konradii</i> (Huijsman ex P.D. Orton) Moser ex L. Vassiliev			
	<i>Macrolepiota procera</i>	Lépiote élevée	2017	CHEGD Fungi
2017	<i>Macrolepiota proceravar. Fuliginosa</i>		2017	
	<i>Macrolepiota rickenii</i> (Velen.) Bellù & Lanzoni	Lépiote grêle		
2018	<i>Macrotyphula fistulosa</i> (Holmskj)		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Marasmiellus vaillantii</i> (Pers. : Fr.) Singer			
	<i>Marasmius androsaceus</i> (L.Fr.)Fr.			
2004	<i>Marasmius bulliardii</i> Quél.			
	<i>Marasmius hudsonii</i> (Pers. : Fr.) Fr.	Faux mousseron		
2004	<i>Marasmius oreades</i> (Bolt.:Fr.) Fries			
	<i>Megacollybia platyphylla</i> (Pers.:Fr.) Kotl & Pouz.			
	<i>Melanelixia glabratula</i> (Lamy) Sandler & Arup, 2011			
	<i>Meripilus giganteus</i>	Polypore géant		
	<i>Meruliopsis corium</i> (Pers. : Fr.) Ginns	Mérule papyracée		
2006	<i>Merulius tremellosus</i>			
2004	<i>Mitrla paludosa</i> Fr.:Fr.		2020	
	<i>Mutinus caninus</i>	Phalle de chien		

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
2017	<i>Mycena acicula</i>		2018	M. et Mme Fannechere
2018	<i>Mycena aetites</i> Quéél.		2018	M. et Mme Fannechere
2006	<i>Mycena epipterygia</i>		2018	M. et Mme Fannechere
2018	<i>Mycena flavoalba</i>		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Mycena galericulata</i> (Scop.)	Mycène en casque	2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Mycena galopus</i>	Mycène lactescente	2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Mycena inclinata</i>	Mycène incliné		
	<i>Mycena leucogala</i> (Cooke) Sacc., 1887			
2018	<i>Mycena megaspora</i> Kauffm.		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Mycena olivaceomarginata</i> (Masse) Masee, 1893			
	<i>Mycena pelianthina</i> (Fr.:Fr.) Quélet			
	<i>Mycena polygramma</i>			
2017	<i>Mycena pura</i> (Pers.)		2018	M. et Mme Fannechere
2004	<i>Mycena rorida</i> (Scop.:Fr.) Quélet			
2006	<i>Mycena rosea</i>		2017	CHEGD Fungi
2018	<i>Mycena rosella</i> Kumm.		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Mycena rubromarginata</i> (Fr. : Fr.) Kumm.			
2006	<i>Mycena vitilis</i>			
	<i>Mycena sanguinolenta</i>	Mycène sanguinolente		
	<i>Mycena speirea</i> (Fr. : Fr.) Gillet			
	<i>Mycena stipata</i> Maas Geesteranus & Schwöbel			
	<i>Mycena vitilis</i> (Fr.) Quéél., 1872			

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
	<i>Neoboletus erythropus</i> (Pers.) C.Hahn, 2015			
	<i>Neoboletus xanthopus</i> Klofac & A.Urb	Bolet à pied rouge	2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Neofavolus alveolaris</i> (DC.) Sotome & T.Hatt., 2012			
	<i>Panaeolus foeniseeii</i> (Pers. : Fr.) Kühner			
	<i>Panaeolus papilionaceus</i>		2020	
	<i>Paxillus rubicundulus</i> P.D. Orton, 1969			
2018	<i>Peniophora quercina</i>	Corticie du chêne	2018	
	<i>Peziza badia</i> Pers. : Fr.			
2019	<i>Polyporus sp.</i>		2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Oligoporus caesius</i> (Schrad.:Fr.)David	Polypore bleuté		
2004	<i>Oligoporus stypticus</i> (Pers.:Fr) David			
2006	<i>Oligoporus tephroleucus</i>			
	<i>Omphalina sphagnicola</i>			
	<i>Oudemansiella mucida</i> (Schrad.:Fr.) Höhnell	Mucidule visqueuse		
	<i>Oudemansiella radicata</i>	Collybie radicante		
2004	<i>Oudemansiella radicata v. marginata</i> (K.&M.) Bon & Dennis			
	<i>Panellus stipticus</i> (Bull. : Fr.) P.Karst.	Panelle astringente		
	<i>Paneolus papilionaceus</i> (Fr.) Quél.	Panéole papilionacée	2020	CHEGD Fungi
2018	<i>Panaeolus sphinctrinus</i> Quél.		2018	M. et Mme Fannechere
2018	<i>Panaeolus rickenii</i> Hora		2019	M. et Mme Fannechere
2019	<i>Parasola conopilus</i> (Fries) Örstadius & E. Larsson	Coprin parasol	2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Paxillus involutus</i> (Batsch)	Paxille enroulé	2018	M. et Mme Fannechere
2020	<i>Pezia varia</i>		2020	M. et Mme Fannechere

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
	<i>Phaeolus schweinitzii</i> (Fr. : Fr.) Pat., 1900			
	<i>Phaeoscypha cladii</i> (NR et WBK)			
	<i>Phallus impudicus</i>	Phalle impudique		
	<i>Phellinus ferreus</i> (Pers. : Fr.) Bourdot & Galzin			
	<i>Phellinus igniarius</i> (L.) Quél., 1886	Faux amadouvier		
2018	<i>Phellinus igniarius var. trivialis</i> (Killerman)	Polypore du saule	2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Phlebia merismoides</i> (Fr. : Fr.) Fr.			
	<i>Phlebia tremellosa</i> (Schrad. : Fr.) Nakasone & Burds., 1984			
	<i>Phlebiella vaga</i> (Fr. : Fr.) P.Karst., 1890			
	<i>Phlyctis argena</i> (Spreng.) Flot.			
	<i>Pholiota alnicola</i> (Fr.) Singer, 1949			
	<i>Pholiota aurivella</i> (Batsch:Fr.) Kummer	Pholiote dorée		
2019	<i>Pholiota flammans</i> (Batsch : Fr.) P. Kumm		2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Pholiota lenta</i> (Pers.:Fr.)Singer	Pholiote visqueuse		
	<i>Pholiota limonella</i> (Peck) Sacc., 1887			
2018	<i>Pholiota squarrosa</i> (Weigel)		2018	M. et Mme Fannechere
2019	<i>Pholiotina rugosa</i> (Peck) Sing.		2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Physconia perisidiosa</i> (Erichsen) Moberg, 1977			
	<i>Piptoporus betulinus</i> (Bull.:Fr.) Karsten	Polypore du Bouleau	2018	SML
	<i>Pleurotus ostreatus</i> (Jacq.) Kumm., 1871	Pleurote en huître		
	<i>Pluteus cervinus</i> (Sch.J.C.) Kummer	Plutée couleur de Cerf	2018	SML
	<i>Pluteus petasatus</i> (Fr.) Gillet, 1876			
	<i>Pluteus phlebophorus</i> (Ditmar : Fr.) Kumm.	Plutée veiné		
2004	<i>Polyporus ciliatus</i> (Fr.:Fr.) Fries			
	<i>Polyporus lentus</i> Berk., 1860	Polypore moucheté		

Date de découverte Duges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Duges	Cadre des prospections
2020	<i>Polyporus tuberaster</i>		2020	M. et Mme Fannechere
	<i>Postia ptychogaster</i> (F. Ludwig) Vesterh.	Polypore en coussinet		
	<i>Postia stiptica</i> (Pers. : Fr.) Jülich, 1982	Polypore amer		
	<i>Postia tephroleuca</i> (Fr. : Fr.) Jülich, 1982			
	<i>Psathyrella artemisiae</i> (Pass.) Konrad & Maubl., 1949			
	<i>Psathyrella laevissima</i> (Romagn.) Moser ex Singer			
2018	<i>Psathyrella multipedata</i> (Peck)		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Psathyrella piluliformis</i>	Psathyrelle hydrophile		
2018	<i>Pseudomphalina compressipes</i> (Peck)		2018	M. et Mme Fannechere
2006	<i>Psilocybe semilanceata</i>	Psilocube semilancéolé	2017	CHEGD Fungi
2006	<i>Pycnoporus cinnabarinus</i>	Tramète cinabre		
2017	<i>Rhodocollybia butyracea</i>		2017	
2018	<i>Rhodocollybia maculata</i> (Alb. & Schwin)		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Rhodocollybia prolixa</i> (Fr.) Antonín & Noordel., 1997			
	<i>Rhopographus filicinus</i> (Fr.) Nitschke ex Fuckel, 1870			
	<i>Rhytisma acerinum</i> (Pers.) Fr., 1819			
2004	<i>Rickenella fibula</i> (Bull.:Fr.) Raithelhuber		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Rickenella swartzii</i> (Fr.) Kuyper			
	<i>Roridomyces roridus</i> (Scop. : Fr.) Rexer			
2019	<i>Rozites caperatus</i> (Pers.: Fr.) P. Karst	Pholiote ridée	2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Russula aeruginea</i>	Russule vert-de-gris		
	<i>Russula amoena</i> Quélet	Russule veloutée		

Date de découverte Duges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Duges	Cadre des prospections
	<i>Russula amoenicolor</i> Romagnesi			
2004	<i>Russula aquosa</i> Lecl.		2017	CHEGD Fungi
	<i>Russula badia</i> Quél., 1881	Russule perfide		
	<i>Russula betularum</i> Hora	Russule émétique des bouleaux	2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Russula brunneoviolacea</i> Crawsh	Russule brun violacé	2017	CHEGD Fungi
2006	<i>Russula claroflava</i>	Russule jaune noircissante	2018	SML
	<i>Russula clavipes</i> Velen.	Russule écrevisse des bouleaux		
	<i>Russula cyanoxantha</i>	Russule charbonnière	2020	
	<i>Russula cyanoxantha</i> var. <i>flavoviridis</i> (Romagn.) Sarnari, 1992	Russule charbonnière jaune-vert		
	<i>Russula cyanoxantha</i> v. <i>peltereai</i> Fries	Russule charbonnière verte	2020	
	<i>Russula drimeia</i> Cooke			
2004	<i>Russula emetica</i> (Sch.:Fr.) Persoon			
	<i>Russula emetica</i> var. <i>sylvestris</i>	Russule émétique		
	<i>Russula fageticolla</i>	Russule du hêtre		
	<i>Russula fellea</i>	Russule de fiel	2017	CHEGD Fungi
	<i>Russula fragilis</i> (Pers.)Fries	Russule fragile	2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Russula graveolens</i>	Russule malodorante		
	<i>Russula grisea</i>	Russule grise		
	<i>Russula atropurpurea</i>	Russule pourpre et noire	2018	SML
	<i>Russula heterophylla</i> (Fr. : Fr.) Fr.	Russule à lames fourchues		
	<i>Russula ionochlora</i> Romagn. ex Romagn.	Russule verte et violette		
2006	<i>Russula langei</i>	Russule charbonnière à pied dur		

Date de découverte Duges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Duges	Cadre des prospections
	<i>Russula laurocerasi</i> Melzer			
	<i>Russula lepida</i> Fr., 1836	Russule jolie		
	<i>Russula nigricans</i>	Russule noircissante		
2004	<i>Russula nitida</i> (Pers.:Fr.) Fries			
2004	<i>Russula nobilis</i> Velenovsky			
	<i>Russula ochroleuca</i>	Russule blanc et ocre		
2006	<i>Russula parazurea</i>	Russule bleu-vert	2017	CHEGD Fungi
2006	<i>Russula pectinatoides</i>			
	<i>Russula puellaris</i> Fr., 1838	Russule fillette		
	<i>Russula risigallina</i> (Batsch) Sacc., 1915	Russule caméléon		
2018	<i>Russula sardonica</i>	Russule sardoine	2018	
	<i>Russula sororia</i>	Russule sœur		
	<i>Russula subrubens</i> (J.E. Lange) Bon, 1972	Russule des saules		
	<i>Russula turci</i>	Russule améthyste		
2003	<i>Russula versicolor</i> J. Schaeff.		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Russula vesca</i> Fries	Russule vieux-rose		
2006	<i>Russula violeipes</i>	Russule à pied violet		
2019	<i>Russula virescens</i>		2019	SML
	<i>Sarcodon imbricatus</i>	Hydne imbriqué		
	<i>Schizophyllum commune</i> L.:Fr.	Schizophylle commun		
	<i>Scleroderma areolatum</i> Ehrenb.	Scléroderme aréolé		
	<i>Scleroderma citrinum</i>	Scléroderme commun	2018	SML
2019	<i>Scutellinia decipiens</i>	Scutellinie	2019	SML
2004	<i>Sepedonium chrysospermum</i> (Bull.) Fr.			
	<i>Setulipes quercophilus</i> (Pouzar) Antonín, 1987			
2004	<i>Simocybe sumptuosus</i> (P.D. Ort.) Sing.			
	<i>Simocybe centunculus</i> (Fr.) P.Karst., 1879			

Date de découverte Dauges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Dauges	Cadre des prospections
	<i>Skeletocutis nivea</i> (Jungh.) Keller, 1979	Tramète blanc de neige		
	<i>Sparassis crispa</i> (Wulfen) Fr., 1821	Sparassis crépu		
	<i>Sphaerophorus globosus</i> (Huds.) Vain., 1903			
2019	<i>Sphagnarus paluster</i> (Peck.)Redhead & V. Hofstetter			M. et Mme Fannechere
	<i>Steccherinum ochraceum</i> (Pers.) Gray, 1821			
	<i>Stereum hirsutum</i>	Stérée hirsute	2018	SML
	<i>Stereum subtomentosum</i> Pouzar, 1964			
2020	<i>Strobilurus tenacellus</i>		2020	M. et Mme Fannechere
2019	<i>Stropharia albonitens</i> (Fr. :Fr) Gilbert		2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Stropharia caerulea</i> Kreisel, 1979			
	<i>Stropharia semiglobata</i>	Strophaire hémisphérique		
2004	<i>Stropharia semiglobata v. stercoraria</i> (Schum.:Fr.) Lge			
	<i>Suillus bovinus</i>	Bollet des bouviers	2018	SML
	<i>Suillus grevillei</i> (Klotzsch) Singer, 1945	Bolet élégant		
2006	<i>Suillus luteus</i>			
2006	<i>Suillus variegatus</i>		2020	
2019	<i>Tapinella panuoides</i> Gilbert		2019	M. et Mme Fannechere
	<i>Tephroclybe palustris</i> (Peck) Donk		2018	M. et Mme Fannechere
2018	<i>Tephroclybe tylicolor</i> Mos.		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Thelephora terrestris</i> Ehrhart : Fr.			
2003	<i>Trametes hirsuta</i> (Wulf.:Fr.) Pilat			
2020	<i>Trametes pubescens</i>		2020	M. et Mme Fannechere

Date de découverte Duges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Duges	Cadre des prospections
	<i>Trametes versicolor</i>	Polypore versicolore	2018	M. et Mme Fannechere
2020	<i>Tremella aurantia</i>		2020	M. et Mme Fannechere
	<i>Tremella mesenterica</i>	Trémelle mésentérique		
2014	<i>Trichoglossum hirsutum</i>			
2006	<i>Tricholoma album</i>			
	<i>Tricholoma sciodes f. virgatoïdes</i> Bon			
	<i>Tricholoma ustale</i> (Fr.:Fr.) Kummer	Tricholome brûlé		
	<i>Tricholoma columbetta</i>	Tricholome colombette		
	<i>Tricholoma fulvum</i>	Tricholome fauve	2018	M. et Mme Fannechere
2004	<i>Tricholoma saponaceum</i> (Fr.:Fr.) Kummer		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Tricholoma ustaloides</i>	Tricholome comme brûlé		
	<i>Tricholoma virgatum</i>	Tricholome vergeté		
2004	<i>Tricholomopsis decora</i> (Fr.:Fr.) Fries			
	<i>Tricholomopsis rutilans</i> (Sch.J.C.:Fr.) Singer	Tricholome rutilant		
	<i>Trochila ilicina</i> (Nees ex Fr.) Greenh. & Morgan-Jones ex Courtec., 1986			
2020	<i>Tubaria confragosa</i>		2020	M. et Mme Fannechere
	<i>Tubaria conspersa</i> (Pers. : Fr.) Fayod			
	<i>Tubaria furfuracea</i> (Pers. : Fr.) Gillet, 1878			
2018	<i>Typhula quisquiliaris</i> Henn.		2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Tylopilus felleus</i> (Bull.:Fr.) Karsten			
	<i>Tyromyces chioneus</i> (Fr. : Fr.) P.Karst., 1881	Polypore blanc de neige		
2017	<i>Vascellum pratense</i>		2017	M. et Mme Fannechere

Date de découverte Duges	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière mention Duges	Cadre des prospections
	<i>Velutarina rufoolivacea</i> (Alb. & Schwein. : Fr.) Korf ex Korf			
	<i>Xerocomus communis</i> (Bull.) Bon, 1985	Bolet commun		
	<i>Xerocomus badius</i> (Fr.:Fr.) Gilbert	Bolet bai	2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Xerocomus ferrugineus</i>			
2004	<i>Xerocomus parasiticus</i> (Bull.:Fr.) Quélet			
	<i>Xerocomus porosporus</i> Imler			
2004	<i>Xerocomus pruinatus</i> (Fr. in Fr.&Hök.) Quélet		2018	SML
2006	<i>Xerocomus subtomentosus</i>	Bolet subtomenteux	2017	CHEGD Fungi
	<i>Xerocomus chrysenteron</i>	Bolet à chair jaune	2018	M. et Mme Fannechere
	<i>Xerula radicata</i> (Rehl. : Fr.) Dörfelt	Mucicule radicante		
	<i>Xylaria hypoxylon</i> (L.:Fr.) Greville	Xylaire du bois		

Mammifères

Nom vernaculaire	Nom latin	Localisation	Contact	Fr	AnII	AnIV	LR Europe	LR France	Déterminante ZNIEFF Limousin	Date de dernière observation	Observateur
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	D,S	O,D	Art. 2	X	X	VU	LC	X	2011	GMHL
Belette	<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766	D	O				S				
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>						LC	LC			
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i> (Linnaeus, 1761)	D,P	O,P				LC	LC		2018	CEN
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i> Pallas 1778	P					LC	LC			
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	D	I,O	Art. 2			VU	NT		2018	CEN
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)	D	P				LC	LC			
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	D	I				LC	LC			

Nom vernaculaire	Nom latin	Localisation	Contact	Fr	AnII	AnIV	LR Europe	LR France	Déterminante ZNIEFF Limousin	Date de dernière observation	Observateur
Chat forestier	<i>Felis sylvestris</i>			Art. 2		X	LC	LC		2019	CEN
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	D	I,O				LC	LC		2018	CEN
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	D	P	Art. 2			LC	LC		2018	CEN
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	D	I,O	Art. 2			LC	LC			
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	S	O	Art. 2	X	X	LC	LC	X		
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	S	O	Art. 2	X	X	LC	LC			
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	D	O	Art. 2			LC	LC			
Hermine	<i>Mustela erminea</i> (Linnaeus, 1758)	D	Crottoir				LC	LC			
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	D, S	O I				NT	NT			

Nom vernaculaire	Nom latin	Localisation	Contact	Fr	AnII	AnIV	LR Europe	LR France	Déterminante ZNIEFF Limousin	Date de dernière observation	Observateur
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	D	I				LC	LC		2016	CEN
Loir	<i>Glis glis</i> (Linnaeus, 1766)	D	O				LC	LC		2015	CEN
Loutre	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	D	I	Art. 2	X	X	NT	LC		2019	CEN
Martre	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	D	I			X	LC	LC			
Mulot à collier	<i>Apodemus flavicollis</i> (Melchior, 1834)	D	P				LC	LC			
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus, 1758)	D,P	P				LC	LC		2018	CEN
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1819)	D,S	O,D	Art. 2		X	LC	LC			
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i> Helversen & Heller, 2001			Art. 2		X	DD	LC	X		
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1818)	D, S	D, O	Art. 2	X	X	LC	NT			

Nom vernaculaire	Nom latin	Localisation	Contact	Fr	AnII	AnIV	LR Europe	LR France	Déterminante ZNIEFF Limousin	Date de dernière observation	Observateur
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845)	D, S	O	Art. 2		X	LC	LC	X	2011	GMHL
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1819)	D	D	Art. 2		X	LC	LC			
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1818)	D,S	O,D	Art. 2		X	LC	LC	X		
Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i> Miller, 1928	D,P	P				LC	LC		2018	CEN
Musaraigne musette	<i>Crocidura russula</i> (Hermann, 1780)	D,P	P				LC	LC		2018	CEN
Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i> Linnaeus, 1758	D,P	P				LC	LC			
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	D	O	Art. 2		X	LC	LC			
Oreillard	<i>Plecotus sp.</i>	D,S	D								
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i> Fischer, 1829	S	O	Art. 2		X	LC	LC		2011	GMHL

Nom vernaculaire	Nom latin	Localisation	Contact	Fr	AnII	AnIV	LR Europe	LR France	Déterminante ZNIEFF Limousin	Date de dernière observation	Observateur
Oreillard roux, Oreillard septentrional	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	S	O	Art. 2		X	LC	LC			
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)			Art. 2	X	X	NT	NT	X		
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	D	D	Art. 2		X	LC	NT		2011	GMHL
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1819)	D	D	Art. 2		X	LC	LC		2011	GMHL
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i> (Molina 1782)	D	O				NA	NA		2019	CEN
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i> (Pallas, 1771)	D	I				LC	LC			
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)	D	I				NA	NA			
Renard	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	D	I,O				LC	LC		2019	CEN
Sanglier	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	D	I				LC	LC		2018	CEN
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	D	Art. 2	X		X	LC	NT	X		

Nom vernaculaire	Nom latin	Localisation	Contact	Fr	AnII	AnIV	LR Europe	LR France	Déterminante ZNIEFF Limousin	Date de dernière observation	Observateur
Souris grise	<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758	D	O				LC	NA			
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	D	I				LC	LC		2016	CEN

P : Pelotes de

Localisation : D : Réserve

Contact : rejection

S : Sauvagnac, caves

I : Indices

Espèce protégée en

Fr : France (Article 2)

P : Pièges INRA

Inscrite à l'annexe II
de la Directive

AnII : Habitats

O :
Observation
directe

Inscrite à l'annexe IV
de la Directive

AnIV : Habitats

D : Detecteur

Listes Rouge Europe

LR : et France

*LC : Préoccupation
mineure*

NT : quasi-menacé

VU : vulnérable

Oiseaux

Nom vernaculaire	Nom latin	DO	Fr	Ch	LR France	LR Régionale	Déterminant ZNIEFF Limousin	Statut sur RN	Dernière mention
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis (Linnaeus, 1758)</i>		Art. 3		LC			Nicheur	2019
Aigle botté	<i>Hieraateus pennatus (Gmelin, 1788)</i>	Ann. I	Art. 3		NT (Nicheur)	EN (Limousin)	X	Accidentel	1998
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis Linnaeus, 1758</i>	Ann. II/2		X	NT (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)			Migrateur	2009
Alouette lulu	<i>Lullula arborea (Linnaeus, 1758)</i>	Ann. I	Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant)	VU (Limousin)		Nicheur	2018
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)</i>		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	VU (Limousin)	X	A déterminer	2011
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola Linnaeus, 1758</i>	Annexe II/1, Annexe III/2		X	LC (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)	Ra	X	Nicheur	2018
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)</i>	Annexe II/1, Annexe III/2		X	CR (Nicheur), DD (Hivernant), NA (De passage)	RE (Limousin)	X	Migrateur	2018
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus (Brünn., 1764)</i>	Annexe II/1, Annexe III/2		X	LC	LC (Nicheur), Na (De passage)	X	Migrateur	2019
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra Linnaeus, 1758</i>		Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)			A déterminer	2018
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea Tunstall, 1771</i>		Art. 3		LC	LC (Nicheur)		A déterminer	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba Linnaeus, 1758</i>		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant)			A déterminer	2019
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava Linnaeus, 1758</i>		Art. 3		DD	EN	X	Migrateur	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)</i>	Ann. I	Art. 3		LC (Nicheur), LC (De passage)			Nicheur	2019

Nom vernaculaire	Nom latin	DO	Fr	Ch	LR France	LR Régionale	Déterminant ZNIEFF Limousin	Statut sur RN	Dernière mention
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		VU (Nicheur), NA (Hivernant)		X	Nicheur	2021
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		EN (Nicheur), NA (De passage)	EN (Limousin)	X	Migrateur	2018
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i> Linnaeus, 1766		Art. 3		LC (Nicheur)	EN (Limousin)	X	Migrateur	2010
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758		Art. 3		VU (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2019
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i> Linnaeus, 1758		Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)			Nicheur	2015
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Ann. I	Art. 3		NT (Nicheur), NA (De passage)	RE (Limousin)	X	Migrateur	1998
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Ann. I	Art. 3		NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)		X	Migrateur	2010
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Ann. I	Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	CR (Limousin)	X	Migrateur	1998
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2019
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Annexe II/1, Annexe III/2		X	LC (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2010
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		VU (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	VU (Limousin)		Nicheur	2019
Chevalier Cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758				NA	CR (Hivernant)		Accidentel	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant)			Nicheur	2018

Nom vernaculaire	Nom latin	DO	Fr	Ch	LR France	LR Régionale	Déterminant ZNIEFF Limousin	Statut sur RN	Dernière mention
Cigogne noire	<i>Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)</i>				EN (Nicheur), VU (De passage)	CR (Nicheur), EN (de passage)		Migrateur	
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)</i>	Ann. I	Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)	EN (Limousin)	X	Accidentel	1998
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis (Rafin., 1810)</i>		Art. 3		VU (Nicheur)		X	Accidentel	2021
Corneille noire	<i>Corvus corone Linnaeus, 1758</i>	Annexe II/2			LC (Nicheur), NA (Hivernant)			Nicheur	2021
Coucou gris	<i>Cuculus canorus Linnaeus, 1758</i>		Art. 3		LC (Nicheur), DD (De passage)			Nicheur	2019
Cygne tuberculé	Cygne tuberculé	Annexe II/2	Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant)			Nicheur	2021
Effraie des clochers	<i>Tyto alba (Scopoli, 1769)</i>		Art. 3		LC (Nicheur)	NT (Limousin), LC (Nicheur), Na (De passage)		Nicheur	1998
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758</i>	Ann. I	Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)	LC (Nicheur), Na (De passage)	X	Nicheur	2018
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)</i>		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2019
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758</i>	Annexe II/2			LC (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2019
Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus Linnaeus, 1758</i>	Annexe II/1, Annexe III/1		X	LC (Nicheur)			Nicheur	2019
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus Linnaeus, 1758</i>		Art. 3		NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			A déterminer	1998
Faucon hobereau	<i>Falco subutteo Linnaeus, 1758</i>		Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)	VU (Limousin)		Occasionnel	2017

Nom vernaculaire	Nom latin	DO	Fr	Ch	LR France	LR Régionale	Déterminant ZNIEFF Limousin	Statut sur RN	Dernière mention
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2021
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		LC	RE		Accidentel	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1883)		Art. 3		NT (Nicheur), DD (De passage)		X	Nicheur	2018
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787		Art. 3		LC (Nicheur), DD (De passage)			Nicheur	2018
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Annexe II/2			LC (Nicheur), NA (Hivernant)			Nicheur	2021
Gobe-mouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)		Art. 3		NT (Nicheur), DD (De passage)			Nicheur	2018
Gobe-mouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)		Art. 3		VU (Nicheur), DD (De passage)		X	Migrateur	2018
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758		Art. 3		LC (Nicheur)	VU (Limousin)	X	A déterminer	2019
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)		X	A déterminer	2010
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> brehm, 1820		Art. 3		LC (Nicheur)			Nicheur	2019
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Annexe II/2		X	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2021
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758	Annexe II/2		X	LC (Nicheur), LC (Hivernant)		X	Migrateur	2018
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i> Linnaeus, 1766	Annexe II/2		X	LC (Hivernant), NA (De passage)			Migrateur	2019
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> Brehm, 1831	Annexe II/2		X	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2019

Nom vernaculaire	Nom latin	DO	Fr	Ch	LR France	LR Régionale	Déterminant ZNIEFF Limousin	Statut sur RN	Dernière mention
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant)	NT (Poitou-Charentes)		Nicheur	2012
Grue cendrée	<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Ann. I	Art. 3		CR (Nicheur), NT (Hivernant), NA (De passage)			Migrateur	2018
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758		Art. 3					Accidentel	
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i> (Linnaeus, 1758)	X	Art. 3					Accidentel	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2018
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3					Nicheur	
Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758		Art. 3		NT (Nicheur), DD (De passage)			Nicheur	2019
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3			De		Nicheur	2019
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)			Nicheur	2019
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant)			A déterminer	2011
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		VU (Nicheur)		X	Nicheur	2019
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1883)		Art. 3		NT (Nicheur), NA (De passage)	EN (Limousin)	X	A déterminer	2018
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)			Nicheur	2019
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		NT (Nicheur), DD (De passage)			Nicheur	2009

Nom vernaculaire	Nom latin	DO	Fr	Ch	LR France	LR Régionale	Déterminant ZNIEFF Limousin	Statut sur RN	Dernière mention
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)</i>	Ann. I	Art. 3		VU	NT		A déterminer	
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus Linnaeus, 1758</i>		X					Migrateur	2017
Merle noir	<i>Turdus merula Linnaeus, 1758</i>	Annexe II/2		X	LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2019
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)</i>		Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)			Nicheur	2021
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus Linnaeus, 1758</i>		X					Nicheur	2019
Mésange boréale	<i>Parus montanus Baldenst., 1827</i>		X			Vu		A déterminer	2011
Mésange charbonnière	<i>Parus major Linnaeus, 1758</i>		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2019
Mésange huppée	<i>Parus cristatus Linnaeus, 1758</i>		X					Nicheur	2021
Mésange noire	<i>Parus ater Linnaeus, 1758</i>		X					Nicheur	2018
Mésange nonette	<i>Parus palustris Linnaeus, 1758</i>		X					Nicheur	2019
Milan noir	<i>Milvus migrans (Boddaert, 1783)</i>	Ann. I	Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)			Migrateur	2019
Milan royal	<i>Milvus milvus (Linnaeus, 1758)</i>	Ann. I	Art. 3		VU (Nicheur), VU (Hivernant), NA (De passage)	EN (Limousin)	X	Migrateur	2018
Moineau domestique	<i>Passer domesticus (Linnaeus, 1758)</i>		Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)			Nicheur	2019
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)</i>		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant)			Nicheur	2019
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)</i>		Art. 3		VU (Nicheur)			Nicheur	2012

Nom vernaculaire	Nom latin	DO	Fr	Ch	LR France	LR Régionale	Déterminant ZNIEFF Limousin	Statut sur RN	Dernière mention
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	X	Art. 3					A déterminer	2019
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Ann. I	Art. 3		LC (Nicheur)			Nicheur	2019
Pic vert	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758		Art. 3		LC (Nicheur)			Nicheur	2019
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Annexe II/2			LC (Nicheur)			Nicheur	2019
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Ann. I	Art. 3		NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2018
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758			X		Da		Migrateur	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Annexe II/1, Annexe III/1			LC (Nicheur), LC (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2019
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2021
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i> Linnaeus, 1758		Art. 3		DD (Hivernant), NA (De passage)			Migrateur	2018
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		LC (Nicheur), DD (De passage)			Nicheur	2021
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		VU (Nicheur), DD (Hivernant), NA (De passage)	EN (Limousin)	X	Migrateur	2018
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)			Nicheur	2019
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		NT (Nicheur), DD (De passage)	VU (Limousin)	X	Nicheur	2011
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechst., 1793)		Art. 3		NT (Nicheur), NA (De passage)		X	Nicheur	2018

Nom vernaculaire	Nom latin	DO	Fr	Ch	LR France	LR Régionale	Déterminant ZNIEFF Limousin	Statut sur RN	Dernière mention
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2021
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		NT (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	VU (Limousin)		Nicheur	2019
Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i> (Temminck, 1820)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2021
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2019
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (De passage)			Nicheur	2021
Rouge-queue noir	<i>Phoenicus ochruros</i> (Gmelin, 1774)		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)			Nicheur	2019
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)		Art. 3		VU (Nicheur), NA (De passage)	EN (Limousin)		Nicheur	2010
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		LC (Nicheur)			Nicheur	2021
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i> (Linnaeus, 1766)		Art. 3		NT	Su		Nicheur	2019
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		LC		X	Migrateur	2021
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758		Art. 3		LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage)	EN (Limousin)		A déterminer	2018
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Annexe II/2		X	VU (Nicheur), NA (De passage)	VU (Limousin)		A déterminer	1998
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvald, 1838)				LC			Nicheur	2019

Nom vernaculaire	Nom latin	DO	Fr	Ch	LR France	LR Régionale	Déterminant ZNIEFF Limousin	Statut sur RN	Dernière mention
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3		NT (Nicheur), DD (De passage)	RE (Limousin)		Migrateur	2009
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3					Nicheur	2021
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i> (Hablizl, 1783)	X	Art. 3					Accidentel	2015
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3					Nicheur	2009

Inscription à l'annexe I de
DO : la Directive Oiseaux
Espèce protégée en
Fr : France
Espèce chassable (Nu :
Ch : Nuisible)

LR : et Liste Rouge Régionale des espèces nicheuses (SEPOL, 2015)

RE : disparue au niveau régional

CR : En danger Critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : données insuffisantes

NA : Non applicable

NE : Non Evalué

Les amphibiens

Nom vernaculaire	Nom latin	DH	Fr	LR F	LR Lim	Dernière mention Dauges	Dernière mention Sauvages
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	IV	Art. 2	LC		2020	2004
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3	LC		2020	-
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)		Art. 3	LC		-	2011
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i> Bonaparte, 1840	IV	Art. 2	LC		2020	2011
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3	LC		1996	-
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	V	Art. 4	LC		2021	2009
Grenouille verte	<i>Rana kl. esculenta</i> Linnaeus, 1758	V	Art. 4	LC		1994	?
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3	LC		2021	2011
Sonneur à ventre-jaune	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	II et IV	Art. 1	VU		1994	-
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	IV	Art. 2	LC	NT	2020	2004
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)		Art. 3	LC		2021	?

Les reptiles

Nom vernaculaire	Nom latin	DH	Fr	LR F	Déterminant ZNIEFF	Dernière mention Dauges	Dernière mention Sauvages
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	IV	Art. 2	LC		2020	-
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 2	LC		2021	2011
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	IV	Art. 2	LC		2020	2011
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)		Art. 2	LC		2021	2008
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus 1758	IV	Art. 2	NT		?	
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802)		Art. 2	LC		2018	?
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)		Art. 2	LC		2020	2004
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758		Art. 3	LC		2021	2008
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 3	LC		2021	2004
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)		Art. 2	LC	X		2004

DH : IV : Annexe IV de la Directive Habitats
V : Annexe V de la Directive Habitats

Fr : Espèce protégée en France

LR F : Liste Rouge Nationale
LC : Préoccupation mineure
NT : Quasiment menacé

LR Lim : Liste Rouge Limousin
LC : Préoccupation mineure
NT : Quasiment menacé

Les poissons

Nom latin	Nom vernaculaire	DH	Protection France	LR France	LR Limousin	Déterminant ZNIEFF	Dernière mention Duges
<i>Cyprinus Carpio</i> (Linnaeus 1758)	Carpe commune (La)			VU	LC		
<i>Esox lucius</i> (Linnaeus 1758)	Brochet (Le)		Art. 1	VU	VU	X	
<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	Perche soleil (La)						
<i>Perca fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)	Perche commune (La)			LC	LC		
<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon			LC	LC		2021
<i>Salmo trutta f. fario</i>	Truite fario	Annexe II	Art. 1	LC	NT	X	2021

Les orthoptères

Nom scientifique	Nom commun	LRR	Dernière mention
<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	Criquet marginé		2012
<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linné, 1758)	Criquet mélodieux		2013
<i>Chorthippus binotatus</i> (Charpentier, 1825)	Criquet des ajoncs	Ex	2012
<i>Chorthippus brunneus</i> (thunberg, 1815)	Criquet duettiste		2012
<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet vert-échine		2013
<i>Chorthippus montanus</i> (Charpentier, 1825)	Criquet palustre	Su	2012
<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures		2012
<i>Chorthippus vagans</i> (Eversmann, 1848)	Criquet des pins		2012
<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1835)	Criquet des clairières		2012
<i>Conocephalus fuscus</i> (Thunberg, 1815)	Conocéphale bigarré		2012
<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Dectique verrucivore		
<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout, 1848)	Criquet des mouillères		2012
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linné, 1758)	Courtillière commune		2019
<i>Gryllus campestris</i> Linné, 1758	Grillon champêtre		2012
<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	Sauterelle ponctuée		
<i>Meconema thalassinum</i> (De Geer, 1773)	Méconème varié		2013
<i>Metrioptera brachyptera</i> (Linné, 1761)	Decticelle des bruyères	Su	2012
<i>Metrioptera roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée		2012
<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois		2012
<i>Oedipoda caerulescens</i> (Linné, 1758)	Oedipode turquoise		2012
<i>Omocestus haemorrhoidalis</i> (Charpentier, 1825)	Criquet rouge-queue		2012
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène		2012
<i>Omocestus viridulus</i> (Linné, 1758)	Criquet verdelet		2012
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéoptère commun	Su	2012
<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée		2012
<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	Decticelle chagrinée		2013
<i>Pteronemobius heydeni</i> (Fischer, 1853)	Grillon des marais	Su	2012
<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)	Criquet de la Palène		2012

Nom scientifique	Nom commun	LRR	Dernière mention
<i>Stenobothrus stigmaticus</i> (Rambus, 1839)	Sténobothre nain		2012
<i>Stetophyma grossum</i> (Linné, 1758)	Criquet ensanglanté		2012
<i>Tetrix subulata</i> (Linné, 1758)	Tétrix riverain		
<i>Tetrix tenuicornis</i> Sahlberg, 1893	Tétrix des sablières	Menacé	
<i>Tetrix undulata</i> (Sowerby, 1806)	Tétrix des clairières		2012
<i>Tettigonia viridissima</i> / Linné, 1758	Grande sauterelle verte		2013

LRR : Liste Rouge Régionale (S.E.L., 2005) + LRR
 Auvergne

Ex : Extinction proche

Su : A surveiller

Les odonates

Nom scientifique	Nom commun	PN	DH	LRR	Déterminant ZNIEFF	Statut sur le site	Dernière obs Dauges
<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	Aeschne affine			EN		Occasionnel	2007
<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)	Aeschne bleue			LC		Reproducteur	2013
<i>Aeshna grandis</i> (Linné, 1758)	Grande Aeschne			LC		Occasionnel	2003
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur			LC		Occasionnel	2018
<i>Boyeria irene</i> (Fonscolombe, 1838)	Aeschne paisible					Occasionnel	?, à confirmer
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1782)	Caloptéryx éclatant			LC		Occasionnel	1994
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i> Sélys, 1873	Caloptéryx vierge			LC		Reproducteur	2018
<i>Calopteryx xanthostoma</i> (Charpentier, 1825)	Caloptéryx ouest-méditerranéen			NT		Accidentel	1999
<i>Cercion lindenii</i> (Sélys, 1840)	Agrion de Vander Linden					Accidentel	1999
<i>Ceriagrion tenellum</i> (Villers, 1789)	Agrion délicat			LC		Reproducteur	2010
<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert			LC			
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	X	X	VU		Reproducteur	2017
<i>Coenagrion puella</i> (Linné, 1758)	Agrion jeune			LC		Reproducteur	2017
<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon			LC		Accidentel	2006
<i>Cordulegaster boltoni</i> (Donovan, 1807)	Cordulégastre annelé			LC		Reproducteur	2018
<i>Cordulia aenea</i> (Sélys, 1843)	Cordulie bronzée			LC		Accidentel	2011
<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe			LC		Reproducteur	2017
<i>Epitheca bimaculata</i>	Cordulie à deux tâches			NT	X	Accidentel	2019
<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	Naïade aux yeux rouges (La)			LC			
<i>Gomphus pulchellus</i> Sélys, 1840	Gomphe gentil			LC		Occasionnel	2007
<i>Gomphus simillimus</i> Sélys, 1840	Gomphe semblable			VU		Accidentel	2006
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Liden, 1820)	Agrion élégant			LC		Reproducteur	2010
<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	Agrion nain			LC		Occasionnel	2012
<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)	Leste sauvage			EN		Accidentel	2007
<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	Leste dryade			VU		Accidentel	2007

Nom scientifique	Nom commun	PN	DH	LRR	Déterminant ZNIEFF	Statut sur le site	Dernière obs Dauges
<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	Leste fiancé			LC		Accidentel	2017
<i>Libellula depressa</i> Linné, 1758	Libellule déprimée			LC		Reproducteur	2018
<i>Libellula quadrimaculata</i> Linné, 1758	Libellule à 4 taches			LC		Reproducteur	2018
<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linné, 1758)	Gomphe à pinces			LC		Occasionnel	?, à confirmer
<i>Onychogomphus uncatus</i> (Charpentier, 1840)	Gomphe à crochets			NT		Occasionnel	2007
<i>Orthetrum albistylum</i> (Selys, 1848)	Orthétrum à stylets blancs (L')			LC			
<i>Orthetrum brunneum</i> (Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun			LC		Reproducteur	2018
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linné, 1758)	Orthétrum réticulé			LC		Occasionnel	2017
<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuisant			LC		Reproducteur	2018
<i>Oxygastra curtusii</i>	Cordulie à corps fin			LC		Accidentel	2018
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes			LC		Occasionnel	2017
<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite nymphe à corps de feu			LC		Reproducteur	2018
<i>Somatochlora arctica</i> (Zetterstedt, 1840)	Cordulie arctique			LC	X	Reproducteur	2018
<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie à tâches jaunes			EN		Reproducteur	2018
<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie métallique			LC		Reproducteur	2017
<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun			LC		Occasionnel	2014
<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)	Sympétrum noir			NT		Accidentel	2003
<i>Sympetrum fonscolombi</i> (Sély, 1840)	Sympétrum à nervures rouges			LC		Accidentel	2003
<i>Sympetrum meridionale</i> (Sély, 1841)	Sympétrum méridional			LC		Accidentel	2008
<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	Sympétrum sanguin			LC		Occasionnel	2003
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum strié			LC		Reproducteur	2017
<i>Sympetrum vulgatum</i> (Linné, 1758)	Sympétrum commun			NT		Accidentel	2008
LRR :	Liste Rouge Régionale (S.L.O., 2005)						
	CR : En danger critique d'extinction						
	EN : En danger						

	NT : Quasi menacé						
	VU : Vulnérable						
PN :	Espèce protégée en France						
DH :	Espèce protégée en Europe (Annexe II directive Habitats)						

Les plécoptères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Nemouridae	<i>Nemoura cinerea</i>		2021
Taeniopterygidae	<i>Brachyptera risi</i>		2021

Les trichoptères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
	<i>Odontocerum albicorne</i>		
Limnephilinae	<i>Limnephilus centralis</i>		2021

Les neuroptères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Chrysopidae	<i>Chrysopa perla</i> (L.)	Chrysope	2015
Chrysopidae	<i>Dichochrysa ventralis</i> (Curtis)		
Myrmeleontidae	<i>Myrmeleon formicarius</i>	Fourmilion commun	2015

Les coléoptères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Carabidae	<i>Abax ater</i> Villiers					
Curculionidae	<i>Acalles ptinoides</i> Marsh.					
Cerambycidae	<i>Acanthoderes clavipes</i> (Schrank, 1781)	Acanthodère à fémurs renflés				
Carabidae	<i>Acupalpus dubius</i> Schill.					
Carabidae	<i>Acupalpus luteatus</i> Duft.					
Coccinellidae	<i>Adalia bipunctata</i> L.					
Coccinellidae	<i>Adalia decempunctata</i> L.	Coccinelle à 10 points				2013
Elateridae	<i>Adelocera murina</i> L.					
Cerambycidae	<i>Agapanthia cardui</i> L.	Agapanthie du chardon				
Cerambycidae	<i>Agapanthia villosoviridescens</i> De Geer	Agapanthie à pilosité verdâtre				2015
Chrysomelidae	<i>Agelastica alni</i> L.					
Carabidae	<i>Agonum sexpunctatum</i> L.					
Elateridae	<i>Agriotes sputator</i> L.					
Elateridae	<i>Agripnus murinus</i>					2013
Staphylinidae	<i>Aleochara bipustulata</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Altica aenescens</i> Weise.					
Chrysomelidae	<i>Altica brevicollis</i> Foud.					
Chrysomelidae	<i>Altica oleracea</i> L.					
Carabidae	<i>Amara fulvipes</i> Serv.					
Elateridae	<i>Ampedus cinnabarinus</i> Esch.					
Elateridae	<i>Ampedus pomorum</i> (Herbst, 1784)					
Melolonthidae	<i>Amphimallon solstitialis</i> L.					
Cerambycidae	<i>Anaerea carcharias</i> L.	Saperde chagrinée				
Coccinellidae	<i>Anatis ocelata</i> L.					2015
Curculionidae	<i>Anchonidium unguiculare</i> Aubé					
Carabidae	<i>Anisodactylus binotatus</i> F.					
Coccinellidae	<i>Anisoticta novemdecimpunctata</i> L.					

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
	<i>Anisotoma humeralis</i> (Herbst, 1791)					
Cerambycidae	<i>Anoplodera sexguttata</i> (Fab. 1775)	Lepture à six taches				2015
Geotrupidae	<i>Anoplotrupes stercorosus</i> Scriba.					2015
Coccinellidae	<i>Aphidecta oblitterata</i>					2015
Aphodidae	<i>Aphodius erraticus</i> L.					
Aphodidae	<i>Aphodius fimetarius</i> L.					
Aphodidae	<i>Aphodius fossor</i> L.					
Aphodidae	<i>Aphodius granarius</i> L.					
Aphodidae	<i>Aphodius merdarius</i> F.					
Aphodidae	<i>Aphodius prodromus</i> Brahm.					
Aphodidae	<i>Aphodius subterraneus</i> L.					
Apionidae	<i>Apion miniatum</i> Germ.					
Apionidae	<i>Apion simile</i> Kirb.					
Apionidae	<i>Apion urticarium</i> Herbst.					
Attelabidae	<i>Apoderus coryli</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Apteropeda orbiculata</i> Marsh					
Carabidae	<i>Argutor diligens</i> Sturm.					
Cerambycidae	<i>Aromia moschata</i> L.	Aromie musquée				
Cerambycidae	<i>Asenum striatum</i> C.					
	<i>Aspidiphorus orbiculatus</i> (Gyllenhal, 1808)					
Chrysomelidae	<i>Asorestia transversa</i> Mannh.					
Staphylinidae	<i>Atheta elongatula</i> Grav.					
Staphylinidae	<i>Atheta gagatina</i>					
Staphylinidae	<i>Atheta parvula</i>					
Staphylinidae	<i>Atheta ravilla</i> Er.					
Staphylinidae	<i>Atheta sodalis</i> Er.					
Elateridae	<i>Athous bicolor</i> Goeze					
Elateridae	<i>Athous niger</i> L.					
Elateridae	<i>Athous vittatus</i> L.					

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Attelabidae	<i>Attelabus nitens</i> Scop.					
Staphylinidae	<i>Autalia impressa</i> Ol.					
Malachiidae	<i>Axinotarsus marginalis</i> Lap.					
Dytiscidae	<i>Balanobius crux</i> F.	Hydropore porte croix				
Curculionidae	<i>Baris laticollis</i> Marsh.					
Carabidae	<i>Bembidion ustulatum</i> L.					
	<i>Bitoma crenata</i> (Fabricius, 1775)					
Silphidae	<i>Blitophaga opaca</i> L.					
Staphylinidae	<i>Bolitobius exoletus</i> Erich.					
Staphylinidae	<i>Bolitobius thoracicus</i> F.					
Staphylinidae	<i>Bolitochara obliqua</i> Er.					
	<i>Bolitophagus reticulatus</i> (Linnaeus, 1767)					
Bostrichidae	<i>Bostrichus capucinus</i> L.					
Staphylinidae	<i>Brachygluta fossulata</i> Reich.					
Cerambycidae	<i>Brachyleptura fulva</i> Degeer	Lepture fauve				
Rhynchitidae	<i>Byctiscus betulae</i> L.					
Scarabaeidae	<i>Caccobius schreberi</i> L.					
Curculionidae	<i>Caenopsis waltoni</i> Bohem.					
Carabidae	<i>Calathus melanocephalus</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Calomicrus circumfusus</i> Marsh.					
Coccinellidae	<i>Calvia decemguttata</i>					2013
Coccinellidae	<i>Calvia quatuordecimpunctata</i> L.					2014
Cantharidae	<i>Cantharis cryptica</i> Ashe.					2015
Cantharidae	<i>Cantharis fusca</i> L.					2015
Cantharidae	<i>Cantharis livida</i> L.					2015
Cantharidae	<i>Cantharis nigricans</i>					2015
Cantharidae	<i>Cantharis pallida</i>					2013
Cantharidae	<i>Cantharis pellucida</i>					2015
Cantharidae	<i>Cantharis rufa</i>					2013

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Carabidae	<i>Carabus auronitens</i> Gehin.					2015
Carabidae	<i>Carabus cancellatus</i> Ill.					
Carabidae	<i>Carabus granulatus</i> L.					
Carabidae	<i>Carabus intricatus</i> L.					2015
Carabidae	<i>Carabus nemoralis</i> O.F. Mull.					
Carabidae	<i>Carabus purpurascens</i> F.					
Chrysomelidae	<i>Cassida azurea</i> Fab.					
Chrysomelidae	<i>Cassida hemisphaerica</i> Herbst.					
Chrysomelidae	<i>Cassida nebulosa</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Cassida panzeri</i> Weise					
Chrysomelidae	<i>Cassida rubiginosa</i> Müller					2015
Chrysomelidae	<i>Cassida vibex</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Cassida viridis</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Cassida vittata</i> Villers.					2015
Cerambycidae	<i>Cerambyx scopolii</i> Fuess.	Capricorne de Scopoli				
Hydrophilidae	<i>Cercyon melanocephalus</i> L.					
	<i>Cerylon ferrugineum</i> Stephens, 1830					
Cetoniidae	<i>Cetonia aurata</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Chaetocnema arida</i> Foud.					
Chrysomelidae	<i>Chaetocnema subcoerulea</i> Kust.					
Malachiidae	<i>Charopus pallides</i> Ol.					
Coccinellidae	<i>Chilocorus bipustulatus</i>					2013
Coccinellidae	<i>Chilocorus renipustulatus</i>					2013
Curculionidae	<i>Chlorophanus viridis</i> .					
Oedemeridae	<i>Chrysanthia viridissima</i>					2015
	<i>Chrysobothris affinis</i> (Fabricius, 1794)					
Chrysomelidae	<i>Chrysolina fastuosa</i> Scop.					
Chrysomelidae	<i>Chrysolina herbacea</i> Suffr.					
Chrysomelidae	<i>Chrysolina staphylaea</i>					2013
Chrysomelidae	<i>Chrysomela populi</i> L.					

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Chrysomelidae	<i>Chysolina varians</i> (Schaller)					
Carabidae	<i>Cicindela campestris</i> L.					2021
Curculionidae	<i>Cionus scrophulariae</i> L.					
	<i>Cis boleti</i> (Scopoli, 1763)					
Cleridae	<i>Clerus mutillarius</i>					2015
Chrysomelidae	<i>Clytra laeviscula</i> Ratz.					
Cerambycidae	<i>Clytus arietis</i> L.	Clyte bélier				2015
Coccinellidae	<i>Coccidula scutella</i> Herbst.					
Coccinellidae	<i>Coccinella hieroglyphica</i>					2015
Coccinellidae	<i>Coccinella septempunctata</i> L.					2015
Coccinellidae	<i>Coccinula quatuordecimpustulata</i> Villers.					2015
Curculionidae	<i>Coeliodes rubicundus</i> Herbst.					
	<i>Colyidium elongatum</i> (Fabricius, 1787)					
	<i>Conopalpus testaceus</i> (Olivier, 1790)					
Scarabaeidae	<i>Copris lunaris</i> L.					
Staphylinidae	<i>Coprophilus striatulus</i> F.					
	<i>Corticeus unicolor</i> Piller & Mitterpacher, 1783					
Chrysomelidae	<i>Crepidodera aurata</i> Mannh.					
Chrysomelidae	<i>Crepidodera fulvicornis</i> F.					
	<i>Cryptarcha strigata</i> (Fabricius, 1787)					
Staphylinidae	<i>Cryptobium fracticorne</i> Payk.					
Chrysomelidae	<i>Cryptocephalus aureolus</i> Suffr.					
Chrysomelidae	<i>Cryptocephalus biguttatus</i> Scp.					
Chrysomelidae	<i>Cryptocephalus bipunctatus</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Cryptocephalus decemmaculatus</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Cryptocephalus labiatus</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Cryptocephalus moraei</i> L.					2014
Chrysomelidae	<i>Cryptocephalus nitidus</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Cryptocephalus octopunctatus</i> Scop.					

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Chrysomelidae	<i>Cryptocephalus parvulus</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Cryptocephalus pusillus</i> L.					
Cryptophagidae	<i>Cryptophagus lycoperdi</i> Herbst.					
Elateridae	<i>Ctenicera purpurea</i> Poda					
Carabidae	<i>Cychrus attenuatus</i> F.					
Carabidae	<i>Cychrus caraboides</i> L.					
	<i>Dasytes niger</i> (Linnaeus, 1760)					
Cerambycidae	<i>Deilus fugax</i> Olivier					2015
Elateridae	<i>Denticollis linearis</i>					2013
Dytiscidae	<i>Deronectes halensis</i> F.					
Carabidae	<i>Diachromus germanus</i> L.					
Cerambycidae	<i>Dinoptera collaris</i> L.	Acméops à thorax rouge				
Chrysomelidae	<i>Donacia appendiculata</i> Arh.					
Chrysomelidae	<i>Donacia aquatica</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Donacia crassipes</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Donacia marginata</i> Hope					
Lucanidae	<i>Dorcus parallelipedus</i> L.					
Carabidae	<i>Dromius linearis</i> Ol.					
Staphylinidae	<i>Drusilla canaliculata</i> F.					
Dytiscidae	<i>Dytiscus marginalis</i> L.					
Dytiscidae	<i>Dytiscus semisulcatus</i> Mull.					
Carabidae	<i>Elaphrus riparius</i> L.					
Lymexylidae	<i>Elateroides dermestoides</i>					2021
Staphylinidae	<i>Emus hirtus</i> L.					
Endomychidae	<i>Endomychus coccineus</i>					2015
Curculionidae	<i>Erirrhinus scirpi</i> F.					
Staphylinidae	<i>Euaesthetus ruficapillus</i> Boisd. & Lac.					
Scydmaenidae	<i>Euconnus pubicollis</i> Müll.					
	<i>Eulagius filicornis</i> (Reitter, 1887)					

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Coccinellidae	<i>Exochomus nigromaculatus</i>					2013
Coccinellidae	<i>Exochomus quadripustulatus</i>					2015
Chrysomelidae	<i>Galeruca pomonae</i>					2013
Chrysomelidae	<i>Galeruca tanacetii</i> L.					
Geotrupidae	<i>Geotrupes niger</i> Marsh.					
Geotrupidae	<i>Geotrupes niger subvirescens</i> Muls.					
Geotrupidae	<i>Geotrupes spiniger</i> Marsh.					
Geotrupidae	<i>Geotrupes stercorarius</i> L.					
	<i>Glischrochilus quadrisignatus</i> (Say, 1835)					
Cetoniidae	<i>Gnorimus nobilis</i> L.					
	<i>Grynobius planus</i> (Fabricius, 1787)					
Cetoniidae	<i>Gnorimus variabilis</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Goniotema olivacea</i> Forst.					2013
Chrysomelidae	<i>Goniotema viminalis</i> L.					
Cerambycidae	<i>Grammoptera ruficornis</i>					2013
Gyrinidae	<i>Gyrinus substriatus</i> Steph.					
Staphylinidae	<i>Gyrophypnus fracticornis</i> Mull.					
Coccinellidae	<i>Halyzia sedecimguttata</i>					2015
Coccinellidae	<i>Harmonia axyridis</i>					2015
Carabidae	<i>Harpalus aeneus</i> F.					
	<i>Hemicrepidius hirtus</i> (Herbst, 1784)					
Chrysomelidae	<i>Hippuriphila modeeri</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Hispella atra</i> L.					
Histeridae	<i>Hister purpurascens</i> Herbst.					
Histeridae	<i>Hister quadrimaculatus</i> L.					
Lycidae	<i>Homaliscus fontisballaque</i>					2015
Staphylinidae	<i>Homalium rivulare</i> Payk.					
Rutelidae	<i>Hoplia farinosa</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Hydrotassa aucta</i> F.					
Chrysomelidae	<i>Hydrothassa marginella</i> L.					

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Curculionidae	<i>Hylastes ater</i> Payk.					
Lymexylidae	<i>Hylecoetus dermestoides</i>					2015
	<i>Hylis foveicollis</i> (C.G. Thomson, 1874)					
	<i>Hylis olexai</i> (Palm, 1955)					
Coccinellidae	<i>Hyperaspis campestris</i>					2013
Coccinellidae	<i>Hyperaspis duvergeri</i> Fürsh					2013
Coccinellidae	<i>Hyperaspis gr. Reppensis</i>					2015
	<i>Hyperisus plumbeum</i> (Illiger, 1801)					
Curculionidae	<i>Ips sexdentatus</i> Born.					
Curculionidae	<i>Ips typographus</i> L.					
Dytiscidae	<i>Laccophilus hyalinus</i> Dej.					
Tenebrionidae	<i>Lagria hirta</i> L.					2013
Lampyridae	<i>Lampyris noctiluca</i> L.					
Carabidae	<i>Lebia chlorocephala</i> Hoffm.					
Carabidae	<i>Lebia marginata</i> *					2013
Carabidae	<i>Leistus ferrugineus</i> L.					
Carabidae	<i>Leistus spinibarbis</i> F.					
Chrysomelidae	<i>Lema gallaeciana</i> Hyed.					
Chrysomelidae	<i>Lema melanopa</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Leptinotarsa decemlineata</i>					2013
Cerambycidae	<i>Leptura aurulenta</i> F.	Lepture couleur d'or				
Cerambycidae	<i>Leptura maculata</i> Poda.	Lepture tahetée				
Curculionidae	<i>Lepyrus palustris</i> Scop.					
	<i>Litargus connexus</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)					
Chrysomelidae	<i>Lochmaea capreae</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Lochmaea suturalis</i> Thoms.					
Chrysomelidae	<i>Longitarsus holsaticus</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Longitarsus luridus</i> Scop.					
Chrysomelidae	<i>Longitarsus membranaceus</i> Foudr.					

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Chrysomelidae	<i>Longitarsus pratensis</i> Panz.					
Carabidae	<i>Loricera pilicornis</i> F.					
Lucanidae	<i>Lucanus cervus</i> L.	Lucane Cerf-volant	X	X		
Chrysomelidae	<i>Luperus flavipes</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Luperus longicornis</i> F.					
	<i>Lygistopterus sanguineus</i> (Linnaeus, 1758)	Lyce à bec, Lycie sanguine				
Meloidae	<i>Lytta vesicatoria</i> L.					
Malachiidae	<i>Malachius aeneus</i> L.					
Malachiidae	<i>Malachius bipustulatus</i> L.					
Cantharidae	<i>Malthinus flaveolus</i> Herbst					2013
Cantharidae	<i>Malthodes minimus</i> L.					
Histeridae	<i>Margarinotus merdarius</i> (Hoffmann)					
Dermeestidae	<i>Megatoma undata</i> L.					
	<i>Melandrya caraboides</i> (Linnaeus, 1760)	Mélandre Charlemagne				
	<i>Melanotus crassicolis</i> (Erichson, 1841)					
Tenebrionidae	<i>Melasia culinaris</i> L.					
	<i>Melasis buprestoides</i> (Linnaeus, 1760)					
Meloidae	<i>Meloe proscarabaeus</i> L.					
Melolonthidae	<i>Melolontha melolontha</i> L.					
	<i>Menesia bipunctata</i> (Zubkoff, 1829)					
Carabidae	<i>Molops piceus</i> Panz.					
	<i>Molorchus minor</i> (Linnaeus, 1758)					
Mordellidae	<i>Mordella fasciata</i> F.					
Cerambycidae	<i>Morimus asper</i> Sulzer	Morime rugueux				
Mycetophagidae	<i>Mycetophagus multipunctatus</i> Fabricius, 1792					
Mycetophagidae	<i>Mycetophagus quadripustulatus</i> L.					
Staphylinidae	<i>Mycetoporus splendens</i> Marsh.					
Staphylinidae	<i>Myllaena elongata</i> Matt.					
Staphylinidae	<i>Myllaena kraatzi</i> Sharp.					

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Oedemeridae	<i>Nacertes carniolica atlant</i>					2015
	<i>Nalassus laevioctostriatus (Goeze, 1777)</i>					
Nanophyidae	<i>Nanophyes marmoratus Goeze</i>					
Carabidae	<i>Nebria brevicollis F.</i>					
Silphidae	<i>Necrophorus fossor Er.</i>					
Silphidae	<i>Necrophorus humator Goeze</i>					
Silphidae	<i>Necrophorus vespillo L.</i>					
Silphidae	<i>Necrophorus vespilloides Herbst.</i>					
Silphidae	<i>Necrophorus vestigator Hersh</i>					
Carabidae	<i>Notiophilus biguttatus F.</i>					
Oedememelidae	<i>Oedemera nobilis</i>					2013
Oedememelidae	<i>Oederema nobilis</i>					2015
Coccinellidae	<i>Oenopia conglobata</i>					2015
Omalisidae	<i>Omalisus fontisballaquaei</i>					2013
Staphylinidae	<i>Ontholestes murinus L.</i>					
Staphylinidae	<i>Ontholestes tessellatus</i>					
Scarabaeidae	<i>Onthophagus furcatus F.</i>					
Scarabaeidae	<i>Onthophagus joannae Goli.</i>					
Scarabaeidae	<i>Onthophagus ovatus L.</i>					
Scarabaeidae	<i>Onthophagus similis Scriba.</i>					
Scarabaeidae	<i>Onthophagus taurus Schreb.</i>					
Scarabaeidae	<i>Onthophagus vacca L.</i>					
Carabidae	<i>Ophonus rufipes De Geer</i>					
Curculionidae	<i>Orobytis cyanea L.</i>					
Curculionidae	<i>Orthotomicus erosus Woll</i>					
Dynastidae	<i>Oryctes nasicornis L.</i>					
Staphylinidae	<i>Othius punctulatus Goeze</i>					
Curculionidae	<i>Otiorhynchus lugdunensis Boh.</i>					
Staphylinidae	<i>Oxypoda opaca Grav.</i>					
Cetoniidae	<i>Oxythyrea funesta Poda</i>					

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Cerambycidae	<i>Pachytodes cerambyciformis</i> Schrank.	Lepture en forme de capricorne				
Staphylinidae	<i>Paederus riparius</i> L.					
Carabidae	<i>Panagaeus major</i> L.					
Staphylinidae	<i>Parabemus fossor</i> Scop.					
	<i>Paromalus flavicornis</i> (Herbst, 1791)					
	<i>Pediacus dermestoides</i> (Fabricius, 1792)					
Curculionidae	<i>Peritelus sphaeroides</i> Germ.					
Staphylinidae	<i>Philonthus cognatus</i> Steph.					
Staphylinidae	<i>Philonthus fimetarius</i>					
Staphylinidae	<i>Philonthus marginalis</i>					
Staphylinidae	<i>Philonthus politus</i>					
Staphylinidae	<i>Philonthus splendens</i>					
Staphylinidae	<i>Philonthus succicola</i>					
Staphylinidae	<i>Philonthus varians</i>					
Lampyridae	<i>Phosphaenus hemipterus</i> Geof.					
Silphidae	<i>Phosphuga atrata</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Phyllobrotica quadrimaculata</i>					
Curculionidae	<i>Phyllobus urticae</i> Dej.					
Rutelidae	<i>Phyllopertha horticola</i> L.					2015
Chrysomelidae	<i>Phyllotreta aerea</i> All.					
Chrysomelidae	<i>Phyllotreta nemorum</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Phyllotreta nigripes</i> F.					
Chrysomelidae	<i>Phyllotreta striolata</i> F.					
Cerambycidae	<i>Phymatodes testaceus</i> L.					2013
Curculionidae	<i>Pityogenes chalcographus</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Plagiodera versicolora</i> Laich.					
Cerambycidae	<i>Plagionotus arcuatus</i> L.					2015
	<i>Plararaea nigrigula</i> F.					
Chrysomelidae	<i>Plateumaris consimilis</i> Panz.					

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Chrysomelidae	<i>Plateumaris sericea</i> L.					
Lucanidae	<i>Platycerus caraboides</i> Panz.					
Coccinellidae	<i>Platynaspis luteorubra</i>					2015
	<i>Platypus cylindrus</i> (Fabricius, 1792)					
Carabidae	<i>Platysma nigrum</i> Schall	Pterostique noir				
Staphylinidae	<i>Platysthetus cornutus</i> Grav.					
	<i>Platystomos albinus</i> (Linnaeus, 1758)					
	<i>Plegaderus dissectus</i> Erichson, 1839					
Curculionidae	<i>Plinthus caliginosus</i> F.					
Chrysomelidae	<i>Podagrica fuscipes</i> L.					
	<i>Pseudeuparius sepicola</i> (Fabricius, 1792)					
Cerambycidae	<i>Prionus coriarius</i> L.	Prione coriace				
Carabidae	<i>Procrustes coriaceus</i> L.	Procruste coriacé				
Coccinellidae	<i>Propylea quattuordecempunctata</i> L.					2015
Staphylinidae	<i>Proteinus brachypterus</i> F.					
Staphylinidae	<i>Pselaphus heisei</i> Herbst.					
Dasytidae	<i>Psilothrix viridicoeruleus</i> Geoffr.					
Coccinellidae	<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>					2015
Carabidae	<i>Pterostichus femoratus</i> Dej.					
Pyrochroidae	<i>Pyrochroa coccinea</i> L.					
Pyrochroidae	<i>Pyrochroa serraticornis</i> Scop.					2015
Cerambycidae	<i>Pyrrhidium sanguineum</i> L.	Callidie rouge sang				2015
Staphylinidae	<i>Quedius cinctus</i> Payk.					
Staphylinidae	<i>Quedius curtipennis</i> Bernh.					
Staphylinidae	<i>Quedius lateralis</i> Grav.					
Staphylinidae	<i>Quedius simplicifrons</i> Fairm					
Staphylinidae	<i>Quedius xanthopus</i> Er.					
Staphylinidae	<i>Reichenbachia juncorum</i> Leach.					
Cerambycidae	<i>Rhagium bifasciatum</i> F.	Rhagie bifasciée				2015
Cerambycidae	<i>Rhagium mordax</i> De Geer	Rhagie mordante				2015

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Cerambycidae	<i>Rhagium sycophanta</i> Schrank.					2015
Cantharidae	<i>Rhagonycha femoralis</i>					2015
Cantharidae	<i>Rhagonycha fulva</i> Scop.					2015
Cantharidae	<i>Rhagonycha lignosa</i>					2015
Cantharidae	<i>Rhagonycha nigriceps</i>					2015
Cantharidae	<i>Rhagonycha nigriventris</i>					2015
Cantharidae	<i>Rhagonycha testacea</i>					2013
Curculionidae	<i>Rhinocyllus conicus</i> Frolich.					
	<i>Rhizophagus ferrugineus</i> (Paykull, 1800)					
Melolonthidae	<i>Rhizotrogus aestivus</i> Ol.					
Melolonthidae	<i>Rhizotrogus marginipes</i> Mulsant					
Rhynchitidae	<i>Rhynchites aeneovirens</i> Marsh.					
Rhynchitidae	<i>Rhynchites cavifrons</i> Gyll.					
Coccinellidae	<i>Rhyzobius chrysomeloides</i>					2013
Coccinellidae	<i>Rhyzobius litura</i>					2015
	<i>Rutpela maculata</i> (Poda, 1761)	Lepture tachetée, Lepture cycliste				
	<i>Salpingus planirostris</i> (Fabricius, 1787)					
	<i>Salpingus ruficollis</i> (Linnaeus, 1760)					
	<i>Saperda populnea</i> (Linnaeus, 1758)					
	<i>Saperda scalaris</i> (Linnaeus, 1758)	Saperde postale, Saperde à échelons				
Tenebrionidae	<i>Scaphidima metallicum</i>					2013
Staphylinidae	<i>Scaphidium quadrimaculatum</i> Ol.					
Staphylinidae	<i>Scopaeus sulcicollis</i>					
Coccinellidae	<i>Scymnus apetzi</i>					2013
Coccinellidae	<i>Scymnus auritus</i>					2015
Coccinellidae	<i>Scymnus fraxini</i>					2013
Coccinellidae	<i>Scymnus frontalis</i> F.					2013
Coccinellidae	<i>Scymnus haemorrhoidalis</i>					2015
Coccinellidae	<i>Scymnus rubromaculatus</i>					2015

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Coccinellidae	<i>Scymnus suturalis</i>					2013
Staphylinidae	<i>Sepedophilus littoreus</i>					
Staphylinidae	<i>Sepedophilus marshami</i> Steph.					
Staphylinidae	<i>Sepedophilus testaceus</i> F.					
Elateridae	<i>Sericus brunneus</i> L.					
Silphidae	<i>Silpha carinata</i> Herbst.					
Silphidae	<i>Silpha obscura</i> L.					
	<i>Silvanus unidentatus</i> (Olivier, 1790)					
Lucanidae	<i>Sinodendron cylindricum</i> L.					
	<i>Soronia grisea</i> (Linnaeus, 1758)					
Hydrophilidae	<i>Sphaeridium scarabeoides</i> L.					
Staphylinidae	<i>Staphylinus caesareus</i> Ced.					
Staphylinidae	<i>Staphylinus olens</i> Mull.					
	<i>Stenagostus rhombeus</i> (Olivier, 1790)					
Carabidae	<i>Stenolophus teutonius</i> Schranck.					
	<i>Stenostola dubia</i> (Laicharting, 1784)					
Cerambycidae	<i>Stenurella melanura</i> L.	Lepture à suture noire				2015
Cerambycidae	<i>Stenurella nigra</i> L.	Lepture noire				
Staphylinidae	<i>Stenus brunnipes</i> Steph.					
Staphylinidae	<i>Stenus europaeus</i> Puthz.					
Staphylinidae	<i>Stenus flavipes</i> Steph.					
Staphylinidae	<i>Stenus providus</i> Er.					
Staphylinidae	<i>Stenus similis</i> Herbst.					
Coccinellidae	<i>Stethorus punctillum</i>					2014
	<i>Stictoleptura fulva</i> (De Geer, 1775)	Lepture sauvage, Lepture fauve				
	<i>Stictoleptura scutellata</i> (Fabricius, 1781)	Lepture à écusson doré, Lepture écussonné				
Elateridae	<i>Stonagostus rhombeus</i> L.					
Curculionidae	<i>Strophosoma capitatum</i> De Geer					

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Curculionidae	<i>Strophosoma melanogrammum</i> Först					
Coccinellidae	<i>Subcoccinella vigintiquatuorpunctata</i>					2015
	<i>Synchita separanda</i> (Reitter, 1882)					
Staphylinidae	<i>Tachinus laticollis</i>					
Staphylinidae	<i>Tachinus pallipes</i> Grav.					
Staphylinidae	<i>Tachinus rufipes</i>					
Staphylinidae	<i>Tachinus subterraneus</i> L.					
Staphylinidae	<i>Tachyporus dispar</i> Paykull					
Staphylinidae	<i>Tachyporus hypnorum</i> L.					
Staphylinidae	<i>Tachyporus solutus</i> Er.					
Curculionidae	<i>Tapinotus sellatus</i> F.					
Staphylinidae	<i>Tetartopeus terminatus</i> Grav.					
Cerambycidae	<i>Tetrops praeusta</i> L.	Tétrops brûlé				2013
Cleridae	<i>Thanasimus formicarius</i> L.					2015
Silphidae	<i>Thanatophilus rugosus</i> L.					
Silphidae	<i>Thanatophilus sinuatus</i> L.					
Coccinellidae	<i>Thea vigintiduopunctata</i> L.					
	<i>Thymalus limbatus</i> (Fabricius, 1787)	Fausse-casside des champignons				
Chrysomelidae	<i>Timarcha goettingensis</i> L.					
Chrysomelidae	<i>Timarcha tenebricosa</i> F.					
Mordellidae	<i>Toxomia biguttata</i> Gyll.					
	<i>Trachodes hispidus</i> (Linnaeus, 1758)					
Curculionidae	<i>Trachyphloeus scabriculus</i> L.					
Buprestidae	<i>Trachys minutus</i> L.					
Cetoniidae	<i>Trichius fasciatus</i> L.					
Cleridae	<i>Trichodes alvearius</i> F.					
	<i>Triplax russica</i> (Linnaeus, 1758)					
Erotylidae	<i>Tritoma bipustulata</i>					2015
Staphylinidae	<i>Trogophloeus bilineatus</i> Steph.					

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Fr	AnII	AnIV	Dernière mention
Geotrupidae	<i>Trypocopris vernalis</i> L.					
Curculionidae	<i>Trypodendron domesticum</i> L.					
Curculionidae	<i>Tychius venustus</i> F.					
Geotrupidae	<i>Typhoeus typhoeus</i> L.					
Coccinellidae	<i>Tytthapsis sedecimpunctata</i> L.					2015
	<i>Uleiota planatus</i> (Linnaeus, 1760)	Petite pelle-à-tarte, Uléiote plat				
	<i>Uloma culinaris</i> (Linnaeus, 1758)					
Cetoniidae	<i>Valgus hemipterus</i> L.					
Staphylinidae	<i>Xantholinus glabratus</i> Grav.					

espèce protégée en

Fr : France

inscrite à l'Annexe II de

AnII : la Directive Habitats

inscrite à l'Annexe IV

AnIV : de la Directive Habitats

Les diptères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Agromyzidae	<i>Phytomyza ilicis</i> Curtis	Mineuse du houx	2015
Anisopodidae	<i>Sylvicola cinctus</i> Fabricius, 1787		2015
Asilidae	<i>Asilus crabroniformis</i> L.	Asile frelon	2015
Cecidomyiidae	<i>Hartigiola annulipes</i> (Hartig.)		2015
Cecidomyiidae	<i>Iteomyia major</i> (Kieffer)		2015
Cecidomyiidae	<i>Lasioptera rubi</i> (Schrk.)		2015
Cecidomyiidae	<i>Mikiola fagi</i> (Hartig.)	cécidomyie du hêtre	2015
Conopidae	<i>Myopa fasciata</i>		2015
Keroplastidae	<i>Keroplatus reamurii</i>		2015
Keroplastidae	<i>Keroplatus testaceus</i>		2015
Limoniidae	<i>Austrolimnophila latistyla</i>		2015
Limoniidae	<i>Austrolimnophila ochracea</i>		2015
Limoniidae	<i>Dicranomyia autumnalis</i>		2015
Limoniidae	<i>Dicranophragma nemorale</i>		2015
Limoniidae	<i>Epiphragma ocellare</i>		2015
Limoniidae	<i>Idioptera pulchella</i>		2015
Limoniidae	<i>Erioptera longicauda</i>		2015
Limoniidae	<i>Limonia flavipes</i>		2015
Limoniidae	<i>Limonia hercegovinae</i>		2015
Limoniidae	<i>Limonia nubeculosa</i>		2015
Limoniidae	<i>Limonia phragmitidis</i>		2015
Limoniidae	<i>Metalimnobia quadrinotata</i>		2015
Limoniidae	<i>Lipsothrix nervosa</i>		2015
Limoniidae	<i>Metalimnobia quadrimaculata</i>		2015
Limoniidae	<i>Molophilus propinquus</i>		2015
Limoniidae	<i>Neolimonia dumetorum</i>		2015
Limoniidae	<i>Phylidorea fulvonervosa</i>		2015
Limoniidae	<i>Phylidorea ferruginea</i>		2015
Limoniidae	<i>Pilaria discicollis</i>		2015

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Limoniidae	<i>Prionolabis hospes</i>		2015
Limoniidae	<i>Rhipidia maculata</i>		2015
Microdontidae	<i>Microdon analis</i> (Macquart, 1842)		2015
Microdontidae	<i>Microdon cf. devius</i>		2015
Microdontidae	<i>Microdon myrmicae</i> Schönrogge, 2002		2015
Palloppteridae	<i>Toxoneumia muliebris</i>		2015
Pediciidae	<i>Pedicia rivosa</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Pediciidae	<i>Tricyphona immaculata</i>		2013
Rhagionidae	<i>Rhagio scolopaceus</i>		2015
Syrphidae	<i>Arctophila superbiens</i> (Müller, 1776)		2015
Syrphidae	<i>Baccha elongata</i> (Fabricius, 1775)		2015
Syrphidae	<i>Brachyopa panzeri</i> Goffe, 1945		2015
Syrphidae	<i>Brachypalpus laphriformis</i> (Fallén, 1816)		2015
Syrphidae	<i>Brachypalpus valgus</i> (Panzer, 1798)		2015
Syrphidae	<i>Caliprobola speciosa</i> (Rossi, 1790)		2015
Syrphidae	<i>Chalcosyrphus nemorum</i> (Fabricius, 1805)		2015
Syrphidae	<i>Chalcosyrphus piger</i> (Fabricius, 1794)		2015
Syrphidae	<i>Chalcosyrphus valgus</i> (Gmelin, 1790)		2015
Syrphidae	<i>Cheilosia bergenstammi</i> (Becker, 1894)		2015
Syrphidae	<i>Cheilosia cynocephala</i> Loew, 1840		2015
Syrphidae	<i>Cheilosia fraterna</i> (Meigen, 1830)		2015
Syrphidae	<i>Cheilosia latifrons</i> (Zetterstedt, 1843)		2015
Syrphidae	<i>Cheilosia mutabilis</i> (Fallén, 1817)		2015
Syrphidae	<i>Cheilosia ranunculi</i> Doczka, 2000		2015
Syrphidae	<i>Cheilosia urbana</i> (Meigen, 1822)		2015
Syrphidae	<i>Cheilosia vernalis</i> (Fallén, 1817)		2015
Syrphidae	<i>Chrysogaster basalis</i> Loew, 1857		2015
Syrphidae	<i>Chrysogaster virescens</i> Loew, 1854		2015
Syrphidae	<i>Chrysotoxum bicinctum</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Chrysotoxum cautum</i> (Harris, 1776)		2015

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Syrphidae	<i>Chrysotoxum intermedium</i> (Meigen, 1822)		2015
Syrphidae	<i>Chrysotoxum vernale</i> Loew, 1841		2015
Syrphidae	<i>Chrysotoxum verralli</i> Collin, 1940		2015
Syrphidae	<i>Criorhina berberina</i> (Fabricius, 1805)		2015
Syrphidae	<i>Dasysyrphus albostrigatus</i> (Fallén, 1817)		2015
Syrphidae	<i>Dasysyrphus pinastri</i> (De Geer, 1776)		2015
Syrphidae	<i>Dasysyrphus tricinctus</i> (Fallén, 1817)		2015
Syrphidae	<i>Epistrophe grossulariae</i> (Meigen, 1822)		2015
Syrphidae	<i>Epistrophe nitidicollis</i> (Meigen, 1822)		2015
Syrphidae	<i>Episyrphus balteatus</i> (De Geer, 1776)		2015
Syrphidae	<i>Eristalinus sepulchralis</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Eristalis arbustorum</i> (L.), 1758		2015
Syrphidae	<i>Eristalis horticola</i> (DeGeer, 1776)		2015
Syrphidae	<i>Eristalis nemorum</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Eristalis pertinax</i> (Scopoli, 1763)		2015
Syrphidae	<i>Eristalis picea</i> (Fallén, 1817)		2015
Syrphidae	<i>Eristalis similis</i> (Fallén, 1817)		2015
Syrphidae	<i>Eristalis tenax</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Eumerus funeralis</i> Meigen, 1822		2015
Syrphidae	<i>Eumerus sabulorum</i> (Fallén, 1817)		2015
Syrphidae	<i>Eupeodes bucculatus</i> (Rondani, 1857)		2015
Syrphidae	<i>Eupeodes corollae</i> (Fabricius, 1794)		2015
Syrphidae	<i>Eupeodes latifasciatus</i> (Macquart, 1829)		2015
Syrphidae	<i>Eupeodes lucasi</i> (Garcia & Láska, 1983)		2015
Syrphidae	<i>Eupeodes luniger</i> (Meigen, 1822)		2015
Syrphidae	<i>Eupeodes nitens</i> (Zetterstedt, 1843)		2015
Syrphidae	<i>Ferdinandea cuprea</i> (Scopoli, 1763)		2015
Syrphidae	<i>Ferdinandea ruficornis</i> (Fabricius, 1775)		2015
Syrphidae	<i>Helophilus pendulus</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Helophilus trivittatus</i> (Fabricius, 1805)		2015

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Syrphidae	<i>Lapposyrphus lapponicus</i> (Zetterstedt, 1838)		2015
Syrphidae	<i>Lejogaster metallina</i> (Fabricius, 1781)		2015
Syrphidae	<i>Leucozona lucorum</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Melanogaster hirtella</i> (Loew, 1843)		2015
Syrphidae	<i>Melanostoma mellinum</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Melanostoma scalare</i> (Fabricius, 1794)		2015
Syrphidae	<i>Meligramma cincta</i> (Fallén, 1817)		2015
Syrphidae	<i>Meligramma cingulata</i> (Egger, 1860)		2015
Syrphidae	<i>Meligramma triangulifera</i> (Zetterstedt, 1843)		2015
Syrphidae	<i>Meliscaeva auricollis</i> (Meigen, 1822)		2015
Syrphidae	<i>Meliscaeva cinctella</i> (Zetterstedt, 1843)		2015
Syrphidae	<i>Merodon equestris</i> (Fabricius, 1794)		2013
Syrphidae	<i>Myathropa florea</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Neoascia meticulosa</i> (Scopoli, 1763)		2015
Syrphidae	<i>Neoascia podagrica</i> (Fabricius, 1775)		2015
Syrphidae	<i>Neoascia tenur</i> (Harris, 1780)		2015
Syrphidae	<i>Neonecmodon vitripennis</i> (Meigen, 1822)		2015
Syrphidae	<i>Orthonevra nobilis</i> (Fallén, 1817)		2015
Syrphidae	<i>Paragus finitimus</i> Goeldlin, 1971		2015
Syrphidae	<i>Paragus haemorrhous</i> Meigen, 1822		2015
Syrphidae	<i>Paragus pecchiolii</i> Rondani, 1857		2015
Syrphidae	<i>Paragus tibialis</i> (Fallén, 1817)		2015
Syrphidae	<i>Parasyrphus punctulatus</i> (Verrall, 1873)		2015
Syrphidae	<i>Pipiza austriaca</i> Meigen, 1822		2015
Syrphidae	<i>Pipiza lugubris</i> (Fabricius, 1775)		2015
Syrphidae	<i>Pipiza noctiluca</i> L., 1758		2015
Syrphidae	<i>Pipizella viduata</i> (L., 1758)		2015
Syrphidae	<i>Platycheirus albimanus</i> (Fabricius, 1781)		2015
Syrphidae	<i>Platycheirus angustatus</i> (Zetterstedt, 1843)		2015
Syrphidae	<i>Platycheirus clypeatus</i> (Meigen, 1822)		2015

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Syrphidae	<i>Platycheirus europaeus</i> Goeldlin, Maibach & Speight, 1990		2015
Syrphidae	<i>Platycheirus immaculatus</i> Ohara, 1980		2015
Syrphidae	<i>Platycheirus occultus</i> Goeldlin, Maibach & Speight, 1990		2015
Syrphidae	<i>Platycheirus scutatus</i> (Meigen, 1822)		2015
Syrphidae	<i>Psilota atra</i> (Loew, 1817)		2015
Syrphidae	<i>Rhingia campestris</i> Meigen, 1822		2015
Syrphidae	<i>Rhingia rostrata</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Riponnensia splendens</i> (Meigen, 1822)		2015
Syrphidae	<i>Scaeva pyrastris</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Scaeva selenitica</i> (Meigen, 1822)		2015
Syrphidae	<i>Sericomyia silentis</i> (Harris, 1776)		2015
Syrphidae	<i>Sericomyia superbiens</i> (Müller, 1776)		2015
Syrphidae	<i>Sphaerophoria scripta</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Sphegina sibirica</i> Stackelberg, 1953		2015
Syrphidae	<i>Syritta pipiens</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Syrphus ribesii</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Syrphus torvus</i> Osten-Sacken, 1875		2015
Syrphidae	<i>Syrphus vitripennis</i> Meigen, 1822		2015
Syrphidae	<i>Temnostoma vespiforme</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Tipula maxima</i>		
Syrphidae	<i>Tropidia fasciata</i> Meigen, 1822		2015
Syrphidae	<i>Volucella bombylans</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Syrphidae	<i>Volucella inflata</i> (Fabricius, 1794)		2015
Syrphidae	<i>Volucella pellucens</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Tipulidae	<i>Nephrotoma appendiculata appendiculata</i> (Pierre, 1919)		2015
Tipulidae	<i>Nephrotoma dorsalis</i> (Fabricius, 1781)		2015
Tipulidae	<i>Nephrotoma flavescens</i> (Linnaeus, 1758)		2015
Tipulidae	<i>Nephrotoma flavipalpis</i> (Meigen, 1830)		2015
Tipulidae	<i>Nephrotoma flavolineata</i> (Meigen, 1804)		

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Tipulidae	<i>Nephrotoma quadrifaria quadrifaria</i> (Meigen, 1804)		2015
Tipulidae	<i>Nephrotoma sullingtonensis</i>		2015
Tipulidae	<i>Tipula alpina</i>		2015
Tipulidae	<i>Tipula luna</i> Westhoff, 1879		2015
Tipulidae	<i>Tipula flavolineata</i>		2015
Tipulidae	<i>Tipula cava</i> Riedel, 1913		2015
Tipulidae	<i>Tipula fascipennis</i> Meigen, 1818		2015
Tipulidae	<i>Tipula helvola</i> Loew, 1873		2015
Tipulidae	<i>Tipula longidens</i> Strobl, 1909		2015
Tipulidae	<i>Tipula pabulina</i>		2015
Tipulidae	<i>Tipula oleracea</i>		2015
Tipulidae	<i>Tipula vernalis</i> Meigen, 1804		2015
Tipulidae	<i>Tipula siebkei</i> Zetterstedt, 1852		2015
Tipulidae	<i>Tipula luteipennis</i>		2015
Tipulidae	<i>Tipula irrorata</i> Macquart, 1826		2015
Tipulidae	<i>Tipula luteipennis luteipennis</i> Meigen, 1830		2015
Tipulidae	<i>Tipula pabulina</i>		2015
Tipulidae	<i>Tipula trifascingulata</i> Theowald, 1980		2015
Tipulidae	<i>Tipula confusa</i> van der Wulp, 1883		2015
Tipulidae	<i>Tipula paludosa</i> Meigen, 1830		2015
Tipulidae	<i>Tipula scripta</i> Meigen, 1830		2015
Tipulidae	<i>Tanyptera atrata</i>		2015
Trichoceridae	<i>Trichocera annulata</i>		2015
Trichoceridae	<i>Trichocera hiemalis</i>		2015
Trichoceridae	<i>Trichopsomyia flavitarsis</i> (Meigen, 1822)		2015
Syrphidae	<i>Xanthandrus comtus</i> (Harris, 1780)		
Syrphidae	<i>Xanthogramma citrofasciatum</i> (De Geer, 1776)		2015
Syrphidae	<i>Xanthogramma dives</i> (Rondani, 1857)		2015
Syrphidae	<i>Xanthogramma pedissequum</i> (Harris, 1776)		
Syrphidae	<i>Xylota abiens</i> Meigen, 1822		

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Syrphidae	<i>Xylota florum</i> , (Fabricius, 1805)		
Syrphidae	<i>Xylota segnis</i> (Linnaeus, 1758)		
Syrphidae	<i>Xylota sylvarum</i> (Linnaeus, 1758)		
Syrphidae	<i>Xylota tarda</i> Meigen, 1822		

Les hyménoptères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Pamphilidae	<i>Acantholyda erythrocephala</i>		2021
Eumenidae	<i>Ancistrocerus parietum</i>		2015
Eumenidae	<i>Ancistrocerus renimaculata</i>		2015
Andrenidae	<i>Andrena apicata</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena ampla</i>		2015
Andrenidae	<i>Andrena angustior</i>		2015
Andrenidae	<i>Andrena bicolor</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena bimaculata</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena cineraria</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena confinis</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena dorsata</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena flavipes</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena fucata</i>		2015
Andrenidae	<i>Andrena fulvago</i>		2015
Andrenidae	<i>Andrena fulvata</i>		2015
Andrenidae	<i>Andrena fuscipes</i>		2015
Andrenidae	<i>Andrena gravida</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena haemorrhhoa</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena minutula</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena nigroaenea</i>		2015
Andrenidae	<i>Andrena nitida</i>		2015
Andrenidae	<i>Andrena praecox</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena strohmeilla</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena subopaca</i>		2015
Andrenidae	<i>Andrena thoracina</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena trimmenara</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena varians</i>		2021
Andrenidae	<i>Andrena wilkella</i>		2015
Cynipidae	<i>Andriscus anthracina</i> Curtis		

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Cynipidae	<i>Andriscus foecundatrix</i> (Hartig.)		
Apidae	<i>Anthophora furcata</i>		2015
Apidae	<i>Anthophora plumipes</i>		2021
Apidae	<i>Apis mellifera</i>		2015
Pompilidae	<i>Arachnospila minutula</i>		2015
Argidae	<i>Arge ustulata</i> L.		
Bombininae	<i>Bombus bohemicus</i> Seidl		
Apidae	<i>Bombus hortorum</i> (L.)		2015
Apidae	<i>Bombus humilis quasimuscorum</i> Vogt	Bourdon variable	2015
Bombininae	<i>Bombus jonellus martes</i> Kriechbaumer		
Apidae	<i>Bombus lapidarius lapidarius</i> (L.)	Bourdon des pierres	2015
Apidae	<i>Bombus lucorum</i> (L.)		2021
Bombininae	<i>Bombus magnus</i> Vogt	Grand Bourdon	
Apidae	<i>Bombus pascuorum</i>		2015
Bombininae	<i>Bombus pascuorum floralis</i> (Gmelin)		
Bombininae	<i>Bombus pascuorum maculatus</i> Vogt		
Apidae	<i>Bombus pratorum</i> (L.)		2015
Apidae	<i>Bombus ruderarius</i>		2015
Bombininae	<i>Bombus rupestris rupestris</i> (Fabricius)	Bourdon rupetre	
Apidae	<i>Bombus sylvestris</i> (Lepeletier)	Bourdon parasite	2021
Bombininae	<i>Bombus terrestris terrestris</i> (L.)	Bourdon terrestre	2015
Formicidae	<i>Camponotus ligniperdus</i>		
Apidae	<i>Ceratina chalybea</i>		2015
Apidae	<i>Ceratina cucurbitina</i>	Ceratine commune	2015
Apidae	<i>Ceratina cyanea</i>	Ceratine bleutée	2015
Crabonidae	<i>Cerceris aenaria</i>		2015
Crabonidae	<i>Cerceris rybyensis</i>		2015
	<i>Chelostoma florisomme</i>		2015
Chrysididae	<i>Chrysis ignita</i> (Linnaeus, 1758)	Chryside commune	
Megachilidae	<i>Coelioxys mandibularis</i>		2015

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Colletidae	<i>Colletes cunicularius</i>		2021
Conopidae	<i>Conops scutatus</i>		2020
Crabonidae	<i>Crossocerus assimilis</i>		2015
Crabonidae	<i>Crossocerus cetratus</i>		2015
Crabonidae	<i>Crossocerus megacephalus</i>		2015
Crabonidae	<i>Crossocerus podagricus</i>		2015
Crabonidae	<i>Crossocerus vagabundus</i>		2015
Crabonidae	<i>Crossocerus varius</i>		2015
Tenthredinidae	<i>Dolerus gonager</i>		2015
Vespidae	<i>Dolichovespula sylvestris</i> (Scopoli)	Guêpe des forêts	2020
Crabonidae	<i>Ectemnius cephalotes</i>		2015
Ichneumonidae	<i>Ephialtes manifestator</i> (Linnaeus, 1758)		2020
Apidae	<i>Eucera nigrescens</i>		2015
Formicidae	<i>Formica picea</i>		2020
Formicidae	<i>Formica polyctena</i> Förster	Fourmi	2020
Formicidae	<i>Formica pratensis</i> Retzius	Fourmi des prés	
Formicidae	<i>Formica sanguinea</i> Latreille	Fourmi sanguine	2020
Halictidae	<i>Halictus maculatus</i>		2015
Halictidae	<i>Halictus rubicundus</i>		2021
Halictidae	<i>Halictus scabiosae</i>		2015
Halictidae	<i>Halictus sexcintus</i>		2015
Megachilidae	<i>Hoplitis adunca</i>		2015
Megachilidae	<i>Hoplitis acutinornis</i>		2015
Colletidae	<i>Hylaeus communis</i>		2015
Colletidae	<i>Hylaeus rinki</i>		2015
Halictidae	<i>Lasioglossum albipes</i>		2015
Halictidae	<i>Lasioglossum buccale</i>		2015
Halictidae	<i>Lasioglossum calceatum</i>		2021
Halictidae	<i>Lasioglossum fulvicorne</i>		2021
Halictidae	<i>Lasioglossum laticeps</i>		2021

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Halictidaea	<i>Lasioglossum lativentre</i>		2021
Halictidaea	<i>Lasioglossum leucopus</i>		2015
Halictidaea	<i>Lasioglossum leucozonium</i>		2015
Halictidaea	<i>Lasioglossum majus</i>		2015
Halictidaea	<i>Lasioglossum medinaei</i>		2015
Halictidaea	<i>Lasioglossum morio</i>		2021
Halictidaea	<i>Lasioglossum nigripes</i>		2015
Halictidaea	<i>Lasioglossum pauxillum</i>		2015
Halictidaea	<i>Lasioglossum punctatissimum</i>		2015
Halictidaea	<i>Lasioglossum pygmaeum</i>		2021
Halictidaea	<i>Lasioglossum sexnotatum</i>		2021
Halictidaea	<i>Lasioglossum subhirtum</i>		2015
Halictidaea	<i>Lasioglossum villosulum</i>		2015
Halictidaea	<i>Lasioglossum zonulum</i>		2015
Formicidae	<i>Lasius fuliginosus</i> Latreille	Fourmi noire des bois	
Formicidae	<i>Lasius niger</i> L.	Fourmi brune	2020
Megachilidae	<i>Megachile versicolor</i>		2015
Megachilidae	<i>Megachile willughbiella</i>		2015
Mutillidae	<i>Mutilla europaea</i> L.	Mutille européenne	2020
Formicidae	<i>Myrmica rubra</i>	Fourmi rouge	
Formicidae	<i>Myrmica ruginodis</i> Nylander		2020
Cynipidae	<i>Neuroterus quercusbaccarum</i> L.		
Cynipidae	<i>Neuterus numismalis</i> Olivier		
Apidae	<i>Nomada flava</i>		2021
Apidae	<i>Nomada flavoguttata</i>		2021
Apidae	<i>Nomada fulvicornis</i>		2021
Apidae	<i>Nomada lathburiana</i>		2021
Apidae	<i>Nomada leucophthalma</i>		2021
Apidae	<i>Nomada marshamella</i>		2015
Apidae	<i>Nomada succincta</i>		2015

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Megachilidae	<i>Osmia bicornis</i>		2015
Megachilidae	<i>Osmia caerulescens</i>		2015
Megachilidae	<i>Osmia claviventris</i>		2015
Megachilidae	<i>Osmia gallarum</i>		2015
Megachilidae	<i>Osmia leaiana</i>		2015
Megachilidae	<i>Osmia niveata</i>		2015
Megachilidae	<i>Osmia praetans</i>		2015
Andrenidae	<i>Panurgus calcaratus</i>		2015
Crabonidae	<i>Pemphredon lethifer</i>		2015
Crabonidae	<i>Pemphredon lugubris</i>		2015
Vespidae	<i>Polistes nimpha</i> Christ	Poliste	2021
Crabonidae	<i>Psenulus pallipes</i>		2015
Halictidaea	<i>Seladonia gr. smaragdula</i>		2015
Halictidaea	<i>Seladonia tumulorum</i>		2015
Halictidaea	<i>Sphecodes crassus</i>		2015
Halictidaea	<i>Sphecodes ephippius</i>		2021
Halictidaea	<i>Sphecodes gibbus</i>		2021
Halictidaea	<i>Sphecodes marginatus</i>		2015
Halictidaea	<i>Sphecodes miniatus</i>		2015
Halictidaea	<i>Sphecodes monilicornis</i>		2015
Halictidaea	<i>Sphecodes pellucidus</i>		2015
Halictidaea	<i>Sphecodes puncticeps</i>		2015
	<i>Stelis ornatula</i>		
Tenthredinidae	<i>Strongylogaster multifasciata</i>		2015
Formicidae	<i>Tapinoma erraticum</i>		
Formicidae	<i>Tapinoma pygmaeum</i>		2020
Formicidae	<i>Temnothorax unifasciatus</i> Latreille, 1798		
Formicidae	<i>Tertramorium caespitum</i> L.	Fourmi des gazons	
Megachilidae	<i>Trachusa byssina</i>		2015
Vespidae	<i>Vespa crabro</i> L.	Frelon d'Europe	2015

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Vespidae	<i>Vespa velutina</i>		2015
Vespidae	<i>Vespula germanica</i> (Fabricius)	Guêpe germanique	2015
Vespidae	<i>Vespula vulgaris</i> (L.)	Guêpe commune	2015
Tenthredinidae	<i>Zonuledo zonula</i>		2015

Les lépidoptères

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Dauges
Hétérocères	<i>Abraxas grossulariata</i> L.	Zérène du groseillier					1998
Hétérocères	<i>Acherontia atropos</i> L.	Sphinx à tête de mort					1998
Hétérocères	<i>Acronicta aceris</i> L.	Noctuelle de l'Erable					1998
Hétérocères	<i>Acronicta alni</i> L.	Aunette					1998
Hétérocères	<i>Acronicta auricoma</i> D. et S.	Chevelure dorée					1998
Hétérocères	<i>Acronicta euphorbiae</i> D. et S.	Noctuelle de l'Euphorbe					1998
Hétérocères	<i>Acronicta leoporina</i> L.	Noctuelle-Lièvre					1998
Hétérocères	<i>Acronicta psi</i> L.	Psi					1998
Hétérocères	<i>Acronicta rumicis</i> L.	Noctuelle de la patience					1998
Hétérocères	<i>Acronicta strigosa</i> D. et S.	Noctuelle grisette					1998
Hétérocères	<i>Adscita statices</i> L.	Turquoise de la Sarcille					1998
Hétérocères	<i>Agapeta zoegana</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Aglia tau</i> L.	Hachette					1998
Hétérocères	<i>Agriphila selasella</i> Hübner						2013
Hétérocères	<i>Agriphila straminella</i> D. et S.						2013
Hétérocères	<i>Agriphila tristella</i> D. et S.						2013
Hétérocères	<i>Agrotis exclamationis</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Agrotis ipsilon</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Alcis repandata</i> L.						1998

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Dauges
Hétérocères	<i>Ammoconia caecimaculata D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Ammoconia senex Geyer</i>						1998
Hétérocères	<i>Amphipoea oculea L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Amphipyra pyramidea L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Amphipyra tragopogynis Cl.</i>						1998
Hétérocères	<i>Anaplectoides prasina D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Ancylolomia tentaculella Hb.</i>						1998
Hétérocères	<i>Angerona prunaria L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Apamea anceps D. et S.</i>	Double feston					1998
Hétérocères	<i>Apamea crenata Hfn.</i>						1998
Hétérocères	<i>Apamea moniglypha Hfn.</i>						1998
Hétérocères	<i>Apamea scolopacina Esp.</i>						1998
Hétérocères	<i>Apocheima hispidaria D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Apoda limacodes Hfn.</i>						1998
Hétérocères	<i>Apotomis betuletana Hw.</i>						1998
Hétérocères	<i>Archips podana Scop.</i>						1998
Hétérocères	<i>Arctia caja L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Arctia villica L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Arctornis l-nigrum O. F. Müller</i>						1998
Hétérocères	<i>Aspitates gilvaria D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Atolmis rubricollis L.</i>						2009
Hétérocères	<i>Autographa gamma L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Axylia putris L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Bena prasinana L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Biston betularia L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Biston strataria Hfn.</i>						1998
Hétérocères	<i>Boarmia roboraria D. et S.</i>						
Hétérocères	<i>Bupalus piniaria</i>						2008
Hétérocères	<i>Cabera exanthemata</i>						2008

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Duges
Hétérocères	<i>Cabera pusaria</i> L.						2016
Hétérocères	<i>Calliteara pudibunda</i>						1998
Hétérocères	<i>Callopietria juvenina</i> Stoll.						1998
Hétérocères	<i>Campaea margaritata</i> L.						2009
Hétérocères	<i>Cataclyme riguata</i> Hb.						1998
Hétérocères	<i>Catocala promissa</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Cepphis advenaria</i>						2008
Hétérocères	<i>Cerastis rubricosa</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Charanyca trigammica</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Chersotis cuprea</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Chesias legatella</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Chlorissa cloraria</i> Hb.						1998
Hétérocères	<i>Chloroclysta truncata</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Chloroclystis v. ata</i> Hw.						1998
Hétérocères	<i>Choristoneura hebenstreitella</i> Müller						1998
Hétérocères	<i>Cilix glaucata</i> Scop.						1998
Hétérocères	<i>Cleorodes lichenaria</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Clostera anachoreta</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Colocasia coryli</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Colostygia pectinataria</i> Knoch						1998
Hétérocères	<i>Comibaena bajularia</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Cosmia pyralina</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Cosmia trapezina</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Cosmorhoe ocellata</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Craniophora ligustri</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Crocallis elinguaris</i> L.						
Hétérocères	<i>Cryphia domestica</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Cucullia umbratica</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Cybiosa mesomella</i> L.						1998

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Duges
Hétérocères	<i>Cyclophora punctaria</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Deilephila elpenor</i> L.						2016
Hétérocères	<i>Deilephila porcellus</i> L.						2008
Hétérocères	<i>Dendrolimus pini</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Diachrysia chrysitis</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Diacrisia sannio</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Diarsia brunnea</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Diarsia mendica</i> F.						1998
Hétérocères	<i>Dioryctria abietella</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Dioryctria sylvestrella</i> Ratzburg						1998
Hétérocères	<i>Drepana binaria</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Drepana cultraria</i> F.						1998
Hétérocères	<i>Drymonia dodonaea</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Drymonia querna</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Drymonia ruficornis</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Dyptergia scabriuscula</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Ecliptopera silaceata</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Ectropis bistortata</i> Gze.						1998
Hétérocères	<i>Ectropis consonaria</i> Hb.						
Hétérocères	<i>Ectropis crepuscularia</i> D. et S.						
Hétérocères	<i>Ectropis extersaria</i> Hb.						
Hétérocères	<i>Eilema complana</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Eilema griseola</i> Hb.						1998
Hétérocères	<i>Eilema lurideola</i> Zck.						1998
Hétérocères	<i>Electrophaes corylata</i> Thnbg.						1998
Hétérocères	<i>Notodonta ziczac</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Elkneria pudibunda</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Ematurga atomaria</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Endotricha flammealis</i> D. et S.						1998

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Dauges
Hétérocères	<i>Ennomos alniaria</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Ennomos erosaria</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Epiblema foenella</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Epirrhoe alternata</i> O. F. Müller						1998
Hétérocères	<i>Euclidia glyphica</i> L.						
Hétérocères	<i>Eudia pavonia</i> L.						
Hétérocères	<i>Eupithecia centaureata</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Eupithecia icterata</i> Vill.						1998
Hétérocères	<i>Eupithecia linariata</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Eupithecia pusillata</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Eupithecia vulgata</i> Hw.						1998
Hétérocères	<i>Euplexia lucipara</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Euproctis similis</i> Fueslly						1998
Hétérocères	<i>Euxoa tritici</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Evergestis forficalis</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Fagivorina arenaria</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Falcaria lacertinaria</i> L.						2008
Hétérocères	<i>Furcula bicuspis</i> Bkh.						1998
Hétérocères	<i>Geometra papilionaria</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Gnophos furvatus</i> D. Et S.						1998
Hétérocères	<i>Gnophos obscuratus</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Habrosyne pyritoides</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Hada nana</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Hadena bicruris</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Harpya milhauseri</i> F.						1998
Hétérocères	<i>Hedya salicella</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Hemaris fusciformis</i>						2015
Hétérocères	<i>Hemithea aestivaria</i> Hb.						1998
Hétérocères	<i>Hoplodryna alsines</i> Brahm						1998

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Duges
Hétérocères	<i>Hoplodryna ambigua</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Hydriomena furcata</i> Thnbg.						1998
Hétérocères	<i>Hylaea fasciaria</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Hypena crassalis</i> F.						1998
Hétérocères	<i>Hypena proboscidalis</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Hypomecis punctinalis</i>						2008
Hétérocères	<i>Hyponomeuta vigintipunctata</i> Retz.						1998
Hétérocères	<i>Idaea aversata</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Idaea biselata</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Idaea deversaria</i> H. S.						1998
Hétérocères	<i>Isturgia limbaria</i> F.						1998
Hétérocères	<i>Jodis lactearia</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Korscheltellus lupulinus</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Laothoe populi</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Lasiocampa quercus</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Laspeyria flexula</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Leucodontia bicoloria</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Lithacodia pygarga</i> Hfn.						1998
Hétérocères	<i>Lithosia quadra</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Lomaspilis marginata</i> L.						2008
Hétérocères	<i>Lomographa temerata</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Luperina testacea</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Lycia hirtaria</i> Cl.						1998
Hétérocères	<i>Lycophotia porphyrea</i> D. et S.						1998
Hétérocères	<i>Lymantria dispar</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Lymantria monacha</i> L.						2009
Hétérocères	<i>Macdunnoughia confusa</i> Steph.						1998
Hétérocères	<i>Macroglossum stellatarum</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Macrothylacia rubi</i> L.						1998

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Dauges
Hétérocères	<i>Malacosoma neustria L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Mamestra brassicae L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Mamestra oleracea L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Mamestra persicariae L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Mamestra pisi L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Mamestra thalassina Hfn.</i>						1998
Hétérocères	<i>Mesapamea secalis L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Miltochrista miniata Forst.</i>						1998
Hétérocères	<i>Moma alpium Osbeck</i>						1998
Hétérocères	<i>Mythimna albipuncta D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Mythimna conigera D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Mythimna ferrago F.</i>						1998
Hétérocères	<i>Mythimna impura Hb.</i>						1998
Hétérocères	<i>Mythimna pallens L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Mythimna turca L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Noctua comes Hb.</i>						1998
Hétérocères	<i>Noctua fimbriata Schreber</i>						1998
Hétérocères	<i>Noctua interjecta Hb.</i>						1998
Hétérocères	<i>Noctua janthina D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Noctua pronuba L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Notodonta dromedarius L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Ochropacha duplaris L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Ochropleura plecta L.</i>						2008
Hétérocères	<i>Odontopera bidentata Cl.</i>						1998
Hétérocères	<i>Oligia strigilis L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Opisthograptis luteolata L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Orthosia gothica L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Orthosia incerta Hfn.</i>						1998
Hétérocères	<i>Orthosia miniosa D. et S.</i>						1998

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Duges
Hétérocères	<i>Orthosia munda D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Orthosia stabilis D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Ourapteryx sambucaria L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Pachycnemia hippocastanaria Hb.</i>						1998
Hétérocères	<i>Pandemis corylana F.</i>						1998
Hétérocères	<i>Panolis flammea D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Parascotia fuliginaria L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Parectropis similaria</i>						2008
Hétérocères	<i>Pempelia palumbella D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Perconia strigillaria Hb.</i>						1998
Hétérocères	<i>Peribatodes rhomboidaria D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Peribatodes secundaria Esp.</i>						1998
Hétérocères	<i>Peridea anceps Gze.</i>						2008
Hétérocères	<i>Peridroma saucia Hb.</i>						1998
Hétérocères	<i>Perizoma albulata D. et S.</i>						1998
Hétérocères	<i>Petrophora chlorosata Scop.</i>						1998
Hétérocères	<i>Phalera bucephala L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Pheosia gnoma F.</i>						1998
Hétérocères	<i>Pheosia tremula Cl.</i>						1998
Hétérocères	<i>Philudoria potatoria L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Phlogophora meticulosa L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Phragmatobia fuliginosa L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Phyllodesma tremulifolia Hb.</i>						1998
Hétérocères	<i>Plagodis dolabraria L.</i>						2008
Hétérocères	<i>Pleuroptya ruralis Scop.</i>						1998
Hétérocères	<i>Plusia festucae L.</i>						1998
Hétérocères	<i>Polia nebulosa Hfn.</i>						1998
Hétérocères	<i>Polyphaenis sericata Esp.</i>						1998
Hétérocères	<i>Pseudoips fagana F.</i>						1998

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Dauges
Hétérocères	<i>Pseudopanthera macularia</i> L.						1998
Hétérocères	<i>Pseudoterpna coronillaria</i> Hb.						1998
Hétérocères	<i>Pterapherapteryx sexalata</i> Retz.						1998
Hétérocères	<i>Pterostoma palpina</i> Cl.						1998
Hétérocères	<i>Ptilodon capucina</i> L.						2008
Hétérocères	<i>Ptycholoma lecheana</i> L.	Tordeuse de lèche					2013
Hétérocères	<i>Puengeleria capreolaria</i> D. et S.						
Hétérocères	<i>Rheumaptera hastata</i> L.						
Hétérocères	<i>Rheumaptera undulata</i> L.						
Hétérocères	<i>Rivula sericealis</i> S.	Soyeuse					2013
Hétérocères	<i>Rusina ferruginea</i> Esp.						
Hétérocères	<i>Sabra harpagula</i> Esp.						
Hétérocères	<i>Scopula floslactata</i> H.	Acidalie laiteuse					2013
Hétérocères	<i>Scopula ornata</i> Scop.						
Hétérocères	<i>Scotopteryx moeniata</i> Scop.						
Hétérocères	<i>Selenia dentaria</i> F.						
Hétérocères	<i>Semiothisa alternaria</i> Hb.						
Hétérocères	<i>Semiothisa liturata</i> Cl.						
Hétérocères	<i>Semiothisa notata</i> L.						
Hétérocères	<i>Sphinx ligustri</i>						
Hétérocères	<i>Spilosoma lubricipeda</i> L.						
Hétérocères	<i>Spilosoma luteum</i> Hfn.						
Hétérocères	<i>Stauropus fagi</i> L.						
Hétérocères	<i>Thaumetopoea processionea</i> L.						
Hétérocères	<i>Thera firmata</i> Hb.						
Hétérocères	<i>Thera obeliscata</i> Hb.						
Hétérocères	<i>Thera variata</i> D. et S.						
Hétérocères	<i>Tholera decimalis</i> Poda.						
Hétérocères	<i>Thyatira batis</i> L.						

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Dauges
Hétérocères	<i>Timandra griseata</i> W. Pet.						
Hétérocères	<i>Titanio pollinalis</i> D. et S.						
Hétérocères	<i>Trachea atriplicis</i> L.						
Hétérocères	<i>Triodia sylvina</i> L.						
Hétérocères	<i>Xanthia aurago</i> D. et S.						
Hétérocères	<i>Xanthorhoe designata</i> Hfn.						
Hétérocères	<i>Xanthorhoe ferrugata</i> Cl.						
Hétérocères	<i>Xanthorhoe fluctuata</i> L.						
Hétérocères	<i>Xestia baja</i> D. et S.						
Hétérocères	<i>Xestia c-nigrum</i> L.						
Hétérocères	<i>Xestia ditrapezium</i> D. et S.						
Hétérocères	<i>Xestia rhomboidea</i> Esp.						
Hétérocères	<i>Xestia triangulatum</i> Hfn.						
Hétérocères	<i>Xestia xanthographa</i> D. et S.						
Hétérocères	<i>Zeuzera pyrina</i> L.						
Hétérocères	<i>Zygaena trifolii</i> Esp.						
Hétérocères	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	Zygène du Pied-de-Poule (La					
Rhopalocères	<i>Aglais urticae</i> Linnaeus, 1758	Petite Tortue					2016
Rhopalocères	<i>Anthocharis cardamines</i> Linnaeus, 1758	Aurore					2019
Rhopalocères	<i>Apatura ilia</i> Denis & Schiffermüller, 1775	Petit Mars changeant					2018
Rhopalocères	<i>Apatura iris</i> Linnaeus, 1758	Grand Mars changeant					2018
Rhopalocères	<i>Aphantopus hyperantus</i> Linnaeus, 1758	Tristan					2018
Rhopalocères	<i>Aporia crataegi</i> Linnaeus, 1758	Gazé					2018
Rhopalocères	<i>Araschnia levana</i> Linnaeus, 1758	Carte géographique					2018
Rhopalocères	<i>Argynnis paphia</i> Linnaeus, 1758	Tabac d'Espagne					2018
Rhopalocères	<i>Azuritis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré					1998
Rhopalocères	<i>Brenthis daphne</i> Denis & Schiffermüller, 1775	Nacré de la Ronce					2018

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Duges
Rhopalocères	<i>Brenthis ino</i> Linnaeus, 1758	Nacré de la Sanguisorbe					
Rhopalocères	<i>Brintesia circe</i> Fabricius, 1775	Silène					2012
Rhopalocères	<i>Callophrys rubi</i> Linnaeus, 1758	Thécla de la ronce					2014
Rhopalocères	<i>Carterocephalus palaemon</i> Pallas, 1771	Hespérie du Brome	Ra				2018
Rhopalocères	<i>Celastrina argiolus</i> Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns					2018
Rhopalocères	<i>Cinclidia phoebe</i> Denis & Schiffermüller, 1775	Mélitée des Centaurées					
Rhopalocères	<i>Clossiana dia</i> Linnaeus, 1767	Petite Violette					2013
Rhopalocères	<i>Clossiana euphrosyne</i> Linnaeus, 1758	Grand Collier argenté					2008
Rhopalocères	<i>Boloria selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Collier argenté					2015
Rhopalocères	<i>Coenonympha arcania</i> Linnaeus, 1761	Céphale					
Rhopalocères	<i>Coenonympha pamphilus</i> Linnaeus, 1758	Fadet commun					2018
Rhopalocères	<i>Colias crocea</i> Fourcroy, 1785	Souci					2018
Rhopalocères	<i>Colias hyale</i> (Linnaeus, 1758)	Soufré	Ra				2010
Rhopalocères	<i>Cupido minimus</i> Fuessly, 1775	Argus frêle	Ra				
Rhopalocères	<i>Cyaniris semiargus</i> Rottemburg, 1775	Azuré des Anthyllides					2011
Rhopalocères	<i>Vanessa cardui</i> Linnaeus, 1758	Vanesse des Chardons					2016
Rhopalocères	<i>Didymaeformia didyma</i> Esper, 1778	Mélitée orangée					
Rhopalocères	<i>Erebia meolans</i> Prunner, 1798	Moiré des Fétuques					2017
Rhopalocères	<i>Erynnis tages</i> Linnaeus, 1758	Point-de-Hongrie					2011
Rhopalocères	<i>Euphydryas aurinia</i> Rottemburg, 1775	Damier de la Succise		X	X		2018
Rhopalocères	<i>Everes argiades</i> Pallas, 1771	Azuré du trèfle					2017
Rhopalocères	<i>Gonepteryx rhamni</i> Linnaeus, 1758	Citron					2021
Rhopalocères	<i>Heodes tityrus</i> Poda, 1761	Cuivré fuligineux					2001
Rhopalocères	<i>Hesperia comma</i> Linnaeus, 1758	Virgule					2015

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Duges
Rhopalocères	<i>Heteropterus morpheus</i> Pallas, 1771	Miroir					2018
Rhopalocères	<i>Aglais io</i> Linnaeus, 1758	Paon-du-jour					2021
Rhopalocères	<i>Iphiclides podalirius</i> Linnaeus, 1758	Flambé					
Rhopalocères	<i>Issoria lathonia</i> Linnaeus, 1758	Petit Nacré					2018
Rhopalocères	<i>Ladoga camilla</i> Linnaeus, 1764	Petit Sylvain					2018
Rhopalocères	<i>Lasiommata maera</i> Linnaeus, 1758	Némusien - Ariane					1998
Rhopalocères	<i>Lasiommata megera</i> Linnaeus, 1767	Satyre - Mégère					2003
Rhopalocères	<i>Leptidea sinapis</i> Linnaeus, 1758	Piérade du Lotier					
Rhopalocères	<i>Lycaena phlaeas</i> Linnaeus, 1761	Cuivré commun					2011
Rhopalocères	<i>Maculinea arion</i> Linnaeus, 1758	Azuré du Serpolet	Vu	X		X	1998
Rhopalocères	<i>Maniola jurtina</i> Linnaeus, 1758	Myrtil					2018
Rhopalocères	<i>Melanargia galathea</i> Linnaeus, 1758	Demi-Deuil					2018
Rhopalocères	<i>Melitaea cinxia</i> Linnaeus, 1758	Mélitée du Plantain					2016
Rhopalocères	<i>Melitaea diamina</i> Lang, 1789	Mélitée noirâtre					2018
Rhopalocères	<i>Mellicta athalia</i> Rottemburg, 1775	Mélitée du Mélampyre					2018
Rhopalocères	<i>Mellicta parthenoides</i> Keferstein, 1851	Mélitée de la Lancéole					2017
Rhopalocères	<i>Neozephyrus quercus</i> Linnaeus, 1758	Thécla du Chêne					
Rhopalocères	<i>Nymphalis antiopa</i> Linnaeus, 1758	Morio					1998
Rhopalocères	<i>Nymphalis polychloros</i> Linnaeus, 1758	Grande Tortue					2021
Rhopalocères	<i>Ochlodes venatus</i> Bremer & Gray, 1853	Sylvaine					2018
Rhopalocères	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon					2016
Rhopalocères	<i>Pararge aegeria</i> Linnaeus, 1758	Tircis					2018
Rhopalocères	<i>Pieris brassicae</i> Linnaeus, 1758	Piérade du Chou					2016
Rhopalocères	<i>Pieris napi</i> Linnaeus, 1758	Piérade du Navet					2018
Rhopalocères	<i>Pieris rapae</i> Linnaeus, 1758	Piérade de la Rave					2018
Rhopalocères	<i>Plebejus argus</i> Linnaeus, 1758	Azuré de l'Ajonc	Ra				2018

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Duges
Rhopalocères	<i>Plebejus idas</i> Linnaeus, 1761	Azuré du Genêt					1998
Rhopalocères	<i>Polygonia c-album</i> Linnaeus, 1758	Gamma					2011
Rhopalocères	<i>Polymmatus icarus</i> Rottemburg, 1775	Azuré de la Bugrane					2011
Rhopalocères	<i>Pseudophilotes baton</i> Bergsträsser, 1779	Azuré du Thym	Ra				2016
Rhopalocères	<i>Pyrgus malvae</i> Linnaeus, 1758	Hespérie de la Mauve					2001
Rhopalocères	<i>Pyronia tithonus</i> Linnaeus, 1771	Amryllis					2018
Rhopalocères	<i>Satyrium ilicis</i> Esper, 1779	Thécla de l'Yeuse					
Rhopalocères	<i>Speyeria aglaja</i> Linnaeus, 1758	Grand Nacré					2015
Rhopalocères	<i>Thecla betulae</i> Linnaeus, 1758	Thécla du bouleau					
Rhopalocères	<i>Thersamolycaena alciphron</i> Rottemburg, 1775	Cuivré flamboyant	Ra				1998
Rhopalocères	<i>Thymelicus lineolus</i> Ochsenheimer, 1808	Hespérie du Dactyle					
Rhopalocères	<i>Thymelicus sylvestris</i> Poda, 1761	Hespérie de la Houque					
Rhopalocères	<i>Vanessa atalanta</i> Linnaeus, 1758	Vulcain					
	<i>Anthophila fabriciana</i> L.						2013
	<i>Camptogramma bilineata</i> L.	Brocatelle dorée					2009
	<i>Carcina quercana</i> F.	Oecophore rosée					2013
	<i>Crambus lathoniellus</i> Z.						2013
	<i>Crambus pascuella</i> L.						2013
	<i>Crambus uliginosellus</i> Z.						2013
	<i>Eilema sorocula</i> H	Manteau jaune					2013
	<i>Epirrhoe galiata</i> D. et S.						
	<i>Euplagia quadripunctaria</i> P.	Ecaille chinée			x		
	<i>Glyphipterix thasonella</i> S.						2013
	<i>Hemistola fuciformis</i> L.	Sphinx fuciforme					2016
	<i>Hemistola chryprasaria</i> E.	Hémitée printannière					2013
	<i>Lacanobia oleracea</i> L.	Noctuelle potagère					2013
	<i>Nemophora degeerella</i> L.	Coquille d'or					2013

Ss Ordre	Nom scientifique	Nom commun	LRR	PN	AnII	AnIV	Dernière mention Duges
	<i>Orgyia antiqua L.</i>	Etoilée					2013

LRR : Liste Rouge Régionale (S.E.L., 2005)

Ra : rare

Vu : Vulnérable

PN : Espèce protégée en France

inscrite à l'Annexe II de la Directive

AnII : Habitats

inscrite à l'Annexe IV de la

AnIV : Directive Habitats

Les mécoptères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Panorpidae	<i>Panorpa germanica Linnaeus, 1758</i>		2015
Panorpidae	<i>Panorpa vulgaris Imhoff et Labram, 1845</i>	Mouche scorpion	2015
Panorpidae	<i>Panorpa communis Linnaeus, 1758</i>		2015

Les hétéroptères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Miridae	<i>Atractotomus mali</i>		
Acanthosomatidae	<i>Acanthosoma haemorrhoidale</i>	Punaise de l'Aubépine	2014
Acanthosomatidae	<i>Cyphosthetus tristriatus</i>	Punaise du Genévrier	
Acanthosomatidae	<i>Elasmucha grisea</i>	Punaise grisâtre	2015
Miridae	<i>Miris striatus</i>		
Pentatomidae	<i>Aelia acuminata</i>		2015
Pentatomidae	<i>Carpocoris fuscipinus</i>		2015
Pentatomidae	<i>Dolycoris baccarum</i>	Pantatome / Punaise des baies	2015
Pentatomidae	<i>Neotiglossa pusilla</i>		2015
Pentatomidae	<i>Palomena prasina</i>	Punaise verte	2015
Pentatomidae	<i>Pentatoma rufipes</i>	Punaise à pattes rousses	2015
Pentatomidae	<i>Peribalus strictus vernalis</i>		2015
Pentatomidae	<i>Piezodorus lituratus</i>	Punaise ponctuée	2015
Pentatomidae	<i>Zicrona coerulea</i>	Punaise vert bleuâtre	
Aradidae	<i>Aradus depressus</i>		2013
Coreidae	<i>Coreus marginatus</i>	Corée marginée	2015
Leiodidae	<i>Anisotoma humeralis</i>		2014
Lygaeidae	<i>Drymus sylvaticus</i>		2013
Lygaeidae	<i>Kleydoceris ericae</i>		2014
Lygaeidae	<i>Lygaeus equestris</i>	Punaise écuyère	2015
Nabidae	<i>Himacerus mirmicoides</i>	Demoiselle	2013
Saldidae	<i>Saldula saltatoria</i>		2013

Les blattoptères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Blattellidae	<i>Ectobius lapponicus</i>	Cafard du Nord	2015
Blattellidae	<i>Ectobius sylvestris</i>	Blatte sylvestre	2015

Les homoptères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Cercopidae	<i>Cercopis vulnerata</i>	Cercope sanguin	2015
Aphrophoridae	<i>Neophilaenus lineatus</i>	Punaise striée	2013
Cicadeliidae	<i>Ledra aurita</i>	Grand diable	2014
Membracidae	<i>Gargara genistae</i>	Petit diable	2015
Membracidae	<i>Stictocephalus bisonia</i>	Cicadelle bubale	2015
Aphrophoridae	<i>Aphrophora alni</i>	Cercope de l'Aulne	2013

Les raphidioptères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Dernière mention
Raphidiidae	<i>Raphidia maculicollis</i>		2015
Raphidiidae	<i>Raphidia notata</i>		2015

Les mollusques

Nom latin	Famille	Dernière mention
<i>Deroceras laeve</i> (O.F. Müller, 1774)	Agriolimacidae	2018
<i>Deroceras agreste</i> (Linnaeus, 1758)	Agriolimacidae	2018
<i>Cochlicopa lubrica</i> (O.F. Müller, 1774)	Cochlicopidae	2018
<i>Discus rotundatus</i> (O.F. Müller, 1774)	Discidae	2018
<i>Perpolita hammonis</i> (Ström, 1765)	Zonitidae	
<i>Vallonia pulchella</i> (O.F. Müller, 1774)	Valloniidae	2018
<i>Vitrea crystallina</i> (O.F. Müller, 1774)	Zonitidae	2018
<i>Cepaea hortensis</i> (O.F. Müller) 1774	Helicidae	2018
<i>Cryptomphalus aspersus</i> (O.F. Müller, 1774)	Helicidae	
<i>Arion rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Arionidae	2018
<i>Aegopinella pura</i>		2018
<i>Limax cinereoniger</i>		2018
<i>Nesovitrea hammonis</i>		2018
<i>Pisidium casertanum</i> (poli 1791)		
<i>Galba trunculata</i> (O.F. Müller, 1774)		

Les microbes

<u>VEGETAUX</u>	Dernière mention	<u>ANIMAUX</u>	Dernière mention		Dernière mention
<u>ALGUE VERTE</u>				<u>ALGUE BLEUE</u>	
<i>Asterococcus suberbus</i>	2020			<i>Oscillaria sp.</i>	2020
<i>Cylindrocystis brebissonii</i>	2020	<u>NEMATODES</u>			
<i>Cosmarium botrytis</i>	2020	-			
<i>Oedogonium sp.</i>	2020	<i>Aeolosoma sp.</i>			
<i>Desmidium sp.</i>		<i>Chaetogaster sp.</i>			
<i>Desmidium swarzii</i>	2020	<i>Keratella serrulata</i>			
<i>Haplotaenium minutum</i>	2020	<i>Lepadella sp.</i>			
<i>Netrium digitus</i>					
<i>Micrasterias jenneri</i>					
<i>Micrasterias thomasiana</i>	2020				
<i>Micrasterias truncata</i>		<u>TARDIGRADES</u>			
<i>Euastrum sp.</i>		<i>Tardigrade macrobiotus</i>			
<i>Euastrum ruzickaie</i>					
<i>Euastrum didelta</i>	2020	<u>CHRYSOPHYTES</u>			
<i>Euastrum oblongum</i>		Dinobryon	2020		
<i>Staurastrum hirsutum</i>	2020	Synura	2020		
<u>DIATOMEES</u>					
<i>Tabellaria sp.</i>		<u>FLAGELLES</u>			
<i>Surirella robusta</i>		<i>Peridinium sp.</i>	2020		
<i>Navicula sp.</i>					
<i>Surirella sp.</i>		<u>CILIES</u>			
		<i>Stentor sp.</i>	2020		
<u>AMIBES A THEQUES</u>		<i>Blepharisma sp.</i>	2020		
<i>Acanthocystis turbacea</i>	2020	<i>Vorticella sp.</i>	2020		
<i>Actinophrys</i>	2020	<i>Cyclodonta bipartita</i>	2020		
<i>Arcella sp.</i>	2020	<i>Litonotus sp.</i>	2020		
<i>Archerella flavum</i>	2020	<i>Tokophrya cyclosum</i>	2020		
<i>Assulina seminulum</i>	2020	<i>Rhabdostyla sp.</i>	2020		

AMIBES A THEQUES		CILIES	
<i>Blepharisma sp.</i>		<i>Blepharisma hyalinum</i>	2020
<i>Centropyxis aculeata</i>	2020	<i>Lembadion</i>	2020
<i>Centropyxis sp.</i>		<i>Didinium</i>	2020
<i>Cryptodifflugia minuta</i>	2020		
<i>Cyclodonta bipartita</i>			
<i>Cyphoderia ampulla</i>	2020		
<i>Difflugia bacillifera</i>			
<i>Difflugia elegans</i>	2020		
<i>Difflugia oblonga</i>	2020		
<i>Difflugia sp.</i>			
<i>Euglypha compressa</i>	2020		
<i>Euglypha cristata</i>			
<i>Euglypha filifera</i>	2020		
<i>Euglypha sp.</i>			
<i>Euglypha strigosa</i>	2020		
<i>Frenzelina reniformis</i>	2020		
<i>Heleopera sp.</i>			
<i>Heleoptera petricola</i>	2020		
<i>Hyalosphenia elegans</i>	2020		
<i>Hyalosphenia papilio</i>	2020		
<i>Hyalosphenia sp.</i>			
<i>Lembadion sp.</i>			
<i>Loxophyllum sp.</i>			
<i>Nebela barbata</i>	2020		
<i>Nebela collaris</i>	2020		
<i>Nebela sp.</i>			
<i>Netzelia tuberculata</i>	2020		
<i>Padaungiella lageniformis</i>	2020		
<i>Padaungiella sp.</i>			
<i>Placocista spinosa</i>	2020		
<i>Podophrya sp.</i>	2020		

<u>AMIBES A THEQUES</u>	
<i>Quadrulella symmetrica</i>	2020
<i>Quadrulella sp.</i>	
<i>Rhabdostyla sp.</i>	
<i>Sphenoderia fissirostris</i>	2020
<i>Stentor sp.</i>	
<i>Tracheleuglypha sp.</i>	2020
<i>Trinema sp.</i>	2020
<i>Vorticella sp.</i>	
<i>Litonotus sp.</i>	
<u>CRUSTACES</u>	
<i>Chydorus sp.</i>	2020
<u>EUGLENES</u>	
<i>Trachelomonas volvocina</i>	2020
<i>Euglena sp.</i>	2020
<i>Peranema sp.</i>	

Annexe 11 : Tableau d'analyse des responsabilités des réserves naturelles des Duges et des Sauvages

Groupe taxonomique	Espèces	Liste rouge				Protection				Niveau d'enjeu			Responsabilité pour les réserves	
		Mondiale	Europe	France	Limousin	Directive Habitats	Nationale	Limousin	Haute-Vienne	Sensibilité	Représentativité	Fonctionnalité		
Flore vasculaire	<i>Arnica montana L., 1753</i>	LC	LC	LC	NT	Ann. V				*	En limite d'aire de répartition (seule donnée > 2000)	***	***	7
	<i>Carex pulicaris L., 1753</i>			LC	NT		Art.1			**	Très peu présent sur la tourbière des Duges	*	***	6
	<i>Drosera intermedia Hayne, 1798</i>		NT	LC	NT		Art 2			***	Peu présente aux Sauvages - Très présente sur l'ensemble des milieux tourbeux de la tourbière des Duges, de nombreuses données > 2000	**	***	8
	<i>Drosera rotundifolia L., 1753</i>		LC	LC	LC		Art 2			**	Espèce fréquemment observée dans les Monts d'Ambazac, de nombreuses données sur le dept 87	*	***	6
	<i>Isolepis fluitans (L.) R.Br., 1810</i>	LC	LC	LC	EN					**	Présence de l'habitat restreinte (pêcheries, bords d'étang, rigoles)	**	***	6

<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch., 1864	LC	LC	LC	LC		Art. 1				**	Très petite station	**	***	6
<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub, 1964	LC	LC	NT	EN	Ann. V	Art.1				***	Espèce non retrouvée depuis 2016	*	**	6
<i>Lycopodium clavatum</i> L., 1753		LC	LC	NT	Ann. V		Art.1	Art.1		**	Stations en forte régression - Seulement présente sur le Plateau de Millevaches et les Monts d'Ambazac ; les stations des Monts d'Ambazac semblent isolées	**	***	7
<i>Oreopteris limbosperma</i> (All.) Holub, 1969			LC	LC				Art.4		*	Probablement défaut de prospections	*	***	5
<i>Phegopteris connectilis</i> (Michx.) Watt, 1867		LC	LC	LC				Art.4		*	Seulement 6 mailles recensées > 2000, dont la moitié dans les Monts d'Ambazac (3 mailles)	*	***	5
<i>Ranunculus ololeucos</i> J. Lloyd, 1844	DD	DD		EN						**	Très rare en Limousin, une maille de présence > 2000 mais défaut d'identification et de prospection. Stations étendues et en progression sur les Sauvages	***	***	8

	<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T.Aiton, 1810	LC		LC	EN			Art.1		**	Espèce peu présente dans les données > 2000 au niveau départemental. 1 station connue sur la RNN des Duges	**	***	7
	<i>Sibthorpia europaea</i> L., 1753			LC	VU			Art. 1		*	Espèce régulièrement observée dans les Monts d'Ambazac - Très peu présente aux Sauvages Populations isolées de la Bretagne	*	***	5
	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817		DD	VU	EN	Ann. IV		Art.1		**	Les Duges constituent la seule station connue actuellement des Monts d'Ambazac - Site isolé	***	***	8
Bryophytes	<i>Bruchia vogesiaca</i> Nestl. ex Schwägr., 1824		EN			Ann II		Art 1	Art 1	***	Espèce rare en Limousin	**	***	5
	<i>Brachydontium trichodes</i> F. Weber, Milde 1869		LC					Art 1		*				1
	<i>Calypogeia muelleriana</i> (Schiffn.) Müll.Frib., 1901		LC					Art 1		*				1
	<i>Gymnocolea inflata</i> (Huds.) Dumort., 1835		LC					Art 1		*				1

<i>Leucobryum glaucum</i> (Hedw.) Ångstr., 1845		LC			Ann V	Art 1				**				2
<i>Odontoschisma fluitans</i> (Nees) L. Söderstr. & Vana, 2013		LC					Art 1			*				1
<i>Scapania gracilis</i> Lindb., 1873		LC												
<i>Splachnum ampullaceum</i> Hedw., 1801		NT					Art 1							
<i>Sphagnum auriculatum</i> Schimp., 1857		LC			Ann V	Art 1				***		***		3
<i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehrh.) Hedw., 1782		LC			Ann V					***		***		3
<i>Sphagnum compactum</i> Lam. & DC., 1805		LC			Ann V	Art 1				***		***		3
<i>Sphagnum cuspidatum</i> Ehrh. ex Hoffm., 1796		LC			Ann V	Art 1				***		***		3
<i>Sphagnum fimbriatum</i> Wilson, 1847		LC			Ann V	Art 1				***		***		3
<i>Sphagnum fallax</i> (H.Klinggr.) H.Klinggr., 1880		LC			Ann V	Art 1				***		***		3
<i>Sphagnum flexuosum</i> Dozy & Molk., 1851		LC			Ann V	Art 1				***		***		3

	<i>Sphagnum inundatum</i> Russow, 1894		LC			Ann V	Art 1			***		***	3
	<i>Sphagnum palustre</i> L., 1753		LC			Ann V	Art 1			***		***	3
	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb., 1872		LC			Ann V	Art 1			***		***	3
	<i>Sphagnum rubellum</i> Wilson, 1855		LC			Ann V	Art 1			***		***	3
	<i>Sphagnum subnitens</i> Russow & Warnst., 1888		LC			Ann V	Art 1			***		***	3
	<i>Sphagnum subsecundum</i> Nees, 1819		LC			Ann V	Art 1			***		***	3
	<i>Sphagnum tenellum</i> (Brid.) Pers. ex Brid., 1818		LC			Ann V	Art 1			***		***	3
Chiroptères	Barbastelle d'Europe , <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	NT	VU	LC		Ann II et IV	Art 2			***	*	***	7
	Sérotine commune , <i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	LC	LC	NT		Ann IV	Art 2			***	*	**	6
	Murin d'Alcathoe , <i>Myotis alcathoe</i> (Helvesen & Heller, 2001)	DD	DD	LC		Ann IV	Art 2			***	*	**	6

Petit Murin , <i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	LC	NT	NT		Ann. II et IV	Art 2			***	*	**	6
Murin de Bechstein , <i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1818)	LC	LC	NT		Ann II et IV	Art 2			***	*	**	6
Murin de Brandt , <i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845)	LC	LC	LC		Ann IV	Art 2			***	*	**	6
Murin de Daubenton , <i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	LC	LC	LC		Ann IV	Art 2			***	*	**	6
Grand Murin , <i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	LC	LC	LC		Ann II et IV	Art 2			***	*	**	6
Murin à moustaches , <i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	LC	LC	LC		Ann IV	Art 2			***	*	**	6
Murin de Natterer , <i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	LC	LC	LC		Ann IV	Art 2			***	*	**	6
Pipistrelle de Kuhl , <i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1819)	LC	LC	LC		Ann IV	Art 2			***	*	**	6
Pipistrelle commune , <i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	LC	LC	NT		Ann IV	Art 2			***	*	**	6

	Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	LC		Ann. IV	Art 2			***		*	**	6
	Oreillard gris, <i>Plecotus austriacus</i> (Fischer, 1829)	LC	LC	LC		Ann IV	Art 2			***		*	**	6
	Grand Rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	NT	LC	LC		Ann II et IV	Art 2			***		*	**	6
	<i>Arvicola sapidus,</i> <i>Campagnol amphibie</i>	VU	VU	NT			Art 2			***	Très présent en Limousin mais en déclin, surfaces des zones humides en régression	**	***	8
	<i>Lutra lutra,</i> <i>Loutre d'Europe</i>	NT	NT	LC		Ann II, Ann IV	Art 2			***	Présente partout sur le territoire, reproductions sur les Sauvages	*	***	7
	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771) <i>Crossope aquatique</i>	LC	LC	LC			Art 2			**	Estimation des populations difficile, mais milieux propices et présence avérée (2019)	***	***	8
	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758 <i>Hérisson d'Europe</i>	LC	LC	LC			Art 2			**		*	***	6
Mammifères hors chiroptères	<i>Felis sylvestris</i> Schreber, 1775, <i>Chat forestier</i>	LC	LC	LC		Ann IV	Art 2			***	Fréquemment observés (pièges photo) sur les réserves, continuité avec les populations du	*	***	7

											Plateau de Millevalches			
	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758, Écureuil roux	LC	LC	LC		Art 2				**		*	***	6
Reptiles	<i>Coronelle lisse (La), Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768			LC		Ann IV	Art 2			***	Peu de mailles de présence en Haute Vienne mais observations régulières sur la RNN de la tourbière des Dauges,	*	***	7
	<i>Vipère aspic (La), Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)			LC			Art 2			**	Petites populations sur les deux réserves	*	***	6
	<i>Lézard des souches, Lacerta agilis</i> Linnaeus 1758			NT		Ann IV	Art 2			***	Aucune observation récente	*	?	4
	<i>Lézard vivipare (Le), Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)			LC			Art 3			**	régression	**	***	7
	<i>Orvet fragile (L'), Anguis fragilis</i> (Linnaeus, 1758)			LC			Art 3			**		*	***	6
	<i>Couleuvre verte et jaune (La), Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)			LC		Annexe IV	Art 2				***	Très peu d'observations sur les Dauges mais fréquemment observée sur les Sauvages	*	***

	Couleuvre vipérine (La), <i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)			LC			Art 2			**	Régulièrement observée mais petite population	*	***	6
	Lézard vert (Le), <i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802)			LC			Art 2			**	Très présent sur le territoire Limousin	*	***	6
	Triton marbré (Le), <i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)			LC	NT	Ann IV	Art 2			***	Assez présent au niveau régional, populations non significatives sur les réserves	*	***	7
	Alyte accoucheur (L'), <i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)			LC		Ann IV	Art 2			***	Très présent au niveau régional, populations non significatives sur les réserves	*	***	7
	Crapaud épineux (Le), <i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)			LC			Art 3			**	Très présent au niveau régional, populations non significatives sur les réserves	*	***	6
	Grenouille agile (La), <i>Rana dalmatina</i> (Fitzinger in Bonaparte, 1838)			LC		Ann IV	Art 2			***	Très présent au niveau régional, populations non significatives sur les réserves	*	***	7
	Salamandre tachetée (La), <i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)			LC			Art 3			**	Très présent au niveau régional, populations non significatives sur les réserves	*	***	6
Amphibiens	Triton palmé (Le), <i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)			LC			Art 3			**	Très présent au niveau régional, populations non significatives sur les réserves	*	***	6

Poissons	Truite commune (La), <i>Salmo trutta</i> (Linnaeus, 1758)			LC	NT		X				**	Non retrouvée sur les Dauges, non cherchée aux Sauvages	*	*	4
	Brochet (Le), <i>Esox lucius</i> (Linnaeus 1758)			VU	VU		x				**		*	***	6
Oiseaux	Autour des palombes	LC	LC	LC	VU					Nicheur	*		*	***	5
	Alouette des champs	LC	LC	NT	VU	Ann II				Migrateur	***	Non observée récemment sur les Sauvages		*	4
	Alouette lulu	LC	LC	LC	VU	Ann I				À déterminer	***	Non observée récemment sur les Sauvages		*	4
	Bécasse des bois	LC	LC	LC	EN (de passage)	Ann II				Nicheur	***	Seulement observée en migration récemment, Donnée de nidification ancienne	*	*	5
	Bécassine des marais	LC	LC	LC	RE (nicheur)	Ann II				Migrateur	***	Seulement observée en migration récemment	*	*	5
	Bouvreuil pivoine	LC	LC	VU	LC					Nicheur	*		*	***	6
	Bruant des roseaux	LC	LC		NA (hivernant)					Migrateur	***		*	*	5
	Bruant fou	LC	LC	LC	NE (Nicheur)					Migrateur	***		*	*	5

Busard des roseaux	LC	LC	NA (de passage)	NA (de passage)	Ann I				Migrateur	***		*	*	5
Chardonneret élégant	LC	LC	VU	VU					Nicheur	**		*	***	6
Engoulevent d'Europe	LC	LC	LC	LC	Ann I				Nicheur	***	Au moins 4 mâles chanteurs observés chaque année sur les Dauges, Observations de jeunes à l'envol	**	***	8
Fauvette des jardins	LC	LC	NT	LC					Nicheur	**		*	***	6
Gobemouche noir	LC	LC	VU (nicheur)	NA (de passage)					Migrateur	*		*	*	4
Grand corbeau	LC	LC	LC	VU					A déterminer	*		*	*	3
Grimpereau des bois	LC	LC	LC	LC		Art 3			A déterminer	**	Peu de données récentes	*	**	5
Grive litorne	LC	LC	LC		Ann II				Migrateur	***		*	*	5
Grive mauvis	NT	NT	LC		Ann II				Migrateur	***		*	*	5
Locustelle tachetée	LC	LC	NT	EN					A déterminer	**		*	**	5

Martin pêcheur d'Europe	LC	VU	VU	NT	Ann I				Nicheur probable	***	*	**	6
Mésange boréale	LC	LC	VU	VU					À déterminer	*	*	*	3
Milan royal	NT	NT	VU (nicheur) / NA (de passage)	VU (de passage)	Ann I				Migreur	*	*	*	3
Pie-grièche écorcheur	LC	LC	NT	LC	Ann I				Nicheur	***	*	***	7
Pic noir	LC	LC	LC		Ann I				Nicheur	***	*	***	7
Pipit des arbres	LC	LC	LC	LC		Art 3			Nicheur	**	*	***	7
Pouillot fitis	LC	LC	NT	VU					Nicheur	*	*	***	5
Pouillot siffleur	LC	LC	NT	LC					Nicheur		*	***	5
Roitelet huppé	LC	LC	NT	VU					Nicheur	*	*	***	5
Tarier pâtre	LC	LC	NT	LC					Nicheur		*	***	4
Torcol fourmillier	LC	LC	LC	EN					A déterminer	**	*	*	4

	Tourterelle des bois	VU	VU	VU	VU					A déterminer	*		*	*	3
	Verdier d'Europe	LC	LC	VU	LC					Nicheur			*	***	4
Odonates	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820		LC	LC	NT					occasionnel			*	**	3
	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)		NT	LC	LC	Ann II				Reproducteur	***	Peu présent sur la réserve des Dauges	*	***	7
	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890		LC	LC	NT					Accidentel			*	*	2
	<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)		LC	NT	LC					Accidentel			*	*	2
	<i>Somatochlora arctica</i> (Zetterstedt, 1840)		LC	NT	NT					Reproducteur	*	Régulièrement observée sur les sites tourbeux des Monts d'ambazac - Populations isolées de celles du Plateau de Millevaches	***	***	6
	<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)		LC	LC	NT					Reproducteur	*	Régulièrement observée sur les sites tourbeux des Monts d'ambazac - Populations isolées de celles du Plateau de Millevaches mais plus fréquente qu'arctica	**	***	5

	<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)		LC	VU	NT					Accidentel			*	*	2
	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)		LC	LC	LC					Accidentel			*	*	2
	<i>Sympetrum vulgatum</i> (Linnaeus, 1758)		LC	NT	NT					Accidentel	Peu observé		*	*	2
	<i>Epithea bimaculata</i>		LC	LC	NT					Reproducteur	*		*	***	4
Coléoptères	<i>Altica aenescens</i> , Weise, 1888										Peu de prospections		*	**	3
	<i>Chaetocnema subcoerulea</i> (Kutschera, 1864)												*		1
	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)												*	***	4
Rhopalocères	<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771) - Hespérie du Brome			LC									*	**	3
	<i>Clossiana selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775) - Petit Collier argenté			NT									*	**	4
	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775) Damier de la Succise						Ann II					***	*	***	7
	<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758) - Azuré de l'Ajonc			LC									*	**	3

	<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779) - Azuré du Thym			LC								*	**	3
Orthoptères	<i>Gomphocerippus armoricanus</i> Defaut, 2015(Charpentier, 1825)								**		1	**	***	7
	<i>Pseudochorthippus montanus</i> (Charpentier, 1825)								*		2	*	**	4
	<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)								*			*	**	4
	<i>Metrioptera brachyptera</i> (Linné, 1761)								*		2	*	**	4
	<i>Omocestus haemorrhoidalis</i> (Charpentier, 1825)								*			*	**	4
	<i>Omocestus viridulus</i> (Linné, 1758)								*			*	**	4
	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)								*		2	*	**	4
Arachnides	<i>Aphileta misera</i> (O. P.-Cambridge, 1882)								x					Proposition liste déterminante ZNIEFF Nouvelle-
	<i>Athulus caricis</i> (Westring, 1861)								x					

